This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

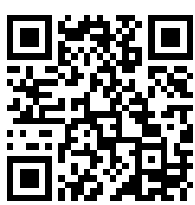

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

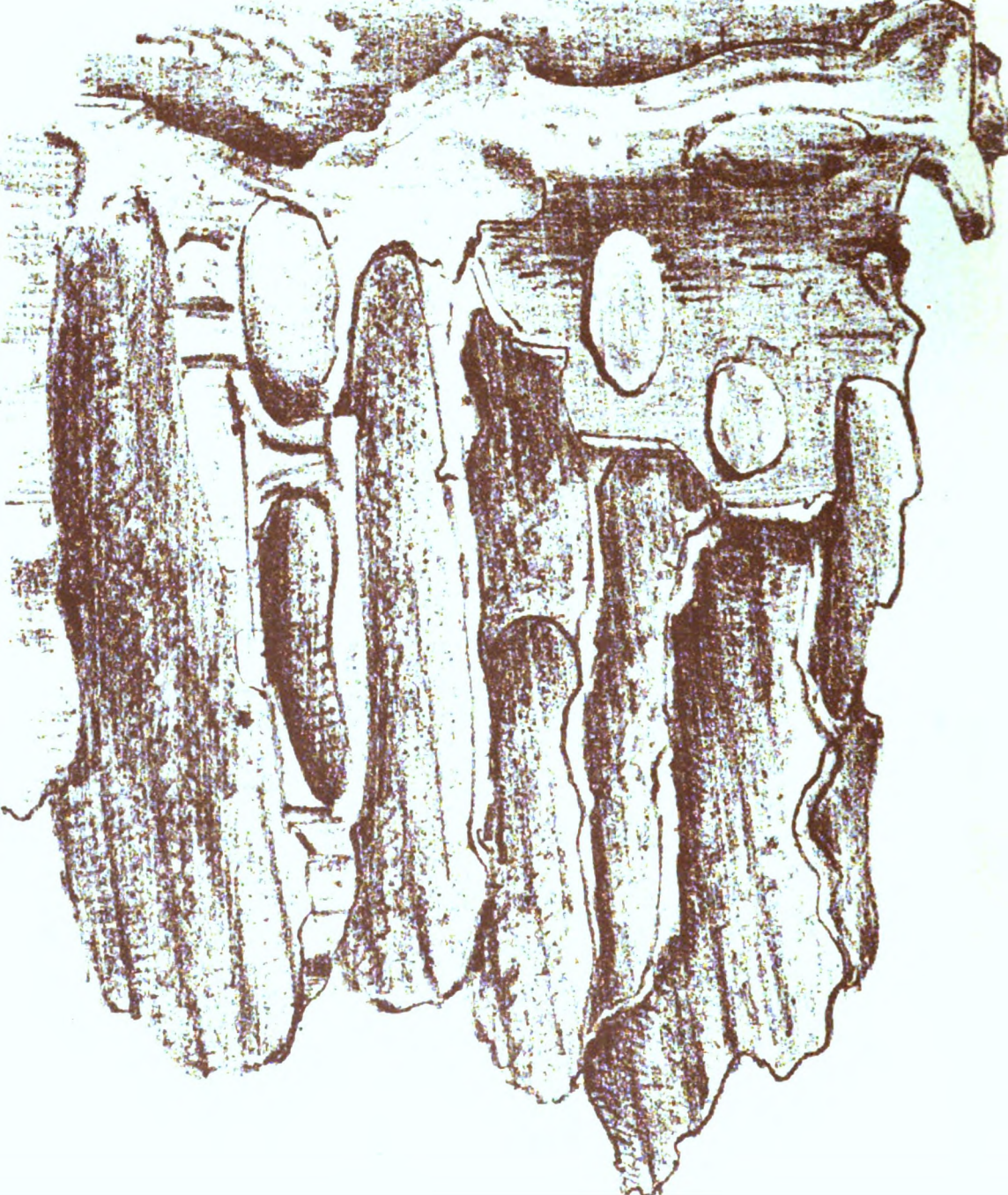

Revue d'Auvergne

Société des amis de l'Université de Clermont

Digitized by Google

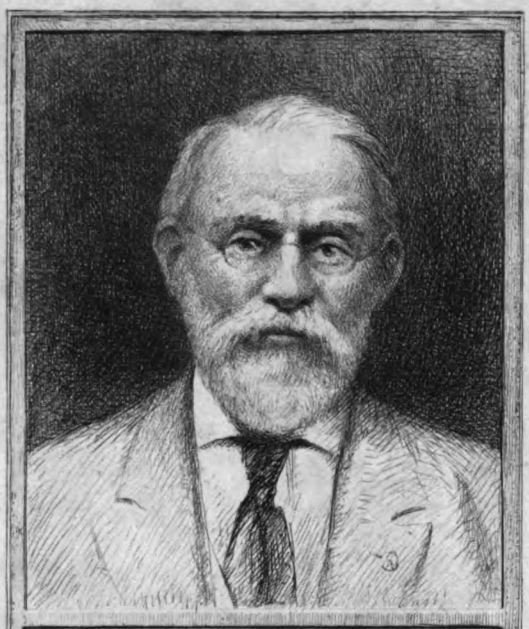

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1890

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

TOME VII

1890

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2
1890

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-28-28
14847

PROBLÈMES ET DOCUMENTS INÉDITS D'AUVERGNE

—

LE QUARTIER ET LES RUES DES NOTAIRES

A CLERMONT AU MOYEN-AGE

RECONSTITUTION TOPOGRAPHIQUE DU XV^{e} SIÈCLE

III.

RECTIFICATION DES ERREURS COMMISES AU SUJET DE DIVERSES PORTES DE CLERMONT.

§ 1. — *La Porte Laurens, sa rue et son quartier.*

La Porte Laurens, que M. Tardieu a confondu avec le quartier Saint-Laurent (1), — le nom prêtait à l'erreur, il faut en convenir, — portait encore ce nom il n'y a pas longtemps dans notre siècle. C'est aujourd'hui la rue Boirot. Tous les vieux Clermontois ont vu, et j'ai vu moi-même son nom peint en noir à l'encoignure interne à droite, en entrant dans la rue Boirot par la place Blaise-Pascal. La rue Porte Laurens dépendait en partie de la paroisse Saint-Pierre dont elle formait la limite. Elle partait de la porte de son nom et allait percer dans le rempart nord-ouest de la ville à la place du *Mazel* ou de la *Grand*

(1) Terrier de Clermont suisvisé, fol. 30.

Digitized by Google

Boucherie, située au bas de la rue Tour-de-la-Monnaie, au sommet de la rue Saint-Pierre. Elle contenait les étaux de bouchers, les *bancs* ou « *bans* », comme on les appelait. Cette place servait de marché au poisson il y a peu d'années, avant la construction du marché couvert de la place Saint-Pierre.

Deux notaires, Mathieu Celme, et l'un des Champagnat, demeuraient à la Porte Laurens en 1494. Ils nous fournissent la preuve de l'erreur topographique dont nous parlons. Le prêtre Jean Basset, sous-censitaire de feu Jean Ladevie, chanoine de Saint-Pierre, faisait, le 25 octobre 1494, sa reconnaissance à Godefroy III de Boulogne pour une maison « située dans la ville de Clermont, au *cartier de la Pourte Laurens*, *sive du Mazel*, *en la paroisse de Saint-Pierre*, jouste... la maison de *maistre Mathieu Sealme*, *notaire de Clermont*, devers jour (1). » Robert Champagnat, notaire de la même ville, fut l'un des témoins de cet acte. La confusion avec le quartier Saint-Laurent est d'autant plus excusable que parfois, très exceptionnellement il est vrai, les clercs des notaires rédacteurs s'y trompaient eux-mêmes par un oubli de plume. Ainsi, le même Jean Basset, prêtre, à la même page du même terrier, déclare une maison « située à la *Pourte Saint-Laurens sive du Mazel*, jouste la voye commune devers nuyt; *le mur de la ville de Clermont devers bize*, *l'ostel de maistre Mathieu Cealme devers jour*, *l'ostel que fu de messire Jehan Ladebie devers midy* (2). »

Mais, pour être facile à commettre, la confusion n'en est pas moins certaine. Tandis que la Porte-Laurens était située dans la paroisse de Saint-Pierre, ainsi que le prouve péremptoirement le terrier de Clermont, le quartier Saint-Laurent se trouvait sur le côté opposé de la ville, au bas

(1) Histoire de Clermont, 670-704. Delarbre ne s'y est pas trompé (p. 61-62).
(2) Terrier de Clermont, fol. 30. Acte du 13 novembre 1494.

Digitized by Google

de l'autre versant de la montagne, au delà de la paroisse de N.-D.-du-Port, et formait une petite paroisse distincte qui s'étendait partie en ville, vers la fontaine de la Flèche, et partie hors des murailles, sur le cours Sablon actuel, dans la direction du Petit-Séminaire et des vieilles casernes. La délimitation de la censive de la paroisse du Port et de la petite paroisse Saint-Laurent, son annexe, commence ainsi dans le Terrier Dogue de 1242: — « Aisso sont las confinalos de *las parrochas de la gleiza de Nostra-Dona Sainta Maria del Port et Saint Lauren la chapella de fors las murailhas de Clarmont* (1). » Pour aller, de la chapelle Saint-Laurent hors les murs, à l'église du Port, on passait devant le four banal dit de Saint-Laurent, après avoir franchi l'enceinte fortifiée par une petite porte appelée *Porte de Sainte-Marie* en 1242, dont le nom est resté inconnu jusqu'ici comme celui de plusieurs autres : « *La charreirha cuminal que meu de la porta Midons Sainta-Maria e ven al forn Saint-Laurens, et del forn Saint-Laurens à la gleiza del Port deves noit* (2). » Ce quartier du levant de Clermont tirait son nom de l'église ou chapelle de Saint-Laurent, construite au pied et à l'extérieur du mur d'enceinte de la ville : « — *La gleiza Saint-Laurens iosta lo mur de la civitat* (3).»

La Porte Laurens, elle, devait son baptême à l'une des familles bourgeoises les plus importantes de Clermont au XIII^e^ siècle, enrichie par le haut commerce ou la banque, et à laquelle les grandes maisons ne craignaient pas de s'allier. *Pierre* Laurens, vivant en 1190-1224, fut, avec

(1) Terrier Dogue, fol. 110, verso. (Arch. départ. Fonds Port.)

(2) *Ibid.*, folio 5. — En 1223, « *lo forn de Saint-Laurens* » est placé non loin du Port, et le chapitre du Port a des dîmes dans ce quartier : « *El desme Saint-Laurens ant.* (ont) *li chan. del Port la seizena part ens champs*, etc... » (Mémorial de Jean Bernard, folio 12, verso, mêmes Archives, même fonds.)

(3) Terrier Dogue, fol. 6. Loc. cit. Cette église avait un cimetière particulier qui lui confinait hors les murs — « *Lo cimiteri de Saint-Laurens* » en 1242. *Ibid.*, fol. 6, verso.

Digitized by Google

Hugue de Mozat et autres, l'un des témoins et des exécuteurs du testament d'Arbert III de la Tour du Pin, seigneur de Pont-du-Château, de biens dans Clermont, et gendre du comte d'Auvergne Robert IV (1). *Hugue* Laurens épousa, vers 1200, Blanche de Bulhon, sœur ou cousine de Pétronille, possessionnée à Clermont sur la paroisse Saint-Pierre; quant à lui, il était apparemment de la paroisse de la Cathédrale (2); car ce fut au chapitre cathédral que fut fondé son obit par lui-même et par son fils Jean. Ils étaient fort riches, puisqu'ils donnèrent pour cela 15 marcs d'argent à la Cathédrale, somme tout à fait exceptionnelle. *Jean* Laurens vivait encore en 1242 avec *Durand* Laurens, et ils étaient tenanciers du chapitre du Port (3). Une des Laurens épousa, vers ce temps, Pierre de Clermont. *Pierre* (II) Laurens, dit Eschaquet ou le *Meschi*, c'est-à-dire le marchand « bourgeois de Clermont », fut un des notables qui prit part à la révolution municipale de 1284 (4). Il paraît être l'associé des grands marchands florentins, des Chauchat et des de Riom, représentants des Lombards en Auvergne.

§ 2. — *Les Portes Barnier, Chatus, Dalmas, d'Artonne.*

Il en était de même de la porte *Barnier* au quartier du Port; de la porte *Chatus*, encore une restée inconnue, à peu de distance de la précédente; de la porte *Dalmas* ou de *Mastres*, un peu plus haut, à l'aspect du levant; de la porte d'Artonne dite *Nartonne*, plus tard de *las Madeyras* et *du Cerf*, située à l'entrée orientale de la rue St-Genès.

(1) *Petrus Laurencius* (Bal., Mais. d'Auv., II, 477).

(2) Obituaire du chap. cath. — Canone; arch. du chap. cath. — *Hugo Laurens* en 1223 à Clermont. (Mémorial de saint Bernard. *Loc. cit.*)

(3) Terrier Dogue, fol. 30.

(4) Canone et Arch. municip. de Clermont. Document publié par M. Tardieu. Hist. de Clermont, II, 341.

Digitized by Google

Toutes ces portes avaient pris leur nom des familles chargées de leur garde ou propriétaires de l'hôtel dont la tour les commandait, ou encore censitaires soit de la tour municipale dans laquelle la porte était percée, soit de son corps-de-garde. Je me contenterai de citer ici quelques textes de la première moitié du XIII^e^ siècle, pour prouver l'origine humaine de ces dénominations.

Audigier se trompe lorsqu'il dit que le nom primitif de la porte Barnier est *Barmet*, ce qui provient évidemment de quelque titre du XV^e^ siècle mal écrit ou mal lu. Barmet n'a été qu'une dégénérescence. Elle était à l'extrémité de la rue Barnier sur la place d'Espagne. — « La charreirha cuminal (voie commune) que vai a la *porta Barneir* », est mentionnée en 1242 dans le Terrier Dogue de Clermont (1).— « *Lo fossat de la porta de Barneir* » figure à la même date dans le même document (2). Il est certain qu'elle devait son nom à une famille Barnier, alors considérable, demeurant à cette porte avec des biens qui s'étendaient depuis la porte jusqu'au ruisseau de Tiretaine, près de Chantoin. Pierre Barnier, nommé aussi *P. de Barneir*, vit dans ce quartier en 1223 (3), et un autre Pierre en 1242 (4). Guillaume Barnier est, en 1303, censitaire du chapitre du Port dans le même quartier (5). Ils sont assez nombreux sous saint Louis pour être désignés sous une appellation collective : les Barnier du Champ-Herm, du nom de cette place; les Barnier de Chatus, du nom d'un moulin et d'un petit fief près de Chantoin, contigu au moulin dit de Barnier, du nom de ses propriétaires : — « *Ort* (jardin) *als Barneirs del Champ Herm;* » — « Las maisos e el vergeir *als Barneirs de Chatus* » (6);

(1) Terrier Dogue, fol. 4. — Arch. départ. Puy-de-Dôme, Fonds Port.
(2) *Ibid.*, fol. 46.
(3) Mémorial de Jean Bernard, *ibid.*
(4) Terrier Dogue. Loc. cit.
(5) Terrier auvergnat du Port, *ibid.*
(6) Terrier Dogue, fol. 17.

Digitized by Google

— « Las maisos W. Benisme, chanoni del Port... e las maizos sont josta *l'estrada cuminal per ont hom vai a Barneir* deves noit. (1)... — « *El molen de Barneir... Ort P. Barneir e la plassa del mole* » (2); et en 1223 fréquemment « *Li Barneir* (3). »

Un même document de 1223 mentionne « *la porta de Chatust* » sur la censive du Port et nomme parmi les tenanciers de cette censive, « *Arnald al. Arnal de Chatus* (4) ». Le fief de cette famille, au pied des murailles, son moulin, sa fontaine, reçurent son nom du public absolument comme la porte elle-même : — « La via per ont hom vai *a la font de Chatus e iostat la fossat de la civita* (5) ». — « *Le moles de Chatus* (6) ». Jean Chatus *al.* de Chatus fonda avant 1230, au chapitre cathédral, une vicairie qui fonctionnait à cette époque (7). C'est très probablement le « *Jean de Catus* », monétaire de Clermont, dont parle Savaron (8). Guillaume de Chatus, Pierre et Hugue de Chatus, étaient en 1242 tenanciers du Port (9). Hugue de Chatus, frère mineur ou cordelier à Clermont, fut l'un des exécuteurs testamentaires de Guillaume de la Tour, prévôt de Brioude et doyen du Port en 1233 (10). Guillaume de Chatus, *W. de Chatus*, est censitaire du Port en 1263 (11). Le 26 octobre 1270 mourut B. de Chatus, dont la curieuse épitaphe nous fournit le

(1) *Ibid.*, fol. 9.

(2) *Ibid.*, fol. 17.

(3) Mémorial de Jean Bernard ; ***passim.***

(4) Arch. départ. P.-de-D., Fonds Port, cote 31. Mémorial.

(5) Arch. départ. P.-de-D., Fonds Port, cote 31. Mémorial.

(6) Terrier Dogue, fol. 17, verso. *Ibid.*

(7) Une personne vendit en 1230, à cette vicairie, une terre et une vigne situées au pont de Gergovia et à Riberolles (Arch. départ., Fonds chap. Cath. Clerm. IX, sac. 3, cote 9 et 10.

(8) Orig. de Clermont et ***Tablettes histor. de l'Auvergne***, VI, 335.

(9) Terrier Dogue, fol. 96, verso 16 et 107.

(10) ***Frater Hugo de Chatus de ordine fratrum minorum.*** (Bal., Maison d'Auv. II, 492; I, 169.

(11) Terrier Dogue, folio 187.

Digitized by Google

nom patronymique B. DE SABANACO DE CATVS, c'est-à-dire B. de Chabanne ou peut-être de Cebazat, si on lit SABAZACO. Les armes de la famille sont gravées sur sa pierre tumulaire (1). Catus est le chef-lieu d'un canton du Lot, contigu à celui de Cahors. Les habitants de ce pays s'étaient fait une telle spécialité de la banque et des entreprises financière, que *Cahorsin* était synonyme de Lombard. On peut rapprocher cela de Jean de Catus, entrepreneur de la monnaie à Clermont.

La famille Dalmas était nombreuse et puissante à Clermont aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Celle des Coc, chevaleresque à partir du commencement du XIII^e^, ne l'était pas moins, bien que fort négligée par les érudits locaux, et le prénom de Dalmas y était héréditaire. Le nom de la porte Dalmas paraît venir de Dalmas I ou de Dalmas II Coc, vivant de 1190 à 1250. En 1242, l'un d'eux avait une poterne dans une petite tournelle de l'enceinte, « un tournet», suivant le langage du pays : — « La via que vai *del Torn deu Dalmas Coc* a la maizo dels fraires pradicadors (2) ». Les de Mastres, originaires du Forez, figurent au Terrier Dogue du Port sous saint Louis comme possessionnés à Clermont avec les Glavenas et autres nobles de l'évêché de Lyon. Ils y avaient hôtel encore au XV^e^ siècle.

Quant à la porte Nartonne, il est non moins certain qu'elle n'est autre chose que la porte d'Artonne : « la via per ont hom vai de la *porta d'Arthona* a Corno » en 1242, près du territoire de *las Paulinas* (encore aujourd'hui les Paulines, quartier des casernes neuves et de la gare (3). Une famille Artonne ou d'Artonne vivait à Clermont. *W. Arthouna* y figure comme propriétaire en 1303 (4).

(1) *Tabl. hist.* VI, 135. Écartelé 1 et 3, une molette à 8 pniotes, 2 et 4, une aigle éployée, émaux non visibles.

(2) Terrier Dogue, fol. 20 : *Torn*, de *tornella*, petite tour, *turricula*. (Ducange. VII, 1191.)

(3) Terrier Dogue, fol. 42.

(4) Terrier Auvergnat, fol. 41.

Digitized by Google

L'adjonction de l'N en tête des mots commençant par une voyelle, spécialement par un A, est fréquente au moyen-âge dans le langage roman de l'Auvergne et se retrouve dans les documents les plus authentiques (1). On peut donc considérer comme désormais vidés ces petits problèmes d'étymologie topographique.

IV.

LE QUARTIER DU MAZEL, DES BOUCHERS, DES AUBERGES ET LA RUE FERREYRON.

Le quartier de la Porte Laurens expire à la place du Mazel. C'est ici le royaume des bouchers et des pelletiers, corporation fort ménagée, aussi influente dans les élections sur les couches inférieures que celles des notaires ou des changeurs peuvent l'être sur l'élite bourgeoise, et plus puissante qu'elle peut-être dans les mouvements populaires. Les choses de notre temps ne peuvent donner une idée de la situation du gros boucher dans la société du municipe du moyen-âge et jusqu'au XVI^e^ siècle. Enrichi par le trafic des bestiaux qu'il mène de front avec son industrie, allant et venant sans cesse par le pays, en relation constante avec la masse par la nature même de ses occupations, vivant les jours de foire et de marché sur la place publique où travaillent ses apprentis, « bourgeois de la ville » au même titre que les gens de justice, admis dans le corps des notables, le conseil municipal du temps, il exerce une action, il jouit chez nos ancêtres, moins raffinés que

(1) C'est ainsi qu'Aton I^er^ de La Roque est nommé *Nato de La Roca* en 1195 dans le traité de Vertaizon dont il fut un des témoins. (Arch. départ., Fonds Evêché, liasse I, 10). Aton II de La Roque, chevalier, est nommé tantôt ainsi, et tantôt *Nato La Roca*, notamment en 1230. (Arch. départ., Cantal, Fonds Saint-Géraud). Voir encore le Cartulaire d'Obazine (Bibl. Nation.). Un des Aimon de la Roche-Aimon est dit *Naimo* de la Roche, etc., etc.

Digitized by Google

nous, d'une position sociale très supérieure à celle qu'il occupe aujourd'hui, et qu'il a cessé d'avoir depuis l'inauguration du système des intendants. On connaît le rôle des bouchers dans les révolutions municipales des cités flamandes. En 1394, juste un siècle avant l'époque où nous sommes, les Olmédas, les Borrel et les Sam, bouchers de Maringues, vassaux de Godefroy Ier d'Auvergne-Boulogne, bisaïeul de Godefroy III, seigneur de la Maison de Boulogne, possédaient des « directes seigneuries » (1).

Un des marchands bouchers de Clermont en 1494 est Guillaume Savaron, le premier connu des Savaron, dont la famille, anoblie à la fin du siècle suivant, honorera la ville par ses lumières, ses vertus civiques et ses dignités. Il a commencé par jouer un rôle dans le corps des notables. Il vient d'être élu premier consul de la ville pour cette même année 1494; mais il a toujours son banc de boucher à la Grande Boucherie du Mazel (2).

La nature de leur profession et la mode des fourrures précieuses qui mettent les pelletiers en relations d'affaires avec les comptoirs de marchands étrangers, les poussent à faire, comme ces derniers, de la banque et de la spécu-

(1) Terriers de Maringues et Montgacon, 1392-1399, *passim*.

(2) Le 24 oct. 1494, » Houneste femme Johaneta Eyrauld, vefve de feu *Gervais de Rani, en son vivant boscher de Clermont*, de la paroisse de Saint-Pierre, tant en son nom que comme légitime administraresse et tuteresse de Jehan, Michel, Mathieu et Pierre de Rani frères, ses enffans», fait sa reconnaissance à Godefroy III pour « *ung ban de pierre situé dans ladite ville de Clermont, au cartier de la Grand Bocherie, jouzte la Grand Bocherie* la voye commune entre deux devers nuyt; une autre voye commuue venant de Notre-Dame-du-Port, tyrant à Saint-Pierre devers midi, *le ban de Guillaume Savaron* devers jour et le ban de Michel Borel devers bize »... (Terrier de Clermont, fol. 27, *verso*). — Guill. Savaron avait déjà fait partie d'une députation de Clermontois envoyée à Louis XI, au château de Plessy-lès-Tours, pour représenter la ville aux fiançailles du Dauphin en 1483. Ce fut lui qui le premier commença de donner quelque notoriété à sa famille. Son descendant, Jean Savaron, président du Présidial de Clermont, garde du scel de la Cour des Aides de Montferrand et maître des requêtes de Marguerite de Valois, fut une des plus pures gloires de la cité (1567-1622).

Digitized by Google

lation en même temps que leur négoce spécial. Le pelletier Pierre Cœur, le père du célèbre ministre des finances de Charles VII, était de ceux-là. Il était originaire de Saint-Pourçain, alors en Auvergne; mais il y a les plus sérieuses raisons de supposer que sa famille était aussi, depuis deux siècles au moins, possessionnée sur les territoires de Clermont, de Riom et entre ces deux villes, au domaine de leur nom : Cœur (1).

Au delà de la place du Mazel, signalons une autre rue restée ignorée : la « rue Ferréron, *soubz les Petits-Gras* » (2), qui reliait, en 1494, le Mazel au quartier des Gras » ou Degrés, ainsi appelé des marches par lesquelles on montait à la Cathédrale ; elles étaient divisées en deux parties : un grand escalier en haut de la rue des Gras, et un petit séparé de l'autre par un palier. La rue Ferreyron devait son nom à une famille Ferreyron connue à Clermont dès le règne de saint Louis (3). La rue de la Coifferie, qui porte en elle-même son étymologie, remplaça plus tard, si je ne me trompe, la rue Ferreyron.

Les noms changent, en effet, parfois avec la destination. Témoin un des quartiers en bordure de la place du Mazel, qui s'appelait vers 1044 « *les Albergeries* » ou quartier des auberges, dont c'était le gîte naturel, près d'une porte de la ville et près du marché le plus central de l'é-

(1) Mémorial de Jean Bernard, 1223. Terrier Dogue, 1242. *Passim.* Cœur dépendait en partie du chapitre du Port.

(2) La rue *Ferreyron* a été oubliée dans la liste des rues de l'Histoire de Clermont. (I. 679 685.)

Terrier de Clermont de 1494, fol. 19, *verso.* Reconnaissance de Guill. Oriol, qui y avait sa maison munie d'une *croicte,* à côté de celle de Renaud de la Boulaye. Ces *crotas* ou anciennes balmes, qu'on ne peut confondre avec les caves, par la raison que le terrier distingue et dit par exemple « croite *et* cave ou les deux séparément, se continuent dans la rue *Terrasse*, le quartier du *Terrail*, au-dessous duquel était la *rue Sous-las-Crotas*, et viennent rejoindre les quartiers de Boulogne et du Palais.

(3) *Valansa Ferreyrona* en 1242. (Terrier Dogue, fol. 154, verso.)

Digitized by Google

poque (1). Mais lorsqu'on adopte le système d'appropriation de noms des voies publiques à la destination actuelle dès monuments qu'elles renferment, il en faut changer avec cette destination, et c'est pourquoi celui de « rue de l'Hôtel-de-Ville » est lui-même provisoire.

Quittant le Mazel, nous remontons la rue de la Tour-de-la-Monnaie, en laissant sur notre droite la vieille tour où les évêques avaient leurs ateliers de frappe, et nous nous retrouvons à notre point de départ, la Grande rue des Notaires, après avoir parcouru, dans un si petit espace, non-seulement le quartier des notaires, mais même sa banlieue. S'il y a deux ou trois notaires ailleurs, ce sont des excentriques, attirés par les chapitres ou les abbayes dont ils vivent.

V.

Toutes les villes d'Europe glissent des hauteurs. La nôtre, qui a remonté et descendu plusieurs fois les pentes du *clarus mons*, suivant que les cycles de guerre ou de paix faisaient prédominer en elle les besoins de la sécurité ou ceux du bien-être, a recommencé de descendre depuis Louis XIV.

Lorsque la ville aura achevé de descendre et que son cœur battra sur la place de Jaude (2), siège du palais municipal de l'avenir, Clermont, devenu chef-lieu de la Cour d'assises du département, devra débaptiser à nouveau sa rue de l'Hôtel-de-Ville, puisque le nom périt avec la chose, pour en faire la *rue du Palais-de-Justice* ou une *rue de la Cathédrale*, plus stable encore. Les archéologues ne manqueront pas alors de lui consacrer un article nécro-

(1) *Arbergarias*. Traité du comte Guill. V avec l'évêque Rencon. (Bal., Mais. d'Auv. II, 48.)

(2) La variante *Jalde* est celle qui domine au XIII^e^ siècle. (Terrier Dogue et Mémorial précités.)

Digitized by Google

logique, en l'honneur de la Maison commune établie en ce point il y a quatre cents ans. Ainsi devions-nous agir pour la Grande rue des Notaires.

Il n'en est pas d'elle, on le voit, comme de la rue de la *Truie-qui-file*, du *Cheval-Blanc*, ou des *Trois-Moineaux*, qui n'éveillent dans l'esprit que l'insignifiante image d'enseignes de cabarets. Le « quartier des Notaires » résume, lui, une page historique de la vie corporative des ancêtres. Et c'est précisément parce que le cours des choses devait effacer son nom de la pierre qu'il était juste que son souvenir demeurât fixé sur le papier.

MARCELLIN BOUDET.

Digitized by Google

LES FOURMIS

DES ENVIRONS DE CLERMONT

Première Partie. — Observations biologiques.

Donner une esquisse de la vie si complexe de la Fourmi, puis un tableau synoptique des espèces indigènes en précisant les particularités propres à chacune d'entre elles, tel est, en deux mots, le plan que j'ai cru devoir suivre. En me bornant pour tous les détails aux formes de notre région, je sacrifierai bien des points intéressants, mais au moins chacun pourra vérifier ce qui lui semble douteux et constater facilement tout ce qui nous est accessible dans ce monde étrange des fourmis.

I.

Les fourmis se distinguent nettement de tous les insectes par l'allure de leurs sociétés. Prises isolément, elles se perdent pour un œil inexercé dans la foule innombrable des autres Hyménoptères, dont beaucoup sont dépourvus d'ailes, en dépit de leur nom. Ainsi dans la famille des Mutillides, voisine de celle que nous étudions, les femelles sont aptères et, pour les reconnaître, il faut les considérer d'assez près. Toutefois la forme du thorax, qui est cubique et n'offre aucune division en dessus, la longue villosité de l'abdomen, constituent des caractères bien saisissables, et ces insectes me paraissent fort rares dans

Digitized by Google

notre région. En somme, la confusion n'est guère possible, et je me dispenserais d'entrer dans les détails suivants, s'ils n'étaient nécessaires pour la détermination des espèces.

Le corps de la fourmi, comme on le sait, est partagé par deux étranglements en trois parties, formées elles-mêmes d'un nombre plus ou moins grand de segments secondaires, auxquels on donne les noms d'anneaux, de zoonites, etc. Les anneaux sont constitués par un arceau dorsal (*vergum* ou *notum*) et par un arceau ventral. Dans l'abdomen, où leur nombre varie d'un sexe à l'autre, ils sont à peu près égaux et reliés par une portion plus souple du tégument; ils possèdent ainsi une certaine mobilité et permettent à cette partie du corps de se dilater d'une façon notable pour contenir une grande quantité d'œufs ou de nourriture. Le premier ou les deux premiers, fortement rétrécis, constituent un pédicule de forme souvent curieuse, unissant l'abdomen au thorax. — Les zoonites constitutifs de ce dernier sont au nombre de trois (prothorax, mésothorax et métathorax); ils sont inégalement développés et soudés d'une manière intime. Cette union donne une grande solidité au segment thoracique et en fait un point d'appui très ferme pour les organes de la locomotion, les ailes et les pattes. Les ailes, qui sont membraneuses, fournissent au classificateur de précieux points de repère, grâce aux diverses dispositions de leurs nervures. Elles sont au nombre de deux paires, insérées, l'une sur le pronotum qui est dépourvu de paraptères (1), l'autre sur le mésonotum. Ces appendices assez fragiles ne servent à l'insecte que pour le vol nuptial. Les pattes dépendent de l'arceau ventral de chaque anneau et sont composées d'une série d'articles, dont chacun a

(1) Le *pronotum* est l'arceau dorsal de l'anneau prothoracique, etc. — Les paraptères sont de petites pièces squelettiques placées à la base des ailes antérieures et qui existent ordinairement chez les Hyménoptères.

Digitized by Google

reçu un nom particulier. L'un d'eux, le tibia, porte à son extrémité un éperon, sorte de peigne convexe en dehors, concave et denté en dedans, s'appliquant sur l'article suivant. Cet organe, qui sert aux fourmis à faire leur toilette, est réduit à une épine ou même absent dans les quatre pattes postérieures. Les pattes se terminent par deux griffes simples ou dentées qui leur permettent de s'accrocher sur un sol rugueux. Au-dessous de ces griffes sont de délicates pelotes membraneuses nommées pulvilli; leur surface inférieure est munie d'un grand nombre de poils courts, de l'extrémité desquels s'écoule un liquide huileux, très fluide, n'épaississant pas au contact de l'air. Une simple action capillaire, due à la présence du liquide et insuffisante pour gêner les mouvements de l'insecte, provoquerait une adhérence favorable à la marche (Dr Rombouts); c'est ainsi que les fourmis peuvent courir avec facilité sur les surfaces lisses, comme celles du verre ou des métaux.

La tête, quoique primordialement composée d'un certain nombre d'anneaux, apparaît chez l'adulte comme une boîte simple percée de deux trous, l'un ouvrant la communication avec le thorax, l'autre antérieur et formant la bouche. Elle porte un certain nombre d'appendices servant aux sens ou à la mastication, et elle est divisée en plusieurs régions plus ou moins artificielles qu'il importe de savoir reconnaître. La partie supérieure de la boîte céphalique est le vertex, qui porte dans bien des cas trois yeux simples disposés en triangle. Le front est situé au-dessous du vertex; il est limité de chaque côté par une arête de forme variable (arête frontale) et en avant par une petite surface d'ordinaire triangulaire, souvent indistincte, l'aire frontale. Celle-ci est suivie d'une pièce délimitée par un sillon, le chaperon, qui forme le bord de la tête et recouvre la bouche. Les parties latérales sont les joues; elles portent sur leur bord, en des places diverses, les yeux composés, qui sont toujours présents chez les

Digitized by Google

espèces indigènes et apparaissent comme deux grandes taches elliptiques réticulées, si on les observe à la loupe. Enfin les antennes, insérées sous les arêtes frontales, sont des appendices en forme de fouet, offrant une tige basilaire (scape) et une partie articulée, quelquefois renflée à l'extrémité, coudée sur la première. — Les pièces de la mastication sont construites sur le type commun aux insectes broyeurs. Les mandibules sont les parties les plus importantes ; elles sont robustes et, dans la majorité des cas, munies de dents. Leur fonction n'est nullement de broyer les aliments, car les fourmis ne se nourrissent pas de substances solides. « Elles constituent, en même temps qu'une arme puissante, un instrument de travail des plus précieux ; elles servent, en effet, de scies ou de ciseaux pour couper, de tenailles pour arracher ou déchirer, de mains pour transporter, de truelles pour gâcher, lisser, assujettir, de pelles pour enlever les déblais, etc. (1). » Les mâchoires sont très faibles et ne pourraient accomplir le travail de la mastication. Avec la lèvre inférieure, qui possède, ainsi qu'elles, une paire de palpes, et en outre une pièce membraneuse et musculaire très extensible, la langue, elles concourent à prendre les aliments et à en opérer l'introduction dans la bouche.

Après ce sommaire aperçu de l'anatomie externe, il reste à examiner les caractères spéciaux à chaque sexe. La fourmi femelle se présente sous deux formes : la femelle proprement dite et l'ouvrière ou neutre. Celle-ci peut se définir une femelle atrophiée, stérile ; mais, outre les simples neutres pondeuses, on trouve parfois des intermédiaires entre l'ouvrière et la femelle parfaite, et leurs larves ne peuvent se distinguer qu'assez longtemps après la sortie de l'œuf. Les nourrices peuvent-elles, comme les abeilles, en obtenir à leur gré, l'une ou l'autre des deux formes ? On n'a aucune donnée précise sur ce point.

(1) André, *Les Fourmis*. Paris. 1885, p. 16.

Digitized by Google

Quels que soient leurs rapports d'origine, les différents individus qui composent la fourmilière se distinguent assez aisément. Les mâles et les femelles sont ailés et possèdent toujours des ocelles. Les premiers se reconnaissent à leur couleur plus sombre, à leur abdomen de sept segments, à leur tête plus petite, à leurs antennes qui offrent généralement treize articles, à leur taille inférieure dans bien des cas. Les femelles perdent leurs ailes aussitôt après la fécondation et pourraient alors être confondues avec les neutres. Elles ont, comme elles, six segments à l'abdomen, un nombre d'articles antennaux moindre que le mâle ; mais leur taille est plus grande, leur mésonotum plus développé et plus complexe donne à leur thorax une forme différente, plus globuleuse ; les traces d'articulations alaires, qui subsistent sur les côtés, lèvent enfin tous les doutes. Les neutres, qui sont souvent dépourvus d'ocelles ou n'en possèdent qu'un seul et qui, dans certains genres (*Camponotus Aphœnogaster*) ont une taille très variable, constituent la grande masse de la population. Elles sont bien connues de tous, et il est facile de s'en procurer ; aussi fourniront-elles seules les caractères utilisés dans le tableau synoptique des espèces.

II.

Sous le rapport des facultés intellectuelles, la fourmi prime tous les autres insectes, même l'abeille. S'élève-t-elle au-dessus des animaux supérieurs ? Il ne paraît pas démontré qu'elle soit moins intelligente, quoique la comparaison soit malaisée à faire, et un auteur bien connu la place immédiatement après l'homme, au-dessus des singes anthropoïdes. En tout cas, il faut bien reconnaître « que les seules ressources de l'instinct sont impuissantes à expliquer une foule de circonstances de sa vie, et que

Digitized by Google

l'existence d'une faculté supérieure à l'instinct s'impose à tout esprit libre de prévention ou de parti pris (1). »

Cette intelligence s'appuie sur des sensations fournies par des organes plus ou moins délicats et totalement différents des nôtres. C'est ce que nous montre en particulier l'étude de la vue. Les ocelles sont d'une utilité à peu près nulle, et en tout cas ne permettent à l'animal que des perceptions très faibles dont il ne sait pas se servir (2). L'organe essentiel de la vision pour l'insecte est donc l'œil composé, et pourtant l'examen des travaux anatomiques récents conduit à la conclusion théorique qu'il ne peut donner une sensation nette de la forme des objets (3). Cette opinion, appuyée d'ailleurs sur de nombreuses expériences comparatives faites par M. Plateau, se trouve confirmée par toutes les allures des fourmis, et le docteur Forel (4) cite des circonstances où une espèce lignicole, le *Lasius fuliginosus*, commit une grossière erreur d'optique et le prit pour un arbre. En réalité, ce manque de netteté dans la perception visuelle est plus ou moins accentué : la vue est plus ou moins bonne. S'il y a des fourmis aveugles, la *Formica rufa*, par exemple, paraît fort bien douée, et l'on ne peut s'approcher de ses dômes sans qu'il se manifeste une vive effervescence parmi les ouvrières répandues à la surface ; lorsqu'on agite un objet à un mètre de hauteur au-dessus de leur nid, elles s'aperçoivent de sa présence et lancent en l'air leur venin. On peut les provoquer ainsi même à travers un verre, ce qui prouve bien que c'est ici la vue seule qui les guide (Forel). — Une autre question, relative à la physiologie de l'œil, est celle de la perception des couleurs. Sir John Lubbock a effectué, à ce sujet, un grand

(1) André. *Loc. cit.*, p. 86.

(2) Plateau, *Recherches exp. sur la vision chez les arthropodes.* Bruxelles, troisième partie, 1885, p. 65.

(3) *Id.* Quatrième partie, 1888, p. 87 et 88.

(4) Dr Forel, *Les Fourmis de la Suisse.* Zurich, 1874, p. 120.

Digitized by Google

nombre d'expériences dont les résultats semblent concluants, bien qu'en contradiction avez les idées de Paul Bert (1). Il a prouvé que non-seulement les fourmis savent distinguer les couleurs visibles pour nous et parmi lesquelles le violet les influence surtout, mais encore qu'elles perçoivent les rayons ultra-violets. « Or, ajoute Lubbock (2), comme chacun des rayons qui composent la lumière homogène nous présente, lorsque nous pouvons le percevoir, une couleur particulière, il est probable que ces rayons ultra-violets produisent sur les fourmis la sensation d'une couleur distincte dont nous ne pouvons nous faire d'idée, couleur aussi différente des autres que le rouge du jaune ou le vert du violet. On peut aussi se demander si la lumière blanche de ces insectes diffère de la nôtre, puisqu'elle contient une couleur en plus. Comme les couleurs naturelles ne sont presque jamais pures mais se composent d'un mélange de rayons de diverses longueurs d'onde, et qu'alors la résultante visible provient non-seulement des rayons auxquels nous sommes sensibles, mais aussi de ceux de l'ultra-violet, il est probable que la couleur des objets et l'aspect général de la nature doivent être tout autres pour les fourmis que pour nous. »

Huber et Forel refusent aux fourmis le sens de l'ouïe. Malgré ses efforts, Lubbock n'a pu se faire entendre d'elles ni réussir à découvrir si elles émettaient des sons perceptibles pour elles seules. D'autre part, on a décrit (Braaton-Hicks, Forel, Lubbock) des organes antennaux qui pourraient être auditifs et Lubbock a retrouvé chez le *Lasius fuliginosus* un appareil qui avait été signalé par divers observateurs dans les pattes de quelques orthoptères et auquel on attribue le même rôle. Enfin certaines espèces (*Ponera*, *Lasius fuliginosus*, *flavus*) seraient pourvues d'un organe de stridulation analogue à celui des Mu-

(1) Archives de physiologie, 1860, p. 149.
(2) Lubbock. *Loc. cit.*, II, p. 27.

Digitized by Google

tilles et capable d'émettre des sons inappréciables à notre oreille, même aidée du microphone. Dès lors, il faudrait bien accorder aux fourmis le moyen de les percevoir, car il nous serait difficile de comprendre, comme le fait remarquer M. André, que tout le monde fût musicien dans un pays de sourds. Il y a en somme beaucoup de probabilités en faveur de l'existence de l'ouïe et il m'a semblé constater un fait en accord avec cette opinion. Une fourmilière artificielle de *F. rufo-pratensis* reposait sur un bassin de zinc par quatre pieds en bois ; ayant frappé légèrement avec un morceau de métal le bord du bassin, je vis aussitôt les ouvrières qui couraient à la surface d'une plate-forme surmontant la boîte vitrée, s'arrêter net et dresser les antennes. Le même fait se reproduisit plusieurs fois. Malheureusement tant de causes imprévues peuvent influencer les résultats de ces observations, que je n'ose en faire grand cas.

L'existence de l'odorat n'est ni contestable ni contestée, et c'est même là le sens le plus développé des fourmis. Avec le toucher il joue un rôle prépondérant dans leurs actes et supplée à la vue chez les espèces aveugles ou qui travaillent dans l'obscurité. Passez le doigt sur la piste que suivent sur les arbres les longues files du *Lasius fuliginosus*, et vous verrez la circulation interrompue ; les travailleuses s'arrêteront hésitantes près de la trace invisible; quelques-unes, comme suffoquées, se laisseront tomber à terre et l'ordre mettra un certain temps à se rétablir. Ainsi que le démontre une expérience bien simple de Lubbock (1), ce sens a son siège dans les antennes ; les fourmis privées de ces importants appendices sont incapables de découvrir du miel placé même à côté d'elles (2).

Le toucher et le goût existent évidemment aussi chez les

(1) Lubbock, Fourmis, abeilles et guêpes. Paris, 1883, I, p. 181.
(2) Lubbock. *Loc. cit.*, I, p. 152.

Digitized by Google

fourmis. Le premier est réparti sur tout le corps et principalement dans les antennes, comme le prouvent les allures de ces insectes. Le goût doit être localisé dans la bouche et les parties voisines, spécialement la langue, qui porterait des papilles gustatives (Meinert, Forel).

La fourmi possède-t-elle un sens particulier de la direction, comme, peut-être, le pigeon voyageur parmi les vertébrés, la *Chalicodome* parmi les insectes? Il est probable que non : la vue, l'odorat et le toucher lui suffisent pour se conduire. La vue est surtout utile quand une source lumineuse peut servir de point de repère (1), car nous savons que les yeux composés ne donnent pas une perception nette de la forme des objets ; cependant les expériences de Fabre prouvent que le *Polyergus rufescens* ne se sert guère que de ce sens pour se diriger dans ses expéditions. Quant à l'odorat, c'est lui qui, dans la plupart des autres espèces, paraît jouer le rôle prépondérant. — Ce sixième sens, que certains auteurs voulaient créer pour la direction, ce sixième sens ne pourrait-il pas être invoqué pour expliquer d'autres faits réellement étranges que nous observons journellement et qui sont nécessaires pour rendre compte des relations amicales ou hostiles des différentes fourmilières?

Toutes les citoyennes d'un même état se connaissent ou se reconnaissent. Prenez une fourmi et portez-la dans un nid étranger; si elle ne peut s'échapper assez vite, elle sera écharpée. Pour entretenir la population d'une fourmilière artificielle de *F. rufo-pratensis*, j'apportais de temps en temps des ouvrières prises dans le nid d'origine; elles étaient reconnues, même après plusieurs mois de séparation et portées par leurs compagnes dans leur nouvelle cité, au lieu que des fourmis de la même race, mais tirées d'un autre nid, étaient impitoyablement massacrées. Il y a mieux d'ailleurs que cette simple reconnaissance

(1) Forel. *Loc. cit.*, p. 119.

Digitized by Google

entre amies. Lubbock fait élever par des neutres de la même famille des nymphes et des larves de *F. fusca* et de *L. niger* : les adultes replacées dans leur fourmilière natale sont traitées en vieilles connaissances. Le résultat est le même si les jeunes sont confiées à des étrangères, et il faut bien remarquer que dans ce cas, les individus issus de ces larves sont attaqués par les sœurs de leurs nourrices d'adoption. Enfin un nid de *F. fusca* ayant deux reines, Lubbock le dédouble, les femelles se mettent à pondre, et les adultes, transportés d'une fourmilière dans l'autre, sont reçus amicalement. Il faut donc bien avouer, avec le naturaliste anglais, que chez les fourmis « la reconnaissance n'est ni personnelle, ni individuelle (1). »

Ces faits présentent assez d'étrangeté pour que certains observateurs aient cru à l'existence de quelque « mot de passe » pour chaque nid; mais les expériences de Lubbock réduisent à néant cette supposition. D'autre part, de tous les sens, l'odorat est le seul qu'on puisse invoquer avec quelque probabilité pour les expliquer. Mac Cook affirme que les fourmis tombées dans l'eau sont maltraitées par leurs compagnes, et il part de là pour conclure (2) « qu'une odeur appréciable, au moyen de laquelle les fourmis se reconnaîtraient, est détruite temporairement, et que ces individus ainsi souillés sont pris pour des étrangers et des ennemis ». Ce fait n'est nullement général comme j'ai pu m'en assurer moi-même, et les expériences dont l'auteur appuie son hypothèse ne le sont pas plus. Mac Cook enferma deux partis hostiles de *Tetramorium cæspitum* dans un vase contenant un tampon de papier imbibé d'eau de Cologne pour masquer l'odeur propre à chaque groupe de combattants. La lutte cessa en effet, mais sans doute à la faveur d'une ivresse causée par les fortes émanations de l'eau, car le même résultat n'eut pas

(1) Lubbock. I, p. 126.
(2) Mac Cook, Mound-making ants of the Alleghanies, p. 281.

Digitized by Google

lieu quand Mac Cook expérimenta sur le gros *Camponotus Pensylvanicus*. « D'ailleurs comment admettre, dit M. André (1), que les millions de fourmilières d'une même espèce, disséminées dans un pays, soient pourvues chacune d'une odeur distincte de nature ou d'intensité, à laquelle participeraient dans une même mesure tous les individus d'un nid, sans distinction d'âge, de taille ou de sexe, mais à l'exclusion complète des habitants d'un nid voisin, munis à leur tour d'un passe-port odoriférant suffisamment appréciable. Que dire aussi — et c'est là la plus forte objection — que dire aussi des fourmilières mixtes dont les esclaves sont empruntés à plusieurs familles étrangères sans que cette diversité d'origine donne lieu à la moindre méprise ou à la plus petite confusion? »

Parmi les nombreuses expériences que le docteur Forel a consignées dans ses *Fourmis de la Suisse*, il en est une qui semble jeter un certain jour sur la question, car elle prouve d'une façon certaine que les fourmis privées de leurs antennes sont incapables de distinguer leurs ennemies de leurs concitoyennes (2). N'y a-t-il pas dès lors quelque raison de croire à l'existence d'un sens particulier dont le siège serait dans les antennes, le sens de la reconnaissance ?

« Plus que les autres insectes, les fourmis ont un ensemble de penchants instinctifs prédominants qui leur donnent ce qu'on peut appeler un caractère (3). Ces penchants sont : la colère qui est un des plus manifestes, le dévoûment, la haine, l'activité et la gourmandise sans oublier la persévérance, malgré les quelques cas de découragement que l'on a constatés dans des circonstances extrêmes. Avec une telle somme de qualités et de défauts, qui change non-seulement d'une race à l'autre, mais encore quoique

(1) André, p. 81.
(2) Forel, p. 119.
(3) Forel, p. 446.

Digitized by Google

à un moindre degré d'un individu à l'autre, les fourmis ont une manière d'agir fort variable et montrent une curieuse perplexité lorsqu'une lutte se déclare entre deux de leurs penchants. Cette inégalité se voit dans les moindres actes, pour peu qu'on se donne la peine d'observer. Elle apparaît surtout dans les sentiments affectifs. On cite un certain nombre de faits témoignant de la compassion des fourmis pour leurs compagnes et je puis en inscrire un de plus sur leur livre d'or. Ayant retiré une ouvrière de *F. rufo-pratensis* d'un vase plein d'eau où elle était tombée, je la plaçai près de la fourmilière artificielle; de légers mouvements des pattes et des antennes accusaient seuls un reste de vitalité. Vient une autre fourmi, qui voyant la noyée accourt à elle, la palpe avec ses antennes, la lèche en la caressant d'une patte et l'abandonne au bout d'un long quart d'heure pour retourner à la fourmilière. Peu après son départ, je vois arriver cinq ou six ouvrières au nombre desquelles elle se trouvait sans doute: la malade est de nouveau examinée, puis emportée au nid. En regard de tels exemples, on cite de nombreux cas d'indifférence et de manque de pitié. Il faut donc avouer avec M. André que « les fourmis comme les hommes ont leurs bons et leurs mauvais moments, leurs cœurs charitables et leurs égoïstes. »

Une conséquence nécessaire de la vie sociale est l'existence d'un langage. Les fourmis communiquent entre elles et il est facile de s'en apercevoir dans les mille circonstances de leur vie. Tous ceux qui les ont observées de près le reconnaissent. Ce langage se manifeste surtout dans les guerres, les expéditions où un signal se transmet rapidement et fait changer la tactique en un instant. « On pourrait sans doute irriter les fourmis, qui se trouvent à la surface de leur nid (1), sans alarmer celles de l'intérieur,

(1) Huber, Recherches sur les mœurs des fourmis indigènes. 2e édition. Genève, 1861, p. 115.

Digitized by Google

si elles agissaient isolément et n'avaient aucun moyen de se communiquer leurs impressions mutuelles. Or, quand on attaque celles du dehors, la plupart se défendent avec courage, mais il en est toujours quelques-unes qui se précipitent dans les galeries et jettent l'alarme dans la cité. L'agitation se propage de quartier en quartier, et les ouvrières accourent en foule avec toutes les démonstrations de l'inquiétude et de la colère, pendant que d'autres se hâtent d'emporter les larves dans les canaux les plus profonds et de les mettre ainsi à l'abri de toute atteinte. »

Ce langage est loin de ressembler au nôtre, car il consiste, autant que l'on a pu en juger, en de simples attouchements d'antennes et en de légers coups de tête contre le thorax échangés entre les interlocuteurs. Il est donc bien rudimentaire et ne permet que la communication d'idées simples. Pour suppléer à sa pauvreté, les fourmis sont même obligées parfois d'employer des moyens détournés. L'une d'elles veut-elle indiquer à ses compagnes un objet difficile à décrire : elle s'en fait suivre à la piste ou en prend une par les mandibules, l'enlève et la porte à l'endroit en question; son auditeur se joint à elle pour aller chercher de nouveaux témoins qui à leur tour agissent de même. « Nos mots parlementaires : enlever la foule, transporter l'auditoire, ne sont donc nullement métaphoriques chez les fourmis (1). »

Quelle que soit son imperfection, ce langage est bien supérieur aux cris des autres animaux, comme le prouvent les expériences du naturaliste anglais, dont le nom revient à chaque instant dans l'exposé de ces délicates questions. Son existence ajoute un argument de plus en faveur de cette opinion que « les facultés mentales de la fourmi diffèrent de celles de l'homme moins par leur essence que par leur étendue (2). »

(1) Michelet, L'insecte, p. 250.
(2) Lubbock. I, p. 149.

Digitized by Google

III.

Les femelles et surtout les mâles, restent à peu près étrangers aux nombreux travaux qui s'exécutent dans la cité. Leur seule fonction est en somme la reproduction de l'espèce. Après leur éclosion, ils se promènent indolemment dans la fourmilière, attendant le jour des noces; mais, venu le moment favorable, une vive effervescence se manifeste dans la population. « Les mâles et les femelles montent sur toutes les plantes dont leur nid est entouré (1), et les ouvrières, dont une multitude se répand à l'extérieur, les accompagnent jusqu'à l'extrémité des herbes les plus hautes; elles paraissent les suivre encore avec sollicitude; quelques-unes essaient de les retenir et de les reconduire au nid, mais la plupart se contentent de les escorter. Elles leur donnent à manger, et leur prodiguent pour la dernière fois tous les soins dont elles sont capables. » Néanmoins les fugitifs s'envolent, et s'unissant à ceux des fourmilières voisines, forment des essaims nombreux qui s'élèvent parfois à une grande hauteur et aiment à se balancer au-dessus de quelque objet élevé; j'en ai vu s'abattre sur la grande tour de Châteaugay et même sur l'observatoire du Puy de Dôme. La fécondation s'accomplit soit au milieu des airs, soit après le vol nuptial. Les mâles meurent bientôt, et la grande majorité des femelles ne tarde pas à subir le même sort.

Ce sont les ouvrières qui supportent toutes les charges de la vie sociale. Dans certaines circonstances, elles partagent même avec les femelles le don de la maternité, soit qu'elles aient été fécondées, soit qu'elles pondent parthénogénétiquement. Comme les reines vierges ou trop vieilles des abeilles, elles donnent des œufs d'où sortiront des mâles (Forel, Lubbock). J'ai été témoin de cette ponte excep-

(1) Huber. *Loc. cit.*, p. 82.

Digitized by Google

tionnelle dans la fourmilière dont j'ai déjà parlé; mais les nymphes qui en provenaient ne furent sans doute pas menées à bien, car je n'obtins aucun mâle. A part ces cas bien rares, l'ouvrière n'a de la femelle que l'amour maternel : à elle seule revient l'éducation des jeunes.

Les œufs pondus par les reines sont relevés par les neutres qui les portent en petits tas à leur bouche et les lèchent sans interruption; ils s'accroissent ainsi et laissent bientôt sortir les larves. Celles-ci se présentent sous la forme de petits vers blancs, incapables de se mouvoir et dépendent entièrement de leurs nourrices. Elles ne sauraient prendre seules leurs aliments, et elles doivent recevoir la becquée comme les petits oiseaux. La fourmi possède un réservoir de matières alimentaires qui est formé par une simple dilatation du tube digestif (jabot); elle peut ainsi amasser une certaine provision de nourriture qu'elle dégorge ensuite pour distribuer aux jeunes et même à ses compagnes affamées. Huber présume (1) que cette nourriture varie suivant qu'elle est destinée à telle ou telle catégorie de larves; elle serait plus substantielle ou plus abondante pour les femelles, et, comme les abeilles, les fourmis pourraient à leur gré tirer d'un œuf déterminé une femelle ou une ouvrière; mais la question est loin d'être résolue d'une manière positive et les opinions sont encore partagées. — Les larves demandent enfin une température à peu près constante et les ouvrières les transportent bien des fois d'un étage à l'autre du nid pour leur procurer cette uniformité de chaleur.

Au moment de se métamorphoser, les larves de beaucoup d'espèces s'entourent d'une coque de soie qu'on nomme fort improprement un œuf de fourmi. Les nymphes de Myrmicides n'ont au contraire aucune enveloppe protectrice et celles de quelques *Formica* sont assez souvent dans le même cas. J'ai observé de ces nymphes nues dans

(1) *Loc. cit.*, p. 69.

Digitized by Google

un nid de *Lasius niger*, mais sans avoir pu découvrir la cause de cette anomalie.

Les ouvrières prodiguent leurs soins aux nymphes comme aux larves. Ce sont elles qui président à la sortie de l'adulte. Elles le débarrassent de son cocon, de la membrane qui l'emmaillotte, et s'il possède des ailes, elles savent étendre sans les déchirer, ces appendices délicats, qui resteraient froissés sans leurs secours.

La fourmi qui vient d'éclore, est trop faible pour se passer de la tutelle de ses sœurs; « elle s'occupe tout d'abord, sous leur direction, des soins intérieurs, de l'éducation des larves ou de la propreté de l'habitation; à mesure que s'accroissent ses forces, elle passe à des travaux plus pénibles, devient architecte, pourvoyeuse ou guerrière, suivant les besoins ou l'occasion, et son émancipation est alors complète (1). » Entre les ouvrières adultes règne en effet une parfaite égalité; mais par une conséquence même de l'amour maternel, cette égalité n'engendre pas de discorde et l'individu, entièrement dévoué à la communauté, n'a que des relations amicales, — il serait plus juste de dire fraternelles, — avec ses concitoyens.

L'ordre et la propreté règnent dans la fourmilière. Souvent, je l'ai constaté moi-même, les larves sont disposées par rang d'âge dans des chambres distinctes « comme les élèves dans les différentes classes d'une école »; elles sont nettoyées à la moindre souillure et n'offrent aucune trace d'impureté sur leur corps. Leurs nourrices ne sont pas moins soigneuses de leurs personnes; elles font leur toilette à la manière des chats, et rien n'est plus curieux que les différentes postures qu'elles prennent dans cette importante opération. — Enfin l'habitation est débarrassée de tous les débris malpropres ou encombrants, et j'ai découvert bien des fois dans les nids de *Lasius niger et*

(1) André, p. 167.

Digitized by Google

alienus, des salles spéciales — de véritables dépotoirs où étaient reléguées, entre autres débris, les dépouilles des nymphes.

Rien n'est plus désagréable aux fourmis que la présence des cadavres de leurs sœurs, et elles s'en délivrent dès qu'il est possible. Les auteurs les plus sérieux attestent qu'elles déposent leurs morts dans de véritables cimetières où elles les rangeraient d'une façon plus ou moins régulière. Je suis loin de mettre en doute cette affirmation, mais tous mes efforts ont été inutiles pour retrouver ce curieux trait de mœurs chez nos fourmis indigènes.

Certaines espèces, comme le *Lasius flavus*, trouvant toutes leurs conditions d'existence dans l'intérieur du nid où les troupeaux fournissent la nourriture nécessaire, se montrent peu au dehors. D'autres révèlent leur activité aussi bien au grand jour que dans leurs galeries. Parmi celles-là vient en première ligne la *F. pratensis*, qui élève dans les bois ces monceaux bien connus de brindilles. Le matin, ces dômes paraissent abandonnés ; mais à mesure que le soleil, s'élevant dans le ciel, répand la chaleur, surgissent des ouvrières qui écartent les ramilles et dégagent les entrées des couloirs donnant accès à l'intérieur. Les travailleuses se rendent en grand nombre à la surface du nid, puis s'engageant dans les chemins creusés par elles dans la mousse ou les herbes, elles vont en longues files aux alentours traire les pucerons sur les arbres, chercher la nourriture animale ou les matériaux nécessaires à la réparation de leur édifice. Plus la chaleur est forte, plus l'effervescence est grande, et la vue se trouble à ce va-et-vient incessant de petites bêtes affairées. Au soir, les fourmis rentrent peu à peu dans leur demeure sans oublier d'en fermer les portes. Elles masquent en effet les ouvertures de quelques débris derrière lesquels restent des gardiennes pour éviter toute surprise.

Les chemins, qui partent tous de la fourmilière, et que les espèces maçonnes recouvrent parfois d'une voûte, de

Digitized by Google

manière à les transformer en tunnels, ont plusieurs destinations. Tantôt ils établissent une communication facile entre le nid et les terrains de chasse ou les arbres à pucerons; tantôt ils relient les différentes parties d'une colonie, car une même société de fourmis peut occuper plusieurs habitations. Une colonie comprend un nombre de nids variable selon les espèces; celles de la *F. pratensis* n'en offrent jamais plus de trois ou quatre, comme on peut le voir en parcourant les bois de Charade, de Villars, etc. Les colonies du *L. fuliginosus* sont beaucoup plus nombreuses sans toutefois approcher de celle que le Dr Forel a observée sur le mont Tendre et qui, habitée par la *F. exsecta*, était composée de plus de deux cents dômes.

Les nids dépendant d'une même société n'ont pas toujours une égale importance; quelques-uns peuvent être réduits à l'état de stations offrant un asile temporaire aux ouvrières fatiguées. J'ai observé une fourmilière de *Lasius* qui exploitait un noyer infesté de pucerons et placé à une grande distance. Les pourvoyeuses séjournaient quelques instants dans une cavité creusée au pied de l'arbre avant d'en entreprendre l'ascension ou de regagner leur habitation. Ayant placé en cet endroit une large pierre plate, je découvris en dessous, peu de temps après, un nid en miniature composé de salles et de galeries disposées sur un seul étage et où les ouvrières s'arrêtaient pour réparer leurs forces.

L'activité de la fourmilière dure pendant tous les beaux jours, puis fait place au repos hivernal. A l'approche de la mauvaise saison, nos insectes se retirent peu à peu dans leurs cases, s'entassent les uns sur les autres, et forment de véritables pelotes vivantes, évitant ainsi le froid et l'humidité. Les essaims possèdent une température supérieure à celle du milieu ambiant comme le montrent les mesures thermométriques de Forel. Le fait est d'ailleurs facile à mettre en évidence. Ayant enfermé dans une fourmilière artificielle, revêtue d'un volet métallique une cinquantaine

Digitized by Google

de *Leptothorax unifasciatus*, espèce très petite, j'exposai l'appareil à un froid de 0°. Il se déposa au-dessus des groupes de fourmis, à la surface intérieure du verre une abondante buée, attestant nettement la différence des températures. — Sous l'influence du froid, les fourmis s'endorment et leur activité vitale diminue; en hiver elles n'ont donc généralement besoin d'aucune nourriture. Mais cet engourdissement n'est que graduel et varie non-seulement suivant les espèces, mais encore suivant les individus; les *Leptothorax* semblent mieux supporter le froid que telle autre espèce, et dans une même communauté, on voit certaines travailleuses actives alors que leurs compagnes se sont déjà réunies en essaims. Dans ces conditions, quelques ouvrières suffisent à alimenter la fourmilière. Lubbock a constaté chez la *F. fusca*, que ces pourvoyeuses sont toujours les mêmes, et que si on les emprisonne, elles sont remplacées par d'autres en nombre égal. C'est là un exemple curieux de la division du travail que j'ai observé également dans ma fourmilière de *F. rufo-pratensis*. L'ayant gardée tout un hiver, je m'aperçus en outre que l'activité de mes pensionnaires correspondait avec assez d'exactitude aux variations de la température extérieure, bien que l'effet en eût dû être neutralisé par la chaleur modérée que j'entretenais dans l'appartement.

La vie des reines et des ouvrières est assez longue : elle atteint comme l'a prouvé Lubbock, huit ou neuf ans. Quant aux communautés leur existence est théoriquement indéfinie; toutes les femelles ne participent point au vol nuptial; quelques-unes restent à la surface du nid et sont entraînées à l'intérieur par les neutres pour perpétuer la race. Mais, en réalité, les cités des fourmis ont leur décadence comme les nations humaines; leur population que ne régénère aucun croisement, va s'affaiblissant et finit par succomber sous les attaques répétées de ses ennemis naturels et des intempéries, bien qu'après une longue période :

Digitized by Google

ainsi M. Berthelot (1) a observé une fourmilière pendant vingt-cinq années au bout desquelles elle s'était transformée en une colonie fort vivace. – S'il est aisé de prévoir la fin de ces sociétés, la question de leur origine est restée obscure. Parfois sans doute, une succursale peut se détacher de la cité-mère et constituer un état distinct. Mais le plus souvent c'est une femelle qui fonde la fourmilière; travaille-t-elle seule comme la femelle guêpe ou bourdon? s'unit-elle à quelques ouvrières de son espèce? On l'ignore à peu près. Si Lubbock (2) a vu des reines de *Myrmica ruginodis* mener à bien l'élevage de leurs jeunes, c'est là un cas unique. L'hypothèse la plus probable est donc la dernière. « J'ai vu, dit l'auteur anglais, que lorsque je plaçais une reine avec quelques fourmis dans un nid étranger, elles ne l'attaquaient point, et en en ajoutant d'autres peu à peu, je réussissais à lui assurer le trône (3). » Mac Cook cite l'adoption immédiate d'une femelle par toute une colonie; M. André a observé à l'automne des reines de *L. niger et alienus*, partant une ouvrière accrochée à leurs pattes. Enfin, j'ai rencontré à plusieurs reprises en hiver des femelles de *Camponotus ligniperdus*, blotties avec un petit nombre d'ouvrières dans des cavités absolument isolées; les neutres ne pouvaient être issues d'œufs pondus par la mère, la saison étant trop peu avancée; mais je dois avouer que ces associations ne purent jamais prospérer dans des nids artificiels.

Quelle que soit l'origine des fourmilières, il y a lieu de s'étonner de la profusion des individus sexués eu égard au nombre des survivants. « La règle ne mène à rien, il n'y a de salut que par l'exception. Nul doute qu'il n'y ait là un des plus curieux spectacles que nous donne la nature, un de ceux qui troublent l'imagination et font désirer

(1) Les cités des fourmis. *Revue scientifique*, t. II, p. 145.
(2) *Loc. cit.*, p. 32.
(3) P. 33.

Digitized by Google

avec une sorte d'impatience d'en voir dissiper le mystère (1). »

Le régime alimentaire des fourmis est varié, mais les matières sucrées sont recherchées entre toutes. Beaucoup de fleurs sont visitées par nos infatigables chercheurs et l'on voit communément certaines ombellifères couvertes de *F. fusca*, les euphorbes de *Leptothorax unifasciatus*, etc. Les pucerons, dont les familles innombrables couvrent nos plantes, produisent des déjections sucrées dont les fourmis sont friandes; aussi sont-ils réduits à l'état d'animaux domestiques et véritablement traits par leurs bergers. La fourmi caresse le puceron de ses antennes et le patient offre doucement le sirop demandé au lieu de le rejeter par un mouvement brusque semblable à une ruade, comme il le fait lorsqu'il n'est pas sollicité. Certaines espèces se contentent d'aller traire leurs troupeaux à l'endroit où ils paissent et de les défendre contre leurs ennemis (*Formica camponotus*). D'autres savent les parquer dans de petites étables légèrement construites en terre (*Lasius myrmica*). Mais entre toutes, les fourmis jaunes (*L. flavus s. lat.*) se distinguent par leur habileté dans l'art pastoral. Ces fourmis sortent peu de leurs nids; en creusant les galeries, elles trouvent, fixés aux racines des graminées, des pucerons qu'elles enlèvent et transportent dans leurs cases. Là elles leur prodiguent en toute sécurité des soins qui dénotent souvent une intelligence remarquable. Ainsi Lubbock les vit au mois d'octobre découvrir sur des pieds de pâquerettes des œufs appartenant à une espèce qui ne leur est pas habituelle. Ces œufs ne leur étaient d'aucun usage immédiat; cependant, dit l'observateur (2), au lieu de les laisser à la

(1) Rambert, *Les Mœurs des Fourmis* (Bibliothèque universelle et Revue suisse, 1876).

(2) P. 63.

Digitized by Google

place où ils avaient été pondus, exposés à la rigueur de la température et à d'innombrables dangers, elles les portèrent à la fourmilière et en eurent grand soin tant que durèrent les longs mois d'hiver jusqu'en mars où les pucerons éclos furent placés sur les jeunes pousses de pâquerettes. Ces fourmis n'amassent pas de provisions, mais elles font bien mieux puisqu'elles conservent pendant six mois des œufs qui pourront leur procurer la nourriture l'été suivant, cas de prévoyance unique dans le règne animal.

Les pucerons ne sont pas les seuls animaux domestiques de nos insectes; les coccides et quelques-uns des petits animaux que l'on trouve dans les nids jouent le même rôle. La liste de ces derniers est considérable (1), mais comprend sans doute des parasites directs ou indirects; aux uns appartiennent les acariens qui sont les poux des fourmis; aux autres les larves de cétoine et les innombrables coléoptères xylophages qui habitent les dômes comme les vrillettes habitent nos meubles ou les souris nos greniers. Je ne me lancerai pas dans l'énumération de ces hôtes plus ou moins suspects; j'engage seulement à chercher dans les fourmilières; on y fait d'heureuses découvertes. C'est ainsi que, pour prendre un exemple, j'ai capturé dans un nid de *F. sanguinea*, près de Villars, plusieurs exemplaires de *Lomechusa strumosa*, staphilinide fort rare.

Une question discutée jusqu'à nos jours est celle de la prévoyance des fourmis. Les auteurs de l'antiquité affirmaient qu'elles amassent des provisions pour l'hiver. Les observateurs d'il y a un siècle prétendaient le contraire, faisant valoir le fait bien connu que « qui dort dîne » et par conséquent l'inutilité de ces provisions (2).

(1) André, *Descrip. des F. d'Eur.*, p. serv. à l'hist. des Ins. Myrm. (Revue et Mag. de Zool. 1874, p. 205).

(2) Cf. Gratien de Semur, *Traité des Erreurs et Préjugés*. Paris, 1845.

Digitized by Google

Or, l'engourdissement, nous l'avons vu, dépend seulement de la température et, dans les pays chauds, les fourmis conservent pendant la mauvaise saison un reste d'activité et... d'appétit : de là leur prudente habitude. Deux de ces espèces thésauriseuses remontent jusque dans notre région. L'une d'elles, l'*Aphœnogaster structor*, est commune autour de notre ville et ses nids sont faciles à découvrir, car ils sont établis sur les bords des routes ou même au milieu des chemins moins fréquentés (Champradeix, etc.).

Les mœurs des fourmis moissonneuses ont été étudiées par Lespès et Moggridge (1). Les ouvrières vont sur diverses plantes chercher leur récolte et, non contentes de glaner les graines tombées s'emparent souvent de celles qui adhèrent encore à la branche. Dans ce cas, il arrive qu'elles se partagent le travail : les unes arrachent les graines à force de les tordre sur leur pédoncule et les laissent tomber à terre ; d'autres viennent les prendre et les portent au nid en se relayant de distance en distance. Les semences ainsi recueillies sont triées, puis emmagasinées dans des chambres spéciales où la germination est retardée par un procédé qui nous échappe. C'est seulement au moment de les employer que les ouvrières laissent leur développement s'effectuer. Elles coupent alors l'extrémité de la radicule, font sécher le grain au soleil et le reportent au dépôt. Une fois la fécule transformée en sucre, l'aliment est à point ; la fourmi concasse la graine et en gratte le contenu du bord de ses mandibules. « Les parcelles ainsi détachées et plus ou moins mélangées aux sucs végétaux naturels et transformés forment une sorte de mucilage qui est happé et léché par la langue (2). » Pas plus que les autres espèces, les Aphæ-

(1) Traherne Moggridge, *Harvesting Ants and frap doors spiders*. London, 1873.

(2) André, *Les Fourmis*, p. 289.

Digitized by Google

nogaster ne se nourrissent donc de substances solides, comme on l'a souvent prétendu. — Les débris du repas vont rejoindre au dehors le monceau de déchets élevé pendant le triage et qui décèle toujours la présence dans son voisinage d'un nid de fourmis moissonneuses.

On peut poser en thèse générale que les fourmilières sont ennemies les unes des autres. On observe, en effet, entre elles des combats ou plutôt des guerres qui n'ont rien d'analogue que chez l'homme. Les fourmis n'ont d'autres armes que celles que la nature leur a données, leurs mandibules, leur aiguillon et le brûlant acide formique; mais elles marchent avec entente, même avec une certaine stratégie et leurs luttes peuvent se continuer de longues périodes reprenant chaque matin pour cesser à la nuit. L'allure de ces combats varie suivant les combattants et montre une diversité extrême. Il est donc impossible d'en donner une idée précise à moins de décrire la tactique de chaque espèce.

Les guerres sont parfois entreprises pour un but de pillage : des tribus d'Aphænogaster tentent de ravir à d'autres les provisions qu'elles ont péniblement amassées; plus souvent elles ont pour cause une rivalité d'intérêts. Une fourmilière importante se réserve un « territoire de chasse »; une communauté analogue, trop près voisine, empiétant sur ses droits, le *casus belli* est trouvé et les armées en viennent aux prises. Si les fourmilières sont d'espèces trop différentes pour se nuire, elles se tolèrent réciproquement et il arrive de découvrir, en soulevant les pierres, plusieurs cités presque enchevêtrées les unes dans les autres : la rupture des murs mitoyens suffit, d'ailleurs, pour amener la discorde. Entre les différentes sociétés de fourmis s'engage ainsi, comme entre les individus des autres espèces, une lutte pour la vie, d'autant plus acharnée que les concurrents sont plus semblables.

Quelques fourmis sont timides et évitent les combats

Digitized by Google

(Leptothorax); d'autres y apportent peu d'ardeur et parmi celles-ci, il faudrait ranger le *Tetramorium cæspitum*, bien que je l'aie vu opposer une résistance énergique à une invasion de *F. sanguinea* provoquée à dessein. Il en est qui font preuve d'une opiniâtreté et d'un courage étonnants : « il serait plus facile d'arracher leurs membres aux combattants et de les mettre en pièces, que de les forcer à lâcher prise; aussi voit-on souvent une tête ou même un cadavre tout entier suspendu aux jambes ou aux antennes de quelque ouvrière qui porte en tout lieu ce gage de sa victoire (1). Certains sont tellement furieux qu'ils en viennent à ne plus reconnaître leurs amis et ceux-ci doivent les maîtriser quelques instants pour donner à cet accès de folie le temps de se dissiper. Après une mêlée violente, la place est semée de morts et de blessés aux allures bizarres : « celui-ci ne sait plus marcher qu'en cercle; celui-là ne marche plus du tout et reste cloué sur ses six pattes; un troisième fait de temps en temps quelques pas courts et rapides comme mû par un ressort; un quatrième saisi de fureur folle se jette sur tout ce qu'il rencontre. Tous ont eu le cerveau froissé ou labouré par les mandibules de l'amazone ou de toute autre espèce qui combat de la même manière (2). » — Les adversaires arrivent parfois à se faire des prisonniers, mais ces derniers n'ont aucune merci à attendre; ils sont destinés à une mort cruelle, car les fourmis paraissent ne pas céder aux Indiens dans l'art de torturer leurs victimes.

Une trêve plus ou moins longue, la prise de l'un des nids dont les habitants émigrent et cèdent la place au vainqueur, parfois une alliance; tels sont les résultats de ces guerres. Les alliances sont rares lorsque les combattants, quoique de même espèce, sont belliqueux; elles n'existent guère entre espèces différentes que dans des

(1) Huber. *Loc. cit.*, p. 141.
(2) Rambert. *Loc. cit.*

Digitized by Google

circonstances exceptionnelles ; en revanche, elles sont faciles à amener entre fourmis timides et j'ai pu bien des fois fusionner plusieurs sociétés de *Leptothorax unifasciatus* sans provoquer de lutte.

L'histoire des fourmis nous offre l'exemple d'un parasitisme singulier qui, chez l'homme, a reçu le nom d'esclavage (1). Certaines fourmis s'emparent des larves, des nymphes et même (2) des jeunes ouvrières d'une autre espèce et se les associent. Ces esclaves font partie intégrante de leur nouvelle cité ; tirés de fourmilières différentes, appartenant parfois à des espèces distinctes, ils se comportent à l'égard les uns des autres et même à l'égard de leurs ravisseurs comme s'ils avaient tous la même origine. Cette introduction de nouveaux membres dans la communauté ne pouvait manquer de la troubler à la longue. Quelques espèces, parmi lesquelles je citerai la *F. pratensis*, ne pratiquent l'esclavage que par accident. La *F. sanguinea* peut aussi vivre seule, mais elle s'adjoint fréquemment telle ou telle forme et en particulier les *F. fusca* et *rufibarbis*. Les esclaves ne viennent donc encore qu'à titre accessoire ; ils aident les ouvrières sans les suppléer. On peut concevoir, en revanche, des espèces où leur rôle arrive peu à peu à être prédominant ; les travaux de la vie intime deviendront leur apanage ; les maitres auront dès lors la guerre pour unique occupation et leurs organes se modifieront en conséquence. C'est ainsi que dans les communautés de *Poliergus rufescens*, la cé-

(1) Un parasitisme d'un autre genre est celui du *Solenopsis fugax*. Cette petite fourmi creuse quelquefois ses galeries dans les cloisons d'un nid appartenant à une plus grande espèce. On l'accuse avec beaucoup de vraisemblance de voler les larves de ses hôtes et d'aller les dévorer dans son repaire dont l'exiguité lui assure l'impunité. — D'autres vont, après les combats, s'emparer des morts *(Tapinoma, Tetramorium, Myrmica scabrinodis)* et l'on a vu les fourmis sanguines se nourrir des nymphes qu'elles avaient rapportées de leurs expéditions.

(2) Forel. *Loc. cit.*, p. 262.

Digitized by Google

lèbre fourmi amazone d'Huber, les esclaves sont maintenant indispensables. Les ouvrières, dont le rôle est d'attaquer les nids de *F. fusca* et *rufibarbis* pour piller les jeunes, se sont entièrement adaptées à cette unique fonction. Elles ne savent même plus prendre seule leurs aliments et elles doivent les recevoir de leurs serviteurs, comme les expériences de Huber, Lespès et Forel l'ont absolument démontré. Leurs mandibules se sont transformées en crocs aigus et d'instruments de travail sont devenues des armes terribles. Les amazones sont, en un mot, les fourmis guerrières par excellence : « une seule mise au milieu d'une fourmilière ennemie ne cherche point à s'enfuir comme le fait toute autre fourmi; mais sautant à droite et à gauche, elle transperce à elle seule la tête de dix ou quinze adversaires, jusqu'à ce qu'elle finisse par succomber; et il y a lieu de signaler qu'elle suit une tactique toute différente lorsqu'elle fait partie d'une armée. » — Deux autres formes que je n'ai pas encore trouvées dans notre région, quoiqu'elles puissent y exister, atteignent un degré de plus dans cette modification de l'espèce sous l'influence du régime esclavagiste. Toutes deux sont parasites du *Tetramorium cæspitum*. Chez le *Strongylognathus testaceus*, les neutres sont faibles, en petit nombre, et l'on ne sait de quelle manière elles peuvent se procurer leurs esclaves; comme le remarque von Hagen, c'est là une espèce où l'ouvrière est en voie de s'éteindre. Chez l'*Anergates atratulus* elle a enfin disparu. Une société de ces fourmis ne comprend que des mâles et des femelles d'*Anergates* avec les ouvrières de *Tetramorium*, dont on n'y a jamais trouvé de larves. L'allure d'une telle fourmilière soulève ainsi un problème intéressant qu'aucune hypothèse n'a expliqué d'une manière satisfaisante.

Telle est en résumé la biologie de la fourmi. Loin de montrer la monotonie à laquelle on s'attend tout d'abord,

Digitized by Google

elle révèle une étonnante variété de faits, une complexité que l'on ne retrouve chez aucune autre société animale, pas même la ruche : « La Fourmi, si l'on veut, est aux autres insectes ce que l'homme est aux autres mammifères. » — (Forel.)

C. BRUYANT,
Licencié ès sciences.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche I.

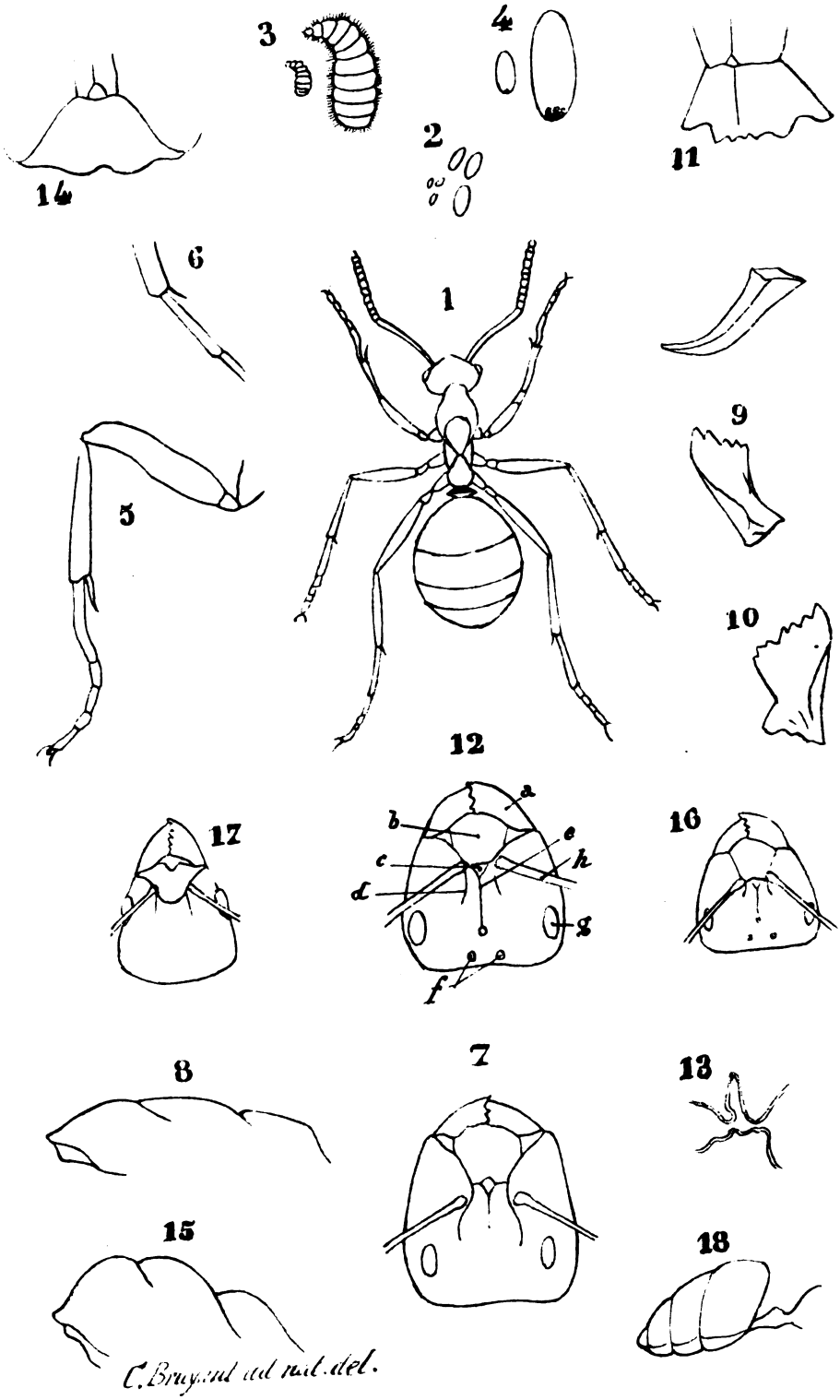

FORMICINES

Digitized by Google

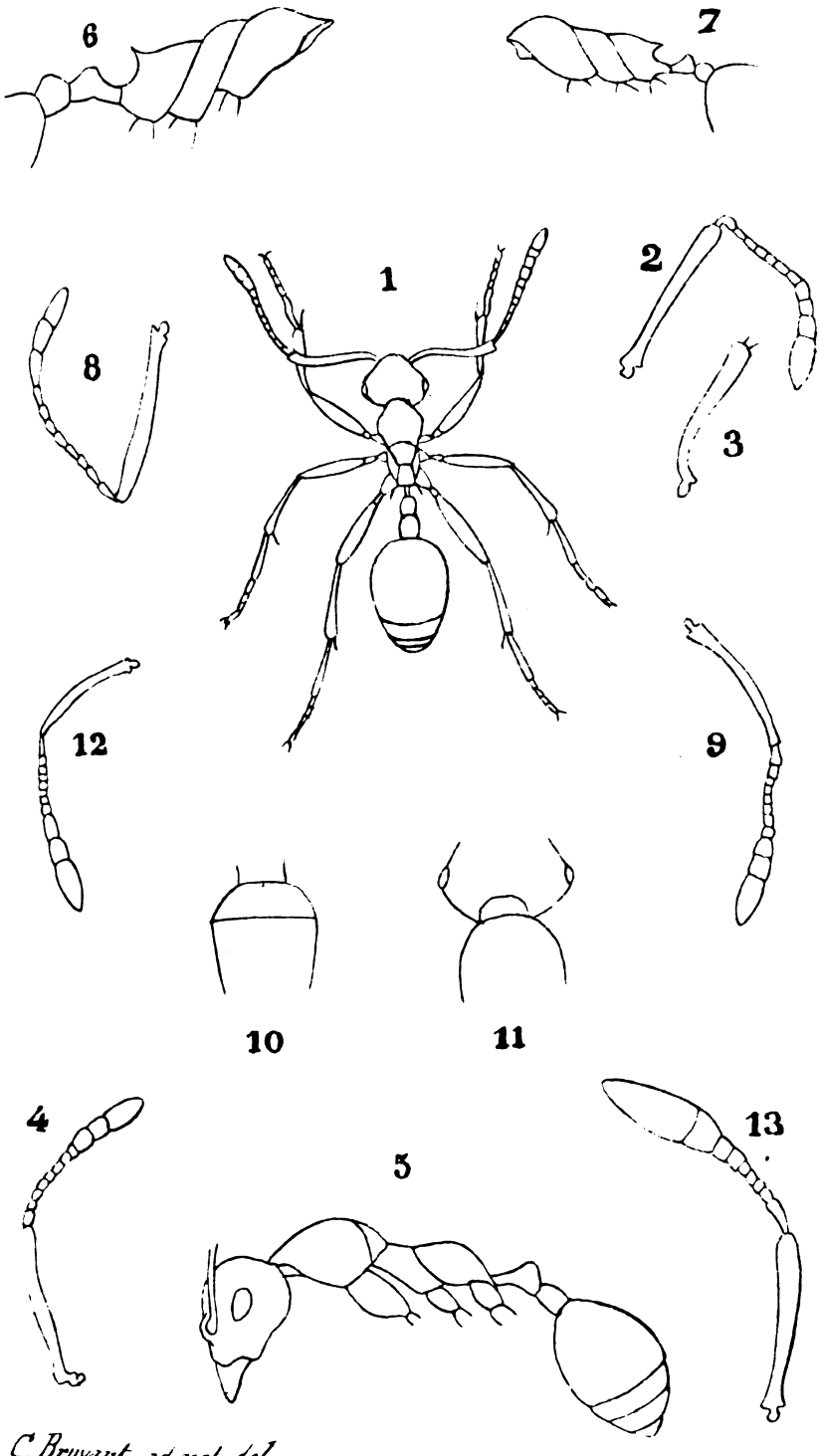

C. Bruyant ad nat. del.

MYRMECINES

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX DOCUMENTS

RELATIFS AUX COMPAGNIES EN AUVERGNE APRÈS 1360

La nouvelle du traité de Brétigny fut accueillie avec joie par les sujets de Jean le Bon, qui voyaient dans la paix la fin de leurs misères. Vingt années de guerre avaient porté le ravage dans toutes les parties du territoire. L'incertitude de la récolte empêchait le paysan de semer et le poussait à abandonner l'agriculture. Tout le pays étant également désolé, l'on ne songeait même plus à fuir devant l'ennemi et les gens de la campagne en étaient réduits à se faire soldats sous la conduite de capitaines improvisés, tels que le fameux Guillaume Laloue. Les villes du plat pays, incapables de se défendre, étaient tour à tour rançonnées par l'Anglais comme sujettes du roi de France et par les gens du roi pour s'être soumises aux conditions du vainqueur. La guerre civile, sous une double forme, lutte entre les seigneurs et jacquerie du menu peuple, ajoutait aux maux de la guerre nationale. L'Auvergne, notamment, était au premier rang des provinces où les seigneurs guerroyaient entre eux sous les yeux de l'ennemi. Il était naturel que le peuple, qui avait souffert de cet état de choses, accueillît comme un bienfait cette paix tant souhaitée. Malheureusement, qu'était-ce que cette paix apportée par le traité de Brétigny ? C'était d'abord pour les sujets ruinés l'obligation de payer, outre les impôts courants, l'écrasante rançon du roi, trois millions d'écus d'or, charge d'autant plus pesante, qu'une

Digitized by Google

grande partie du royaume cédée à l'étranger se trouvait soustraite au paiement de la rançon. Encore ce lourd sacrifice ne servait-il pas à assurer la tranquillité et la sécurité. La guerre n'avait pas seulement causé des dégâts matériels, tué les hommes, ruiné le commerce, l'industrie, l'agriculture; elle avait créé le désordre moral. En désapprenant les arts de la paix, on s'était habitué au pillage, au brigandage; l'amour du lucre facile, du gain acquis par la violence s'était développé dans de fâcheuses proportions; Pétrarque nous a laissé dans ses lettres un sombre tableau de l'abaissement moral où était alors tombée la nation française. Les gens des compagnies, roturiers ou seigneurs, ne songeaient pas à abandonner les habitudes prises au cours de la lutte contre les Anglais. La guerre prit une autre forme, mais ne disparut point, « car plusieurs se mistrent à estre espieurs de chemins et par manière de volerie faisoient pis que ils ne faisoient en temps de guerre. » Tel est le langage des *Grandes Chroniques de France* (1), confirmé par le témoignage des autres chroniqueurs. Sans doute, parmi ces « espieurs de chemin » beaucoup étaient Anglais ou d'anciens tenants du roi d'Angleterre; mais il y avait aussi — et en grand nombre — des sujets du roi de France; le témoignage de Jean de Venette est formel : « *Pace autem sic, volente Deo, confirmata, non fuit propter hoc a malis et gravaminibus tunc cessatum. Nam licet Anglici cessassent, Gallici tamen multi non continuerunt se populares opprimere et prædari; unde tunc latrones et prædones per vias et itinera et nemora fortia insurgentes, viatores acriùs infestabant eos deprædando et, quod facere antea non consueverant, sine misericordia jugulando. De quibus latronibus et homicidis multi postea capiebantur et patibulis per justitias adducebantur. Quinimo adhuc Anglici qui fortalitia detinebant, tales latrones capiebant et modo*

(1) *Règne de Jean le Bon*, c. cxxxij, ed. P. Paris, tome VI, p. 214.

Digitized by Google

judiciario ad arbores suspendebant, magis mites se habentes ad populares de villagiis quam domini naturales (1). » L'Auvergne eut à souffrir tout particulièrement de ces misères. Ce fut d'abord Thomas de la Marche qui, furieux de voir annulé par le roi Jean le don du château de Nonette que lui avait fait le dauphin, se vengea en faisant à l'Auvergne, apanage du duc de Berry, nouveau seigneur de Nonette, une guerre acharnée (2). Il occupa dix-sept châteaux (3) et commit de tels ravages que les habitants ne se faisaient point scrupule de massacrer sans pitié ceux qui leur tombaient entre les mains, sur un simple soupçon d'avoir fait partie des bandes de Thomas de la Marche (4). L'exemple de ce chevalier eut des imitateurs : Bertucat d'Albret, Penimbourc, Chandos, Seguin de Badefol, le Cochi et vingt autres chefs de compagnie se ruèrent sur la malheureuse Auvergne, pillant et ruinant tout. Saint-Chaffre-le-Monastier, Montbrun, Ravel, Brioude, Varennes (5), Chalinargues (6), Fourroze (7), Chaliers (8), Aubepeyre, Pont-du-Château, Rouayre, Chaylane (9), Saint-Géraud, La Motte-Mourgoin (10), etc., tombèrent entre leurs mains. Le Puy, La Chaise-Dieu,

(1) Edit. Géraud., tome II, p. 313. — Il ne faudrait pas voir seulement dans l'amertume de la dernière phrase une boutade d'un moine hostile aux nobles et sympathique aux misères du peuple. Les Anglais mirent fin, en effet, quelquefois aux brigandages de chevaliers français tels que Regnaut du Forestel (Arch. nat. JJ, 91, n° 21).

(2) Sur cette guerre consulter Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, préface et passim.

(3) *Ibid.*, p. VIII.

(4) Arch. nat. JJ, 97, n° 5.

(5) *Spicilegium Brivatense* n° 139. — Froissart, ed. Luce, I, I, §§ 491-498. Tome VI, p. 74-76 et les notes des p. XXXIV-XXXV. — Cf. Arch. nat. JJ, 102, n° 344.

(6) *Diction. histor. du Cantal*, par Deribier-Duchâtelet, v° *Chalinargues*, tome III, p. 91.

(7) *Ibid.*, v° *Chapelle d'Aleignon*, tome III, p. 136.

(8) *Ibid.*, v° *Chaliers*, tome III, p. 185.

(9) Mazure, l'*Auvergne au quatorzième siècle*, p. 35-70.

(10) Arch. nat., JJ. 106, n° 245.

Digitized by Google

Clermont, Montferrand, Chillac, Riom, Issoire, Vodables (1), Aigueperse (2) souffrirent de leurs incursions.

Nous ne voulons point faire ici le récit de ces guerres qui pourraient fournir la matière d'un long et intéressant travail. Nous nous contenterons de signaler deux documents qui offrent quelque intérêt pour cette histoire.

Le premier de ces documents est un accord conclu en 1364, au moment où le pays de Clermont était désolé par les routiers, entre le prieuré de Saint-Mary-d'Orcet et les quatre consuls de la commune; accord autorisant les habitants d'Orcet à se retirer corps et biens dans la forteresse claustrale, à charge pour eux de contribuer à la tenir en état. On sait combien se généralisa au XIV^e^ siècle l'usage de fortifier les églises. Nous n'en citerons qu'un exemple, en rappelant la requête adressée justement vers cette époque au duc de Berry par les habitants d'Allanche, pour obtenir la permission de fortifier leur église (3). L'on voyait même les dignitaires de l'Église prendre les armes pour châtier les brigands qui ravageaient le pays; par exemple l'évêque de Saint-Flour (4).

La première remarque que nous suggère cet acte, c'est que la forteresse construite à Orcet au XII^e^ siècle par Guillaume VII n'existait sans doute plus à cette époque, puisque les habitants sont forcés de se retirer dans celle du couvent. Celle-ci, d'autre part, devait exister depuis quelques années déjà, car on ne demande pas aux habitants de contribuer à sa construction, mais simplement à son entretien, et l'on en excepte expressément la construction de nouveaux remparts *(absque novo muro construendo)*. Ce sont donc les dépenses journalières et ordinaires qui sont à la charge des habitants et qui font le paiement des droits

(1) Froissart, *quo supra*.

(2) Arch. nat., X 1a, 18, f° 135 v°.

(3) *Dictionnaire du Cantal*, v° *Allanche*, tome I, p. 113. — Allanche est un chef-lieu de canton de l'arr. de Murat.

(4) *Spicilegium Brivatense*, n° 143, p. 408.

Digitized by Google

qu'on leur concède. Ces droits se réduisent simplement au droit de garde et de protection pour eux et pour leurs biens; la permission qui leur est accordée de construire dans la forteresse des maisons pour se loger est une pure conséquence de ce droit de protection. Il faut bien remarquer les précautions que prend le prieuré pour réserver tous ses droits. Pour assurer aux habitants l'entrée de la forteresse, il leur accorde bien une des clefs de la « première porte » (*prima porta*) — et par là il faut évidemment entendre la porte de la première enceinte; — mais il a bien soin de réserver au prieur le droit de donner la clef à qui il veut des habitants, soit à un consul, soit à un prud'homme choisi par lui et révocable à volonté. Il n'est pas moins vrai que des garanties sont accordées aux habitants contre l'arbitraire possible du prieur. En cas de défaut par un habitant de faire le guet et les écoutes auxquels il est tenu par l'accord, le prieur ne peut lever une amende sur lui, mais seulement lui substituer un remplaçant dont le coupable devra payer la solde.

Le second acte que nous publions est un procès au Parlement entre Michel Aymon, bourgeois de Clermont, et Jean de l'Epine, écuyer. Ce qui fait l'importance de ce document, ce sont les renseignements qu'il nous fournit sur l'histoire et sur la manière d'agir des compagnies en Auvergne, vers la fin du règne de Jean le Bon et le commencement du règne de Charles V; c'est surtout le jour qu'il jette sur la conduite de l'Archiprêtre, du fameux Arnaud de Cervole. Il ressort de cette pièce, — si du moins l'on peut se fier au témoignage du bourgeois de Clermont, — que l'Archiprêtre, à cette époque encore, avait des relations équivoques avec les compagnies qui dévastaient la France, qu'il les soutenait et qu'il couvrait leurs brigandages de son crédit. Ainsi se confirmerait la phrase de Jean de Venette, à la date même de 1363 : « *Et non erat qui populum defensaret nec qui talibus discriminibus et periculis obviaret, quia videbatur quod talia quæ po-*

Digitized by Google

pulis inferebantur gravamina dominis placerent et principalioribus, qui tamen ad ista maleficia remedia manu valida apposuisse debuissent (1). Cette complaisance des puissants pour les actes des compagnies, cette connivence criminelle avec les misérables qui ruinaient le pays, ne trouve-t-elle pas sa confirmation dans notre acte, où l'on voit un conseiller des ducs de Berry et de Bourgogne et du roi lui-même laisser non-seulement son chancelier faire trafic de prisonniers avec les gens des compagnies, mais encore lui assurer l'impunité pour le mal commis et forcer par des menaces de mort la victime à payer ce qu'on lui demande?

Sans doute, on nous objectera que le témoignage de Michel Aymon est suspect et, qu'après tout, le Parlement réserve la question de fond et laisse dans le doute la véracité des assertions du demandeur. Pourtant les observations suivantes nous semblent établir l'exactitude de cette déposition pour les faits principaux.

D'abord, il est certain que Jean de l'Epine a été secrétaire d'Arnaud de Cévole et qu'il a dû avoir des rapports suivis avec les compagnies; c'est lui qui, justement en 1363, est chargé de dresser le compte de celles qui se trouvent en Bourgogne au service du duc Philippe et sous la direction de l'Archiprêtre, et tout particulièrement des Bretons (2).

En second lieu, en réponse à l'affirmation précise, catégorique, de Michel Aymon (3), disant qu'il a été contraint par force et par menace de mort faite contre lui par les gens de l'Archiprêtre de reconnaître devant le Parlement la dette que lui réclame Jean de l'Epine, que dit ce dernier? Rien; il ne nie pas, il ne proteste pas, il constate

(1) Edition Giraud, tome II, p. 325.

(2) Cherest, l'*Archiprêtre*, p. 236.

(3) *Per minas et terrores sibi illatos per gentes et familiares Archipresbiteri memorati tunc Parisius existentis quod nisi... dictam summam... confiteretur... cum ad patriam rediret seu redivisset, interficeretur.*

Digitized by Google

simplement l'accord passé entre lui et le bourgeois de Clermont (1). De même, il ne nie pas avoir obtenu du roi les lettres que Michel Aymon qualifie de « subreptices, torsonnières et iniques ». Et bien que le Parlement réserve la question de savoir si ces lettres sont réellement telles, ne semble-t-il pas qu'il préjuge cette question en déclarant inique le jugement rendu par le sergent Oudard du Val, en conformité de ces lettres?

Enfin, un fait qui nous semble bien montrer la culpabilité de Jean de l'Épine et établir que la longue impunité dont il jouit ne fut due qu'à la haute protection de l'Archiprêtre, c'est la date à laquelle est rendu cet arrêt du Parlement qui, en somme, lui est défavorable. En 1365, il force Michel Aymon à reconnaître sa dette devant le Parlement; en 1366, il obtient du roi des lettres d'après lesquelles Oudard du Val se croit autorisé à lui adjuger pour quatre cents livres des biens que les moindres appréciations portent à deux mille. Pourquoi ? C'est que l'Archiprêtre est là, puissant par son crédit. En 1368, il est traîné devant le Parlement et le premier procès se termine à l'avantage de Michel Aymon. La cour lui est même si favorable qu'elle fixe la discussion sur le fond du procès à cette même session, violant presque ainsi le droit des autres sénéchaussées. Pourquoi? C'est que Michel Aymon a pu parler librement devant ses juges et, s'il a pu le faire, c'est que le 25 mai 1366 Arnaud de Cervole est mort et qu'avec lui Jean de l'Épine a perdu celui qui couvrait ses méfaits de son crédit.

Ce document nous paraît donc faire peser sur la mémoire de l'Archiprêtre un reproche dont son dernier biographe, M. Aimé Chérest, a mis une grande habileté à essayer de le laver.

E.-G. LEDOS.

(1) *Tandem inter partes tractatum et concordatum fuerat.*

Digitized by Google

I [a].

1364 (n. s.), 14 février.

Accord entre le prieuré et les consuls d'Orcet au sujet de la forteresse dudit prieuré.

(Bibl. nation. Ms. l. 9084 n° 27.)

Original sur parchemin en mauvais état jadis scellé de trois sceaux sur double queue.

Nos decanus (1) et conventus monesterii Mauriaci, ordinis sancti Benedicti, Claromontensis diocesis, et Petrus de Meagas, prior nostri prioratus de Ursecto (2) nobis subjecti et nostro monesterio supradicto, per presentes litteras notum facimus universis quod, cum inter Johannem Guiardo, clericum, rectorem dicti loci de Ursseto (3), procuratoremque et ut procuratorem prefati prioris de Ursseto, ex una parte, et Durandum Limotghas, Petrum Calves, Robbertum de Cogos et Robbertum de Menot, consules et ut consules ville de Ursseto, ex parte altera, nuper, occasione guerrarum presentium de presenti vigentium in diocesi Claromontensi, tractatus fuerit adhitus talis : videlicet quod omnes habitatores qui nunc sunt in dicta villa de Ursseto et erunt in futurum pro tempore de cetero fortalicium prioratus de Ursseto predicti fortificare

(*a*) Pour nous conformer aux habitudes de l'érudition contemporaine, nous publions ces textes avec les fautes échappées aux copistes des manuscrits, bien que cette poursuite d'une exactitude scrupuleuse nous semble puérile et ridicule.

(1) Le doyen de Mauriac, de 1352 à 1367, fut Helias Hugonis, d'après Deribier-Duchâtelet, dans le *Dictionnaire historique du Cantal*, v° *Mauriac*.

(2) Le prieuré de Saint-Mary d'Orcet (Puy-de-Dôme), arrondissement de Clermont-Ferrand, canton de Veyre.

(3) Ce qui explique pourquoi le curé d'Orcet agit ainsi comme procureur du couvent, c'est qu'avant 1789 la cure était à la nomination du prieur de Saint-Mary. (Tardieu, *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, v° *Orcet*.)

Digitized by Google

et reparare ac in statu decenti et forti tenere, quamdiu guerre durabunt in diocesi Claromontensi predicto, teneantur suis propriis sumptibus et expensis, videlicet in fossatis, palevys (1) et deborteschas (2) sive envans (3) absque novo muro construendo ibidem per ipsos cum et pro conditionibus et modis inferius declaratis, videlicet quod omnes et singuli habitantes predicti qui voluerint, quandocumque et quotienscumque fuerit necessarium et eis placuerit, possint et sibi ac cuilibet ipsorum licitum sit se et bona sua quecumque mobilia, utencilia et victualia in predictum fortalicium reponere, morari, garentire et etiam custodire absque contradictione quacumque, domos edificare infra in quibus se valeant loghare, absque tamen prejudicio prioris et dicti prioratus de Ursseto et quod pro edificatione per ipsos facienda aliquid pre[judici]um dictis priori et prioratus in aliquo non generetur pro premissis, absque eo quod dictus prior neque sui succesores futuri dicti prioratus priores possint nec debeant aliquod tributum occasione premissorum in dictis boni[s h]abit[ant]ium pre[dicto]rum percipere, exigere seu levare quoquomodo; et quod in prima porta dicti fortalicii fiant et erunt due claves de quibus dictus prior seu ejus certus nuncius teneat unam, aliam..... et tradere teneatur uni de consulibus seu cuidam probo viro dicte ville de Ursseto ad ejusdem prioris et successorum suorum electionem et quod dictus prior possit et sibi liceat seu alteri ejus nomine, ipso ratum habente, dictam clavem de uno ad alium transmittere, illi vel illis de quo seu quibus placuerit priori predicto. Item fuit concordatum amplius quod per predictum priorem nullus defectus excubiarum dictorum habitantium defficientium in excubiando et vigiliam pro custodiendo dictum fortalicium faciendo (4) levari

(1) Palissades.
(2) Bretèches.
(3) « Envan » ou « anvan » est un terme provençal désignant des retranchements.
(4) Le texte porte *faciando*.

Digitized by Google

possit ab ipsis sed loco defficientium alium hominem vel homines ponere sumptibus illius vel illorum qui deffecerint in excubiando cum erit opus. Quod nos decanus et conventus ac prior superius nominati, die date presentium litterarum, tractatum predictum quia factus est et fuit pro utilitate comuni (1), secundum quod nobis aparuit et apparet tenore dicti tractatus, facta prius et ante omnia et in dicto tractatu per nos ad invicem concensione quod propter predicta monesterio Mauriaci conventui dicti loci nec etiam priori nec prioratui predicto aliud prejudicium non generetur nec in posterum possit generari perpetuum, supra dicta omnia lauda[vi]mus, ratifica[vi]mus et approba[vi]mus (2) et tenore presentium meliori modo et forma quibus possimus et debemus, ratificamus, laudamus ac etiam approbamus. In quorum omnium fidem et testimonium premissorum nos dictus decanus, conventus et prior supradicti hiis nostris litteris presentibus sigilla nostra duximus apponenda, pire et dominio dicti prioratus et monesterii nostri Mauriaci et quolibet alieno in omnibus semper salvis. Datum die mercurii, in festo beati Valentini (3), anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo tertio.

(1) Ces deux termes ne désignent pas l'intérêt général, mais simplement l'intérêt commun des parties contractantes.

(2) Le texte porte ici le présent de l'indicatif. Il est évident qu'il faut y substituer le parfait.

(3) La Saint-Valentin tombe le 14 février.

Digitized by Google

II.

Arrêt du Parlement de Paris cassant la sentence rendue par Oudard Du Val, sergent au Châtelet de Paris, dans la cause entre Michel Aymon, bourgeois de Clermont, et Jean de l'Épine, écuyer.

(Arch. nat., *Reg. du Parlement* X 1a 21, fol. 351 v°.)

Cum inter Michaelem Amonis, burgensem Claromontensem, appellantem ex una parte, et Johannem de Spina, scutiferum, ac Odardum de Valle, servientem Castelleti nostri Parisius et commissarium in hac parte deputatum ex altera, orta fuisset materia questionis pro eo quod dictus Michael in curia nostra proponi fecerat quod anno LXIIJ., circa festum omnium Sanctorum, ipse cum nonnullis aliis civibus et habitantibus dicte ville Claromontensis, pro certis negociis patriam Alvernie concernentibus (1), ad villam de S. Petri Monasterio se transtulerat; quibus redeuntibus, quibusdam Britonibus obviaverant qui fortalicium de Baris (2) occupatum detinebant, qui patriam Alvernie vastabant et mala quasi inenarrabilia perpetrabant, licet essent de regno nostro oriundi nec se tenerent pro nostris vel regni nostri inimicis. Dicti vero Britones dictos cives et habitantes ceperant; presertim quidam predictorum Britonum, Yvonetus le Galloet nuncupatus, cum armis, more hostili, dictum Michaelem ce-

(1) Je pense qu'il s'agit ici de la démarche faite en 1363, d'après Savaron (cité par Tardieu, *Histoire de Clermont-Ferrand*, I, p. 55), par Raymond Coustave, capitaine de la ville et d'autres bourgeois, pour se plaindre au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier d'habitants qui, sous prétexte de noblesse, refusaient de contribuer aux dépenses de la ville.

(2) Les Barres (Allier), arrondissement de Montluçon, canton de Montmarault, commune de Doyet, sur la route de Clermont à Saint-Pierre-le-Moutier.

Digitized by Google

perat et ad dictum fortalicium duxerat, ibique inhumaniter detinuerat carceribus mancipatum; sicque dicto Yvoni summam trium millium .ij^{c}. et xviij. florenorum auri solvere promiserat ad instigationem Johannis memorati. Qui Johannes protunc erat cancellarius Arnaudi dicti Archipresbyteri et gubernator societatum que erant in partibus Alvernie et maxime Britonum predictorum, cum quibus dictus Johannes participabat, et tantam familiaritatem cum ipsis habebat, quod sub suo salvo conductu mercatores et alios dicte patrie per ipsam patriam ducebat et ab ipsis magnam financiam exigebat. Quadam vero die, dicto Michaele in dictis carceribus et vinculis existente, dictus Johannes sibi dixerat quod eidem multum compatiebatur et quod procuraret ut a dictis vinculis liberaretur et expediretur et videbatur quod ipse Johannes dictam summam habere deberet, quia, licet dictus Michael tunc dictum Johannem non cognosceret, tamen ad preces dicti Michaelis sibi promiserat quod ipsum juvaret ut a dictis vinculis liberaretur dictusque Johannes erga dictum Yvonem tantum fecerat quod dictum Michaelem penes se habuerat; sciebat enim dictus Yvo quod licite eum detinere non poterat, et si eum ulterius detinuisset, fuisset absque financia expeditus. Dum autem dictus Johannes dictum Michaelem penes se habuerat, ipsum duci fecerat ad quemdam locum quem a dicto Archipresbitero tenebat, Concressaut (1) appellatum, ibique inhumanissime tractatus fuerat, et ob hoc dictus Michael se et sua bona dicto Johanni obligaverat sub sigillo regio ad solvendum summam predictam certis terminis in dicta obligacione comprehensis; dicta autem obligacio causata erat ex eo quod dictus Johannes dicebat se dictam summam dicto Yvoni solvisse pro Michaele predicto, de quo nichil apparuerat neque apparebat, ut dicebat. Dicta igitur obligacione per dictum Michaelem sic facta, partem dicte summe dicto

(1) Cher, arrondissement de Sancerre, canton d'Aubigny.

Digitized by Google

Johanni solverat; sed hoc non contentus, dictus Johannes per captionem et explectationem bonorum suorum ipsum compellere nisus fuerat ad sibi solvendum dictam summam; contra quam compulsionem dictus Michael se opposuerat vel saltim procuraverat ut causa dicte executionis ad nostram parlamenti curiam devolveretur; in qua dicto Michaele comparente et se debite presentante per minas et terrores sibi illatas *(sic)* per gentes et familiares Archipresbiteri memorati tunc Parisius existentis, presertim quod, nisi dictus Michael dictam summam in dicta curia nostra confiteretur et se obligaret, cum ad patriam rediret seu redivisset, interficeretur, ad promotionem Johannis predicti dictus Michael promiserat plenariam solutionem dicto Johanni facere de tota summa predicta certis terminis tunc venturis, et nichilominus compulsus fuerat primas litteras obligatorias predictas aprobare et confiteri quod erant bone, juste, valide atque firme; et ultra summam .iij.^{m}.ij^{c}..xlviij. florenorum auri predictam, dictus Michael dicto Johanni se obligaverat in summa .v^{c}. florenorum auri quos dicto Johanni solvere promiserat in casu quo dictam summam recuperare posset a patria Alvernie, cum captus fuisset negotia dicte patrie prosequendo. Quittaverat etiam dictus Johannes dicto Michaeli summam .ij^{c}. xlviij. florenorum auri quia dicto accordo suum prestabat assensum et in casu quo dictus Michael per patriam indempnis non servaretur, quittaverat et quittabat dicto Michaeli summam .v.^{c} florenorum predictam; ad quod quidem acordum tenendum et inviolabiliter observandum voluerant dicte partes per arrestum condempnari, prout apparebat per certas litteras super hoc confectas, quas dictus Johannes se habere dicebat. Quo acordo modo predicte facto, dictus Michael dicto Johanni summam .xij^{c} .xlviij. florenorum solverat in deductionem summe mille et .v.^{c} florenorum pro tempore preterito dicto Johanni debitorum, prout per litteram quittatoriam factam die veneris post festum beati

Digitized by Google

Martini hyemalis anno .LXVj. aparebat; et hiis non contentus bona mobilia dicti Michaelis vendi et distrahi fecerat pro precio .xij^{li}. francorum auri vel circa, licet .v.^{e} francorum auri valerent et ultra; et ulterius bona immobilia ipsius Michaelis proclamari et subhastari fecerat et ea ad manum nostram poni, præcipue quatuor molendina quæ dictus Michael habet in villa seu loco des Martres (1), in et super ripperia de Morge, et certum nemus, prata et terras ad ipsum Michaelem spectantia; et juxta patrie consuetudinem dicta bona immobilia per apreciatores patrie ad hoc deputatos, carpentatores et lathomos apreciari fecerat, videlicet molendina ad .iiij.^{or} francos, terras ad centum et .xij. francos, prata ad .LXXij. francos; dictusque Michael consenserat quod dicta bona modo predicto apreciata traderentur et deliberarentur dicto Johanni in solutionem tam terminorum preteritorum quam etiam futurorum, hoc acto (2) quod si quid residui superesset, hoc traderetur Michaeli predicto deducta quarta parte dicti pretii pro sumptibus et expensis pro dicta executione factis; que, inquam, bona immobilia predicta dictus Johannes recipere tenebatur pro apreciatione predicta tam de usu quam de consuetudine in partibus Alvernie notorie et inconcusse observatis; qui sunt tales quod, quando aliquis creditor facit venditioni exponi bona immobilia sui debitoris et ea facit apreciari, dicta bona sic apreciata sibi pro precio debent remanere, potissime ubi debitoris intervenit assensus, quarta parte pro expensis deducta, ut est dictum, et si plus valent quam debitum ascendit, residuum ipsi debitori reddi et deliberari debet. Quæ bona dictus Johannes pro precio quo apreciata fuerant recipere recusaverat, ut tenebatur, et ob hoc certas litteras nostras maliciose impetratas, subrepticias et ini-

(1) Les Martres-sur-Morge (Puy-de-Dôme), arrondissement de Riom, canton d'Ennezat.

(2) Pacto (?)

Digitized by Google

quas per quas mandabatur servienti predicto quod cum apreciatores dictorum hereditagiorum non essent in apreciatione concordes et propter hoc vendi non poterant nec decretum tradi quod dictum hereditagium vendi faceret et decretum traderet plus offerenti; quarum litterarum virtute de dictis hereditagiis summam .iiij.° francorum obtulerat dictus Johannes. Dum autem premissa ad noticiam dicti Michaelis devenerant, contra dictas litteras se opposuerat, plures rationes et causas proponendo ad finem quod dicta hereditagia nulli adjudicarentur, preterquam pro summa .iiij.^{m} francorum; quibus non obstantibus, ad instanciam et requestam dicti Johannis, dictus serviens pronunciaverat quod dictus Michael non erat admittendus ad aliquid dicendum vel proponendum contra vendicionem predictam, rejectisque rationibus et consuetudinibus per dictum Michaelem propositis, declaraverat dicta molendina et alia hereditagia ad dictum Johannem pro precio .iiij.° francorum pertinere per suum decretum. A qua pronunciatione dictus Michael ad nos seu nostram curiam appellaverat; quare concludebat dictam pronunciationem, sententiam seu declarationem pronunciari nullam et si qua esset, pronunciari eam pravam et falsam, male processum, dictum seu pronunciatum per servientem predictum et bene per ipsum Michaelem appellatum et executionem per dictum Johannem requisitam contra Michaelem indebitam et injustam quodque dictus Michael manum munire seu garnire non teneretur et manus nostra in dictum Michaelem opposita levaretur ad plenum et quod littere per dictum Johannem impetrate, de quibus superius habetur mencio, pronunciarentur torsonnarie et inique essetque dictus Michael ad per eum proposita admittendus, dictus vero Johannes non admitteretur ad proposita per eundem ac in suis condempnaretur expensis.

Dictis Johanne et serviente in quantum quemlibet ipsorum concernere poterat proponentibus et dicentibus quod circa annum .LXiij. dictus Michael per inimicos

Digitized by Google

regni nostri qui protune fortalicium des Bares detinebant occupatum, redeundo de villa sancti Petri Monasterio, captus fuerat. Post cujus captionem dictus Johannes per archiepiscopum Senonensem (1) et nonnullos alios ad partes Alvernie missus fuerat ad levandum et exigendum summam .vj.^{m} francorum per Archipresbyterum comiti de Tanquarvilla (2) mutuatorum nec dictus Johannes dictam patriam Alvernie intraverat cumque dictus Johannes una cum Reimondo Costavol, burgense et capitaneo ville Claromontensis (3), et pluribus aliis ad villam de S. Petri Monasterio accederet, dictus Reimundus dicto Johanni dixerat quod plures burgenses et cives de villa Claromontensi in dicto fortalicio des Bares detinebantur captivi, rogando eum ut super expeditione eorum remedium apponeret, si quod posset; et post plura verba dictus Johannes responderat quod ad dictum fortalicium minime se transferet *(sic)* nisi de licentia et precepto balivi de sancti Petri Monasterio et nisi secum haberet aliquos burgenses de villis de quibus dicti captivi erant oriundi; ad quod dictus balivus suum assensum prestiterat et unum burgensem dicte ville eis tradiderat Johannem Peruce (4) nuncupatum; qui ad dictum fortalicium se transtulerant pro expedicione dictorum captivorum, presertim Hugonis Gaite (5) et Ludovici Chauchat (6). Dicti vero inimici prefatos Hugonem et Ludovicum expedire recusaverant nisi simul cum ipsis dictus Michael expediretur; et tunc dictus Johannes dictis Reimondo, Hugoni et Ludovico

(1) Guillaume de Melun, archevêque de Sens.

(2) Sur les relations entre Arnaud de Cervole et Jean de Melun, comte de Tancarville, cf. Aimé Cherest, *l'Archiprêtre* (Paris, Claudin, 1879, in-8°, p. 91 et suiv.).

(3) Sur ce personnage, qui devint trésorier du duc de Berry, voy. Tardieu, *Histoire de Clermont*, passim.

(4) Ou Peyrusse. — Cf. Tardieu, dans les listes généalogiques du deuxième volume de l'*Histoire de Clermont*.

(5) Sans doute le même que Hugues Gayte, fils de Mathieu I Gayte, mentionné par Tardieu *(Ibid.)*.

(6) Ce Louis Chauchat n'est pas connu de M. Tardieu.

Digitized by Google

dixerat quod ipse pro dicto Michaele fidejuberet et responderet, dum tamen ipsi dicto Johanni se obligarent, quod fecerant. Et sic dictus Michael a manibus dictorum inimicorum liberatus extiterat, pro quo dictus Johannes solverat summam .iij.^{m} ij.^{c} xlviij. florenorum auri et pro summa .iiij.^{c} francorum que restabat ad solvendum pro dicto Michaele dictus Johannes per dictos Britones captus fuerat et tandem ipsum vendiderant aliis inimicis; quamobrem dictus Michael dicto Johanni se obligaverat in summa predicta .iij.^{m} .ij.^{c} xlviij. florenorum certis terminis persolvenda. Quibus pactis dictus Michael certas litteras a curia nostra obtinuerat per quas mandabatur ut dicti Reimondus et Johannes adjornarentur ad certam diem pro eo quod dictum Michaelem capi procuraverat per inimicos sepedictos dictusque Johannes ad diem predictam se debite presentaverat et tandem inter partes tractatum et concordatum fuerat in modum qui sequitur et in formam : in primis siquidem dictus Michael confessus fuerat dictam obligationem fore bonam et validam, de summa videlicet .iij.^{m} .ij.^{c} xlviij. florenorum, in qua summa consentiit et voluit per arrestum condempnari, dicta obligacione in suo robore permanente. Quam summam dictus Michael dicto Johanni solvere promiserat terminis inferius declaratis : videlicet in festo Natalis Domini quod fuit anno .lxv.^{to} mille florenos; in festo vero Natalis Domini sequenti, quod fuit anno .lxvj^{to}. .vij.^{c} xlviij. florenos, aliis vero festis sequentibus .v.^{c} florenos usque ad totalem et omnimodam satisfactionem totius summe predicte. De quibus, inquam, summis dictus Michael solverat .v.^{c} florenos duntaxat pro primo termino, quod fuit anno .lxv.^{to} et ob defectum solucionis aliqua bona mobilia modice valentia, ad ipsum Michaelem spectantia, vendi fecerat ac etiam certa hereditagia solempniter proclamari et subhastari secundum morem patrie. Dictus vero serviens, bona fide, et ut partes ad concordiam reduceret, plures notabiles personas congregari fe-

Digitized by Google

cerat de villis Riomi, de Aquaspersa (1), des Martres, que dicta hereditagia ad precium posuerant, que tamen in apreciando concordes non fuerant; nam aliqui dicta hereditagia ad precium .viij.^{m} francorum posuerant, alii ad .ij.^{m}, illi vero des Martres ad .iiij.^{m}; verum, quia dicti apreciatores in unam summam convenire non poterant et ob hoc dicta execucio plus debito differebatur in ipsius Johannis non modicum prejudicium et jacturam, ut dicebat, certas litteras impetraverat per quas dicto servienti mandabatur ut ad vendicionem dictorum hereditagiorum procederet per proclamaciones per ipsum jam factas, decretum tradendo quacumque consuetudine contraria non obstante, cum apreciatores memorati concordes non essent; cumque dictus Johannes ad summam .iiij.^{c} francorum predicta hereditagia posuisset nullusque majus precium obtulisset, dictus serviens dicta hereditagia dicto Johanni adjudicaverat per suum decretum; a quibus dictus Michael appellaverat suumque adjornamentum impetraverat et illud debite exequi fecerat. Ex quibus apparere dicebat male et perperam appellatum per Michaelem, atentis oblationibus per Johannem dicto Michaeli factas, videlicet quod si aliquis plus vellet dare de dictis hereditagiis quam dictus Johannes quod admitteretur infra festum omnium sanctorum tunc proxime venturum, vel, si dictus Michael dicto Johanni vellet reddere infra tempus predictum summam .iiij.^{c} francorum predictam, quod dicta hereditagia haberet, cum ipse ea habere non affectaret. Quare petebat pronunciari dictum Michaelem ut appellantem non fore admittendum, et, si admitteretur, dictam adjudicationem et decretum pronunciari bene facta beneque judicatum et male per Michaelem appellatum, dictasque consuetudines per Michaelem propositas non esse admittendas, quodque ad manum muniendum condempnaretur nec manus nostra in ipsum apposita leva-

(1) Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

retur, et quod Johannes admitteretur ad omnia proposita per eumdem ac in suis condempnaretur expensis (*sic*). Pluribus aliis rationibus tam replicando quam duplicando propositis hinc inde, tandem, auditis dictis partibus in omnibus que dicere ac proponere voluerunt, ac ad tradendum suas rationes per modum memorie appunctatum cum suis cartis, litteris et munimentis; quibus visis et diligenter inspectis atentisque omnibus, que circa premissa et quodlibet premissorum curiam nostram movere poterant et debebant, per arrestum ejusdem curie dictum fuit dictum Michaelem tanquam appellantem admittendum esse ipsumque servientem male processisse, judicasse, pronunciasse seu etiam ordinasse et per idem arrestum anichilavit et anichilat dicta curia adque relevat. Procedent ulterius dicte partes una contra aliam super dictis obligationibus, promissionibus, quitantiis, subreptionibus litterarum et omnibus aliis que proponere et dicere voluerint ad dies senescalliarum nostri presentis parlamenti prout fuerit rationis non obstante quod dicte partes de dictis senescalliis non existant, expensis in diffinitivum reservatis.

Pronunciatum .vj.ª die maii anno .LXviij.

BUCY.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR G. ONSLOW

(Suite.)

Nous ne saurions juger Onslow comme compositeur sans avouer d'abord que nous en voulons beaucoup à deux critiques célèbres de leur injustice à son égard, injustice dont le public porte encore la peine, car, il aime bien prendre les opinions toutes faites, surtout celles qui le dispensent de réfléchir, d'étudier et entretiennent ses illusions sur sa compétence en mettant sa paresse à l'abri sous l'égide des autorités reconnues.

P. Scudo a dit: « M. Onslow est un de ces hommes qui, à force d'application et d'un bon emploi de leurs facultés, arrivent à conquérir une réputation honorable, bien qu'ils ne semblent pas appelés par la nature à briller dans un art qui exige, avant tout, l'inspiration. C'est un de ces exemples encourageants, qu'il faut citer aux élèves, comme preuve de ce que l'on peut obtenir par le travail et l'étude des grands Maîtres. Chérubini est la plus haute expression de ce genre de mérite et de la puissance des écoles. »

Que d'erreurs à relever dans ce jugement inique!... L'exemple de Chérubini est on ne peut plus mal choisi, et la comparaison est tout à l'honneur d'Onslow. Nous rappellerons, en effet, qu'au commencement de ce siècle, vers 1801, lorsque Chérubini donna à Vienne son opéra de *Faniska*, ce fut un succès sans précédent en Allemagne. « Les journaux allemands, dit Fétis, exprimèrent une admiration profonde pour l'auteur et le proclamèrent le plus savant et le premier des compositeurs de son temps. »

Digitized by Google

Dira-t-on que cet engouement s'explique par la préférence des Allemands pour les compositions savantes? Mais les Maîtres eux-mêmes, Haydn, Beethoven, en furent absolument séduits et frappés d'admiration. L'on connaît la lettre dans laquelle Beethoven s'incline devant l'auteur de *Faniska*. L'on sait que son triomphe troubla Méhul et lui inspira le désir d'acquérir cette science profonde sans laquelle l'inspiration n'aboutit qu'à des créations éphémères. Le malentendu qui divise tant de bons esprits sur ce point vient de ce que l'on confond avec le vrai savoir l'amas des connaissances théoriques, véritable surcharge pour l'esprit qui les acquiert trop tard. Le vrai savant se forme de bonne heure et se crée une seconde nature. Le compositeur, alors, est instruit comme Pascal, comme Mozart, sans s'en douter, et la scolastique la plus raffinée sert l'inspiration et le génie au lieu de l'entraver (1).

Fétis, à son tour, est bien sévère : « Sans faire naître l'enthousiasme réservé pour les œuvres du génie, la musique instrumentale d'Onslow lui avait fait une honorable réputation de compositeur sérieux. »

Il devient injuste quand il ajoute : « Cette mort fut heureuse pour l'artiste ; car, si sa vie se fût prolongée, il aurait acquis la triste conviction que tout était fini pour sa renommée et qu'aucun écho ne résonnerait désormais des accents de sa musique..... Qui pourrait croire que celui que l'Allemagne considérait comme le seul compositeur français de musique instrumentale et dont les ouvrages ont été reproduits à Vienne, à Leipzig, à Bonn, à Mayence, serait sitôt oublié. Tel est le sort des œuvres que n'a pas dictées le génie. »

(1) Ceux qui douteraient encore seront persuadés et convaincus de la vérité de cette thèse quand ils auront lu un chapitre du beau livre de notre collègue et ami E. des Essarts : *Les Voyages de l'Esprit*. On y trouvera éloquemment exposée la moralité supérieure des facultés développées par le labeur. Elles triomphent tôt ou tard des dons de la nature. La preuve en est dans l'état actuel de la composition et de l'exécution musicales en Europe : la France et l'Allemagne ont dépassé l'Italie.

Digitized by Google

Marmontel proteste avec raison contre le verdict de Fétis, et commente l'énumération de ses œuvres par une réflexion judicieuse : « Le bagage est assez beau pour un amateur ayant acquis dans le genre spécial des quatuors et quintettes une honorable réputation de compositeur sérieux. Par sérieux, il faut entendre ennuyeux, étant donné le singulier parti pris de Fétis (1). »

A propos de Camille Stamaty, l'illustre professeur du Conservatoire a très justement remarqué, dans le même ouvrage, combien est difficile à franchir la ligne qui sépare l'amateur de l'artiste. C'est à ce moment critique que les dilettantes déploient toute leur sévérité. C'est un grand avantage pour un artiste que d'avoir appris de longue date au public son nom par une pratique journalière du métier. « Onslow, Meyerbeer, Mendelssohn ont dû vaincre à coups de génie la défiance injuste qu'inspirait leur titre d'amateur. »

Il faut bien le confesser, d'ailleurs, l'infériorité de notre culture musicale ne nous permettait pas d'apprécier à leur juste valeur des compositeurs comme Onslow. Il a partagé le sort de Berlioz et de Listz, et son nom fut longtemps célèbre et populaire en Allemagne, ainsi que l'a remarqué Marmontel, avant d'être connu dans son pays, d'un autre groupe que celui des musiciens d'élite capables de s'attacher à autre chose qu'à la musique de théâtre (2).

Ce sont ses opéras qui, en France, attirèrent l'attention sur lui. Peut-être même cette partie de son œuvre contribua-t-elle à réunir autour de lui cette phalange d'interprètes de premier ordre qui, pendant bien des années, attendait impatiemment les productions nouvelles du

(1) *Id.*, *ib.*, p. 208.

(2) « Il était placé par nos voisins, bons appréciateurs et juges impartiaux du mérite des compositeurs étrangers, au premier rang des symphonistes ; et, comme auteur de musique de chambre, on rapprochait son nom des noms immortels de Haydn, de Mozart et de Beethoven. » (*Id.*, *ib.*)

Digitized by Google

Maître français (1). Onslow avait donc pour lui les juges les plus compétents, les plus délicats, les plus difficiles à satisfaire. Il enleva presque toujours leurs suffrages.

Nous ne voulons pas le mettre sur le même rang que les trois demi-dieux du quatuor : Haydn, Mozart et Beethoven. Mais il a été leur digne continuateur. Ces grands hommes eux-mêmes ont traversé une période d'initiation et d'imitation où l'on trouve l'empreinte de leurs devanciers. Cette période, qui dura si longtemps, sinon toujours, pour Ries, l'élève favori de Beethoven, Onslow ne tarda pas à la franchir; il se dégagea des entraves par la forme de ses quintettes où éclate l'originalité de son esprit. Mendelssohn, tout en paraissant plus libre, a peut-être payé bien cher son affranchissement prématuré, par l'abus des cadences évitées, les modulations sans fin d'où résultent pour l'esprit une tension perpétuelle et une grande fatigue. On a raison aussi, ce nous semble, de lui reprocher la teinte grise d'un style monochrome et l'abus des tons mineurs qui se répètent jusqu'à la lassitude ?

On peut opposer à ces défauts les qualités qu'une bonne exécution révèle dans la musique de chambre de G. Onslow. Le naturel de l'idée, la clarté limpide, la franchise de l'allure et l'intérêt constamment soutenu d'un dialogue tour à tour vif, spirituel, passionné. Marmontel signale avec justesse la noblesse et le charme de l'*Andante*, la franche gaîté, l'enjouement, la bonne humeur des *Scherzi* concilié avec le développement logique de l'idée musicale. Son influence ne saurait être contestée, son œuvre marque la transition entre les maîtres du siècle passé et ceux du temps présent : Kreutzer, Vaucorbeil, Chaine, Blanc, F. David, Reber, Dancla, Massenet, Lalo, Saint-Saëns et César Franck. Sa musique, que l'on accusait à son appa-

(1) « Baillot, Tilmant, Ubran, Kreutzer, Vidal, Norblin père, Alard, Sauzay, de Cuvillon, Dancla, Franchomme, Gouffé étaient convoqués au commencement de chaque hiver aux premiers essais qui motivaient presque toujours un véritable succès d'enthousiasme. » (*Id.*, *ib.*)

Digitized by Google

rition d'être trop accidentée, trop chromatique, n'indiquerait-elle pas un pressentiment de ce que deviendrait la musique contemporaine auprès de laquelle les compositions et le style d'Onslow paraissent limpides.

Que sont, en effet, ses quintettes les plus savamment travaillés auprès des élucubrations d'aujourd'hui. Ce sont des conversations polies, animées, en regard de querelles violentes (1). Tout y est bien ordonné, chacun parle ou réplique à son tour. Aujourd'hui, comme dans une discussion politique, on se coupe la parole, tout le monde veut parler à la fois; il en résulte une certaine confusion.

Peut-être la musique actuelle est-elle l'expression d'un état de malaise général, attestant un manque d'équilibre entre les sentiments et les idées. On tient à traduire aujourd'hui la passion violente, on met dans un trio, dans un quatuor, un choral, une apothéose, et la musique de chambre est envahie par les bruits de la rue, de la place publique, du théâtre. C'est une confusion de tous les genres qui n'aboutit que trop souvent au genre ennuyeux. Tel est l'effet produit par des redites incessantes, des incohérences d'idées, des fragments de mélodies que l'auteur dérobe avec un soin jaloux ou qu'il nous fait chèrement payer par de cruelles dissonances. Le dessin est noyé dans la couleur et l'on ne sait plus où le prendre. On substitue des sensations à des sentiments, et l'on a recours aux effets les plus violents pour surexciter notre nature déjà hyperesthésiée.

Il est vrai que l'enthousiasme provoqué par ses quintettes se refroidit un peu à l'audition des symphonies, et le public des concerts du Conservatoire ne sembla pas disposé à partager le sentiment d'admiration de l'élite des musiciens.

Cela tient à diverses raisons. Le public français était

(1) Baillot, le premier, a dit : « Le quatuor est une conversation. » (V. sa belle *Méthode de Violon.*)

Digitized by Google

Extrait de CAIN ET ABEL

Scène dramatique.

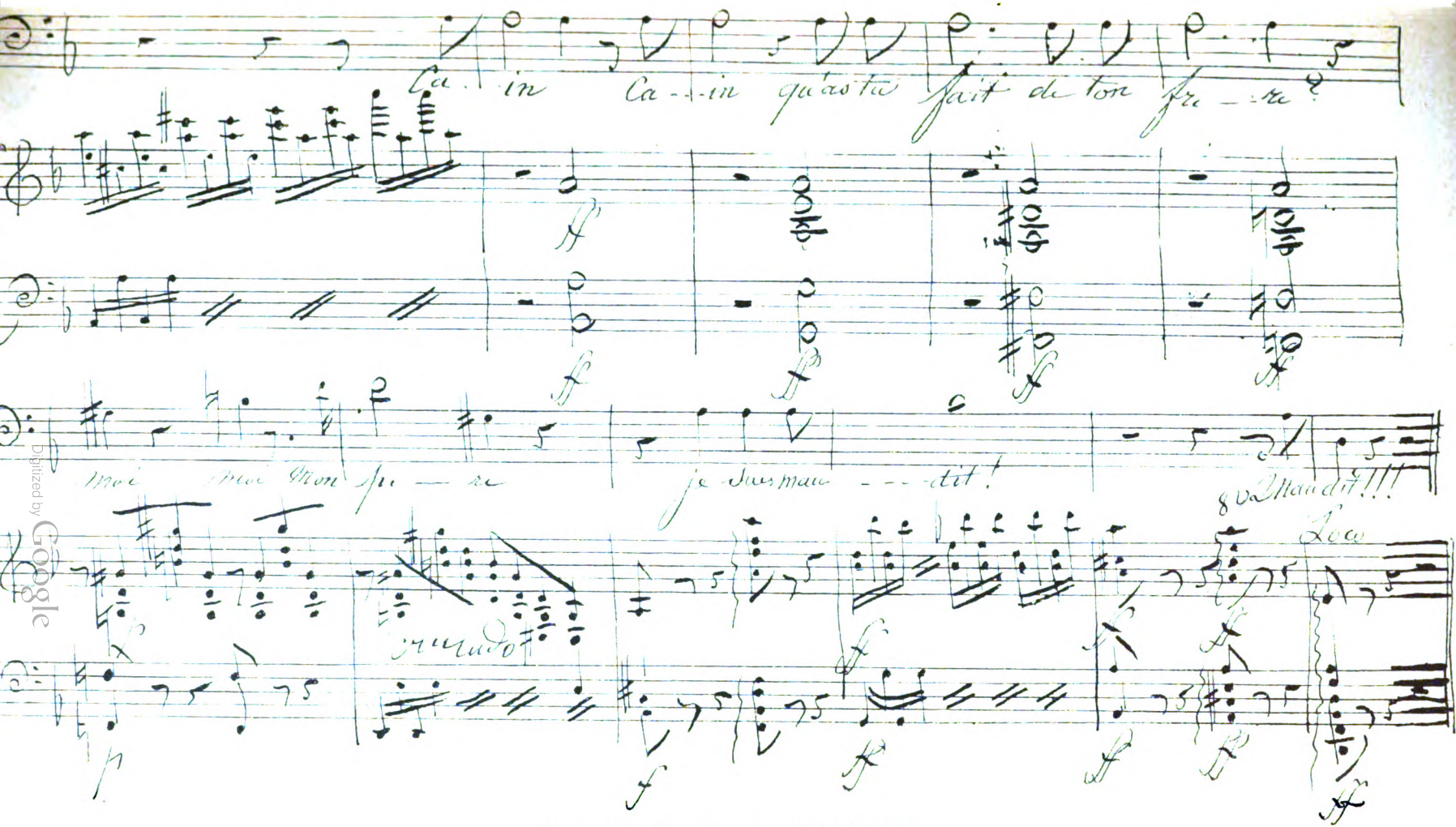

Fac-simile de G. ONSLOW

Digitized by Google

Digitized by Google

moins instruit que le public d'outre-Rhin, et moins bien préparé à goûter les œuvres qui contrarièrent l'habitude péniblement contractée, d'ailleurs, d'écouter les symphonies du maître des maîtres, de Beethoven. Onslow ne fut pas le seul à en faire la dure expérience. On l'écarta pour jouer trois symphonies de Mme Farrenc, dont on voulait faire une sorte de Mozart féminin, parce qu'elle avait appris de Reicha l'harmonie et le contrepoint à l'âge de quinze ans. Mais Mme Farrenc n'eut qu'un succès éphémère; son amour du naturel la conduisit à la recherche, à l'affectation; son admiration pour les grands modèles fut si exclusive qu'elle se fondit dans leur moule et y perdit toute trace d'originalité. Qui songe à jouer maintenant ses quintetti, ses nonetti et ses ouvertures (1)?

Berlioz, enfin, qui reçut tant d'ovations en Allemagne, ne put, pas plus que G. Onslow, vaincre la froideur et la routine du public des concerts du Conservatoire. L'un des deux n'était-il pas pour l'autre un auditoire et un public dont le jugement devait lui suffire?

Aussi le grand compositeur de l'Auvergne dut-il se consoler de maintes déceptions en relisant cet article du *Journal des Débats* :

« Onslow, on le sait, est une des plus belles gloires musicales de la France, c'est un grand artiste. Il joint à un mérite de composition des plus rares une fécondité qui ne l'est pas moins. Le nombre de ses trios, quatuors, quintettes pour instruments à cordes et pour piano, basse et violon étonne vraiment quand on songe que l'auteur est encore dans toute la force de l'âge et que chacune de ses œuvres a été longuement méditée et minutieusement travaillée.

» La beauté calme de plusieurs de ses adagios et la verve pétulante de la plupart de ses finales (presto) témoi-

(1) Remarquablement douée comme professeur, elle enseigna le piano au Conservatoire jusqu'en 1872 et mourut en 1875. Elle dirigea les études de haute composition de son neveu Ernest Reyer. C'est sans doute son plus bel ouvrage.

Digitized by Google

gnent de la facilité avec laquelle il manie les styles les plus opposés ; on le compte, en outre, parmi les plus grands harmonistes de l'époque. »

(Feuilleton du *Journal des Débats*. — Compte-rendu de *Guise* ou les *Etats de Blois*.)

Il semble qu'il n'y ait plus rien à dire après cet éloge donné par l'un des plus grands maîtres de l'art contemporain.

On a appelé G. Onslow le Beethoven français. Il avait un trait de ressemblance avec lui et avec J.-S. Bach ; c'était cette habitude de réfléchir sans cesse et de demander à l'imagination ces combinaisons infinies dont le nombre est forcément limité quand on les demande au clavier. Dans ce dernier cas, en effet, la mémoire musculaire, les réminiscences inconscientes du mouvement des doigts ramènent une monotonie qui trahit le procédé du compositeur en reproduisant les mêmes formules. Après la période d'initiation, son originalité rejeta bien loin toute entrave et se créa sa voie.

Là s'arrête la comparaison. Impossible de trouver dans son œuvre des parties qui, toutes seules, suffiraient à la gloire d'un homme, telles que : Le *Clavecin bien tempéré* et l'*Art de la Fugue à quatre parties* de J.-S. Bach. Il faut renoncer aussi à mettre en parallèle ses opéras et ses symphonies avec les opéras et les symphonies de Beethoven. Il est évident que l'esprit plus vaste, l'âme plus profonde du maître allemand se mouvait dans un univers immense. Le dévouement héroïque dans *Fidélio*, l'enthousiasme patriotique dans *Egmont*, les rêveries philosophiques dans les *Ruines d'Athènes*, le triomphe de l'amour maternel dans *Coriolan*, le rêve de la transfiguration de l'humanité et de la nature dans la Symphonie héroïque et la Symphonie pastorale, constituent jusqu'ici l'expression la plus grandiose des sentiments les plus sublimes de l'âme humaine.

Que manqua-t-il donc à Onslow pour les concevoir, les

Digitized by Google

sentir et les exprimer? Il lui manqua peut-être d'en entendre l'écho dans une âme d'un organisme intellectuel et affectif plus puissant. On peut lui trouver la haute, calme et sublime sérénité d'Haydn; on peut entendre chez lui le soupir plaintif, l'accent pathétique de Mozart, ainsi que le bruit formidable et troublant des passions de Beethoven; mais ce sont d'heureuses rencontres. Il a su pourtant, de ces matériaux, faire son métal de *Corinthe* et, sous le jet de flamme d'une puissante inspiration, couler des statues que les fidèles de cette religion de l'art conservent dans leur oratoire pour leur rendre hommage : telles les pièces pour piano, le nonetto, un grand nombre de quintettes parmi lesquels le *Quintette de la Balle*, le *Quintette des Dames*, le sextuor dédié à la comtesse d'Espinay, etc.

Nous avons dit que par le fait de son choix, Onslow avait dû se résigner à n'être pas populaire. Cependant, la musique de quatuor et de quintette, la symphonie même ne s'adressent plus aujourd'hui au même public qu'autrefois. La musique de chambre est sortie de la chambre du roi et de la chambre d'une élégante aristocratie, elle se fait entendre au théâtre, au cirque où elle est applaudie par le souverain aux mille têtes qui manifeste bruyamment ses goûts et ses préférences. Il applaudit à tout rompre les œuvres d'Haydn, de Mozart et de Beethoven; pourquoi donc nos chefs d'orchestre n'essaieraient-ils pas sur les masses l'effet des œuvres du Beethoven français? L'art et le patriotisme n'auraient rien à perdre dans cette épreuve; elle vaut la peine d'être tentée.

Au fond, un trait commun rapproche toutes les œuvres des grands Maîtres qui se sont illustrés en littérature, en peinture ou en musique; la fleur de leur art le plus raffiné s'épanouit sur une tige qui plonge ses vivantes racines dans le sein même de la nature. Voyez Haydn, Mozart et Beethoven; voyez Listz dans ses *Rhapsodies hongroises*. Ils ont varié des airs de danses rustiques empruntés à l'imagination populaire. Ainsi fit Onslow, il a

Digitized by Google

tissé, brodé ces motifs si originaux dont quelques-uns inspirèrent à G. Hainl ses *Souvenirs du Mont-Dore*, à Franchomme son *Air auvergnat*, à Saint-Saëns sa *Rhapsodie d'Auvergne* et quelques parties de son grand Trio, à Georges Allary sa *Symphonie de la Montagne*.

C'est que toute chose dans le monde a son émanation sonore et sa traduction mélodique dont l'imagination populaire nous offre le fidèle et vivant écho. Les profils sinueux, les lignes onduleuses de cette harmonie statique et immobile imprimés sur le front des belles montagnes d'Auvergne, Onslow les a exprimés en grand artiste dans cette architecture mouvante de la mesure, du rhythme; il les a chaudement colorés au prisme éclatant de sa musique chromatique et animés aussi des vibrations de son noble cœur. L'esprit cultivé les aime sous cette forme savante et ingénieuse; mais, le peuple lui-même les reconnaît et les applaudit dans ces thèmes ingénus. Oui, jaillissant au crépuscule sur l'orgue du grand improvisateur de Bellerive, ils ont roulé leurs ondes sonores et harmonieuses sur le monde entier, et le flot ne s'arrêtera plus jamais, tant que les hommes seront sensibles aux beautés de l'art et de la nature.

H. LUGUET.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 22 janvier 1890.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4, sous la présidence de M. Lenoir.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, la parole est donnée à M. le Dr Girod, pour la lecture de son travail sur « le jardin botanique et les botanistes clermontois ». Une intéressante digression permet à quelques sociétaires de donner des détails sur l'origine du cours Sablon, tracé aux dépens de l'ancien jardin du couvent des Capucins, qui s'étendait jusqu'à la Grenouillère, et qui a été morcelé et vendu pendant la Révolution.

Ensuite M. Bruyant donne de nouveaux détails sur « les fourmis des environs de Clermont », et présente des nids en bois curieusement sculptés, trouvés à Durtol.

La *Revue* recueillera les communications précédentes.

En l'absence de M. P. Gautier, son travail sur « le Musée Lecoq » est renvoyé au Comité de publication.

Deux membres du Conseil d'administration, dont le mandat était expiré, MM. Chotard et C. Jaloustre, sont réélus à l'unanimité.

MM. Chotard et Pommerol, membres sortants du Comité de publication, sont également réélus.

M. Champagnat, Etienne, rue de Lille, à Riom, présenté par MM. Girod et Bleynie, est élu membre de la Société.

M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la prochaine session des Sociétés des Beaux-Arts. Cette lettre est à la disposition des membres qui désireraient assister à la session et profiter des réductions consenties par les chemins de fer.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Digitized by Google

Séance du 19 février 1890.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le manuscrit de M. Maurice Chanson étant en ce moment à l'imprimerie, ne peut être lu en séance. — Renvoyé au Comité de publication.

Il est ensuite donné lecture des principaux passages du travail de M. Marcellin Boudet sur « les travaux de dessèchement du marais de Limagne, avant l'ère moderne ». Il sera inséré dans la *Revue*.

La parole est donnée à M. Pommerol pour donner quelques détails sur l'origine probable du nom de Notre-Dame de Nérat (Ravin de Belou, Montferrand). Il y a là une question curieuse à élucider.

M. Mathieu, trésorier, donne lecture de son compte de gestion pour l'année 1889.

Il en résulte qu'au 31 décembre la Société possédait un reliquat actif de 814 fr. 11 c.

Une Commission, formée de MM. Pommerol, E. Jaloustre et Rouchon, est nommée pour examiner ces comptes et faire un rapport dans la prochaine séance.

MM. Jacqueton, de Thiers, et Jacqueton fils, archiviste paléographe, présentés par MM. Rouchon et Chotard ;

M. Dumas, botaniste, présenté par MM. Girod et Lenoir,

sont admis membres de la Société.

La séance est levée à 9 heures 1/2,

Digitized by Google

MÉLANGES.

—

L'EXPÉDITION DE SAINT-ANTHÈME EN 1793.

Trois bibliophiles de la région lyonnaise, MM. Louis Chaleyer, G. Véricel et J. Devet, viennent de publier le récit de « *l'Expédition des Lyonnais dans le Forez, de juillet à septembre 1793*, par Cl.-Joachim Puy, capitaine quartier-maître de l'armée départementale lyonnaise. »

Cette publication a été faite à trois cents exemplaires dont aucun ne sera mis en vente.

Une partie des faits y relatés se sont passés dans le département du Puy-de-Dôme.

Déjà, dans un ouvrage qui a obtenu en Auvergne un légitime succès, M. Fr. Mège a montré la connexité du mouvement insurrectionnel lyonnais avec les évènements qui se sont déroulés en Auvergne en cette année 1793 (1). Il a raconté quelle émotion s'était produite à Ambert lors de la nouvelle de la marche des Lyonnais sur Montbrison et sur Saint-Etienne, et de la prise du général Nicolas à Saint-Anthème, petite ville de ce district, située à peu près à égale distance de Montbrison et d'Ambert.

C'est sur cette expédition de Saint-Anthème que le volume de MM. Chaleyer, Véricel et Devet publie des documents inédits ou peu connus dont l'importance ne saurait échapper à nos lecteurs.

Le coup de main dont il s'agit fut exécuté dans la nuit du 31 août au 1er septembre.

Aussitôt après le succès, le commandant de la troupe lyonnaise adressait au comte de Précy, général en chef de l'armée de Lyon, le rapport ci-après :

Lettre du citoyen Rimberg, commandant la force armée à Montbrison, au général Précy, commandant la force armée de sûreté, général de la section du Peuple français du département de Rhône-et-Loire (2).

« Général,

» Depuis notre départ de Saint-Etienne, nous sommes restés tran-

(1) *Le Proconsulat de Couthon*, par Fr. Mège.

(2) Ce rapport est emprunté à un ouvrage très rare, intitulé : ***Bulletin du département de Rhône-et-Loire***, *du 8 août au 30 septembre* 1793, imprimé par ordre du Comité de surveillance et de salut public de Lyon; publié *sur le seul exemplaire connu*, et tiré à 250 exemplaires, numérotés et signés. Lyon, 1845.

Digitized by Google

quilles à Montbrison, cherchant en silence l'occasion de rétablir la réputation de nos armes. Hier, 31 août, nous apprîmes que des hussards étaient venus sur les hauteurs de Montbrison nous reconnaître : j'allai les reconnaître à mon tour, mais ils disparurent. Je savais qu'il y en avait à Saint-Antelme qui cherchaient à former un rassemblement qui devait avoir lieu aujourd'hui; pour le prévenir, je suis parti à neuf heures et demie du soir pour marcher sur Saint-Antelme par un circuit, et, à la pointe du jour, je suis entré dans cet endroit, à la tête de quarante-huit de nos chasseurs et de deux cent quatre de nos soldats lyonnais, par la porte d'Ambert. Nous avons été pris à notre arrivée pour les troupes de Dubois-Crancé; nous n'avons point été inquiétés et, à notre entrée, nous avons fait prisonniers ceux qui étaient de garde; puis nous nous sommes emparés par surprise de tout ce qui était soldat, soit hussards, soit volontaires; ce qui ne vous fera pas de la peine c'est que le général Nicolas était du nombre. Nous avons saisi des papiers importants, et la municipalité, que nous avons également fait prisonnière, avait une superbe pétition en portefeuille. Je ferai une récapitulation précise de notre prise; n'ayant pas le temps encore, arrivant harassé de fatigue et de chaleur, je me bornerai à vous dire que j'estime que nous avons pris environ cent hommes, le général Nicolas et deux petites charrettes de fusils. J'attends vos ordres relativement au général Nicolas (1) que nous gardons à votre disposition. Quant aux jeunes gens que j'ai commandés, je ne saurais assez faire l'éloge de leur attachement, de leur dévouement à mes ordres et surtout de leur infatigable ardeur.

» En rétablissant la réputation de nos armes, quelles espérances ne devons-nous pas concevoir pour la République! Personne à Saint-Antelme n'a pu se refuser à nous rendre justice, en nous reconnaissant pour frères; nous nous sommes conduits avec les habitants de manière à ce qu'ils ne puissent nous faire aucun reproche. Ils se félicitaient au contraire en voyant partir leurs libérateurs qui les remettaient dans la paisible jouissance de leurs propriétés.

» Agréez, etc.

» Montbrison, le 1er septembre 1793, l'an second de la République française une et indivisible.

» Signe : RIMBERG.

» Pour le général : Signé : PUY,

» quartier-maître. »

Tel est le récit officiel du commandant de l'armée lyonnaise.

(1) Le général Nicolas fut conduit à Lyon et enfermé à Pierre-Scize. Il y demeura jusqu'à l'entrée des troupes de la Convention, et y fut traité avec humanité et bienveillance.

Digitized by Google

Un des combattants de cette armée a laissé de cette affaire la narration plus détaillée qui suit :

« L'infatigable M. de Rimberg, écrit M. le marquis de Poncins (1), n'était pas moins occupé à méditer quelque expédition hardie, propre à déconcerter les manœuvres menaçantes faites autour de lui, et dont il était toujours parfaitement informé. L'occasion d'une entreprise de ce genre se présenta bientôt.

» Le gouvernement révolutionnaire avait envoyé à Saint-Anthême, village situé dans les hautes montagnes, à quatre lieues à l'ouest de Montbrison, un général de brigade nommé Nicolas, avec 100 hommes d'infanterie de ligne et une très belle compagnie des hussards de Berchigny. Cette troupe était destinée à former le noyau d'un corps d'armée que le général était chargé de rassembler au moyen de recrutements nombreux et de levées en masse du Puy-de-Dôme.

» Dès leur arrivée, les hussards poussèrent leurs patrouilles jusqu'aux portes de Montbrison. On les vit plusieurs fois errer sur les coteaux qui entourent cette ville. De Rimberg ne voulut pas qu'on les poursuivît, ni qu'on les inquiétât en aucune manière.

» Un jour, au moment de l'appel, les Lyonnais et Foréziens réunis eurent ordre de se rendre vers le soir dans les cours de la caserne pour manœuvrer. Ils vinrent ; on leur fit faire, pour la forme, quelques maniements d'armes ; l'obscurité arrivant, on leur fit laisser les armes en faisceaux ; on commanda d'aller prendre un repos et d'être revenus à dix heures précises. Personne ne manqua. Il fut annoncé alors qu'une marche de plusieurs heures allait être entreprise, qu'on devait observer le plus grand ordre et un silence absolu. On partit, favorisé par une nuit très-sombre. Des guides sûrs conduisaient la colonne. On prit des routes détournées, quelquefois des sentiers étroits et rapides ; souvent on passa dans les champs, au milieu des rochers ; les cavaliers étaient obligés de mettre pied à terre, de mener par la bride leurs chevaux, qui, ne voyant pas où ils mettaient le pied, trébuchaient, roulaient, se relevaient. On traversa plusieurs villages dont tous les habitants étaient ensevelis dans le sommeil. On évitait alors, avec un soin plus attentif, de faire aucune espèce de bruit, d'occasionner le moindre cliquetis d'armes ; on retenait jusqu'à son souffle. Nulle part on ne s'aperçut que personne eût été réveillé. On avait cheminé ainsi près de six heures, lorsque le jour commença à paraître. On pressa le pas et bientôt on vit à une faible distance le village de Saint-Anthême, qu'on se trouvait avoir complètement tourné et sur lequel on arrivait du côté de l'Auvergne.

(1) Le manuscrit du marquis de Poncins, inédit, a été communiqué à MM. Chaleyer, Véricel et Devet, par son petit-fils, M. le comte de Poncins.

Digitized by Google

» Aussitôt la cavalerie entre au galop dans les rues et les occupe; l'infanterie suit à la course sans perdre de temps, des hommes choisis pénètrent simultanément dans toutes les maisons; les militaires qui y sont logés se trouvent presque tous surpris dans leurs lits. On leur signifie, le pistolet à la main, qu'ils aient à sortir sur-le-champ. Pas un seul d'entre eux n'ose résister. Il n'y a pas une amorce brûlée. Les prisonniers sont remis aux plus jeunes Lyonnais qui les attendent dans les rues; on les rassemble dans une grange où ils sont soigneusement gardés; aucun n'échappe : 100 fantassins et 70 cavaliers sont au pouvoir des Lyonnais, et en un instant le but de l'expédition se trouve atteint avec un succès presque incroyable.

» Le général Nicolas seul n'avait pas été trouvé et on était prêt à repartir sans s'être emparé de lui; ce fut un de ses propres soldats qui, fâché de ne pas lui voir partager le sort commun, fit connaître l'endroit où il était caché, et, en effet, on y pénétra et le général fut amené.

» Après quelque repos, on disposa tout pour le retour; les chevaux des hussards servirent à monter des fantassins lyonnais. La cavalerie lyonnaise formait la tête et la queue de la colonne. L'infanterie, sur deux rangs, occupait les deux bords de la route; les prisonniers furent placés au milieu et eurent ordre de ne point s'écarter. Nicolas était à cheval, au milieu des officiers lyonnais. Du reste, général et soldats furent traités avec tous les égards possibles. On leur avait seulement annoncé que le moindre mouvement de désobéissance serait à l'instant sérieusement réprimé. La menace était sérieuse et ils n'essayaient pas de s'exposer à la faire réaliser.

» Il fut curieux alors de voir une poignée de jeunes gens, pour la plupart militaires de quelques jours, emmener une troupe presque aussi nombreuse que la leur et composée en grande partie de vieux soldats de taille gigantesque. On chemina gaiement; la conversation s'établit souvent avec les prisonniers, tout en les maintenant à la distance prescrite. Le chanteur se fit entendre et le rire gagna même ceux qui regrettaient leur liberté.

» A quelque distance de Saint-Anthême, on vit venir sur la route de Montbrison les hussards vedettes qui la gardaient. On espéra qu'ils s'approcheraient assez pour être saisis; mais ils s'aperçurent à temps du danger qui les menaçait; ils prirent la fuite; on les poursuivit un moment, mais sans pouvoir les atteindre.

» Plus loin, quelques députations de villages vinrent au devant du général Nicolas pour le féliciter sur l'attaque qu'il dirigeait enfin contre les rebelles de Montbrison; on les fit entrer dans les rangs, où ils s'aperçurent de leur méprise. On les amena jusqu'au chef-lieu, où, sans autre vengeance, on les relâcha presque aussitôt.

Digitized by Google

» Toute la population montbrisonnaise s'était répandue sur la route de Saint-Anthême, impatiente de savoir le résultat de l'expédition de la nuit. Lorsqu'elle vit paraître et défiler le corps lyonnais-forézien, avec les prisonniers qu'il conduisait, les acclamations, les applaudissements éclatèrent de toutes parts ; M. de Rimberg donna ordre qu'on les fît cesser sur-le-champ pour ne point humilier des ennemis désarmés, sans défense. Il fut obéi..... »

Qu'était-ce que ce Rimbert (1), commandant la troupe dirigée sur Saint-Anthême le 31 août 1793 ?.....

Après la reddition de Lyon, il fut arrêté aux environs de Sennecey et reconduit à Lyon.

Le 25 octobre, il comparut devant la Commission militaire et « déclara se nommer *Jean Rimbert*, natif de Vaud, en Suisse, avoir servi en Hollande en qualité de lieutenant et être âgé de cinquante ans. »

Condamné à mort, Rimbert fut immédiatement passé par les armes sur la place Bellecour, que l'on appelait alors place de la Fédération.

Il emporta dans la tombe le secret de son nom, de ses actes et de ses secrètes pensées (2).

MAURICE CHANSON.

LA « FAUNE INTRODUITE » DU LAC PAVIN.

Notre collègue, M. A. Berthoule, secrétaire général de la Société nationale d'Acclimatation, publie un intéressant article intitulé : *Les Lacs d'Auvergne : orographie, faune naturelle, faune introduite* (3). La première partie est consacrée au lac Pavin. Ce travail complète de la façon la plus heureuse les recherches entreprises par nos élèves MM. Richard et Eusebio et par nous, sur la faune de nos lacs d'Auvergne, car elle a permis à notre savant collaborateur d'aborder dans ses moindres détails la question sur la *faune introduite*. Cette question intéresse au plus haut point l'avenir de la pisciculture en Auvergne, et nous transcrivons les passages qui touchent à ce point important.

« Sous la haute direction de H. Lecoq, professeur à la Faculté des sciences de Clermont, M. Rico entreprit, dès l'année 1859, les pre-

(1) *Rimbert* est l'orthographe qui a prévalu. Toutefois, dans les documents que nous venons de citer, on écrit *Rimberg*.

(2) D'après une version généralement adoptée par les historiens du siège de Lyon, *Rimbert* serait le pseudonyme du comte de La Roche-Negly, issu d'une ancienne famille du Velay.

(3) In : *Revue des Sciences naturelles appliquées*, 37e année, n° 1.

Digitized by Google

miers travaux d'aménagement du lac Pavin : une petite maison de pêcheur fut édifiée auprès de l'émissaire, des vannes en forts grillages firent du lac une vaste prison de 42 hectares de superficie, qui, à la suite d'un empoissonnement abondant, se transforma en un riche vivier.

La faune naturelle se composait exclusivement d'Ablettes et de Goujons en nombre considérable. La Truite commune (*S. fario*), qui peuple tous les ruisseaux du pays, et se montrait dans celui qui s'échappe du lac, jusqu'à la hauteur du déversoir, n'en avait, spontanément, jamais franchi le seuil.

On choisit les nouveaux hôtes du lac parmi les meilleures espèces connues alors; en dix années, il ne reçut pas moins de 120,060 Truitelles qu'il fallait apporter, non sans peine, du laboratoire de Clermont, distant de 55 kilomètres.

La colonie prospéra à souhait dans ce milieu essentiellement favorable à son développement; une première Truite fut prise à l'hameçon le 15 avril 1861, elle était âgée de trente-huit mois et pesait 1,700 grammes.

En 1862, on pêcha deux cent trente-six pièces, qui furent vendues 1,025 francs; pendant les années qui suivirent, M. Rico conserva l'administration et l'exploitation du lac; il en continua activement l'empoissonnement, semant toujours d'une main, en même temps qu'il récoltait de l'autre.

La pêche, très difficile à cause de la profondeur et des enrochements des fonds, praticable seulement pendant les quelques mois de bonne saison, produisait en moyenne deux cents kilos de Truites, dont beaucoup dépassaient le poids de deux kilogrammes. Pendant toute la durée de son bail, qui vint à échéance en 1873, soit en onze années de pêche effective, M. Rico prit tout près de 3,000 Truites, pesant ensemble 1,570 kilos. Ce chiffre n'est pas sans importance, si on considère qu'il a été obtenu au prix d'efforts peu dispendieux, dans des eaux jusqu'alors totalement stériles.

Depuis cette époque, le lac, qui est la propriété de la petite ville de Besse, située à une lieue de là, a changé de mains, et n'a plus été affecté qu'à une pêche de pur agrément; c'est dire qu'il a été très négligé, au point de vue de l'empoissonnement; à la différence de ce que faisait M. Rico, on y a pris parfois des deux mains, sans jamais ou presque jamais rien lui rendre; le prix de ferme, originairement de 4 à 500 francs, est aujourd'hui tombé à 150 francs.

Outre la Truite, dont nous venons de parler, il a été mis au lac Pavin, par le premier fermier, 20,000 alevins de Saumons (*S. Salar*), 8,000 alevins d'Ombre-chevalier, 18 Saumons du Danube (*S. Hucho*), plusieurs milliers de Corégones (*Coregonus Fera*), et quelques centai-

Digitized by Google

nes de Carpes, de Gardons et d'Ecrevisses de ruisseau. Chacune de ces espèces a donné lieu à des observations dignes d'être relatées.

L'Ombre-chevalier (*S. Umbla*) paraît avoir moins bien réussi que la Truite ; il n'en a été pris que de rares échantillons du poids moyen d'une livre.

Le Saumon d'Europe est assez exigeant, on le sait, sur le choix de son habitat; cet intrépide nomade s'accommode généralement fort mal de la vie sédentaire; en vivier, il est à peu près impossible de le conserver au delà de trois à quatre ans. M. Gauckler, inspecteur général des ponts-et-chaussées, nous disait en avoir fait maintes fois l'expérience, alors qu'il dirigeait les travaux d'Huningue : si bien nourris qu'ils fussent, ses Saumons captifs ne vivaient pas davantage, et atteignaient péniblement le poids de 5 à 600 grammes ; les exemples de succès, à cet égard, sont des plus rares. Dans de très vastes étendues, comme le Sebago, aux Etats-Unis, ou le Wener, en Suède, et grâce à une plantureuse alimentation, ce poisson a pu conserver sa livrée presque aussi brillante que s'il allait encore à la mer; mais sa taille s'en est ressentie très sensiblement, et sa chair a perdu en qualité.

Comparé à ces immenses viviers, le lac Pavin n'est qu'une étroite geôle, dans laquelle les captifs sont à la demi-ration ; aussi bien ne faut-il pas être surpris des résultats qui y ont été constatés avec cette espèce. Durant les premières années de leur stabulation, les jeunes Saumons ne parurent pas trop souffrir ; d'après les notes de M. Rico, il en fut pris une centaine, dont le poids variait de 500 à 1,100 grammes : l'un d'eux fut présenté à la Société, dans sa séance publique du 10 avril 1863.

Depuis lors, l'espèce se serait conservée dans ces eaux, sans que, au cours d'une période de dix-huit ans, il y ait été déposé plus de deux cents alevins, en une seule fois, en 1884. Ce fait, que nous n'avons pas été mis à même de constater personnellement, nous a été attesté dans une lettre dont il n'est pas hors de propos de rapporter les termes; car, s'il était établi d'une manière irrécusable, nous voulons dire s'il n'y a pas eu erreur dans la détermination de l'espèce dont il est parlé, il serait scientifiquement de quelque intérêt. La lettre émane du fermier actuel du lac, elle porte la date du 29 juillet 1887; nous la donnons textuellement :

« Il est parfaitement exact que, pendant nos pêches de juin, j'ai pris, cette année, une grande quantité de Saumons (quantité que je puis évaluer approximativement de cent cinquante à deux cents pièces). Tous les ans d'ailleurs, et pendant le mois de juin seulement et les premiers jours de juillet, nous prenons aux lignes de fond un certain nombre de pièces. Le poids varie de 400 grammes à 1,250 grammes, sans jamais dépasser ce dernier chiffre, et encore je ne me

Digitized by Google

rappelle que deux ou trois de ces poissons ayant acquis ce poids. En général, tous les Saumons pris pèsent 400 à 600 grammes. Ils sont très maigres, très plats, ressemblant assez à des lames de sabre. Leur chair est variable, bonne chez certains, très mauvaise chez d'autres. Ils ont la couleur de la chair moins rouge que celle des truites; cette couleur est plutôt orangée que rouge.

» J'en prends fort rarement après le mois de juin, mais vous pouvez être assuré que les premiers sujets que je prendrai vous seront adressés suivant vos instructions.

» On les prend fort rarement aux filets et seulement au profond. Cette année nous en a donné une bien plus grande quantité.

» Pour moi, je crois et suis persuadé que le Saumon non-seulement vit, mais se reproduit dans les eaux de Pavin. Depuis au moins dix-huit ans, il n'a été mis dans ces eaux que 200 alevins de Saumons. Ces alevins que j'avais reçus d'Allemagne, à l'état d'œufs embryonnés, en même temps que des œufs de Truites, ont été mis dans le lac en 1884. Les œufs m'étaient arrivés en très mauvais état, et j'ai pu faire éclore et amener à bien 200 seulement environ sur 6,000. Aux lignes j'ai pris cette année quelques Saumons ne pesant pas plus de 150 grammes.

» Voici, en attendant que je puisse vous adresser les sujets, les détails que je puis vous donner sur nos pêches de Saumons. »

Nous n'avons pas eu malheureusement la bonne fortune de voir jamais aucun échantillon de ces poissons; on comprend combien il eût été intéressant de pouvoir étayer un fait de cette nature sur des documents matériels, de manière à en consacrer la parfaite et indiscutable régularité; nous devons donc regretter que notre correspondant ait été empêché de réaliser l'espoir qu'il nous avait donné à ce sujet.

Le Saumon Heuch (*S. Hucho*, Lin.), plus connu sous le nom de Saumon du Danube, parce qu'il a, en effet, son habitat dans le bassin de ce fleuve, se distingue du *S. Salar* par sa forme plus allongée, et par un ensemble de caractères propres; il a le dos vert-bleu foncé, les flancs argentés, les nageoires pectorales et ventrales jaunes; l'adipeuse est large, la queue très fourchue; le corps du Vomer est dépourvu de dents, on en compte plusieurs sur le chevron; les dents palatines sont fortes et disposées sur une seule rangée; enfin, il fraye en juin-juillet. Au demeurant, c'est là un fort joli poisson, susceptible d'acquérir rapidement une très forte taille; mais sa chair blanche est loin d'offrir la saveur de celle de son congénère de la Loire et du Rhin.

Sur les dix-huit sujets de cette espèce qui avaient été introduits dans le lac, en 1865, deux seulement ont été repris, le 18 juin 1874, âgés, par conséquent, de neuf ans au plus; ils s'étaient maillés dans le même tramail, et pesaient, l'un 8 kilos, l'autre 14 kilos 500. Le premier était un mâle chargé de laitance; la femelle, à peine tirée de l'eau, laissait s'échapper ses œufs parfaitement mûrs. Malheureusement les pêcheurs

Digitized by Google

ne songèrent pas à les récolter ; ils n'eurent même pas l'idée de conserver l'empreinte de ces remarquables animaux, qui disparurent prosaïquement dans les cuisines d'un hôtel du Mont-Dore, sans laisser d'autres traces. La chose est fâcheuse, car cette capture était assez extraordinaire pour qu'on s'efforçât d'en préciser le souvenir autrement que par un simple chiffre de vente.

Il ne semble pas que les Gardons se soient multipliés dans les eaux trop froides du lac Pavin ; les Ecrevisses, au contraire, en peuplent aujourd'hui tous les bords, au point de constituer, dans une certaine mesure, une gêne pour la pêche : elles dévorent les appâts mis aux lignes de fond, et jusqu'au poisson qui a mordu, dès qu'il vient à atterrir, sans donner elle-même, en échange, un produit économiquement appréciable.

La naturalisation de l'Ecrevisse est assez difficile à obtenir, pour qu'il convienne de la noter quand elle se produit quelque part ; elle est, ici, d'autant plus remarquable qu'il a été impossible d'y parvenir dans d'autres rivières du voisinage, et même dans celle qui reçoit les eaux du lac. Nous avons nous-même pris part à plusieurs tentatives dans ce sens, qui, toutes, sont demeurées stériles. N'est-il pas curieux de constater que, tandis qu'autrefois la Truite remontait jusqu'à l'émissaire, sans en franchir le seuil, l'Ecrevisse, au contraire, se refuse à le passer en sens inverse, et à se propager dans le même ruisseau, alors que l'une et l'autre de ces espèces se plaisent admirablement dans ce vaste vivier ?

La rapide déclivité des bords et leurs enrochements ne permettent pas de faire usage de la Senne au lac Pavin ; la pêche se pratique exclusivement au moyen de tramails et de lignes de fond ; mais elle ne paraît pas donner d'importants résultats depuis que les travaux d'empoissonnement sont négligés. N'est-ce point là une nouvelle preuve de l'intérêt économique de la pisciculture artificielle ? »

La suite de ce mémoire ne se fera pas longtemps attendre et nous y puiserons tous les détails touchant à cette question pleine d'avenir. Nous souhaitons que M. Berthoule trouve parmi nous de nombreux adeptes, prêts à profiter de ses savants enseignements.

Dr P. Girod.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

— M. Ernest Olivier, directeur de la *Revue du Bourbonnais*, continue la publication de la Faune de l'Allier. Les catalogues se rapportant à une région si voisine de la nôtre méritent toute notre attention. La partie qui vient de paraître comprend les *Coléoptères*. Les listes nombreuses sont accompagnées de renseignements précis sur les mœurs des espèces, leur époque d'apparition et des notes critiques du plus haut intérêt. Il est à souhaiter de voir l'exemple de nos voisins suivi dans notre région par une phalange d'ardents chercheurs. Nos observations sur la Faune des lacs d'Auvergne ont démontré qu'il y avait beaucoup à faire, de nombreuses espèces à découvrir, et nous félicitons M. Olivier de nous avoir tracé la voie pour nos recherches futures. — P. G.

— *Sur les prétendues éruptions volcaniques qui auraient eu lieu en France au V^e^ siècle après J.-C.* (Comptes-rendus Ac. Sciences, t. CX, p. 97.) — Dans une note ainsi intitulée, M. Salomon Reinach appelle l'attention sur un passage de Sidoine Apollinaire (lettre à saint Mamert), où l' « on a voulu trouver la mention d'éruptions volcaniques récentes dans la Gaule centrale ». Or, le passage cité par M. Reinach ne peut prêter à aucun contre-sens, et les traductions données avant lui ne font aucune mention d'une interprétation de cette nature. Du reste, Sidoine prend soin, dans la même lettre, d'expliquer lui-même ce qu'il entend par ses *ignes*. Le plus intéressant de la communication de M. Reinach aurait été de nous donner l'indication d'un auteur ayant appuyé sur ce passage des preuves en faveur des éruptions volcaniques récentes, car ce *on* est par trop vague, et il fallait des contradicteurs sérieux pour autoriser M. Reinach à proposer une traduction nouvelle d'un passage qui a toujours été compris comme il le comprend. « En tout cas, dit-il en terminant, les éruptions volcaniques du V^e^ siècle sont un roman géologique qui ne peut invoquer l'autorité de Sidoine à son appui. » On n'en a jamais douté dans le pays de Sidoine Apollinaire.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand. — Imprimerie Mont-Louis, rue Barbançon, n° 2.

Digitized by Google

UNE PIERRE TOMBALE A CHATILLON-D'AZERGUES

ROBERT ET GEOFFROY DE BALSAC.

La rivière d'Azergues se jette dans la Saône à une faible distance de Villefranche, en face de la jolie petite ville de Trévoux. Elle reçoit près de l'Arbresle, son principal affluent, la Brevenne, descendue comme elle, des montagnes du Lyonnais. Les vallées de l'Azergues et de la Brevenne sont parcourues par les deux principales voies ferrées qui relient Lyon et Clermont, et le voyageur passe aujourd'hui à la gare de la Giraudière, bien près des *hôtelleries* de Courzieux où s'arrêtèrent jadis Michel de Montaigne et Abraham Gœlnitz (1).

Le paysage est charmant, des bois, des prairies, des eaux vives; cela rappelle l'Auvergne et, pour achever la ressemblance, des débris de donjons et de vieilles tours couronnant les hauteurs et montrant que là aussi la guerre civile et la guerre étrangère ont eu leurs beaux jours.

Voici Anse qui fut occupée en même temps que Brioude par les *routiers* de Seguin de Badefol, Chazay-d'Azergues, que ce chef des Compagnies pilla et rançonna, à son passage, après la bataille de Brignais (2).

Voici enfin, dominant la contrée, Châtillon, son donjon, sa grosse tour, ses pans de murs, ruines aujourd'hui, mais qui conservent encore, malgré les outrages du temps et des hommes, ce caractère de grandeur qui le plaçait jadis

(1) A. Vachez. *La voie d'Aquitaine et la légende de Saint-Bonnet. — Gœlnitz à Lyon.*

(2) *Chazay-d'Azergues, par* T. Pagani. *Revue du Lyonnais*, janvier 1890.

Digitized by Google

parmi les châteaux forts destinés à la défense de la fertile vallée de l'Azergues. « Quand au détour du chemin le vieux manoir apparaît à vos regards avec ses masses imposantes, on s'arrête étonné devant ce fier donjon, qui nous révèle la puissance des hauts barons qui en firent leur demeure. Bâtie avec cette pierre de couleur jaune ocrée, que fournissent abondamment les environs de Châtillon, l'antique forteresse n'a point l'aspect triste et mélancolique que présentent d'ordinaire les ruines.... Il semble que tout n'est pas mort dans cette enceinte silencieuse, et l'imagination se plaît à lui rendre et sa couronne de créneaux et les hommes d'armes qui veillaient jadis à sa défense (1). »

A côté des ruines du vieux castel une flèche hardie se dresse vers le ciel. C'est le clocher d'une chapelle du XV^e^ siècle restaurée de nos jours, ornée de peintures d'Hippolyte Flandrin. A gauche de cette chapelle, au milieu du pavé de la sacristie, se trouve une pierre tombale en parfait état de conservation qui y a été apportée lors des restaurations de 1853. Le défunt y est représenté tête nue, l'épée au côté, revêtu de la cuirasse et du haubert, armure des chevaliers.

A la gauche du personnage figure un écu où sont gravées les armes ci-après : *d'azur à trois sautoirs d'argent, 2 et 1, au chef d'or chargé de trois sautoirs du champ.* Ce sont celles des Balsac.

Enfin, autour de la pierre, se lit en caractères gothiques l'inscription suivante :

> Cy gist noble et puissant seigneʳ
> messire Geoffroy de Balsac chlr sʳ dudict
> lieu de Chatillon, en son vivant
> p̄mier varlet de chā bre du roi Charles
> VIII^e^ q̄. trespassa le IX^e^ ior īanier mil
> V^e^ t. neuf. dieu ayt son ame.

(1) A. Vachez. *Le château de Châtillon-d'Azergues, sa chapelle et ses seigneurs.*

Digitized by Google

Ce gentilhomme armé de pied en cap, qui dort ainsi de son dernier sommeil sur les ruines lointaines de l'Azergues, est issu d'un père venu en Lyonnais de cette terre d'Auvergne

... magna parens frugum Arvernia tellus
magna virum !

Ce nom de Balsac qui se lit sur cette pierre tombale, est celui d'un bien petit hameau des environs de Brioude, qui n'a même point de nos jours l'honneur d'être chef-lieu de commune, et partant de posséder un maire et un conseil municipal (1).

Noble race cependant que ces Balsac, issus d'Odon, seigneur de Balsac en 814, au temps de Louis-le-Débonnaire.

Au milieu du XIVe siècle, la famille d'Albon possédait depuis près de deux cents ans la terre et seigneurie de Châtillon. Le dernier seigneur de cette maison n'avait qu'une fille, Jeanne. Celle-ci épousa, le 16 février 1454, Roffec de Balsac.

Roffec de Balsac était fils de Jean de Balsac, seigneur d'Entraigues (2), et de Jeanne de Chabannes, fille de Jacques de Chabannes.

D'après le P. Anselme il portait les titres ci-après :

« Roffec de Balsac, seigneur de Glizenove, Bensac, Saint-Amand, Prélat, Paulhac, Rioumartin, Sévérac, Rosières, Cusset, Montmorillon, Saint-Clément, Châtillon-d'Azergues, Bagnols, la Rigaudière, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, capitaine de dix hommes d'armes, gouverneur de Pont-Saint-Esprit, qualifié conseiller, chambellan du roi dans le don à lui fait par Louis XI, en

(1) Balsac, commune de Saint-Giron, canton de Brioude, sur une colline, près de la gare d'Arvant.

(2) L'Entraigues, dont les Balsac étaient seigneurs, est située entre Besse et Condat, près d'Egliseneuve (Glisenove), aujourd'hui Egliseneuve-d'Entraigues.

Digitized by Google

1471, des seigneuries de Cassaignes et de Marsillac, confisquées sur Jean V, comte d'Armagnac (1). »

Roffec de Balsac prit part à la guerre soutenue par le roi Louis XI contre la *Ligue du bien public*.

Il mourut le 25 octobre 1473 et fut inhumé dans l'église de Saint-Julien de Brioude, à laquelle il avait légué 2,000 écus d'or pour l'achat d'une cloche et la fondation de quatre vicaires et d'une messe annuelle.

Du mariage de Roffec de Balsac et de Jeanne d'Albon naquirent deux fils et cinq filles. Roffec, l'aîné, succéda à son père, et, après sa mort (1490), le cadet, Geoffroy, devint seigneur de Châtillon.

Geoffroy de Balsac, ancien page du roi Charles VIII, épousa en 1503 Claude Le Viste, fille aînée de Jean Le Viste, seigneur d'Arcy, premier président à la cour des Aides et de Geneviève de Nanterre.

« Geoffroy, dit M. Vachez (2), résida souvent à Châtillon, et c'est à lui que l'on attribue les restaurations luxueuses du château et de la chapelle qui datent de cette époque... Tous les historiens racontent comment, en 1496, pendant le séjour du roi Charles VIII à Lyon, Geoffroy de Balsac fut emporté dans le Rhône par un cheval fougueux; tous nous apprennent comment il dut son salut à un vœu à Notre-Dame des Célestins de Lyon. Sauvé miraculeusement de la mort, Geoffroy fit placer dans l'église de ce couvent un tableau au bas duquel on lisait le récit de cet événement (3). »

Il mourut le 9 janvier 1510 (nouveau style).

Claude Le Viste, sa veuve sans enfants, épousa en 1516,

(1) *Le chemin de l'Opital*, par Robert de BALSAC; nouvelle édition par Ph. Tamizey de Laroque. (Montpellier, 1887.)

(2) *Le château de Châtillon-d'Azergues*, p. 29.

(3) *Histoire et miracles de N.-D. de Bonnes-Nouvelles des Célestins de Lyon*, par le R. P. Benoît GONON. Lyon, 1659. — Nouvelle édition publiée sur le seul exemplaire connu (Bibliothèque Mazarine), par M. Guigue dans la *Collection lyonnaise*. 1882.

Digitized by Google

Jean de Chabannes, seigneur de Vandenesse, parent de son premier mari.

Jean de Chabannes fut tué en 1524, à la retraite de Rebec, à côté de Bayard.

Ainsi finit en Lyonnais la descendance de Roffec de Balsac.

Un frère de Roffec, issu comme lui de Jean de Balsac et de Jeanne de Chabannes, Robert de Balsac, sénéchal d'Agénais et de Gascogne, mit son épée au service du roi Louis XI. Il maniait la plume aussi bien que l'épée, et a laissé deux opuscules : un petit traité d'art militaire intitulé *La Nef des batailles où est démontré l'ordre et train qu'un prince ou chef de guerre doit tenir, qui veut conquester un pays, ou passer et traverser les pays des ennemis*, et un petit tracé de morale : *Le chemin pour aller à l'Ospital.*

« L'auteur y fait une longue énumération des gens qui placés dans toutes les conditions de la vie sociale, arrivent à la ruine par leurs prodigalités et leurs folies. Cette pièce paraît avoir eu une grande vogue vers la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle. Pierre Gringore s'en est sans doute inspiré dans les *Abus du monde... Le chemin de l'Ospital* a été réimprimé par M. Allut dans son *Etude biographique et bibliographique sur Symphorien Champie* (Lyon, 1859) (1). »

Sont, dit Robert de Balsac, sur *le chemin de l'Ospital*, sept catégories de personnes :

Et premièrement ceulx qui ont petit et despendent beaucoup.

Ceulx qui jouent voulentiers et perdent souvent.

Ceulx qui n'ont pas grans prisés (de grands biens), ne rentes et portent draps de soye et chiers habillemens.

(1) *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild.* (Paris, Morgand, 1884, p. 75, art. 1371, cité par Tamizey de Laroque, *loc. cit.*)

Digitized by Google

Vieulx gens darmes qui ont gaudy en leur jeunesse.

Gens qui despensent leurs biens sans ordre ne mesure.

Marchans qui achaptent cher et vendent à bon marché et crédit.

Gens qui se veulent vengier d'aulcun mal ou desplaisir que on leur a fait, car tel se veul venger qui souventeffois se deservist... (1). »

Et ainsi de suite.

Il y avait environ cent vingt manières de se ruiner et de mourir à l'*ospital* au temps de Robert de Balsac. De nos jours, ce nombre n'a certes pas diminué. Tout à progressé depuis le XV^e^ siècle qui ne connut ni les billets de Law, ni les opérations de Bourse!

MAURICE CHANSON.

---

(1) *Le chemin de l'Ospital* ne se peut analyser. Le style est parfois assez épicé, et l'on y rencontre à chaque instant de ces expressions qui n'ont plus cours de nos jours et qu'employait Molière.

Digitized by Google

LES FOURMIS

DES ENVIRONS DE CLERMONT

Deuxième Partie. — Etude systématique des espèces.

I

Dans la famille que nous étudions, la distinction des espèces présente de grandes difficultés, car sans compter la non-identité des caractères zoologiques chez les divers sexes, sans compter les différences individuelles au sein d'une même communauté, il existe de nombreuses formes transitoires qui, ainsi que le fait remarquer Forel (1), constituent dans la règle des sociétés distinctes. C'est là une conséquence naturelle du mode d'entretien des sociétés de fourmis qui donne « une apparence de constance, de fixité aux variétés. En appliquant le nom d'espèce à toutes les formes un peu bien déterminées et constantes dans la même fourmilière, alors qu'on trouve entre elles toutes les transitions possibles formant des fourmilières à part, on fausse la notion de l'espèce, même en se plaçant entièrement au point de vue de Darwin. En les reléguant au nombre des variétés, on ne les estime pas à leur juste valeur et on les met sur le même pied que de

(1) Forel, p. 15 *et sq.*

Digitized by Google

petites différences qui se trouvent dans une même fourmilière parmi les enfants d'une même mère. En langage darwinien, ce sont des variétés déjà fixées par l'hérédité et permettant encore des hybrides indéfiniment féconds. » De là, le nom de race que le docteur Forel applique à « ces formes constantes en tant que tous les individus d'une communauté présentent les mêmes caractères, mais inconstantes en tant qu'on trouve des fourmilières dont tous les individus présentent un ensemble de caractères intermédiaires entre ceux de cette race et ceux d'une ou de plusieurs autres. » Le titre d'espèce est par suite réservé « aux formes bien tranchées ne montrant pas de transition entre elles (1). »

Les espèces et les races dont il va maintenant être question sont réparties dans un rayon restreint autour de Clermont; elles sont néanmoins en nombre suffisant pour donner une idée de la faune française dont elles représentent près de la moitié. Vu le peu d'étendue de la région considérée, leur distribution ne comporte que peu de remarques générales. Elle semble dépendre plutôt d'autres conditions que de la nature géologique du terrain : telle forme, comme la *M. ruginodis*, se plaît dans les lieux ombragés et humides; telle autre, comme la *Plagiolepis pygmœa*, sur les pentes sèches et rocailleuses; quelques unes établissant leurs nids dans les arbres, se trouvent par là même confinées dans la région des grands bois (la plupart des *Camponotus*), *etc.* C'est la température qui influe avant tout

(1) Pour fixer les idées, considérons les espèces que les auteurs postérieurs à Linné ont démembrées de la *F. rufa* L, sous les noms *F. Rufa* s. str. *pratensis* de Geer, *truncicola* Nyl. Elles sont unies par les intermédiaires *Rufo pratensis* For *et Truncicolo pratensis* For. En adoptant la terminologie de Forel, nous dirons donc que ces formes sont les races d'une même espèce : la *F. rufa* s. lat., comme l'indique le tableau ci-dessous :

Espèce.....	*Rufa* L.
Races.....	*Rufa* s. str. — *Pratensis* de Geer, — *Truncicola*, Nyl.
Formes de transition..	*Rufo-pratensis* For. — *Truncicolo-pratensis* For.

Digitized by Google

sur la répartition des Formicides, et, si de la plaine l'on s'élève sur nos montagnes, on en voit peu à peu diminuer le nombre. Ainsi le *Lasius fuliginosus* commun jusqu'au pied du plateau qui supporte le puy de Dôme n'atteint guère le niveau de ce plateau qu'habitent par contre beaucoup d'espèces plus cosmopolites, d'autres *Lasius*, des *Formica*, *Lasius*, *Camponotus*, *Leptothorax*, *Formica*, etc. Lorsqu'on gravit la chaîne des puys, les fourmis deviennent tout à fait rares, et sur les sommets ou dans les cratères, je n'ai guère trouvé que la *Formica fusca* (puy de Dôme, Pariou, Côme, etc.). Je ne parle pas évidemment des individus sexués de *M. ruginodis* et autres que l'on rencontre parfois isolément, car s'ils ont pu, grâce à leurs ailes, atteindre ces hauteurs, ce n'est que pour y périr bientôt.

Genre *Camponotus*.

Les espèces indigènes de *Camponotus*, faciles à remarquer grâce à leur grande taille, sont assez répandues. Le *C. ligniperdus* abonde dans les bois de pins et de châtaigniers comme ceux de Royat et de Durtol, où il occupe surtout les versants exposés au midi. Le *C. œthiops* habite les mêmes localités, mais non pas exclusivement (pente ouest des Côtes, etc.). Les autres formes se voient moins souvent, et l'on m'a signalé le *C. pubescens*, sans que j'aie pu le découvrir.

Les *C. herculeanus* et *ligniperdus* établissent surtout domicile dans le bois. La plupart des souches de pin qui subsistent après les coupes, sont bientôt attaquées par ces espèces. Les fourmis minent préalablement leur nid dans la terre; puis, elles percent dans le bois quelques galeries verticales communiquant avec celles du nid par de courts couloirs horizontaux. Ces galeries sont d'autant plus nombreuses qu'elles sont situées plus bas : la partie supérieure de la souche est entièrement respectée, en sorte que la présence des fourmis n'est révélée par aucun indice. Une fois

Digitized by Google

introduites les ouvrières ne tardent pas à élargir leurs galeries de manière à les transformer en de longues salles dirigées dans le sens des fibres et divisées par quelques piliers horizontaux. Les cloisons s'amincissent de plus en plus et deviennent semblables à de délicates dentelles, dont la minceur atteint parfois celle d'une feuille de papier.

Dans les châtaigniers j'ai trouvé, à plusieurs reprises, des nids d'une architecture tout à fait différente. Ils sont creusés dans les arbres encore vivants et s'élèvent à une assez grande hauteur. A la phériphérie est réservée intacte, pour la sûreté de l'édifice, une couche de bois dont l'épaisseur ne descend guère au-dessous de deux centimètres. Puis, viennent de grandes salles, régulières, horizontales, laissant entre elles d'épais planchers. Au centre, les cases sont plus petites; elles s'enchevêtrent les unes dans les autres en formant un labyrinthe inextricable (1). Elles ne sont plus alors séparées que par des murs fort minces, et l'ensemble prend jusqu'à un certain point l'apparence d'un nid de *Lasius fuliginosus*, d'autant plus qu'on y retrouve la teinte grise et enfumée, caractéristique de ces derniers.

Les salles périphériques semblent moins travaillées que les autres; les mandibules des travailleuses y laissent de petits bourrelets alignés à peu près dans la direction du rayon; en outre, les veines moins dures du bois ayant été entaillées plus profondément, toutes les cloisons sont creusées de sillons parallèles et concentriques. De l'existence de ces particularités résulte un aspect tout à fait spécial et facile à saisir. — J'ai toujours vu ces nids habités par le *C.*

(1) L'irrégularité des travaux des fourmis est due à leur façon de procéder. Pour elles, en général, « pas de plan arrêté, pas de méthode précise, pas de disposition géométrique... Chaque ouvrière travaille isolément, agit à sa manière, ne prenant conseil que de sa propre inspiration pour mener à bien la tâche qu'elle s'est imposée. Si elle est trop faible pour exécuter seule l'idée qu'elle a conçue, elle réclame l'aide de quelques amies; mais ces groupes de travailleurs sont toujours peu nombreux et indépendants les uns des autres. » (André, *loc. cit.*, p. 95.)

Digitized by Google

ligniperdus; il faut donc bien avouer que cette espèce sait varier beaucoup son mode d'architecture et s'adapter parfaitement à la nature du bois qu'elle sculpte. Elle doit, en outre, former des colonies, car il arrive de découvrir des galeries souterraines menant d'un arbre à l'autre.

Je ne saurais passer outre sans dire ici quelques mots d'un nid que j'ai vu trouver dans un bois de pins. Ce nid, creusé dans un arbre vivant, offre à la périphérie des salles verticales et concentriques ; à une certaine hauteur commence une série de cases formant un escalier en spirale fort net et dont l'axe occupe exactement le milieu du tronc. Cette disposition très curieuse m'a engagé à consulter M. Ed. André. Le savant auteur du *Species des Hyménoptères* pense que c'est là l'œuvre du *C. pubescens*, mais sans pouvoir l'affirmer complètement, vu les variations que comporte l'architecture de cette espèce.

Les *Camponotus* nichent aussi dans le sol; c'est même là l'habitat ordinaire des *C. æthiops* et *sylvaticus*. Ces nids terrestres sont parfois surmontés d'un dôme à peine bombé et très difficile à reconnaître ; les couloirs de sortie aboutissent sur les bords ou même àqu elque distance.

La biologie des *Camponotus* n'offre aucun fait saillant. Leur régime se compose surtout de matières sucrées, et ils vont en file sur les arbres exploiter les pucerons. J'ai même vu le *C. ligniperdus* rechercher les galles habitées par le *Teras terminalis*, mais je ne sais trop pour quelle raison. Sans être bien timides, ces fourmis ne comptent pas parmi les plus courageuses. Les grandes ouvrières, munies de fortes mandibules, sont naturellement les plus redoutables, et leur aspect suffit souvent pour effrayer l'ennemi. Si ce dernier résiste, elles cherchent à le couper en deux et arrivent parfois à le blesser plus ou moins grièvement. C'est alors seulement qu'intervient le venin ; le *Camponotus* l'éjacule, comme les *Formica* et les *Lasius*, en recourbant en dessous son abdomen. Les petites ouvrières ne laissent pas de se mêler aux autres et d'inter-

Digitized by Google

venir dans les combats, mais elles succombent généralement à cause de leur faiblesse.

En somme, le trait le plus spécial aux *Camponotus* est la manière dont ils manifestent leur colère et dont ils s'avertissent lorsqu'ils sont inquiétés : « non-seulement ils se frappent vivement et à coups répétés les uns les autres, mais en même temps ils frappent le sol deux ou trois fois de suite avec leur abdomen et répètent cet acte à de courts intervalles ce qui produit un bruit très marqué (1). »

Genre *Formica*.

Première Espèce : *F. rufa, s. lat.*— Sous ce nom, Linné comprenait, comme on le sait, les *F. pratensis*, *rufa, s. str.* et *truncicola*. Ces trois formes se trouvent dans notre région. La première est sans contredit la plus commune : dans les prairies, le long des haies, au bord des chemins, dans tous les bois de conifères de nos environs immédiats (Charade, Villars, etc.), jusqu'aux grandes forêts de hêtres et de sapins qui entourent le pied de quelques puys, on remarque ses dômes et les sentiers qu'elle établit à travers les herbes et la mousse. La *F. rufa s. str.* est beaucoup moins fréquente et ne quitte pas les grands bois (Sarcenat). Enfin, la *F. truncicola* se trouverait dans les environs de Ceyrat, mais je ne l'ai pas observée moi-même.

Le nid de la *F. rufa* n'est, au début, qu'une simple cavité creusée dans le sol soit par les fourmis, soit par d'autres insectes dont elles utilisent les travaux. Des ouvrières déposent sur l'entrée divers débris recueillis aux alentours et les mêlent à la terre que d'autres apportent du fond des galeries en voie de percement. L'édifice s'élève ainsi peu à peu et l'on n'y laisse que des vides donnant accès aux souterrains. La pression des couches superficielles, l'action

(1) Forel, *loc. cit.*, p. 354.

Digitized by Google

alternative de la pluie et du soleil serrent et consolident la masse. Les fourmis peuvent ainsi, sans compromettre la sûreté de l'ensemble, évider le dôme en construction, de manière à former des salles et des galeries, les déblais étant reportés à la surface ; cependant, comme elles minent surtout au centre, le dôme s'affaisse un peu et la base, construite en terre pure, prend la forme d'un cratère.

Les matériaux constitutifs du dôme sont assez divers : ce sont des fétus de graminées, des aiguilles de conifères, de graines, etc.; mais la *F. rufa* préfère entre tous les élément allongés. Les dômes ont une forme qui dépend en partie de circonstances accidentelles, mais chaque race sait leur donner un caractère spécial : ceux de la *F. pratensis* sont souvent plus aplatis, plus réduits que ceux de la *F. rufa, s. str.;* d'autre part, les dômes de la *F. truncicola* nous font passer à ceux de la *F. sanguinea* que nous étudierons plus loin.

Les nombreuses ouvertures du nid sont fermées la nuit. Elles le sont également pendant les jours pluvieux; mais ce n'est pas là une règle tout à fait générale. Les fourmis ne semblent guère plus avancées que nous dans la science de la prévision du temps, et il n'est pas rare de les voir surprises par l'orage.

Les dômes s'accroissent sans cesse et s'altèrent plus ou moins; ils finissent par être envahis par une foule d'hôtes incommodes : les habitants déménagent et vont s'installer dans une autre demeure. C'est alors qu'on assiste aux « recrutements ». Il s'établit, entre l'ancien nid et le nouveau, deux courants opposés d'ouvrières, les unes allant à vide, les autres portant chacune une de leurs compagnes accrochée à leurs mandibules et repliée sous leur corps. Ce mode de transport se retrouve d'ailleurs chez la plupart des formicines.

La *F. rufa* est, en somme, une espèce utile; bien qu'elle ne dédaigne pas les déjections des pucerons, elle est avant

Digitized by Google

tout carnassière ; elle fait la chasse aux petits animaux et débarrasse les arbres de son domaine de tous leurs parasites ; on ne saurait croire combien est grand le nombre d'insectes rapportés chaque jour à son nid.

Ainsi que le fait remarquer Forel, la fourmi fauve est caractérisée par le manque d'initiative individuelle : « Dans les combats, sa tactique est toujours d'aller en une seule masse serrée, droit en avant (1). » Lorsque deux fourmilières de cette espèce en viennent aux prises, la lutte est vive, et rien n'est plus curieux que de voir les longues chaînes de combattants cramponnés les uns aux autres et cherchant mutuellement à s'entraîner. Ces guerres n'entravent point les travaux habituels de la cité ; la population est assez nombreuse pour qu'une partie puisse protéger l'autre : d'après l'estime de Forel, les grands nids ne renferment pas moins de plusieurs centaines de milliers d'habitants (2).

Après les fatigues de la guerre, les loisirs de la paix. Les fourmis fauves ne jugent pas indigne de se délasser de leurs travaux par des jeux : « Comme chez les peuples primitifs, la lutte, le pugilat, les exercices du corps sont les distractions ordinaires qu'elles paraissent affectionner (3). » En effet, on voit les ouvrières lutter deux à deux, mais d'une façon tout à fait amicale et, la joute finie, retourner à leurs occupations. « J'avoue que ce fait peut paraître imaginaire à qui ne l'a pas vu, quand on pense que l'attrait des sexes ne peut en être la cause (4). » Il offre néanmoins toute la certitude possible, étant confirmé par les auteurs les plus consciencieux.

Les mœurs des trois races de la *F. rufa* sont trop peu différentes pour qu'il y ait lieu d'insister. J'ajouterai seulement que la *F. pratensis* fait parfois de timides essais

(1) Forel, *loc. cit.*, p. 354.
(2) Forel, *loc. cit.*
(3) André, p. 171.
(4) Forel, p. 368.

Digitized by Google

d'esclavage. Il en est de même de la *F. truncicola* qui, par d'autres détails se rapproche encore plus de la *F. sanguinea*.

2e Espèce : *F. fusca*. — A part la *F. gagates*, les races de cette espèce sont communes. La *F. fusca s. str.* se trouve pour ainsi dire partout, et je ne connais guère de localités où elle fait défaut. La *F. rufibarbis* ne s'élève pas à une aussi grande altitude, mais elle est très répandue dans les régions inférieures. Quant à la *F. cinerea*, bien qu'elle habite aussi les champs (Sarcenat, etc.), elle pénètre jusque dans nos jardins et même il n'est pas rare de la voir courir dans les rues excentriques de la ville.

La *F. fusca* établit son nid dans le sol (1) et le surmonte généralement d'un dôme fort différent de celui de la *F. rufa* et par l'aspect et par le mode de construction. Les ouvrières, en effet, recouvrent le faîte d'une épaisse couche de terre, et s'est dans cette couche même qu'elles tracent en creux et en relief le plan d'un nouvel étage; elles y creusent de petits fossés plus ou moins rapprochés et d'une largeur proportionnée à leur destination ; puis elles élèvent les murs ainsi délimités et maçonnent les voûtes qui recouvrent les couloirs et les galeries. Elles témoignent d'une grande habileté pour utiliser la présence de quelques débris dont elles consolident leur édifice. Leurs nids sont quelquefois entièrement souterrains et l'absence de dôme les rend alors fort difficiles à découvrir.

L'architecture de la *F. fusca* est caractérisée avant tout par son peu de régularité. Les fourmis noir-cendrées sont, en effet, celles qui montrent le plus d'indépendance individuelle pour le but à accomplir. « Leurs nids offrent toujours des murs épais, formés d'une terre grossière et rabo-

(1) Les espèces maçonnes pour la plupart nichent souvent sous les pierres; c'est là qu'on devra les chercher pour étudier facilement les détails de l'architecture intérieure de leur nid.

Digitized by Google

teuse ; on n'y trouve ni chemins, ni galeries proprement dites, mais des passages en forme d'œil-de-bœuf ; partout de grands vides, de gros massifs de terre, et l'on remarquera que les fourmis ont conservé une certaine relation entre les piliers et la largeur des voûtes auxquelles ils servent de supports (1). » Les dômes ont une forme plus ou moins symétrique et paraissent à peu près fermés ; les couloirs de sortie débouchent soit sur les côtés soit même aux alentours.

La *F. rufibarbis* se passe le plus souvent de dômes, et, en tout cas, les construit plus ouverts. La *F. cinerea* s'installe aussi dans la terre, mais elle habite plus communément les interstices des murs et des rochers, où elle forme de nombreuses colonies.

Les races de la *F. fusca* semblent séparées plus par le caractère que par les particularités anatomiques. La *F. cinerea* est une forme très agile et très courageuse, dont la vie se passe au grand jour. Comme les deux autres, elle vit indifféremment de proie ou du produit des pucerons. Les *F. fusca* et *rufibarbis* sont les victimes ordinaires des espèces esclavagistes de formicines. La première, très timide, combat sans ensemble et se laisse facilement subjuguer. La *F. rufibarbis*, si semblable à la précédente qu'il est souvent difficile de l'en distinguer, s'en éloigne complètement par son audace et son courage ; elle montre plus d'entente dans la défense et résiste énergiquement aux invasions. Ces différences dans le caractère des esclaves se reflètent même sur celui de leurs ravisseurs ; « les amazones servies par la *F. fusca*, acquièrent plus de douceur, de réserve, de lenteur dans leurs mouvements que celles alliées à la *F. rufibarbis*, dont l'allure vive et décidée communique à ses maîtres une plus grande activité. »

3e Espèce : *F. sanguinea*. — Il est assez rare d'assister aux expéditions de la fourmi sanguine bien que ses nids

(1) Cf. Huber, p. 27 et sq.

Digitized by Google

soient communs. Cette espèce paraît craindre l'humidité; elle occupe surtout les endroits incultes et ensoleillés. Elle s'établit même assez souvent dans les murs grossièrement construits en pierres sèches, dont elle comble les interstices avec de la terre et divers matériaux. On peut voir bon nombre de ces nids dont l'observation est très facile, le long des chemins qui rayonnent autour de Charade, Villars, le Cressigny, etc.

La *F. sanguinea* construit des dômes qui rappellent de loin ceux de la fourmi fauve, mais la terre y est plus abondante et les éléments arrondis, comme les fragments de feuilles sèches, les graines etc., sont employées de préférence aux autres; en outre les ouvrières les construisent un peu à la manière des fourmis noir-cendrées, édifiant à la surface, ce que ne fait jamais la *F. rufa*. — Ces dômes, par leur plus ou moins grande abondance en matériaux ligneux forment toutes les transitions possibles entre ceux des *F. rufa* et des *F. fusca*.

Les nids de la *F. sanguinea* n'atteignent jamais la grandeur des nids de la fourmi fauve; ce fait s'explique aisément si l'on considère l'humeur vagabonde des fourmis sanguines qui les porte à quitter fréquemment leur habitation pour aller s'établir dans une autre qu'elles construisent ou qu'elles conquièrent sur d'autres espèces.

La *F. sanguinea* est une des fourmis les plus intelligentes, « aucune autre n'est susceptible d'autant de modifications dans ses habitudes et dans sa manière d'agir suivant les circonstances; elle sait se faire des esclaves d'une foule d'espèces, combat avec une tactique étonnante, fait son nid de toutes les manières imaginables, suivant l'endroit où elle se trouve, combine ses plans d'attaque contre les espèces les plus diverses (*L. niger*, *F. pratensis*, *F. fusca*) (1). » Cette intelligence apparaît pour peu que l'on observe, mais Forel cite dans ses « Fourmis de la Suisse, »

(1) Forel, p. 443.

Digitized by Google

des faits remarquables qui en sont les preuves les plus claires (1).

La *F. sanguinea* qui sait d'ailleurs très bien se suffire à elle-même, recrute d'ordinaire ses esclaves parmi les *F. fusca* et *rufibarbis*, mais elle s'attaque aussi quelquefois aux *F. gagates*, *cinerea*, *rufa* et *pratensis*. Sa tactique habituelle est de marcher en petites troupes qui se rendent les unes après les autres à la fourmilière assiégée, jusqu'à ce que l'armée soit en force suffisante pour commencer l'assaut. C'est là une première différence entre les fourmis sanguines et les amazones; nous en trouvons un autre dans ce fait que les premières entreprennent leurs expéditions dès le matin, pour rentrer plus ou moins tard suivant les circonstances.

Genre *Polyergus*.

Polyergus rufescens. — Pendant l'été, de juillet en septembre, il arrive à chaque instant de voir des armées de *Polyergus rufescens* s'aventurer jusque sur les grandes routes. Ce n'est pourtant pas que cette fourmi soit très commune; je n'en ai guère découvert plus d'une dizaine de nids. On les observe aussi bien dans la plaine que sur les premiers contreforts des montagnes : Durtol, Bonnabry, pente Est de Prudelles); mais ils ne semblent pas atteindre le niveau même du plateau. Les amazones étant dans l'impossibilité de travailler elles-mêmes, laissent à leurs esclaves le soin de l'habitation. Leurs nids varient donc suivant l'espèce alliée.

(1) Si, ajoute cet auteur, nous considérons d'un côté la grande intelligence des mammifères supérieurs, l'analogie si complète de leur structure avec celle de l'homme, et de l'autre la ressemblance non moins frappante de la vie sociale des fourmis avec la nôtre, tandis que leur forme et leurs facultés individuelles sont si éloignées de nous, on ne peut s'empêcher de penser que l'union de ces deux facteurs, la naissance et le perfectionnement de l'instinct social chez un mammifère supérieur, a dû suffire pour produire l'homme avec toutes ses facultés, cette union devant donner une immense impulsion aux fonctions du cerveau et déterminer ce dernier à se développer.

Digitized by Google

C'est entre deux et cinq heures de l'après-midi que les Polyergues vont en expédition; « avant leur départ, ils se promènent comme à l'ordinaire sur leur dôme. Tout à coup, sans que les esclaves y fassent grande attention, quelques amazones rentrent précipitamment dans le nid et des flots d'ouvrières de cette espèce en sortent, se frappant de leur front les unes les autres, puis, partent dans une direction en armée plus ou moins longue et plus ou moins large mais toujours compacte. La tête, formée de quelques fourmis, avance en se renouvelant continuellement, les premières retournant jusqu'à la queue. » D'espace en espace la colonne s'arrête pour donner aux retardataires le temps d'arriver, et la masse repart bientôt dans le même ordre qu'auparavant. Enfin elle parvient à la fourmilière d'esclaves. Les Polyergues y pénètrent de vive force et en ressortent, emportant les cocons qu'ils embrassent de toute la longueur de leurs mandibules, au lieu de les pincer sur un point de leur surface comme font les autres fourmis. Quelle que soit la résistance qu'ils rencontrent ils ont toujours le dessus, grâce à leur impétuosité et surtout à l'excellence de leurs armes dont les blessures produisent de si singuliers effets. — Le retour au nid ne s'effectue pas dans les mêmes conditions; les vainqueurs s'en vont complètement à la débandade, ne s'écartant pas du chemin déjà parcouru de crainte de s'égarer, car un fait remarquable signalé par Forel, est l'affaiblissement de la faculté d'orientation chez les légionnaires embarrassées par leurs cocons.

Toutes les expéditions n'ont pas la même issue et il arrive de voir les amazones rentrer à vide, soit qu'elles n'aient pas trouvé de nid à piller, soit pour toute autre cause. A chaque départ l'impulsion est donnée par un groupe d'ouvrières, et c'est, sans doute, autant pour s'assurer qu'elles sont suivies que pour donner la direction que les fourmis redescendent de la tête à la queue de la colonne en passant entre les rangs de leurs compagnes.

Digitized by Google

On comprend que, si les avis sont partagés, si plusieurs partis cherchent à entraîner l'armée chacun de leur côté, il en puisse résulter une hésitation nuisible ou fatale au succès de l'entreprise.

Les *Polyergues* font un très grand nombre d'expéditions, revenant parfois à plusieurs reprises à l'assaut d'une fourmilière; ils enlèvent ainsi de vingt à quarante mille nymphes par an, en sorte que les esclaves forment à peu près les sept huitièmes de la population des nids mixtes. — Les armées sont plus ou moins importantes; on en a vu qui étaient composées de plus de deux mille légionnaires, alors que d'autres n'en comprenaient pas cent; mais il reste toujours un certain nombre d'amazones de garde à la fourmilière. Enfin un calcul intéressant du Dr Forel, à qui j'emprunte tous ces chiffres, montre que la vitesse moyenne d'une colonne en expédition, arrêts et pillage compris, peut être considérée comme étant d'un mètre par minute; mais sur un terrain plat une armée, marchant à toute vitesse, parvient à parcourir un mètre en vingt-cinq secondes. « Pour aller aussi rapidement en proportion, un homme devrait faire plus de trente-cinq kilomètres à l'heure, c'est-à-dire courir aussi vite que le chemin de fer (1). »

Genre *Lasius*.

Première Espèce : *L. Fuliginosus*. — Cette fourmi, très commune dans la plaine, s'arrête à peu près à la même altitude que l'espèce précédente. Elle s'établit dans le bois vivant, sans avoir de préférence pour aucune essence spéciale; je l'ai vue dans le noyer, le chêne, le pin, mais plus souvent dans les saules. Son nid se compose d'un labyrinthe extrêmement compliqué de salles enchevêtrées les unes dans les autres. Les cloisons et les piliers qui sépa-

(1) Forel, p. 291.

Digitized by Google

rent ces cases ont parfois un aspect velouté dû à la présence d'une fine villosité qui les recouvre; ils sont constitués par un carton de couleur grise enfumée et formé de parcelles ligneuses liées par un ciment organique que sécrètent sans doute les glandes mandibulaires et métathoraciques très développées de la fourmi. On ignore encore le mode de construction de ces nids, les *Lasius* s'étant toujours refusés à travailler en captivité. Forel en cite aussi d'anormaux dont le carton est fabriqué à l'aide de matières terreuses : je n'en ai encore découvert aucun de cette nature dans notre région.

Ces nids qui se continuent en général par des étages creusés dans la terre au pied des arbres, contiennent une immense population, et les *Lasius fuliginosus* sont celles de nos fourmis indigènes qui fondent les plus vastes colonies. Il arrive souvent de voir plusieurs arbres occupés par une seule de leur société; le plus gros sert de métropole et est relié aux autres par de longues files de travailleuses circulant sur des chemins battus.

Le régime des fourmis fuligineuses est varié : elles vont jusque dans les plus hautes branches de leurs arbres chercher les pucerons, mais elles ne laissent pas non plus de s'attaquer aux petits animaux pour en faire leur proie. Elles sont d'ailleurs assez courageuses et combattent à la manière ordinaire des Lasius.

2e Espèce : *L. niger*. — Le *L. niger s. str.* en est la forme la plus répandue; il se trouve à peu près partout jusqu'au pied de la chaîne des Puys. Le *L. emarginatus* ne s'élève pas aussi haut, mais il peuple les murs de nos jardins et de nos maisons où il s'introduit pour faire par ses rapines le désespoir des ménagères. Les *L. alienus* et *brunneus* sont moins communs, et le dernier me paraît confiné dans un rayon très restreint autour de la ville.

Les *L. niger* et *alienus* sont les fourmis maçonnes par excellence et leurs constructions se reconnaissent à leur

Digitized by Google

fini. Ce n'est que pendant une pluie légère que les ouvrières de cette espèce édifient leur demeure, car l'eau est le seul ciment qu'elles emploient. Elles apportent du fond de leurs galeries de petites pelotes de terre et en maçonnent directement les murs et les voûtes. « Les dômes sont ainsi construits par étage de quatre à cinq lignes de haut, dont les cloisons n'ont pas plus d'une demi-ligne d'épaisseur et dont la matière est d'un grain si mince, que la surface des murs intérieurs en paraît fort unie. Ces étages ne sont point horizontaux, ils suivent d'ordinaire la pente de la fourmilière, de sorte que le supérieur recouvre tous les autres, le suivant embrasse tous ceux qui sont au-dessous de lui et ainsi de suite jusqu'au rez-de-chaussée qui communique avec les étages souterrains. Ils ne sont pas toujours rangés avec la même régularité, mais quelque bizarre que puisse paraître leur maçonnerie, on reconnaît toujours qu'elle a été formée par étages concentriques. — Si l'on examine chaque étage séparément, on y voit des cavités travaillées avec soin en forme de salles; des loges plus étroites et des galeries allongées qui leur servent de communication. Les voûtes des places les plus spacieuses sont supportées par de petites colonnes, par des murs fort minces ou enfin par de vrais arcs-boutants. Ailleurs on voit des cases qui n'ont qu'une seule entrée ; il en est dont l'orifice répond à l'étage inférieur; on peut encore y remarquer des espaces très larges, percés de toute part et formant une sorte de carrefour où toutes les rues aboutissent. Tel est à peu près l'aspect dans lequel sont construites les habitations de ces fourmis (1). »

Les *L. niger* et *alienus* s'introduisent sous les écorces à demi détachées des arbres morts, et établissent des planchers assez épais de sciure de bois ou de terre, délimitant des galeries plus ou moins étroites. Ils savent même sculpter le bois. Leurs nids ligneux sont très fréquents, et

(1) Huber, p. 28.

Digitized by Google

se reconnaissent aisément à ce que tout y est à peu près disposé à angle droit.

Le *L. brunneus* loge d'ordinaire dans les écorces, mais sans y rester toujours confiné; il se trouve rarement sous les pierres. Quant au *L. emarginatus*, il n'habite guère que les interstices des murs où il fonde de populeuses communautés.

De toutes les espèces maçonnes, le *L. niger s. l.* est celle qui bâtit le plus souvent des chemins couverts; ces chemins sont construits soit avec de la terre, soit avec des débris d'écorce qui forment un ensemble très fragile (*L. brunneus*). Ils aboutissent en général aux pâturages aériens des pucerons, où ils peuvent s'élargir de manière à former des pavillons suspendus.

Le régime du *L. niger s. l.* consiste surtout en matières sucrées : c'est dire qu'il recherche les aphidiens. Les *L. brunneus* se nourrissent ainsi aux dépens de gros pucerons vivant sur l'écorce à leur portée et dont ils ont grand soin.

Les mœurs des différentes races sont assez peu variées; à part la forme *brunneus*, qui est d'une insigne lâcheté, les *Lasius* ne manquent pas de courage, mais ils combattent sans grand ensemble. « Toute leur tactique consiste à attraper les jambes de leurs ennemis, en se réunissant au nombre de quatre ou cinq. Ils font cela même pour des adversaires de leur taille. Lorsque leur demeure est assiégée, ils ne cherchent jamais à s'enfuir tous ensemble de leur nid avec leurs larves, leurs nymphes et leurs femelles fécondes, comme le font les *Formica*, les *Camponotus*, les *Piagiolepis* et quelquefois les *Tapinoma*; mais ils se cachent dans leurs souterrains, tout en les défendant à outrance galerie par galerie. C'est un vrai combat de barricades; ils bouchent toutes les avenues, avec des grains de terre que l'ennemi doit enlever pour avancer. Leurs nids étant toujours fort grands et construits en vrais labyrinthes, ils peuvent soutenir cette

Digitized by Google

lutte assez longtemps, à moins que l'ennemi ne soit en nombre immense. Pendant ce temps, ils minent activement la terre dans une direction quelconque, afin de s'évader; le plus souvent, du reste, ils ont des canaux souterrains creusés d'avance. » Ces procédés de défense ne sont pas tout à fait spéciaux aux *Lasius;* nous les retrouverons chez quelques espèces, comme les *Tetramorium* et les *Tapinoma*.

3e et 4e Espèces. *L. flavus* et *umbratus*. — Le *Lasius flavus* est une espèce très commune; dans toutes les prairies, on remarque ses dômes que l'on prendrait pour de grands nids de taupes, s'ils n'étaient recouverts de gazon comme le reste du sol. Le *L. umbratus* est moins fréquent, mais se retrouve çà et là.

Les dômes sont très massifs et moins finement construits que ceux de l'espèce précédente, mais ils atteignent de plus fortes dimensions; les cloisons y sont très épaisses, et partant les étages sont peu accusés; d'ordinaire fermés, ils s'ouvrent de tous les côtés pour la sortie des mâles et des femelles. — Les *L. flavus* et *umbratus* ne savent pas varier leur architecture, et ce n'est qu'assez rarement qu'on les trouve sous les pierres.

Ce sont des espèces très timides et qui mènent une existence souterraine. Elles ne vivent que du produit de leurs troupeaux dont elles prennent un soin extrême.

Genre *Plagiolepis*.

La seule espèce indigène de ce genre, la *Pl. pygmea*, est loin d'être commune : je ne l'ai trouvée qu'à Montaudoux et à Crouelle, sous les rocailles et dans les endroits les plus ensoleillés. Elle paraît vivre uniquement aux dépens des pucerons qu'elle recherche au dehors ou sur les racines. Malgré sa petite taille, c'est une fourmi très conrageuse (Forel).

Digitized by Google

GENRE *Tapinoma.*

Ce genre n'est aussi représenté dans notre région que par une seule espèce, le *T. erraticum*, qui vit dans la terre et qu'on trouve assez fréquemment. Cette fourmi ne construit jamais de dômes définitifs ; elle élève seulement de petits édifices temporaires fort curieux, exagérant en cela l'habitude de la plupart des fourmis maçonnes. « Dès l'apparition des premiers rayons du soleil du printemps (1), les ouvrières sont en activité plus tôt que la plupart des autres fourmis; elles portent leurs œufs des souterrains et les placent sous la croûte superficielle du terrain. Là les œufs éclosent rapidement et les larves grossissent. Mais le soleil fait aussi pousser l'herbe, et les larves se trouvent bientôt à l'ombre. Alors on voit sur tous les prés s'élever, en peu de jours, des centaines de petits dômes en forme de tours, auxquels les touffes d'herbe servent d'échafaudage. Ces dômes s'élèvent perpendiculairement à une hauteur de deux ou trois pouces, rarement plus, mais cela leur suffit ordinairement pour dominer la partie la plus touffue des graminées. Ces dômes sont composés d'une croûte extérieure très fragile en grains de terre agglomérés, formant un mur plus ou moins cylindrique et vertical et dont le sommet est voûté. L'intérieur est un échafaudage de feuilles de graminées qui se tordent en cherchant à croître, et que les fourmis relient quelque peu entre elles par de la terre pour les fixer. Tout le dôme ne forme ainsi qu'un grand hangar. Les ouvrières se tiennent toutes accrochées par les pattes au plafond de leur voûte ou aux innombrables poutrelles de terre et de verdure qui composent l'édifice, ou bien encore accrochées les unes aux autres, portant chacune une larve ou un paquet de petites larves et d'œufs suspendu à ses mandibules. Sitôt que l'herbe est fauchée, ces dômes s'aplatissent; dès que les mâles et les

(1) J'emprunte cette description au docteur Forel, auquel on doit l'Histoire du *Tapinoma erraticum*.

Digitized by Google

femelles sont envolés, ils disparaissent à peu près totalement. Quelquefois, lorsque l'herbe repousse, on en voit quelques-uns se reformer pour les larves et les nymphes des ouvrières qui doivent éclore, mais jamais ils n'atteignent la hauteur des premiers. La partie souterraine des nids du *T. erraticum* est solide, les cases et les galeries y sont petites et éloignées les unes des autres, ce qui contraste avec l'architecture des dômes. »

Latreille ne pouvait mieux dénommer cette espèce : non-seulement le *Tapinoma erraticum* change fréquemment d'habitation, sans qu'on puisse découvrir la cause de ces déménagements, mais encore on en voit toujours les ouvrières rôder çà et là, en quête de quelque proie. Cette fourmi recherche rarement les pucerons; elle se nourrit surtout de matières animales, et avec le *Tetramorium cæspitum* et la *Myrmica scabrinodis*, visite les champs de bataille pour enlever les morts venir s'en repaître à son nid.

Les *Tapinoma* se distinguent des autres fourmis par quelques particularités. Ils n'usent point du mode de transport ordinaire aux formicines. La porteuse saisit sa compagne par le thorax et par une patte, au lieu de la prendre par les mandibules. Leur vessie à venin est construite sur un type spécial qui constitue un caractère du groupe des *Dolichoderites*; le venin, d'une odeur caractéristique et très redouté des autres espèces, peut être répandu quelle que soit la position de l'abdomen; il n'est pas éjaculé, et le *Tapinoma,* pour en inonder son ennemi, doit le toucher de l'extrémité de son corps. Chez les fourmis du groupe des *Camponotites*, au contraire, l'ouvrière sait lancer au loin l'acide formique, mais elle ne le fait qu'à la condition de recourber son abdomen en dessous en se redressant sur ses pattes.— Quant à la tactique générale du *Tapinoma*, elle peut varier; mais d'ordinaire, lorsque ces fourmis sont assiégées dans leur nid, elles emploient les mêmes procédés de défense que les *Lasius.*

Digitized by Google

GENRE *Myrmica*.

Myrmica rubra. — Linné comprenait sous ce nom un ensemble des formes qu'on a séparées de manière à former six races ; quatre d'entre elles se trouvent dans notre région et trois sont communes. La *Myrmica lævinodis* et la *M. ruginodis* habitent surtout les endroits humides, comme les bois de châtaigniers de Royat, de Bonnabry, etc. La *M. scabrinodis* recherche, au contraire, les pentes ensoleillées de nos montagnes. Enfin la *M. rugulosa* m'a été signalée, mais je ne l'ai pas trouvée moi-même.

Les nids des *Myrmica*, installés dans le sol, sous les pierres ou à découvert, sont dépourvus de dôme permanent. Ils présentent, par contre, des dômes temporaires analogues à ceux des *Tapinoma*, mais moins cylindriques ; j'en ai remarqué un en particulier, construit d'une façon fort originale, avec des fragments de bouse desséchée. — Les *Myrmica lævinodis* et *ruginodis* s'établissent aussi quelquefois dans le bois pourri.

Comme les *Lasius*, les *Myrmica* et surtout la *M. lævinodis*, savent faire des chemins couverts et des pavillons à pucerons. La *M. scabrinodis* va également à la maraude, car elle joint au défaut d'être lâche celui d'être très voleuse. Les deux autres formes sont belliqueuses : ce sont là les seules fourmis dont nous ayons à redouter l'aiguillon, et encore leur piqûre ne cause-t-elle qu'une douleur insignifiante et de peu de durée.

GENRE *Aphœnogaster*.

L'*A. structor* est une fourmi très répandue et facile à trouver, car elle ne craint pas de s'installer au milieu même des chemins (Champradeix, Villars, etc.). L'*A. subterranea* n'est pas non plus une espèce rare, bien qu'elle soit moins fréquente que la précédente (Durtol, Montju-

Digitized by Google

zet, etc.). Quant à l'*A. barbara*, elle n'a pas été découverte à ma connaissance dans les environs de Clermont, bien qu'elle doive y exister.

Les nids de l'*A. structor* (1) sont simplement minés, mais leurs ouvertures sont protégées par un rempart de sable qui affecte la forme d'un cratère et en décèle à première vue la présence. Ces cratères sont édifiés avec les matériaux tirés des galeries, et l'on voit constamment les fourmis y apporter de nouveaux grains de terre. Ils varient plus ou moins d'importance; Forel leur assigne deux à trois centimètres de hauteur; mais, dans notre région, il est commun d'en voir de plus élevés. Les nids occupent souvent une grande étendue, formant des colonies et présentant des entrées multiples et rapprochées les unes des autres. Établis sous les pierres ou dans les interstices des murs, ils se laissent toujours aisément découvrir, grâce à l'existence des cratères qui dans ce cas sont plus ou moins déformés.

Nous connaissons déjà les traits les plus remarquables de la vie des *Aphœnogaster*. Ce sont des fourmis assez timides ; leur aiguillon est d'ailleurs faible et leurs mandibules sont plutôt des instruments de travail que des armes. Leur tactique rappelle celle des *Camponotus* : « Les grosses ouvrières vont en avant, donnant à tort et à travers des coups de dents violents, en imprimant un élan à tout leur corps. Elles se défendent aussi en plaçant leurs têtes devant chaque ouverture, comme le font la plupart des fourmis (2).

Genre *Tetramorium*.

T. cœspitum. — Cette espèce est une des plus communes ; elle abonde en particulier dans les prairies, les

(1) Je laisse de côté l'*A. subterranea*, dont les mœurs ne présentent rien d'intéressant. Cette espèce creuse son nid sous les pierres et mène une vie tout à fait souterraine.

(2) Forel, p, 382.

Digitized by Google

champs, les jardins, et se rend très désagréable en pénétrant sous les vêtements lorsqu'on vient à séjourner près de ses fourmilières.

Le *T. cæspitum* bâtit à la façon des *F. fusca*, mais ses nids sont bien moins grossiers et présentent un aspect facile à reconnaître. Les dômes que les ouvrières recouvrent, dans certains cas, de débris divers de petites dimensions, tels que fragments de graminées, feuilles et fruits de bruyère, etc., diffèrent de ceux de la fourmi noir-cendrée en ce qu'ils sont percés d'un grand nombre d'ouvertures, mais petites et peu apparentes. Il existe souvent des dômes secondaires, irréguliers, plus ou moins solides et relativement plus grands que ceux que la *F. fusca* sait aussi construire. — Le nid peut être seulement miné et placé sous une pierre ; lorsqu'on enlève cet abri, on voit les cases pleines de larves et de nymphes, parmi lesquelles on remarque à première vue celles des individus sexués, qui sont si grandes par rapport aux autres, qu'on les croirait d'une espèce différente. Enfin il arrive de trouver des fourmilières de *Tetramorium* dans les fentes des murs et des rochers, mais rarement dans les vieux troncs.

Les *T. cæspitum* ne semblent guère vivre de pucerons, et en tout cas ils ne vont pas les chercher sur les parties aériennes des plantes. Ce sont des fourmis très courageuses ; mais grâce à la dureté de leur cuirasse, leurs guerres affectent d'ordinaire « un caractère de lenteur et de chronicité tout particulier ». Toutefois, si elles ont affaire à des adversaires d'une espèce différente, la lutte devient très violente, et je les ai vues résister sans désavantage à une invasion de fourmis sanguines que j'avais provoquée.

Les fourmis des gazons m'ont donné l'occasion de constater un fait qui n'avait pas été observé de près, du moins pour les fourmis d'Europe, bien que M. André l'eût signalé sur le dire de nombreux témoins. Lorsqu'une inon-

Digitized by Google

dation envahit leur demeure, les *Tetramorium* savent s'agglomérer en essaims qui flottent à la surface de l'eau et que le vent finit toujours par pousser à la rive. Le seul de ces essaims que j'ai capturé était composé exclusivement d'ouvrières, au nombre d'une centaine environ; peut-être les autres habitants du nid s'étaient-ils déjà échappés et avec eux les larves et les femelles fécondes. (1).

Genre *Leptothorax*.

Ce genre comprend un grand nombre de formes mal définies, dont trois seulement ont été rencontrées ici : les *L. Acervorum*, *Tuberum* et *Unifasciatus*. Cette dernière est la seule répandue ; elle abonde dans toute la région montagneuse immédiate.

Le *L. acervorum* se trouve sous les écorces des pins ou dans le bois pourri et manque dans la plaine. Les *L. tuberum* et *unifasciatus* nichent plus communément sous les pierres, et le plateau de Pradelles semble leur localité de prédilection. Sous les débris de basalte qui encombrent le versant nord on découvre quantité de fourmilières de *L. unifasciatus*, établies soit dans une cavité du sol, soit dans l'intervalle de deux pierres posées l'une sur l'autre.

A en juger par les expériences de Forel, les *Leptothorax* ne dédaigneraient pas de se nourrir de proie, mais ils recherchent surtout les matières sucrées ; on voit souvent les Euphorbes visités par le *L. unifasciatus*. En captivité, ils peuvent vivre exclusivement de miel.

Les *Leptothorax* sont des fourmis timides et je ne leur ai pas vu livrer un seul combat. On peut même, comme j'en ai fait plusieurs fois l'expérience, fusionner leurs sociétés sans occasionner trop de tiraillements.

J'en ai gardé longtemps en fourmilières artificielles

(1) Cf. Feuille des jeunes naturalistes, nº 212.

Digitized by Google

sans constater beaucoup de faits particuliers. Comme le remarque Forel, les femelles fécondes ont plus d'initiative que dans les communautés plus populeuses ; elles vivent presque comme les neutres et sont seulement moins aptes au travail. Les ouvrières ont grand soin des œufs et, dans certains cas, se réunissent en essaims autour d'eux (fourmilières enfermées dans des boîtes dépourvues de terre). Les recrutements se font à la manière habituelle des *Myrmicides* et notamment des *Tetramorium*, la porteuse saisissant l'autre par les mandibules et la rejetant sur son dos.

Genre *Solenopsis*.

S. Fugax. — Cette espèce minuscule s'établit souvent, en parasite sans doute, dans les cloisons des autres nids ; mais il n'est pas rare d'en trouver de populeuses fourmilières isolées dans les prairies, les pacages exposés au soleil. Ses nids se décèlent, dans certains cas, par la présence de petits dômes de terre analogues à ceux du *Tetramorium*, mais plus souvent ils sont purement minés. On en trouve sous les pierres, et il est alors plus facile de juger de leur disposition particulière ; ils comprennent de grandes cases unies par des galeries de deux sortes : les unes larges, laissant accès à tous les individus ; les autres très petites, où les ouvrières peuvent seules pénétrer, étant bien inférieures pour la taille aux mâles et aux femelles.

Les *Solenopsis* mènent une vie souterraine, se nourrissant aux dépens des pucerons de racines. Ce sont des fourmis presque aveugles, délicates, d'allures lentes et pourtant courageuses.

Telle est la série des formes que j'ai rencontrées dans les environs de Clermont ; elle est sans doute incomplète, mais elle peut toujours donner une idée suffisante de la

Digitized by Google

faune de notre pays. Il m'a semblé utile de réunir ces espèces en un tableau synoptique, de manière à permettre à chacun de les déterminer. Je ne considère que l'ouvrière ; de sa connaissance il est aisé de déduire celle des mâles et des femelles, pourvu qu'on les prenne au nid. Je néglige les formes intermédiaires, car il sera facile de les reconnaître au mélange des caractères indiqués pour les types, et la place en est toute marquée. En un mot, j'ai cherché à simplifier, autant que possible, la partie la plus ardue de la Myrmécologie. Si le lecteur trouve cette esquisse insuffisante, il se reportera aux grands ouvrages de Mayr, de Forel et d'André ; il y trouvera exposés avec la plus grande méthode tous les détails nécessaires à l'étude spécifique des fourmis.

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FOURMIS INDIGÈNES.

—

I. Tribu des FORMICINES. — Un seul article au pédicule; pas d'aiguillon.

1. Groupe des *Camponotites*. — Chaperon non prolongé entre les antennes.

1er genre : *Camponotus* Mayr. — Fourmis de grande taille (6-14mm); ocelles nuls; dos du thorax continu (1); antennes éloignées du bord postérieur du chaperon.

A. Bord antérieur du chaperon en ligne brisée. Mandibules de 6 à 7 dents : *C. sylvaticus* Ol.
- Mandibules, fouet, articulations des pattes et tarses rougeâtres. Le reste du corps noir..... *C. œthiops* Latr.
- Mandibules, antennes et pattes brun-marron ou jaune-brun. Le reste du corps noir ou varié de rouge..... *C. sylvaticus* Ol. s. str.

B. Bord antérieur du chaperon simplement sinueux. Mandibules de 4 à 5 dents :

a. Corps varié de rouge et de noir : *C. herculeanus* L.
- Premier segment abdom. d'un rouge plus ou moins vif dans sa partie antérieure..... *C. ligniperdus* Latr.
- Premier segment abd. entièrement noir ou muni seulement d'une petite tache rouge ou rougeâtre.. *C. herculeanus* L. s. str.

b. Corps entièrement noir..... *F. pubescens* Fabr.

2e genre : *Formica* L. — Fourmis de taille moyenne (4-9mm); dos du thorax non continu. Antennes insérées aux extrémités antérieures des arêtes frontales. L'aire frontale qui est triangulaire, le sillon frontal et les ocelles sont très distincts.

A. Chaperon non échancré à son bord antérieur :

a. Aire frontale lisse et brillante. Dessus du corps toujours varié de rouge et de noir : *F. rufa* L.
- Yeux pourvus de poils; pronotum marqué d'une tache noire qui atteint au moins le bord postérieur..... *F. pratensis* De Geer.
- Yeux dépourvus de poils; pronotum entièrement rouge, ou marqué d'une tache noire qui n'en atteint pas le bord postérieur.... *F. rufa* L. s. str.
- Yeux pourvus de poils; la coloration rouge, qui est claire et très vive, envahit la partie antérieure du premier segment abdominal.. *F. truncicola* Nyl.

(1) Ce caractère ne s'applique qu'aux fourmis indigènes.

Digitized by Google

b. Aire frontale terne et finement ridée. Dessus du corps uniformément noir ou varié de rouge : *F. fusca* L. (1)

1. Corps médiocrement pubescent, sans éclat soyeux :

Corps noirâtre ordinairement ; quelquefois le thorax, le devant de la tête et le pétiole, sauf une tache sombre du pronotum, jaunes ou rougeâtres..... *F. fusca* L. s. str.

Coloration rappelant celle de la *F. rufa* ; parfois tout le corps noirâtre, avec les joues et le bord du pronotum rougeâtres..... *F. ruſibarbis* Fabr.

2. Corps couvert d'une pubescence qui lui donne un éclat soyeux..... *F. cinerea* Mayr.

B. Chaperon échancré au milieu du bord antérieur.... *F. sanguinea* Latr.

3e genre : *Lasius* Fabr. — Genre très voisin du précédent, mais comprenant des espèces de petite taille (2-5mm). Aire frontale, sillon frontal et ocelles peu visibles.

A. Corps noir brillant. L. 4-5mm..... *L. fuliginosus* Latr.

B. Tête et abdomen brun sombre. L. 3-4mm : *L. niger.*

1. Thorax d'un brun noirâtre comme le reste du corps, bien qu'un peu plus clair :

Scapes et tibias pubescents et en outre munis de poils dressés. *L. niger* L. s. str.

Scapes et tibias seulement pubescents..... *L. alienus* Forst.

2. Thorax fauve. Tête et abdomen noirâtres :

Scapes et tibias comme chez le *L. niger*..... *L. emarginatus* Lat.

Scapes et tibias comme chez le *L. alienus*..... *L. brunneus* Lat.

C. Corps entièrement jaune. L. 2, 5-4mm :

a. Scapes et tibias comme chez le *L. niger*..... *L. umbratus* Nyl.

b. Scapes et tibias comme chez le *L. alienus*..... *L. flavus* Fabr.

4e genre : *Plagiolepis* Mayr. — Fourmis de très petite taille (1, 2-3mm), d'un brun sombre très luisant. Premier segment de l'abdomen un peu prolongé en avant; écaille mince et arrondie, un peu inclinée. Antennes de 11 articles.

Une seule espèce..... *P. pygmæa* Lat.

5e genre : *Polyergus* Latr. — Fourmis de taille moyenne (6, 5-7, 5), de coloration entièrement fauve. Mandibules recourbées en faux, étroites et pointues.

Une seule espèce..... *P. rufescens* Lat.

(1) A la *F. fusca* se rattache une race d'un noir foncé, mais dont l'aire frontale est lisse et brillante : La *F. gagates* Latr.

Digitized by Google

2. Groupe des *Dolichodérites*. — Chaperon prolongé entre les antennes.

Genre *Tapinoma* Forst. — Fourmis de taille assez petite (2, 5-3, 5), de coloration noirâtre. Ecaille atrophiée, indistincte. Premier segment abdominal prolongé en avant et recouvrant le pédicule.

Une seule espèce..... *T. erraticum* Lat.

II. Tribu des MYRMICINES. — Un aiguillon; 2 articles au pédicule.

1er genre : *Myrmica* Latr. — Fourmis de taille moyenne (4, 5-6mm), d'une coloration tirant sur le roux ou le rouge. Antennes de 12 articles; les trois derniers pris ensemble plus courts que le reste du fouet. Métanotum armé de deux fortes épines.

M. rubra L.

1. Massue de 4 articles. Scape arqué à la base :

Pédicule presque lisse, offrant quelques faibles rugosités latérales. Métanotum lisse entre les épines..... *M. lævinodis* Nyl.

Pédicule très rugueux; métanotum strié transversalement entre les épines..... *M. ruginodis* Nyl.

2. Massue de 3 articles. Scape coudé, formant à peu près un angle droit :

Scape dépourvu d'appendice à l'angle; métanotum lisse et luisant entre les épines..... *M. rugulosa* Nyl.

Scape pourvu à l'angle d'une dent mousse ou d'un lobe; métanotum offrant de fines rugosités entre les épines..... *M. scabrinodis* Nyl.

2e genre : *Aphænogaster* Mayr. — Fourmis de taille très variable et de coloration sombre le plus souvent. Antennes de 12 articles, les trois derniers plus courts que le reste du fouet; massue plus ou moins accusée, de 4 articles; la position du métathorax situé plus bas que le reste du thorax, donne à ce genre un facies particulier.

A. Métanotum dépourvu d'épines :

a. Mandibules, fouet, articulations des pattes, tarses et parfois la tête, le thorax et le pédicule brunâtres ou rougeâtres; le reste du corps noir. Tête et pronotum brillants, finement striés. L. 4-12mm..... *A. barbara* L.

b. Variant du jaune au brun noirâtre. Mandibules, chaperon, joues, fouet, dessous de la tête, articulations des pattes et tarses d'un rouge jaunâtre. Tête et prothorax presque ternes, grossièrement striés. L. 4-9mm..... *A. structor* Lat.

B. Métanotum armé d'épines. Couleur variant du jaune brunâtre au rouge-brun. L. 4-5mm..... *A. subterranea* Lat.

Digitized by Google

3e genre : *Tetramorium* Mayr. — Fourmis de petite taille (2, 3-3, 5), de coloration brunâtre ou noire. Massue bien accusée, de 3 articles, plus longue que le reste du fouet. Pronotum formant en avant deux angles obtus.

Une seule espèce..... *T. cæspitum* L.

4e genre : *Leptothorax* Mayr. — Fourmis de petite taille (2, 5-3, 7), à robe jaune variée de noir. Massue épaisse de 3 articles, aussi longue que le reste du fouet. Pronotum arrondi antérieurement de chaque côté.

A. Antennes de 11 articles. Pattes hérissées de quelques petits poils raides. L. 3, 3-3, 7..... *L. acervorum* Fabr.

B. Antennes de 12 articles. Pattes dépourvues de poils. L. 2, 4-3, 5 : *L. tuberum* Nyl.
- Dessus de la tête et milieu de l'abdomen d'un brun plus ou moins foncé. Le reste jaune.... *L. tuberum* Nyl. s. str.
- Face supérieure du premier segment abdominal marquée d'une bande brun foncée et bien nette.. *L. unifasciatus* Lat.

5e genre : *Solenopsis* Westw. — Fourmis de très petite taille (1, 7-2, 5), de coloration jaune. Antennes de 10 articles; massue formée par les deux derniers et plus longue que le reste du fouet.

Une seule espèce..... *S. fugax* Lat.

EXPLICATION DES PLANCHES

PLANCHE I.

Tribu des FORMICINES.

1. *Formica pratensis*, ouvrière.
2. Œufs.
3. Larve.
4. Cocon de la nymphe.
5. Patte antérieure, fortement grossie pour montrer l'éperon, *e*, et les pulvilli, *p*.
6. Patte postérieure : *e*, éperon réduit à une épine.
7. Tête de *Camponotus ligniperdus*.
8. Profil du dos d'un *Camponotus*.
9. Mandibule du *C. ligniperdus*.
10. Mandibule du *C. æthiops*.
11. Chaperon du même.
12. Tête de *F. pratensis* :
    - *a*. mandibule.
    - *b*. chaperon.
    - *c*. aire frontale.
    - *d*. arête frontale.
    - *e*. ligne frontale.
    - *f*. ocelle.
    - *g*. œil composé.
    - *h*. antenne.

Digitized by Google

13. Coupe du pétiole d'une *Formica*.
14. Chaperon de *F. sanguinea*.
15. Profil du dos d'une *Formica*.
16. Tête de *Lasius brunneus*.
17. Tête de *Tapinoma* (d'après André).
18. Pétiole et abdomen du *T. erraticum*.
19. Mandibule du *P. rufescens*.

PLANCHE II.

Tribu des MYRMICINES.

1. *Myrmica lævinodis*.
2. Antenne de la même.
3. Scape vu de côté.
4. Antenne de *Myrmica scabrinodis*.
5. *Aphœnogaster structor* vue de profil.
6. Thorax et pétiole de *Myrmica*.
7. Thorax et pétiole de *Leptothorax*.
8. Antenne d'*Aphœnogaster structor*.
9. Antenne de *Tetramorium cæspitum*.
10. Prothorax du même.
11. Prothorax de *Leptothorax unifasciatus*.
12. Antenne du même.
13. Antenne de *Solenopsis fugax*.

PLANCHE III.

Nid creusé dans un châtaignier par le *Camp. ligniperdus*. Fragment pris à la périphérie.

PLANCHE IV.

1. Même nid. Fragment pris au centre.
2. Fragment d'un nid creusé par le *Camp. pubescens* dans un tronc de sapin.

C. BRUYANT,
Licencié ès sciences.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE XV

Sommaire. — Mariage de Bertrand VI avec Jacquette du Peschin. — La dot de sa femme lui permet de subvenir aux dépenses de sa vie militaire. — En 1417, il est aux sièges du Puiset et de Corbeil; en 1416, à celui de Tours. — En 1421, il prend part à la bataille de Baugé. — En 1422, il est dans les rangs de l'armée royale, qui s'empare de la Charité-sur-Loire, et va ensuite assiéger la ville voisine de Cosne-sur-Loire. — En 1423, Charles VII l'indemnise par un mandat de 4,000 livres tournois sur le receveur général des finances.

A la mort de Chartes VI, Bertrand VI va saluer l'héritier légitime du trône. Il assiste au couronnement de Charles VII à Poitiers. — Il est rappelé en Auvergne par la mort de la duchesse de Berry. Sa mère, Marie de Boulogne, avait demandé au roi la levée d'une saisie pratiquée sur certains biens de la duchesse. — Lettres royales qui accueillent la demande et renferment le témoignage de la reconnaissance du roi envers la maison de La Tour, et spécialement Bertrand VI. — Rien n'autorise à dire que le seigneur de La Tour était à la bataille de Cravant, et ce n'est pas probable, parce qu'à cette date l'Auvergne, ravagée par les gens de guerre, mit sur pied des troupes qui furent pour partie placées sous le commandement de Bertrand VI. — Bataille de Verneuil. — Insolence des Anglais. — Leurs fautes. — Le connétable de Richemont. — Il fait appel à la noblesse. — 500 chevaliers lui viennent d'Auvergne, parmi eux Bertrand VI. — Irritation des Anglais contre lui. — Confiscation par eux de son hôtel de Langres à Paris. — Lutte du connétable contre les favoris du roi. — Il fait périr de Giac et Lecamus de Beaulieu. — Il fait accepter par Charles VII, qui n'en voulait pas, Georges de La Trémouille. — Lassé des intrigues de la cour, il se retire à Parthenay. — Une grande partie de la noblesse suit son exemple. — Funestes divisions dans le parti du roi. — Les Anglais heureusement ne

Digitized by Google

peuvent pas en profiter. — Quatre ans s'écoulent sans de grands événements militaires ; mais grande misère pour le pauvre peuple écrasé d'impôts pour les folles dépenses de la cour et les dévastations de toute sorte des gens de guerre. — Cependant réveil de l'esprit national. — Jeanne d'Arc. — Siège d'Orléans. — Bertrand VI s'enrôle au mois de février 1429 dans l'armée qui vient d'Auvergne au secours de la place assiégée. Il y arrive le jour même de la journée des harengs. — Charles VII, cette fois effrayé, songe à se retirer en Dauphiné. — Mais Jeanne d'Arc est arrivée. — Le 12 mai 1429, les Anglais lèvent le siège d'Orléans. — Prise par Jeanne de Jargeau, Mehun-sur-Yèvre et Beaugency. — Bataille de Patay.—Bertrand VI était dans l'avant-garde commandée par Richemont. — Il suit le roi à Auxerre, Troyes, Châlons-sur-Marne et Reims. — Il assiste au sacre avec une vive émotion. — Son retour en Auvergne. — Efforts de la province pour se débarrasser des routiers qui la désolent. — Le sire de La Tour est choisi pour commander une partie des troupes. — Les États provinciaux réunis successivement à Issoire, à Montferrand et de nouveau à Issoire. — Sommes votées. — Bertrand de La Tour est nommé commissaire pour en surveiller l'emploi. — Écorcheurs. — Retondeurs. — Doléances au roi. — Charles VII croit remédier à toutes ces souffrances par l'édit de 1439. — Praguerie. — Dunois. — Le Dauphin, depuis Louis XI. — Fidélité et dévouement des seigneurs d'Auvergne au roi. — Le seigneur de La Tour s'emploie activement à la fin de la guerre civile. — Mais nouveaux excès plus intolérables des gens de guerre en Auvergne. — Plaintes de la province au roi. — Grands services de Bertrand VI. — Réformation des gens de guerre. — Ordonnance du 20 avril 1445 ; elle fut promulguée au retour du roi de la Lorraine. — Fêtes du mariage d'Henri VI d'Angleterre avec Marguerite d'Anjou. — Bertrand VI y paraît avec éclat. — Il rompt six lances. — 1446, Bertrand VI est appelé au conseil du souverain comme homme de guerre. — Bertrand VI avait six enfants, deux fils et quatre filles. — Leurs mariages. — Dernières années de Bertrand VI. — Ses dons aux Cordeliers de Clermont et à l'église de Vic-le-Comte ; il mourut le 22 mars 1461 et fut enterré aux Cordeliers de Clermont.

Bertrand VI était marié depuis six ans lorsqu'il succéda à son père dans la baronnie. La duchesse de Berry lui avait fait épouser la fille unique d'un chambellan de son mari, Louis du Peschin, et d'Isabelle de Sully. Jacquette était riche ; elle apporta à la maison de La Tour la baronnie de Levroux et les châtellenies de Varennes et de Bellefonds en Berry, la terre de Banassac en Bourbonnais, et celles d'Artonne, de Montel, de Saint-Beauzire et du Pes-

Digitized by Google

chin en Auvergne ; elle se réserva celles du Montcel et du Peschin (1).

Cette alliance rattacha de plus en plus le seigneur de La Tour à la dynastie nationale. A partir de cette époque, on le trouve en effet partout où il faut combattre les Anglais et les Bourguignons. En 1417, il est avec le célèbre Barbazan (2) au Puiset (3) et à Corbeil (4) ; il force l'ennemi à lever le siège de ces deux places. En 1418, il est au siège de Tours (5) sous les ordres du dauphin. En 1421, le maréchal de Lafayette, le comte de Douglas et lui gagnent sur le duc de Clarence, qui commande les Anglais, la bataille de Baugé (6). En 1422, il enlève au Bouguignon la Charité-sur-Loire (7), et vont assiéger Cosne-sur-Loire (8). En 1423, Charles VII est sur le trône. Il dédommage Bertrand VI des frais de ces expéditions et le remercie de son dévouement (9). Le baron de La Tour était digne de cette haute récompense. Rien n'avait pu l'éloigner de l'héritier légitime de la couronne. Ni l'abominable traité de Troyes (10), ni la honteuse déclaration royale (11) qui le suivit ne purent ébranler sa fidélité. Tout semblait cependant annoncer la prochaine déchéance de la dynastie régnante. Le succès des Anglais pouvait-il être douteux ? Par leurs alliés, la reine Isabeau, le duc de

(1) Ce mariage se fit à Riom, le 20 octobre 1416. (Baluze, t. 2, p. 644.)

(2) Barbazan s'appelait Arnaud Guilhem ; il était originaire du Bigorre. Sa bravoure, la noblesse de son caractère, lui valurent le glorieux surnom de chevalier sans reproche. Il mourut en 1432 des suites de ses blessures à la bataille de Bulgneville (Vosges). Il eut, comme Duguesclin, les honneurs de la sépulture à St-Denis.

(3, 4, 5, 6, 7 et 8) Le Puiset (Eure-et-Loir), Corbeil (Seine-et-Oise), Tours, chef-lieu d'Indre-et-Loire, Baugé (Maine-et-Loire), la Charité-sur-Loire et Cosne-sur-Loire (Nièvre).

(9) Charles VII lui délivre un mandat de 4,000 livres sur Guillaume Charrier, receveur général des finances. — Sur cette somme, 2,500 livres sont pour *son estat*, dit le mandat, et 1,500 livres pour *ses gens*. (Baluze, t. 1, p. 324.)

(10 et 11) Le traité de Troyes est du 21 mai 1420 et la déclaration est du 23 décembre de la même année. Henri V, roi d'Angleterre et gendre de Charles VI est proclamé héritier du royaume de France et régent jusqu'à la mort de Charles VI, qui qualifie son fils de soi-disant Dauphin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche III

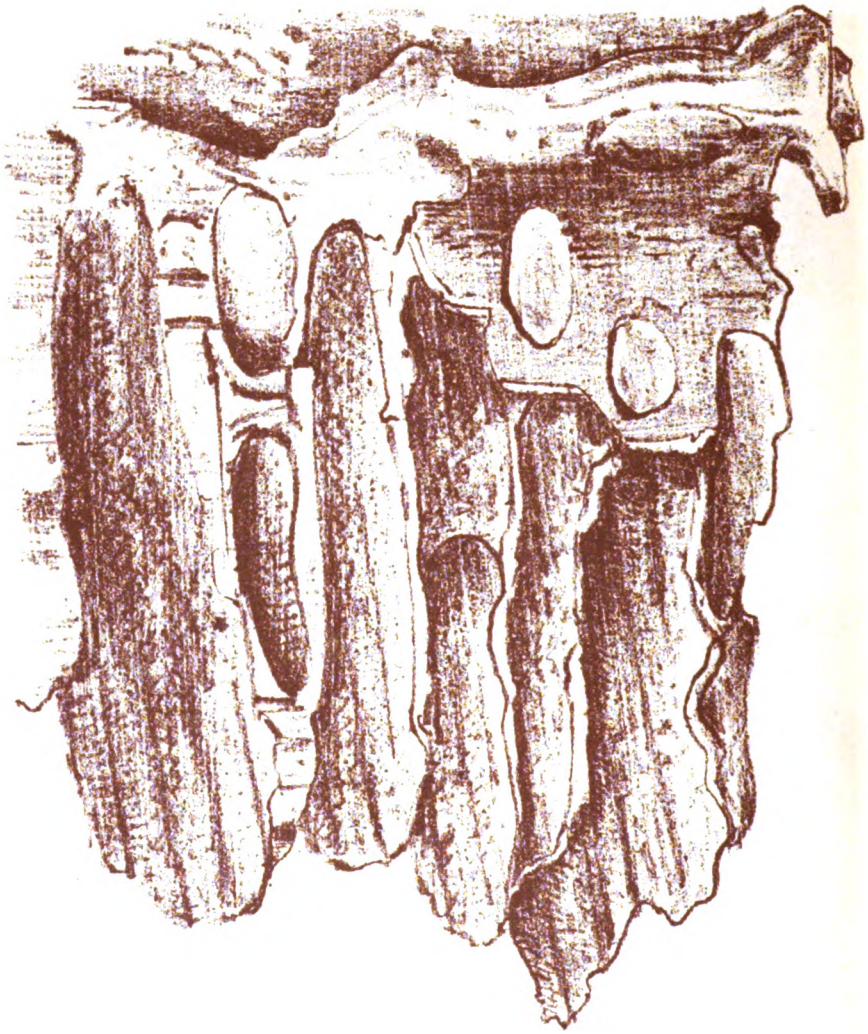

Haut ← → Bas

NIDS DE

Digitized by Google

Planche IV

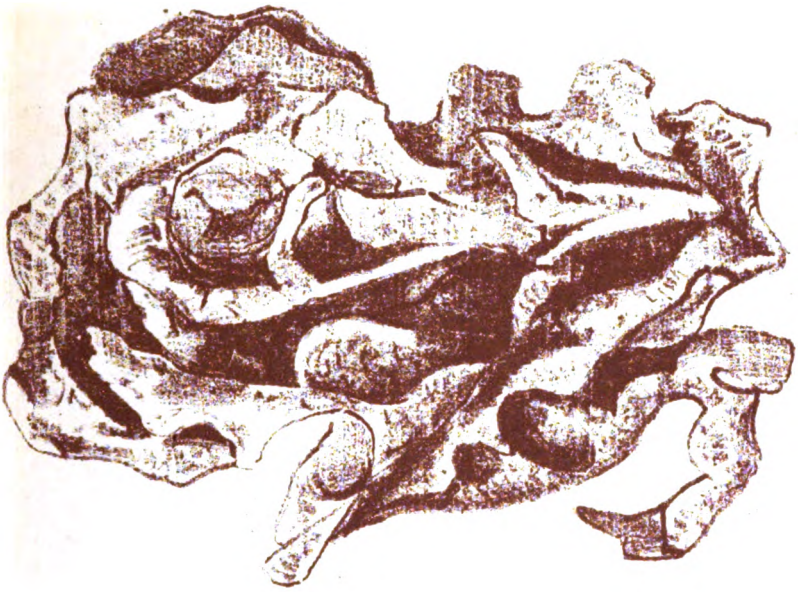

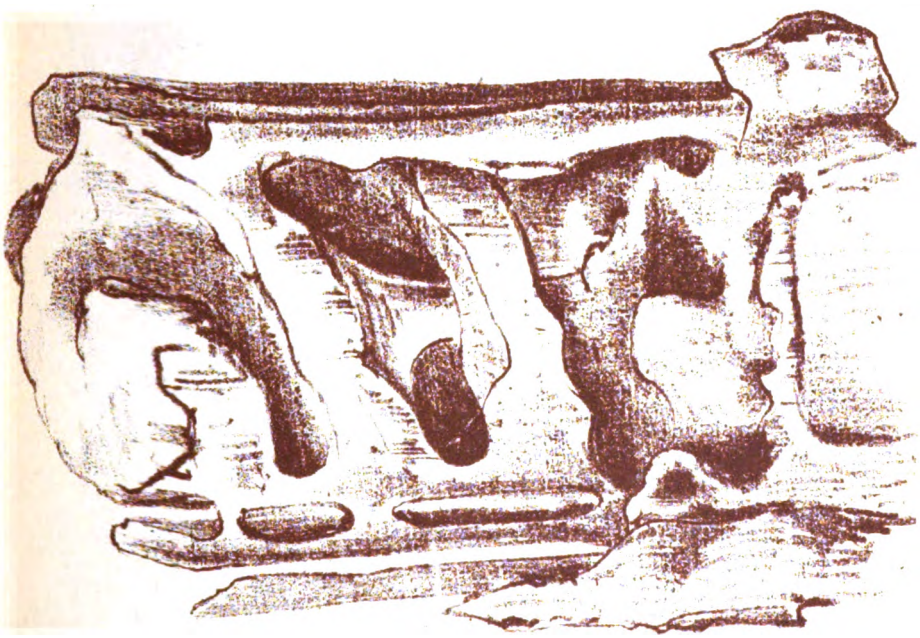

CAMPONOTUS

Digitized by Google

Digitized by Google

Bourgogne et un moment le duc de Bretagne, ils étaient maîtres du pouvoir central et de Paris. Par leurs possessions dans le nord et le midi de la France, leurs conquêtes en Normandie, les provinces appartenant aux princes qui marchaient avec eux, ils tenaient la plus grande partie du royaume (1). Les qualités militaires du monarque anglais, l'habileté de sa politique, devaient d'autant plus le faire triompher, qu'il n'avait en face de lui qu'un prince indolent, léger, sans alliés, sans prestige, plus occupé d'intrigues, de plaisirs et de fêtes (2), que des périls de sa situation. Les armées françaises étaient plus nombreuses que solides ; leurs généraux pleins de bravoure et d'élan, mais peu faits pour la grande guerre. Enfin le représentant de la cause nationale n'apportait souvent à la lutte que des embarras.

Bertrand VI connaissait toutes ces causes de faiblesse et de ruine ; mais rien n'abattit son courage. A la mort de Charles VI (3), il fut un des premiers à aller saluer son roi. Où était alors Charles VII? Au château d'Espaly, dans le Velay, selon le plus grand nombre d'historiens, à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, d'après un auteur moderne fort érudit (4). Nous n'avons pas à nous occuper de ce dissentiment. Bertrand courut là où était le roi légitime, et il alla le voir couronner à Poitiers où se trouvait alors le parlement de Paris.

(1) Il ne restait à Charles VII, à la mort de son père, que le Languedoc, le Dauphiné, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Berry, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanais et une petite partie du Maine et de l'Anjou. Pourtant, il était encore maître de quelques places dans les provinces occupées par ses ennemis.

(2) On se rappelle le mot de La Hire à Charles VII absorbé, au moment d'un péril extrême, dans les préparatifs d'une fête : « Que pensez-vous de ces apprêts ? lui dit le roi. — Je pense, Sire, répondit le brave soldat, qu'on ne saurait perdre plus gaiement son royaume ! »

(3) Charles VI mourut dans l'abandon le 20 octobre 1422, à l'hôtel Saint-Paul, à Paris. Le roi d'Angleterre, Henri V, était mort à Vincennes, le 31 août précédent.

(4) Vallet de Viriville, historien de Charles VII, p. 359 : Nous avons déjà dit que Mehun-sur-Yèvre était dans le Cher. — Monstrelet, t. 4, p. 129, édition Douët d'Arcq (Société de l'Histoire de France), et Mézeray, disent que Charles VII était à Espaly.

Digitized by Google

Puis il revint en Auvergne où l'appelaient des affaires de famille d'un grand intérêt pour lui. La duchesse de Berry était morte aussi en 1422. Son héritière testamentaire, la mère de Bertrand VI, trouva les biens de l'hérédité, situés en Languedoc, entre les mains des officiers royaux. Elle demanda la main-levée de la saisie. Charles VII s'empressa de l'ordonner. Les lettres royales donnaient à la maison de La Tour, et spécialement à Bertrand V et Bertrand VI, en récompense de leurs services, un témoignage d'un prix égal à ceux obtenus par leurs ancêtres des rois Philippe-Auguste, Saint-Louis et Philippe-le-Long. En voici la teneur :

« Les prédécesseurs de l'impétrante (Marie de Boulo-
» gne, veuve de Bertrand V et mère de Bertrand VI),
» et ceux de la maison et lignée de La Tour ont *toujours*
» faiz à la maison et seigneurie de France, et mesmement
» son dit mari à feu notre seigneur Charles VI et à nous
» au faict de nos guerres contre nos ennemis, durant les
» divisions qui ont été et sont en ce royaume, et sembla-
» blement l'a fait et le faict encore de présent le seigneur
» de La Tour (Bertrand VI), son fils estant en notre con-
» paignie, lequel a employé sa personne *en tous nos af-*
» *faires et armées*, tant aux lieux où il a été assiégé par
» nos dits ennemis (le Puiset et Corbeil) comme aux sièges
» que nous avons tenus, et où il s'est employé de son vou-
» loir et de toute puissance (1). »

Charles VII avait bien raison de se louer du seigneur de La Tour. Il ne fut pas aussi bien servi, quelques jours après, sur le champ de bataille de Cravant (2). L'insubordi-

(1) Les lettres royales renfermant cet éloge sont datées de Bourges le 6 février 1423. Charles VII était donc quelquefois reconnaissant des services qu'on lui rendait. Son ingratitude pourtant envers Jeanne d'Arc, le connétable de Richemont et Jacques Cœur a imprimé à sa mémoire une tache indélébile, et que, selon nous, M. de Beaucourt, dans sa remarquable *Histoire de Charles VII*, a vainement tenté d'effacer.

(2) La bataille de Crevant ou Cravant est de 1423. On dit aujourd'hui *Cravant*. C'est une commune rurale d'Auxerre (Yonne).

Digitized by Google

nation des troupes amena une défaite qu'elles auraient évitée, si elles eussent obéi aux prescriptions du connétable d'Écosse qui les commandait. Le désordre fut tel, s'il faut en croire quelques auteurs, que le maréchal de Séverac lâcha pied et entraîna son corps dans sa fuite. En l'absence de toute preuve historique, nous ne pouvons dire si Bertrand VI était à Cravant. Nous le pouvons d'autant moins qu'à cette date l'Auvergne, comme plusieurs autres provinces, était ravagée par les gens de guerre, qui se mettaient aux champs, à défaut de solde. Elle réclamait le secours de ceux qui pouvaient la défendre. Les Etats provinciaux ordonnèrent alors la levée d'une troupe assez forte pour effrayer les pillards. Ils la placèrent pour partie sous le commandement de Bertrand VI; mais il dut faire l'avance de la solde. Cela résulte expressément d'une quittance délivrée par lui, le 24 avril 1424, au receveur de l'aide octroyée par les États de Selles en Berry, le 6 mars 1423. Cette quittance mérite d'autant plus de fixer notre attention, que par elle nous apprenons que Bertrand VI se qualifiait alors de *conseiller* et de *chambellan* de Charles VII (1).

Il venait de remplir sa mission contre les malfaiteurs de l'Auvergne, lorsqu'un nouveau triomphe, plus décisif que celui de Cravant, vint augmenter encore l'insolence des Anglais. Le duc de Bedford, régent pour Henri VI d'Angleterre du royaume de France, gagna sur nos

(1) Elle est ainsi conçue : « Nous Bertrant (par un *t* et non par un *d* à la fin » du nom, les membres de cette famille signaient ainsi assez souvent leur nom), » seigneur de La Tour, chevalier *conseiller* et *chambellan* du roi notre sire, con- » fessons avoir eu reçu d'André de Villeneuve, receveur au bas pays d'Auvergne, de » l'aide octroyée au roi, notre sire, par les gens des trois états de son obéissance à » l'assemblée faite à Selles en Berry, au mois de mars 1423, la some de 700 l. t. à » nous ordonnée. C'est assavoir v. l. t. pour les causes contenues ès-instruc- » tions faites à cause dudit aide, et IIc l. t. pour partie des gages de 60 hommes » d'armes qui ont été à la garde et deffense du païs d'Auvergne, soulz le gouverne- » ment de nous et d'autres seigneurs dudit païs d'Auvergne par l'espace d'un mois, » plus à plain desdites instructions. »

Faict le 21e jour d'avril 1424. Signé Bertrant. — Un conseiller pouvait être appelé au conseil du roi. Un chambellan avait auprès de la personne royale un libre accès.

Digitized by Google

troupes une éclatante victoire à Verneuil (1). Elles laissèrent 4,000 morts sur le champ de bataille, et plus de 300 gentilshommes furent faits prisonniers. Parmi eux étaient le duc d'Alençon, le maréchal de Lafayette et Louis de Gaucourt. Dans la longue liste donnée par Monstrelet, on lit les noms de deux seigneurs *de La Tour ;* mais leurs prénoms nous autorisent à penser qu'ils étaient étrangers à la famille dont nous écrivons l'histoire. Nous ne savons pas si Bertrand VI était à Verneuil; mais à coup sûr il en fut profondément affligé. Les Anglais étaient si convaincus que tout était perdu pour Charles VII, qu'ils ne parlaient plus de lui qu'avec dédain (2), et l'appelaient le petit roitelet de Bourges. Leur outrecuidance leur fit heureusement commettre plusieurs fautes. Ils se crurent assez forts pour traiter avec hauteur leurs alliés. Le frère du régent, le duc de Glocester, blessa l'amour-propre du duc de Bourgogne. Le duc de Bretagne ne fut pas mieux ménagé. Ils ne craignirent pas d'outrager la reine Isabeau, en lui disant à elle-même que Charles VII n'était qu'un enfant adultérin.

Il semble que le moment était venu pour Charles VII de secouer sa vie de mollesse si funeste à sa cause et à celle de la France, mais, pour l'en faire sortir, il avait besoin d'un homme énergique et capable de résister aux Anglais. Cet homme lui fut heureusement donné par la Bretagne. Cette province avait plusieurs fois fourni aux

(1) La bataille de Verneuil eut lieu le 17 août 1424. Verneuil est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'Eure.

(2) Et les Anglais, avec leurs croix rouges,
Voyant alors sa confusion,
L'appelèrent le roi de Bourges,
Par forme de dérision.
(Vigiles de la mort du Roi.)

Ce quatrain est du poète Martial Dauvergne. Dauvergne était le nom de sa famille ; il n'appartenait pas à notre province et était né à Paris, où il fut notaire au Châtelet. Il donna le nom de *Vigiles* à son livre, parce qu'il avait la forme de l'Office des vigiles de l'Église romaine.

Digitized by Google

prédécesseurs de Charles VII leurs plus solides soldats et leurs meilleurs généraux. Cette fois encore elle trouva, pour la monarchie légitime, un véritable homme de guerre, le connétable Artus de Richemont. Il fit, il est vrai, ses conditions; défiant, il prit ses précautions avant de s'engager; mais, une fois qu'il eut accepté de servir le roi, il se mit immédatement à l'œuvre. Toute la noblesse du parti national répondit avec élan à son pressant appel. Le biographe du nouveau connétable (1) dit qu'il lui vint de l'Auvergne 500 chevaliers parmi lesquels il nomme le seigneur de La Tour. Il lui en vint aussi du Languedoc et de la partie de la Guyenne restée française. Ces provinces firent dire au roi qu'il y avait à son service, dans le *païs*, 10 à 12,000 arbalétriers avec leurs arbalètes d'acier sur lesquels il pouvait compter (2).

L'empressement de Bertrand VI lui attira la haine des Anglais; ils le punirent en confisquant sur lui l'hôtel de Langres qu'il possédait à Paris (3).

Les premières opérations militaires de Richemont réussirent. Les courtisans si puissants sur l'esprit du roi s'en alarmèrent. Celui qui avait alors le plus d'influence sur le monarque, le sire de Giac (4), détourna à son profit

(1) Vie d'Artus de Richemont.

(2) Burette, *Histoire de France*, t. 2, p. 500. — Baluze, t. 1, p. 328.

(3) Cet hôtel était situé rue St-Jacques, à Paris. On n'a pas oublié qu'il avait été bâti par le grand-oncle de Bertrand VI, Bernard de La Tour, évêque et duc de Langres, et fils de Bertrand IV.

(4) Pierre de Giac, seigneur de Châteaugay, était d'origine auvergnate. Il ne tarda pas à expier l'indignité de sa conduite. Au mois de janvier 1426, le connétable se rendit à Issoudun (Indre), où était alors la cour. De grand matin, il força les portes de l'hôtel où était encore couché le favori; il l'arracha de son lit et le fit conduire à son château de Dun-le-Roi (Cher), où, après un semblant d'instruction, il le fit périr. Giac fut remplacé par un autre gentilhomme d'Auvergne, Le Camus de Beaulieu. Le connétable fut aussi sans miséricorde pour lui : il le fit massacrer en plein jour à Poitiers. — Pour être plus sûr de n'être plus desservi par ces hommes qui abusaient de leur crédit, il choisit le sire de la Trémouille, que le roi ne voulait pas accepter. Il en fut aussi mécontent que des autres, et prit le parti de se retirer dans ses terres de Bretagne.

Digitized by Google

les sommes demandées par le connétable pour la solde de ses troupes. Richemont venait de prendre Pontorson (1); il assiégeait St-James-de-Beuvron (2). L'argent n'arrivant pas, une grande partie des troupes déserta, et le connétable, forcé de battre en retraite, laissa à l'ennemi ses équipages et son artillerie. Il fut vivement contrarié de cet échec qui fut, bien entendu, exploité contre lui. Comment sut-il qu'il devait l'attribuer à de Giac? Le connétable avait les défauts et les qualités de la race bretonne. Il était dur, entêté, irascible et violent. N'espérant rien de la justice du roi, il se chargea lui-même de punir le coupable. On sait comment il s'en débarrassa. Cet exemple n'intimida ni le roi ni ses favoris. Richemont persista dans ses moyens de réforme personnelle. Le successeur de Giac, le jeune Le Camus de Beaulieu, fut par ses ordres assassiné en plein jour à Poitiers. Puisqu'il fallait au roi un courtisan qui le dominât, Richemont choisit le sire de la Trémouille et en fut aussi mécontent que des autres. Enfin, lassé de toutes ces intrigues qui paralysaient ses efforts, le connétable quitta le service du roi et se retira dans sa ville de Parthenay (3). Cette retraite amena celle d'une grande partie de la noblesse. De funestes divisions se mirent dans le parti du roi. Heureusement que les Anglais ne purent pas en profiter. Pendant près de quatre ans, la guerre se borna à des sièges de villes prises et reprises, à de petits combats, à des escarmouches. Elle n'en fut pas moins terrible pour le pauvre peuple écrasé d'impôts pour fournir aux folles dépenses de la cour et impitoyablement spolié, ruiné, massacré par des bandes de pillards, *allant, venant* et *séjournant dans le païs*, dit un vieux chroniqueur. Il en résulta une effroyable misère.

(1) Pontorson, chef-lieu de canton de la Manche.
(2) Saint-James-de-Beuvron, autre chef-lieu de canton du même département.
(3) Parthenay, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

Cependant, toutes ces souffrances ne restèrent pas inefficaces. La haine de l'Anglais en devint plus générale et plus ardente, l'esprit national sortit peu à peu de son engourdissement. L'heure de la délivrance approchait.

Une humble fille des champs fut l'héroïne de cette résurrection. Sous l'empire d'une miraculeuse inspiration, elle apporta le salut de la France.

Nous nous contenterions de nous incliner avec une respectueuse reconnaissance devant l'image vénérée de la vierge de Domrémy, si nous n'avions pas à faire connaître la part de Bertrand VI à l'expulsion des Anglais.

Ce fidèle serviteur avait compris que la partie engagée devant la ville d'Orléans allait être décisive (1). Quels que fussent ses embarras en Auvergne, il n'hésita pas à courir au secours du roi. Au mois de février 1429, il s'enrôla dans l'armée envoyée d'Auvergne au secours de la place assiégée. Cette armée arriva le jour même où les Français furent battus à la journée des *Harengs* (2). Cette défaite fit peur à Charles VII ; il songeait à se retirer en Dauphiné, lorsqu'arriva Jeanne d'Arc.

La foi vive de Bertrand VI le rendit plus accessible que beaucoup d'autres seigneurs aux déclarations de la jeune fille. Il crut à sa mission providentielle, en la voyant passer sans trouble de l'humble vie du village au tumulte des camps, se jouer sans émotion des plus grands dangers,

(1) Le siège d'Orléans avait commencé le 12 octobre 1428. Bertrand VI se trouvait alors engagé en Auvergne dans une lutte à main armée contre Georges de la Trémouille, le second mari de la duchesse de Berry qui, en vertu de son contrat de mariage avec elle, s'était emparé du comté d'Auvergne au détriment de la femme de Bertrand. Savaron, édition de 1607, p. 71, rapporte qu'en 1428, le seigneur de La Tour défit un capitaine nommé Géraud, à qui La Trémouille avait confié ses intérêts, et lui tua plus de 80 personnes, près du pont de Longue sur l'Allier. Cette victoire fut appelée, dit-il, la journée de Longue. — Savaron se trompe sur le nom du père de Bertrand VI. Il appelle Annet l'époux de Marie de Boulogne, dont le nom véritable est celui de Bertrand Vᵉ du nom.

(2) Cette bataille est du 4 avril 1429. Nul n'ignore la cause de son appellation. On sait aussi qu'elle fut perdue par la faute du célèbre Dunois.

Digitized by Google

subjuguer par son exemple et entraîner derrière elle les hommes d'armes les plus renommés.

Le 12 mai 1429, Orléans était délivrée. Les Anglais ne tenaient plus devant la Pucelle; ils la fuyaient comme la foudre, rapporte Mézeray (1).

« Il me faut bien employer, disait Jeanne, car je ne dois durer qu'un an ou guère plus. » Et alors, grâce à elle, Jargeau (2), Mehun-sur-Loire (3), Beaugency (4) ou Beaugenci, tombèrent au pouvoir des Français. Le bruit de ses victoires fit sortir Richemont de sa retraite. En dépit des ordres répréhensibles donnés par le roi au duc d'Alençon, à l'instigation de la Trémouille, de ne pas recevoir le secours mené par lui à Beaugenci, il reprit sa place dans les rangs de l'armée royale. Une foule de grands seigneurs, au nombre desquels était le sire de La Tour, adressèrent à Charles VII de vives remontrances sur la nécessité de rendre au connétable son autorité. Ils firent plus : sans attendre la réponse du roi, ils se mirent sous ses ordres.

On avait fait croire à Charles VII que Jeanne d'Arc était hostile à Richemont. « Est-il vrai, Jeanne, lui dit le connétable en la voyant, que vous voulez me combattre ? Je » ne sais qui vous êtes ni de par qui vous êtes envoyée; » si vous l'êtes de par Dieu, je ne vous crains pas, car » Dieu connaît mon intentien comme la vôtre; si vous » l'êtes de par le diable, je vous crains encore moins. — » Restez toujours fidèle au roi, répondit Jeanne, et soyez » le bienvenu. »

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

---

(1) T. 2, p. 493.
(2) Jargeau ou Gergeau.
(3) Mehun-sur-Loire.
(4) Beaugency ou Beaugenci, trois localités du Loiret.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR G. ONSLOW

APPENDICE

Lettre d'Ed. Onslow sur l'éducation de ses enfants :

Clermont-Ferrand, ce 27 mars.

Ce que l'on m'avoit dit de l'ami de M. Dulondel m'avoit très fort prévenu en sa faveur, et la lettre que celui-ci a fait passer à M. Chabrol m'a confirmé dans le désir que j'avois déjà formé de confier à son ami l'éducation de mes enfants. Comme ce dernier paroît disposé à devenir leur bienfaiteur, et par conséquent mon premier ami, je crois devoir lui marquer mes sentiments par rapport à eux et à lui.

L'aîné de mes enfants, qui sont tous quatre garçons, etc. (V., au début de l'étude, ce qui concerne George.)

Mon second fils a neuf ans et demi ; de longues et fortes maladies ont retardé la nature chez lui. Il ne lit pas bien, et il ne fait que commencer à écrire. Sa mère, qui a appris à lire à l'aîné, se charge de le perfectionner dans la lecture, et un excellent maître d'écriture avec qui il continuera d'écrire, en fera autant pour l'écriture. Il est d'ailleurs excessivement doux, et témoigne le plus grand désir d'apprendre. Il ne parle pas l'anglais, mais il entend assez bien ce qu'on lui dit.

Le troisième a près de huit ans, et ne fait que commencer à lire et à écrire ; lui, ainsi que le dernier, de cinq ans et demi, est très-doux. Ils sont encore trop jeunes pour entrer dans des détails à leur sujet.

Il sera peut-être nécessaire de dire quelques mots sur l'important article de la religion. Ils seront élevés dans celle de leur mère. J'ai toujours regardé un *bon* catholique et un *bon* protestant comme de la même religion. Il m'est très-indifférent que mes enfants croient à un ou deux dogmes de plus que l'Eglise dans laquelle je suis né. L'abondance de bien ne nuit pas, et je crois l'incrédulité beaucoup plus à craindre. Pourvu qu'ils soient justes et bienfaisants (il n'en faut pas davantage pour être chrétien) et ennemis jurés de la nouvelle prétendue philosophie, les portes du paradis leur seront ouvertes.

Quant à celui qui remplira la tâche respectable et intéressante de leur instituteur, je lui devrai par reconnaissance un témoignage annuel pendant sa vie du service qu'il leur aura rendu ainsi qu'à moi. Et cet objet sera réglé par des amis communs à M. Dulondel et à moi.

J'aurois désiré que l'on eût dit les appointements que l'instituteur désireroit avoir pendant l'éducation. Comme on ne l'a pas dit, je propose huit cents livres *en numéraire*, sans cependant m'y tenir, si des amis communs jugent que la somme n'est pas suffisante.

Le voyage d'Auxerre à Clermont sera à mes frais, comme de raison.

Si, comme je l'espère, l'ami de M. Dulondel se décide à faire le voyage, il peut aller passer un mois à Ponmort, s'il le juge à propos ; cet espace de tems, ajouté à celui qu'il faudra pour lui faire tenir cette lettre, nous mènera à la seconde semaine du mois de mai, qui est l'époque à laquelle nous partirons pour ma campagne à trois lieues de Clermont.

Digitized by Google

Lettre d'Ed. Onslow à ses domestiques :

Hambourg, ce 17 messidor.

Mes chers amis,

Je vous aurois écrit depuis longtemps si je n'avois sçu que Madame vous donnoit de mes nouvelles. Elle me donne la satisfaction de me communiquer les vôtres de tems en tems. Vous serez bien aise de sçavoir que nous sommes en bonne santé, George et moi, et aussi bien qu'il est possible de l'être, tant éloignés de ce qui nous est cher. Nous faisons des vœux au ciel tous les jours pour que notre séparation cesse et pour que l'on me permette de rejoindre ma famille. Il faut espérer que la justice reviendra et que l'innocence sera reconnue.

En attendant, je vous exhorte tous à me montrer votre attachement en continuant à vous bien conduire comme vous l'avez fait jusqu'ici. Je vous recommande l'industrie et l'économie. Vous n'ignorez pas que mes dépenses ont considérablement augmenté, en même temps que mes moyens ont diminué; en conséquence, vous êtes assez raisonnables pour sentir qu'il est nécessaire que chacun contribue autant qu'il peut aux différents ouvrages qu'il y a à faire. Je suis forcé par les circonstances d'être plus rigide sur cet article que je ne l'étois dans des tems plus heureux. Lorsque j'aurai le bonheur de me trouver parmi vous, ma satisfaction sera bien grande si je trouve que vous vous êtes conduits pendant mon absence de manière à contenter Madame, et à me prouver le désir que vous avez que nous vivions toujours ensemble.

Soyez bien convaincus du plaisir que j'auroi à vous revoir. Je regrette bien la pauvre grosse Marie, à qui j'étois sincèrement attaché. Elle auroit trouvé chez moi un asyle pour le reste de ses jours. Tout domestique qui comme elle devient *ancien* dans une maison et qui s'y sera conduit avec fidélité et zèle, a droit de compter sur la reconnaissance de son maître, et doit toujours compter sur la mienne tant que je vivrai. Perole commençoit à être ancien dans mon service, et rien que les circonstances où je me suis trouvé m'auroient fait consentir à le renvoyer sans lui donner une marque de mon attachement. J'espère pouvoir le faire un jour, quoiqu'il ne soit plus chez moi, et de lui faire rappeler toute sa vie qu'il a eu un bon maître.

Adieu, mes chers amis, je vous recommande l'union, l'honnêteté et l'industrie, et vous prie d'être assurés de ma sincère amitié.

E. Onslow.

Copie de ma lettre écrite à Boutarel, agent du Directoire auprès du département du Puy-de-Dôme :

Hambourg.

L'intérêt que je vous ai vu prendre, Citoyen, aux personnes malheureuses et persécutées, et votre désir de voir régner la justice dans votre patrie (sans laquelle aucun gouvernement et aucun système ne peut durer), ces deux sentiments que je vous connois m'assurent que vous prêterez quelque attention aux observations suivantes, et même que vous les communiquerez à un Député avec qui vous êtes lié d'amitié, et qui par la prévention (que quelques méchants lui avoient inspirée contre moi) et par son ignorance totale de mes principes, n'a pas peu contribué au malheur qui m'accable et qui fait le désespoir de toute ma famille.

Vous sçavez que j'ai été dénoncé, renvoyé de la patrie que j'avois adoptée depuis dix-huit ans, séparé de ma femme malade depuis sept ans, de mes enfants, de mes propriétés, de mes connoissances, de mes habitudes, enfin de tout ce qui peut rendre l'existence supportable; que ce terrible coup m'a été porté sur la dénonciation la plus forte, qui déjà avoit été rejetée par le ministre Sotin (comme vague, invraisemblable, et non signée par mes accusa-

Digitized by Google

teurs, dont quelques-uns avoient été destitués par le gouvernement) ; que j'ai été représenté dans cette dénonciation comme un *conspirateur*, un *réacteur royaliste ;* ayant influé et payé les élections royalistes ; comme frère d'un amiral anglois qui porte le même nom que moi (et avec qui l'on disoit que j'avois une correspondance) ; comme ennemi de la République ; comme ayant donné des aumônes au peuple pour faire un parti ; comme ayant distribué de fortes sommes pour faire des mouvemens royalistes, etc., etc., etc. — Vous sçavez que la municipalité de Clermont n'a pas rougi d'accueillir ces dénonciations, et que pour mon malheur une partie de notre députation a été prévenue contre moi par la calomnie, et ignorant pour la plupart, non-seulement mes principes, mais même ma personne, elle s'est laissée aveugler par la municipalité, qui a jugé à propos de représenter comme *l'opinion publique* ces atroces et dégoutans mensonges de six à sept individus distingués de tout tems par leur immoralité.

Je vous prie de faire attention aux observations suivantes :

1° Un Anglois établi depuis dix-sept ans en France, y ayant sa femme, ses enfants et ses propriétés (ayant par conséquent tout à perdre et rien à gagner en conspirant contre l'Etat), ne peut être un agent de l'étranger et un *réacteur royaliste*, à moins d'être en état de démence absolue.

2° Le même individu, muni de dix certificats tous plus honorables les uns que les autres, donnés par toutes les autorités les moins suspectes, ne peut pas avoir changé subitement de conduite, et être devenu un *conspirateur*, quand ce changement ne devoit avoir de résultat pour lui que la mort et la ruine, et pour sa famille que le désespoir.

3° Il est certain que s'il eût été un *agent de l'étranger*, un réacteur royaliste, ou qu'il eût fait une *seule* des choses que quelques méchans lui ont reprochées, il auroit été depuis plus de dix-huit mois traduit devant les tribunaux de son département qui sont occupés depuis longtems de différentes affaires révolutionnaires et de complots (vrais ou faux) attribués à différents particuliers.

4° Et *principalement*, lorsqu'il a reçu le fatal ordre de sortir de France, il a présenté une petition au Directoire pour faire changer son exil en une surveillance sévère de la municipalité de Clermont, où il a demandé à retourner pour y être sous l'inspection et les sévères regards de ses dénonciateurs, de ses juges et de ses ennemis.

Cette demande de ma part est *seule* une réponse victorieuse et sans réplique à tout ce que la méchanceté et la bêtise peuvent imaginer contre moi : car si j'avois eu sur ma conscience un *seul* des faits qu'on me reproche, si j'avois donné une *seule obole* à un individu quelconque pour faire ce qu'on a appelé un mouvement royaliste ou une nomination royaliste, si j'avois dit un seul mot contre la République et la dernière Constitution, — loin de demander à venir vivre au milieu de mes juges et des témoins oculaires de ma conduite contre-révolutionnaire, loin de vouloir compromettre mon existence et le bonheur de toute ma famille, je me serois éloigné le plus que j'aurois pu de tous les individus qui auroient été témoins de tant de fautes graves contre moi.

Cette démarche franche et loyale, cette demande d'être confronté avec mes dénonciateurs et les témoins de ma conduite (au lieu de les fuir) doit donc me rétablir parfaitement dans l'esprit de ceux qui pensent que l'innocence doit suffire seule pour jouir de la tranquillité et des premiers droits de la nature. Pour ceux qui demandent davantage, je ne désire pas leurs suffrages.

L'unique source et cause de toutes les calomnies atroces répandues contre moi c'est ma haine prononcée contre tous les tyrans sous quelques couleurs qu'ils se montrent, contre les desorganisateurs et les anarchistes et ceux qui font profession d'être les amis de Robespierre et de Marat ; — d'y avoir désiré la cessation des maux de la France ; y avoir trouvé cette cessation dans la sévère observance de la nouvelle Constitution ; de l'avoir recommandée à tous

Digitized by Google

ceux sur qui j'avois de l'influence, comme le seul asyle après le naufrage ; et surtout d'avoir cru y contribuer en donnant ma voix à quatre nouveaux députés que je croyois (et que je crois toujours) honnêtes, ennemis des extrêmes, et de nouvelles révolutions, mais dont la nomination a été annulée en fructidor.

Il ne me reste plus que de vous parler d'un propos que l'on me prête et qui, je scais, m'a fait du tort dans votre esprit. Vous scavez que l'on prétend que j'ai dit qu'en Angleterre, celui qui amusoit le plus les électeurs et qui les faisoit le mieux manger, ordinairement réussissoit à se faire nommer. L'on a ajouté qu'il falloit en conséquence que ce fût moi qui avois conseillé d'ouvrir des auberges à Clermont, que j'avois payé les repas, que j'avois par conséquent influencé les élections, que j'avois été à la tête des mouvemens royalistes, etc., etc., etc.

Je ne peux pas dire si j'ai tenu ou si je n'ai pas tenu ce propos ; il est cependant si simple, si indifférent, et il est si généralement connu qu'en Angleterre on donne à manger dans les auberges pendant les élections, que je peux avoir dit (comme vous l'auriez dit) un fait que tous ceux qui voyagent n'ignorent point. Je ne nie donc ni n'avoue ce propos, car je vous donne ma parole d'honneur la plus sacrée que je ne scais seulement pas si je l'ai tenu ou non. Mais, si je l'ai tenu, n'est-ce pas de la plus insigne méchanceté d'ajouter (sans aucune espèce de preuve, et d'en faire une dénonciation) que j'ai dit qu'il falloit faire de même en France? que c'est moi qui avois ouvert les auberges à Clermont, etc., etc. Si j'ai été consulté pour les ouvrir, si j'ai payé les repas qui s'y sont donnés, d'où vient que l'on n'a pas trouvé, je ne dis pas une preuve, mais le moindre indice de l'un et de l'autre? J'ai trouvé les auberges ouvertes et j'y suis entré comme cinq cens autres individus qui n'avoient pas été plus consultés que moi, et auxquels l'on n'a pas fait un crime d'y aller. Il en est de cette infame calomnie comme de toutes celles qu'une demie douzaine de méchans ont répandues contre moi; et je déclare hautement à vous, citoyen, et à tous les individus qui composent notre département (et je vous prie de le dire à toutes vos connaissances) que je somme *chacun individuellement* de prouver, soit que j'ai été consulté pour les repas donnés chez Lelarge, soit que j'ai donné une obole à qui que ce soit pour donner sa voix, soit enfin que j'ai fait une seule des choses que l'on me reproche. Je dis plus (et peut-être dans quelque temps j'en ferai publiquement la proposition) que je m'obligerai de donner *cent louis* à celui qui prouvera l'existence d'un *seul* des *faits* pour lesquels j'ai été renvoyé de ma patrie adoptive. La seule condition que j'y mets, c'est que celui ou ceux qui l'attestent et le prouvent soient gens reconnus pour leur moralité et leur probité, et j'excepte (comme vous l'imaginez bien) les faux témoins que le crime paye, et qui ont été connus de tout tems pour leur immoralité.

EDOUARD ONSLOW.

Lettre à Mme d'Alagnac :

Hambourg, ce 23 janvier.

J'ai reçu avec la plus vive reconnoissance la lettre de la meilleure et de la plus estimable des amies, qui m'a été remise par M. de Comblas. O ma chère et excellente Madame d'Alagnac, vos propres maux, ceux de votre patrie, l'absence, rien n'altère donc cette amitié tendre et rare dont vous ne cessez de me donner des preuves, à moi et aux miens, depuis plus de dix-sept ans, et vos afflictions vous laissent encore le tems de songer d'une manière aussi vive aux nouveaux maux que j'éprouve. Assurément, vous n'avez pas pu me croire assez peu reconnaissant de votre sollicitude (vraiment maternelle) pour ne pas chercher tous les moyens de vous instruire du malheur qui m'étoit arrivé. Vous ne sçavez pas, mon excellente amie, que j'ai resté trois mois à Rotterdam depuis ma sortie de France, et que pendant ce temps je n'ai trouvé personne qui aye pu me donner votre adresse. En arrivant ici il y a trois semaines, je n'ai rien eu de plus pressé que de la chercher, mais inutilement jusqu'ici, et si

Digitized by Google

M. de Comblas ne m'eût pas porté votre lettre, j'aurois encore été quelque tems sans vous témoigner ma reconnaissance. Enfin, grâces à Dieu, je sçais maintenant où vous êtes, et je peux avoir la douce consolation de correspondre avec une seconde mère.

Si j'avois osé vous écrire, je vous aurois dit si, à l'exception de ma prison de huit mois et du sequestre de mon bien dans le temps de la terreur, j'avois joui d'autant de tranquillité et de satisfaction que l'on peut en jouir dans un pays aussi malheureux que la France, et avec les différentes sources de chagrin et d'affliction que j'ai eues plus ou moins depuis que je suis arrivé à l'âge de raison. J'ai donc végété d'une manière supportable jusqu'un peu avant le 18 fructidor de l'année 1798, et j'ai même joui d'une espèce de considération de la part de ceux qui usurpaient le nom de patriotes et qui m'avoient jusque-là toujours laissé tranquille malgré la distance énorme qu'ils savoient entre leurs principes et les miens. Notre département s'étoit même distingué par sa modération, et l'on n'y avoit point répandu de sang.

A l'époque dont je vous parle, tout a changé; l'on a mis en place des gens sanguinaires et atroces, et la modération a été remplacée par un jacobinisme affreux! En conséquence, l'affaire de Vayre, où l'on a égorgé; celle de Riom, où je devais être (où mes deux chevaux ont été tués, et où Champflour Beaumont m'a sauvé la vie par un trait plus beau que tous ceux dont l'histoire parle), ainsi que toutes les autres affaires révolutionnaires qui sont devant les tribunaux depuis longtemps, comme celle du bois de Crau, celle de Plausat, etc., dans toutes lesquelles on a voulu me mettre, quoique je fusse à plusieurs lieues des endroits où elles se sont passées. Mon cruel ennemi l'abbé Monestier (qui a voulu se venger d'un propos que j'ai tenu contre lui), Biauzat et quelques autres misérables qui leur ressemblent, m'ont choisi pour victime depuis la célébrité que mon affaire de Riom m'avait donnée, et il n'y a pas de fable dégoutante ni de calomnies qu'ils n'ayent vomies contre moi comme agent de Pitt, réacteur royaliste, conspirateur, ayant payé les élections qui ont été cassées en fructidor, ayant un père qui commande une flotte ennemie, et ayant une correspondance avec lui, ayant été à Lyon pour chercher des assommeurs pour tuer les patriotes de Clermont, etc., etc.

Toutes ces atrocités et les insultes que je recevois me firent prendre le parti d'aller à Lyon pour voir si l'opinion changeroit et si l'on me rendroit justice. Mon voyage fut une nouvelle source de calomnies, et ne pouvant jouir d'aucune tranquillité, je pris le parti de quitter ma famille et de me réfugier à Paris, où je fus à la Saint-Martin de 1797. Mes espérances de tranquillité furent encore trompées, et la rage de mes ennemis me poursuivit jusques dans la capitale, où ils me dénoncèrent deux fois à la police comme conspirateur dangereux; je trouvai cependant moyen de faire tomber cette dénonciation, et je crus à la fin pouvoir être au moins tranquille. Je me suis encore trompé, et mes dénonciateurs, voyant qu'ils n'avoient pas réussi à la police, ont pris le parti de me dénoncer au Directoire, qui, sur le rapport du ministre de la police, m'a signifié au mois de septembre de sortir au bout d'un mois de France, et de trois jours de Paris. Cet ordre fut un coup de foudre pour ma femme, qui eut en l'apprenant une perte de sang affreuse. Cependant, aussitôt qu'elle put sortir de son lit, contre le conseil de tous ses amis, et contre mon attente (qui lui avois mandé de ne pas venir à Paris), elle y vint seule, sans femme de chambre, crachant le sang et dans un état affreux. Elle employa ces quinze jours qu'il me fut permis de rester en France (après son arrivée) à courir toutes les autorités, le Directoire, etc., à présenter des pétitions pour faire changer mon ordre en une surveillance de la municipalité de Clermont où j'offris de retourner et de vivre parmi mes dénonciateurs, mes ennemis et mes juges; toutes ses démarches furent inutiles, et je fus obligé de partir et de la laisser presque mourante à Paris, où elle resta encore un mois sans sortir de sa chambre, avec un garde-malade et un médecin. Une santé très-mauvaise depuis sept ans,

Digitized by Google

l'inquiétude, la fatigue, l'air de Paris et l'horreur d'y rester l'y avoit fait tomber malade, et vous pouvez juger de mon état lorsque je la quittai. J'ai cependant bien des grâces à rendre au ciel soit pour elle, soit pour différentes circonstances adoucissantes dans mes nouveaux maux.

Ma femme, de retour dans sa province, et me sachant, ainsi que George, tranquilles, s'est trouvée au bout d'un mois mieux portante, et au moins pas plus malade qu'avant le dernier coup qu'elle avoit reçu. Le plaisir de retourner chez elle (partout ailleurs elle ne mange ni ne dort), des lettres satisfaisantes que je lui avois écrites et surtout des choses consolantes qu'elle avoit apprises à Paris relativement à ma position, toutes ces circonstances contribuèrent à lui remettre l'âme et la santé.

Lorsque je demandai à faire changer mon exil en une surveillance de la municipalité de Clermont, le directeur Merlin dit au député Bergier, de Clermont (qui fut lui parler de moi), qu'il étoit étrange que je regardois ma sortie de France comme un si grand malheur ; que la haine contre les Anglais étoit très grande ; qu'aussitôt qu'il y auroit plus de tranquillité en France je pourrois rentrer, et qu'en attendant, je n'en sortois ni comme *émigré* ni comme *déporté*, et que mon bien étoit conservé. Ce langage bien extraordinaire (et je peux dire consolant pour moi de la part de celui qui me signifioit l'ordre de m'en aller) adoucit beaucoup les maux de ma femme et les miens, et je peux dire que, quoique mon existence soit bien remplie d'amertume, quoique ce dernier coup fût terrible pour moi, cependant il l'est devenu beaucoup moins que votre tendre amitié pour moi ne le paroit croire.

Aussitôt que ma femme a vu qu'il étoit impossible de rien obtenir pour moi, elle m'a proposé de me donner mon George pour me consoler; vous devinez que je n'ai pas pu résister à sa proposition, et il n'a pas eu la moindre difficulté d'obtenir tous les certificats et passeports nécessaires pour venir me joindre. Mon domestique de même (qui n'a jamais voulu m'abandonner), malgré les sollicitations de sa femme, a obtenu les passeports qu'il lui falloit, et nous sommes tous trois établis ici. J'ai trouvé un logement commode, un bon instituteur pour George (l'abbé de Mirebonne, grand vicaire de l'*ancien* évêque d'Autun) ; il va avoir un bon maître de piano et de dessin, et j'ai lieu d'espérer que son éducation ne souffrira pas pour avoir quitté le reste de sa famille, et pour m'avoir donné des marques de tendresse et de piété filiale que je crois sans exemple, qui honoreroient un fils de trente ans, et qui feroit toute ma consolation et tout mon bonheur s'il m'étoit possible d'être heureux.

Ma famille, facilitée par mon neveu (qui est majeur et en possession de ses grands biens), fait des arrangements dont elle m'assure que je profiterai bientôt. Cette bonté de leur part est absolument nécessaire, vu les dépenses énormes que la persécution et la méchanceté m'ont occasionnées. Un revenu de 900 louis en tout ne peuvent suffire à mes dépenses ordinaires et extraordinaires. Je ne scais si vous scavez que depuis cinq ans je ne reçois plus un écu de ma famille, les créanciers ayant tout saisi chez mon père, ce qui m'a fait perdre 400 louis de revenu que je m'étois réservés sur les 800 qui m'avoient été donnés en me mariant. Je suis sûr que mon père en a été cent fois plus affligé que moi.

The end P. S. : J'ai oublié de vous parler de mes autres enfans. Ils se portent bien et la santé de Maurice s'est rétablie. Ils sont très doux, et ont un instituteur laïc qui a vu partir George avec bien du regret.

Lettre de G. Onslow :

Clermont, ce 10 septembre 1819.

Monsieur,

Les relations d'amitié qui ont depuis si longtemps lié nos deux familles vous feront apprendre avec intérêt le mariage de mon frère Auguste avec M^lle^ Desaix, fille unique de M. Desaix de Rochegude et de M^lle^ de Lassalle. Cette union, où

Digitized by Google

mon frère trouve une fortune égale à la sienne, lui offre la perspective d'un avenir heureux, et par les qualités personnelles de sa prétendue et par le caractère de M. et Mme Desaix, qui s'obligent à loger et nourrir le jeune ménage, maîtres, gens et chevaux. M. Desaix habite dans ce moment Corbigny, en Nivernois, où il est chef d'un dépôt d'étalons. Ce mariage donne beaucoup de satisfaction à mon père et à ma mère, qui me chargent de vous en faire part et d'offrir à vous et Mme de Montaignac l'expression nouvelle de l'attachement qu'ils vous ont voué.

Nous faisons tous, Monsieur, des vœux bien sincères pour que vous trouviez dans les eaux de Bourbon l'amélioration complète de votre santé.

Veuillez avoir la bonté de vous charger de mes respectueux hommages près de Mme de Montaignac, et agréez l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et obéissant serviteur,
GEORGE ONSLOW.

Lettre du même à M. Cournol :

Clermont, le novembre.

Monsieur,

La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, vous étiez sur le point de faire un voyage dont la durée devait être de six mois ; je présume que vous en avez atteint le terme, et que vous êtes actuellement de retour à Paris. J'avois moi-même formé le projet d'y venir à cette époque ; une circonstance imprévue m'a forcé d'en différer indéfiniment l'exécution, et me fait profiter du départ d'un de mes amis pour vous adresser le manuscrit que vous avez eu la bonté de me confier. Tout en rendant à votre versification, à l'intérêt de plusieurs scènes la justice que réclame votre ouvrage, je vous dirai, Monsieur, avec la franchise que vous avez eu la bonté d'autoriser en moi, votre poème me semble avoir un caractère de solennité trop inhérent au sujet, mais qui exclut la variété sans laquelle la musique ne produit aucun effet. Je crois avoir eu déjà l'honneur de vous faire observer que presque tous les morceaux se réduisent à des airs ou des duos. Rossini a pris un tel empire en France que ce n'est que par des morceaux coupés à la manière italienne moderne qu'on peut prétendre à quelque succès. Les finales surtout demandent à être plus allongées et à former eux-mêmes une partie de l'action. Quatre vers débités par le chœur ne suffisent pas pour la terminaison d'un acte. Le public ne se contente pas de masses, il veut des détails à la manière italienne, des apartés dits simultanément par les interlocuteurs ; il aime qu'un finale commencé par peu de personnages s'augmente par l'entrée de quelques autres, et conduise ainsi à des effets qui laissent l'auditeur ému. De nouvelles entrées dans le cours du même morceau, tels sont les moyens actuellement offerts aux compositeurs et sans lesquels le public trouve la musique froide et sans couleur. En général, on s'est dégoûté de la tragédie lyrique (*Virginie* en offre la preuve) ; on aime les oppositions, les contrastes, et le poème de *Romulus* en offre peu. Les inspirations que j'en ai tirées sont trop de la même nature, et feroient aussi peu ressortir les vers du poète qu'ils seroient défavorables au musicien. Je n'ose espérer, Monsieur, que vous ayez la bonté de vous associer à moi pour un ouvrage d'un genre moins sévère. S'il en était ainsi, je redoublerais d'efforts pour être le moins possible indigne de votre talent et vous offrir dans mon travail la preuve d'un zèle qui égale la considération distinguée dont je vous prie, Monsieur, de recevoir ici l'expression sincère.

G. ONSLOW.

Permettez que Mme Cournol trouve ici l'hommage de mon respect.

*

Digitized by Google

Paris, le 28 avril 1827.

J'ai remis à Madame, duchesse de Berry, Monsieur, la partition de votre opéra du *Colporteur*, qui lui est dédié et dont vous lui faites hommage.

Son Altesse Royale m'a chargée de vous en adresser ses remercîmens.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentimens très-distingués.

La Mᵃˡᵉ Oudinot, ducˢˢᵉ de Reggio.

Lettre de Baillot :

Mon cher monsieur Onslow,

Je me suis présenté chez vous pour avoir le plaisir de vous voir et pour vous renouveler mes remerciements des nouveaux trésors de votre composition dont vous m'avez enrichi : j'ai bien du regret de ne pas vous avoir rencontré.

Je voulais aussi m'acquitter d'une commission qui m'a été donnée par la très aimable G. G. dont vous devez vous rappeler toutes les perfections pour peu que vous l'ayez rencontrée une fois. Elle m'écrit entr'autres choses de Lausanne où elle réside, ce qui suit sur votre compte :

Si vous rencontrez M. Onslow, dites-lui que je deviens folle en compagnie d'Antonia (jeune et très intéressante amie de Mᵐᵉ G.). Nous le tenons au piano, et quoiqu'il n'ait jamais consenti à m'écrire quelques lignes pour mon orgue, j'ai trouvé bonne et succulente nourriture. Quel bel adagio dans sa symphonie en *la !* Il se partage à merveille entre 4 pattes, orgue et piano. J'espère qu'il compose toujours. Je viens de copier en vraie gourmande tout le quinzième quintetto, œuvre 38, arrangé à 4 mains. Antonia le joue avec bien de l'intelligence et déchiffre remarquablement bien. Le bon Dieu me l'a donnée pour que je n'aille pas tout à fait au fond du bourbier.

Mettez-moi à même, je vous prie, de répondre à cette excellente dame ce qu'elle peut espérer de votre bon souvenir.... un de vos plus doux accords et votre nom au bas..... en attendant quelques-unes de vos belles inspirations. Jamais elles ne pourraient tomber en de plus dignes mains. Jamais âme plus élevée, talent plus sublime, cœur plus généreux ne saura mieux les apprécier. Je partagerai sa reconnaissance avec tous ceux qui vous admirent et qui vous aiment, et j'ose me dire un des premiers

Votre dévoué et affectionné serviteur,
Baillot,
rue de la Chaussée-d'Antin 33.

Paris, 20 avril 1825.

Lettre de Le Sueur à G. Onslow :

Monsieur,

Vous êtes si bon pour les jeunes compositeurs que je prends la confiance de vous adresser un de mes élèves qui a les plus grandes dispositions, et qui ira loin lorsqu'il aura travaillé encore assiduement quelque temps; mais il a besoin de s'entendre pour se rendre compte de l'effet de chaque instrument. M. Gounot (*sic*) est admirateur passionné des œuvres de génie, et par conséquent des vôtres, Monsieur: je réclame pour lui votre bienveillance et votre appui, pour être exécuté à l'Athénée. Il y a bien quelques petits défauts dans son ouverture; mais ses chants sont d'inspiration, et je crois qu'ils vous plairont.

Je vous aurai la plus grande obligation de ce que vous voudrez bien faire en faveur de ce jeune homme, et vous prie de me croire avec la plus haute considération,

Monsieur,

Votre tout affectionné,
Le Sueur.

Le 5 décembre 1836.

Digitized by Google

En haut de la lettre, on lit ces mots tracés de la main de Gounod :

Cette lettre a été décachetée par le Comité de lecture de l'Athénée musical, auquel je l'avais remise, n'ayant pas pu trouver M. Onslow la première fois que je suis venu.

CH. GOUNOD.

*

Clermont, le 4 mai 1840.

A Monsieur le Secrétaire de la Section d'histoire, de littérature, etc., de l'Académie de Clermont.

Monsieur,

Je suis profondément touché de la faveur que m'a conférée la Section d'histoire, de littérature, etc., de l'Académie de Clermont, en daignant m'appeler à sa présidence. Tout en mettant le plus haut prix à cet honneur, Monsieur, je ne saurois pourtant l'accepter dans l'impossibilité que je suis d'assister à ses réunions et m'associer à ses travaux. Passant tous mes étés à la campagne et une grande partie de l'hiver à Paris, les fonctions qu'on a la bonté de me donner deviendroient une sinécure qu'il ne seroit pas convenable que je ne déclinasse pas.

Veuillez, Monsieur, être auprès de la Section d'histoire et de littérature l'interprète de ma reconnaissance, et agréer l'expression des sentiments avec lesquels je suis,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,
G. ONSLOW.

Lettre de Mendelssohn à G. Onslow :

Francfort, 8 février 1845.

Monsieur,

Permettez-moi de vous exprimer toute la reconnaissance que je vous dois pour le charmant morceau à deux parties que vous avez bien voulu m'envoyer et que je viens de recevoir. Vous l'avez accompagné d'une lettre si pleine de bonté et d'indulgence, si aimable, qu'elle m'a bien vivement rappelée (*sic*) les courts moments que j'ai été si heureux de passer dans votre société à Paris. Je ne sais vraiment si c'est la composition ou la lettre qui m'a causé le plus de joie, mais je sais que tous les deux me sont et me seront toujours des souvenirs très-précieux et que je vous en remercie de tout mon cœur. Veuillez me conserver l'indulgence et la bienveillance qui ont dicté votre lettre, et croyez que je sais apprécier la bonté que vous m'avez témoigné (*sic*) dans toute son étendue, malgré que je ne sache pas exprimer ma reconnaissance comme je le voudrais. Je serai toujours, Monsieur, votre très dévoué

FÉLIX MENDELSSOHN-BARTHOLDY.

Lettre de G. Onslow à un librettiste :

Monsieur,

J'ai lu dans le journal qui m'est parvenu hier une réclamation que vous y avez fait insérer relative à un ouvrage projeté entre vous et l'infortuné Bellini ; vous avez comme tous les amis des arts déploré une perte si inattendue, et les rapports qui ont existé entre vous et l'objet de nos regrets doivent ajouter aux autres un aliment de plus. Votre talent était bien digne de s'associer au sien, et ne serai-je pas taxé de présomption en osant vous prier de me confier un ouvrage qui lui était destiné ? J'espère trouver près de vous une excuse à la précipitation de ma demande dans l'empressement que tous les compositeurs doivent nécessairement mettre à devenir vos collaborateurs. Vous savez, Mon-

Digitized by Google

sieur, que depuis bien longtemps c'est un de mes plus grands désirs; la vivacité de votre esprit, le piquant de votre dialogue, l'intérêt des situations, me fourniraient, je crois, des inspirations, et celles que j'ai trouvées dans l'ouvrage auquel je travaille actuellement me donnent de la confiance pour l'avenir. Aurez-vous donc la bonté, Monsieur, de vous occuper du poème en question dans le cours de l'hiver prochain de manière à ce que je puisse l'emporter au mois de mai et le tenir prêt pour l'automne suivant. Ma reconnaissance égalera mon désir de voir ma demande accueillie. Je suis dans une impatience extrême de recevoir le 3e acte que vous vous êtes chargé d'écrire. Le 1er est entièrement terminé, et sauf l'instrumentation, je pourrais en dire autant du 2e.

J'ai consulté l'instinct des ignorans sur ce que j'ai composé; je m'en suis rapporté à la servante de Molière bien plus qu'à son ami Boileau, et j'ai vu avec plaisir qu'on a reconnu de la facilité dans mes mélodies, et ce caractère de popularité qui me fera, je l'espère, perdre mes droits à l'épithète de *savant* qu'on me jette incessamment au nez. On ne peut rien voir de mieux coupé pour la musique que le 1er acte, et les quatre morceaux du 2e qui seroient entièrement cousus si j'avois à ma disposition des airs de danse de l'époque que j'ai demandés au bibliothécaire du Conservatoire sont aussi écrits avec beaucoup d'art pour le compositeur. Planard a terminé cet acte d'une manière insolite. Cette brusque tombée du rideau sans musique de masses fera-t-elle effet? Je ne puis prononcer, et suis du reste content de la manière dont j'ai traité cette situation.

Veuillez, mon cher collaborateur, m'informer de l'époque où je pourrai recevoir le reste de l'ouvrage bien complet. D'ici à douze jours je n'aurai plus rien à faire, et dans notre intérêt commun, nous devons éviter de laisser refroidir ma verve. La loi de censure n'amènera-t-elle pas quelques retranchements? Je vous prierais de mettre dans la partie musicale autant de réserve que possible dans tout ce qui pourroit faire froncer le sourcil à nos susceptibles aristarques. Soyez assez bon pour me transmettre votre pensée à cet égard ainsi que sur l'époque où vous présumez que nous pourrons être mis à l'étude. Il seroit important de précéder la Saint-Barthélemy. Je vous prie de faire mes complimens les plus empressés à notre ami Planard, et d'agréer l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

Extrait de la correspondance de G. Onslow avec Mme d'Espinay :

Je vous le dis, Madame, avec une profonde sincérité, vous égalez les grands talents que j'ai admirés cet hiver. Comme eux vous excellez dans le genre classique comme dans le moderne, et je ne saurois trop vous engager à ne pas négliger la première catégorie qui devient chaque jour plus en vogue. On s'est enfin lassé de ces miriades de notes qui ne laissent pas un instant à la mélodie et ne vont pas plus au cœur que les boules de cuivre d'un jongleur. Continuez, Madame, à suivre la voie où nous vous avons tant admirée, et vos succès ne s'affaibliront jamais. »

Daté de Bellerive, le 12 juin 1850.

H. LUGUET.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 5 mars 1890.

La séance est ouverte à 8 heures un quart, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. Jaloustre, au nom de la Commission des comptes, fait son rapport sur les comptes du Trésorier. Suivant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes et vote des remerciements à M. Mathieu, trésorier, pour sa bonne gestion des finances de la Société.

M. Bleynie présente un très-intéressant travail de M. Côte-Blatin sur l'état comparé de l'agriculture dans le Puy-de-Dôme, pendant les deux périodes 1875-78 et 1885-89. Ce mémoire est renvoyé au Comité de publication.

M. le docteur Girod présente un spécimen du prospectus qui va être adressé aux bibliothèques municipales, universitaires, aux fonctionnaires, médecins, avocats, etc., du Puy-de-Dôme et des départements limitrophes. Il faut espérer que la Société arrivera ainsi à accroître le nombre de ses membres et abonnés.

M. Girod est prié d'examiner s'il ne serait pas possible d'avoir des cartes ou des lettres spéciales destinées à avertir les membres nouveaux de leur admission.

La question d'un local où les archives de la Société puissent être déposées est débattue ensuite. Il serait peut-être possible de s'entendre avec la Société d'Horticulture, avec le Club Alpin, et au besoin avec la Société de photographie, de manière à réunir des ressources plus abondantes, et à trouver plus facilement et mieux. M. le Président voudra bien s'occuper de cette question, avec le concours des sociétaires intéressés à une prompte solution.

M. Mathieu, trésorier, dépose le projet de budget pour 1890. Il est adopté à l'unanimité.

M. Amé (Emile), architecte, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, auteur d'un Dictionnaire topographique du Cantal, présenté par MM. Bleynie et Lenoir, est élu membre de la Société.

La séance est levée à 9 heures et demie.

C. T.

Digitized by Google

Compte de gestion du Trésorier pour 1889.

Messieurs,

Aux termes du rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter à la séance du 20 février 1889, la Société possédait, au 31 décembre 1888..... 435f 61

RECETTES.

Voici quelles sont les recettes effectuées en 1889 :

148 cotisations de 1889, à 12 fr. 1.776 »			
13 abonnements à la *Revue* en 1889, à 12 fr..... 156 »	1.932	»	
Subvention allouée par la ville de Clermont-Ferrand en 1889.....	100	»	2.148 25
Produit de la vente des numéros de la *Revue* en 1889.....	30	85	
Intérêts, au 31 décembre 1889, des fonds de la Société déposés en compte courant.....	85	40	
Total des recettes.....			2.583 86

DÉPENSES.

Les dépenses sont les suivantes :

Facture Mont-Louis. Impression de la *Revue* en 1889 (30 feuilles).....	1.440	»	1.632f 65
Couvertures des numéros de la *Revue*.....	56	»	
Envoi de la *Revue*.....	85	65	
Brochage de volumes de la *Revue*	8	»	
Lettres de convocation.....	43	»	
Frais d'envoi de lettres de convocation en 1889.	6	»	143 10
Frais de recouvrements de cotisations en 1889.	87	10	
Rétribution payée au concierge pour le service de la salle.....	50	»	
Total des dépenses.....			1.775 75
Reliquat actif au 31 décembre 1889.....			808 11
Total égal.....			2 583 86

Le présent compte règle toutes les recettes et dépenses au 31 décembre 1889.

Il a été recouvré sur les recettes de 1890.....	1.620f »
qui, jointes au reliquat actif de 1889.....	808 11
présentent un avoir actuel de.....	2.428 11

Digitized by Google

Cet avoir permet dès maintenant de faire face aux dépenses ordinaires de l'année courante.

Le nombre des sociétaires est, à ce jour, de 141 ; il y a 13 inscriptions d'abonnement à la *Revue*.

Le Trésorier,

MATHIEU.

Projet de budget présenté par le Trésorier de la Société pour 1890, et adopté.

RECETTES.

Reliquat actif de 1889			808f 11
142 cotisations de 1890, à 12 fr.	1.704	»	1.848 »
12 abonnements à la *Revue* en 1890, à 12 fr.	144	»	
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand			100 »
Produit de la vente des numéros de la *Revue*			*mémoire*
Recettes diverses			*mémoire*
Total des recettes, sauf mémoire			2.756 11

DÉPENSES.

Impression de la *Revue* (30 feuilles)	1.440f »
Couvertures des numéros de la *Revue*	60 »
Envoi de la *Revue*	85 »
Impression de lettres de convocation	50 »
Reproductions de dessins, plans et photographies	150 »
Frais de recouvrement des cotisations	85 »
Rétribution payée au concierge pour le service de la salle	50 »
Dépenses imprévues ou réserve	836 11
Total des dépenses	2.756 11

Digitized by Google

MÉLANGES.

LE CENTENAIRE DU *JOURNAL DES DÉBATS*.

A l'occasion de son anniversaire centennal, un des organes les plus importants de la presse française, le JOURNAL DES DÉBATS a fait paraître à la librairie Plon, vers la fin du mois de mai dernier, un magnifique volume (1) intitulé : *le Livre du Centenaire du Journal des Débats, 1789-1889.*

La *Revue d'Auvergne* doit plus qu'une simple mention à ce livre commémoratif d'un journal fondé par des Auvergnats et où figurent honorablement d'ailleurs les noms de plusieurs de nos compatriotes.

Le *Livre du Centenaire* n'est point comme on pourrait s'y attendre, une simple apologie du *Journal des Débats*. C'est, — la préface a soin de le dire, — *une collection d'essais historiques et non un panégyrique*. On y trouve des *portraits et non des éloges*. Ce n'est pas davantage une histoire. L'histoire du journal a été écrite à plusieurs reprises et plus ou moins heureusement, par Alfred Nettement *(Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats, 1842*, 2 vol. in-8°) ; par Alfred Sirven *(Journaux et journalistes, le Journal des Débats*, Paris, 1865, 1 vol. in-12) ; par L. Derôme *(Les journaux et les journalistes, le Journal des Débats*, articles de la *Revue de France*, de février et mars 1873). Dans le *Livre du Centenaire*, on n'a eu d'autre but que de « dessiner en ses grandes lignes la vie du *Journal des Débats*, de » retracer le portrait de ceux qui ont contribué à lui donner sa » physionomie propre et l'ont marqué de leur empreinte, et de mon- » trer enfin les changements en quelque sorte organiques par lesquels » il a passé depuis cent ans. »

(1) *Magnifique* n'est pas trop dire, tant au point de vue de l'exécution typographique qu'au point de vue des illustrations. Le volume est orné de nombreux portraits reproduits d'après des tableaux de maîtres. En tête est le portrait de M. *Bertin l'aîné*, d'après un tableau de Ingres. Viennent ensuite les portraits de *Bertin de Veaux*, d'après un dessin de Girodet Trioson ; d'*Armand Bertin*, d'après Paul Delaroche ; de *Chateaubriand*, d'après Girodet-Trioson ; de *Silvestre de Sacy*, d'après un dessin de Chaplin ; de *Saint-Marc Girardin*, de *Jules Janin*, de *Prévost-Paradol*, etc. Citons enfin : une eau-forte de Sadoux, représentant *la maison des Débats, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois ;* une reproduction d'un tableau de Jean Béraud : *La salle de rédaction du Journal des Débats en* 1889, et des fac-similé de diverses pièces, entr'autres : la première page du *premier numéro du Journal des Débats, du* 29 *août* 1789, et trois pages du numéro du *Journal des Débats* du 5 avril 1871 *(numéro saisi par la Commune et non imprimé).*

Digitized by Google

Le *Livre* est divisé en plusieurs parties :

D'abord, la PRÉFACE non signée, où le rôle rempli par les *Débats* est défini avec une bienveillance fort compréhensible : « Chercher, » y est-il dit, chercher sous les divers régimes que se donne ou que » subit la France, la conciliation des principes qu'une nation ne peut » oublier sans se perdre ou sans s'avilir, ne rien abandonner des » droits de l'Etat sans leur sacrifier la dignité des citoyens, s'attacher » aux réalités plus qu'aux étiquettes, se garder de l'esprit d'aven- » tures et de système, s'efforcer de rendre la demeure habitable plutôt » que de rêver de la jeter à bas pour la relever sur des plans iné- » dits : telles ont été durant tout le siècle les idées qui ont guidé le » *Journal des Débats*. Il leur est resté toujours fidèle, et c'est ainsi » qu'il a gardé une unité de vues et une règle de conduite en un temps » où pas un système politique ne résiste à une application de vingt » années, où toutes les théories ont été successivement démenties par » les événements. Dans les moments les plus critiques, aux heures de » découragement et d'angoisse, il n'a cessé de demander le salut de » la France à la seule force du bon sens et à l'effort désintéressé de » tous les honnêtes gens..... »

La PREMIÈRE PARTIE qui contient des notices sur les principaux rédacteurs, s'ouvre par un essai sur le *Journal des Débats avant les Bertin*, signé de M. Agénor Bardoux. Cet essai n'est guère que la reproduction agrémentée d'un article intitulé *Les fondateurs du Journal des Débats*, paru en 1866 dans les Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand.

On y voit combien furent modestes les débuts du grand journal. En le créant d'accord avec l'imprimeur Baudouin à la fin d'août 1789, ses fondateurs, Gaultier de Biauzat, Huguet et Grenier, auxquels se joignirent à l'occasion, mais rarement il est vrai, MM. Girot-Pouzol (d'Issoire) et Vimal (d'Ambert), tous députés d'Auvergne, ses fondateurs n'avaient eu d'autre but que d'établir un moyen commode de correspondance leur permettant de tenir régulièrement leurs électeurs au courant des débats de l'Assemblée nationale. Leur rémunération ne consistait d'ailleurs que dans le plaisir d'être utiles. M. Bardoux raconte qu'à partir du mois de mars 1791 « Gaultier de Biauzat ne prit » plus une part aussi considérable dans la publication et la laissa » tout entière à ses collègues, notamment à Huguet et à Grenier. » L'auteur de l'essai ne dit pas sur quoi il fonde cette assertion. Mais elle n'est pas exacte. En réalité, la collaboration de *tous* les députés d'Auvergne fondateurs des *Débats* cessa complètement vers le 10 juin 1790; la correspondance de Gaultier de Biauzat le constate.

Après ce premier essai, vient une série de notices de mérite inégal,

Digitized by Google

mais toutes intéressantes. Nous citerons entr'autres : *Bertin l'aîné* et *Bertin de Veaux*, par Léon Say (1); — *Edouard Bertin*, par Taine; — *Benjamin Constant*, par Paul Bourget; *Cuvillier-Fleury*, par le duc d'Aumale; — *Frédéric Soulié*, par Alexandre Dumas; — *Silvestre de Sacy*, par Constant Martha; — *Le Journal des Débats sous le second Empire*, par Ernest Renan; — *Laboulaye*, par Boutmy; — *Hetzel*, par Ernest Legouvé; — *Littré*, par Georges Daremberg; — *Prévost-Paradol*, par Gréard; — *Le Journal des Débats sous la troisième République*, par Francis Charmes; — *Gabriel Charmes*, par Etienne Lamy, etc., etc.

Dans la SECONDE PARTIE figurent des articles sur l'ensemble de la rédaction de chaque spécialité. Ainsi : *La critique dramatique* : *Geoffroy, Jules Janin*, par Jules Lemaître; — *La critique musicale : Castil-Blaze, Berlioz*, par Ernest Reyer; — *La critique scientifique, etc.*, par Henri de Parville; — *L'économie politique au Journal des Débats : Michel Chevalier*, par Paul Leroy-Beaulieu; — *Le Roman-feuilleton*, par Harry Alis (M. Percher); — *Victor Hugo et les Bertin*, par Weiss, etc., etc.

Ce dernier article mérite une mention particulière. A l'aide de lettres inédites (2), M. Weiss y raconte avec son style brillant et son talent accoutumé les relations du grand poète avec la famille Bertin. Il nous révèle la sympathie puissante qui unissait Victor Hugo à Mademoiselle Louise Bertin surtout, *la seconde mère de ses enfants, la bonne fée*, comme il l'appelait, celle qui fut littéralement selon M. Weiss, *une compagne de son cœur et de son esprit* (3). Là Victor Hugo apparaît sous un jour entièrement nouveau. « C'est, dit M. Weiss, c'est l'homme » qu'on trouve et qu'on voit à nu dans cette correspondance, et quel » homme! pas du tout posé sur son roc de Jersey comme sur le » piédestal de sa superbe! pas du tout planant sur son nuage d'Elie » enlevé au ciel! mais le plus simple des hommes, aussi modeste » comme il est ardent et dévoué, père de famille enfoui dans l'amour » de ses enfants, bourgeois de Paris très rangé, qui mène sa femme

(1) Les frères Bertin devinrent propriétaires du *Journal des Débats* en 1799, et depuis cette époque la direction de ce journal a toujours appartenu à un membre de leur famille. Voici la liste complète des directeurs des *Débats* : *Bertin l'aîné* (1799-1841); — *Armand Bertin* (1841-1854); — *Edouard Bertin* (1854-1871); — *Jules Bapst*, gendre de M. E. Bertin (1871-1883); — *Georges Patinot*, gendre de M. Bapst (depuis le mois de décembre 1883).

(2) La première lettre à M. *Bertin l'aîné* est du 14 janvier 1827. La dernière à Mme Edouard Bertin, après la mort de Mlle Louise Bertin, est du 31 mai 1877.

(3) Victor Hugo a fait un opéra, *La Esmeralda*, dont Mlle Louise Bertin composa la musique. Cet opéra fut joué en 1836.

Digitized by Google

» avec ponctualité à la Comédie ou à l'Opéra, qui s'enfuit le plus sou-
» vent possible vers les champs et qui les goûte profondément
» parce qu'il en jouit obscurément, bien moins riche en mots, en
» sons, en formes et en couleurs que l'écrivain, plus riche de sen-
» sations naturelles et d'émotions vraies. Est-ce l'auteur de la *Lé-*
» *gende des siècles* et des *Châtiments* que nous entendons parler? Est-
» ce le bon Ducis célébrant son petit bois, son ruisseau, son cabaret,
» ou écrivant le poème familier et immortel : *Les bonnes femmes ?* En
» tout cas, c'est un Victor Hugo tout neuf, un Victor Hugo par-dessus
» tout aimable et aimant, dépouillé de sa pourpre et qui n'est plus
» sous le dais. Il perdrait trop à rester inédit (1). »

Parmi les notices diverses contenues dans la TROISIÈME PARTIE du *Livre du Centenaire*, nous signalerons : *Le philhellénisme et le Journal des Débats*, par Gaston Deschamps ; — *les Saint-Simoniens au Journal des Débats*, par Joseph Chailley ; — la *Chronique judiciaire*, par Jules Leberquier, etc.

Enfin le volume est terminé par une TABLE GÉNÉRALE *des collaborateurs du Journal des Débats, 1789-1889*, dressée par M. Drujon.

Cette table a dû nécessiter de longues et laborieuses recherches, à raison surtout de l'absence de signature au bas de la plupart des articles du journal. Mais pourquoi n'a-t-elle pas été revue plus minutieusement? On y trouve certaines erreurs et irrégularités de détail qui la déparent. Ainsi la date qui suit le nom d'un collaborateur est tantôt celle de la naissance, tantôt celle du décès, sans que la différence soit indiquée. Ainsi, au nom de Huguet, il est dit qu'il a collaboré aux *Débats* seulement à partir de *mars 1791*, alors que dans l'essai de M. Bardoux en tête du volume, il est mentionné comme l'un des fondateurs du journal en *août 1789*. Même erreur au nom de Grenier. Au nom de Mailhe le conventionnel, il est dit qu'il a *colla-*

(1) Pour donner une idée de cette correspondance, nous lui emprunterons une lettre écrite à Mlle Louise Bertin, à propos de la mort de Mme Bertin, la mère :

« 2 avril 1838. — Que vous dire, Mademoiselle? Que nous sommes navrés du coup
» qui vous frappe? Vous le savez bien. Devant une affliction comme la vôtre, on man-
» que de paroles. J'ai rendu aujourd'hui les derniers devoirs à votre excellente mère,
» et là, en présence de cette fosse, j ai pensé à vous avec angoisse. Je sens bien que vous
» êtes forte et grande. Dieu est bon, après tout, et il mesure nos douleurs à nos forces.
» Ceux qui sont faibles il ne les accable pas. Il n'accable personne. A vous-même, si
» cruellement éprouvée, il vous laisse toute une famille dont vous êtes l'âme, deux
» frères dignes de vous, un père, le meilleur des hommes, et puis, derrière ceux-là,
» quelques amis qui vous aiment. Comptez-moi bien parmi eux. Nous vous aimons ici
» comme vous méritez d'être aimée, avec l'intelligence et avec le cœur. Et puis, ne
» prenez pas la vie en haine, je vous en supplie. La vie est le commencement de quel-
» que chose ; attendons la fin. Je me mets à vos pieds. » — VICTOR H.

Digitized by Google

boré avec Biauzat en 1792, alors que dans l'article Bardoux, cette collaboration aux *Débats* d'ailleurs très problématique, est indiquée comme postérieure à la retraite de Biauzat. Ainsi encore, pourquoi qualifier de *Vincent* Denon l'auteur du célèbre conte *Point de lendemain*, le directeur général des musées, si connu sous ses véritables noms de *Vivant Denon?*

Mais ces légères imperfections n'empêchent pas la *table générale* de présenter un ensemble fort intéressant.

Nous relevons dans cette table, en les complétant au besoin, les indications concernant les collaborateurs des *Débats* qui appartiennent à l'Auvergne, soit par leur origine, soit par les fonctions qu'ils y ont remplies :

« BARANTE (Amable-Guillaume-Prosper Brugière baron de), 1782-» 1866, littérateur et historien. De l'Académie française.

» Du 12 août 1846 au 24 février 1859, nombreux articles historiques » et critiques. Quelques articles signés : D. B. E. »

M. de Barante mort le 21 novembre 1866, a été pendant longtemps président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont. (Voir la notice qui lui a été consacrée par M. Gabriel Moulin, ancien député du Puy-de-Dôme. *(Mémoires de l'Académie de Clermont, année 1868.)*

« BARDOUX (Agénor), 19 janvier 1830, avocat, ancien ministre, sé-» nateur.

» Articles politiques et nombreuses variétés littéraires et histori-» ques depuis le 4 janvier 1882. »

(Voir dans la *Revue d'Auvergne, année 1889*, le texte d'une conférence de M. Fernand Ventre, sur *A. Bardoux et son œuvre historique et littéraire.)*

« BERGER (Amédée), fils de l'ancien préfet de la Seine, et chef de » cabinet de cette préfecture.

» De 1855 à 1858, a donné aux *Débats* divers articles sur l'alimen-» tation de Paris, la boulangerie, les services de la ville, etc. »

On sait que M. Berger, préfet de la Seine, ancien avoué à Paris, était originaire de Thiers.

« BOURGET (Paul), 1852). Critique et romancier.

» Depuis le 20 janvier 1884, nombreuses variétés littéraires, *études* » *et portraits*; en 1886, *André Cornélis*, roman.

» CHARMES (Francis), 1848, directeur au ministère des affaires étran-» gères.

» Du 9 août 1872 au 22 novembre 1885, collaboration très active » comme rédacteur politique; commence par les comptes-rendus des » séances de l'Assemblée de Versailles; est ensuite chargé du bul-

Digitized by Google

» letin politique; fait en outre les comptes-rendus des séances des » académies et donne de nombreuses variétés littéraires. »

Françis Charmes est né à Aurillac (Haute-Auvergne), le 21 avril 1848. Il a débuté comme journaliste au *XIX^e Siècle*, dirigé alors par Edmond About. Elu député de Murat (Cantal), aux élections de 1881, il fit partie de plusieurs commissions importantes. Non réélu en 1885, il fut nommé directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, et a occupé ce poste jusqu'aux élections de 1889, où les électeurs de Murat l'ont de nouveau choisi pour les représenter.

« Charmes (Gabriel), 1850-1886, frère du précédent.

» Collaboration aussi suivie que celle de M. Francis Charmes, et » presque de même nature; toutefois donna de plus que son frère, » des lettres d'Egypte, de Tunisie, de Tripolitaine, etc.

» Chotard (Henri), professeur d'histoire.

» Une variété le 26 février 1876. »

Cette variété n'est autre qu'un article de critique sur l'*Histoire du règne de Louis XIV, par Gaillardin.*

M. Chotard est depuis plusieurs années professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des lettres de Clermont, où il remplit en même temps les fonctions de doyen. On lui doit plusieurs ouvrages, entr'autres: une nouvelle édition de *la Géographie de Balbi.* — *Le pape Pie VII à Savone, d'après les lettres du général Berthier.* Clermont, 1885, 44 pages in-8°. — *Mission de M. de Lebzeltern près du pape Pie VII à Savone.* Clermont, 1886, 35 pages in-8°. — *Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France, d'après des lettres inédites de Louvois à M. de Chazerat.* Paris, Plon, 1889, in-18.

« Delille (l'abbé Jacques), 1738-1813, poète, de l'Académie française. Nombreuses poésies sous le Consulat et l'Empire.

« Gaultier de Biauzat, 1739, avocat, député aux Etats-généraux, » le fondateur du premier *Journal des Débats.* (Voir la notice de M. A. » Bardoux.)

Gaultier de Biauzat, né à Vodable près Issoire, le 23 octobre 1739, est mort à Paris le 22 février 1815. On a publié cette année même sa vie et sa correspondance.

« Geffroy (Auguste). 1820. Directeur de l'Ecole française de Rome. » De l'Académie des Sciences morales et politiques.

» 1864 à 1866, quelques variétés littéraires. »

Pendant les années 1845-1846, M. Geffroy a occupé la chaire d'histoire du lycée de Clermont. Plus tard il enseigna au lycée Louis-le-Grand et à la Faculté des lettres de Bordeaux. Il était un des rares professeurs qui possèdent le don précieux d'intéresser leurs auditeurs et de leur faire trouver du plaisir à l'étude. La plupart de ses anciens

Digitized by Google

élèves de Clermont diraient volontiers, avec un de ses anciens élèves de Louis-le-Grand, M. Ludovic Halévy, que c'est grâce à ses leçons qu'ils ont compris *qu'il est bien plus amusant de travailler que de ne rien faire, et que c'est par égoïsme que l'on doit aimer le travail.* « Ah! » l'aimable, charmante et brillante parole! ajoutait M. Halévy. Je » crois l'entendre encore. J'ai eu ce jour-là mon illumination sur le » chemin de Damas, et j'ai gardé fidèlement le souvenir de cette déli- » cieuse première leçon de M. Auguste Geffroy. »

« GRENIER (Jean-Baptiste). 1835. Collaborateur de Gaultier de Biauzat » à partir de mars 1791. »

J.-B. Grenier, né à Brioude le 21 avril 1753, fut avocat, puis, en 1787, secrétaire de l'assemblée provinciale d'Auvergne et, en 1789, député du tiers-état de Riom aux Etats-généraux. Il participa à la fondation des *Débats*, à la fin d'août 1789, et en quitta la rédaction avec Biauzat au commencement de juin 1790. — Il est mort en 1834 ou 1835, après avoir occupé pendant quelque temps les fonctions de sous-préfet de Brioude.

« HUGUET, mort en 1819, membre du Conseil des Cinq cents. Colla- » borateur de Gaultier de Biauzat à partir de mars 1791. »

Huguet (Jacques-Antoine), né à Billom le 28 mars 1751, était maire de sa ville natale et procureur-syndic du tiers-état de l'Election de Clermont, lorsqu'il fut élu député aux Etats-généraux au mois de mars 1789. Il fut de nouveau député en 1795 au Conseil des Cinq cents, puis préfet de l'Allier, député encore au Corps législatif de 1802 à 1804, et mourut le 30 juillet 1819, conseiller à la Cour d'appel de Riom. Comme Grenier, il collabora avec Biauzat au *Journal des Débats et des Décrets*, depuis la fin d'août 1789 jusqu'au 10 juin 1790.

« JALLIFIER (RÉGIS). 1846. Professeur d'histoire au lycée Condorcet. » Depuis le 17 juin 1884, chargé de la revue critique des livres d'his- » toire. »

M. Jallifier a été, de 1870 à 1876, professeur d'histoire au lycée de Clermont. Il a publié une notice historique sur l'Auvergne, intitulée : *L'Auvergne, Histoire, Monuments, par R. Jallifier, professeur au lycée Blaise-Pascal*, Paris. Delagrave, 1876, 107 pages in-18. — *Le Livre du Centenaire* contient une notice de lui sur le géographe Malte-Brun qui donna des articles aux *Débats* de 1804 à 1826.

« LABOULAYE (Edouard René-Lefebvre). 1811-1883. Professeur au » Collège de France. De l'Académie des Inscriptions.

» De 1852 à 1883, nombreux articles critiques et variétés littéraires. » Dans les trois dernières années a donné pour le premier janvier » quelques-uns de ses jolis contes philosophiques : *Fragolette* (1881);

Digitized by Google

» — *Les trois Merveilles* (1882); — *L'Ecrevisse* (1883). (Voir la notice » de M. Boutmy dans le *Livre du Centenaire.*) »

M. Laboulaye appartient par sa mère, à la famille Martinon de Brioude.

« MAILHE, député à la Convention. Collaborateur de Biauzat en » 1792. »

Nous avons dit déjà que sa collaboration avec Biauzat, d'ailleurs non justifiée, n'a pas pu s'exercer en 1792, Biauzat ayant quitté les *Débats* en juin 1790.

« MONTLOSIER (François-Dominique de Reynaud, comte de). 1755- » 1838. Auteur du célèbre Mémoire, publiciste fameux par ses atta- » ques contre les empiètements du clergé.

» A donné dans les premiers jours de la première Restauration, » des articles fort remarqués sur la Constitution et sur la paix, arti- » cles composés, nous dit M. Léon Say, d'accord avec Talleyrand, » qui se plaignait qu'on ne les insérât pas assez vite, et qui, chose » curieuse, excitèrent les colères de Louis XVIII et les remontrances » menaçantes de Beugnot. »

On sait que M. de Montlosier, né à Clermont le 11 avril 1755, est mort dans la même ville, le 9 décembre 1838. Dans son numéro du mois de juillet 1885, la *Revue d'Auvergne* a rappelé les incidents auxquels donnèrent lieu ses obsèques.

« NOURRISSON (Jean-Félix). Philosophe. Professeur au Collège de » France. De l'Académie des Sciences morales et politiques.

» 10 août 1853, sur les *Lettres inédites de Bossuet.* »

M. Nourrisson, né à Thiers, a occupé, lors de la création, la chaire de philosophie de la Faculté des lettres de Clermont.

« THOMAS (Alexandre-Gérard). 1818-1857. Littérateur et publiciste. » De 1845 à 1853, variétés historiques et littéraires. »

M. Alexandre Thomas, né à Paris, a été en 1850 professeur d'histoire au lycée de Clermont. Sa thèse de doctorat: *Une province sous Louis XIV*, obtint en 1845 une médaille extraordinaire de l'Académie des Inscriptions. De 1845 à 1850, il fut un des collaborateurs les plus brillants, non-seulement des *Débats*, mais encore de la *Revue des Deux-Mondes*. Il quitta la France après le coup d'Etat, et écrivit dans la *Revue d'Edimbourg*. — F. M.

M. BARDOUX A L'INSTITUT.

L'élection de notre illustre et cher compatriote, M. Bardoux, à l'Académie des Sciences morales et politiques, est un fait des plus significatifs. Sans appartenir à aucune coterie, sans avoir pour lui les meneurs habituels des groupes académiques, ne pouvant même

Digitized by Google

compter sur des amis absents, notre éminent sénateur a, par la seule force de ses mérites et le seul ascendant de ses qualités, conquis du premier coup la majorité des suffrages. Notons à son honneur qu'il avait cinq concurrents redoutables, MM. Lenient, Gebhart, Joly, Réville et Guillot, et qu'il les a distancés. Il est vrai de dire que ses titres étaient ceux qui répondaient le plus à la classe de l'Institut qui l'a si chaleureusement adopté.

Les remarquables ouvrages de M. Bardoux, pleins de science et de goût, relevés par le charme du récit et l'attrait du style, tiennent à la fois de l'histoire et de la morale. On n'a plus à en faire l'éloge. Leur mérite est d'ailleurs consacré par le vote de l'Académie qui a voulu consacrer chez M. Bardoux ce que l'on appelait autrefois

« L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère. »

L'Académie a couronné dans cette heureuse journée un grand lettré et un grand libéral. — E. D. E.

LES ARTISTES AUVERGNATS AU SALON LYONNAIS DE 1890.

Chaque année, aux mois de mars et d'avril, la Société lyonnaise des Beaux-Arts présidée par M. l'avocat général Tallon, ancien député, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, organise dans un élégant kiosque élevé sur la place Bellecour, une exposition de peinture, dessins, etc.

Nous avons visité le Salon de 1890 avec la pensée de faire pour lui, en dépit de notre incompétence, ce que M. Gabriel Marc fait avec tant de succès pour le Salon parisien dans les colonnes de la *Revue d'Auvergne*.

Hélas! notre rôle se borne à peu près à dresser comme un procès-verbal de carence.

Un seul Auvergnat a exposé à Lyon en 1890 : M. de Verghèse (né à Issoire, nous dit le livret). Nous voyons sous son nom une toile et deux pastels.

La première intitulée *Une famille de pêcheurs*, nous montre un charmant paysage bien ensoleillé au bord d'une rivière, un pêcheur réparant son filet sous les yeux de sa femme et de son enfant. La mère tient dans ses bras un bébé au maillot.

Un des pastels est intitulé *Réverie*. Une jeune fille, presque une enfant, rêve mélancoliquement à un premier bal peut-être.

L'autre nous fait voir aussi une jeune enfant endormie, avec cette inscription tirée d'un passage célèbre d'Alfred de Musset : « *Marion dormait...* »

Elle dort en effet Marion, mais quel sommeil et aussi bientôt... quel réveil! — M. C.

Digitized by Google

H. CHOTARD. — *Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France, d'après des lettres inédites de Louvois adressées à M. de Chazerat, gentilhomme d'Auvergne, directeur des fortifications à Ypres.* Paris, Plon, 1890.

Un curieux manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Clermont, et bien connu de tous les travailleurs qui la fréquentent, a fourni à notre savant confrère, M. Chotard, doyen de la Faculté des Lettres, la matière d'un livre intéressant que devront consulter désormais tous ceux qui écriront l'histoire de l'œuvre de Vauban et de Louvois. M. Chotard n'a pas cru devoir publier *in extenso* les correspondances que renferme ce manuscrit. Il s'est décidé à n'en donner qu'une analyse précédée d'une substantielle introduction, et il explique et justifie par d'excellentes raisons la décision qu'il a prise. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter sa réserve à cet égard, et nous sommes persuadés qu'une publication intégrale aurait été bien accueillie.

Les lettres, en effet, adressées par Louvois et Vauban à M. de Chazerat sont pleines de renseignements précieux sur les fortifications du nord de la France : Dunkerque, Brisach, Bergues, Ypres, Gravelines. Une Société savante de cette région pourrait entreprendre avec fruit une publication de ce genre. S'en trouvera-t-il quelqu'une qui veuille le faire, et M. Chotard voudra-t-il rendre encore ce service aux historiens locaux? Nous osons l'espérer. Il lui appartient naturellement d'achever l'œuvre importante qu'il a entreprise, et le succès qu'a obtenu ce volume auprès des juges les plus compétents est bien fait pour l'encourager à poursuivre.

Le principal intérêt de ce livre, ainsi que le remarque justement un rédacteur de la *Revue critique* (1) est de « nous faire admirer Louvois » en montrant ce que cet admirable ministre a su faire sur un » seul point de la frontière : il voit tout, prévoit tout et sait tout; il » ne cesse de donner à Chazerat de minutieuses instructions et le » conduit comme par la main. »

Nous n'essaierons pas de rien ajouter à cet éloge venant d'une Revue qui passe pour sévère. Nous nous contenterons de relever dans le livre de M. Chotard les passages qui intéressent l'Auvergne.

M. de Chazerat, à qui sont adressées les lettres qui composent ce recueil, appartenait à une famille noble possessionnée en Bourbonnais et en Auvergne. Le nom de cet officier estimable revient sans cesse dans le livre de M. Chotard; mais les renseignements y sont rares qui puissent nous faire connaître sa vie; il est regrettable que

(1) *Revue critique*, 12 avril 1890.

Digitized by Google

l'auteur n'ait pas cherché à compléter ses informations auprès des érudits du pays. Il aurait pu enrichir ainsi la notice consacrée à faire connaître un utile serviteur du pays, et qui mérite de ne pas demeurer inconnu. Le Dictionnaire de Bouillet (*Nobiliaire d'Auvergne*) nous fournit quelques faits; mais cet ouvrage est déjà ancien, et c'eût été l'occasion de compléter la notice consacrée aux Chazerat. Si l'on se demande comment ce recueil est parvenu à la Bibliothèque de Clermont, il faut se souvenir qu'un membre de cette famille, le petit-fils de celui dont il s'agit ici, fut intendant d'Auvergne de 1771 à 1789, et qu'il survécut à la Révolution.

M. de Chazerat était en 1669 à Lille.

« Un fait à remarquer, nous dit M. Chotard, et qui dut plaire à » M. de Chazerat, c'est que, dans sa lettre du 18 février 1669, le mi- » nistre recommande de prendre spécialement dans le régiment d'Au- » vergne « des ouvriers qui seront propres à la besogne ». Louvois » n'ignorait pas qu'en Auvergne les volcans ont couvert les coteaux » et les plaines de coulées de lave qui, refroidies, sont devenues de » vastes lits de rochers, carrières inépuisables où les hommes ont » pris, depuis des temps immémorables, les pierres sèches de leurs » premières habitations et les pierres scellées de leurs maisons, de » leurs châteaux et de leurs villes. Les gens d'Auvergne naissent car- » riers et on ne pouvait que les employer utilement. Louvois or- » donna, du reste, de les faire bien payer (1). »

Ailleurs (2), il est question des mines de Brassac. En 1685, 1686, M. de Chazerat, alors occupé aux fortifications d'Ypres, propose de faire en Auvergne les achats de combustible nécessaire. Il signale à Louvois les mines de charbon de Brassac, et affirme qu'on pourrait s'y approvisionner.

Ces mines étaient, en effet, exploitées fructueusement dès cette époque. La tradition place au XV^e^ siècle les débuts de l'exploitation, et l'on peut établir par titres qu'elle était florissante au milieu du XVII^e^ siècle. Vers la fin de ce siècle, la guerre avec l'Angleterre donna une nouvelle impulsion à ce commerce, qui se faisait par eau avec Paris et les villes desservies par l'Allier, la Loire et la Seine. Il s'éleva un moment à la somme de 50,000 écus par an.

En 1731, une Société se forma pour l'exploitation des mines de Brassac, et rétablit le commerce qui était tombé dans le discrédit par la mauvaise qualité des charbons.

Ce sont à peu près les seuls passages de ce livre qui intéressent

(1) Pages 72-73.
(2) Pages 265 et 278.

Digitized by Google

l'Auvergne ; mais les historiens locaux du nord de la France y trouveront abondamment à glaner, et il n'est pas douteux qu'il obtienne dans cette région le plus franc succès.

G. ROUCHON.

MAURICE FAUCON. — *Italie, strophes et poèmes. — La route étroite*, 1880–1887. — 1 vol. Paris, Lemerre, 1889.

Nous n'avons rien dit encore à nos lecteurs du volume de vers qu'a publié l'an dernier, chez Lemerre, M. Maurice Faucon, notre confrère et ami. Il n'importe, il est temps encore. Ce livre, en effet, n'est pas de ces choses futiles et légères dont il faut se hâter de goûter le charme au passage, avant qu'elles se perdent dans l'oubli. Il mérite de survivre, et ceux qui l'auront lu le rouvriront souvent ensuite pour y rechercher et goûter de nouveau quelque pensée délicate ou forte qui les aura frappés.

M. Maurice Faucon n'est pas pour les lecteurs de la *Revue d'Auvergne* un poète inconnu. Ils se souviennent d'avoir lu ici même les touchantes confidences qu'il adressait à ses *sapins d'Arlanc* ; ils les retrouveront avec plaisir à la fin du volume que nous annonçons aujourd'hui. Celui qu'ils estimaient de longue date pour sa science profonde à faire peur aux vieux, s'est révélé à eux ce jour-là comme un admirable artiste. Il n'était donc pas besoin que François Coppée présentât Maurice Faucon à ses amis d'Auvergne ; ceux-là étaient déjà conquis et persuadés. Mais leur admiration sincère était peut-être bien partiale ; ils se rassureront à cet égard en lisant la préface émue dans laquelle un maître recommande ces poèmes éloquents et sincères faits « de main d'ouvrier ».

Encore des paysages d'Auvergne. Oui, encore ; et ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. Les Salons annuels en sont pleins. Les romanciers qui ont, ces dernières années, traversé nos montagnes, ont ressenti le charme sauvage et doux de cette forte et sévère nature. Guy de Maupassant, Jules de Glouvet, Paul Bourget s'en sont souvenus, et les descriptions qu'ils en ont données ne sont pas le moindre attrait que présentent leurs romans : *Mont Oriol*, l'*Idéal*, le *Disciple*. Mais ce charme, les poètes le ressentent plus profondément et l'expriment avec une émotion plus communicative. N'est-ce pas la source de toutes leurs joies et de tous leurs tourments, cette sensibilité plus exquise aux beautés de la nature et de l'art? Que de vers charmants ces paysages d'Auvergne ont inspirés à Gabriel Marc, à Frédéric Plessis, à Pierre de Nolhac! Maurice Faucon n'a pas oublié non plus les tableaux riants ou sévères qui avaient occupé tour à tour

Digitized by Google

ses regards d'enfant. Il les évoque en plus d'une page de son livre. Il rappelle à un ami (1) le temps où

Vos doigts cueillaient la grappe aux vignes d'Escolore,
Mauzun nous recevait dans ses remparts détruits ;
Puis remontant la Dore aux rapides circuits
Et les bois de sapin argentés par l'aurore,

Nous visitions Le Puy qu'illustrent ses rochers,
L'austère Chaise-Dieu, Murols et Vassivière,
Le Pavin sommeillant dans sa couche de pierre,
Témoin de nos adieux sur la rive épanchés.

Citerons-nous aussi ce souvenir du *Toit de Famille* (2) ?

Devant la ligne bleue à l'horizon tracée
Par les monts auvergnats dont le front s'arrondit
En dôme, et dont le flanc sous les herbes verdit,
Se déploient de grands prés envahis par la mousse
Que d'un mufle distrait broute la vache rousse.
Les guérets alternés de trèfle et de froment,
En cases d'échiquier coupant le sol fumant,
Se bordent d'une haie où l'ormeau près du frêne
Entre les champs rivaux met sa borne sereine.
J'y vins ; je te revis, ma rustique maison !
O murs profonds, froids même en la bonne saison,
Contreforts revêtus d'herbe pariétaire,
Lézardés par le haut et dont le pied s'enterre ;
Où la vigne grimpante et l'odorant jasmin
Enguirlandent l'entrée et montrent le chemin,
Tandis que des noyers très anciens, en clôture,
Voilent leurs flancs ridés d'une verte ceinture.

Mais quel que soit le charme de ces tableaux champêtres, ce ne sont pas là les vers qui nous ont le plus frappés dans le livre de M. Faucon. Nous préférons de beaucoup ceux que lui inspirent l'Italie, Venise, Rome, Florence, toutes les capitales de l'art chrétien. Il est sensible qu'il a mis là le meilleur de son âme. Il était allé là-bas pour scruter quelques difficiles problèmes historiques ; il a commencé sa moisson ; mais tout en parcourant ces chemins où les amants du beau ne passent qu'en pèlerinage, il s'est arrêté devant tous les marbres, devant toutes les madones. Indifférent aux laids calculs de la politique du jour, dans la patrie de Machiavel et de Crispi, il a vu quoi ? les peintures des cloîtres et la douceur des soirs d'été. En rhythmes étranges quelquefois et inattendus, il a traduit ces impressions nouvelles pour lui ; lisez la *Ronde de Piedigrotta* et le rondo *Sur le pont*. Ce n'est pas le pont des Soupirs, ne craignez pas. Vous ne trouverez rien de banal dans les enthousiastes commentaires dont le poète souligne son admiration pour les vierges de Bellini, pour les bronzes de Verrochio, et pour celui surtout qu'on n'ose plus louer. *L'adieu de Michel-Ange à Vittoria Colonna* raconte avec un

(1) Vers le passé, p. 121.
(2) Page 115.

Digitized by Google

charme incomparable un des plus touchants épisodes de la vieillesse du grand artiste.

A cette fréquentation des belles œuvres M. Faucon a trouvé autre chose qu'un plaisir intellectuel de choix. Il nous le dit. Il y a trouvé sinon le motif, au moins le moyen de se résigner à d'amères souffrances, et les vers *A Sant' Onofrio* nous annoncent le triomphe définitif sur les souvenirs de douleur :

Accablé par le coup pesant de ma disgrâce,
Vers la Colline d'Or mon pas s'est dirigé ;
Je suis venu m'asseoir sous le chêne du Tasse,
A son ombre mon cœur sera-t-il soulagé ?
. . . . . .
Sur l'immense horizon plane une paix profonde ;
L'homme ne trouble pas ce coin silencieux ;
Auprès de moi la brise effleure à peine l'onde
De deux bassins étroits où dort l'azur des cieux.

— Je sens moi-même au souffle attiédi de la brise
Mon angoisse tarie en mon cœur ranimé ;
Je sens que la blessure enfin se cicatrise
Et qu'on peut vivre encor sur un amour fermé !

Que l'univers est grand, que le nom d'une femme
N'a pas de mes vingt ans borné tout l'horizon ;
Que c'est avoir trop tôt cessé l'épithalame
Entonné par ma vie en sa verte saison.

Cette crise à laquelle le poète fait ici allusion, il l'a racontée dans les poèmes d'angoisse qui composent cette partie du recueil intitulée la *Route étroite*. Ce n'est pas de l'avoir fait parfois avec une énergie passionnée que nous louerons davantage M. Faucon, mais plutôt de la réserve et de la dignité qu'il apporte dans ces confidences. Il ne s'est pas contenté de reconnaître et de subir passivement l'impérieuse nécessité de cette souffrance. Il a fait mieux. Ces misères, qui sont pour l'âme vulgaire une diminution d'être, il en a fait pour lui-même un complément de vie. Son cœur s'est enrichi à souffrir. Il a lutté d'abord et crié contre l'implacable :

Epargnez-moi, Seigneur, assez, la coupe est pleine
Où de votre courroux les flots se sont versés !
Plus d'une fois déjà jusqu'à manquer d'haleine,
Seigneur, je l'ai vidée, — et vous la remplissez !

Ivre de vin amer, ma bouche la rejette ;
Mon âme que soulève un immense dégoût,
Jusqu'à cette heure encor vous demeurait sujette ;
Mais ne voyez-vous pas que ma force est à bout !

Puis la résignation est venue, la résignation fière, la résignation chrétienne, qui donne aux poésies intimes de ce recueil un charme pénétrant et doux. Je ne sais rien de plus profondément mélancolique que les plaintes voilées cachées dans ces vers, que nos lecteurs nous sauront gré de citer en entier :

Digitized by Google

L'épouse viendra. Soit ! J'accepte
Ce vœu pour l'avenir obscur ;
Car le foyer n'a pas d'adepte
Plus charmé que moi et plus sûr.

Mais, ô fiancée inconnue,
Vous qui séduirez mon regard
A l'heure où le jour diminue
Comme Ruth aux pieds du vieillard,

Dans mon être qu'usa l'épreuve,
— Je m'en inquiète souvent, —
Quelle force alors sera neuve ?
Que trouverez-vous de vivant ?

Jadis mon esprit eut des flammes
Jaillissant en mots inspirés ;
Mais la nuit gagne aussi les âmes,
Il fera noir quand vous viendrez.

Le cœur a son printemps d'ivresse,
De verdeur, d'amour désirés ;
Mais voici l'hiver qui me presse,
Il fera froid quand vous viendrez.

Croyez-vous que j'aurai la honte
D'attacher sous un joug pareil
A mon front triste où l'ombre monte
Votre front baisé du soleil.

Ah ! vous serez l'unique gerbe
Qu'espère l'affamé glaneur.....
Et quand vous viendrez, deuil acerbe !
Je dirai : non ! à mon bonheur.

Ce ne sont pas les seuls poèmes qu'ait publiés M. Faucon. Nous nous souvenons d'en avoir lu d'autres, particulièrement dans la *Revue internationale*. Le succès de ce volume le décidera, nous l'espérons, à en publier un second, et nous pouvons lui prédire à l'avance le même sympathique accueil de la part de tous ceux qui s'intéressent aux œuvres délicates et saines.

G. ROUCHON.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

— *Le Mercure arverne et la Diane de Cebazat.* — Dans une intéressante conférence faite au Musée de Riom, M. Luguet, professeur à la Faculté des lettres, a fixé l'attention sur une découverte archéologique importante.

Il y a quelque temps, un habitant de Cebazat, démolissant un vieux mur, trouva, noyé dans le mortier, un fragment de statue en bronze représentant une tête de femme ; il le montra à quelques personnes et le bruit en arriva aux oreilles d'un amateur éclairé de Clermont, qui en fit l'acquisition.

Digitized by Google

Cette tête, détachée du corps à la hauteur des épaules, mesure 8 centimètres, du col au sommet du diadème qui la couronne.

Les traits sont d'une grande pureté et rappellent le type des plus belles statues antiques; malheureusement un choc violent a légèrement déprimé le côté droit de la face.

Ce qui fait la particularité de cette figure, c'est qu'à la place de chaque oreille sort, du milieu des torsades des cheveux très abondants, une petite tête latérale dont le type offre quelque analogie avec celui de la figure principale.

Telle est la trouvaille curieuse qu'a examinée M. Luguet, avec ce sens critique, cette intuition de l'art et cette profondeur philosophique qui font le charme ordinaire de ses communications.

Quelle est la femme ou la divinité représentée par cette triple tête?

Pour le savant professeur il faut sans nul doute voir en elle DIANE, l'*Artémis* des Grecs dont elle figure les épithètes caractéristiques : *Trisokephalos, Triplex, Triformis, Tergemina, Trivia*, que les anciens appliquaient à la fille de Jupiter et de Latone.

Les Grecs et les Latins donnaient à leurs divinités une égale puissance dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, et la mythologie nous apprend que Diane avait à remplir trois rôles distincts : Dans le ciel elle s'appelait Phébé, déesse de la Lune; sur terre, elle était connue sous le nom de Diane et considérée comme déesse de la chasteté et de la chasse; dans les enfers on la nommait Hécate et là elle présidait aux expiations. Au cours d'intéressants développements, le savant professeur n'hésite pas à attribuer à l'époque de Trajan la statue dont il présente le curieux fragment, et, en se fondant sur la quantité de figurines de bronze ou d'argile recueillies dans ce pays, il est disposé à croire qu'elle émane d'un artiste arverne.

Quoi qu'il en soit, le spécimen curieux de l'art ancien était digne de retenir l'attention, puisque le Comité national de travaux historiques institué au Ministère des Beaux-Arts l'a jugé assez curieux pour en voter la reproduction par la gravure dans le compte-rendu de ses travaux.

— L'Académie française a décerné jeudi le grand prix Gobert à notre compatriote M. Henri Doniol, directeur de l'Imprimerie Nationale, *pour son Histoire de la participation de la France à la création des Etats-Unis*.

Le grand prix Gobert consiste en une rente de 9,000 francs, décerné au « morceau le plus éloquent d'Histoire de France »; l'auteur couronné jouit de cette rente jusqu'au moment où des ouvrages supérieurs au sien auront été publiés.

Digitized by Google

— Nous apprenons que notre jeune compatriote, Alexandre Cabanié, de Thiers, élève de l'Ecole spéciale d'architecture de Paris, vient d'être reçu au Salon (section d'architecture).

Son œuvre admise est le plan de la remarquable église « Notre-Dame-du-Port », de Clermont-Ferrand.

Nous sommes heureux d'applaudir aux heureux débuts de M. Cabanié.

— M. Emmanuel des Essarts a publié pendant ces derniers mois dans le « SEMEUR », *Les poètes latins de la Gaule;* dans « L'INDÉPENDANCE LITTÉRAIRE », *La critique décadente;* dans le « MONITEUR DU PUY-DE-DÔME », *François Coppée;* dans la « NOUVELLE REVUE », *Jules Claretie, l'Homme et l'œuvre;* dans la « REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE », *La poétique de Malherbe;* dans la « REVUE GÉNÉRALE », *Eugène Manuel.*

— Nous prenons plaisir à signaler un nouveau travail de notre confrère M. Maurice Faucon. Il vient de terminer et de publier l'*Histoire de la Renaissance en Italie,* de Charles Blanc. Le maître en critique, le docte et pur théoricien avait laissé par sa mort cette œuvre inachevée. Il a trouvé dans M. Maurice Faucon un disciple qui avait été son confident et devait être son continuateur. Anssi M. Faucon a-t-il complété et mis au point l'ouvrage de son illustre ami avec autant de goût que de discrétion. Il s'est effacé et nous n'en devons que plus rendre hommage à la part qu'il a prise dans cette publication.

M. Maurice Faucon réussit, on peut le dire, dans tous les genres. Il a fait honneur à notre pays par ses succès et ses diverses productions. Ce jeune homme qui n'a pas trente ans, et qu'une maladie cruelle est venue entraver, après avoir passé par l'Ecole de droit, l'Ecole des Chartes, l'Ecole de Rome, en se maintenant partout au premier rang, a fait paraître des brochures pleines d'érudition, des livres qui comptent dans la science, un recueil de vers qui le place en tête des poètes de sa génération. Son œuvre d'hier, sa collaboration à l'ouvrage posthume de Charles Blanc, achève de le mettre hors de pair et de le recommander à la sympathie de ses compatriotes en même temps qu'à l'estime du monde lettré.

NOUVEAU LEGS AU MUSÉE DESAIX. — Dans son dernier numéro de l'année 1887, la *Revue d'Auvergne,* après avoir signalé un legs fait au Musée de Clermont par Mme la comtesse Desaix, née de Girardin, indiquait que les objets faisant partie de ce legs devaient constituer comme le noyau d'un « Musée Desaix », destiné à devenir fort important. En attendant l'annexion promise des riches collections de M. Ulric Richard-Desaix, petit-fils du général-comte Desaix, ancien

Digitized by Google

député de l'arrondissement de Thiers, nous apprenons qu'un nouveau legs vient d'être fait par un autre membre de la famille de l'illustre général Desaix, par Mme de Molen.

Voici ce que dit, à ce sujet, le journal *La Dépêche* de Clermont dans son numéro du 25 février dernier :

« Mme Noémi Desaix, veuve du vicomte Hippolyte de Molen de la » Vernède, lieutenant-colonel des mobiles de Riom, en 1870, officier » de la Légion d'honneur, décédée à Saint-Myon (Puy-de-Dôme), le » 4 février 1890, était, par son père, le baron Casimir Desaix, la petite- » fille d'Amable Desaix de Veygoux, l'aîné des frères de Desaix, de » Marengo.

» Douée d'une grande piété, Mme de Molen a laissé, par testament, » une bonne partie de sa fortune aux pauvres, à l'église de Saint- » Myon et à diverses bonnes œuvres.

» Elle a légué aussi, pour être annexés, en son nom, aux collec- » tions du futur « Musée Desaix », de Clermont-Ferrand, des souve- » nirs historiques, d'une authenticité absolue, sur son grand-oncle le » général Desaix, et, tous, extrêmement précieux pour l'Auvergne.

» Nous en donnons, ici, une nomenclature abrégée :

» 1° Un petit volume : *Les Oraisons funèbres de Bossuet*, prix de » géographie remporté par Desaix, en 1783, à l'Ecole militaire d'Ef- » fiat; attestation autographe signée du Père Rivette, directeur des » études ;

» 2° De curieux et intéressants autographes : entre autres, le brevet » officiel de général en chef de l'armée d'Angleterre, envoyé à Desaix » par le ministre de la guerre, en frimaire an VI, peu avant le départ » de l'armée pour l'expédition d'Egypte ; et une lettre autographe de » Desaix à la Municipalité de Riom, au moment de l'incarcération, à » Riom, de sa famille, en 1793 (1) ;

» 3° Un poignard offert par le général en chef Bonaparte à Desaix, » en Egypte, et orné, sur sa lame, d'une longue inscription commé- » morative, gravée en lettres d'or ;

» 4° Une grande pendule, ornée d'une statuette de Desaix, en pied » bronze d'art ; pièce vraisemblablement unique ;

» 5° Le mouchoir de Savary, teint du sang de Desaix, dont il était » l'aide-de-camp à Marengo ;

» 6° Un habit de général ayant appartenu et servi à Desaix ;

(1) La mère et la sœur de Desaix furent mises en arrestation dans la commune de Charbonnières-les-Varennes, leur domicile, au mois d'avril 1793 ; puis, sur la dénonciation du curé transmise aux comités de surveillance de Clermont et de Riom, elles furent incarcérées à Clermont au mois d'octobre suivant. — Desaix lui aussi fut dénoncé par le même curé constitutionnel, le 1er octobre 1793, comme *n'ayant jamais fait preuve de civisme.*

Digitized by Google

» 7° La massue et l'étendard enlevés à Mourad-Bey, dans la Haute-
» Egypte ;

» 8° Des pistolets du général Desaix ;

» 9° Un beau tapis égyptien d'un fort curieux et très ancien travail,
» ayant appartenu et servi à Desaix, en Egypte ;

» 10° Une Grammaire arabe, provenant de la bibliothèque de cam-
» pagne de Desaix ;

» 11° Un chapelet de corail, ayant appartenu à la mère de Desaix,
» née Amable de Beaufranchet d'Ayat ;

» 12° De nombreux portraits de Desaix ; — une admirable minia-
» ture de Napoléon Ier, par Isabey ; une autre de Marie-Louise ; — de
» belles miniatures : de Françoise-Antoinette Desaix, comtesse Beker
» (sœur de Desaix) ; du baron Louis Desaix et de la baronne Adèle
» Desaix, sa femme (frère et belle-sœur de Desaix) ; du général baron
» Terreyre, de Clermont-Ferrand, et de la baronne Terreyre, née de
» Beaufranchet d'Ayat ; — et toute une collection de superbes por-
» traits de famille, miniatures et peintures à l'huile (par Degorges, de
» Clermont-Ferrand, etc.) »

— M. Paul Marthe, professeur de chant au lycée de Clermont-Ferrand, vient de faire paraître un recueil de chants et mélodies, avec accompagnement de piano, que nous sommes heureux de signaler aux directeurs des établissements scolaires. Du goût, de l'imagination et un sens remarquable des nécessités du genre recommandent cet ouvrage à tous ceux qui ont affaire aux enfants. Les recueils de ce genre sont souvent, par leurs difficultés, inabordables. Celui-ci, au contraire, a été fait pour le public spécial auquel il s'adresse ; et ce souci ne lui a cependant rien fait perdre de son charme et de son élégance.

— Dans sa séance du 23 décembre 1889, l'Académie des Sciences a élu membre correspondant M. Pomel, notre compatriote, ancien sénateur de la province d'Oran, directeur de l'Ecole supérieure des sciences à Alger.

On sait que M. Pomel est un naturaliste distingué, et qu'il a fait notamment de nombreuses recherches sur les fossiles, en collaboration avec Auguste Bravard, auquel la *Revue d'Auvergne* a consacré une notice (année 1886).

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand. — Imprimerie Mont-Louis, rue Barbançon, n° 2.

Digitized by Google

Seon - sculp -

Digitized by Google

Digitized by Google

L'AUVERGNE AUX SALONS

DE 1890

Nous avons eu, cette année, deux Salons officiels, celui des Champs-Élysées, celui du Champ-de-Mars, les initiés disent même : le Salon Meissonier et le Salon Bouguereau. La scission entre les artistes, d'où est née la Société Nationale des Beaux-Arts, en face de la Société des Artistes français, est-elle bien sérieuse et bien durable ? Quelles en sont les causes ? Nous ne chercherons pas à approfondir ces questions de personnes, plutôt que d'écoles. Nous constaterons simplement que le Salon des Champs-Élysées a toujours conservé sa vogue, son importance et son attrait, tandis que son rival, bien qu'il renferme des œuvres de premier ordre, donne l'impression de galeries oubliées de l'Exposition universelle, que l'on va revoir, avec plaisir, en souvenir des impressions ressenties en 1889 ; et, sans parti-pris, sans préférence aucune, nous nous bornerons à signaler, ici et là, selon notre habitude, les œuvres d'art qui intéressent l'Auvergne, soit par leurs sujets, soit par leurs auteurs.

Commençons par la Sculpture. Aussi bien, un de nos meilleurs statuaires a-t-il exposé une composition exquise, d'une modernité attrayante, d'une facture irréprochable. M. Mombur a déjà exécuté plusieurs œuvres de même genre, dans lesquelles les scènes et les personnages pris dans la vie actuelle, sont toujours relevés et transfigurés,

Digitized by Google

sans cesser d'être vrais, par le style. On se rappelle la paysanne d'Auvergne si noble d'attitude en écossant des pois, et le sauveteur d'un héroïsme antique avec les traits et la pose d'un simple ouvrier rencontré sur un quai de Paris. *Une Idylle* évoque cette heure suave et rapide où l'amour partagé se manifeste, dans la chasteté idéale du premier abandon : Un laboureur au gilet de tricot, le pantalon relevé jusqu'aux genoux, superbe de force et de jeunesse sous ces simples vêtements, enlace, sans la toucher, la taille souple d'une adorable jeune fille et approche en frémissant ses lèvres naïves du bout des doigts de son amie, qu'il effleure à peine. La jeune fille se cambre dans une attitude pudique qui trahit cependant sa joie inconsciente. C'est une union d'âme forcément matérialisée, mais où les sens sont dominés par l'ingénuité du sentiment et l'innocence d'un aveu muet. Ce groupe si pur et si gracieux, par son charme et sa perfection, fait songer au délicieux tableau du Louvre, *Psyché et l'Amour*, du baron Gérard. Espérons que l'État ou la Ville de Paris fera l'acquisition de cette œuvre de premier ordre, et que nous pourrons la revoir bientôt, sous la blancheur immaculée du marbre, dans une des salles d'un palais national.

L'*Hébé*, de M. Coulon, a reparu pour la troisième fois au Salon. Après le plâtre, le marbre. Après le marbre, le bronze. Il ne faut pas se plaindre de ces transformations qui nous valent le plaisir d'admirer, en 1890, la composition qui obtint, en 1886, une médaille de deuxième classe. Mais, pour un sujet aussi voluptueux, le marbre, croyons-nous, convenait mieux. Laissons le bronze au sexe laid, aux faunes et aux satyres. Conservons le marbre pour les femmes, les nymphes et les déesses.

Il faut signaler plusieurs bustes : le portrait de M^me^ C..., par M. Albert Chaneboux; celui de M^me^ G..., par M. Henri Gourgouillon. Un joli buste de jeune fille est l'œuvre de Mlle Marie Figuiéra, presqu'une enfant, qui cependant n'est pas une débutante au Salon. M. Eucher

Digitized by Google

Girardin, dont nous avons remarqué, en 1888, la *Brodeuse forézienne,* a exposé aussi des portraits : le médaillon de Mme B... et le buste de Mme P. de L..., tête fine, hautaine, col droit et long, une Diane.

Un très jeune sculpteur, M. Champeil, a débuté cette année. Il a exposé le portrait fort ressemblant de M. Cabanes, sénateur du Cantal. M. Champeil fait preuve d'un vrai talent.

On rencontre rarement au Salon des sculptures sur bois. La seule œuvre de ce genre que nous ayons vue est due au ciseau d'un de nos compatriotes, né à Clermont-Ferrand, M. Pierre Lavéry. La sculpture sur bois a été très en honneur en Auvergne. Les chaires de nos églises, les stalles et les retables, souvent fouillés avec un art merveilleux, en sont une preuve évidente. Nous ne serions pas étonné d'apprendre que quelqu'artiste inconnu, caché dans un village de nos montagnes, cherche encore à faire naître d'un bloc de chêne des figures naïves de saints, entourées de fleurs et d'arabesques. C'est la loi de l'atavisme. Quoi qu'il en soit, M. Lavéry, sans le secours du moulage ou de la fonte, a fait sortir d'un tronc d'arbre, par la seule puissance de son ciseau, un *Henri III,* bien campé, avec sa toque, sa fraise autour du cou, son pourpoint et ses haut-de-chausses, un Henri III à la figure longue, fine, mais où les voluptés d'une cour dissolue ont laissé leur empreinte de tristesse et d'ennui.

A la Peinture, il faut d'abord féliciter M. Franc Lamy de son grand succès. Sa belle toile, *Rêve d'été,* a obtenu une médaille de deuxième classe. M. Franc Lamy, encore très jeune, est maintenant hors concours. C'est grâce à des efforts persévérants que, depuis le *Conseil de révision* du Salon de 1884, il est arrivé à dégager sa personnalité. La série de femmes nues, dans la pénombre des boudoirs ou la brume des prairies, qu'il a évoquées de son pinceau délicat et subtil, se présente à notre esprit dans leur

Digitized by Google

marche ascendante, à travers les indécisions des premiers pas, vers la beauté idéale et moderne. Ce but si difficile à atteindre, il y est parvenu dans son tableau de l'an passé, *Au fond des bois ;* et, cette année, sur une toile aux vastes proportions, le peintre, nous allions écrire le poète, a donné un libre cours à ses rêves d'artiste. La prairie ponctuée de fleurs épanouies, parsemée d'arbres grêles aux verts feuillages entrelacés qui laissent apercevoir les eaux claires du lac, semble heureuse sous les rayons voilés du soleil. Un essaim de baigneuses, aux formes diaphanes, anime cette idéale solitude. Dans les lointains, les unes se groupent sur les bords, se poursuivent ou tordent leurs chevelures. Les autres, au premier plan, assises ou couchées sur l'herbe, cueillent des fleurs, jouent avec des colombes familières et retiennent les regards par les courbes savantes et les ondulations harmonieuses de leurs corps divins. C'est de l'art pur, éthéré, moderne, qui fait songer à Raphaël Collin, mais qui conserve toujours son originalité, grâce à la mélancolie des teintes et à la rêverie éparse dans l'atmosphère.

Avec M. Alphonse Cornet, nous fuyons loin des chastes naïades, bien qu'il nous mène sur les bords de la Seine, près de Neuilly, en face de ces jolies îles couvertes de saules aux feuillages bleutés. Sur le quai dominant la rivière, défile une noce revenant du bois de Boulogne. Les musiciens, trombone et clarinette, ouvrent la marche. Puis viennent, à la queue leu-leu, les grands parents, la mariée en robe blanche avec les fleurs d'oranger symboliques, les invités grands et petits, militaires et civils. Tout cela fait un ensemble comique comme la vie, vulgaire comme la réalité, mais c'est une bonne page, pleine d'observation et habilement peinte, à ajouter à l'œuvre naturaliste de M. Cornet.

M. Charles Maurin appartient à la même école. Malgré sa manière quelque peu froide et sèche, on ne peut nier son réel talent. Son portrait de femme est un tableau

Digitized by Google

complet : Madame va sortir. Elle se gante. La bonne lui met son manteau. Le chien la regarde et semble dire : Emmène-moi. Cette scène, prise sur le vif, se détache sur un fond de rideaux jaunâtres, d'un goût douteux. C'est l'existence ordinaire, bourgeoise, sans idéal, sans rêves.

M. de Vergèses a rapporté de son long voyage en Égypte d'excellentes études. Il interprète l'Orient avec sa nature et il montre qu'après Marilhat, Fromentin, Berchère, Frère et tant d'autres, on peut encore susciter des impressions nouvelles. Ses paysages du Caire, largement brossés, étonnent et intéressent. Voici un village égyptien, avec ses murs épais et mornes comme des bastions ; puis le quai de Boulak, aux maisons blanches, roses et jaunes, avec ses mâts de vaisseaux, ses plaques d'ombres intenses, ses terrains brûlés sous un ciel de feu. Ce sont des esquisses, si l'on veut, mais d'un puissant effet.

Les paysages de M. Edmond Laussedat ont été plusieurs fois signalés dans ces études. La nature morte qu'il a envoyée cette année, *Chrysanthèmes*, révèle un pinceau exercé. Le vase de fleurs, la table où sont jetées des étoffes soyeuses forment un ensemble bien composé, mais d'une coloration un peu discrète. Cette toile est cependant plus agréable à voir que la nature morte exposée au Champ-de-Mars par Mlle Berthe Art. Cette artiste a groupé, autour du buste de Pascal, une série d'objets rappelant le grand penseur. C'est profond et philosophique peut-être ; mais cela sort du domaine des Beaux-Arts. Nous préférons une naïve évocation du printemps par Mlle Marie Desliens, au moyen d'un énorme bouquet de lilas lilas et de lilas blancs, dont les grappes fraîches s'entremêlent et qui fleurent bon, même en peinture.

L'étude de M. Assézat de Bouteyre, ainsi qu'il intitule modestement son tableau, nous fait pénétrer dans l'intérieur assombri d'une église, dont les détails se perdent dans les ombres du fond, pour mettre en relief la femme du peuple en prières, et la fillette aux cheveux blonds,

Digitized by Google

qui semble trouver la séance un peu longue et regarde d'un air distrait; bonne étude, d'une observation juste, d'une savante exécution.

Voici maintenant quelques portraits. Au Champ-de-Mars, M. Toulot a exposé la tête expressive d'un fumeur dans l'exercice de ses fonctions, solide peinture que nous croyons avoir déjà vue et admirée sous le titre : *Une bonne pipe.* Ce serait un pendant réussi au *Bon bock* de Manet, pour la décoration d'une brasserie artistique.

Mlle Marie Vasselon, bien connue de nos lecteurs, a envoyé aux Champs-Élysées une œuvre composée et peinte avec amour, le portrait de sa mère. Ce sont aussi des portraits, exécutés avec les sentiments de famille unis au talent, que nous a montrés M. Joseph Bernard; le portrait de M. B... et celui de Mlle B... Citons encore trois remarquables pastels : Une Femme du monde, par M. de Vergèses; Mme P. T..., par M. Pierre Tullon et un portrait charmant par Mlle Marguerite Duvivier, née à Aurillac. Quant aux miniatures de M. Dinaumare, elles sont, comme toujours, ravissantes.

M. René Vazeille est décidément un paysagiste. Il comprend la nature et il sait en dégager les impressions douces et mélancoliques. Voyez ce paysage d'hiver, comme dit le livret, ou plutôt d'automne. Sur les dernières colorations de l'horizon assombri, se détachent les grands arbres dépouillés qui bordent l'étang, laissant entrevoir les prairies mornes au crépuscule, dans leur ceinture de bois jaunis et bleuâtres au lointain. L'impression est triste mais très juste. Regardez encore cette entrée de village perdu dans les branches, par un soir d'été. La route est poudreuse. Le soleil se couche derrière les taillis vaguement estompés, rayant de rouge et de feu le ciel embrumé, tandis que silencieusement, à peine dessinés parmi les ombres envahissantes, passent et disparaissent berger et moutons regagnant l'étable; évocation

Digitized by Google

des impressions de jeunesse et de tous les nostalgiques souvenirs.

Il y a beaucoup moins de poésie dans l'*Entrée du village de Carnetin*, par M. Dupérelle. C'est la nature telle qu'elle est, mais sans ces effets d'atmosphère et de ciel, qui doivent, selon nous, entrer pour une large part dans la préoccupation du paysagiste. L'air impondérable, cette enveloppe subtile des choses, doit être vu et interprété par l'œil particulier du peintre.

Il faut signaler le *Vieux cloître*, bonne aquarelle de M. Emmanuel Brun, qui est coutumier du fait, et les fusains de M. Ducaruge, un des meilleurs élèves d'Harpignies. L'*Intérieur de la forêt de Lente* (Drôme) attire l'attention par la lumière éparse et scintillante sur les feuillages des hêtres et des bouleaux et sur les découpures des grandes fougères qui jonchent le sol. Mais l'*Étang de Feurs*, dans la plaine du Forez, est une rêverie animée, sans le secours de la palette, par la seule science du clair-obscur.

M. Charles Cottet, né au Puy, dont nous parlons pour la première fois, se sert au contraire d'une palette, où tous les vermillons, les ocres, les verts prasins et autres ont été écrasés. Il en tire de grands paysages, comme l'*Orage sur la Meuse* et l'*Anse de Toulinguet* (Finistère), des effets lumineux de soleil et de mer presque aveuglants, mais trop heurtés et d'une audace qui, si le proverbe ne ment pas, le mènera à une rapide fortune artistique.

Les débuts de M. Louis Retru ont été heureux. Il a travaillé avec conscience à l'Ecole des Beaux-Arts. Cette forte préparation se manifeste dans ses premières œuvres, particulièrement dans les deux toiles qu'il a exposées cette année. Il semble, dès aujourd'hui, se rattacher à l'école de la vie réelle et du plein air fondée et illustrée par ces deux précurseurs : François Millet et Jules Breton. L'Homme des champs, la Paysanne, l'Ouvrière, repré-

Digitized by Google

sentés dans leur milieu, les paysages qui les entourent tenant une large place dans l'ensemble, tels sont les éléments qui donnent à cette école un caractère original et moderne. M. Retru tend encore à se personnaliser en prenant ses sujets dans son pays natal, à Thiers, sur les bords pittoresques de la Durolle. Sa *Vieille Auvergnate* est une excellente étude. Son *Forgeron* est un vrai tableau : La boutique sombre, les forges et les marteaux, la large fenêtre ouverte sur le jardin fleuri, la jolie payse échangeant avec le jeune ouvrier de tendres aveux, tout cela exprime la vie observée avec soin, la santé robuste, le contentement de la journée bien remplie. On songe au sort privilégié du coutelier thiernois, moitié cultivateur, moitié ouvrier, travaillant au milieu de sa famille, dans sa maison, devant son jardin qui domine des horizons superbes, et l'on se demande pourquoi il lui arrive d'envier le sort des ouvriers des grands centres. Peut-être lui manque-t-il seulement d'avoir séjourné quelque temps dans les usines malsaines ou les logements étroits de Paris, pour apprécier son bonheur, de même qu'il est utile d'avoir vécu loin de nos montagnes pour en comprendre toutes les beautés. Quoi qu'il en soit, devant le Forgeron de M. Retru, on ne peut s'empêcher de penser au vers des Géorgiques :

O fortunatos.....

Nous avons découvert, à la Gravure, un nom nouveau à joindre à la liste déjà longue de nos artistes d'Auvergne, celui de M. Henri Reynaud, né à Bourdon. Ses *Pêcheurs d'aloses sur la Seille* méritent d'être signalés à l'attention des connaisseurs. Quant à M. Jean Tinayre, né à Issoire, il se révèle comme un maître dans ce genre, et c'est avec justice que le jury a décerné au *Saint Mathieu, évangéliste*, d'après Rembrandt, une médaille de 3e classe. Le frère de ce graveur excellent, M. Louis Tinayre, est un peintre remarqué. Il avait, au Champ-de-Mars, un grand

Digitized by Google

tableau officiel, destiné à conserver le souvenir de la distribution des récompenses après l'Exposition universelle. Cette toile représente le défilé des groupes étrangers devant la tribune du Président de la République. Le dessin à la gouache du même artiste, *Conférence de M. Pierre Laffite au collège de France*, doit également être mentionné.

Nos architectes ont aussi figuré avec honneur au Salon. M. Chassaigne, né à Clermont, a exposé le portail d'entrée de l'église de Notre-Dame-du-Port; M. Cabanié, né à Thiers, trois châssis représentant des parties de la même basilique; M. Emmanuel Bruy, de Clermont-Ferrand, quatre châssis exécutés en collaboration avec M. Baril et qui ont figuré au concours pour la construction de la mairie du X^e^ arrondissement. M. Emile Camut, bien qu'il ne soit pas né en Auvergne, étudie depuis plusieurs années nos monuments. Très jeune encore, il a déjà conquis ses deux médailles, qui le mettent hors concours. Ses croquis de voyage, outre l'intérêt architectural, offrent, même aux profanes, l'attrait de charmants paysages. Ils reproduisent : l'église de Thuret, le château de Saint-Saturnin, la porte d'entrée du château d'Effiat.

Ce compte-rendu serait incomplet si nous omettions les œuvres inspirées par nos sites incomparables. Nous ne rappellerons pas de nouveau les maîtres et les disciples qui ont parcouru nos plaines et nos montagnes, et que pendant plus de vingt ans nos études ont signalés. Mais nous énumérerons les paysages nouveaux de peintres célèbres ou de simples débutants.

Jules Breton, le poète des *Jeunes filles à la fontaine*, de la *Glaneuse* et de tant de chefs-d'œuvre, a, cette année encore, reproduit les fonds merveilleux de La Bourboule, qui servent de cadre à ses lavandières si bien campées et d'un coloris si délicat.

Digitized by Google

Le *Ravin de Gravenoire,* près Châteldon, continue la série de ces paysages romantiques dont nous avons souvent parlé et où M. Bellel met toute la fougue et toute la couleur d'une époque presque disparue.

M. Skrypitzine est un réel progrès avec son *Coin de ferme en Auvergne.* M. Thibaudeau a pris son sujet sur une place d'un de nos villages, où le savetier en plein vent travaille à l'ombre de son grand parapluie. Il faut noter le *Pont Saint-Jean,* à Thiers, peinture très poussée de M. Ribarz, et le *Givre* et la *Neige* (Auvergne) par M. Lebourg, deux toiles au contraire à peine indiquées, d'un impressionnisme inquiétant, où nous avons cependant cru distinguer le clocher de Sainte-Martine et les bords de l'Allier, à Pont-du-Château.

Donnons un souvenir au joli dessin de M. Auguste Palun : *Prairie à La Bourboule ;* aux aquarelles originales de M. Gustave de Maupassant, le frère du célèbre romancier : *Meule de blé dans la Limagne* et *Route de Saint-Bonnet à Châtel-Guyon,* et terminons par la belle page dramatique et puissante où Schenck a réuni toutes ses qualités, toute son observation. Personne, comme lui, n'a exprimé les aspects terribles de nos montagnes pendant l'hiver. A travers les nuées épaisses poussées par le vent, les rafales de neige, il laisse deviner les sommets géants et les rocs déchiquetés. Il sait donner l'impression des altitudes, de l'atmosphère, du soleil invisible en pleine tourmente, par des colorations blanches admirablement graduées, où se mêlent quelques teintes jaune soufre. On se demande si l'on ne doit pas autant admirer le paysage que la scène émouvante du troupeau de moutons perdus dans la tempête, ou mieux, on s'abandonne à une impression purement artistique, devant un ensemble parfait, qui nous transporte dans cette Auvergne si belle, même au cœur de l'hiver.

GABRIEL MARC.

1er juillet 1890.

Digitized by Google

UNE EXCURSION GÉOLOGIQUE

EN AUVERGNE

Le Plateau Central constitue, au point de vue géologique, une des régions les plus curieuses de la France.

Les travaux des géologues contemporains nous ont appris qu'à une époque antérieure au soulèvement des grandes chaînes actuelles, il y avait, en Europe, des chaînes beaucoup plus anciennes, aujourd'hui démantelées, ruinées, représentées seulement par quelques massifs tels que la Bohême, le Harz, les Vosges, le Plateau Central, la Bretagne, etc. La chaîne qui comprenait ces massifs a reçu le nom de *Chaîne Hercynienne* (du Harz). Le sol de l'Auvergne fut donc de bonne heure plissé et faillé.

Par ces fractures eurent lieu des éruptions de roches anciennes (granite, granulite, porphyres, etc.), tandis que la houille se déposait dans les plis. Le Plateau Central resta probablement émergé pendant toute la durée des temps secondaires.

La période oligocène fut marquée par l'établissement de grands lacs, dans les parties déprimées de cette vaste région. Ces lacs dont l'altitude était alors sensiblement la même que celle de la mer des Sables de Fontainebleau, recevaient souvent un afflux d'eau salée et les espèces saumâtres des environs de Paris pullulaient dans les eaux des lacs auvergnats.

Après l'assèchement de ces lacs et à la faveur de mouvements orogéniques, les grands volcans apparaissent;

Digitized by Google

pendant toute la durée du Pliocène, ces volcans accumulent les déjections les plus variées. En même temps, des glaciers s'établissent sur les flancs du Mont-Dore et du Cantal; ils poussent leurs moraines dans le fond des vallées pliocènes, sur des dépôts alluviaux renfermant la riche faune fossile illustrée par les recherches de plusieurs de nos compatriotes.

Étudier de près la plupart de ces formations d'âges très différents, reconnaître sur place les phénomènes qui ont précédé et accompagné la sortie des roches éruptives dans le massif du Mont-Dore et dans la Chaîne des Puys, tel était le but de l'excursion publique projetée par M. Boule, chargé du cours de géologie à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand.

L'itinéraire qui comprenait Aydat, Murols, Saint-Nectaire, Montaigut, Champeix, Perrier, Coudes, avait été choisi de manière à voir, aussi complètes que possible, toute la succession des assises tertiaires et toute la série des roches éruptives du Puy-de-Dôme.

Le départ était fixé au dimanche 23 mars 1890 et l'excursion devait durer trois jours.

Première Journée.

A six heures du matin, des voitures partant de la place de Jaude emportaient amateurs et élèves, qui avaient répondu avec empressement à l'appel du professeur.

En arrivant à Royat, on coupe en tranchée les couches, inclinées vers l'Allier, des arkoses bariolées qui recouvrent le fond et les bords de l'ancien lac tertiaire de la Limagne. Ces arkoses, relevées lors de la formation de la Chaîne des Puys, reposent directement sur le granite auquel elles ressemblent parfois beaucoup. Cette ressemblance est facile à expliquer. Ce sont, en effet, les éléments désagrégés et peu remaniés du granite qui ont formé l'arkose.

Digitized by Google

Après avoir traversé la Tiretaine, petit ruisseau bordé par un mince filet de basalte récent, nous gravissons une rampe assez forte qui nous conduit au pied du volcan de Gravenoire, dont les scories sont exploitées pour la construction.

Dans les carrières qui dominent le parc Bargoin, nous constatons que les arkoses sont situées à un niveau plus élevé que les couches à *Potamides* du puy de Montaudou qui sont plus récentes. La coloration blanchâtre de celles-ci contraste avec la teinte rouge des arkoses et nous permet d'observer que la grande ligne de fracture N.-S. séparant la Limagne de la Chaîne des Puys, passe entre le point où nous sommes et le puy de Montaudou. Nous recouperons cette faille dans notre seconde journée, aux environs d'Issoire.

Le volcan de Gravenoire a éclaté au milieu de coulées basaltiques plus anciennes, démantelées depuis longtemps. Le mont Rognon, le basalte supérieur de Gergovie, celui du puy de Charade, etc., paraissent être de la même époque.

Arrivés un peu plus haut, nous pouvons suivre des yeux les deux coulées issues de Gravenoire. L'une va vers Royat, où elle bute contre celle qui descend de la vallée de Fontanas, l'autre s'étend vers la Limagne. Cette dernière, arrivée en face de Beaumont, s'est bifurquée : une des branches court vers Clermont, où son front se montre à quelques centaines de mètres de la gare; l'autre vient former, près d'Aubière, une sorte de rempart abritant cette localité.

L'état de fraîcheur de ces coulées, leur disposition au fond des dépressions actuelles que dominent les plateaux de basalte ancien, nous montrent qu'elles sont très récentes (quaternaires).

Après ce rapide examen du paysage géologique environnant, nous montons vers le cône de scories en forme de dôme. Ce cône volcanique paraîtrait indiquer que

Digitized by Google

les projections ont continué après la sortie de la lave, contrairement à ce que l'on observe aux puys de la Vache et de Lassolas, où les cratères égueulés renferment encore un culot de basalte. Les scories sont meubles et roulent facilement sous les pieds. Une carrière nouvellement ouverte nous montre stratifiés et alternant régulièrement des lits de projections et des flots de lave. Des bombes, contournées de toutes les façons, allongées, étirées en fuseau, globuleuses, jonchent le sol et font la joie des collectionneurs. Ces bombes offrent souvent un noyau central de nature différente de celle de la lave. Tantôt c'est un fragment de roche primitive arraché de la profondeur ; le plus souvent c'est un agrégat cristallin de péridot, de pyroxène, de spinelle, très semblable à la lherzolite des Pyrénées.

Les agents atmosphériques exercent leur action sur ces cônes volcaniques et recouvrent parfois leurs flancs de dépôts détritiques pouvant contenir des ossements. Ce fait, nous dit M. Boule, est fréquent dans le Velay ; il permet de fixer l'âge minimum de ces volcans.

On a cru longtemps que les cônes de scories étaient tous du même âge. Il n'en est rien. Leur degré de conservation dépend de beaucoup de conditions. C'est ainsi que le cône du Coupet (Haute-Loire), est raviné par des dépôts d'atterrissement qui renferment des débris de Mastodontes, de Tapirs, etc., du Pliocène moyen.

La route qui contourne Gravenoire nous mène bientôt sur le granite. Celui-ci apparaît d'abord sous la coulée bulleuse, scoriacée. Nous observons que le granite est à peine altéré par le contact de la lave. C'est d'ailleurs un phénomène presque général que la sortie des roches modernes n'a produit qu'un faible métamorphisme sur les roches encaissantes, tandis que les injections de roches anciennes ont très souvent développé une action métamorphique considérable. Cependant cette action de la lave se montre très nette sur certains points, principalement lorsque les roches sur lesquelles elle a coulé sont très

Digitized by Google

tendres. C'est ainsi qu'au-dessus de Beaumont, l'argile a été véritablement cuite et transformée en brique.

Le granite, qui est ici porphyroïde, à très gros cristaux d'orthose, s'effrite avec la plus grande facilité et forme en certains endroits de vastes amas arénacés supportant des rochers plus durs, arrondis, globuleux, dans un état d'équilibre instable, et souvent pris par des géologues novices pour des blocs d'origine glaciaire. On les trouve parsemés sur les pentes de la vallée de Villars et nous les verrons bientôt à Thèdes.

Le granite est sillonné dans toutes les directions par des filons de granulite. Cette roche, plus dure, à grains plus fins, résiste davantage aux érosions et tandis que le granite se désagrège, que ses éléments sont entraînés par les agents atmosphériques, la granulite, moins attaquée, reste au-dessus des massifs comme un témoin de l'ancienne extension de ces derniers.

Les divers traits topographiques de la région s'expliquent facilement par la considération des caractères physiques des masses rocheuses. Le professeur nous rappelle, en se servant, pour la démonstration, des échantillons que nous venons de recueillir, les principaux caractères de ces roches qui, près de là, sont traversées par un filon de barytine avec galène et pyrite.

Après avoir coupé de nouveau plusieurs filons de granulite, nous arrivons près de Charrat, où se trouve un pointement de diorite entouré par une série de roches variées : phyllades, quartzites, cornes vertes, que l'on rapporte au Cambrien, bien qu'on n'y ait jamais trouvé de fossiles. Ailleurs, au contact du granite, ce Cambrien a été transformé en schistes à biotite et à chiastolite.

Nous prenons quelques échantillons et nous continuons notre marche jusqu'à Saint-Genès-Champanelle bâti sur une coulée de basalte des plateaux, à gros cristaux de pyroxène.

La route est coupée par un filon de granulite passant par

Digitized by Google

places à la pegmatite. Ici la roche est tout à fait typique; elle est riche non-seulement en mica blanc, mais encore en tourmaline, élément très répandu dans les granulites. Un heureux coup de marteau nous montre une pegmatite graphique, dont les éléments quartzeux, enfumés, aux formes hiéroglyphiques, tranchent nettement sur le fond blanc feldspathique de la roche. De ce point, une déchirure de terrain nous laisse apercevoir les puys de la Vache et de Lassolas aux cratères égueulés. Mais la course doit être longue, il faut partir; nous mettons le cap sur Fontfreide. Cette petite localité est assise sur un basalte récent et protégée par le front d'une coulée de labradorite issue du puy de Mey. Des carrières sont ouvertes dans la labradorite qui ressemble à simple vue à la lave de Volvic. La labradorite est un basalte sans péridot. C'est une association microlithique de labrador, de magnétite et d'augite, avec pâte vitreuse interposée, entourant des cristaux anciens des mêmes éléments. En maints endroits le fer oligiste tapisse les parois de cette lave excessivement poreuse et sonnant comme la phonolite.

Voulant garder le souvenir de Fontfreide, les photographes de la troupe braquent leurs objectifs sur le front de la coulée où sont groupés les excursionnistes.

Jusqu'au lac de la Cassière, nous longeons la ligne de séparation d'un massif de granite amphibolique et du granite porphyroïde sur lequel nous marchons depuis Gravenoire.

Au débouché du tunnel qui précède le lac, nous abandonnons les voitures afin de traverser à pied les cheires d'Aydat, sorties du puy de Lassolas.

Le ton gris sale et l'aspect désolé de cette vaste coulée sont des plus tristes. Toute la surface est hérissée de boursouflures irrégulières, disposées en ondulations de la façon la plus capricieuse et ressemblant à de véritables vagues qui se seraient figées sur place. Ici un creux, là un pointement aux contours irréguliers et aux fines dentelures, plus

Digitized by Google

loin une masse scoriacée donnent au paysage les aspects les plus variés. On se croirait, paraît-il, sur les flancs de l'Etna.

Nous mesurons une bombe de 2m50 de long et de 1 mètre de large. A côté, des laves cordées rappellent celles de l'île Bourbon figurées dans tous les ouvrages de géologie.

Il est probable que l'aspect boursouflé, écumeux de cette lave, tient à ce qu'elle a coulé dans une dépression remplie d'eau. Sur plusieurs points, les scories présentent un enduit jaunâtre, argileux qui témoigne de l'action plus nette de ces eaux et des fumerolles.

Le bleu du lac d'Aydat transparaît dans un bois de sapins, et bientôt nous atteignons sa rive nord. Nous pouvons constater que la cheire de Lassolas est superposée à une coulée de basalte un peu plus ancienne issue du puy de Charmont. Ces coulées ont endigué les eaux de la Veyre et donné naissance au lac d'Aydat qui est, par suite, un lac de barrage.

Mais il est midi ; il y a six heures que la géologie nous captive. Tout le monde répond avec empressement à l'appel de l'hôtelier nous annonçant que le déjeuner est servi.

Nous parcourons ensuite les bords du lac, encadré par du granite amphibolique pénétré de nombreux filons de diorite et de diabase. Sur la nouvelle route qui va au village d'Aydat, un lambeau de Cambrien est emballé au milieu de la roche éruptive. En certains endroits la diorite est presque exclusivement formée de cristaux d'amphibole. Les marteaux résonnent en vain sur cette roche excessivement dure qui s'écrase mais ne se brise pas.

La montée vers le puy de la Rodde se fait ensuite lente et laborieuse. Nous passons au pied de ce cratère récent qui, à l'époque quaternaire, a émis une coulée de basalte étalée en pente assez forte sur le granite à amphibole. Le sommet du puy est formé de scories riches en cristaux de pyroxène.

Digitized by Google

Avec ce volcan, nous atteignons l'extrémité sud de la Chaîne des Puys qui diffère du massif du Mont-Dore par les formes topographiques, la nature des roches et l'âge géologique. Celui-ci est un grand volcan analogue au Cantal. Sa masse est constituée par des déjections variées dont l'ensemble atteint une épaisseur considérable.

Le plateau de Zanières, que nous traversons maintenant, se rattache à ces formidables éruptions basaltiques qui marquèrent la fin de l'activité du Mont-Dore.

Au milieu de ce basalte ancien, à gros cristaux de péridot, du plateau de Zanières, le volcan de Monténard a éclaté à l'époque quaternaire. Il a donné une coulée qui repose parfois sur la coulée ancienne, de sorte qu'un grand îlot de basalte pliocène est entouré par une auréole de basalte récent. On distingue facilement celui-ci à son aspect scoriacé.

La coulée qui forme aujourd'hui ce plateau s'est étendue dans la vallée pliocène, et a recouvert, à 976 mètres d'altitude, le lambeau tertiaire de Pradas, qui a pu, ainsi protégé, résister à la puissance des érosions. Ce lambeau, formé de calcaire à *Cérites* et à *Bithinies*, domine les premiers gradins du terrain tertiaire de la Limagne.

Tout le long du piédestal primitif qui supporte le Mont-Dore, on retrouve des lambeaux surélevés de la sorte et qui témoignent bien de la grande extension des lacs oligocènes ainsi que des changements survenus dans l'orographie depuis cette époque. M. Fouqué a figuré dans la feuille de Brioude de la Carte géologique détaillée de la France, toute une série de petits lambeaux portés jusqu'à 1000 mètres de hauteur.

Nous descendons maintenant l'autre versant du plateau. Avant d'arriver au pont qui franchit la Monne, nous escaladons lestement la butte d'andésite à haüyne de Mareuges, couronnant un vaste plateau pliocène formé de brèches trachytiques, andésitiques et de cinérites plus ou moins remaniées venues du Mont-Dore.

Digitized by Google

L'andésite peut être considérée comme un trachyte où l'orthose de seconde consolidation (microlithes), est remplacé par l'oligoclase. Nous avons la bonne fortune de rencontrer des cristaux d'haüyne d'un beau bleu.

En face de nous s'étend le plateau de Saignes, dont nous sommes séparés par le petit ruisseau de la Monne.

Nous coupons à travers champs, à grandes enjambées, et nous atteignons bientôt le sommet du plateau. Celui-ci est formé par deux coulées de basalte superposées. La coulée supérieure est constituée par une roche décrite autrefois sous le nom de basalte demi-deuil. Ce basalte présente une structure mi-partie ophitique, mi-partie microlithique. Les cristaux de feldspath, aplatis suivant g^1, atteignent une longueur de plusieurs millimètres et ont une couleur laiteuse qui tranche sur le fond noir de la roche. Nous remplissons notre sac et nos poches de nombreux échantillons.

Les plus intrépides des élèves vont casser des blocs de phonolite sur un piton situé de l'autre côté de la route. Cette roche, que nous ne reverrons plus, est antérieure au basalte demi-deuil. Généralement sous forme de dykes, comme à la Roche-Tuilière et à la Roche-Sanadoire, elle forme quelquefois de véritables coulées, comme au Roc-Blanc, et aux environs de la Banne-d'Ordanches.

Le massif du Mont-Dore nous apparaît noyé dans les brouillards ; nous distinguons néanmoins les crénelures de ses hauts sommets enveloppés de neige.

Encore un vaste plateau de basalte à traverser et nous jouissons d'un splendide panorama. Le village de Murols nous apparaît au fond d'une vallée creusée dans le granite, et dominée de tous côtés par des lambeaux de basalte des plateaux. Le vieux château de Murols est assis sur l'un de ces lambeaux. A l'époque quaternaire, un volcan a surgi au milieu de la vallée ; c'est le Tartaret dont nous apercevons encore le cratère. Le torrent qui descend

Digitized by Google

de la haute vallée de Chaudefour s'est vu subitement arrêté, et il a formé le gracieux lac Chambon. Comme le lac d'Aydat, ce dernier est donc un lac de barrage. Le Tartaret a donné une longue et étroite coulée de basalte, que nous reverrons demain, et dont nous aurons l'occasion de reparler. Elle supporte le village de Murols.

Une muraille gigantesque de plus de cent mètres de haut, orientée N.-S. et coupée verticalement, paraît relier le sommet du plateau aux bords du lac Chambon. C'est le dyke basaltique du Saut-de-la-Pucelle. Avec mille précautions, nous descendons au fond de la gorge, dont les flancs sont constitués par des brèches cinéritiques et trachytiques, remaniées par les eaux. Ces cinérites en escarpement forment une partie de la bordure du lac et contiennent une flore voisine de celle de Meximieux. Une carrière fraîchement ouverte nous permet de faire une abondante récolte de feuillets de cinérite, avec des empreintes admirables de conservation, de hêtre, de chêne, de saule, d'érable, etc.

Nos sacs sont trop vite remplis. Nous quittons ce riche gisement avec regret, non sans avoir jeté un dernier coup d'œil sur la masse imposante de la Dent du Marais.

Nous dévalons jusqu'au village en longeant le ruisseau qui forme, avec le trop plein du lac, la Couze de Champeix. A notre droite, la route est creusée dans le massif de projections du Tartaret, dont la stratification est des plus nettes.

Dîner et coucher à l'hôtel Jolivet. Le départ est fixé le lendemain à 6 heures.

Deuxième Journée.

Trois d'entre nous, s'arrachant aux douceurs d'un sommeil bien mérité, partent à 5 heures pour faire une nouvelle récolte d'empreintes de cinérites. Il fait grand jour

Digitized by Google

quand nous arrivons au gisement. Nous emplissons une caisse de feuillets à empreintes et nous sommes de retour à Murols au moment où nos camarades sont prêts à partir pour Champeix. A Chapt nous marchons sur la coulée du Tartaret, puis l'inévitable granite réapparaît coupé par de nombreux filons de granulite ; l'un de ces derniers traverse la petite station thermale de Saint-Nectaire.

Jusqu'à présent, nous avons étudié les phénomènes volcaniques tels qu'ils nous ont été révélés par les produits des éruptions anciennes. Saint-Nectaire va nous permettre d'examiner de près certains phénomènes actuels qui ne sont que le dernier écho de l'activité volcanique ancienne. Des sources calcaires, siliceuses et ferrugineuses jaillissent à travers d'innombrables fissures.

L'une d'elles attire surtout notre attention. Une galerie artificielle, assez profonde, creusée dans le granite, s'enfonce sous la montagne et laisse échapper un filet d'eau chaude, à saveur styptique, laissant voir sur ses bords un dépôt ferrugineux. Au fond, cette sorte de grotte est tapissée d'un enduit d'aragonite, dont les parois, aux éminences stalactiformes, scintillent à la lumière de nos bougies, pendant qu'une vapeur tiède nous enveloppe complètement.

Vers Saint-Nectaire-le-Bas, des bancs horizontaux, stratifiés d'un travertin siliceux, laissent percer des débris de roseaux. Plus loin, deux d'entre nous découvrent un dépôt de silice colorée en rouge par de l'orpiment.

Un dolmen, bien connu de tous les archéologues, est établi sur le haut de la colline. Il a été construit par une population qui n'est arrivée en Auvergne qu'après les dernières éruptions volcaniques. Les armes de ces peuples primitifs, ou haches en pierre polie, se rencontrent souvent sur la coulée du Tartaret, tandis que cette dernière repose à Neschers sur des alluvions à *Elephas primigenus* et à silex taillés, de l'époque du Renne.

Nous regagnons la Couze et nous retrouvons la coulée du

Digitized by Google

Tartaret au fond de la vallée, resserrée entre deux falaises granitiques dont les rochers surplombent, menaçants. Saillant, Verrières défilent devant nous, puis nous quittons la route de Champeix pour prendre celle de Reignat, où nous devons étudier le Tertiaire inférieur de la Limagne. Le nouveau chemin est établi sur les flancs d'une vallée primitive dominée par le conglomérat glaciaire de Fontenille. Nous notons en passant que ce conglomérat est à une altitude moindre que le basalte des plateaux qui l'entoure. Nous aurons l'explication de ce fait à Perrier.

Arrivés sur les bords du plateau de Crest, nous jouissons d'une vue panoramique grandiose. A l'ouest, l'imposant massif du Mont-Dore, avec ses cimes blanchies; en avant, c'est-à-dire au Nord, le rideau de montagnes que nous avons traversées la veille. Vers l'Est et sur un horizon d'une très grande pureté, se profilent les monts du Forez. De cet endroit nous pouvons saisir d'un coup d'œil les principaux traits de l'orographie de l'Auvergne.

En devisant, nous avons atteint Reignat. Une carrière ouverte dans des calcaires alimente deux fours à chaux.

Nous avons déjà dit que les arkoses étaient les premiers terrains déposés dans les grands lacs oligocènes. Nous les avons observées à Royat; mais en l'absence de tous fossiles, on ne peut déterminer leur âge aux environs de Clermont. Le calcaire de Reignat est une lentille intercalée au milieu des arkoses. Dans ce calcaire se trouvent des fossiles dont l'étude a permis de fixer l'âge des arkoses elles-mêmes. Ce sont les fossiles du calcaire de Brie du bassin de Paris et des couches de Barjac dans le bassin du Rhône.

Nous cherchons à nous rendre compte de tous les éléments de la coupe publiée par MM. Michel Lévy et Munier-Chalmas, coupe reproduite dans le programme

Digitized by Google

qui nous a été distribué. Elle nous montre une faille accompagnée d'une forte dénivellation. La carrière de Reignat, où nous nous trouvons, est à 702 mètres d'altitude, tandis que la carrière de Montaigut, située de l'autre côté du ravin, à 600 mètres, exploite la même lentille calcaire. Nous la voyons pour ainsi dire à nos pieds. D'ailleurs, la route en lacet qui descend vers Montaigut nous permet de couper plusieurs fois la grande faille N.-S. qui sépare les deux voussoirs et continue celle que nous avons vue, à Gravenoire, limiter la Limagne à l'Ouest.

Nous dévalons la côte rapide qui représente précisément les différences de niveau du calcaire à Striatelles de part et d'autre du ravin, et nous arrivons aux fours à chaux de Montaigut, situés au pied du Mont-Rose. Le calcaire à Striatelles est surmonté par de puissantes couches d'arkoses supérieures; au-dessus vient l'Aquitanien, tel que nous le trouvons partout dans le bassin de la Limagne.

Nos voitures marchent rapidement. Nous apercevons un lambeau glaciaire reposant sur le Pliocène ; puis, appliqué sur les arkoses, le basalte des pentes que nous verrons se continuer au-delà de Champeix.

Midi. Ces Messieurs sont servis. Un vrai déjeuner de géologues qui ont bon appétit, déjeuner agrémenté par des causeries sur tout ce que nous avons vu dans la matinée et sur la coulée du Tartaret qui supporte notre hôtel.

A deux heures nous sommes en route pour Perrier.

La montagne qui porte ce nom est intéressante à plus d'un titre : d'abord par les animaux fossiles que Bravard, Croizet et Jobert, Pomel, etc., ont retirés de nombreux gisements ; de plus elle permet de préciser l'âge de plusieurs éruptions basaltiques; enfin elle va nous montrer, dans tout leur développement, les dépôts glaciaires attribués jadis à des éruptions volcaniques, à des torrents

Digitized by Google

boueux, etc. M. Julien a montré que les conglomérats de Perrier constituent une moraine déposée dans la vallée pliocène par un glacier descendant du Mont-Dore.

Après avoir traversé les arkoses aux teintes vives, nous atteignons le calcaire à Cérites, sur lequel nos voitures nous déposent, en face du village de Pardines.

Munis de la coupe de MM. Michel Lévy et Munier-Chalmas, nous commençons notre exploration et nous gagnons Pardines, adossé au front de la masse basaltique qui contourne le plateau.

Tout le monde examine avec curiosité la vaste accumulation de débris occasionnée, au siècle dernier, par un éboulement formidable. De grands lopins de basalte se voient encore, séparés de la masse principale par de longues et profondes fissures aux parois écartées, béantes.

On pourrait croire, de prime abord, que le basalte qui forme le plateau de Pardines est superposé au glaciaire; il n'en est rien. La puissante formation erratique n'est recouverte par aucune roche éruptive ou sédimentaire. Elle forme un placage sur les flancs de la colline. On peut s'en convaincre en mettant un pied sur le basalte et un autre sur le glaciaire. Cette observation est décisive.

Ce basalte est du Pliocène inférieur : il repose sur le Miocène supérieur, qu'on ne voit pas à Pardines, mais qui s'aperçoit nettement dans une échancrure pratiquée presque à l'autre extrémité du plateau. Après l'éruption du basalte, une vallée s'est creusée à la place occupée aujourd'hui par le conglomérat. Le basalte, qui devait probablement couvrir une plus grande surface, a été en partie démantelé. Des cinérites et des sables se sont déposés au fond de la vallée. Ils renferment *Mastodon arvernensis*, *Tapirus arvernensis*, etc., c'est-à-dire une faune du Pliocène moyen. Le basalte antérieur à ces dépôts s'étant épanché entre le Miocène supérieur et le Pliocène moyen, on peut le considérer comme Pliocène inférieur.

Digitized by Google

Nous traversons le plateau de Pardines en nous dirigeant vers le chemin en lacet qui descend à Perrier. Le terrain erratique se montre alors dans toute sa splendeur. Il n'a pas moins de 5 kilomètres de long, 3 kilomètres de large et atteint, en certains endroits, plus de 150 mètres d'épaisseur.

Un demi-cirque est au premier plan, avec des aiguilles de fées étagées sur les pentes. Des ravins tortueux sillonnent les flancs de ce cirque à la surface duquel émergent des rochers de tous calibres et de toutes nuances. La montagne s'étend au delà du village; son profil est accidenté par un bloc erratique de nature basaltique n'ayant pas moins de 600 mètres cubes, et connu, dans le pays, sous le nom de « Nez-de-Perrier ».

Mais il faut voir les détails. Le chemin, creusé en tranchée dans le glaciaire, nous montre un tuf ponceux, blanc, parfois très dur, formant pâte autour des galets erratiques. Le nombre, la nature et la variété de ces galets font de Perrier un véritable musée pétrographique. Les roches éruptives anciennes et du terrain primitif abondent : granite, granulite, gneiss et schistes divers. Mais l'élément prédominant est formé par la série éruptive du Mont-Dore. Les trachytes aux pâles couleurs ou à teinte lie de vin, les noirs et lourds basaltes se pressent et se heurtent de la façon la plus capricieuse aux phonolites en plaquettes, aux andésites et aux ponces légères, pour la plupart décomposées.

Nous ne tardons pas à apercevoir sur ces blocs des faces polies, burinées, cannelées. Les plus patients de la troupe dégagent avec soin des galets basaltiques de leur gangue grise et montrent à leurs compagnons les fines stries glaciaires dont ce basalte a gardé l'empreinte. Tous les caractères de ces conglomérats s'expliquent de la façon la plus naturelle par l'hypothèse glaciaire, tandis qu'ils refusent de se plier à toute autre hypothèse.

En continuant la descente, nous arrivons à un niveau

Digitized by Google

de sables fins, très meubles, supportés par un lit de cailloux roulés ; l'ensemble est intercalé dans le glaciaire.

C'est dans ces dépôts torrentiels, provenant de la fonte de la nappe glaciaire, dont le front avait reculé, que Croizet et Jobert ont trouvé la faune dite supérieure de Perrier à *Elephas meridionalis*, *Hippopotamus major*, etc., c'est-à-dire une faune du Pliocène supérieur.

Plus bas, nous trouvons un deuxième lit de cailloux marquant un premier épisode de fusion du glacier.

Un coude brusque du chemin nous présente un front basaltique s'enfonçant sous le terrain erratique : c'est le basalte dit de Perrier, qui a fait son apparition pendant la formation des dépôts du Pliocène moyen. On aperçoit très nettement la nappe basaltique étalée dans le dépôt alluvial, de couleur jaunâtre, tandis qu'au-dessus s'aligne un des deux cordons de cailloux roulés dont nous venons de parler et qui se poursuivent de l'autre côté de la montagne

Le basalte pliocène moyen est très vacuolaire et contient des zéolithes variées, ainsi que des rhomboèdres et des scalénoèdres de calcite. En plusieurs endroits, il est prismé et présente le phénomène de la décomposition en boules.

Quant aux alluvions du Pliocène moyen à *Mastodon arvernensis*, *Tapirus arvernensis*, etc., elles sont constituées par des cailloux roulés, des graviers, des sables fins avec des lits de cinérites et d'argiles.

Nous pouvons maintenant résumer les nombreuses observations que nous avons faites sur les basaltes et préciser les expressions dont nous nous sommes servis en les désignant.

Nous venons de voir qu'il existait des basaltes du Pliocène inférieur et du Pliocène moyen. Lors du Pliocène supérieur, les plateaux reçoivent une véritable inondation de basalte dit des *plateaux*. Puis des vallées se creusèrent, démantelant ces vastes nappes qui ne subsistèrent

Digitized by Google

plus qu'à l'état de lambeaux plus ou moins puissants. Le fond de ces vallées, tapissé de débris, fut souvent recouvert par un nouveau basalte dit basalte *des Pentes*.

Les érosions quaternaires attaquèrent à leur tour ces coulées et creusèrent à côté ou au milieu de nouvelles vallées plus profondes que les vallées pliocènes, mais laissant sur les *pentes* des lambeaux qui témoignent de l'extension des coulées anciennes.

De nouvelles coulées formèrent le basalte *du fond des vallées*. Celles-ci sont, comme nous l'avons vu, presque intactes et d'une grande fraîcheur.

Le basalte des plateaux n'est pas toujours Pliocène supérieur. Il y a des basaltes des plateaux qui sont du Pliocène moyen; celui de Pardines est beaucoup plus ancien (Pliocène inférieur). Certains basaltes du Plateau des Coirons, dans l'Ardèche, sont du Miocène supérieur. La règle qui permet de fixer l'âge de ces divers basaltes, en se basant sur l'emplacement qu'ils occupent, est donc loin d'être absolue.

Mais revenons à Perrier. Après avoir dépassé la lentille basaltique nous marchons sur le calcaire à *Limnea pachygaster* et *Planorbis cornu*, qui forme le soubassement de la montagne; puis, brusquement, nous nous retrouvons sur le glaciaire. Nous avons franchi en effet une faille le long de laquelle ont glissé les dépôts du Pliocène moyen que nous apercevons à trente mètres en contrebas.

La faille, très nette, suit un ravin et s'arrête à la base du Pliocène supérieur recouvrant le basalte. Mais les lits de cailloux roulés n'ont pas été affectés dans cette descente des couches; la cassure est donc antérieure à la formation des dépôts torrentiels. Elle s'est produite fin Pliocène moyen, ou au commencement du Pliocène supérieur.

On peut se demander, avec MM. Michel Lévy et Munier-Chalmas, si les plus grands mouvements orogéniques, qui ont abouti à l'orographie actuelle du Plateau

Digitized by Google

central, ne correspondent pas à cette époque, beaucoup plus qu'au Miocène supérieur.

Les couches du Pliocène moyen, qui forment la lèvre orientale et affaissée de la faille, présentent des cinérites très fines, ligniteuses, en bancs horizontaux et d'une grande netteté de stratification. Elles contiennent *Bambusa lugdunensis* et de très belles empreintes de mousses et de fruits.

Au niveau du village de Perrier, les calcaires aquitaniens réapparaissent et forment l'assise sur laquelle est bâti ce village.

Dîner et coucher à l'hôtel Nicolas.

Troisième Journée.

Il pleut. C'est le cri que nous poussons en nous éveillant; mais ce ne sont là que giboulées de mars, car le soleil se montre bientôt radieux et nous promet encore une belle journée.

Nous faisons un petit accroc à notre programme. Au lieu d'aller à Coudes en passant par Champeix, nous formons le projet d'atteindre cette localité en stationnant à Issoire, Saint-Yvoine et Sauvagnat.

Après une visite à l'église romane d'Issoire et une marche de plusieurs kilomètres sur le granite, nous atteignons Saint-Yvoine. Là un énorme filon de microgranulite traverse la route et la montagne. L'acier de nos marteaux résonne sur le porphyre, qui est très dur. Nous finissons néanmoins par tailler quelques beaux échantillons à gros éléments d'orthose rose, présentant les mâcles de Carlsbad et de Four-la-Brouque.

En face de nous, la montagne de Four-la-Brouque, traversée par des filons de quartz, de granulite et surtout de microgranulite, domine l'Allier. Cette rivière coule à

Digitized by Google

nos pieds, profondément resserrée entre deux croupes de granite, qui lui imposent un cours très sinueux.

Les montagnes granitiques de Four-la-Brouque et de Saint-Yvoine divisent le bassin tertiaire du Puy-de-Dôme en deux régions : la Limagne et le bassin d'Issoire, qui communiquaient, bien entendu, à l'époque tertiaire.

Les rives de l'Allier, que nous côtoyons jusqu'à Coudes, sont recouvertes de cailloux roulés (alluvions actuelles), provenant des régions situées en amont. Aussi y trouvons-nous les roches primitives de la haute vallée : granite, granulite, gneiss, gneiss amphibolique, gneiss granulitique ; des basaltes provenant des monts du Velay, des andésites du Cantal, apportées par l'Alagnon, affluent de l'Allier. On y trouve également des cailloux de fibrolite dont on connaît aujourd'hui des gisements en place.

Nous dépassons Sauvagnat et nous nous arrêtons pour visiter un filon de belle barytine qui traverse les arkoses de la colline et remplit une faille oblique. Cette faille est accompagnée d'un rejet vertical de quelques mètres.

Nous arrivons à Coudes. Après avoir dépassé le village, bâti sur des alluvions modernes, on rencontre une puissante muraille verticale aux parois tachées de blanc. C'est un dépôt de travertin aragonitique présentant à sa base des cailloux roulés déposés par la Couze à l'époque quaternaire.

Ce travertin est appliqué en placage contre les arkoses qui soutiennent Montpeyroux. Dans des dépôts d'atterrissement qui remplissent les fentes du travertin, on a trouvé des ossements quaternaires et notamment toute une petite faune de Rongeurs.

L'aragonite, d'un blanc de neige, en fines aiguilles très serrées, possède une très grande épaisseur et semble stratifiée. Sur l'autre versant de la vallée, le travertin se retrouve au même niveau ; mais ici la série sédimentaire est plus complète.

Au-dessus des arkoses, on observe le calcaire à Cérites

Digitized by Google

et encore un placage fossilifère, s'étendant à la fois sur les arkoses et le calcaire.

Après le déjeuner, nous reprenons la route de Clermont.

Un arrêt à la base du puy de Corent. Le calcaire à Lymnées et à Planorbes forme un socle sur lequel le basalte des plateaux s'est posé en entablement. L'Oligocène renferme, avec les mollusques caractéristiques de la formation, des empreintes de poissons, d'insectes et de plantes.

La vallée alluviale de la Veyre nous laisse apercevoir, à environ deux kilomètres, les deux petites villes de Saint-Saturnin et de Saint-Amant, étalées sur la pente rapide de la coulée que nous avons vue former les cheires d'Aydat.

Près du village de Veyre, se trouve le puy de Marmant, formé de calcaire à Cérites, et d'un dyke de basalte qui s'est injecté au milieu d'un amas puissant de pépérites. Ce basalte présente de grandes vacuoles remplies de mésotype, aux cristaux fragiles, se trouvant dans toutes les collections. Presque quadratiques, d'un blanc de lait ou transparents comme du cristal, ils sont tous surmontés d'une pyramide à quatre faces. Les ouvriers qui exploitent le basalte font une ample récolte de ce minéral, vendu à des prix fort élevés.

Notre excursion peut maintenant être considérée comme terminée.

Pendant que les voitures roulent rapidement sur la route poudreuse, nous revoyons la longue montagne de la Serre, formée par un basalte des plateaux, qui s'étend depuis Theix jusqu'au Crest.

Nous retrouvons encore l'étroite coulée de basalte quaternaire du puy de Mey, arrivant jusqu'aux portes de la Roche-Blanche.

Puis la montagne de Gergovie nous apparaît massive, ravinée vers le Sud et l'Est. Elle sera le but d'une de nos prochaines excursions.

PH. GLANGEAUD.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE XV

(Suite.)

Quelques jours après, le connétable gagnait sur les Anglais la bataille de Patay et y faisait prisonnier le brave Talbot (1). Bertrand VI était dans l'avant-garde commandée par Richemont. Il suivit Jeanne d'Arc à Auxerre, à Troyes, à Châlons-sur-Marne et à Reims, où ils arrivèrent le 17 juillet.

Le sire de La Tour avait été témoin du couronnement de Charles VII à Poitiers. Il assista avec une joie profonde à son sacre à Reims. Cette auguste cérémonie était la consécration de la royauté française par les plus étonnantes victoires. C'était bien, en effet, le vrai roi, le roi légitime de la France que la religion chrétienne allait marquer de son empreinte sacrée. Bertrand VI trouvait, dans cette importante solennité, une double satisfaction pour ses convictions monarchiques et religieuses. Aussi suivit-il avec une extrême attention tous les actes du sacre. Il vit

(1) Talbot fut sans contredit l'un des chefs des armées anglaises les plus honorables et les plus expérimentés. Il rétablit souvent les affaires de sa nation, et fut tué dans un âge très avancé, le 1er juillet 1450, à la bataille de Castillon (Gironde). Après la bataille de Patay, Poton Xaintrailles le présenta à Charles VII et demanda sa mise en liberté sans rançon, ce qui lui fut immédiatement accordé. Patay est un chef-lieu de canton du Loiret.

Digitized by Google

avec émotion mettre sur l'autel la couronne et le sceptre, l'épée et la main de justice, l'abbé de St-Remy remettre la sainte Ampoule à l'archevêque, le roi recevoir les neuf onctions, l'archevêque placer la couronne royale sur la tête de Charles VII et les pairs ecclésiastiques et laïques la soutenir de leurs mains. Pour lui désormais le salut de la royauté et du pays fut définitivement assuré.

Il revint donc en Auvergne plein de confiance dans l'avenir. Toutefois, la tranquillité de la province était loin d'être complètement rétablie.

Le 27 mai 1430, sur la convocation du comte de Clermont (1) et du comte Dauphin d'Auvergne, les États provinciaux se réunirent à Issoire (2). Le chancelier du duc de Bourbonnais leur exposa « la nécessité d'obvier pour » la sûreté des pays de Bourbonnais, Auvergne, Forez et » Beaujolais, ès pilleries, roberies et aultres maulx faicts » par les routiers, gens de guerre et aultres allant, venant » et séjournant ès dicts païs. »

On vota pour la défense de l'Auvergne *six vints* hommes d'armes et 80 hommes de trait. On les mit sous les ordres du sénéchal d'Auvergne, du bailli du comte de Montpensier, du seigneur de La Tour, du seigneur de Dampierre et du maréchal de La Fayette.

Chaque commandant eut 24 hommes d'armes et 16 hommes de trait. Il avait le droit de les prendre à sa con-

(1) Le comte de Clermont était le fils aîné du duc de Bourbon.

(2) M. Thomas rapporte le procès-verbal de cette assemblée. Cette pièce est à la Bibliothèque nationale.

Le clergé y était représenté par les évêques de Clermont et de Chartres et le délégué de l'évêque de St-Flour, par les abbés de la Chaise-Dieu, de Mozat, de Menat et d'Ébreuil, par les envoyés des chapitres de Clermont et de Brioude.

Les sires de La Tour, de Dampierre, le maréchal de La Fayette, le sénéchal d'Auvergne, les seigneurs d'Apchon, de Narbonne, d'Allègre, du Monteil, de Blot, de Châteauneuf, de la Fère, de Dienne, de la Gastine, et les délégués des seigneurs de Canillac, de Montboissier, de Tournoël, d'Olliergues, d'Arlanc, de Chazeron, de Murat et de Saint-Flour, représentaient la noblesse.

Clermont, Riom, Aigueperse, Issoire et autres bonnes villes, dit le procès-verbal, y avaient envoyé leurs députés.

Digitized by Google

venance, mais il devait les *bauldrer* (1) par escript et payer leur solde jusqu'à ce que les États, qui n'avaient pas de fonds disponibles, *eussent mis argent sus*. Lorsque le subside serait perçu, il serait déposé dans une huche à cinq clefs et distribué par les cinq commandants autorisés à délivrer des mandats sur Noël Galland, chargé de la levée et de la garde de l'impôt.

En février 1431, les commandants demandèrent à être remboursés des soldes avancées par eux. Alors les États se réunirent à Montferrand, et votèrent un impôt de 12,000 l. t. pour payer, dit la délibération, *certain nombre de gens d'armes et de trait mis sus pour la garde et deffense du païs*. Pierre Mandonier fut chargé *de lever cette somme et de l'employer*, mais sous la surveillance de l'évêque de Clermont (2), de Bertrand de La Tour et de Jean de Langeac, sénéchal d'Auvergne.

Le 13 juillet 1435, les trois commissaires délivrèrent à Mandonier la décharge de cette somme payée sur leur ordonnance, dit la quittance, à plusieurs seigneurs, chevaliers, écuyers, hommes d'armes, de trait et aultres pour ledict faict de garde et deffence du païs (3).

En 1436, Bertrand VI donne à son tour à Mandonier quittance d'une somme destinée à l'indemniser de ses dépenses et des sommes employées par lui dans l'intérêt de la défense du pays (4).

(1) Bauldrer est un vieux mot qui signifie mettre, assigner, donner (Dictionnaire de l'ancienne langue française, par Frédéric Godefroy. Paris, 1881).

(2) Martin de Charpaignes, appelé Gouge, était alors évêque de Clermont.

(3) La décharge est ainsi conçue : « Sy voulons, consentons et sommes d'accort que » icelle somme XII^m^ l. t. ainsi par vous payée, baillée et distribuée, comme dict est, » soit allouée en la dépense de vos comptes et rabattue votre dicte recette partout où » il appartiendra, en rapportant ces présentes tant seulement sans en faire difficultés, » ne sans avoir à requérir ou demander autres lettres, mandemens, quittances ou cer- » tifications d'iceux paiemens et distribution fors ces dites présentes tant seulement. » (Thomas, t. 2, p. 60 et 61.)

(4) La quittance est du 1^er^ septembre 1436; elle est également rapportée par M. A. Thomas, t. 1, p. 195.

Digitized by Google

Tous ces sacrifices d'argent, toutes les mesures de résistance et de protection n'arrêtaient pas le mal. Un terrible bandit espagnol, Rodrigue de Villandrando (1) s'approchait des frontières du Gévaudan, du Velay et de l'Auvergne. Les trois provinces menacées sentirent le besoin de s'unir pour s'opposer à son invasion. Elles nommèrent des députés pour régler les conditions de l'alliance. Mais les états n'avaient pas d'argent pour les frais de la députation. Alors on prit les fonds nécessaires sur les sommes votées pour une autre destination (2). Seulement, il fallut que ce détournement fût ratifié par plusieurs des plus grands personnages de l'Auvergne.

Le 20 février 1438, un certificat conforme à la volonté des états fut délivré à Mandonier par le duc de Bourbon, le comte Dauphin d'Auvergne, Bertrand de La Tour, Jacques de Châtillon, Louis de Beaufort et le vicomte de Canillac.

Au mois de juillet suivant, nouvelle assemblée provinciale à Issoire. 9,000 l. t. furent votées pour payer les gens d'armes organisés pour la *tuition* du pays et 19,886 l. t. pour rembourser Mandonier des sommes payées par lui à des capitaines de gens de guerre *pour qu'ils vuidassent le païs et fussent plus abstraints* (3) *au service du roi.*

A cette date, on se plaignait peut-être moins des routiers que des *escorcheurs* et des gens de guerre appelés *retondeurs* (4).

Les écorcheurs et les gens de guerre étaient en effet plus terribles qu'eux. Il faut lire les lettres de rémission accordées par le roi, à partir de 1445, pour se faire une idée de leurs forfaits. Un érudit a fait une étude spéciale de ces

(1) Voir le livre de Quicherat sur Villandrando.

(2) Ces sommes à détourner étaient destinées à rendre l'Allier navigable.

(3) Abstreints ou astreints.

(4) On appelait retondeurs les gens de guerre envoyés contre les brigands qui ravageaient le pays et qui pillaient à leur tour les populations. Ils *tondaient* de nouveau le païs *déjà tondu.*

Digitized by Google

brigands (1). Son livre nous fait connaître la cause de toutes ces lettres. De très grands personnages, des hommes de guerre, qui devaient s'illustrer sur les champs de bataille, s'étaient faits écorcheurs et avaient besoin de pardon. Il suffit de citer Xaintrailles, La Hire, les deux bâtards de Bourbon, le bâtard d'Armagnac surtout, Jacques et Antoine de Chabannes. Cet horrible métier avait tant d'entraînement, qu'un fameux homme de guerre anglais, Talbot, disait : *Si Dieu venait sur la terre, il se ferait pillard.*

Les gens de guerre pillaient les provinces qu'ils traversaient et ils étaient pillés eux-mêmes par leurs chefs. Un chroniqueur contemporain disait que les chefs et conducteurs de gens prenaient l'argent des gages de leurs soudoyers sans le leur départir et les envoyaient ensuite vivre sur le peuple : « *Si encourent la villaine tâche de larcin farcie de desloyauté* (2). »

Les soudoyers, dit Mézeray, sous prétexte de chercher leur subsistance, couraient de province en province, râflant tout ce qu'ils trouvaient (3).

De toutes parts des doléances arrivèrent au roi. Nous venons de voir que les états d'Auvergne avaient payé des sommes importantes à des capitaines de gens de guerre pour qu'ils *vuidassent* le pays et fussent plus *abstraints* (4) au service du roi.

Charles VII prit la résolution de remédier à ces excès devenus intolérables. Dirigé par d'habiles ministres et par le connétable, il réunit à Orléans une assemblée de notables et de députés — des *seigneurs de son état*, disent les vieilles chroniques. C'était en 1439. Bedford n'existait plus. Le traité d'Arras avait apaisé sinon terminé la lon-

(1) M. Tuétey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, t. 2.

(2) Alain Chartier, *quadrilogue invectif (qui a le caractère de l'invective)*, p. 443.

(3) T. 2, p. 501.

(4) Astreints.

Digitized by Google

gue et terrible querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Un petit bateau sur la Seine avait transféré à Saint-Denis la dépouille mortelle de l'odieuse reine Isabeau. Paris était revenu au roi légitime. Enfin, l'invasion anglaise vaincue presque partout touchait manifestement à sa fin. Le moment était donc venu de reconstituer le pouvoir de la royauté et de lui rendre son prestige par le rétablissement de l'ordre et de la paix. De grandes réformes étaient nécessaires; la plus essentielle, la plus urgente était sans contredit la destruction de ces bandes de pillards d'autant plus impitoyables que le pays était plus appauvri. Un événement récent avait achevé de discréditer les gens de guerre qui se livraient à ces dévastations, ils avaient presque entièrement abandonné le connétable au siège d'Avranches. Le roi en avait été fort irrité et il s'était écrié en apprenant cette nouvelle : — « *Cette coquinaille n'est donc bonne qu'à manger le pauvre peuple.* »

L'édit du 2 novembre 1439 (1) ne se borna pas à la supprimer; sa portée fut plus haute. Il atteignit l'origine et les causes de ces excès et fut le point de départ des réformes qui suivirent.

Bertrand VI qui, par le décès de sa mère se trouvait à la tête d'une grande fortune, était aux états d'Orléans. Il ne fut pas un des moins empressés à seconder les bonnes

(1) L'édit ordonnait le licenciement immédiat de toutes les compagnies de guerre formées sans l'ordre du roi; il défendait à qui que ce fût d'en lever sans l'autorisation royale, sous les peines les plus sévères. Les capitaines élus par le roi choisissaient leurs hommes, mais en répondaient. Tous actes de pillage, de meurtre, de viol ou d'incendie étaient un crime de lèse-majesté. — Il était permis à tous les habitants, sans distinction de classe, d'user de tous moyens de résistance contre les voleurs. A l'avenir, les troupes devaient rester dans leurs garnisons respectives aux frontières contre les Anglais. Les châtiments les plus rigoureux devaient punir les gens de guerre qui iraient chercher leur vie dans l'intérieur du pays. Les seigneurs devaient entretenir à leurs frais les gardes de leurs châteaux. Il leur fallait *absolument* l'autorisation du roi pour lever des impôts sur leurs sujets. Telles étaient les principales prescriptions de l'édit. — Depuis Philippe-le-Bel, le régime féodal n'avait jamais été aussi rudement frappé et l'autorité royale ne s'était pas non plus aussi énergiquement affirmée.

Digitized by Google

intentions du roi. Mais la mesure fut moins agréable aux princes, à un grand nombre de seigneurs et aux gentilshommes enrichis par le pillage. Ils s'en irritèrent d'autant plus que, par une ordonnance nouvelle, le roi prescrivit l'exécution immédiate de l'édit. Jusque-là, les hommes d'armes avaient avec eux au moins 5 ou 6 chevaux. Ils laissaient aussi venir à leur suite un grand nombre de chevaux de bagage et de valets; des femmes de mauvaise vie, des chiens, des oiseaux encombraient les camps. Désormais l'homme d'armes ne put avoir que 3 chevaux et au plus 2 ou 3 archers. Tout le reste fut supprimé. — *Chassez dehors tout le demeurant du Harpail*, disait le règlement. Enfin les *montres* se firent tous les mois et servirent au paiement des soldes.

Ces *nouvelletés* amenèrent une insurrection. Le fameux Dunois fut le premier chef des révoltés (1). Il fut bientôt remplacé par le fils de Charles VII, le Dauphin, qui devait être Louis XI (2).

Nous n'avons pas à faire l'histoire de la Praguerie (3) et nous n'en parlerons que lorsqu'elle présentera quelque intérêt pour notre monographie.

Mais disons de suite que Bertrand VI s'isola sans hésiter des factieux et resta fidèle au roi; d'autres grands seigneurs firent comme lui. Nous n'avons jamais eu de tendresse pour ce duc de Bourgogne si étrangement, à notre avis, surnommé Philippe-le-Bon et qui prit une si grande part à l'infâme traité de Troyes; mais il faut lui

(1) Certains chroniqueurs racontent même qu'il rencontra à Blois le connétable de Richemont, le principal auteur de la réforme, s'efforça de l'irriter par des injures et voulut même se jeter sur lui; mais il ne tarda pas à revenir à de meilleurs sentiments. Charles VII lui accorda facilement son pardon.

(2) Le Dauphin n'avait alors que 18 ans (il était né en 1422). Excité par les ducs d'Alençon et de Bourbon, il se mit à la tête des factieux et souleva le Poitou.

(3) Que signifiait ce mot de praguerie? Il n'a jamais reçu, dit un auteur moderne, d'explication plausible; car ce qui se passait alors à Prague, en Bohême, contre les Hussites ne ressemblait en rien à l'insurrection des *Pragons* français contre le roi.

Digitized by Google

rendre cette justice qu'il refusa son concours au Dauphin (1).

Ce dernier et ses conjurés n'osèrent pas affronter les armées royales envoyées contre eux. Ils quittèrent le Poitou et vinrent s'établir en Bourbonnais. Le roi les y suivit.

Le Dauphin réunit à Moulins un grand nombre de seigneurs pour les attirer à son parti. Il ne trouva chez eux de bon vouloir qu'à la condition de ne pas attaquer le roi. La noblesse d'Auvergne fut plus catégorique encore. Le seigneur de Dampierre déclara nettement au prince que si le roi lui demandait *de l'ayde et de lui ouvrir ses forteresses*, *elle n'oseroit ni ne voudroit nullement refuser* (2).

Pourtant un grand seigneur de notre province, le Dauphin d'Auvergne, comte de Montpensier et seigneur de Combrailles, se tourna du côté des rebelles (3). Le roi lui enleva ses châteaux d'Évaux et de Chambon.

Nulle part, dit Chabrol (4), l'édit de 1439 ne fut mieux accueilli qu'en Auvergne. Après tant de souffrances et de sacrifices, il était bien naturel qu'elle se réjouît d'une décision qui devait lui rendre un peu de tranquillité. Aussi lorsqu'au mois de mai 1440 Charles VII convoqua les états provinciaux à Clermont, ils furent unanimes à répondre à sa demande de subsides *qu'ils étaient siens corps et biens*. En lui faisant un don de 20,000 livres, ils ne lui

(1) Monstrelet, t. 5, p. 411 et 412, le rapporte ainsi : « Entretant ledit Dauphin » et ceulx de son conseil envoyèrent devers le duc de Bourgogne pour sçavoir se il » vouldroit en ses païs recepvoir luy et les siens et lui bailler ayde en tous ses affaires. » Lequel duc, après délibéracion de conseil sur ce, fist réponse que tous ses païs avec » ses biens estoient bien au commandement du Dauphin, mais pour nulle rien ne » donroit faveur ne ayde pour faire guerre au Roy son père. Disoit oultre que » trop grand deshonneur et dommaige en pourroit advenir au royaume si ceste guerre » continuoit. »

(2) Monstrelet, t. 5, p. 411.

(3) A. Thomas, t. 1, p. 121.

(4) T. 4, *Discours préliminaire*, p. 46.

Digitized by Google

demandèrent qu'une grâce, *celle de faire sortir ses troupes du pays le plus vite possible.* Il n'éprouva qu'un déplaisir en Auvergne. L'écorcheur Antoine de Chabannes lui prit une partie de son artillerie aux environs d'Aigueperse. Mais le roi en fut bien dédommagé par tant de témoignages de dévouement et de fidélité.

Le découragement se mit parmi les révoltés; ils firent parvenir au roi leur désir de faire la paix. Charles VII consentit à les écouter. Des négociations s'entamèrent. Dans leur impatience de voir s'éloigner les troupes des deux partis, les états d'Auvergne envoyèrent les sires de La Tour, de Dampierre et de Canillac vers le Dauphin et le duc de Bourbon, à Riom et à Gannat, pour les exhorter à faire leur soumission et dans tous les cas de ne pas *faire de dommage* à la province. On raconte même que pour activer le départ des troupes, ils donnèrent un magnifique cheval à un capitaine de l'armée royale, Robert de Floquet, dit Floquet tout court (1).

On sait que la réconciliation se fit à Cusset, le 24 juillet 1440. Le duc de Bourbon remit entre les mains du roi Corbeil, Vincennes, Sancerre et le château de Loches. Le roi accorda leur pardon aux autres conjurés et la guerre de la Praguerie fut ainsi terminée. En promulguant la paix, le roi renouvela la défense qu'on ne fît aucun tort aux païs traversés (2).

(1) Bertrand VI fut d'ailleurs indemnisé des dépenses de ses voyages; les états lui allouèrent une somme de 400 livres. L'allocation est ainsi motivée : « A Monseigneur le » comte de Boulogne et d'Auvergne, pour certaines grans dépenses qu'il a faites en » certains voyages et chevauchées qu'il a faits à avoir esté à Riom et à Gannat devers » MM^rs le Dauphin et de Bourbon et pour adviser qu'il seroit expédient de faire sur » aulcunes requêtes qu'ils fesoient au païs et veoir se on pourroit trouver aulcun bon » appointement et appaisement entre le roy et eulx, et affin que le dit païs n'eust dom- » maige par eulx et leurs gens. » (A. Thomas, t, 1, p. 123.)

(2) Le traité de paix fut ainsi promulgué : « On vous fait assavoir de par le roy » que M^r le Daulphin et M^sr le duc de Bourbon sont venus devers luy en très grande » humilité et obéissance et les a le roy reçus très amiablement en sa bonne grâce et » tout pardonné, et par ce veult et ordonne que toutes guerres et voies de fait cessent » et qu'on ne prende nulz prisonniers, laboureurs et aultres gens quelconques, ne bes-

Digitized by Google

Mais ni ces ordres, ni l'édit de 1439 n'arrêtèrent complètement le mal. Il prit en Auvergne de telles proportions, que le 17 juillet 1442, les habitants firent parvenir au roi des doléances dans lesquelles ils exposaient que nonobstant les grandes sommes à lui données dans les années 1440 et 1441, pour préserver la province des gens de guerre, aucuns capitaines et leurs hommes étaient venus depuis dans le païs et y avaient *pillé, fourraigé et meurtry plusieurs personnes, mis feux et faict plusieurs aultres inconvéniens irréparables.* Ils demandaient au monarque de mettre ordre et provision pour que lesdicts gens de guerre n'entrassent plus dans ledict païs ; de diminuer les charges financières de la province singulièrement augmentées depuis 15 ou 16 mois, puisque dans ce court espace de temps elle avait payé environ 100^{m} l. t., sans compter les gabelles qui rapportaient à l'Etat chaque année 15 ou 16,000 l. Or autrefois, disaient-ils, lorsque la langue d'oil était imposée à 200,000 livres, l'Auvergne ne payait pour sa part contributive que 6 ou 7,000 livres au plus fort, et cependant depuis les dissensions du royaume, sa population était diminuée de moitié ! — Ils sollicitaient une nouvelle répartition de l'impôt entre les villes et les villages de la province, beaucoup de ces villes et de ces villages *étant très fort diminués*, tandis que d'autres *s'étaient très fort augmentés.* Ils suppliaient le roi de défendre aux receveurs des tailles de ne pas en exiger le paiement *par anticipation des termes*, afin que *ses subjects n'aient cause d'abandonner le païs ne de mendier et querre leur pain.* Enfin, ils insistaient pour qu'il donnât les ordres les plus rigoureux aux baillis, sénéchaux, élus et juges *plus prochains* du païs de ne pas permettre

» tail ne aultres biens et que nulx ne face nulles extorcions l'un contre l'autre, soit en » prenant place ou aultrement, et que toutes gens puissent aler et venir seûrement » faisant leurs besognes sans qu'on leur méface aultrement et aussi que nulles places » ne soient abattues ne démolies ès païs de mon dict seigneur de Bourbon ne ailleurs. » — Donné à Cusset, le 24^{e} jour de juillet 1440. » (Monstrelet, t. 5, p. 415.)

Digitized by Google

aux sergens d'armes ou à cheval d'exiger pour leur salaire *aucune chouse contre et oultre les restrictions et modéracions par lui faictes darrenièrement en sa bonne ville de Poitiers* (1).

Charles VII protesta de ses sentiments d'affection et de reconnaissance pour l'Auvergne et fit droit aux réclamations des états autant qu'il le put.

Le seigneur de La Tour et son fils aîné, qui portait alors le titre de seigneur de Montgascon, s'employèrent activement, paraît-il, à la défense du pays ; car, en 1445, les états allouèrent à Bertrand VI *260 liv. t. pour l'entretien de son état et aucuns services faitz par lui, et à son fils une somme de neuf vingt livres pour les mêmes causes.*

Le seigneur de La Tour seconda aussi de tout son pouvoir Charles VII, pour la célèbre réforme des gens de guerre. Le roi lui accorda une somme de 2,000 livres pour frais de voyage à Gannat et à Issoire, pour, dit la lettre royale, adviser à la refformation des gens de guerre (2).

On sait que cette réforme fut prescrite et réglée par l'ordonnance royale du 20 avril 1445, et qu'elle fut un des

(1) Ces doléances et la réponse du roi sont rapportées par M. Antoine Thomas, t. 2, p. 144 à 153. Le roi était alors à Bressuire (Deux-Sèvres).

(2) L'ordonnance royale qui concerne cette *refformacion* est du 20 avril 1445. Voici ses principales dispositions : « 1° Réduction considérable des gens de guerre ; 2° solde assurée ; 3° répartition des troupes conservées entre plusieurs points du territoire. — 4° Licenciement et rentrée dans leurs foyers, sans aucun dommage pour les populations, des soldats qui ne seraient pas pris à gage ou gardés par les capitaines. — 5° Les compagnies conservées ne devaient être qu'au nombre de 15. — 6° Chaque compagnie n'avait que 100 lances ; chaque lance fournie devait avoir un homme d'armes ; chaque homme d'armes un page, deux archers, un coutillier et un valet de guerre tous montés. — 7° L'armée entière se composait de 1,500 hommes d'armes, de 3,500 coutilliers et de 3,000 hommes de trait. — 8° L'homme d'armes avait comme armes défensives une cuirasse, un harnais de jambes, une salade et une bannière ; comme armes offensives une dague et une épée. Les archers, les coutilliers et les valets de guerre avaient la brigandine, le haubergeon et le harnais de jambe ; leur arme était la guisarme. » (*Marquis de Beaucourt*, t. 4, p. 387). Mathieu d'Escouchy croit que la lance fournie avait 3 archers. (Chronique de Mathieu d'Escouchy, édition Beaucourt, *Société de l'Histoire de France*, Paris, 1863, t. 1, p. 51 à 59.)

Digitized by Google

plus grands bienfaits du règne de Charles VII. Il est remarquable qu'elle s'accomplit sans tumulte, sans désordre, si bien qu'à l'expiration des 15 jours qui suivirent sa promulgation, *on n'entendit plus*, dit le chroniqueur, *aucune nouvelle de ceux que n'avaient pas choisis les capitaines, dans tous les pays du roi.* Il faut lire dans Mathieu d'Escouchy le chapitre relatif à cette réforme et à son exécution; il est curieux et intéressant (1).

Ce fut à son retour de Lorraine que Charles VII rendit l'ordonnance du 20 avril 1445.

Bertrand VI était allé à Nancy avec le roi. Il assista comme lui aux grandes fêtes du mariage d'Henri VI, roi d'Angleterre, avec la célèbre Marguerite d'Anjou (2); il y parut avec éclat. La joute était tenue par le jeune duc de Calabre, le comte de Saint-Pol, Pierre de Brezé, le seigneur de Beauveau-Thierry, Philippe Lenoncourt, le comte de Foix et Ferry de Lorraine. Charles VII descendit dans la lice revêtu d'une magnifique armure.

Bertrand VI y vint à son tour. Il était précédé du maréchal de Lohéac et suivi de l'amiral de Coëtivy et de Poton Xaintrailles. Il était monté sur un *bel* et *puissant* cheval à une *housseure d'un beau drap d'or chargée de petites campanes (clochettes) d'or, à une manteline (manteau) de mesme et avoit dix gentilshommes atournadez de satin blanc et cramoisy, portant chacun une bonne lance. Bertrand fit six courses, c'est assavoir trois contre monsieur de Saint-Pol, six contre messire Jacques de Lalain et trois contre messire Pierre de Brezé.* Il rompit

(1) Mathieu d'Escouchy, t. 9. édition déjà citée, p. 51, chap. VI.

(2) Ce mariage eut lieu en mai 1444. Qui ne connaît la longue, étrange et douloureuse histoire de Marguerite d'Anjou? Qui ne sait avec quel courage héroïque elle défendit les droits de son mari? Deux fois elle battit *elle-même* le célèbre faiseur de rois (Warwick) en bataille rangée. Malheureusement la lutte la rendit cruelle; sous prétexte d'une conspiration non prouvée, elle fit mourir l'oncle d'Henri VI, le duc de Glocester. D'ailleurs, elle fut vaincue à son tour et de terribles souffrances torturèrent la fin de sa vie.

Digitized by Google

six lances et cependant il n'eut pas le prix des dames *pour le mieulx joustant.* Ce prix fut donné au comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg (1).

Bertrand VI revint-il fatigué de ces belles fêtes, selon le mot de Martial Dauvergne? Ce qui est certain, c'est qu'il se consacra désormais à l'accomplissement de ses devoirs de père de famille. Il avait six enfants : deux fils et quatre filles. L'aînée de ses filles, Gabrielle de La Tour, avait épousé, en 1449, Louis de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne et seigneur de Mercœur et de Combrailles (2). En avril 1445, son fils aîné, déjà renommé pour ses exploits militaires sous le titre de seigneur de Montgascon, devint le mari de Louise de la Trémouille issue du second mariage de Georges de la Trémouille, le favori du roi, avec Catherine de Lisle Bouchard. Cette grande alliance faisait cesser entre les deux familles de La Trémouille et de La Tour le différend né à l'occasion de la succession de la duchesse de Berry. Le père de la future renonçait expressément à l'usufruit des biens de la maison d'Auvergne et donnait à sa fille une dot de 10,000 écus d'or. Il devait être ensuite pour son gendre un puissant protecteur.

Un an après, le 13 juin 1446, la seconde fille de Ber-

(1) Baluze, t. 1, p. 329 et 330 — M. de Beaucourt, t. 4, p. 93.; Mathieu d'Escouchy, t. 1, p. 40, dit qu'il se fit plusieurs « grands et solennels esbatemens, tant de danses, joustes, boires, mangeries, comme aultres et par moult journées. »

Martial Dauvergne, déjà cité, parle ainsi de la fête :

« La festa si dura huit jours
» Tant en danses, desduitz, esbatz
» Que aultres gracieux séjours
» Et tant que chacun étoit las. »

(2) Gabrielle de La Tour mourut en 1474. Un inventaire fut fait, après sa mort, à Aigueperse, sa résidence habituelle. Il donne une idée de l'opulence de la maison de La Tour et de l'éducation des femmes des grandes maisons féodales. L'un des plus grands érudits de notre temps, M. de Boislisle, le rapporte *inextenso* dans l'*Annuaire de* 1880 *de la Société de l'Histoire de France*, p. 269 et suiv. « Cet inventaire a d'autant plus d'intérêt pour nous que tous les bijoux, habits, étoffes, toiles, objets d'orfèvrerie, de sainteté ou de curiosité, papiers et manuscrits qui y sont décrits, appartenaient en propre à Gabrielle, » dit M. de Boislisle,

Digitized by Google

trand VI, Louise de La Tour, devint la femme de Jean de Créqui. Son père lui constitua une dot de 16,000 écus d'or. Blanche, la troisième fille, entra dans les ordres et mourut abbesse de Cusset. La quatrième fille, Isabelle de La Tour, fut mariée deux fois (1). Son premier époux fut Guillaume de Bretagne, comte de Penthièvre (2) et de Périgord, vicomte de Limoges et seigneur d'Avesnes (3) Le second appartenait à la grande maison d'Albret (4). Il était seigneur d'Orval (5) et de Lesparre (6).

En 1459, le mariage de Godefroy de La Tour, le second fils de Bertrand VI, fut accordé avec Jeanne de Brezé, la fille du grand sénéchal de Normandie; mais Baluze n'ose pas affirmer qu'il se soit accompli. Dans tous les cas, il ne dura pas longtemps, car Godefroy épousa en 1460 Anne de Beaufort, fille de Louis, marquis de Canillac, de laquelle il eut six enfants.

La vie de Bertrand VI touchait à sa fin. Lui aussi fut un chevalier sans reproche. Fidèle aux traditions de sa famille, il suivit avec fermeté la ligne du devoir. Dévoué aux véritables intérêts de la France et à ceux de son pays natal, il mit sans réserve son épée, son temps, sa fortune au service de la cause nationale et de sa province. Il se recueillit avant de mourir dans sa foi chrétienne et consacra ses dernières années à des œuvres pies. Baluze cite ses dons aux Cordeliers de Clermont et à l'église de Vic-le-Comte.

Il cessa de vivre le 22 mars 1461 et fut enterré aux Cordeliers de Clermont. Sa veuve, Jacquette du Peschin, lui survécut douze ans. Elle fut inhumée près de son mari, au pied du grand autel de l'église des Cordeliers.

(1) Le premier mariage d'Isabelle eut lieu en 1450; le second en 1458.
(2) Penthièvre (Morbihan).
(3) Avesnes, chef-lieu d'arrondissement du Nord.
(4) Albret s'appelle aujourd'hui Lahrit; c'est un chef-lieu de canton des Landes.
(5) Orval, commune rurale de la Manche.
(6) Lesparre, chef-lieu d'arrondissement de la Gironde.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

A la mort de Bertrand VI, son fils aîné devint baron de La Tour sous le nom de Bertrand VII, et son fils puîné, Godefroy, prit le titre de la seigneurie de Montgascon tombée dans son lot. Depuis dix ans, le nouveau titulaire de la baronnie occupait un haut rang à la cour de Charles VII. Bien jeune encore, il s'était fait remarquer par le roi à la prise de Pontoise, en 1441, et à celle de Tartas, en 1442 (1); mais après son mariage il devint un des plus grands personnages de l'Etat. En 1446, dit le marquis de Beaucourt (2), Charles VII, de plus en plus mécontent du Dauphin, prit le parti de remplacer dans son conseil les princes du sang par des personnages moins élevés; il y appela comme homme de guerre le gendre de Georges de la Trémouille.

Nous savons que Bertrand VI, en 1445, avait donné à son fils aîné, à l'époque de son mariage, la nue propriété d'un grand nombre de terres et la baronnie (3). Au mois de novembre 1448, il lui délaissa en toute propriété le comté de Boulogne et ses dépendances. L'acte explique nettement la cause et le but de cette libéralité: « Nous » voulons augmenter et accroistre les biens et honneurs de » notre fils et lui aidier à maintenir son état et à soutenir » les charges qu'il lui a convenu et convient supporter » autour du roy, notre souverain seigneur (4). »

A partir de son admission au conseil de gouvernement, le sire de Montgascon, c'est-à-dire Bertrand VII, ne quitta plus le roi. Attaché à sa personne, il le suivit partout. Sa

(1) *Histoire anonyme de Charles VII*; Pontoise, chef-lieu d'arrondissement de Seine-et-Oise; Tartas, aujourd'hui chef-lieu de canton des Landes.

(2) Marquis de Beaucourt *(Histoire de Charles VII*, t. 4, p. 41).

(3) Première partie de notre Monographie, p. 29.

(4) L'acte est rapporté en entier par Baluze, t. 2, p. 664.

Digitized by Google

vie publique va donc nous obliger à rappeler les grands événements historiques auxquels il fut mêlé.

Depuis longtemps Charles VII méditait l'expulsion des Anglais de la Normandie, mais la trêve conclue avec eux s'opposait à ses desseins. Voici, d'après un chroniqueur ordinairement bien renseigné, comment il s'y prit pour s'en débarrasser (1): « Le 31 juillet 1449, il réunit son » conseil et fit décider qu'*attendu les excès et les attemp-* » *tats faicts par les Anglois contre la trève et les dili-* » *gences faictes par lui pour cuider obtenir la répa-* » *ration d'iceulx, et considéré tout le procès faict en* » *cette matière, il sembloit à tous les conseillers qu'il* » *estoit deument, justement et honorablement acquitté* » *et délié de la trève.* » Immédiatement il fit entrer ses troupes en Normandie. En peu de temps et *à petites pertes en tant qu'il touche effusion de sang* elles s'emparèrent d'un grand nombre de villes et de forteresses. Sur ces heureuses nouvelles, Charles VII vint dans la province envahie. Il se rendit d'abord à Verneuil (2), où il fut reçu *à grande joie* par les habitants; de là à Evreux (3) et le lendemain à Louviers (4), où il séjourna six semaines. Au mois d'août, il vint assiéger lui-même le Château-Gaillard (5). Le sire de Montgascon l'accompagnait. La forteresse se rendit après un blocus de deux mois.

Enivré de ses succès, Charles VII voulut tenter la prise de Rouen. Il fit partir d'abord ses officiers et les chargea de sommer la ville de faire sa soumission. Mais Rouen

(1) Mathieu d'Escouchy, t. 3; Pièces justificatives, p. 245.

(2) Verneuil, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Eure.

(3-4) Evreux, chef-lieu du département de l'Eure; Louviers, chef-lieu d'arrondissement du même département.

(5) Le Château-Gaillard était situé sur les bords de la Seine, près des Andelys, dans l'Eure. « C'était, dit d'Escouchy, la plus forte et la plus imprenable de toutes les places de la Normandie. Bâti à la fin du XII^e^ siècle, par Richard Cœur-de-Lion, avec une grande rapidité, il plut tant au monarque anglais, qu'en le voyant terminé Richard s'écria: « Oh! qu'elle est belle, ma fille d'un an! » Ce château fut démoli sous Louis XIII. Durant sa longue existence, il fut le théâtre de drames fameux.

Digitized by Google

était occupé par le duc de Sommerset et le brave Talbot. Ils continrent les habitants et menacèrent les envoyés du roi de leur faire un mauvais parti s'ils ne *s'en retournaient hastivement.*

Une seconde tentative ne fut pas plus heureuse. Le conseil royal, alors à *Pont-de-l'Arche* (1), décida d'envoyer Dunois et les gens sous ses ordres à *toute puissance et en bonne ordonnance devant la cité de Rouen, affin de veoir et sçavoir l'estat et gouvernement des Anglais et aussy des citoïens* (2). Pendant trois jours, Dunois espéra que les habitants se tourneraient contre les Anglais et les forceraient à livrer la ville. C'était mal connaître Sommerset et Talbot. Devant leur résistance, les chefs français revinrent à Pont-de-l'Arche, tandis que leur armée se logea dans les villages des environs de Rouen.

Quelques jours après, Charles VII fut informé qu'il pouvait *à son aise et sans dangier entrer par un pan de mur mal gardé.* Il réunit son armée et se hâta de profiter de l'avis. Après des négociations laborieuses et de généreuses concessions aux Anglais et aux habitants, la capitale de la Normandie lui fut livrée (3). Il y fut reçu aux acclamations de la population tout entière et tint à y faire une entrée solennelle. Tous les grands seigneurs de son entourage rivalisèrent d'élégance et de luxe. Le chroniqueur dit que le sire de Montgascon était monté sur un cheval recouvert de velours violet (4). Les fêtes durèrent huit jours. Il fut défendu par le roi, sous peine de mort, *à tous les hommes de ses gens, de quelque estat qu'ils fussent, qu'ils méfissent rien à aucun des citoïens, ne prissent du leur sans païer ou faire leur gré; ces publications furent très bien entretenues* (5).

(1) Pont-de-l'Arche, chef-lieu de canton de l'Eure.
(2) Mathieu d'Escouchy, t. 1, p. 213.
(3) La capitulation de Rouen est du 29 octobre 1449.
(4) Mathieu d'Escouchy, t. 1. p. 244.
(5) Mathieu d'Escouchy, t. 1, p. 239.

Digitized by Google

Mais les gens d'église et surtout les bourgeois suppliè-rent le roi de ne laisser aucun répit pendant l'hiver aux Anglais. « *Ils possèdent encore*, dirent-ils, *en Normandie des villes et des forteresses d'où ils pourroient faire beaucoup de mal au païs* », et ils offrirent au roi de *lui aidier de corps et de chevaux*.

Leurs craintes étaient bien fondées. Quel que fût en Angleterre l'état de ses affaires, Henri VI fit un suprême effort pour sauver *son duché* de Normandie. Il envoya son meilleur officier, *Thomas Kyriel*, avec six mille hommes qui débarquèrent à Cherbourg en mars 1450. Le général anglais débuta par un succès. Il vint assiéger Valognes (1). Le commandant de la place (2) résista trois semaines, mais effrayé du mal que lui faisait l'artillerie des assiégeants et ne voyant venir aucun secours, il capitula.

Cependant Charles VII avait ordonné au comte de Clermont d'aller défendre Valognes et d'y conduire une puissante armée dans les rangs de laquelle étaient le sire de Montgascon et son frère puîné, Godefroy de La Tour (3). Pour réparer sa faute dont le roi fut *moult courroucé*, le jeune prince se mit avec ardeur à la poursuite de l'ennemi. Il était dans les environs de Carentan (4), lorsque le connétable, alors à Dinan (5), apprit que Thomas Kyriel se dirigeait sur le Contentin. Il se hâta d'amener ses Bretons à l'armée du comte de Clermont.

Entre Bayeux et Carentan, ils rencontrèrent les Anglais au village de Formigny (6) et remportèrent sur eux une victoire décisive. Le connétable à qui elle était due eut la

(1) Valognes, chef-lieu d'arrondissement de la Manche.

(2) Abel Rouault.

(3) Mathieu d'Escouchy, t. 1, p. 278.

(4 et 5) Carentan, chef-lieu de canton de la Manche; Dinan, chef-lieu d'arrondissement des Côtes-du-Nord.

(6) Formigny est une commune rurale de l'arrondissement de Bayeux (Calvados). La bataille est du 25 avril 1450. Elle fut désastreuse pour les Anglais : 3,774 d'entre eux périrent sur le champ de bataille; 1,400, parmi lesquels Thomas Kyriel, furent faits prisonniers. Les Français n'y perdirent que 8 hommes d'armes.

Digitized by Google

générosité d'en laisser l'honneur au comte de Clermont. *C'était*, disait-il, *la première besoigne que ledit comte eût eue en la guerre, attendu sa josnesse et son advènement.* Clermont fut fait chevalier à Formigny, il en fut de même de Godefroy de La Tour, le frère du sire de Montgascon (1).

Les deux fils de Bertrand VI s'y couvrirent de gloire. L'*Histoire anonyme de Charles VII* en parle en ces termes : « En cette journée se portèrent très vaillamment » et très chaleureusement, sans aultruy blasmer, monsei- » gneur de Montgascon et son frère Godefroy de Bou- » logne (2). » Le premier suivit le comte de Clermont au siège de Bayeux. La ville fit peu de résistance et tandis que le connétable agissait de son côté, et s'emparait de Vire (3), d'Avranches, de la petite île de Tombelaine, de Saint-Sauveur-le-Vicomte et reprenait Valognes, Charles VII forçait Sommerset à lui livrer Caen par capitulation (4).

Il ne restait plus aux Anglais en Normandie que les trois villes de Falaise, de Domfront et de Cherbourg (5).

Charles VII divisa ses forces en trois armées: l'une alla assiéger Falaise, une autre Domfront et la troisième Cherbourg. La première ville se rendit le 21 juin 1450; la se-

(1) Mathieu d'Escouchy, t. 1, p. 286.

(2) *Histoire anonyme de Charles VII*, Baluze, t. 1, p. 337. Nous avons dit, dans la première partie de notre Monographie, p. 31, que Godefroy de Boulogne devint, en 1461, après la mort de son père, Bertrand VI, seigneur de Montgascon et en prit le titre.

(3) Vire, chef-lieu d'arrondissement du Calvados. Avranches, chef-lieu d'arrondissement de la Manche. Tombelaine, petite île de la Manche (baie de Cancale). Saint-Sauveur-le-Vicomte, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Valognes.

(4) La capitulation de Caen est du 25 juin 1450.

(5) Falaise, chef-lieu d'arrondissement du Calvados. Domfront, chef-lieu d'arrondissement de l'Orne. Cherbourg, chef-lieu d'arrondissement de la Manche. — M. de Beaucourt dit que Cherbourg se rendit dans le temps compris entre le 10 juillet et le 12 août; Baluze la fixe au 10 juillet, t. 1, p. 337. Nous avons pris la date du 12 août. Il est certain que ce jour-là elle était entre nos mains.

Digitized by Google

conde un mois après et la troisième le 12 août de cette même année.

Cherbourg se livra par composition au connétable et au comte de Clermont. Leur armée comptait dans ses rangs les plus grands personnages, notamment le maréchal de Culant, le sénéchal de Poitou, l'amiral de Coctivy (1) et le seigneur de Montgascon.

Dans ses Vigiles, dont nous avons déjà parlé, Martial d'Auvergne célèbre la vaillance de ce dernier au siège de Cherbourg.

Le seigneur de Montgascon avait donc pris une très grande part à la conquête de la Normandie. Lorsque la province entière fut rentrée sous la domination française, Charles VII établit sur les bords de la mer de solides garnisons et licencia le reste de ses troupes. Mais il voulut que les capitaines qui avaient charge des gens d'armes qu'il laissait à la garde des frontières les fissent entretenir par les bonnes villes et défendit expressément sous des peines sévères qu'on inquiétât en quoi que ce fût les populations rurales sans rien *traveillier le plat pays*, dit le chroniqueur (2). Il était rentré à Tours le 2 septembre 1450 (3).

Le sire de Montgascon vint se reposer en Auvergne. Y resta-t-il longtemps? Baluze s'étonne de ne pas trouver son nom parmi ceux des grands seigneurs et des hommes de guerre renommés qui allèrent enlever la Guyenne aux Anglais, sous les ordres de Dunois et du comte de Clermont (4).

Aucun des historiens de Charles VII ne mentionne, en effet, la présence de Montgascon dans cette armée. Vallet de Viriville n'en parle pas davantage et pourtant il donne la liste de tous ceux qui partirent avec Dunois et Clermont. Il faut donc en conclure que Montgascon ne fit pas

(1) L'amiral de Coctivy fut tué devant Cherbourg.

(2) Mathieu d'Escouchy, page 318.

(3) Note de M. de Beaucourt, à la même page 318, de Mathieu d'Escouchy.

(4) Baluze, t. 1, p. 338.

Digitized by Google

partie de cette expédition. Mais il avait repris du service en 1455. Nous le trouvons alors en Gascogne dans les rangs de l'armée envoyée par le roi contre Jean V, comte d'Armagnac. Ce jeune seigneur avait soulevé l'opinion publique par le scandale de sa vie privée (1).

Cette famille d'Armagnac était depuis longtemps en insurrection contre l'autorité royale et les lois du pays. En 1445, le titulaire du comté avait obtenu de la faiblesse du roi des lettres de rémission pour son fils, le vicomte de Lomagne et pour lui. L'un et l'autre coupables de toute sorte de crimes, s'étaient révoltés contre les officiers royaux. En 1455, Jean V, qui avait succédé à son père (2) dans le comté, devint éperdument amoureux de sa sœur Isabelle, l'une des plus jolies femmes de son temps. Il s'établit entre eux des relations incestueuses qui donnèrent naissance à deux enfants. Jean fut excommunié par le pape (3) qui, n'ayant rien pu obtenir par la prière, supplia le roi d'intervenir par la force. Avant d'agir, Charles VII essaya plusieurs fois à son tour de *retraire le comte de cette folie*, dit le chroniqueur. D'Armagnac promit de s'en *déporter*, mais retourna *promptement à son péché* et il en résulta un troisième enfant (4). Le relaps fit courir le bruit qu'il avait obtenu du Saint-Père des bulles l'autorisant à épouser sa sœur (5). Le malheureux chapelain du prince, à qui le comte demanda de procéder au mariage, voulut d'abord lire les bulles. D'Armagnac entra dans une violente colère et menaça le prêtre de le jeter à l'eau. Le chapelain effrayé procéda donc à la cérémonie nuptiale. Isabelle, qui subissait malgré elle les recherches de son frère, fut éga-

(1) Jean V, comte d'Armagnac, avait alors 35 ans et sa sœur Isabelle 22.

(2) Le père de Jean V était mort en 1450.

(3) Nicolas V était alors chef de la papauté.

(4) Mathieu d'Escouchy, t. 2, p. 291.

(5) Jean avait fait fabriquer de fausses bulles par Ambroise de Cambray (note du marquis de Beaucourt, à la page 291 du tome 2 de d'Escouchy). Cet Ambroise de Cambray, docteur en droit, devint évêque d'Aleth en cette même année 1455 ; mais il fut obligé, en 1460, de se démettre de son évêché.

Digitized by Google

lement obligée de se prêter à ce semblant d'union religieuse.

Le pape renouvela sa sentence d'excommunication. Avant de sévir, Charles VII chargea un oncle de Jean, Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, et sa tante Anne d'Armagnac, femme de Charles d'Albret, d'aller porter à leur neveu un dernier avertissement. Ils furent si mal reçus que, sans la présence de son fils, le duc de Castres, Bernard d'Armagnac eût été mis à mort. A cette nouvelle, le roi n'hésita plus. Il envoya une armée de 23,000 hommes assiéger Lectoure où étaient les deux coupables. Elle était commandée par le comte de Clermont et comptait dans ses rangs un maréchal de France, des capitaines de grand renom et notamment le sire de Montgascon. La campagne fut de courte durée. Lectoure (1), forteresse formidable, fut rapidement emportée; mais Jean d'Armagnac parvint à s'évader. Il entraîna sa sœur et courut se réfugier dans ses propriétés d'Aragon.

Ce fut le dernier exploit du sire de Montgascon sous Charles VII.

Le mariage de son frère Godefroy et le règlement de famille fait par Bertrand VI entre ses deux fils le rappelèrent en Auvergne (2).

Le père de Bertrand VII ne devait pas survivre longtemps à cet acte. Nous savons qu'il mourut le 22 mars 1461. Ce jour-là le titre de seigneur de Montgascon fut pris par Godefroy, tandis que celui qui avait tant illustré ce nom devint baron de La Tour et comte de Boulogne et d'Auvergne.

H. BURIN DES ROZIERS.

(A suivre.)

---

(1) Lectoure est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du Gers.

(2) Nous avons fait connaître le but et la cause de ce règlement de famille dans la première partie de notre Monographie, p. 30 et suiv.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR G. ONSLOW

APPENDICE

(Suite.)

Lettre de G. Onslow, sur le Festival des Sociétés d'outre-Rhin :

Aix-la-Chapelle, le 2 juin 1846.

Monsieur,

En m'empressant de me rendre au désir que vous m'avez témoigné par votre lettre du 18 mai, de recevoir de moi des détails sur le festival d'Aix-la-Chapelle, je dois vous remercier de m'avoir fourni l'occasion d'exprimer les vives impressions que j'ai dues à cette solennité musicale. Elle se célèbre chaque année en conséquence d'une Association formée depuis 1818 entre les villes de Dusseldorf, de Cologne et d'Aix-la-Chapelle. Chacune sert tour à tour de théâtre à cette réunion qui a régulièrement lieu le dimanche et le lundi de la Pentecôte. Mon voyage a eu le double but de jouir de l'effet d'une exécution chorale dont j'avais beaucoup entendu parler, et de remercier nos voisins d'outre-Rhin de la bienveillance avec laquelle ils veulent bien accueillir mes compositions. Leur courtoisie s'est étendue de mes œuvres à ma personne et j'ai été reçu avec une cordialité dont je suis profondément reconnaissant. Accoutumé quant à la partie instrumentale, à l'exécution parfaite (je devrais dire inimitable) de l'orchestre de la Société des concerts à Paris, et à l'influence électrique qu'exerce sur lui notre aimable Habeneck, je devais naturellement être disposé à la sévérité dans mon jugement, dans une masse de six cents exécutants, l'énergie, la délicatesse, l'observation des nuances qui leur étaient tour à tour indiquées par leur habile directeur, une des grandes célébrités de l'Allemagne, le docteur Félix Mendelssohn-Bartholdy. J'ai assisté à quatre répétitions qui ont suffi pour obtenir l'effet le plus saisissant de la part des chanteurs et d'instrumentistes qui la veille accourus de différents lieux, se réunissaient pendant cinq jours pour se séparer jusqu'au renouvellement de la même solennité. Honneur soit rendu au sang-froid, à l'attention, au talent avec lesquels M. Mendelssohn a fait répéter chaque morceau, et à l'intelligence qu'il a constamment trouvée parmi ceux auxquels il adressoit ses observations. Le nombre des choristes est de 480, tous amateurs, tous excellents musiciens. Les personnes chargées de l'exécution des soli sont annuellement choisies parmi les sommités musicales de l'Allemagne. Celles qui ont figuré dans le dernier festival, sont la célèbre Jenny Lind, de Stockholm (soprano); Mme Joséphine Bel, cantatrice de Cologne; Mlle Birnbaum, aussi contralto et amateur de Cologne; M. Hœrtinger (ténor), de Munich; M. Conrad (basse), de Francfort, et M. Herger (basse), d'Aix-la-Chapelle.

Deux concerts ont été offerts à l'avide curiosité d'une foule de nationaux et d'étrangers. Le désir d'un grand nombre n'a pu être satisfait, vu que le théâtre

Digitized by Google

de la ville, parfaitement construit sous le rapport acoustique, ne peut malheureusement contenir que douze cents spectateurs. La scène représentant un énorme salon fermé peinte non sur toile mais sur bois, disposé en amphithéâtre, peut être occupée par un nombre égal d'exécutants.

Le programme annonçait deux soirées : la première composée de la symphonie en *ré* majeur de Mozart et de l'oratorio de la création d'Haydn ; la seconde 1° de l'ouverture d'Oberon de Weber ; 2° du motet avec chœurs « *Ista dies* » de Cherubini ; de la symphonie en *ut* mineur de Beethoven ; 4° de l'oratorio des fées d'Alexandre, de Hændel.

L'orchestre occupait le centre de l'amphithéâtre depuis la rampe jusqu'au fond de la scène ; la même disposition a été observée pour les chanteurs divisés en deux zones également ascendantes à droite et à gauche du spectateur, les hommes dans la partie la plus élevée, et les dames dans celle la plus rapprochée du spectateur. Cette masse offre un aspect imposant, et s'il m'était permis de passer un pied hors du domaine musical, je parlerais de l'effet éblouissant de 220 jeunes femmes uniformément vêtues de blanc, commençant par la grâce et la beauté une séduction qui devait s'achever par le talent.

Les symphonies ont été exécutées de la manière la plus satisfaisante ; jamais je n'ai entendu l'ouverture d'Oberon dite avec plus d'énergie, de finesse, de netteté dans les détails, d'entraînement et de passion. L'orchestre a été au-dessus de tout éloge. J'aurais les mêmes hommages à donner aux chœurs pour l'exécution des deux oratorios et du motet de Cherubini. Quand on n'a pas entendu ces masses tour à tour si énergiques et si suaves, ces voix de femmes si jeunes, si fraîches ; quand on n'a pu juger de cet ensemble, de cette justesse d'intonation, de ce mordant dans les parties fuguées, de cette simultanéité d'observation des nuances, on ne peut se faire une idée de cette perfection. Disons-le, ce n'est qu'en Allemagne qu'on trouve cette puissance chorale ; le goût, l'éducation de ses habitants les conduisent sans effort à un résultat qui doit exciter chez les étrangers autant de surprise que d'admiration.

(Sans signature.)

Deux lettres de Flemming :

Geilenkirchen, le 24 juillet 1846, près d'Aix-la-Chapelle.

Mon très cher et bien honoré Monsieur Onslow,

Retournant d'un long voyage, j'eus le grand plaisir de trouver votre aimable lettre du 12 du passé, dont j'apprends à ma grande satisfaction, que vous êtes bien arrivé chez vous, et que vous avez trouvé toute votre chère famille en parfaite santé. Je puis bien m'imaginer la joie de Madame votre épouse, de vos chers enfants et petits-enfants au moment de votre arrivée, et c'est dommage que je ne pouvais pas suivre un penchant de mon cœur, de vous accompagner en voyage pour vous reconduire au sein de votre famille et d'être témoin de toutes les marques d'affection et de tendresse dont tous rivalisaient de vous combler ; mais malheureusement après les beaux jours que nous avions passés ensemble à Aix-la-Chapelle, j'étais forcé de me séparer de vous, mon très cher ami ! Il ne me restait que le beau souvenir des *précieux* moments que je me trouvais autour de votre personne, que je n'oublierais jamais ni moi ni mes enfants ; depuis nombre d'années nous avions le désir le plus ardent d'avoir le grand bonheur de faire votre connaissance personnelle, pour vous exprimer nos sentiments de grâce et de vénération pour toutes les jouissances que nous devons à vos œuvres musicales qui nous occupent journellement, formant les favoris dans ma bibliothèque musicale avec ceux de Mozart et Beethoven déjà depuis l'an 1812, et j'ose le dire généralement dans toutes les sociétés et réunions musicales de la province du Rhin. Vous voyez par cela, mon cher Monsieur et ami, que malgré que c'était la première fois que notre fête de musique fut honorée de

Digitized by Google

votre présence vous êtes bien et déjà longtemps connu et vénéré dans toute notre province.

Recevez mes remerciements bien sincères pour la bonté que vous avez eue de m'envoyer votre portrait, qui m'est parvenu bien conditionné ainsi que celui pour MM. Mendelssohn et Kistner; le jour de son arrivée était une fête pour toute ma famille, et quand nous aurons un jour le plaisir de vous posséder chez nous, vous vous trouverez placé parmi les membres chéris de ma famille. A l'arrivée de la boîte contenant les portraits, M. Mendelssohn avait quitté déjà Liège et Aix-la-Chapelle, mais un de mes amis ira sans doute à Leipzig et lui remettra les deux portraits pour lui et M. Kistner.

Mes enfants, Mme Bel et M. Bel, aussi ma fille Hélène, me prient de les rappeler à votre souvenir, et vous prient de dire bien des amitiés de ma part à Madame votre épouse et à toute votre famille. J'espère être favorisé bientôt de vos nouvelles. Agréez l'expression des sentiments les plus sincères de

Votre dévoué
M. Flemming.

M. Van Hanten et M. Lax, d'Aix-la-Chapelle, ainsi que tous les membres du Comité m'ont chargé de les rappeler à votre souvenir.

Geilenkirchen, 28 février 1847.

Mon très cher Monsieur et Ami,

Des occupations nombreuses et des absences fréquentes m'ont empêché de répondre plus tôt à votre charmante et amicale lettre du 13 décembre dernier, plus j'ai toujours tardé à vous écrire puisque je me trouvais encore sans nouvelles de la part du Comité de la fête musicale à Cologne, auquel j'avais communiqué votre lettre susdite. Ce n'est qu'aujourd'hui que je reçois la réponse ci-jointe que je m'empresse de vous remettre et dont vous verrez que le programme pour la fête de musique n'est pas encore discuté et décidé; on veut attendre auparavant la réponse de Mlle Lind et de Mme Garcia Viardot, avant d'arrêter le programme, et aussitôt qu'elle sera arrivée, le Comité m'informera du résultat. C'est une idée bien heureuse, que vous avez occupé de la composition d'une symphonie dédiée et destinée à la Société musicale de la province du Rhin, et j'apprends avec bien du plaisir que vous l'avez déjà terminée et que vous la ferez essayer à Paris pour la rendre le plus possible à sa dédicace; ce sera donc un de vos derniers chefs-d'œuvre qui servira à embellir et glorifier notre fête de musique rhénane, et il suffit qu'il soit de votre géniale composition pour lui assurer le plus brillant succès; certainement l'enthousiasme égalera la reconnaissance avec laquelle elle sera généralement reçue. Il me tarde, mon digne et respectable ami, d'entrer pour ma part en partage d'admiration et de jouissance, en l'entendant exécuter sous votre propre direction, et cette année-ci la fête aura un double intérêt pour moi. Je ne puis assez vous exprimer la satisfaction que j'aurais en vous présentant aux autres membres de ma famille qui seront enchantés de faire votre aimable connaissance. Au commencement du mois d'avril je dois aller à Berlin dans ma qualité de député de la province du Rhin, pour assister à la première réunion de la diète de notre pays; l'ouverture sera le 11 avril, et les séances dureront 3 à 4 semaines, de sorte que j'espère qu'avant la Pentecôte où la fête de musique sera célébrée, j'aurais la réponse du Comité de Cologne, je ne manquerais pas de vous la communiquer.

Ma fille Hélène ainsi que M. et Mme Bel, me chargent de les rappeler à votre souvenir, et vous prient d'être l'interprète de leurs sentiments bien dévoués auprès de Madame Onslow et votre famille, je vous renouvelle l'assurance de l'attachement et de l'amitié sincère avec lesquels je reste

Votre dévoué ami,
M. Flemming.

Digitized by Google

Mes enfants, M. et Mme Bel, se proposent d'aller à Paris vers le 15 du mois prochain pour y rester 2 à 3 semaines chez son frère M. Auguste Bel, marchand de modes, demeurant à Paris, peut-être qu'ils auront le plaisir de vous voir à Paris.

Lorsque les portraits arrivaient, M. Mendelssohn avait déjà quitté Liège et Aix-la-Chapelle, mais j'ai profité plus tard d'une bonne occasion pour les envoyer à Leipzig, de sorte qu'ils se trouvent entre les mains de MM. Mendelssohn et Kistner.

Monsieur Onslow, 5, rue des Champs-Elysés, Paris.

Lettre de W. Rodenau :

Cologne, le 4 avril 1847.

Monsieur,

Votre honorée lettre du 12 décembre dernier nous a été communiquée par M. Flemming de Geilenkirchen, et quoique cet ami vous aura fait part de tout le plaisir que nous a causé l'offre vraiment généreux de votre nouvelle symphonie pour notre festival à la Pentecôte, nous venons vous présenter nos remerciements bien empressés de ce que vous veuillez bien rendre notre fête plus intéressante par votre composition.

Le programme n'a pu être fixé que depuis quelques jours, nous l'avons composé des morceaux suivants :

1. Le Messie par Hændel, oratoire, } 1er jour, 23 mai.
2. Votre nouvelle symphonie, }

1. Symphonie de Beethoven n° 7,
2. Le 114e Psaume par Mendelssohn,
3. Ouverture du Freischutz, par C. M. de Weber, } 24 mai, 2e jour.
4. 2e acte de l'opéra Olympie, par Spontini.

Espérant, Monsieur, que vous approuverez notre choix, nous avons l'honneur de vous inviter à notre festival, vous priant en même temps de vouloir bien diriger votre symphonie vous-même, ce qui ne manquera pas d'inspirer à l'orchestre tout l'enthousiasme pour assurer une exécution parfaite.

Les répétitions générales commenceront les 21 et 22 mai; cependant nous désirions recevoir la partition ainsi que les parties plus tôt, pour nous en occuper avec notre orchestre, qui formera le fond de tous les exécutants.

Veuillez, Monsieur, nous honorer d'une réponse favorable, et agréez en attendant que nous puissions vous exprimer de vive voix la haute considération que vos œuvres nous ont inspirée, nos salutations bien affectueuses et sincères.

Le Comité pour la grande fête musicale du Bas-Rhin,

W. Rodenau.

Liedertafel in Cöln, etc., etc., etc.

Très honoré Monsieur,

Le vif intérêt dont vous avez honoré nos festivals musicals rhénans, lequel a été comblé par la dédication de votre chef-d'œuvre, votre simphonie, exécutée dans ces jours sous votre direction et accueillie par l'orchestre et l'auditoire avec tant d'enthousiasme, nous engage à vous prier de vouloir bien accepter la nomination comme *membre de notre Liedertafel,* qui s'est déjà empressée de vous offrir ses hommages le jour de votre arrivée.

Veuillez, Monsieur, garder les insignes de chanteur que nous vous offrons en même temps comme souvenir des beaux jours que votre séjour parmi nous a rendus si célèbres.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre plus sincère dévouement et de la

Digitized by Google

haute admiration, que nous ressentons pour le génie, dont le nom est déjà répété par toute l'Europe musicale.

Cologne, 24 mai 1847.

La direction de la Liedertafel de Cologne,

HENRI DORN, F. HEUSER, JOS. BOGEN,
G. OSTERWALD, peintre.

A Monsieur George Onslow.

Lettre de Henri Dorn :

Monsieur,

Je ne saurais assez vous exprimer le vif plaisir que m'a fait la nouvelle de votre arrivée à Cologne pour le temps du festival. En même temps j'ai reçu les parties d'orchestre de votre nouvelle sinfonie, dont vous avez fait cadeau au comité. C'est l'impression qu'a laissée en vous le concert de la Pentecôte passée, à Aix-la-Chapelle, qui, comme vous l'avez dit vous-même, nous a procuré le bonheur d'être honorés du dernier œuvre de votre génie. Chargé de la direction musicale de notre fête, — à moins que messieurs les compositeurs ne trouveront pas à propos de diriger leurs œuvres eux-mêmes, comme le fera M. Spontini, — et en conséquence chargé aussi des répétitions préparatoires, je crois de mon devoir de vous faire l'observation que, dans l'orchestre comme vous l'avez entendu l'année passée à Aix-la-Chapelle, se trouvent, à l'occasion de pareilles fêtes, les diverses forces instrumentales des villes alliées du Bas-Rhin, dont la précision vous a surpris, d'après votre propre jugement. Mais il y a une grande différence entre l'exécution des anciennes œuvres de Beethoven, qui déjà connues depuis longtemps, se répètent d'un an à l'autre, de sorte qu'elles sont déjà à la portée même des amateurs, malgré leurs difficultés, — et entre celle d'une composition tout à fait neuve, qui ne cèdera aux susdits ni en valeur ni en sa nature pointilleuse. A cela il vient encore que nous n'avons pas reçu les parties d'orchestre d'assez bonne heure pour en faire déjà les répétitions, du moins à Dusseldorf et Aix-la-Chapelle, au commencement de cette année, afin que messieurs les musiciens l'eussent connues avant leur réunion dans notre ville. Je dis cela non pour vous faire croire que peut être par cet inconvénient la production sera défective, car je vous garantis quant à moi que je ne manquerai pas de pousser les préparations avec nos coopérateurs disponibles pour en former un fond, mais je le dis pour vous prier de vouloir bien ne pas mettre l'exécution de niveau avec celle que vous avez entendue à Aix-la-Chapelle et principalement pas avec celle de votre sinfonie en question au Conservatoire de Paris, dont le public a été si vivement entraîné. Cependant nous avons commencé les exercices préliminaires pour que l'orchestre de notre ville en soit déjà plus ou moins imbu, ce qui a excité un intérêt général. Sachant que vous vous trouvez dans l'heureux état de n'être pas chargé de quelque fonction officielle, mais plutôt maître de disposer de vos moments en faveur de notre art chéri, j'ose espérer que vous trouverez assez de temps pour vous rendre à Cologne vers la fin de la semaine qui précède la fête, de sorte que vous serez présent à la première répétition, qui se fera vendredi le 21 du mai, si même pas avec ce grand ensemble qui sera réuni aux deux autres. En attendant votre arrivée, je me flatte que vous m'aurez conservé les mêmes sentiments dont vous m'avez honoré l'année passée, lorsque j'avais le plaisir de faire votre connaissance à Aix-la-Chapelle.

Veuillez bien agréer les expressions d'estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très dévoué,

HENRI DORN.

Cologne, 1er mai 1847.

Digitized by Google

Lettre d'E. Saint-Phal :

Impossible, Monsieur, que je résiste à vous dire l'enthousiasme que j'ai éprouvé aujourd'hui en écoutant votre admirable symphonie, et la vive satisfaction que j'ai eue en voyant l'hommage qu'on lui a rendu Enfin le public du Conservatoire, qui ne *veut* que du Beethoven, a été entraîné *malgré lui* par la beauté de votre œuvre ! Personne n'a joui plus que moi de ce triomphe si mérité. J'avais besoin de vous le dire, Monsieur ; de le dire à d'autres aussi, car j'en ai parlé à tous ceux que j'ai rencontrés.

Quel bel adagio, quel beau scherzo, quel beau tout ! Comme ce rondo est animé, comme le premier morceau est bien conduit ! Maintenant j'attends *Caïn* avec impatience !

Vous savez, Monsieur, la mort du jeune Alard ; nous n'aurons pas le grand virtuose jeudi. Notre programme se trouve tout à fait dérangé, je ne sais encore qui remplacera Alard ; j'espère cependant que ce sera Armingaud.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. Saint-Phal.

Dimanche soir.

Lettre de A.-C.-G. Vermeulen :

Mon cher Monsieur Onslow,

Votre lettre du 20 décembre dernier m'a fait le plus vif plaisir ; seulement vous exagérez trop l'accueil, bien cordial il est vrai, que nous vous avons fait, mais pas assez digne d'un génie musical que nous estimons tant et à si forte raison. Si jamais vous vous proposez dans la suite de venir embellir notre cercle musical par votre présence, veuillez m'en instruire d'avance, afin que nous puissions mettre en œuvre tout notre possible pour vous recevoir d'une manière plus analogue à nos vœux et plus digne de celui que nous nous félicitons d'avoir appris à connaître en personne, mais qui vivra toujours parmi nous par ses œuvres sublimes.

J'ai fait part à ces Messieurs des sentiments que vous m'avez exprimés à leur égard ; ils en sentent tout le prix, et m'ont prié de les recommander à votre bon souvenir. La possibilité d'une excursion en France ne peut se réaliser ; ma santé a beaucoup souffert cet hiver, et comme je suis forcé de déménager sous peu, et cela avec tout l'embarras d'un ménage (quoique de garçon) et d'une bibliothèque littéraire, et d'une collection de musique assez vaste, ainsi que la Bibliothèque et de tous les archifs de la Société, je crois que je ne pourrai profiter de la belle saison pour me délasser un peu de mes travaux. Car outre mes occupations journalières au gymnase, je puis vous assurer que l'étendue des travaux de la Société, qui a ses relations dans tous les pays civilisés, est énorme. Et cependant voilà près de vingt ans que je travaille aux intérêts de cette Société dont je suis le fondateur et qui, j'ose le dire, a une renommée presque européenne ; de cette Société plus que nationale, puisqu'elle réunit toutes les célébrités du monde musical et qu'elle encourage l'art, qui est de tous les pays, sans qu'aucune marque honorable ait flatté le tant soit peu de vanité que tout homme porte en soi, parce qu'il est homme. Il me semble que cela ne puisse avoir lieu que dans un pays où la musique n'a pas la considération qu'un gouvernement éclairé doit à l'art. Et puis, qui est prophète dans sa patrie ?

Quant à l'information susdite, je ne sais pas si le roi de France, à qui la Société a offert, l'an dernier, les quatre premiers volumes de la *Collection des Compositions néerlandaises du 16e siècle*, qu'elle fait publier à ses frais, aura placé cette collection dans quelque bibliothèque à *Paris*, mais, en tous cas, là où cette collection aura été placée, il y aura sans doute occasion d'offrir les compositions de nos compositeurs modernes, et je ne

Digitized by Google

doute pas que vos relations ne vous mettent à même de prendre quelque information là-dessus.

Veuillez me croire, mon cher Monsieur, votre tout dévoué

A.-C.-G. VERMEULEN.

Rotterdam, 7 février 1847.

Lettre de G. Onslow :

Monsieur,

Il y a quelque temps que j'ai eu le plaisir de vous écrire pour réclamer vos bons offices en ma faveur relativement à ma candidature à l'Académie des Beaux-Arts. J'ignorais alors l'honorable détermination prise par l'Institut de ne s'occuper que dans six mois du remplacement de l'homme illustre à la mémoire duquel on ne saurait donner assez de regrets. Cette raison me fit faire sans retard auprès de vous une démarche que je vous prierais de regarder comme non avenue, s'il est vrai, comme on vient de me l'apprendre, que M. Reicha se mette sur les rangs. Fier d'être son élève, je ne puis oublier les immenses obligations que je dois à ses excellentes leçons. Aux titres que je réclamais pour moi-même de compositeur instrumental, il joint ceux que lui donne sa profonde science, et je regarde comme un devoir de ne pas entraver, dans mon intérêt personnel, une élection qui me semble être de toute justice. Permettez, Monsieur, que je réclame de vous en sa faveur l'intérêt que je demandais naguère pour moi-même. J'en aurai une reconnaissance dont je prie de recevoir l'expression en y joignant celle de, etc.....

(C'est un projet de lettre non signé, mais qui est évidemment de G. Onslow.)

Deux lettres d'A. Malibran :

Strasbourg, 4 septembre 1849, place Saint-Etienne, 15.

Monsieur,

Il y a quelques années qu'encouragé par vos bienveillantes paroles, je quittai Paris pour aller terminer mes études en Allemagne. A mon retour, il y a quelques mois, je fondai à Strasbourg une Société musicale ; depuis lors cette institution a grandi. Aujourd'hui elle est en voie de progrès ; nous avons résolu d'invoquer le patronage des deux premières illustrations artistiques de notre époque, Onslow et Spohr, mon maître, qui déjà a bien voulu accéder à nos vœux.

Je viens, au nom du Comité, Monsieur, vous prier de nous permettre d'associer votre grand nom au sien : ce sera pour notre jeune Société une garantie d'avenir, un talisman aux rayons duquel elle verra grandir et fructifier dans son sein l'amour de la vraie musique, celle des hommes de génie, celle des grands maîtres. En attendant une réponse qu'il nous tardera bien de recevoir, je me dis, Monsieur, avec un profond respect, le plus fervent et le plus humble de vos serviteurs.

A. MALIBRAN,
Chef d'orchestre de la Société musicale de Sainte-Cécile de Strasbourg.

A Monsieur Onslow, Membre de l'Institut,
Chevalier de la Légion d'honneur.

Strasbourg, ce 11 mars 1850.

Maître,

Le jour où j'ai reçu votre lettre a été pour moi un beau jour, oui, le plus beau et le plus grand de toute ma vie. Recevoir des conseils, des leçons d'Onslow, c'était payer mille fois toutes les peines, tous les travaux, toutes les privations de ma vie d'artiste. Il y avait tant de bonheur pour moi dans

Digitized by Google

vos paroles, que je ne pouvais y croire, que cela me semblait un rêve. Oh ! merci, merci, et puisse ma vie tout entière se passer à vous bénir et à vous témoigner ma reconnaissance. Daignez m'écouter encore, Maître, et approuver un projet que j'ai conçu depuis que vous m'avez écrit.

J'ai mis de côté une faible somme qui devait, le cas échéant, me servir de fonds de réserve.

Paris l'engloutirait en un instant, avant qu'il m'ait été donné de profiter de vos bontés, et alors, je deviendrais à charge à ma famille, à mes amis et par conséquent à moi-même. Permettez-moi d'attendre votre retour en Auvergne ; alors, j'irai soit dans un coin obscur de Clermont, soit dans une masure de village, et là, je pourrai aisément vivre pendant quelques mois de la vie du cénobite ; peu m'importe, pourvu que je sois près de vous et que vous m'accordiez vos leçons. Je travaillerai sans cesse, commentant, élaborant ; faisant et défaisant sur un signe, sur un mot de vous, jusqu'à ce que vous disiez : c'est bien ! S'il ne m'est pas donné un jour de vous faire honneur, c'est que je serai mort à la tâche.

J'étais appelé en Allemagne, mais qu'est-ce que cela, si vous me dites : restez ! qu'est-ce que le monde pour moi si vous me permettez de venir m'échauffer au soleil de votre génie !

J'attends avec anxiété un dernier mot de vous pour prendre une détermination. Jusque-là mon existence sera comme suspendue, car il ne me sera donné ni de penser ni d'agir tant que ce qui est âme, cœur et pensée chez l'homme attendront la parole suprême du Maître dont je me dis le très humble disciple

A. MALIBRAN.

Lettre de Saint-Georges :

6 septembre 1849.

Mon cher Onslow,

J'ai une preuve d'amitié à vous demander, et je me rappelle nos bons et anciens rapports pour la réclamer de vous.

Il s'agit d'un de mes bons amis, homme d'un grand talent, qui se porte candidat à l'une des places vacantes de la section de peinture à l'Institut.

Cet ami est M. Camille Roqueplan, frère de M. Nestor Roqueplan, directeur de l'Opéra : M. Camille Roqueplan, grand prix de Rome, couronné à tous les concours, auteur de toiles admirables qui ornent nos *premières galeries et celles de l'étranger*, mérite tout ce que vous ferez pour lui en lui donnant votre voix pour son entrée à l'Institut.

Voici ses principaux ouvrages :

La Mort de l'espion de Cooper.

Van Dick à Londres.

Madeleine au désert.

Une Scène de la Saint-Barthélemy. (Cette toile est au ministère de l'Intérieur.)

Une Bataille pour le musée de Versailles.

Trois Plafonds du palais du Luxembourg.

La Fuite en Egypte, *son vrai chef-d'œuvre*.

Et trente autres toiles magnifiques connues de tout *Paris* et de l'*Europe*.

C'est donc un acte d'équité que je vous demande, mon cher collaborateur et ami, et à la fois une preuve de votre bon et affectueux souvenir pour moi.

Répondez-moi un mot, mon cher Onslow, pour m'assurer de vos bonnes dispositions et croyez à ma sincère gratitude comme à mon éternelle amitié.

L.-V. DE SAINT-GEORGES.

33, rue de Trévise, Paris.

Digitized by Google

Lettre du prince de la Moskowa :

Neuilly, 28, rue de Longchamps, 16 septembre.

Mon cher Maestro. — Je me présente pour remplacer M. de Vanblanc à l'Institut, je sais que je puis compter sur votre voix, vous me l'avez promis de la façon la plus aimable, et dussé-je échouer par la quantité, je sais déjà que j'aurai la qualité pour moi. — Je ne sais pas si vos affaires ou vos habitudes vous appelleront à Paris pour l'époque de l'élection du candidat nommé en remplacement du comte de Vanblanc défunt, mais j'ai appris que vous êtes fort lié avec M. Garnier; si donc vous pouviez jeter à la poste un petit mot à son adresse en ma faveur, je ne doute pas du bon effet que ce mot devrait produire. — Si, par vos relations avec d'autres immortels, vous pouviez me donner encore un autre coup d'épaule, je vous en serais bien reconnaissant. — Votre voix est très puissante, je le sais, à l'Académie. Je pensais aller vous voir cette année, mais mes affaires m'ont retenu à Paris. Une autre cause bien triste m'y fixe en ce moment. Je soigne mon pauvre frère diplomate, revenu du Brésil dans un triste état de santé — sa poitrine est gravement attaquée. Cependant depuis quelque tems une notable amélioration s'est manifestée. Dieu veuille qu'elle continue. — J'ai lieu toutefois de l'espérer.

Veuillez mettre, je vous prie, mes hommages aux pieds de Madame Onslow, et faire toutes mes amitiés à Monsieur votre frère, et permettez-moi de vous exprimer la nouvelle assurance de ma haute considération et de toute mon amitié.

LE PRINCE DE LA MOSKOWA.

P.-S. — Voici les voix dont je suis sûr :

Horace Vernet, Paul Delaroche, Lemaire, Duret, baron Desnoyers, Auber, Carafa, Spontini, Adam, comte de Turpin, et peut-être M. de Clarac.

Trois lettres d'A. Thomas :

Mon très honoré Maître,

Les témoignages de bienveillance que toujours j'ai reçus de vous, m'encouragent à faire une démarche que vous accueillerez avec bonté, je l'espère :

Vous savez que l'Académie des Beaux-Arts va bientôt nommer un membre de la section de musique :

Cette élection déterminera-t-elle le voyage que vous faites tous les ans à cette époque, je l'ignore, mais dans le doute où je suis à cet égard, et quoi qu'il arrive, je ne puis résister au désir de vous écrire.

Vous comprendrez, cher Monsieur, que dans cette circonstance, si grave pour moi, ma pensée se soit portée vers vous. Vous l'avouerai-je? j'ai l'espérance, ou plutôt le pressentiment que votre présence à Paris me serait heureuse; je l'appelle donc de tous mes vœux. Pardonnez ma confiance, elle n'est pas présomptueuse, croyez-le bien.

S'il entrait donc dans vos projets de venir ici, permettez-moi, mon Maître, d'invoquer cette bienveillance sur laquelle je me reposerai, beaucoup plus que sur les titres que je vais de nouveau soumettre à l'Académie; laissez-moi vous dire combien je serais fier et heureux de vous voir me tendre la main pour m'aider à solliciter cet *honneur* que j'ambitionne et qui serait pour moi la plus belle récompense de tant d'efforts et de travaux.

Veuillez croire toujours, Monsieur et cher Maître, à mon affectueux souvenir, et agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

AMBROISE THOMAS.

Paris, 11 février 1851.

Digitized by Google

Cher Maître,

Dans la crainte de ne pas vous rencontrer, je veux vous dire combien je suis heureux de l'honneur que vous venez de me faire en me plaçant *le premier sur votre liste !*

Si par bonheur le résultat définitif était la conséquence de la séance d'hier, je serais bien enchanté, sans doute, mais non pas plus touché que je le suis de ce témoignage d'estime et de sympathie que je viens de recevoir de vous.

Veuillez me permettre, cher Maître, de vous embrasser, en vous priant de croire toujours à mes sentiments de reconnaissance et à mon entier dévouement.

AMBROISE THOMAS.

Dimanche, 16 mars 1851.

Paris, 10 mai 1851.

Mon cher Maître,

Je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre parce que l'on m'avait dit que les listes des candidats pour la place d'harmonie au Conservatoire allaient se faire promptement, et je pensais, en vous écrivant, vous en dire le résultat. Mais M. Auber, qui est tout entier à ses répétitions de l'Opéra, ajourne sans doute notre convocation après la première représentation de son ouvrage.

Je ne connais pas M. Molden, mais votre appréciation et votre recommandation chaleureuse, sont un motif entraînant pour que nous prenions tous sa candidature en sérieuse considération. Je vais cependant, mon cher Maître, vous avouer franchement la situation dans laquelle je me trouve :

Sitôt après la mort de M. Colet, le Directeur du Conservatoire a bien voulu me proposer la place laissée vacante; mais on m'a appris en même temps que M. Barbereau se mettait sur les rangs, j'ai dû refuser l'honneur que l'on voulait me faire, pour favoriser la candidature d'un homme dont vous connaissez aussi l'immense mérite, et pour lequel j'ai conservé beaucoup de reconnaissance, car il fut mon maître. Je ne connais pas les dispositions de MM. les membres du Comité à l'égard de M. Barbereau. S'il est de mon devoir d'exprimer hautement mon opinion sur lui, et mon désir de le voir arriver au Conservatoire, cela ne diminue en rien les titres et les droits des autres concurrents; je ferai même tout mon possible, croyez-le bien, pour que M. Molden soit honorablement placé sur la liste.

Je regrette bien, mon cher Maître, que nous soyons si souvent et si longtemps privés de votre présence, et je serai toujours très heureux de vous revoir.

Je saisis avec empressement cette occasion pour vous assurer de nouveau et du fond de mon cœur, de toute ma reconnaissance; car je dois en grande partie, à votre bienveillant patronage le bonheur de vous exprimer aujourd'hui mieux que jamais, ma fidèle et affectueuse admiration.

AMBROISE THOMAS.

Lettre d'Ingres :

Mon cher Confrère,

Si je prends la liberté de venir solliciter franchement votre voix pour hypolite Flandrin, mon élève et mon ami, c'est que j'ai pensé qu'aux yeux d'un artiste d'un esprit aussi élevé que le vôtre, le meilleur titre est celui des études profondes et sérieuses. Ne pensez-vous pas en effet comme moi, Monsieur, que Flandrin appelé déjà le premier sur la liste de la section apporterait au sein de l'Académie avec son ardent amour pour les progrès de l'art, le respect dû aux saines doctrines qui en font et la force et la vie.

Digitized by Google

Veuillez excuser je vous prie, Monsieur, en faveur des bons motifs qui m'animent, l'abandon avec lequel je me permets de vous écrire.

Votre admirateur et très dévoué confrère,

J. INGRES.

21 février 1851.

Deux lettres de Zimmermann :

J'apprends avec un vif chagrin, mon cher ami, qu'un détestable rhumatisme s'est jetté *(sic)* sur un de vos yeux et vous a causé une grande inquiétude. Siept a-t-il pu combattre le mal victorieusement. Tous ici nous vous aimons et prenons intérêt à ce qui vous touche. Nous serons heureux d'apprendre que le maudit rhumatisme n'a point laissé les traces que nous pouvions craindre. Mon gendre Gounod me charge particulièrement de le rappeler à votre bon souvenir. Il se souvient avec bonheur des encouragements que vous lui avez donnés. Depuis votre départ il a obtenu un beau succès au Théâtre-Français avec ses chœurs d'Ulysse, qui ont vraiment une belle couleur antique.

Madame Zimmermann et tous mes enfants nous vous donnons ensemble l'assurance de la plus affectueuse sympathie.

Votre vieil ami,

ZIMMERMANN.

30 juin 1852.

Mon ami, je sais qu'on ne peut vous trouver que le matin de bonne heure ; aussi je me propose de vous voir demain à 8 h. 1/2. Je vous écris ce billet afin de ne pas vous surprendre par une visite matinale. Je dois vous rendre compte de mon entretien avec Halévy, et des dispositions dans lesquelles je l'ai laissé.

Votre vieil ami,

ZIMMERMANN.

P.-S. — Jusqu'à ce que je vous voie, je ne veux pas vous laisser penser que je viens vous demander autre chose que ce qui est convenu entre nous, ainsi donc, ne redoutez pas ma visite.

(Sans date.)

Lettre d'A. Couder :

Fontainebleau, ce 2 janvier 1853.

Mon cher Confrère,

Nous pensons tous à vous avec la plus vive sympathie et vous avez sans doute eu connaissance par Mme Arthur et Mme Costaz à qui je l'ai dit, de la profonde impression que la lecture de votre excellente lettre a produite à toute l'Académie. Vous ne sauriez douter de tous nos vœux pour le rétablissement de votre santé comme du désir de vous revoir bientôt parmi nous.

Mme Costaz et votre chère belle-fille Mme Arthur Onslow, m'ont assuré lorsque j'ai eu l'honneur de les voir ici avant leur départ pour Paris, que vous alliez sensiblement mieux, et que tant pour des affaires qui nécessitent votre présence à Paris, que pour satisfaire à un désir bien naturel, vous aviez le projet de faire ce voyage ; il y a de cela environ six semaines ; depuis nous avons eu le regret de perdre un de nos bons et affectueux compagnons, l'excellent M. Huvé a cessé d'exister..., il laisse une place vide... et dans *quinze jours* il sera remplacé *par la volonté de la majorité académique*. Les deux principaux candidats sur lesquels se portent les suffrages de l'Académie, sont M. Hittorf et M. Gilbert.

Après tant de résistance pendant les élections précédentes enfin la justice parait devoir l'emporter; les nombreux et importants travaux de notre ami Hittorf, comme architecte, ses œuvres sur la Sicile, la polichromie, etc., etc.,

Digitized by Google

récemment publiées comme savant écrivain archéologue, lui font un bagage tellement important auquel se joint encore ce magnifique Colisée (le cirque Napoléon), que la section d'architecture me semble forcée, malgré sa mauvaise humeur, de rendre hommage à un mérite si évident. La liste est attendue par nous tous avec une certaine impatience, car ils se tiennent *eux sept*, aussi gourmés et aussi secrets que les cardinaux pour l'élection d'un pape. Ceux donc qui voudraient encore ajourner la nomination d'Hittorf, lui suscitent un compétiteur dans la personne de M. Gilbert, ancien pensionnaire de l'École de Rome. Certes c'est un homme de beaucoup de talent, de plus un homme honorable et qui est assurément digne de fixer le choix de l'Académie, mais dans la vérité de la conscience, il ne peut produire à beaucoup près la valeur aristocratique de M. Hittorf. Son unique ouvrage est une *petite église* que sans doute vous connaissez, c'est ce petit monument qui couronne les hauteurs de Charenton et que l'on aperçoit de la route en sortant de Paris par le chemin de Paris à Lyon. Dans ce petit monument M. Gilbert a prouvé de la science et du goût ; mais enfin ce n'est pas une production importante et qui puisse entrer en concurrence avec l'*église de Saint-Vincent-de-Paul*, avec les *décorations des Champs-Élysées*, avec l'*édifice si original en même temps que d'un goût artistique* tel que le cirque des mêmes Champs-Élisées, avec le nouveau cirque Napoléon, qui est une vaste production architectonique, car M. Hittorf a en même temps produit une belle chose unique dans l'Europe, et a su résoudre un problème dans l'art de la construction par le savant et ingénieux système de la voûte qui couronne ce vaste monument et qui en assure la solidité.

Loin de contribuer comme jusqu'à lui cela est constaté à la poussée des parties latérales, car ici le poids appuie verticalement sur les murs et tend plutôt à les consolider qu'à causer aucun écartement comme au Panthéon, comme à Saint-Denis et ailleurs où cela est à déplorer.

Sans vouloir donc nier le mérite de M. Gilbert, qui du reste comme pensionnaire a fait des travaux de restauration de temples antiques qui sont de très estimables ouvrages de portefeuille, il faut reconnaître en toute justice que sauf l'affection de camaraderie d'une part, et la *repugnance de la faiblesse humaine* à élever sur le pavois *un plus illustre que soi*, il est évident dis-je, que la nomination de M. Hittorf ne devrait pas cette fois souffrir d'hésitation, et que les suffrages ne dussent être unanimes. C'est ce qui devrait être, mais l'esprit de cotterie tente de se mettre en travers, d'où il résulte que l'Académie est partagée en deux camps. Si mes renseignements sont exacts, notre ami doit passer à une majorité débattue, mais les passions étant en jeu en cette circonstance, il y a lieu d'être fort inquiet sur ce résultat. Vous dirai-je que toute la section de musique est pour nous, et que la voix de notre cher confrère Onslow viendrait non-seulement compléter cette brillante pléiade, mais nous assurerait notre 18e suffrage d'où sortirait en vainqueur de l'urne redoutable le nom aimé de notre cher Hittorf!!!...

Cet appel à votre cœur si chaleureux et à votre conscience d'artiste sera entendu et accompli s'il ne dépend pour vous que de suivre votre ardente affection pour votre ami, aussi n'avais-je pas besoin de vous écrire tout au long. Une phrase à l'académicienne suffisait. Notre ami Hittorf appelle à l'aide ceux qui l'aiment et l'honorent. Venez!!! Mais votre état de santé le permettra-t-il? *that is the question*... c'est là le nœud gordien, que votre Esculape et le sentiment intime de vos propres forces peuvent seuls résoudre.

Dans tous les cas, vos amis n'en seront pas moins persuadés que si le cher Onslow ne paraît pas sur le champ de bataille le jour décisif, c'est qu'assurément il ne l'aura pas pu.

Ma femme dont la santé est malheureusement de plus en plus mauvaise, vous souhaite, ainsi que moi, le retour de la vôtre, et nous vous offrons,

Digitized by Google

ainsi qu'à Madame Onslow tous les vœux qui peuvent s'accomplir selon vos désirs.

Votre bien affectionné et dévoué confrère,
AUGUSTE COUDER.

N. B. — Comme je serai pendant plusieurs jours à Paris, veuillez me répondre à mon ancienne adresse *Rue neuve Bréda,* n° 6.

Lettre de Signol :

Monsieur,

Je viens de terminer à l'église Saint-Eustache les peintures de la chapelle des Catéchismes. J'aimerais soumettre ce travail à votre appréciation. Aussi, Monsieur, je viens réclamer auprès de vous une visite qui me serait très utile, et dont je serais très honoré.

Recevez, Monsieur, mes sentiments bien empressés.

T. SIGNOL.

26 janvier 1853.

P.-S. — La chapelle est à côté de celle de la Vierge ; j'y suis tous les jours de dix à quatre heures.

Lettre de F. Halévy :

Paris, 17 août 1853.

Mon cher Confrère et Ami,

Madame Bourlin, que j'ai le plaisir de connaître à Paris, me prie de vous demander si vous êtes toujours dans l'intention d'acheter une maison contiguë à vos propriétés. Excusez-moi, u on bon et cher confrère, si j'interviens dans cette affaire, me mêlant ainsi de choses qui ne me touchent pas et auxquelles je devrais rester étranger ; mais je m'intéresse beaucoup à ces dames Bourlin de Paris. Mademoiselle Bourlin a une très jolie voix, chante avec un très bon sentiment de musique, et fera encore, je l'espère, de rapides progrès. Cette vente les intéresse ; et je vous serais fort obligé si vous vouliez bien leur faire savoir vos intentions et le prix qu'il vous conviendrait de mettre à cette acquisition, s'il est vrai que vous y pensez.

J'espère, mon cher Ami, que vous avez éprouvé un bon effet des eaux et que vous nous reviendrez à Paris, cet hiver, faire votre saison musicale. Nous prenons tous le plus vif intérêt, je devrais dire le plus tendre, au rétablissement de votre précieuse santé.

A revoir donc, cher Ami, et recevez en attendant mille assurances d'affectueux dévouement et de véritable confraternité.

HALÉVY.

Lettre de Marmontel :

Cher Maître,

Veuillez m'excuser si je viens aujourd'hui réclamer de votre bienveillante amitié quelques lignes approbatives pour un travail qui a obtenu la sanction de vos illustres collègues de l'Institut. Il s'agit très modestement d'une édition des œuvres choisies des maîtres classiques du piano, qu'un éditeur, M. Heugel, m'a prié d'annoter comme style, accentuation, et surtout de doigter. J'ai déjà près de cinquante morceaux prêts à paraître, et l'on pense que ce travail de patience pourra rendre service à l'enseignement et guider des professeurs qui n'ont pas eu le loisir d'étudier la manière de chaque maître. Si vous pensez, cher maître, que ma déjà longue expérience de l'enseignement du piano a pu me permettre de formuler des principes utiles, soit comme classement, style et mécanisme, je vous saurais bien bon gré de m'adresser quelques lignes à ce sujet. MM. Auber, Halévy, Adam, Thomas, Thalberg, Zimmermann, Herz ont bien voulu approuver et encourager cette publication, mais je serais

Digitized by Google

tout à fait heureux si j'obtenais votre approbation..... ..... Au revoir, cher maître, j'espère que votre santé continue de s'améliorer et que bientôt nous aurons le plaisir de vous voir à Paris. Croyez à mes sentiments de respectueuse amitié et d'inaltérable dévouement.

MARMONTEL.
36, rue Saint-Lazare.

Lettre de Th. Walsh :

J'ai été si flatté, Monsieur, de l'opinion bienveillante que vous avez exprimée sur la manière dont l'auteur du *Stabat* et des *Litanies* traite les idées des autres, que je désire ardemment savoir si vous porterez sur lui un jugement aussi favorable lorsqu'il travaille sur ses propres idées. Je vous supplie, en conséquence, de vouloir bien m'assigner un rendez-vous et me consacrer une heure, afin que je puisse vous soumettre un ouvrage important auquel j'ai travaillé depuis deux ans. J'ai pris pour sujet un des plus magnifiques textes de notre liturgie, la grande antienne de l'Avent : *Rorate cœli desuper*, avec ses récits qui sont si variés, si riches et si touchants ; c'est comme un petit oratorio qui ne compte pas moins de neuf morceaux en y comprenant le choral, lequel revient 5 fois sous un aspect différent. J'ai mis à ce travail, qui a eu pour moi un indicible attrait, tout ce que je possède de sentiment, d'intelligence et de science pratique et je suis impatient de le soumettre au jugement de l'artiste le plus complettement compétent que je connaisse en France, d'un homme dont l'approbation est aussi encourageante que sa critique est éclairée et féconde.

Recevez, Monsieur, en attendant que j'aie le plaisir de vous revoir, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis

Votre tout dévoué serviteur,
Le Cte THÉOBALD WALSH.

Rue du Bac, 111, ce dimanche 28 avril.

H. LUGUET.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 7 mai 1890.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Bleynie, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière réunion, lu par M. Rouchon, est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gasquet, maire de Clermont, qui présente à la Société un ouvrage de M. A. Longy : *Histoire de la ville d'Issoire.* Cette lettre, véritable résumé fait de main de maître de cet ouvrage, sera insérée dans la *Revue.*

La parole est ensuite donnée à M. Amé pour lire son introduction au *Dictionnaire topographique du Cantal.* La Société a prêté l'attention la plus soutenue à cette lecture pleine d'intérêt, et qui donne une idée si précise du passé du Cantal et de sa configuration actuelle.

M. le Président félicite M. Amé et exprime sa gratitude à l'auteur, qui a voulu placer son important travail sous les auspices de la Société. Celle-ci se fera un devoir d'agir auprès du Ministère pour obtenir que le *Dictionnaire topographique du Cantal* soit compris dans les publications qui sont éditées par l'Etat.

Nous donnons dans notre « Chronique » un résumé de cette intéressante communication.

M. Glangeaud présente le récit d'une excursion au lac d'Aydat et à Murols. — Renvoyé au Comité de publication.

M. l'abbé Guélon offre à la Société, par l'intermédiaire de M. Rouchon, une gravure de la Colonne milliaire de Vollore-Ville, pour être insérée dans la *Revue.* — Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Guélon.

M. Girod demande, de la part de M. Coquelut, pharmacien, à insérer dans la *Revue* des planches représentant les Champignons du pays, accompagnées d'un texte explicatif. Après une observation de M. Vimont, cette proposition est renvoyée au Comité de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures et demie.

Digitized by Google

Séance du 11 juin 1890.

La séance est ouverte à huit heures un quart, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, la parole est donnée à M. le Dr Girod.

Dans une causerie des plus agréables, M. Girod fait le récit de la récente excursion qu'il a dirigée sur les rives de la Vézère. Des photographies représentant les points intéressants de cette région riche en stations préhistoriques, sont mises sous les yeux des auditeurs, et augmentent l'attrait de ce récit, dont un résumé sera inséré dans la Revue.

Un manuscrit sur la « Statistique Départementale » est adressé par M. Champommier. Renvoyé au comité de publication.

M. Girod présente, de la part de M. Chanson, une photographie en 250 exemplaires de la pierre tombale de Châtillon-d'Azergues, pour être encartée dans la Revue. Des remerciements sont adressés à M. Chanson.

M. le Dr Bouchereau, présenté par MM. Girod et Gautier, est admis comme membre de la Société.

La séance est levée à neuf heures et demie.

C. T.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bullletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

Revue scientifique du Bourbonnais.

MÉLANGES.

—

EN GUISE D'AMANT

Par Marcel Luguet (1).

Voici un livre qui a d'abord l'intérêt d'un voyage de découvertes. L'action se passe en France, mais en un coin de terre française bien ignoré, qu'on dirait à mille lieues de la mère-patrie, bien qu'un simple bras de mer l'en sépare. Cette sorte de colonie inconnue, visible pourtant des plages de l'Océan, c'est l'île d'Oléron.

M. Marcel Luguet ne fait pas une description enthousiaste du pays qu'il nous révèle. « Les sites manquaient de surprises, dit-il, tous

(1) Savine, éditeur, Paris.

Digitized by Google

monotones à qui n'était pas né là. Le sol, sans de forts reliefs, parsemé de loin en loin de bouquets de bois ou de bandes de forêts de pins et de chênes verts, tantôt landes, tantôt vignobles malingres et arrachés par larges plaques, ne disait rien au cœur, pas plus qu'à l'œil : il eût fallu y aimer ou y avoir aimé, pour l'aimer... En outre, une population de paysans rusés et ambigus, moitié matelots, moitié laboureurs, qui avaient perdu tout le pittoresque et tout le bon de leurs anciennes coutumes, quelques petits bourgeois enlisés dans la routine de leurs bourgs. »

Les événements que le romancier va nous raconter feront-ils contraste avec ce milieu? Il eût été si facile d'imaginer quelque histoire qui mettrait en révolution ce petit bout du monde, qui trancherait violemment avec la somnolence de ces insulaires. Mais M. Luguet semble aimer les difficultés. Il laisse l'île dans sa torpeur de coin de province perdu. Le seul fait un peu insolite qu'il nous rapporte, c'est la révolte d'une de ces compagnies de disciplinaires qui attendent à Oléron leur embarquement pour les colonies d'Afrique ou d'Océanie, et l'exécution du meneur de la bande. Sauf cet épisode, rien ne sort du train ordinaire de la vie. Le fond du roman est une histoire toute intime qui ne fait pas éclat, qui provoque à peine quelques médisances chez les habitants de l'île, si friands pourtant de scandales, si acharnés à éplucher les gens.

Qu'y a-t-il de plus terne qu'un notaire? Or c'est dans le ménage d'un notaire que M. Luguet nous fait pénétrer, et ce notaire est le plus ordinaire des notaires. Maître Azéline n'a ni qualités, ni défauts saillants; « on n'aurait su ni le haïr ni s'en moquer franchement. » Il est bon, simple, commun, économe; il adore sa femme. Son temps est partagé entre l'étude, le café où il va faire sa partie de manille et les courses en cabriolet faites avec madame Azéline aux environs du Château d'Oléron. « C'était un mari ordinaire, voilà tout; dans la petite moyenne des maris qui auraient dû tomber sur une femme aussi ordinaire qu'eux. »

Madame Azéline est au contraire infiniment supérieure à son mari. D'une nature distinguée, d'un esprit vif, formée à la vie mondaine par sa jeunesse passée à Rochefort, au milieu d'une société brillante et animée dont elle était le principal ornement, elle avait été obligée, n'ayant pas de dot, d'accepter le premier parti sortable qui se présentait. Cependant elle n'est pas d'une nature romanesque; rien en elle de la révoltée qui s'attribue le droit de se dégager de devoirs mesquins au nom d'un idéal, au nom d'un amour exalté. Son bon sens lui indique que son mariage était tout ce que pouvait obtenir une jeune fille pauvre comme elle. La droiture de son cœur empêchera que sa répugnance pour son mari aboutisse à la trahison; elle lui

Digitized by Google

restera fidèle, moins par devoir que par une honnêteté instinctive, par l'horreur d'une déchéance pour laquelle elle ne se sentirait pas d'excuse.

La tentation arrive. Elle se présente sous les traits d'un officier de l'infanterie de marine que son service appelle dans l'île pour plusieurs mois. Louis Dotrern n'est pas un vulgaire coureur de bonnes fortunes. C'est un homme un peu blasé, assagi par des voyages et des séjours aux colonies, mûri par la lecture et l'habitude du recueillement, qui se croit même le cœur desséché, bien qu'il l'ait au fond conservé sensible et inflammable pour de grandes choses. Admis dans l'intimité des Azéline, il est gagné par le charme de la jeune femme, il l'aime éperdûment, mais il ne cherche pas à la séduire. Il lui répugne de trahir un homme qui est assez niais sans doute, mais à qui il serre la main. Il ne veut pas non plus, par égoïsme, entraîner celle qu'il aime dans un abîme dont il ne voit pas le fond, à travers ces aventures de l'adultère qui se succèdent dans la honte et se terminent dans le sang. L'officier et madame Azéline se font la confidence de leur passion réciproque; mais ils renonceront l'un à l'autre, ils continueront de se voir sans s'appartenir, jusqu'au jour où Dotrern repartira pour aller gagner le grade de capitaine au Sénégal et y mourir, victime du climat.

Les lecteurs avides de surprises et de coups de théâtre, désireraient peut-être une donnée moins simple. Mais cette simplicité même est un des grands mérites du livre; nous lui devons la parfaite unité d'impression qui nous reste après la lecture. Il y a je ne sais quelle harmonie qui relie toutes les parties du roman. Les hommes sont en communion avec la nature; la vie semble se ressentir des petites dimensions de l'île; le calme des paysages est comme une leçon de silence donnée aux habitants; il ne faut pas que dans la ville monotone, que l'auteur nous décrit tantôt engourdie par l'hiver, tantôt assoupie dans les paresses de l'été, le cri de passions sauvages éclate brutalement. M. Luguet sait bien, quand il veut, élargir les horizons; il y a dans son ouvrage des échappées sur un monde très vaste. C'est, par exemple, une scène imposante qu'il met sous nos yeux, lorsqu'un transport de condamnés quitte l'île pour être mené au Sénégal et que ces prisonniers, tirés de leurs cellules, saluent le grand air et l'espace infini qui s'ouvre devant eux en entonnant à pleins poumons la *Marseillaise*. Mais dans l'ensemble rien ne détonne; le livre est toujours d'accord avec lui-même; c'est comme un tableau en teinte douce dans lequel aucun ton criard ne blesse l'œil.

Un autre mérite de l'ouvrage, c'est qu'il nous décrit la vie vraie. Une tendance, malheureuse selon moi, qui domine dans la plupart des romans, c'est de nous présenter des événements extraordinaires.

Digitized by Google

Combien y en a-t-il où l'on ne voie point d'assassinats, de duels ou du moins de fautes retentissantes, de violences de passion inouïes? Sans doute ces choses existent, et, parce qu'elles existent, le roman a le droit de se les approprier. Mais reconnaissons que ces événements bruyants font exception dans ce monde. A force de ne représenter que des situations exceptionnelles, à force de faire son élément principal de la passion poussée au paroxysme, le roman, même celui des naturalistes, a fini par mériter qu'on l'oppose à la vie réelle. Un progrès à faire pour le roman, c'est de laisser les événements rares, quelque vrais qu'ils puissent être, soit à la troisième page des journaux où, sous la rubrique de *faits divers*, ils donneront de fortes émotions aux concierges, soit au théâtre où, pour tenir en haleine un millier de spectateurs, il faut des coups de surprise et des caractères outrés. Que le roman nous décrive la vie courante, qu'il étudie la nature humaine, non point altérée par les exagérations de la passion, mais vue dans son état normal. Sous la banalité de la vie il y a le monde intime à expliquer. Chacun de nous, sans mener une existence romanesque, a ses crises intérieures qu'il est plus intéressant de retrouver décrites par les psychologues que les bizarreries et les monstruosités d'une infime minorité. Quiconque demande au roman de raconter le train accoutumé des choses, se réjouira de lire le livre de M. Luguet.

Au lieu de chercher querelle au jeune auteur pour quelques petits défauts dont le temps et l'expérience le guériront à coup sûr, j'aime mieux, après avoir signalé le caractère général de son roman, ajouter qu'on y constate avec plaisir un remarquable don d'observation, une sagacité qui pousse l'analyse jusqu'à la dernière limite, une sensibilité qu'affectent vivement les beautés de la nature et les destinées humaines, et, par suite, des trouvailles d'expression suggérées par la vision nette des choses et par l'émotion véritable. Notons, comme un charme particulier, une ironie discrète qui se fait jour çà et là; ce n'est point la satire facile des mœurs de province ; c'est le mot plaisant qui jaillit spontanément d'une description ou d'un récit, c'est le sourire, quelquefois amer, qu'amène sur les lèvres le spectacle de la vie. Enfin, ce dont il faut savoir un grand gré à M. Luguet, c'est d'avoir, en nous faisant connaître un groupe d'officiers, exprimé les sentiments généreux qui palpitent dans le cœur de quelques-uns de ces hommes. L'un d'eux, dans une tirade éloquente et simple, s'enivre à l'idée de la vie qu'on sacrifie à son drapeau, à sa patrie. Celui qui parle ainsi n'est pas un héros imaginaire, un type de convention. Nous sentons qu'il existe. Remercions M. Luguet de l'avoir mis en scène, à une époque où l'on paraît ne pas vouloir en finir d'insulter l'armée française et de nier le patriotisme. — A. Ehrhard.

Digitized by Google

VOLLORE ET SES ENVIRONS, par M. l'abbé Guélon; *Clermont-Ferrand, impr. Bellet.* — Si l'on me demandait quel dessein s'est proposé M. l'abbé Guélon en publiant ce gros volume de 450 pages sur Vollore et ses environs, je serais assez embarrassé de répondre exactement. M. l'abbé Guélon, la chose semble évidente, s'est proposé tout d'abord d'édifier les habitants de Vollore, les premiers lecteurs sur lesquels il ait compté. Oserons-nous dire qu'il a peut-être un peu trop sacrifié à cette intention louable d'ailleurs? Il faut bien l'avouer, l'histoire des prêtres communalistes semble longue. M. Elie Jaloustre avait indiqué dans son histoire de Gerzat comment il fallait traiter pareil sujet. Il était inutile d'y revenir. Ces congrégations de prêtres qui desservaient un grand nombre de paroisses rurales sont toutes sur le même modèle. Tous ceux qui, dans l'avenir, écriront les annales d'un de nos villages, vont-ils donc se croire obligés aux mêmes éternelles redites. Il faut avoir le courage, en pareille occurrence, de faire des sacrifices et ne pas dire tout ce qu'on sait.

Voilà le premier reproche, le plus grave assurément, que nous voudrions faire à M. l'abbé Guélon. Il s'est trop préoccupé d'être complet. Son livre pouvait être très bon; et pour que l'éloge suive de près le reproche et en fasse passer l'amertume, disons tout de suite qu'il y a dans cet ouvrage d'excellentes choses, beaucoup d'excellentes choses. L'auteur s'est donné bien de la peine pour rassembler les éléments d'un pareil travail. Nous savons mieux que personne que c'est chose difficile en ce pays et qui procure bien des déboires; nous ne saurions donc trop louer l'auteur de sa persévérance et si nous lui signalons bientôt des documents qui ont échappé à ses recherches, qu'il ne voie pas là une intention de critique, mais la preuve d'une très vive sympathie et l'estime qu'on a d'un réel talent.

Une observation encore pour en finir. M. Guélon me permettra-t-il de lui dire qu'il y a bien des généalogies dans son livre depuis celle des Chazeron, jusqu'à celle des Bourgade. J'avoue ma répugnance, peut-être excessive, pour l'abus du *Genuit autem*. Cette répugnance qui me gâte même notre grand Baluze, m'est peut-être personnelle après tout et M. Guélon pourrait me répondre que la plupart de ses lecteurs sont friands de tels mets. Si l'auteur est bien sûr de son affaire, je n'oserai insister sur ce point non plus que sur tout autre hors-d'œuvre. On écrit pour être lu, n'est-il pas vrai?

Nous ajouterons que si l'on nous avait invité à faire la toilette du livre, nous aurions hésité à couper tel chapitre évidemment parasite, celui des La Barge, par exemple. Cette étude sur le fief de la Barge n'est-elle pas le prétexte d'une description du château de ce nom, description qu'illustre encore une eau-forte finement détaillée. Voici

Digitized by Google

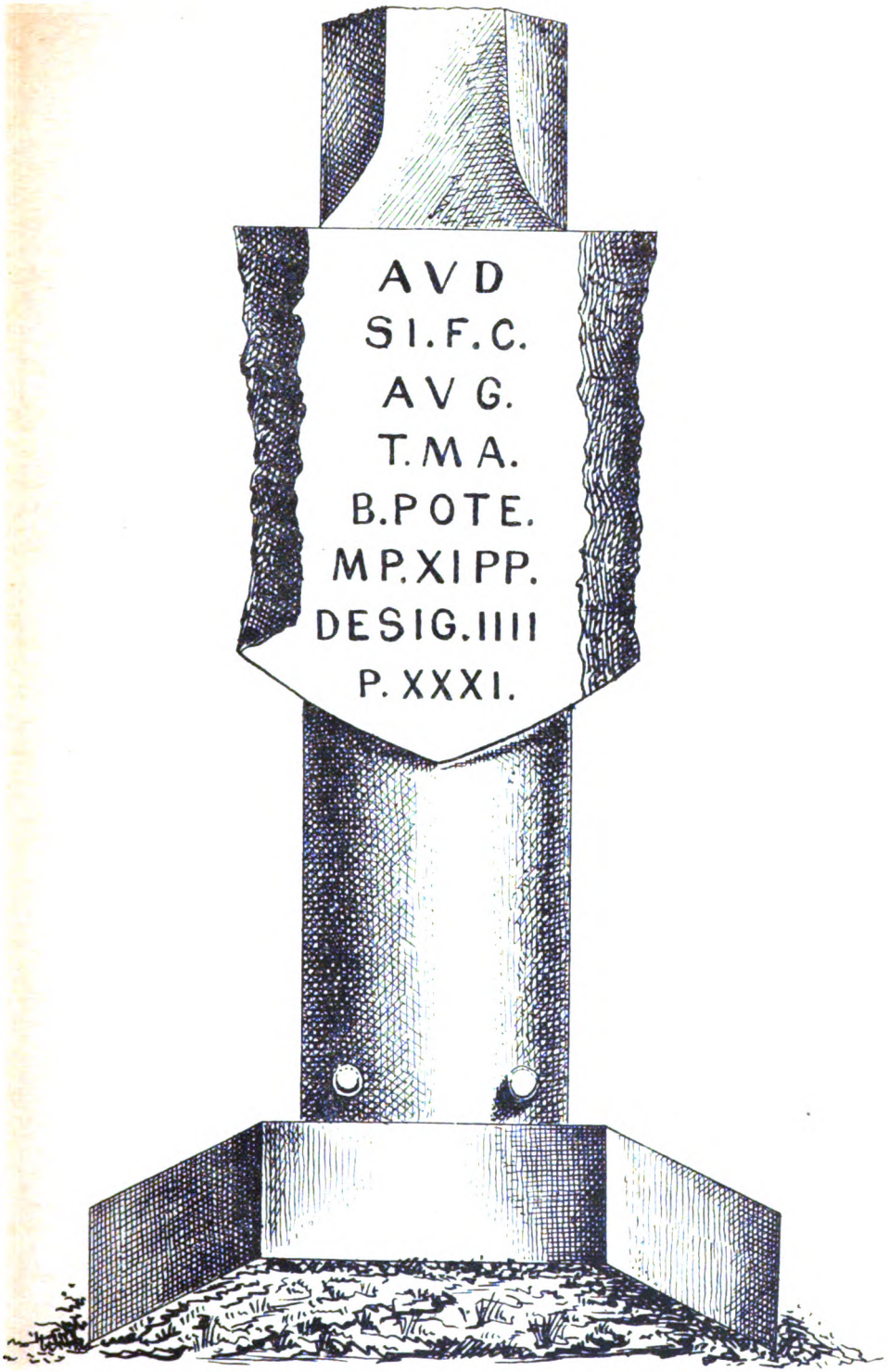

COLONNE MILLIAIRE DE VOLLORE

AUTO. F. BOUCHERON FILS

Digitized by Google

Digitized by Google

le château avec sa grande cour d'honneur, son jardin dessiné, dit-on, par Lenôtre, la façade Renaissance plaquée sur le vieux manoir. Mais pourquoi n'avoir pas transcrit le marché de 1569, pour la construction de la chapelle? Les documents de ce genre sont trop rares pour qu'on en laisse échapper un seul.

M. Guélon n'a fait que sage en passant rapidement sur la question des origines. Je ne suis même pas convaincu, après avoir lu ses explications et les lettres savantes de M. le docteur Planat, que « sous les » premiers habitants de la contrée, la montagne de Chignore joua un » rôle non moins important que Vollore sous la domination romaine. » Même indigence de faits certains et intéressants jusqu'au XIII^e^ siècle; mais à partir de cette date, les documents se multiplient, et l'on peut avancer plus sûrement.

Le moyen-âge. Est-il certain qu'on le comprenne bien, et qu'il suffise de traduire et d'interpréter des textes? En tout cas, on est convenu qu'il faut s'y intéresser beaucoup, même les profanes. Paul Verlaine déclare qu'il le préfère au XVII^e^ siècle.

C'est vers le Moyen-Age énorme et délicat,
Qu'il faudrait que mon cœur en panne naviguât,
Loin de nos jours d'esprit charnel et de chair triste.

Roi, politicien, moine, artisan, chimiste,
Architecte, soldat, médecin, avocat,
Quel temps! Oui, que mon cœur naufragé rembarquât
Pour toute cette force ardente, souple, artiste!

Et là que j'eusse part — quelconque chez les rois,
Ou bien ailleurs, n'importe, — à la chose vitale,
Et que je fusse un saint, actes bons, pensers droits,

Haute théologie et solide morale,
Guidé par la folie unique de la croix,
Sur tes ailes de pierre, ô folle cathédrale!

Je ne reprocherai point à M. Guélon ce qui manque aux chapitres qu'il a consacrés à ce moyen-âge complexe; qu'il me permette de lui signaler deux documents qui ont échappé à ses laborieuses recherches.

Voici le premier :

Nos Johanna comitissa Forensis, tutrix liberorum et heredum illustris viri Guidonis quondam comitis Forensis mariti nostri, notum facimus universis quod nos confitemur et recognoscimus nomine tutorio dictorum liberorum nostrorum ipsos liberos nostros tenere et habere in feudum, et nos pro ipsis tutorio nomine eorumdem, a venerabili patre domino Guidone Dei gratia Claromontis episcopo et successoribus suis nomine Claromontensis ecclesie, feudum castri de Mayinont, item feudum castri de Voloure et domus et fortalicii de La Barga et

Digitized by Google

pertinentiarum et districtuum eorumdem, et item feudum castri de Malbec et pertinentiarum et districtuum ejusdem castri, que tenebat a dicto comite quondam dominus de Voloure. Et pro predictis omnibus facimus homacgium dicto domino episcopo nomine quo supra et tenemur facere successoribus suis nos et liberi predicti et successores eorum. Nolentes quod pro hoc quod idem dominus episcopus recepit a nobis homacgium de predictis in castro Thierni, cum ob gratiam persone nostre hoc fecerit aliquod sibi et successoribus suis valeat in posterum prejudicium generari. In quorum testimonium has presentes litteras dicto domino concessimus, sigillo nostro munimine roboratas. Datum Thierni die veneris post vincula Sancti Petri, anno Domini m° cc° LXX° nono (1).

Ce texte et un autre cité par M. Guélon, établissent que si le seigneur de Vollore rendait hommage aux comtes de Forez, ceux-ci, à leur tour devaient hommage pour la même terre aux évêques de Clermont, ce que M. Guélon a négligé de faire ressortir.

Voici le second document. L'auteur l'a cité, mais non transcrit.

Nos Alazia, domina de Volobrio, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod reverendo patri domino Ademaro divina providentia Claromontensi episcopo fecimus homacgium litgium et... fidelitatis juramentum de tota terra hereditatis nostre et patrimonii nostri, que terra et patrimonium nostrum sunt in parrochia Biliomi Paulhiaci, Ecclesie nove et de Faheto intra fines parrochiarum dictarum. Et ad hec facienda et prestanda dicto domino episcopo et ejus successoribus... obligamus nos et successores nostros in terra predicta et ipsam terram... recognoscimus nos tenere et antecessores nostros ab antiquo tenuisse predicta... promittimus bona fide premissa tenere attendere et servare... non facere nec venire. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostro [sigillari fecimus. Actum] sabbato ante festum beate Katerine virginis (2) anno Domini m° cc° octogesimo septimo.

Ainsi la dame de Vollore, à cette époque, s'appelait Alasie et non pas Blanche ainsi que l'indique encore M. Guélon.

Nous ne pouvons analyser en détail tout l'ouvrage. Signalons comme particulièrement intéressants les chapitres qui concernent les privilèges de Vollore et les communautés agricoles.

M. Guélon a bien voulu nous offrir une reproduction de la colonne milliaire de Vollore; nous la joignons à ce compte-rendu.

G. Rouchon.

(1) Arch. dép. du Puy-de-Dôme. Evêché. 5, 26 cote 119.
(2) Arch. dép. du Puy-de-Dôme. Evêché. 5, 26 cote 143.

Digitized by Google

YDES ET SES EAUX MINÉRALES. — Notre confrère, M. Chassan, a retrouvé à Ydes, dans le canton de Saignes (Cantal), des sources anciennement exploitées d'eaux minérales. Il reprend cette exploitation, et nous pensons intéresser nos lecteurs en relevant dans la notice qu'il consacre à cette station rajeunie les détails historiques qui se rapportent au village d'Ydes :

« Les eaux minérales d'Ydes, comme presque toutes les eaux minérales de la Gaule, furent en usage pendant la période gallo-romaine. Elles devaient même alors jouir d'une certaine renommée, ainsi que semblent l'attester les substructions et les vestiges des riches installations découverts auprès des sources. On voit encore les ruines d'un vaste établissement thermal élevé entre Ydes et la station, et on trouve non loin de là, à Vic, les substructions considérables de l'ancien *vicus* gallo-romain, etc.

» Une colonne milliaire, trouvée près d'Ydes et conservée à la station, porte l'inscription suivante :

IMP. C. M. C. L. POS
TVMO. P. IN. AVG.
P. M. TR. P. C. III. P. P.
C. AR. L XXXV.

IMPeratore. Cæsare. Marco. Cassianio. Latinio.
POSTVMO. Pio. Felici. In Victo. AVGusto.
Pontifici Maximo. Tribunicia Potestate. Consule III.
Patri Patriæ.
Civitas ARvernorum Leucæ XXXV.

» Outre l'intérêt historique que présente cette inscription, elle indique clairement que, sous le troisième consulat de l'empereur Postume, c'est-à-dire de 260 à 264, une grande voie publique, *via publica*, traversait la région. Cette voie reliait la cité des Arvernes « *Clermont-Ferrand* » à celle des Ruthènes « *Rodez* » et à celle des Cadurkes « *Cahors* » ; elle passait à Ydes, à 80 mètres des sources minérales ; c'est l'antique voie romaine qui relie encore la station à Ydes. — De là elle se dirigeait sur Mauriac par Marlat, Méallet (le *Melitense* de Grégoire de Tours), Romananges et les plaines du Vigean (*Bijo*) où l'on a reconnu divers tronçons de cette voie.

» La station minérale d'Ydes était donc assez fréquentée, durant la domination romaine, pour mériter l'honneur d'être desservie par une grande voie publique.

» A quelle époque furent abandonnées les sources d'Ydes et anéantis les thermes et les installations somptueuses dont on retrouve chaque jour les traces ?

» L'histoire n'a transmis aucun renseignement à cet égard. On sait,

Digitized by Google

» par une lettre de Sidoine Apollinaire à son ami Aper (v^e^ siècle), » que les eaux minérales étaient encore fréquentées, à cette époque, » par les grands personnages. De cette indication on peut déduire » que ce fut à la suite des invasions qui précipitèrent et suivirent la » chute de l'empire romain, ou plutôt lorsque Thierry vint réprimer » et punir si violemment la révolte des Arvernes (530) et assiéger le » *Castrum Meroliacum* (Chastel-Merlhac) qui domine et commande la » vallée de Sumène, que furent dévastées et ruinées les riches instal- » lations qui couvraient la contrée, ainsi que la station d'Ydes.

» Cette appréciation s'accorde parfaitement, du reste, avec ce que » les historiens nous ont fait connaître des terribles excès commis en » Auvergne par les soldats de Thierry, auxquels celui-ci aurait dit : « Suivez-moi et je vous conduirai dans un pays où vous trouverez » de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez désirer, d'où vous » enlèverez des troupeaux, des esclaves et des vêtements en abon- » dance. » Et ils se répandirent sur l'Auvergne, « pillant, brûlant, » mettant au niveau du sol les villes, les églises, les monuments, *ne* » *laissant derrière eux que la terre qu'ils ne pouvaient emporter.* » » (Grégoire de Tours.)

» C'est sous ces dévastations et ces ruines, dont le pays ne s'est » jamais relevé, que furent ensevelies les eaux minérales d'Ydes, et » le désastre fut si complet, que la tradition même n'en a plus trans- » mis aucun souvenir. »

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DE LA VILLE D'ISSOIRE, PAR M. ALBERT LONGY. — M. Albert Longy a fait parvenir à la Société son remarquable travail ; il avait chargé M. Gasquet de le présenter à la séance de mai. Nous reproduisons la communication écrite que M. Gasquet a transmise à ce sujet :

« M. Albert Longy m'a fait l'honneur de me charger d'offrir à la Société d'Emulation un exemplaire de son ouvrage : *Histoire de la ville d'Issoire*, et en même temps de présenter à l'assemblée ce même ouvrage. Je m'acquitte par votre intermédiaire de cette présentation, d'autant plus volontiers que le travail de M. A. Longy me semble digne de tout l'intérêt de notre Société.

» C'est la première fois qu'a été tentée l'entreprise d'exposer dans son ensemble l'histoire de la ville d'Issoire. L'auteur la fait dater des origines gauloises de la ville et la conduit jusqu'à l'époque

Digitized by Google

presque contemporaine. La première partie présente surtout un intérêt général, l'histoire d'Issoire se confondant avec celle de la province. Il y avait là une lacune difficile, sinon impossible à combler. Plusieurs fois détruite par les guerres, Issoire n'a point gardé de traces de ce passé lointain. Tous ses monuments du moyen-âge, à part sa magnifique église romane, ont disparu.

» L'auteur, à partir du XVI^e^ siècle, ne souffre plus de la même pénurie de matériaux. Il a pour décrire la période des guerres religieuses un document précieux, le *Manuscrit d'Issoire*, contemporain des luttes et des désastres dont la ville fut le théâtre, et qui nous fait assister à la naissance et au progrès du protestantisme dans la région, ainsi qu'à la sanglante répression dont il fut l'objet. M. Longy suit ce guide pas à pas et le commente avec une compétence parfaite et du texte et de l'histoire générale.

» Il s'arrête ensuite, avec une complaisance que nous aurions mauvais goût de ne pas approuver, sur l'épisode du séjour en Auvergne, et en particulier à Usson, de la première femme de Henri IV, la fameuse Marguerite, dont les aventures et les infortunes méritées d'ailleurs, ont tant fourni à l'histoire comme au roman.

» A mesure qu'il approche de la période contemporaine, M. Longy a pu se servir de documents inédits plus nombreux. Il a mis surtout à contribution les précieux papiers et notes de famille qu'a bien voulu lui fournir M. Sauret, et il en a profité. Il eût été à désirer que la complaisance intelligente de M. Sauret eût trouvé plus d'imitateurs. C'est à l'aide des archives privées que l'histoire générale de nos vieilles cités peut seulement être reconstituée.

» En somme, l'ouvrage de M. Longy mérite de trouver sa place parmi ceux qu'intéressej au plus haut degré l'histoire de notre pays. Il est le fruit de longues et patientes recherches. Il a le mérite de relier dans un ensemble les monographies et les notices dont Issoire a été l'objet. Il a sans doute des lacunes; d'autres viendront après M. Longy, qui les combleront. Ce livre est, de plus, écrit d'un style alerte et vivant qui en rend la lecture attrayante et facile, rare mérite pour un livre sérieusement documenté. Il est enfin richement édité, luxueusement présenté, digne à tous égards de prendre place dans les bibliothèques publiques et privées de l'Auvergne.....

» A. G. »

INTRODUCTION AU DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DU CANTAL. — L'introduction au Dictionnaire topographique du Cantal, rédigé par M. Emile Amé, ancien architecte en chef de ce département, commence par la description du sol, c'est-à-dire de la formation du département du Cantal, autrefois désigné par le nom de *Haute-*

Digitized by Google

Auvergne, sa position presqu'au centre de la France, ses latitude et longitude, sa forme générale, sa superficie, sa population et les distances entre les points extrêmes et enfin ses limites.

Vient ensuite la nomenclature des contrées qui ont composé en partie le territoire de la Haute-Auvergne et dont quelques-unes, notamment l'Arteuse et le Luguet sont actuellement communes avec le département du Puy-de-Dôme.

L'auteur donne ensuite des détails sur l'orographie du département du Cantal et les hauteurs des principales montagnes, et passe en revue les bassins divers dans lesquels ce département est presque renfermé : l'Allier, la Dordogne et le Lot, puis il cite les lacs, les étangs, les rivières et les ruisseaux nombreux qui ont creusé des vallées, des vallons ou des gorges, suivant l'étendue et l'ampleur des bassins arrosés par eux.

Le climat du département fait le sujet d'un article ainsi que la température moyenne à Aurillac, et la conclusion qu'on en tire est que les saisons y représentent la même confusion que le climat.

La géologie et la minéralogie ne sont pas oubliées et l'article qui les concerne est dû à M. Tournaire, ancien ingénieur des Mines. Les sources minérales de ce département sont nombreuses, on en cite près de deux cents, non compris un grand nombre qui n'ont pas de nom et qui s'échappent principalement à Chaudesaigues, dans le lit du Remontalou.

L'auteur arrive ensuite à la description des bois et des forêts et donne un état indiquant par nature de culture la superficie du département. Cet état est complété par une étude sur les noms de lieux qui sont, presque tous, des dérivés de la langue latine et donne de nombreux exemples à l'appui.

Arrivant à l'époque préhistorique, M. Amé cite les bourgades, les habitations lacustres et les objets en silex qui ont été recueillis sur différents points du département.

Quant à l'époque celtique et surtout à celle de l'âge de pierre, il y a peu de départements qui aient conservé autant de monuments que le département du Cantal : menhirs, lichavens, pierres branlantes, galgals, cromlechs, alignements, dolmens, tumuli, haches en pierre de diverses natures, haches et épées en bronze, colliers, bracelets, amulettes, poteries, cryptes et sépultures, puits cinéraires, refuges fortifiés, camp vitrifié et oppidum de Chastel-Marlhac.

L'époque gallo-romaine nous fait voir des temples, des villas, des poteries, tuiles à rebords, tombeaux en tuiles ou en dalles phonolithes, moulins à bras, objets de toilette, médailles, forges catalanes, aqueducs, thermes, camps circulaires, carrés et oblongs, retranche-

Digitized by Google

ments, voies romaines au nombre de dix et une grande quantité de vieux chemins mentionnés dans les manuscrits.

L'auteur donne l'étendue du territoire de la Haute-Auvergne et cite les divisions intérieures aux époques Mérovingiennes et Carlovingiennes, telles que : pagi, aix, vigueries, au nombre de quarante-deux, comptoiries, péages avec les dates des mentions.

Les établissements hospitaliers sont ensuite passés en revue; au Moyen-Age ils étaient répandus sur toute la superficie du territoire : commanderies diverses du Temple ou de Saint-Jean de Jérusalem telles que celles de Carlat, Celles, Montchamps, La Garde-Roussillon, Louzange, Ydes, celles de Saint-Antoine, les hôpitaux, maladreries, léproseries et récluseries.

Un article concerne les grands fiefs, les fiefs dont le nombre était considérable, les diverses juridictions telles que : sénéchaussée d'Auvergne et de Clermont, bailliages, prévotés, justices royales et locales, ces dernières sont au nombre de quatre cent quatorze, se décomposant ainsi qu'il suit :

233 ressortissaient à la sénéchaussée d'Auvergne.
11 d° d° de Clermont.
95 d° au bailliage d'Aurillac.
5 d° d° de Montpensier.
23 d° d° de Saint-Flour.
47 d° d° de Vic.

Viennent ensuite les élections, les subdélégations et les greniers à sel (1).

Nous arrivons aux assemblées provinciales, la Haute-Auvergne fut alors divisée en trois élections; puis nous assistons à la formation du département actuel, au moyen de paroisses qui furent distraites de la Basse-Auvergne, à la division des districts, en cantons et en municipalités.

M. Amé donne alors le tableau de la division actuelle du département du Cantal et termine en donnant les divisions ecclésiastiques depuis le Concordat ainsi que le détail des congrégations et communautés religieuses établies jusqu'à ce jour.

La lecture de cette intéressante introduction a été faite par M. Amé dans la séance du 7 mai. Elle sert de préface au Dictionnaire topographique que M. Amé a bien voulu placer sous les auspices de la Société d'Émulation et qui doit prendre place dans la série des Dictionnaires topographiques dont le Ministère de l'Instruction publique a commencé la publication. P. G.

(1) L'état ecclésiastique avant 1789 est aussi complet que possible.

Digitized by Google

CHATILLON-D'AZERGUES ET LES BALSAC (1). — Nous avons conduit les lecteurs de la *Revue d'Auvergne* aux ruines du vieux castel de Châtillon-d'Azergues, heureux si nous sommes parvenu à leur faire éprouver une partie de l'émotion ressentie par nous-même en retrouvant sur cette pierre tombale du XV^e^ siècle le nom d'un hameau de notre pays natal.

Nous étions guidé, en cette charmante excursion dans cette riante vallée de l'Azergues, bien connue de ceux de nos lecteurs qui viennent parfois aux bords de la Saône, par une excellente monographie à laquelle notre compte-rendu a fait de nombreux emprunts, *le Château de Châtillon-d'Azergues, sa chapelle et ses seigneurs.*

L'auteur, M. A. Vachez, avocat à la Cour d'appel de Lyon, membre de l'Académie de cette ville, à qui l'on doit de nombreuses et intéressantes publications dans les colonnes de la *Revue du Lyonnais*, a bien volu mettre à notre disposition, avec un empressement et une spontanéité dont nous tenons à le remercier ici, la matrice qui a servi à la reproduction, dans le *Château de Châtillon-d'Azergues*, de la pierre tombale de Geoffroy de Balsac.

Nos lecteurs trouveront donc à la suite de ces lignes l'image funéraire de Geoffroy de Balsac, page du roi Charles VIII, seigneur de Châtillon-d'Azergues, telle qu'elle se trouve encore, après plus de trois siècles, en la chapelle du vieux manoir.

MAURICE CHANSON.

(1) V. le numéro avril-mai 1890.

Pour le Comité de publication :
Le Secrétaire,
Dr PAUL GIROD.

Clermont-Ferrand. — Imprimerie Mont-Louis, rue Barbançon, n° 2.

Digitized by Google

PLANCHE I

1

2

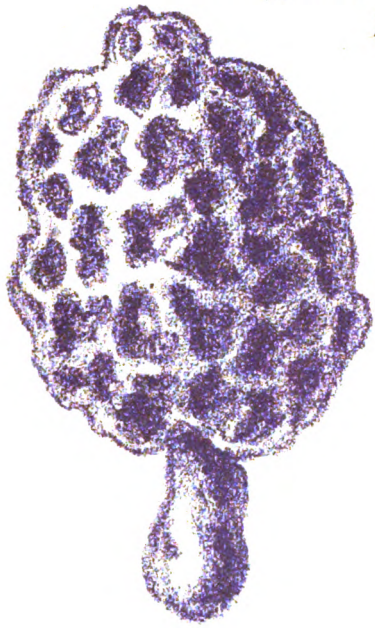

3

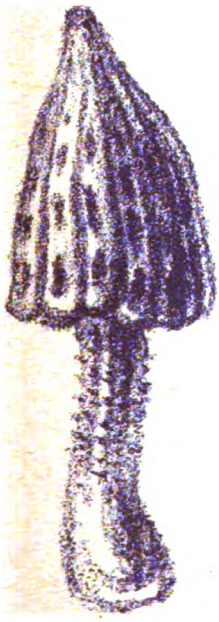

5

4

CHAMPIGNONS D'AUVERGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE II

1

3

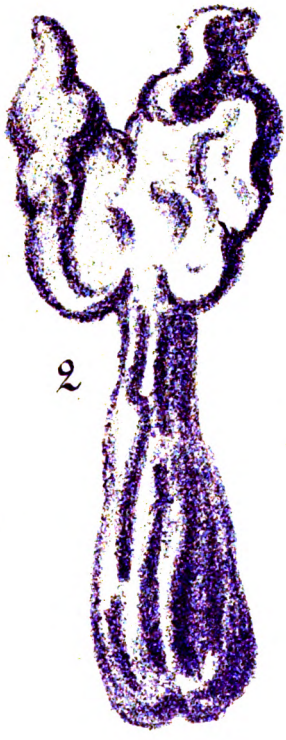
2

4

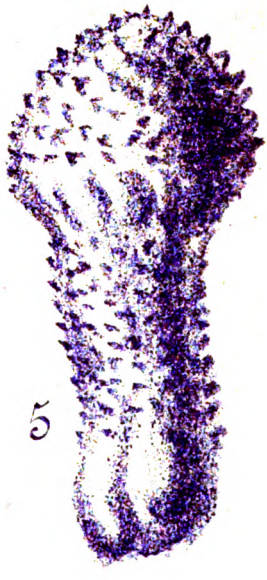
5

CHAMPIGNONS D'AUVERGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE III

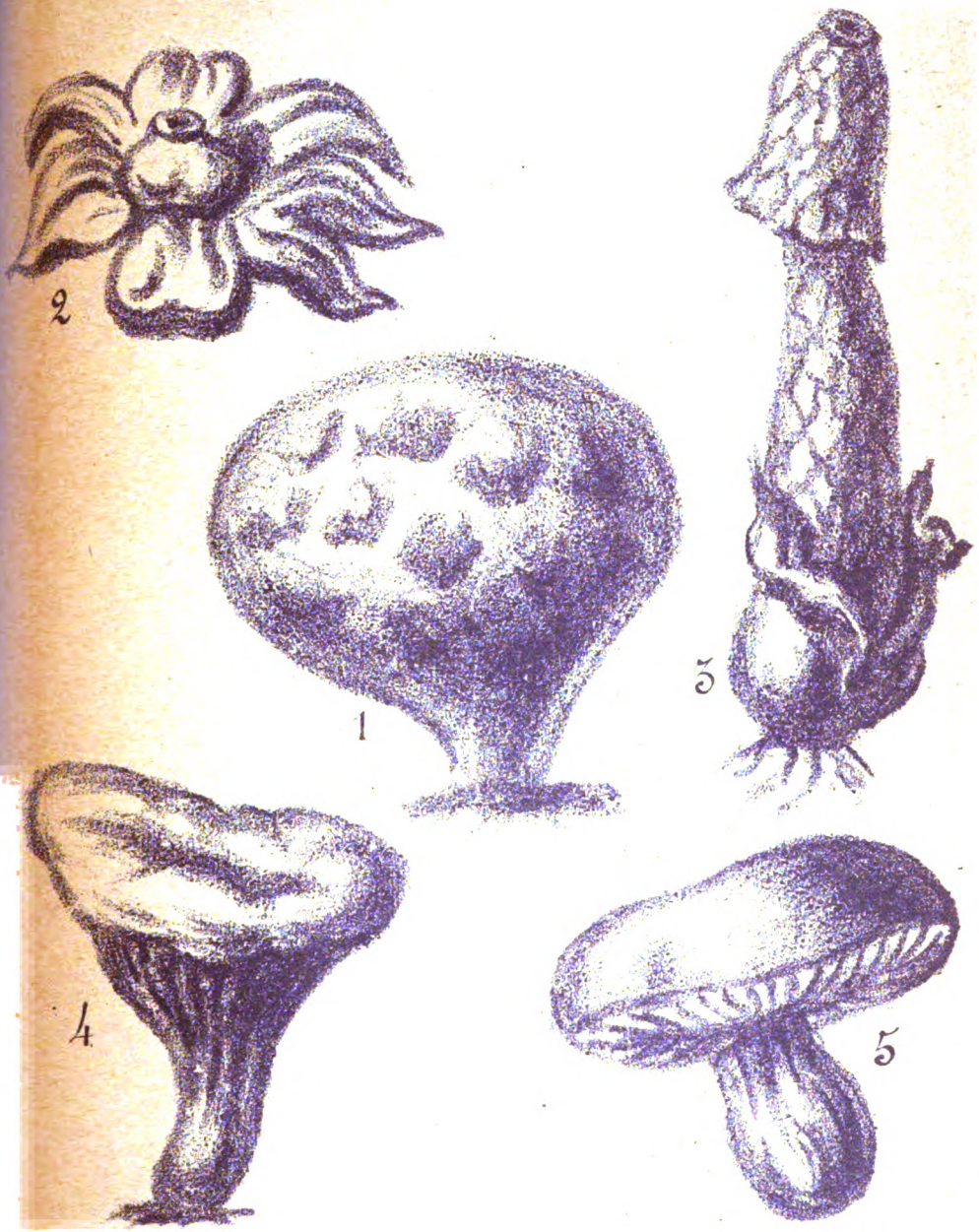

CHAMPIGNONS D'AUVERGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE IV

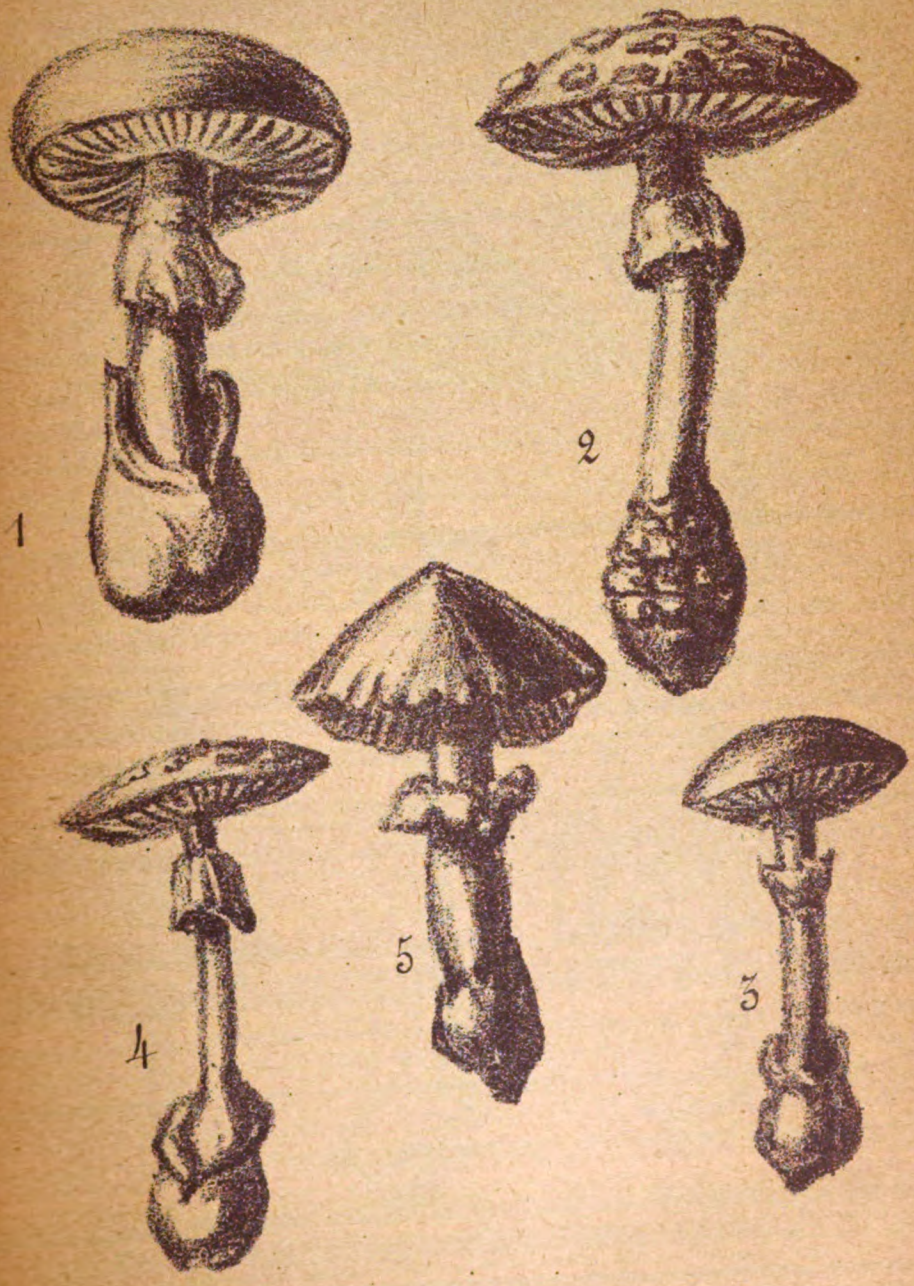

CHAMPIGNONS D'AUVERGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE V

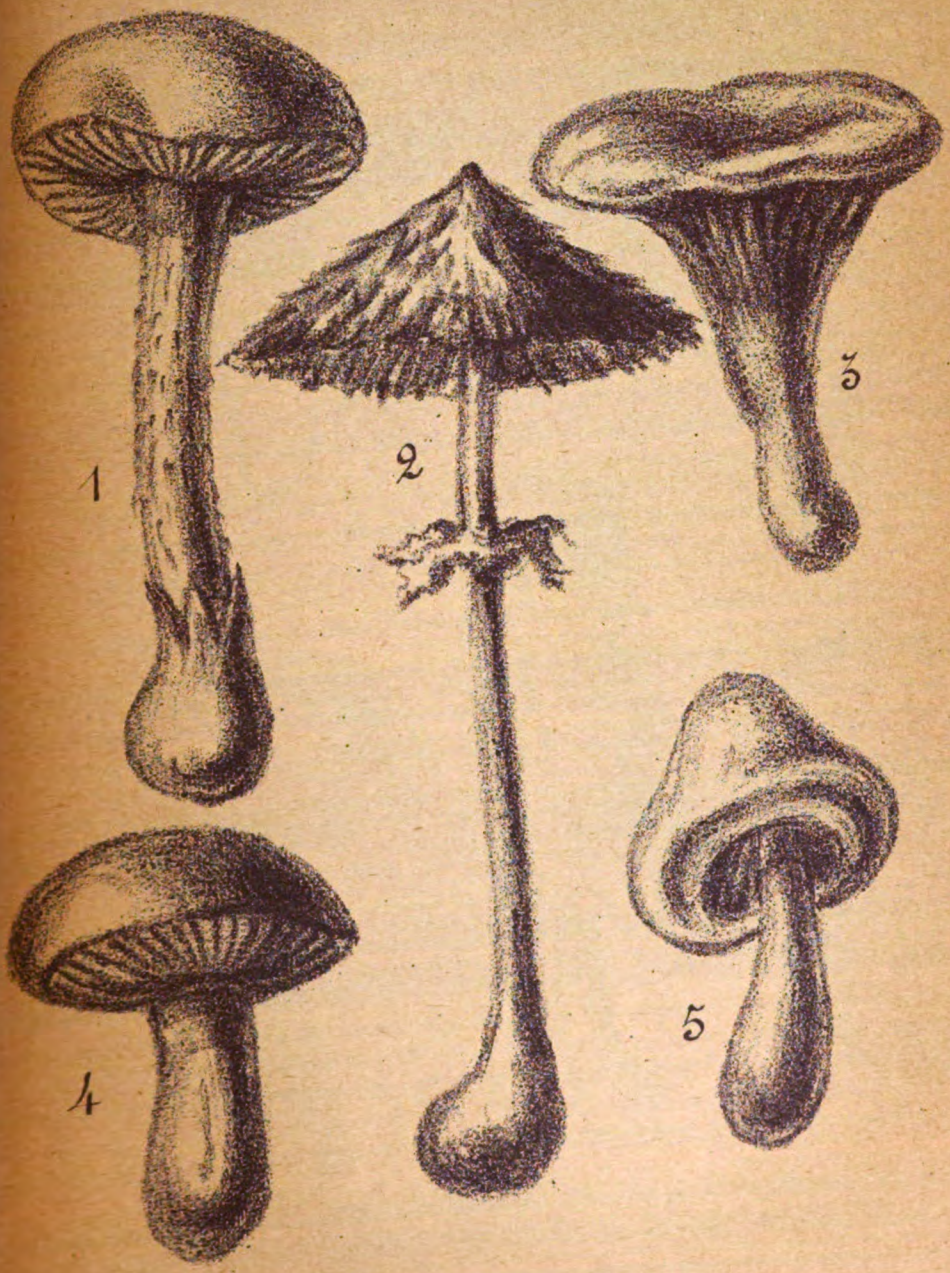

CHAMPIGNONS D'AUVERGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE VI

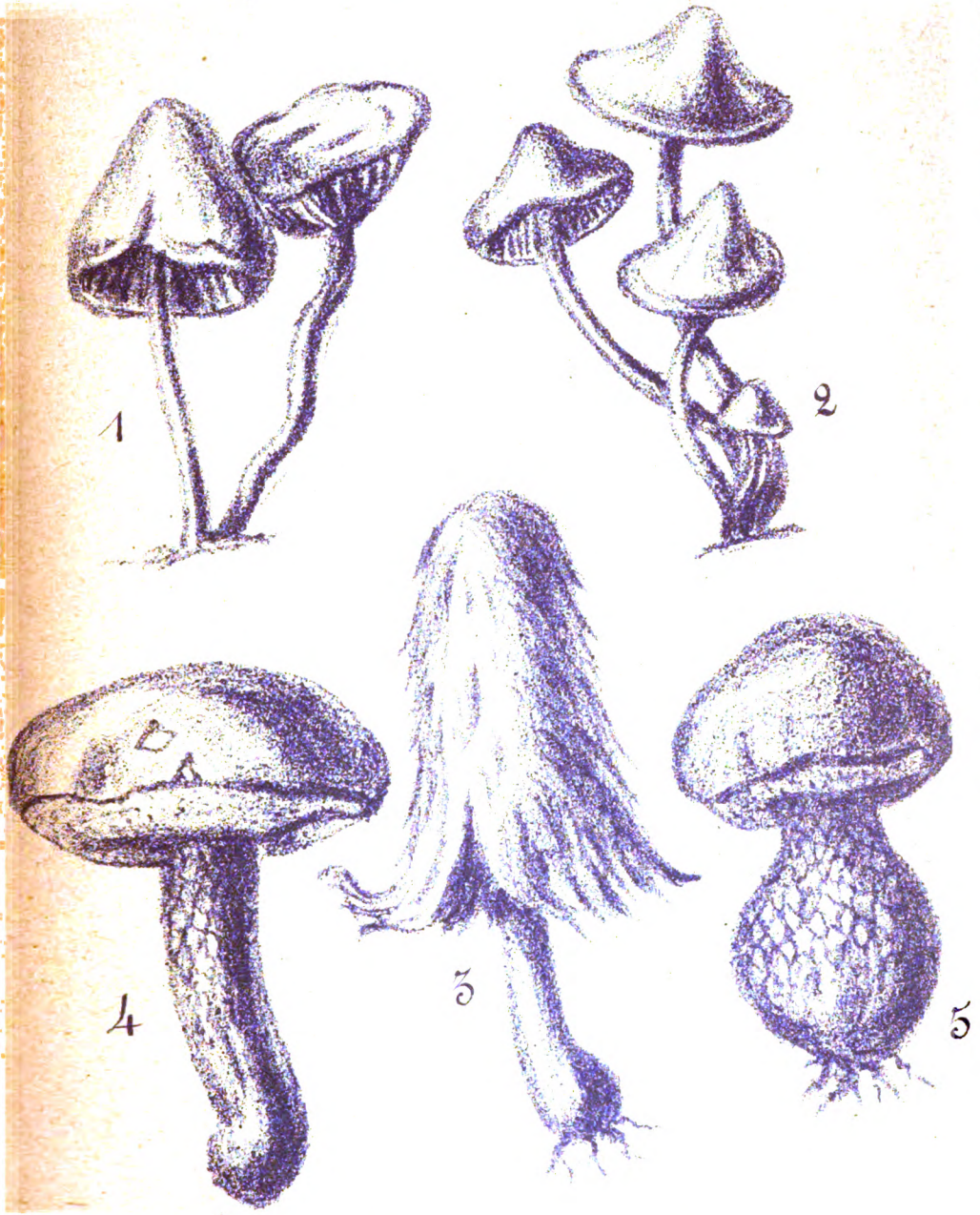

CHAMPIGNONS D'AUVERGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE VII

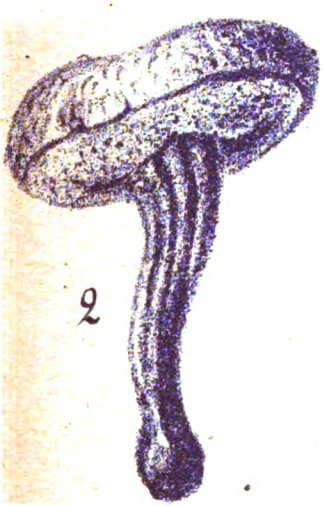

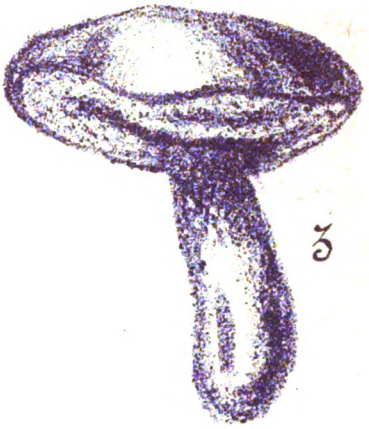

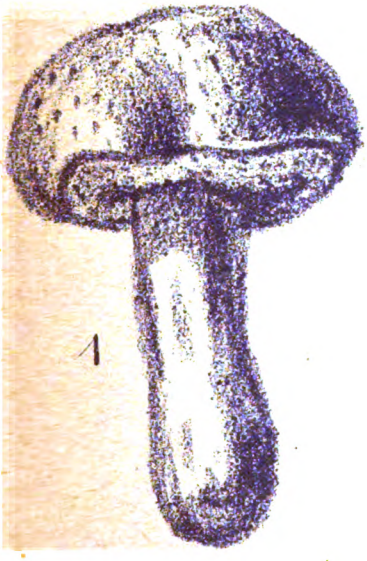

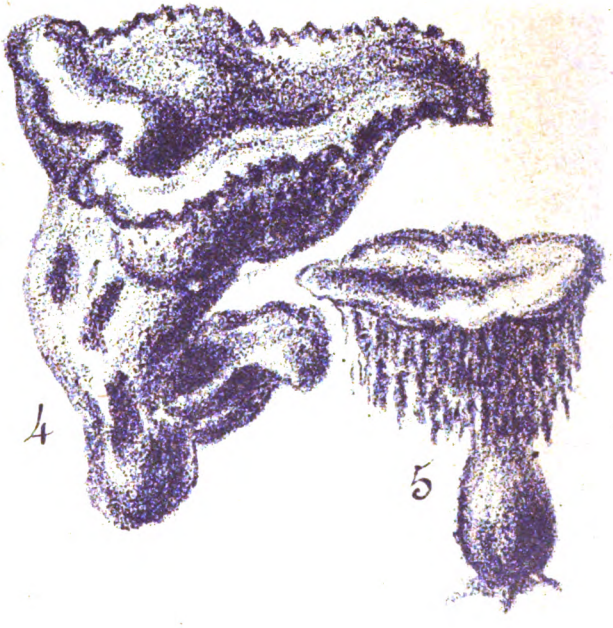

CHAMPIGNONS D'AUVERGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE VIII

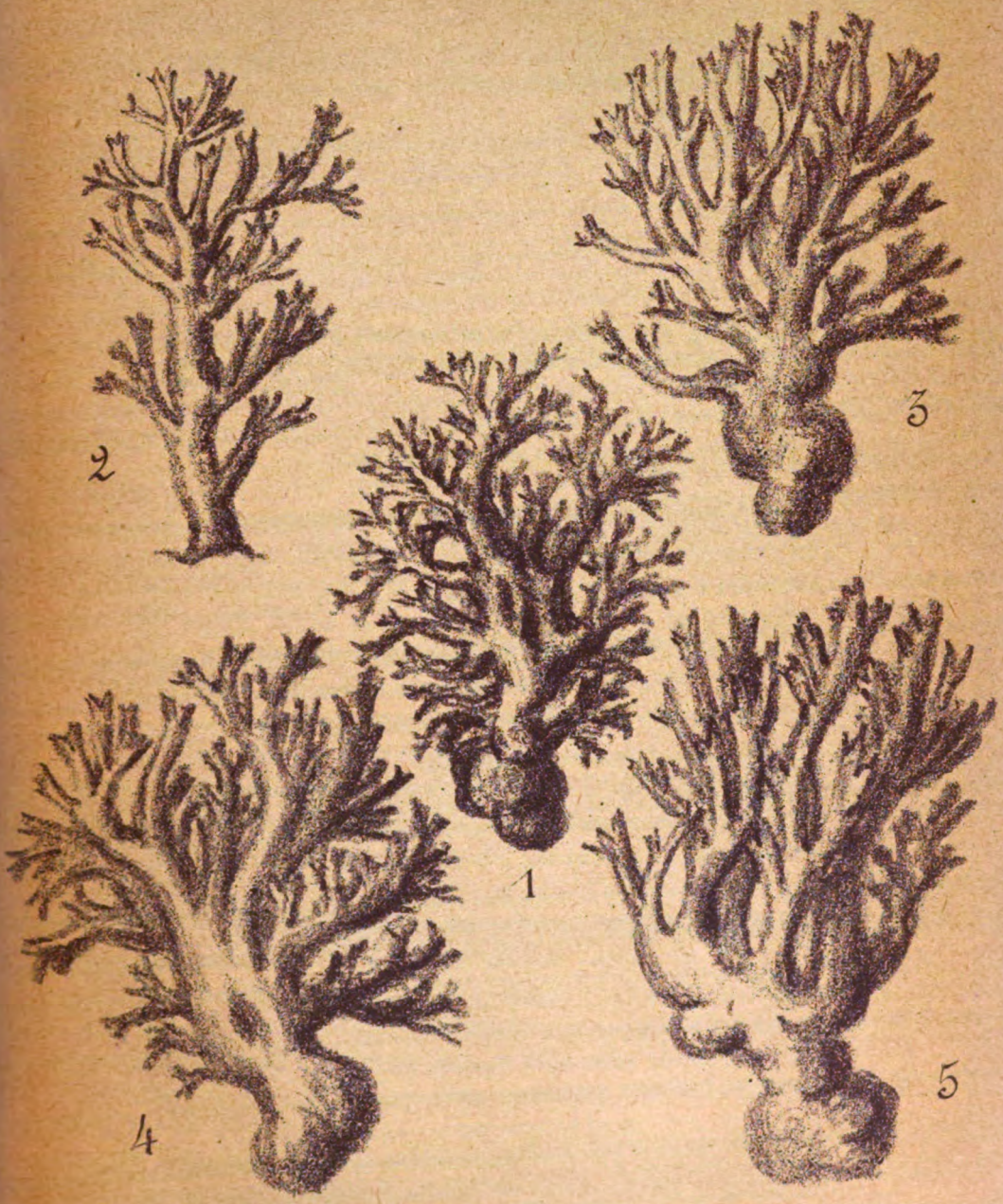

CHAMPIGNONS D'AUVERGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

L'AGRICULTURE DANS LE PUY-DE-DOME

I

Comparaison de l'agriculture pendant les quatre années 1875 à 1878, et pendant les quatre années 1885 à 1889.

1. RENDEMENT DES CULTURES.

Le département du Puy-de-Dôme comprend trois parties bien distinctes : 1° la partie centrale, que l'on appelle la Limagne ; 2° la partie occidentale, qui renferme les monts Dôme et les monts Dore ; 3° la partie orientale, qui est située sur la rive droite de l'Allier et qui comprend une partie des montagnes du Forez.

Il est facile de concevoir que chacune de ces parties, si distinctes et si dissemblables, non-seulement par la nature des terrains, mais encore par l'exposition et l'altitude, s'est comportée différemment dans les deux périodes qui font le sujet de cette étude, par rapport au rendement des cultures.

Il m'a été impossible de trouver une statistique des rendements culturaux pour chaque région, et je tiens à faire remarquer que la comparaison que l'on peut établir entre les deux périodes de quatre ans pour l'ensemble du département ne donne qu'une idée très imparfaite des conditions économiques dans lesquelles s'est trouvée chacune des régions dont j'ai parlé plus haut.

Céréales. — Une prédilection marquée pour les céréales est le trait caractéristique de l'agriculture de la partie du

Digitized by Google

Puy-de-Dôme où la rigueur du climat, des pentes trop déclives pour être cultivées et d'autres obstacles naturels ne viennent pas la contrarier. Cette observation d'un agriculteur du pays, M. Baudet-Lafarge, est vraie; mais cette prédilection a été singulièrement combattue dans la deuxième période que nous avons à considérer, 1885 à 1888, par le bas prix des grains et par la rareté de la main-d'œuvre.

Parmi les céréales le froment tient la première place, et il tend encore à gagner du terrain au détriment du seigle. Il s'étend même sur les sols siliceux que des chaulages préalables ont rendus propres à cette culture.

La moyenne des hectares ensemencés en froment a diminué dans une certaine proportion; elle était à peu près de 70,000 hectares de 1875 à 1878, et de 67,000 hectares de 1885 à 1888.

Par contre, le rendement moyen par hectare s'est élevé légèrement; il était de 14 hectolitres environ de 1875 à 1878; il est de plus de 15 hectolitres de 1885 à 1888.

Il faut penser qu'il y a eu réellement, pendant la seconde période, une meilleure entente de la culture, qui a mieux aimé restreindre ses cultures et les soigner davantage.

Les variétés de blé les plus répandues sont : le blé géant de Sainte-Hélène et le Poulard roux velu d'Auvergne. Les grains de ces blés sont riches en gluten et servent à la fabrication des pâtes et des semoules. Depuis quelques années, les fabriques de semoules ayant disparu de la région, on commence à préférer les variétés de blé pouvant donner des farines de première qualité. Dans la période de 1885 à 1888, on a donc semé un peu moins de Poulard qu'on a remplacé par les blés Victoria, les blés bleus de Noé et de nombreuses variétés de blés anglais récemment préconisés.

Seigle. — Le seigle ne donne lieu à aucune réflexion au point de vue de son rendement qui est de 14 hectolitres en moyenne par hectare; mais la surface ensemencée a

Digitized by Google

considérablement diminué depuis dix ans. Elle était en moyenne de 85,000 hectares pendant la période de 1875 à 1878, elle est descendue à 76,000 hectares dans la période de 1885 à 1888; cette diminution s'est faite au profit des autres céréales et aussi des fourrages de toute nature.

Avoine. — La culture de l'avoine s'est beaucoup développée. Elle a passé de 35,000 hectares, pendant la première des périodes que nous comparons, à 40,000 hectares pendant la seconde.

L'avoine grise est la plus répandue dans les plaines, et l'avoine pied-de-mouche est la seule variété cultivée dans les hautes montagnes.

Son rendement moyen à l'hectare n'a pas varié : il est de 24 hectolitres environ.

Orge. — La surface ensemencée en orge a passé de 25,000 hectares à 30,000 d'une période à l'autre.

Cela tient à la réussite de cette céréale dans nos terres et sous notre climat, comme aussi à l'introduction de l'orge chevalier, qui commence à se répandre et dont le prix est rémunérateur.

Son rendement moyen à l'hectare est, sans grande variation, de 19 hectolitres.

Sarrasin. — La culture du sarrasin appartient principalement à la zone occidentale de l'arrondissement de Riom. Sa culture tend plutôt à diminuer. En tout cas, il n'y a aucun changement à noter dans cette culture, qui n'occupe pas au delà de 3,000 hectares.

Légumineuses farineuses. — La fève d'hiver et de printemps, les pois, le haricot, les vesces, la jarosse, etc., qui sont cultivés sur plus de 3,000 hectares, ne donnent lieu à aucune remarque, si ce n'est que l'on emploie de plus en plus la fève et les vesces comme engrais verts et qu'ils donnent, dans la Limagne si riche en sels minéraux, les meilleurs résultats.

Pommes de terre. — L'Auvergne est un des cinq ou

Digitized by Google

six départements de France qui produisent le plus de pommes de terre; il y a déjà longtemps que cette culture est très lucrative en Limagne, surtout grâce à quelques variétés anglaises qui y réussissent particulièrement bien.

La culture de la pomme de terre occupe entre 32,000 et 34,000 hectares, et son rendement est de 9,000 à 10,000 hectolitres par hectare. Ce rendement varie d'une année à l'autre légèrement, mais la situation de cette culture est restée la même dans les deux périodes mises en comparaison.

Plantes industrielles. — Le colza et le chanvre, dont la culture avait autrefois une certaine importance, tendent à disparaître complètement de notre pays. Le chanvre, qui occupait autrefois, avant la guerre par exemple, plus de 3,000 hectares, en occupe à peine maintenant 500. Il a suivi constamment une progression descendante.

La culture de la betterave à sucre a suivi la fortune des fabriques de sucre de la région. Très prospère il y a moins de quinze ans, elle occupait plus de 3,500 hectares. Elle est revenue à une période moins brillante, où elle est stationnaire, et, sous ce rapport, 1875-1878 ressemble beaucoup à 1885-1888. La surface cultivée en betteraves à sucre est de 2,000 hectares. Son rendement est de 20,000 à 25,000 kilos à l'hectare, sans changement notable.

Prairies. — Les prairies naturelles ont une grande importance en Auvergne, et cette importance tend à s'accroître tous les jours. Dans le Puy-de-Dôme, cet accroissement peut se caractériser par les chiffres suivants :

Il n'y avait pas plus de 120,000 hectares de prairies de 1875 à 1878; il y en a 150,000 hectares dans la période de 1885 à 1888.

Il n'en est pas de même des plantes fourragères, dont le rôle n'a pas considérablement grossi d'une période à l'autre.

L'augmentation des prairies naturelles doit être attri-

Digitized by Google

buée à une meilleure utilisation des eaux et aussi à la rareté de la main-d'œuvre.

Vigne. — La vigne est de toutes les cultures celle qui a le plus progressé.

Dans le Puy-de-Dôme, il y avait, de 1875 à 1878, environ 30,000 hectares de vignobles qui n'ont pas rendu plus de 28 hectolitres à l'hectare. Depuis, et pendant la période de 1885 à 1888, il s'est créé près de 10,000 hectares de vignes nouvelles, et le rendement moyen de nos 40,000 hectares de vignes a atteint 30 hectolitres.

Les ravages du phylloxéra dans les autres départements, les hauts prix du vin qui en sont résultés, ont produit, chez nous, le développement de cette culture, même sur les terres basses où elle aurait dû être arrêtée par les chances des intempéries.

2. PRIX DE VENTE DES PRODUITS VÉGÉTAUX ET ANIMAUX.

Pour répondre à cette question, j'ai fait la moyenne des prix donnés par les mercuriales des deux périodes dont il s'agit.

MOYENNE DES PRIX DE VENTE.

MARCHÉ.	Froment	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine	Pommes de terre	Viande	Foin.	Paille.
Clermont-Ferrand :	l'hectol.	l'hectol.	l'hectol.	l'hectol.	l'hectol.	l'hectol.	le kilog.	les 100 k	les 100 k
de 1875 à 1878...	20f 70	17f 79	15f 80	13f 80	10f 35	4f 85	1f 60	8f 50	3f 25
de 1885 à 1888...	16 40	12 30	11 50	12 50	10 »	4 70	1 20	8 »	5 »

J'ai à faire remarquer que les prix du beurre, des œufs et de la volaille, sont restés à peu près stationnaires pendant les deux périodes.

La période de 1875-1878 a trouvé des cultivateurs enrichis par la hausse de leurs produits, qui a devancé généralement la hausse des frais de production.

Digitized by Google

Cependant la construction des voies de communication, qui facilitent l'écoulement des produits du sol, a enlevé des bras nombreux à la culture, et par là l'union patriarcale des familles de paysans est à jamais détruite. En même temps, la liberté des échanges a fait succéder à l'antique usage de produire à peu près tout sur le même domaine, la tendance obligatoire à la spécialisation des produits.

Tous ces changements, arrivés d'une façon un peu brusque, ont commencé une crise que la concurrence étrangère et l'avilissement des prix du blé et du bétail ont rendue désastreuse pour notre agriculture, mal préparée par un manque général d'instruction.

De 1885 à 1888, la crise que nous signalons est dans son plein, et aucun des produits agricoles (sauf ce qu'il est possible de tirer de la basse-cour et de la laiterie) ne parvient à obtenir sur le marché le prix qu'il a coûté.

Le nombre des agriculteurs ruinés ne se compte pas. Les fermes, dont les baux sont expirés, ne trouvent plus preneurs qu'à des prix très inférieurs. Dans le Puy-de-Dôme, cette baisse peut être estimée à 20 pour 100.

La valeur du sol est encore plus dépréciée, car, non-seulement la terre perd 20 pour 100 de son produit, mais, depuis un certain nombre d'années, les placements en valeurs mobilières font une concurrence désastreuse à la terre, et il en est résulté une grande élévation dans le taux des placements en biens ruraux. On peut dire que la baisse de la valeur du sol atteint chez nous 25 pour 100.

Le malheur des temps s'est fait sentir aussi à la main-d'œuvre, car l'industrie a aussi sa crise, et elle n'a pas pu continuer l'absorption constante (depuis quelques années) des bras agricoles; aussi il n'est pas trop de dire que la main-d'œuvre a perdu 15 pour 100 de ses salaires, si nous comparons les deux périodes en question.

Nous avons vu baisser le taux du fermage de 20 pour 100 et celui de la main-d'œuvre de 15 pour 100. Les frais géné-

Digitized by Google

raux ont baissé proportionnellement, et on peut dire que l'équilibre tend à s'établir entre les prix de revient et les prix de vente. Le capital d'exploitation a toujours été trop faible chez nous. Grâce à la baisse générale, il faut moins d'argent pour exploiter une étendue de terre qu'autrefois. On en met moins aussi, et tout reste dans les mêmes proportions sous ce rapport.

Tout s'est ressenti également dans la ferme de la dureté des conditions d'existence. Le cheptel a diminué de prix et aussi d'importance, car il a fallu faire argent de tout et restreindre une production qui se soldait en perte. Le fumier produit dans la ferme a diminué naturellement avec le bétail, et les terres arables ont marché vers un appauvrissement. Cependant les engrais chimiques sont devenus plus abordables de prix et plus connus dans le monde des paysans. Les syndicats agricoles leur en enseignent l'emploi, et on peut dire que l'appauvrissement des terres arables n'est plus un mal aussi long à guérir.

Les semences se sont certainement améliorées d'une période à l'autre ; il faut en remercier les champs d'essais et la propagande des associations agricoles.

II

Résultats acquis par l'initiative propre des cultivateurs et par les associations agricoles.

1. AMÉLIORATION DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES.

C'est seulement depuis quelques années que la préoccupation de l'amélioration de nos races domestiques est devenue un peu commune chez nous, et cela il faut l'attribuer aux concours d'animaux qui ont puissamment contribué à éveiller le goût du progrès chez nos éleveurs.

Ce progrès est forcément plus lent dans le Puy-de-Dôme

Digitized by Google

que partout ailleurs, à cause de la division de la propriété, et aussi parce que tout croisement doit être repoussé de nos races de pays montagneux, où un climat sévère et un sol souvent peu fertile ne se prêtent pas à l'introduction d'animaux étrangers plus perfectionnés, mais aussi plus délicats. Ce n'est donc qu'à une meilleure sélection et à une meilleure nourriture que nous pouvons demander le perfectionnement de nos races. Ces procédés sont sûrs, mais ils sont aussi très lents.

Dans ces derniers temps, des groupes de petits éleveurs se sont syndiqués pour acheter et nourrir en commun de bons reproducteurs. C'est là qu'est le seul moyen pratique d'améliorer leurs races pour les petits cultivateurs, et je suis heureux de signaler ce progrès. Pour l'espèce chevaline, il n'existe pas d'étalons appartenant à des particuliers, par suite c'est Administration des haras qui fournit tous les reproducteurs. C'est donc à elle que revient tout l'honneur du remarquable progrès qui s'est fait depuis moins de dix ans dans cette partie de notre élevage.

Au point de vue des espèces végétales, il y a certainement aussi une tendance à mieux sélectionner et soigner les semences. Pour le blé, l'orge et l'avoine, on a introduit un peu au hasard une grande quantité de variétés nouvelles. L'expérience éliminera les moins bonnes, mais il n'en résultera pas moins un progrès certain. Les semences de betteraves à sucre et de pommes de terre ont été fournies, depuis longtemps déjà, par les grandes maisons qui achètent nos produits, et elles sont parfaites de tout point.

2. ASSOCIATIONS, SYNDICATS : LEUR ORGANISATION, LEUR RÔLE, RÉSULTATS ACQUIS.

Nous avons dans le Puy-de-Dôme une Société centrale d'agriculture qui groupe autour d'elle plusieurs comices agricoles, un par arrondissement. Ces Sociétés font des

Digitized by Google

concours d'animaux gras et d'animaux reproducteurs pour lesquels elles reçoivent une subvention du Département et des divers chefs-lieux d'arrondissement. Elles font à leurs frais, quand leurs ressources le leur permettent, des concours agricoles et des visites de propriétés. Elles publient en outre des bulletins qui tiennent leurs sociétaires au courant des questions agricoles à l'ordre du jour.

Quoiqu'on ne puisse nier l'utilité de ces Sociétés et surtout leur rôle dans le passé, on peut dire qu'elles n'ont jamais pénétré dans la masse profonde des petits cultivateurs, aussi sont-elles un peu annihilées par les syndicats agricoles fondés chez nous depuis 1887. Ceux-ci ont pour but l'achat en commun des engrais, soufre, instruments, et en général de toute matière nécessaire à l'agriculture. Ils ont l'avantage immédiat de supprimer la fraude en matière d'engrais et de graines, et de supprimer certains intermédiaires trop coûteux et inutiles.

Il y a à Clermont deux Syndicats départementaux : ce sont deux associations distinctes, non rivales, mais poursuivant chacune le même but par des voies différentes. L'un, qui s'appelle « Syndicat des Agriculteurs du Puy-de-Dôme », s'adresse plutôt à la grande et à la moyenne culture; l'autre, dont le nom est « Syndicat départemental du Puy-de-Dôme », se recrute parmi les petits cultivateurs et viticulteurs. Ce dernier Syndicat a créé dans beaucoup de communes des groupes syndiqués auxquels il abandonne, pour les frais de correspondance, une partie de la cotisation, qui n'est que de 2 francs par personne; il a ainsi réussi à avoir près de 6,000 adhérents, et ce nombre s'accroît tous les jours. Le chiffre des affaires traitées par ces Syndicats n'est pas encore très important, car ils ne sont qu'au début, mais il sera considérable avant peu.

Digitized by Google

3. DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES MACHINES ET DES ENGRAIS.

A part les machines à battre qui ont été introduites chez nous depuis longtemps par des entrepreneurs de battage, on ne fait pas, en Auvergne, beaucoup usage des machines agricoles, en général. Celles qui se répandent le plus sont : les houes à cheval, le rateau à cheval, le semoir à blé et à betterave, et enfin la charrue Brabant double. L'intervention des Syndicats agricoles va amener un grand changement sous ce rapport.

4. AMÉLIORATIONS FONCIÈRES.

Je ne vois rien de saillant à signaler à ce point de vue, ni aucune amélioration foncière ayant un caractère un peu général qui ait été accomplie ni dans la période de 1875-1878, ni dans celle de 1885-1888. Nous pourrions citer cependant les reboisements qui, de 1860 à 1877, se sont élevés à *onze mille hectares*, mais se sont un peu arrêtés depuis.

CÔTE-BLATIN.

Digitized by Google

CATALOGUE RAISONNÉ

DES

CHAMPIGNONS SUPÉRIEURS

DU PUY-DE-DOME

Ce catalogue comprend les espèces que nous avons recueillies dans nos excursions aux environs de Clermont. Nous n'avons pas la prétention de réunir dans cet essai toutes les espèces qui croissent dans le département, mais nous pensons que cette première liste intéressera nos collègues en botanique et que, grâce au concours de tous, on pourra établir d'une façon plus complète la flore mycologique du Puy-de-Dôme.

Dans un travail paru déjà (1), j'ai donné les applications principales de nos champignons comestibles et vénéneux et j'ai traité les généralités se rapportant à ce sujet, je ne veux pas y revenir ici, mais je dois brièvement rappeler les caractères des champignons supérieurs, en insistant sur ceux qui servent à la classification.

Un champignon se compose de deux parties essentielles différentes : l'une est formée de fins filaments enchevêtrés, le *mycélium*, qui constitue la partie essentielle du champignon; l'autre, destinée à porter les organes reproducteurs, prend le nom de *réceptacle*. Les réceptacles apparaissent sur des points divers du *mycélium*, ils se forment avec rapidité et se présentent sous des formes

(1) J.-B. Coquelut. *Les Champignons comestibles du Puy-de-Dôme* (avec huit planches). In Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture du Puy-de-Dôme, 2e trimestre 1890.

Digitized by Google

multiples. Le caractère du réceptacle est de porter des *spores*.

Les spores se présentent sous deux aspects différents. Les unes sont enfermées à l'intérieur de vastes cellules — *Asques ou Thèques* — d'où le nom d'*Ascospores* donné à ces corps reproducteurs. Les autres au contraire naissent à la surface de cellules de support ou *Basides*, et ces spores sont dites *Basidiospores*.

Asques et *Basides* se groupent avec des poils stériles ou *Paraphyses* pour former une couche fibreuse continue qu'on nomme *Hyménium*. L'Hyménium à *Ascospores* caractérise un groupe de champignons : les *Ascomycètes*.

L'Hyménium à *Basidiospores* caractérise les *Basidiomycètes*.

C'est à ces deux groupes que se rapportent tous les champignons que nous comprenons dans notre liste.

Dans les *Ascomycètes*, le réceptacle a souvent la forme d'un tubercule clos, souterrain ; ailleurs ce tubercule fait saillie à la surface du sol se rompant de façons fort diverses et devenant souvent une coupe évasée en ciboire. Ailleurs, un pied supporte une tête lobée ou anfractueuse qui loge les asques.

Dans les *Basidiomycètes*, le réceptacle a ordinairement la forme d'un parasol ayant un manche ou *pied* et un *chapeau* terminal.

Dans son développement le réceptacle est contenu dans une bourse qui se déchire et persiste ou disparaît ensuite.

Lorsqu'elle persiste, elle forme la *volva* du champignon.

Le bord du chapeau est rattaché au pied par la *volva* qui, lorsqu'elle se déchire forme un *collier* ou collerette autour du pied.

La disposition de l'Hyménium dans les *Basidiomycètes* est importante pour la classification. Tantôt en effet ce sont des lamelles radiantes qui le portent, ailleurs ce sont des tubes qui le contiennent, ailleurs enfin c'est sur la surface même du réceptacle que sont produites les spores.

Digitized by Google

C'est en résumé ces derniers que nous établissons dans le tableau ci-joint dressé pour la détermination des familles d'après les caractères que l'on peut observer sans le secours du microscope.

TABLEAU SYNOPTIQUE POUR LA DÉTERMINATION DES FAMILLES

—

I. *Champignons souterrains* donnant leur réceptacle *sous le sol.*
Ces derniers ont la forme de tubercules noirâtres à surfaces mamelonnées. — Truffes..... TUBÉRACÉES.

II. Réceptacle situé *au-dessus du sol*, enfermant les spores dans son intérieur ou les portant sur sa face supérieure.

A. En sac absolument clos s'ouvrant seulement à la maturité par la déchirure de la paroi; les spores pulvérulents sortent en poussière fine.
a. Pas de pied. — Lycoperdon ou Vesse-Loup..... LYCOPERDACÉES.
b. Un pied supportant le sac sporifère. — Phallus.. PHALLACÉES.

B. Réceptacle toujours *largement ouvert;* parois du réceptacle formées d'une membrane simulant une *coupe*, une *oreille*, ou un *cône criblé d'anfractuosités externes.*
a. Réceptacle sans pied. — Pezizes..... PEZIZACÉES.
b. Réceptacle porté par un pied. { 1. Chapeau conique. — Morilles.... MORCHELLACÉES. 2. Chapeau rabattu, boursouflé. — Helvelles..... HELVELLACÉES.

C. Réceptacle divisé en branches multiples formant une sorte de polypier. — Clavaires..... CLAVARIACÉES.

III. Réceptacle aérien portant les spores sur sa face inférieure.

A. Réceptacle en forme de *toit* ou de *parapluie* : dans le premier cas, horizontal fixé latéralement au support; dans le second cas, se dressant verticalement et formé d'un pied et d'un chapeau.
a. Le dessous du réceptacle contenant des piquants effilés. — Hérissons..... HYDNACÉES.
b. Le dessous du réceptacle couvert de tubes accolés avec orifices circulaires simulant les trous d'un crible. — Bolets..... POLYPORACÉES.
c. Le dessous du réceptacle couvert de lamelles rayonnantes. — Agarics..... AGARICACÉES.

Digitized by Google

Description des espèces.

—

FAMILLE DES PEZIZACÉES.

La Pezize-Ciboire. (Pl. I, fig. 1.)

Peziza Acetabulum Linné.

Le Champignon, ordinairement solitaire, a la forme d'une coupe très évasée, à bord continu ; l'intérieur de la coupe, qui est d'un brun fauve plus ou moins foncé, est complètement tapissé par l'*Hyménium ;* l'extérieur présente également une teinte brune, mais qui disparaît sous des veinules blanchâtres, anastomosées, réunies à la base en un court pédicelle assez résistant. *On le rencontre au printemps, dans les bois. Il est comestible.*

La Pezize-Limaçon.

Peziza Cochleata Linné.

Se distingue de la précédente en ce qu'elle vit en groupe ; d'autre part, chaque cupule est limitée par un bord contourné, plus ou moins largement incisé, et la couleur est bistre livide ou ocracée brunâtre, blanchâtre à la base. Saveur agréable, odeur nulle. *A la fin du printemps, dans les bois. Comestible.*

La Pezize Orangée. (Pl. I, fig. 2.)

Peziza Aurantia Persoon.

Caractérisée par sa couleur d'un beau rouge-orangé vif, plus pâle à l'extérieur. *Automne. Bois sur les confins de l'Allier. Comestible.*

Digitized by Google

La Pezize Veinée.

Peziza Venosa Persoon.

Cupule d'abord foncée arrondie, puis ouverte étalée, contour assez irrégulier, d'une couleur ocracée brunâtre, parcouru du centre à la circonférence par un réseau de veinules quelquefois peu apparentes. C'est la plus grande des Pezizes comestibles. Odeur et saveur légèrement chlorée. *Avril-mai. Tous les bois du plateau à l'ouest de Clermont. Comestible.*

FAMILLE DES MORCHELLACÉES.

La Morille. (Pl. I, fig. 3.)

Morchella Esculenta Persoon.

Chapeau creux arrondi, gris jaunâtre, pourvu de côtes irrégulières limitant des cavités profondes; pied long, cylindrique, lisse. Odeur et saveur agréables. *D'avril jusqu'à juin. Espèce comestible la plus connue et la plus recherchée. Abondante dans tous les bois du département.*

La Morille des Sapins. (Pl. II, fig. 1.)

Morchella Conica Persoon.

Se distingue de la précédente par sa teinte plus grise et par la petitesse des anfractuosités plus régulières, à diamètre longitudinal. Odeur et saveur assez fortes, néanmoins agréables. *Avril. Dans les bois de sapins, sur les plateaux. Espèce comestible très recherchée.*

La Morille Délicieuse. (Pl. I, fig. 4.)

Morchella Deliciosa Fries.

Plus petite, à chapeau allongé, presque cylindrique, à

Digitized by Google

pointe tronquée; pied presque cylindrique à longs poils très tendres. Odeur et saveur très agréables, mais un peu fortes. *Avril. Espèce comestible excellente, mais rare; on la rencontre dans les bois de la région montagneuse.*

La Morille Batarde. (Pl. I, fig. 5.)

Morchella Semi-libera De Candolle.

Se distingue par son pied creux, allongé, deux à trois fois plus long que le chapeau dans l'intérieur duquel il s'élève, pour se souder à la moitié de sa partie supérieure, d'une teinte blanchâtre, sur laquelle se détachent assez souvent des stries parallèles. Odeur et saveur fortes, moins agréables que les espèces précédentes. *Avril. Dans les bois humides. Espèce comestible assez rare.*

FAMILLE DES HELVELLACÉES.

La Morillette Brune. (Pl. II, fig. 3.)

Helvella Lacunosa Fries.

Chapeau en forme de mitre, à deux lobes, d'un brun noirâtre plus ou moins foncé; stipe creux, deux fois plus long que le chapeau, creusé de lacunes oblongues et allongées, d'un brun jaunâtre parfois assez foncé. Odeur faible, saveur agréable. *Eté, automne. Dans les bois. Comestible.*

La Morillette Blanche. (Pl. II, fig. 2.)

Helvella Crispa Fries.

Chapeau membraneux, divisé en cinq ou six lobes irréguliers; blanchâtre ou jaune pâle, moins souvent brunâtre, à pied haut et épais, ventru, à côtes longitudinales élevées, irrégulières; blanc ou blanc jaunâtre, ou presque jaunâtre couleur de chair. Odeur et saveur agréables. *Eté, automne. Dans les bois. Espèce comestible.*

Digitized by Google

Le Capuchon de Moine. (Pl. II, fig. 4.)

Helvella Monachella Fries.

Chapeau membraneux, ondulé, à trois ou quatre lobes réfléchis, d'abord d'un fauve brunâtre, puis d'un brun noirâtre ; stipe presque régulièrement cylindrique ou renflé à la base, creux, membraneux, presque glabre, un peu plus long que le chapeau. *Bois, au printemps. Espèce comestible.*

FAMILLE DES TUBÉRACÉES.

La Truffe Noire.

Tuber Cibarium De Candolle.

Champignon souterrain, d'un brun noirâtre, couvert extérieurement de verrues polygonales ; presque charnu ou peu résistant ; pulpe noirâtre, parcourue en tous sens par des veinules filiformes roussâtres. *Fin de l'automne et commencement de l'hiver.* Signalée par Delarbre dans l'enclos de Chalendrat et sur d'autres points des environs de Clermont.

FAMILLE DES LYCOPERDACÉES.

I. Sac s'ouvrant irrégulièrement..... *G. Lycoperdon.*
II. Sac s'ouvrant par des valves..... *G. Geaster.*

Les Lycoperdons ne peuvent être mangés que dans leur jeunesse ; encore vaut-il mieux s'en abstenir, certaines espèces étant dangereuses et d'autres le devenant avec l'âge.

Le Lycoperdon Pilon (Pl. II, fig. 5.)

Lycoperdon Excipuliforme Persoon.

Champignon en forme de pilon ou de massue, hérissé de fines papilles épineuses, éparses çà et là, et d'une cou-

Digitized by Google

leur d'un blanc teinté d'une nuance jaunâtre pâle; pulpe molle, spongieuse, blanche, composée à la maturité de filaments et de spores s'échappant en poussière fine par rupture de la paroi. Odeur forte de champignon. *Automne. Landes, plateaux. Espèce comestible avant sa maturité.*

Le Lycoperdon Géant (Pl. III, fig. 1.)

Lycoperdon Giganteum Batsch.

Connu aussi sous les noms de *Vesse-Loup-Citrouille*, *Vesse-Loup-Crâne*, *Vesse-Loup-Tête-d'homme.* Champignon atteignant la grosseur de la tête, la dépassant même quelquefois, plus ou moins régulièrement sphérique, piriforme ou obconique, fixé à un petit prolongement pédiculaire se terminant en une racine souterraine plus ou moins allongée. Odeur forte de champignon. *Automne. Rare; n'est mangeable que dans sa jeunesse, bien avant sa maturité. Très estimé des Anglais.*

Le Lycoperdon Verruqueux.

Lycoperdon Verrucosum Bulliard.

Se distingue du Lycoperdon Pilon, dont il a la taille, par sa paroi d'un jaune ocracé, assez régulièrement maculé de petites squames verruqueuses d'un brun noirâtre; pulpe intérieure d'un brun rougeâtre foncé, produisant à sa maturité des spores brunes. Odeur forte, vireuse. *Été, automne, Landes. Espèce suspecte, plutôt dangereuse.*

Le Lycoperdon Jaune.

Lycoperdon Aurantium Persoon.

Se distingue par sa couleur jaune de citron à la base, jaune pâle ou blanchâtre au sommet; pied ordinairement très court; chair dure, blanchâtre, devenant plus tard noir bleuâtre, spores d'un brun de suie. Exhalant une

Digitized by Google

odeur forte quand il est ouvert. *Été et automne. Mangeable suivant les uns, suspect suivant les autres.*

Geaster Hygrométrique. (Pl. III, fig. 2.)

Geaster Hygrometricus Persoon.

S'ouvre à la maturité par des lobes profonds qui se dilatent et se rabattent quand le temps est sec, et qui se rétrécissent et se relèvent quand le temps est humide; brun. *Fin de l'été et automne. Landes au-dessus de Chamalières. Propriétés incertaines.*

Geaster Commun.

Geaster Fimbriatus Fries.

S'ouvre à partir du sommet jusqu'à moitié en 7-12 lobes oriformes, d'un brun foncé; péridium interne presque sphérique, à orifice court, fibreux, absorbant très lentement l'humidité. *Même observation que pour le précédent.*

FAMILLE DES PHALLACÉES.

Le Phallus Impudique. (Pl. III, fig. 3.)

Phallus Impudicus. Linné.

Pied droit fusiforme, entouré à la base par le péridium externe en forme de calice épais; chapeau campanulé, fixé au pied seulement par son sommet discoïde, couvert d'un mucilage brun verdâtre renfermant des spores. Odeur cadavérique, nauséabonde. *Juin jusqu'à fin automne. Sur la lisière de l'Allier, près Montaigut. Espèce toxique.*

Digitized by Google

FAMILLE DES AGARICACÉES.

I. Réceptacle jamais enfoncé dans un sac, pied ne portant aucun appendice.
   1. Lamelles inégales anastomosées..... *G. Cantharellus.*
   2. Lamelles égales rectilignes.
      a. Champignons à chair dure..... *G. Russula.*
      b. Champignons laiteux..... *G. Lactarius.*

II. Réceptacle enveloppé d'abord dans un sac ou *volva*, s'ouvrant à la maturité.
   1. Volva complet en sac clos.
      a. Pied ne portant aucun appendice..... *G. Volvaria.*
      b. Pied portant une collerette..... *G. Amanita.*
   2. Volva incomplet :
      a. Pied ne portant aucun appendice..... *G. Lepiota.*
      b. Pied portant une collerette..... *G. Agaricus.*

La Chanterelle ou Girole. (Pl. III, fig. 4.)

Cantharellus Cibarius Fries.

Chapeau à contour irrégulier, d'une couleur jaune d'œuf ou chamois pâle, parfois blanchâtre. Odeur agréable, saveur assez poivrée. *Été, automne, fréquent dans les landes. Espèce comestible très estimée.*

La Chanterelle Orangée.

Cantharellus Aurantiacus Fries.

Chapeau, pied et lames orangés, du moins dans leur jeunesse; intérieurement orangé pâle; lames serrées, dures, orange foncé. Odeur agréable, goût un peu poivré. *Automne. Même provenance que le précédent, avec lequel il ne faudrait pas le confondre, car cette espèce passe pour dangereuse.*

Digitized by Google

Le Rougillon Brulant. (Pl. III, fig. 5.)

Russula Rubra Fries.

Chapeau forme convexe, puis plan et déprimé ensuite au centre, lisse, à bord non strié, d'un beau rouge pourpre. Odeur faible, saveur très âcre. *Eté, automne. Plateaux au-dessus de Chamalières, Royat, etc. Espèce vénéneuse.*

L'Emétique.

Russula Emetica Fries.

Chapeau convexe, puis plan, légèrement déprimé au centre, luisant, à bord mince, strié, à chair blanche mais rougeâtre sous la pellicule épidermique, qui est elle-même d'une couleur rouge plus ou moins foncée. Odeur nulle, saveur âcre. *Eté, automne. Landes de la même région. Espèce vénéneuse.*

Le Lactaire Délicieux. (Pl. V, fig. 3.)

Lactarius Deliciosus Fries

Le pédicelle du Lactaire Délicieux est d'un brun brique pâle; chapeau d'un brun orangé; le suc qui en découle, lorsqu'on le coupe, est d'un rouge de sang et d'une saveur très douce; les lames du chapeau sont jaune-orangé. Durant les premières heures de son développement, le chapeau est arrondi et presque globuleux; c'est en cet état qu'il doit être récolté. *Eté, automne. Dans les bois de la montagne. Peut être confondu avec des espèces dangereuses. Espèce comestible très estimée.*

L'Oronge. (Pl. IV, fig. 1.)

Amanita Aurantiaca Persoon.

Chapeau rouge orangé ou jaune d'or foncé, strié au bord, d'abord hémisphérique, ensuite étalé, jaune pâle en

Digitized by Google

dessous; pied ventru à la base, jaune, portant une large collerette molle. Le Champignon jeune est enfermé dans une enveloppe blanche simulant un œuf; cette enveloppe se rompt pour laisser sortir le réceptacle et forme à sa base une cupule élargie (*volva*). *Eté, automne. Bois des environs de Clermont. Très bon Champignon qu'il faut bien se garder de confondre avec la Fausse Oronge, qui est un poison très dangereux.*

La Fausse Oronge. (Pl. IV, fig. 2.)

Amanita Muscaria Persoon.

Se distingue de l'Oronge par les verrues ou mamelons blanchâtres qui couvrent la surface du chapeau rouge sanguin et par la coloration blanche du dessous du chapeau; le pied et sa collerette sont blanchâtres; pas de cupule régulière à la base, mais des mamelons saillants, irréguliers. *Eté, automne. Poison dangereux. Même région que Amanitu aurantiaca.*

L'Amanite Engainée.

Amanita Vaginata Bulliard.

Collerette absente ou simplement indiquée; chapeau couleur de plomb ou brun, ordinairement nu, membraneux et sillonné au bord, moins souvent couvert de débris blancs de la *volva;* lames libres, blanches; pied fistuleux, s'amincissant peu à peu vers le haut, blanc, fragile, entouré à la base d'une gaîne membraneuse souple. *Eté, automne. Commun. Propriétés à étudier; certains le donnent comme comestible.*

L'Oronge Ciguë. (Pl. III, fig. 4.)

Amanita Venenosa Quelet.

Il en existe trois variétés, considérées par certains auteurs comme espèces distinctes, et qui se distinguent

Digitized by Google

seulement par la couleur du chapeau, comme l'indiquent leurs noms d'Amanite Blanche (*A. Venenosa*), d'Amanite Citrine (*A. Citrina*), d'Amanite Verte (*A. Viridis*). Chez toutes les trois, le pédicelle est blanc, creux dans son intérieur quand l'Oronge Ciguë est complètement développée; la longueur du support ou pédicelle est de 1 décimètre, et le diamètre du chapeau de 7 à 8 centimètres; support à renflement très volumineux ressemblant à un oignon; lames blanches de grandeur inégale. C'est un caractère très facile à reconnaître et qui ne manque jamais. *Eté, automne. Très vénéneux.*

L'Oronge Bulbeuse. (Pl. IV, fig. 3.)

Amanita Bulbosa Persoon.

Cette Oronge vit dans les mêmes localités que la *Venenosa* et a été considérée par plusieurs botanistes comme une simple variété de cette dernière. — Chapeau arrondi, puis convexe plan, légèrement membrané, d'une belle couleur blanche, qui roussit très faiblement après la complète maturité; pied blanc, cylindrique, assez élevé, plein, terminé à la base en un renflement bulbeux; lamelles libres, blanches, serrées. Odeur à peu près nulle, saveur faible. *Eté, automne. Espèce des plus vénéneuses et dont on ne saurait trop se méfier.*

L'Oronge Panthère.

Amanita Pantherina Quelet.

Ce Champignon tient le milieu entre la Fausse Oronge et la Golemelle, comestible; il est souvent pris pour cette dernière et produit alors des empoisonnements. Certains auteurs lui ont donné le nom de Fausse Golemelle. En effet, sa forme, ses dimensions, la couleur de ses lames et la nuance de son chapeau lui donnent une grande ressemblance; elle n'en diffère véritablement que par les aspé-

Digitized by Google

rités nombreuses ou petites verrues, presque toutes terminées par des pointes blanchâtres, formées par les particules persistantes du volva. Chair blanche. *Mêmes observations que pour les précédentes. Très vénéneuse.*

L'Oronge Vineuse. (Pl. IV, fig. 5.)

Amanita Rubescens Persoon.

Chapeau arrondi, à bord non strié, à pellicule roussâtre recouverte de particules verruqueuses rapprochées, vineuses, à chair rougissant légèrement à l'air; pied plein, blanchâtre, renflé à la base et aminci au sommet; collerette ample, entière, retombant; lamelles blanches, serrées, fragiles. Odeur et saveur peu accusées. *Été, automne. Commun dans les bois, les forêts. Espèce comestible.*

La Volvaire Grise. (Pl. V, fig. 1.)

Volvaria Gloiocephala Quelet.

Pas de collerette. Chapeau d'un gris fuligineux, visqueux par l'humidité, à bord lisse, strié après la maturité; stipe plein, blanchâtre ou grisâtre, renflé à la base, où il est entouré par une cupule basilaire; lamelles serrées, libres, rosées. Odeur et saveur vineuses. *Été, automne. Landes. Champignon très dangereux.*

La Golemelle. (Pl. V, fig. 2.)

Lepiota Procera Quelet.

Une collerette; pas de cupule. Chapeau en forme de cloche, à chair molle et à surface lacérée en squames épaisses, brunâtres, quelquefois presque noirâtres, et à bord frangé; pied très allongé, couvert lui-même de squames brunâtres, parfois disposées en zones concentriques; lamelles écartées du stipe, serrées, larges, blanchâ-

Digitized by Google

tres ou teintes d'une couleur rose pâle peu accusée. Odeur et saveur agréables; chair ne changeant pas de couleur. *Septembre, octobre. Espèce comestible très recherchée. Bois de conifères au-dessus de Durtol. Bois et sur les plateaux à l'ouest de Clermont.*

Le Sulfurin Puant.

Agaricus Sulfureus Fries.

Chapeau convexe plan, parfois inégal, d'une teinte jaune de soufre; stipe plein, cylindrique, aminci vers la base, de la même couleur que le chapeau; lamelles d'une teinte jaune de soufre. Odeur et saveur désagréables, fétides. *Eté, automne. Bois et landes. Espèce vénéneuse.*

L'Oreille de l'Orme.

Agaricus Ulmarius Fries.

Chapeau ferme, très grand, convexe plan, puis déprimé autour du centre qui reste bombé, à bord recourbé, d'une teinte fauve, livide et parfois, après la maturité, tacheté de petites macules rougeâtres; pied presque excentrique, renflé à la base et de la même couleur que le chapeau. Odeur et saveur agréables. *Automne. Sur les vieux ormes et autres arbres. Espèce comestible, surtout avant sa maturité.*

Le Champignon Délicieux. (Pl. V, fig. 4.)

Agaricus Deliciosus Linné.

Champignon d'assez forte dimension, à pédicelle solide, sans vide intérieur, nu et d'une belle nuance jaune; couleur du chapeau variable, tantôt d'une nuance fauve uniforme, tantôt rouge brique; lames de grandeur inégale, d'une teinte semblable à celle du chapeau mais moins foncée. Suc laiteux jaune, saveur douce, odeur agréable.

Digitized by Google

Eté. Dans les prairies, les clairières. Espèce assez rare. Comestible très bon.

Le Mousseron. (Pl. V, fig. 5.)

Agaricus Albellus Fries.

Pédicelle généralement assez épais, lisse, placé au centre du chapeau et complètement dépourvu d'anneau; chapeau de forme arrondie, puis en forme de cloche ne s'étalant jamais et toujours convexe; lames d'inégales grandeurs et terminées en pointes à leurs deux extrémités. Toutes les parties du Mousseron, pédicelle, chapeau, lames, sont d'un blanc laiteux. Odeur musquée très agréable. *Avril. Espèce comestible fort estimée. Prairies, clairières. Est facilement confondu avec des espèces vénéneuses.*

Le Faux Mousseron. (Pl. VI, fig. 1.)

Agaricus Tortilis De Candolle.

La forme du Faux Mousseron est à peu près celle du Mousseron vrai; le chapeau est seulement un peu moins arrondi et se rapproche de la forme conique; la nuance est quelquefois la même, quelquefois aussi il est jaune ou légèrement brun. Odeur forte mais douce, plus accusée par la dessiccation; saveur agréable. *Eté, automne. Prairies, clairières. Espèce comestible très estimée.*

L'Agaric Atténué. (Pl. VI, fig. 2.)

Agaricus Attenuatus De Candolle.

Le caractère le plus prononcé de ce Champignon est la forme particulière de son pédicelle, très mince à la base et s'élargissant graduellement jusqu'à son point d'insertion au chapeau; ce pédicelle est rarement droit, il est plus souvent incliné; l'anneau qui se trouve sous le chapeau

Digitized by Google

est d'un brun fauve; chapeau de forme régulière convexe, brun fauve très clair; pédicelle de même nuance mais encore moins foncé; lames de grandeur inégale adhérentes au pédicelle. Chair blanche et de très bon goût. *Eté, automne. Clairières. Espèce très estimée.*

Le Palomet.

Agaricus Palomet Thore.

Pédicelle nu, uni, régulièrement cylindrique, avec un renflement peu prononcé à sa base; chapeau d'abord convexe, puis se creusant progressivement et devenant concave; couleur gris verdâtre tournant au blanc; lames très nombreuses, blanches et égales entre elles. Chair blanche, caséeuse; odeur nulle; saveur douce agréable. *Espèce comestible. A été trouvé près de Saint-Eloy.*

L'Agaric Solitaire.

Agaricus Solitarius Bulliard.

Ce Champignon atteint un très grand développement variant de 25 à 35 centimètres de hauteur; ces dimensions seules le rendent reconnaissable; pédicelle non renflé à la base; il est enveloppé en entier dans une membrane épaisse au moment où il sort de terre; celle-ci se déchire et reste en partie adhérente au pédicelle; lames blanches; chapeau couvert de verrues. *Espèce comestible, mais très indigeste.*

L'Agaric Excorié.

Agaricus Excoriatus Schœffer.

Ce Champignon est presque aussi grand que l'Agaric Solitaire. Chapeau d'abord replié sur lui-même, puis s'étalant complètement; sa peau, d'un brun clair, se soulève alors et le fait paraître écailleux. *Automne. Sur la limite des bois. Espèce comestible, mais seulement dans sa jeunesse.*

Digitized by Google

L'Agaric du Chardon.

Agaricus Eryngii De Candolle.

Pédicelle occupant rarement le centre du chapeau; il est plus souvent placé à côté; chapeau presque toujours irrégulier, d'un gris sale; lames blanches se prolongeant le long du pédicelle. *Espèce très bonne suivant les uns, médiocre suivant les autres. Sur les souches mortes de l'Eryngium Campestre, le long des routes.*

Le Jaunet.

Agaricus Equestre Quelet.

Ce Champignon est remarquable par la couleur jaune de chrome clair de son chapeau, parfois brunâtre, couleur éclatante à laquelle il doit son nom; son support est assez souvent un peu incliné de côté; ses lames de même couleur, mais plus pâles et rapprochées. Peu d'odeur, saveur douçeâtre. *Espèce comestible, peu commune. Automne. Dans les bois d'arbres verts à l'ouest de Clermont.*

Le Champignon Styptique.

Agaricus Stypticus Bulliard.

Le support et le chapeau sont l'un et l'autre d'une nuance fauve claire assez uniforme; chapeau très petit, ne s'étalant pas comme les autres Champignons du genre Agaric; sa forme est oblongue; les lames, très étroites, de la même nuance que le chapeau, sont inégales entre elles. *Automne et hiver. Espèce toxique; purge fortement les chiens mais ne les tue pas.*

La Tête de Méduse.

Agaricus Polynices Persoon.

Le pédicelle et le chapeau sont l'un et l'autre tantôt

Digitized by Google

fauves, tantôt roux, quelquefois d'une teinte uniforme; les lames sont également de couleur variable, tantôt jaunes, tantôt blanches, très larges et de grandeur inégale; le chapeau est assez régulièrement convexe; le support ou pédicelle est entouré d'un anneau en forme d'entonnoir; il croît en grosses touffes; les supports, longs et effilés, sont entrelacés les uns dans les autres. *Automne. Dans les forêts. Espèce très dangereuse. Ses propriétés toxiques sont contestées par d'autres.*

Le Champignon Meurtrier.

Agaricus Pectinatus Bulliard.

Chapeau d'un rouge brique, avec des lignes concentriques d'une nuance un peu plus foncée, forme d'abord convexe, puis concave au centre; lames irrégulières, blanches, garnies d'un suc laiteux dont la saveur est d'une âpreté intolérable. *Espèce très dangereuse. Dans les bois et forêts, au sud-ouest de Clermont.*

Le Grand Coprin. (Pl. VI, fig. 3.)

Agaricus Comatus Persoon.

Chapeau au début cylindrique, ensuite étalé, presque charnu, lisse, à épiderme se déchirant de bonne heure en écailles larges et épaisses, blanchâtre sale ou lilas pâle, avec le sommet brunâtre non sillonné; lames linéaires d'abord blanchâtres, ensuite pourpres, puis noires; pied filamenteux, délicat à la base, tuberculeux, creux quand il a atteint son entier développement, et muni d'un anneau mobile. *Été, automne. Prés et jardins. Espèce comestible, seulement avant l'allongement du stipe.*

La Boule de Neige des Prés.

Agaricus Pratensis Fries.

Chapeau d'abord presque ovoïde, puis convexe plan,

Digitized by Google

légèrement squameux, d'un blanc grisâtre; pied plein, court, cylindrique, à peine renflé à la base; lamelles libres, d'un rose pâle, puis brun pourpre. Chair ferme, blanche, ne rougissant pas à l'air; odeur douce, agréable. *Eté, automne. Dans les prés, les clairières. Espèce excellente.*

Le Champignon de Couche.

Agaricus Campestris Fries.

Chapeau arrondi, charnu, blanchâtre, brunissant à la maturité, fibrilleux, bordé d'une marge flocconneuse ou tomenteuse, reste des adhérences du voile; pied cylindrique, plein, blanchâtre, fibrilleux, avec anneau déchiqueté; lamelles rosées, puis brun pourpre, puis noirâtres (à la maturité), libres, serrées; spores d'un brun pourpre. Odeur faible; saveur agréable. *Eté, automne. Dans les prairies. Espèce des plus estimées.*

Le Faux Précoce.

Pholiota Dura Quelet.

Chapeau ferme, de forme irrégulière, fauve ou brun jaunâtre; chair blanche. Odeur nulle; saveur peu agréable. *Printemps, été. Dans les jardins, les prairies. Espèce toxique.*

FAMILLE DES POLYPORÉES.

1. Pied central..... *G. Boletus.*
2. Pied latéral..... *G. Fistulina.*

Le Cèpe d'Automne. (Pl. VI, fig. 4.)

Boletus Edulis Bulliard.

Chapeau arrondi, puis presque plat, glabre, humide, d'un brun foncé; pied ferme, brunâtre, réticulé dans la

Digitized by Google

partie supérieure ; tubes presque libres, allongés, étroits, blanchâtres d'abord, puis jaunes, et à la maturité d'un jaune verdâtre. Chair blanche ; odeur douce ; saveur sucrée, agréable. *Fin de l'été et automne. Bois de Beaumont, bois au sud-ouest de Clermont. Espèce comestible des plus appréciées.*

Le Cèpe Bronzé ou Tête de Nègre. (Pl. VI, fig. 5.)

Boletus Æreus Bulliard.

Chapeau campanulé, glabre, terne, dur, d'un brun presque noirâtre, ordinairement bordé d'un bourrelet blanchâtre ; pied bulbiforme, court, ferme, d'un brun jaunâtre plus ou moins foncé ; tubes peu larges, à pores petits, longtemps blanchâtres, puis jaunissant à la maturité. Chair blanche, ne changeant pas de couleur à l'air, très dense ; odeur agréable ; saveur très sucrée. *Eté, automne. Mêmes localités que le précédent. Espèce comestible très recommandée.*

Le Cèpe a gros pied.

Boletus Pachypus Fries.

Chapeau d'un blanc jaunâtre, convexe ; pied court, renflé à la base, d'un jaune rougeâtre. Tubes assez larges, jaunâtres, puis verdâtres. Chair devenant un peu blanchâtre quand on la coupe. Odeur et saveur désagréables. *Automne. Dans les bois. Toujours plus ou moins vénéneuse.*

Le Bolet en Bouquets.

Boletus Umbellatus Persoon.

Il croît par groupes très rameux, dans lesquels les chapeaux, de forme demi-circulaire, sont comme imbriqués les uns sur les autres. Odeur et saveur agréables. Chair

Digitized by Google

compacte, difficile à mâcher et encore plus à digérer. *Espèce médiocre.*

Le Cèpe Gris.

Boletus Scaber Persoon.

Chapeau convexe, légèrement visqueux, à surface lisse, d'une couleur cendrée ou grisâtre; pied allongé, brunâtre; tubes presque libres, d'un blanc devenant grisâtre, à pores petits, ronds. Chair blanche, bleuissant assez souvent vers la base du stipe. Odeur faible. *Eté, automne. Dans les bois. Espèce comestible peu estimée.*

Le Cèpe Perfide.

Boletus Luridus Fries.

Chapeau convexe plan, ferme, d'un brun olivacé, pâle, puis plus foncé; pied brun jaunâtre; tubes jaunes, puis d'un jaune verdâtre. Chair et hyménium jaune, bleuissant à la moindre pression. Odeur à peu près nulle; saveur douceâtre. *Eté, automne. Dans les bois. Espèce vénéneuse.*

L'Indigotier ou Cèpe Bleuissant. (Pl. VII, fig. 1.)

Boletus Cyanescens Bulliard.

Chapeau convexe, puis convexe plan, sec, terne, blanchâtre ou blanc jaunâtre très pâle; pied de la couleur du chapeau; tubes étroits, à pores ronds, blancs, puis blanc jaunâtre sale. Chair blanchâtre, bleuissant à la moindre pression, et prenant, aussitôt après la coupe, une teinte indigo. Odeur et saveur à peu près nulles. *Eté, automne. Dans les bois. Espèce suspecte.*

Le Cèpe Tomenteux. (Pl. VII, fig. 2.)

Boletus Subtomentosus Fries.

Chapeau convexe plan, mou, sec, d'une couleur fauve

Digitized by Google

brunâtre ; stipe plus ou moins allongé, flexueux, aminci à la base, de la couleur du chapeau ; tubes assez larges, à pores grands, jaunes, puis d'un jaune verdâtre. Chair blanchâtre, ne rougissant pas sous la pellicule du chapeau. Odeur nulle ; saveur douceâtre. *Eté, automne. Dans les bois. Espèce suspecte et fort mal connue.*

Le Cèpe Chicotin. (Pl. VII, fig. 3.)

Boletus Felleus Bulliard.

Chapeau convexe, mou, sec, lisse, d'un jaune pâle ; pied ferme, de la couleur du chapeau ; tubes souvent assez courts, d'abord blancs puis d'un rose pâle à la maturité. Chair rougissant légèrement à l'air au moment de la coupe. Odeur nulle, saveur très amère. *Eté, automne. Espèce suspecte que son amertume doit faire rejeter.*

Le Cèpe Pourpre.

Boletus Purpureus Fries.

Chapeau légèrement velouté d'une couleur rouge pourpre ; chair jaunâtre, prenant à l'air une couleur pourpre sous la pellicule du chapeau et à la base du stipe, bleuissant dans les autres parties. *Eté, automne. Dans les bois. Espèce toxique.*

Le Cèpe d'Eté.

Boletus reticulatus Boudier.

Presque de la grandeur du *Boletus Edulis*, quoique de dimension variable. Chapeau plat ou arrondi, d'un brun pâle, sec et comme marbré, souvent crevassé par la sécheresse. Chair blanche ou un peu jaunâtre. Odeur et saveur agréables. *Mai à juillet. Dans les bois au sud de Clermont. Espèce comestible.*

Digitized by Google

La Langue de Bœuf ou Fistuline. (Pl. VII, fig. 4.)

Fistulina Hepatica Fries.

Chapeau latéral plus ou moins aplati, d'un rouge sanguin plus ou moins foncé, visqueux ; stipe de longueur variable, latéral, fortement plissé, aminci vers la base, de la couleur du chapeau. Chair molle, d'un rouge sanguin, parcourue par des zones fibreuses concentriques plus foncées. Odeur nulle; saveur acidulée. *Sur les troncs des vieux arbres. Espèce comestible, crue ou cuite, peu estimée.*

La Croquette des Sapinières.

Polyporus Ovinus Fries.

Chapeau fragile, charnu, terne, de forme irrégulière, d'une couleur blanc jaunâtre. Chair blanche, d'une odeur agréable; saveur d'amande. *Automne. Dans les bois de sapins. Espèce comestible.*

FAMILLE DES HYDNACÉES.

Le Hérisson. (Pl. VII, fig. 5.)

Hydnum Repandum Linné.

Chapeau charnu, fragile, sec, glabre, d'une couleur blanchâtre ou le plus souvent chamois ; pied de même couleur, court, dressé, ferme, plein ; le dessous du chapeau est recouvert de pointes ou aiguillons pendants. Chair blanche, sèche; odeur faible; saveur assez poivrée. *Automne. Dans les bois ombragés. Espèce comestible.*

Digitized by Google

Le Hérisson Gris.

Hydnum Imbricatum Fries.

Chapeau arrondi, puis presque plan, recouvert de squames épaisses, d'un gris brunâtre, plus foncé vers le centre; pied court, lisse, de même couleur ou plus pâle; aiguillons pendants d'un brun cendré blanchâtre. Odeur nulle; chair d'un blanc grisâtre. *Automne. Dans les bois de conifères. Espèce comestible.*

FAMILLE DES CLAVARIACÉES.

La Coralloïde Commune. (Pl. VIII, fig. 1.)

Clavaria Coralloïdes Bulliard.

Creux, assez fragiles, blancs, plus tard gris, ayant jusqu'à 0,10 de hauteur; souche assez épaisse divisée en rameaux; rameaux inégaux, élargis vers le haut, avec de nombreux ramuscules, pointus, parfois avec des rameaux avortés et moussus. *En automne. Dans les bois, très répandu. Espèce comestible.*

La Coralloïde Améthyste. (Pl. VIII, fig. 2.)

Clavaria Amethystea Bulliard.

Champignons violets ou lilas, puis bruns, vers la fin noirâtres, verticaux, ayant jusqu'à 0,05 de hauteur; rameaux allongés, cylindriques, lisses, obtus. *En automne. Dans les bois. Comestible.*

La Coralloïde Ocracée. (Pl. VIII, fig. 3.)

Clavaria Aurea Schœff.

Champignon à rameaux raides, verticaux, robustes, arrondis, plusieurs fois bifurqués, à extrémités courtes, dentelées, jaune; souche pâle. D'un goût agréable. *Été, automne. Dans les bois. Espèce comestible.*

Digitized by Google

La Coralloïde Incarnate. (Pl. VIII, fig. 5.)

Clavaria Formosa Persoon.

Champignon à rameaux dressés, allongés, très rameux, d'un rose orangé, avec des extrémités jaunâtres; souche blanchâtre, épaisse de plus de 0,02, s'étendant souvent sur une étendue d'un pied dans le sol. *Dans les bois. Espèce comestible.*

La Coralloïde Jaune. (Pl. VIII, fig. 4.)

Clavaria Flava Schœff.

Champignon à rameaux ronds comme des tiges, lisses, verticaux, d'égale hauteur, jaunes; ramuscules assez longs, obtus, d'un jaune clair ou jaune d'œuf. Les rameaux ont un goût amer lorsqu'ils sont vieux. *Dans les bois au sud-ouest de Clermont. Espèce comestible.*

Contrairement à l'opinion générale, quelques personnes pensent que deux ou trois Clavaires sont un peu toxiques, ou au moins indigestes.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche I.

Figure 1. La Pezize Ciboire (*Peziza Acetabulum*).
— 2. La Pezize Orangée (*Peziza Aurantia*).
— 3. La Morille (*Morchella Esculenta*).
— 4. La Morille Délicieuse (*Morchella Deliciosa*).
— 5. La Morille Bâtarde (*Morchella Semi-libera*).

Planche II.

Figure 1. La Morille des Sapins (*Morchella Conica*).
— 2. La Morillette Blanche (*Helvella Crispa*).
— 3. La Morillette Brune (*Helvella Lacunosa*).
— 4. Le Capuchon de Moine (*Helvella Monachella*).
— 5. Lycoperdon Pilon (*Lycoperdon Excipuliforme*).

Planche III.

Figure 1. Le Lycoperdon Géant (*Lycoperdon Giganteum*).
— 2. Geaster Hygrométrique (*Geaster Hygrometricus*).
— 3. Phallus impudique (*Phallus Impudicus*).
— 4. La Chanterelle ou Girole (*Cantharellus Cibarius*).
— 5. Le Rougillon Brûlant (*Russula Rubra*).

Planche IV.

Figure 1. L'Oronge (*Amanita Aurantiaca*).
— 2. La Fausse Oronge (*Amanita Muscaria*).
— 3. L'Oronge Bulbeuse (*Amanita Bulbosa*).
— 4. L'Oronge Ciguë (*Amanita Venenosa*).
— 5. L'Oronge Vineuse (*Amanita Rubescens*).

Planche V.

Figure 1. La Volvaire Grise (*Volvaria Gloiocephala*).
— 2. La Golemelle (*Lepiota procera*).
— 3. Le Lactaire Délicieux (*Lactarius Deliciosus*).
— 4 Le Champignon Délicieux (*Agaricus Deliciosus*).
— 5. Le Mousseron (*Agaricus Albellus*).

Digitized by Google

PLANCHE VI.

Figure 1. Le Faux Mousseron (*Agaricus Tortilis*.
— 2. L'Agaric Atténué (*Agaricus Attenuatus*).
— 3. Le Grand Coprin (*Agaricus Comatus*.
— 4. Le Cèpe d'Automne (*Boletus Edulis*).
— 5. Le Cèpe Bronzé ou Tête de Nègre (*Boletus Æreus*.

PLANCHE VII.

Figure 1. L'Indigotier ou Cèpe Bleuissant (*Boletus Cyanescens*
— 2. Le Cèpe Tomenteux (*Boletus Subtomentosus*.
— 3. Le Cèpe Chicotin (*Boletus Felleus*).
— 4. La Langue de Bœuf ou Fistuline (*Fistulina Hepatica*).
— 5. Le Hérisson (*Hydnum Repandum*).

PLANCHE VIII.

Figure 1. La Coralloïde Commune (*Clavaria Coralloides*).
— 2. La Coralloïde Amethyste (*Clavaria Amethystica*.
— 3. La Coralloïde Ocracée (*Clavaria Aurea*).
— 4. La Coralloïde Incarnate (*Clavaria Formosa*).
— 5. La Coralloïde Jaune (*Clavaria Flava*.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

—

CHAPITRE XVI

(Suite et fin.)

Charles VII mourut quelques mois après Bertrand VI(1). Que devint Bertrand VII sous Louis XI?

Tout le monde sait qu'une réaction systématique contre les hommes et les idées du roi défunt signala les commencements du nouveau règne. Mézeray la résume ainsi : « Dès » que Louis fut rentré dans son royaume, il s'y gouverna » comme en pays de conquête. Il destitua tous les officiers » de la maison royale, de la guerre, de la justice et des » finances, maltraita toutes les créatures de son père, » prit plaisir à casser tout ce qu'il avait fait, ne donna à » son frère que le Berry pour tout apanage, mit le duc » d'Alençon (2) en liberté et le comte de Dammartin (3)

(1) On sait que Charles VII mourut d'inanition à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, le 22 juillet 1461. Quelques auteurs ont cru qu'il redoutait d'être empoisonné par les agents de son fils le Dauphin. D'autres ont dit qu'il avait succombé à une maladie du gosier qui l'empêchait de prendre même des aliments liquides. Cette dernière opinion nous paraît mieux fondée.

(2) En 1456, le duc d'Alençon, prince du sang (sa maison descendait de Philippe le Hardi), fut arrêté par Dunois sur l'ordre de Charles VII et condamné à mort, mais sa peine fut commuée en prison perpétuelle. Il avait été convaincu des plus coupables excès. Il avait même offert aux Anglais de leur ouvrir ses villes, s'ils voulaient envahir de nouveau la France.

(3) Le comte de Dammartin avait été envoyé en Dauphiné par Charles VII pour se saisir du Dauphin et le ramener en France. Louis XI s'en vengea en le faisant mettre à la Bastille.

Digitized by Google

» à la Bastille, rétablit le *comte d'Armagnac* (1) *dans ses* » *terres*, chargea le peuple d'impôts (2), dépouilla les grands » et, en désaccord avec l'Université de Paris, révoqua (3) » la pragmatique sanction de Bourges; il offensa (4) le » clergé (5). »

Bertrand VII fut-il atteint par ces mesures violentes? il semblerait naturel de répondre à cette question par l'affirmative. Sa position, celle de son beau-père, la faveur dont les avait honorés Charles VII, les désignaient aux mauvais sentiments du nouveau roi. S'il en fut victime, sa disgrâce ne dura pas longtemps. Les lettres de Louis XI publiées en 1885 par MM. Vaësen et Charavay (6) nous autorisent à le croire. On trouve en effet dans ce recueil que le 23 octobre 1463, Louis XI invita les habitants de Lyon à envoyer leurs députés aux Etats convoqués à Montferrand. Ces Etats devaient comprendre le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais, le Forez, le Beaujolais, le Lyonnais et la Haute et Basse-Auvergne. Les députés, disaient les lettres, se rendront au jour et lieu qui leur seront indiqués par ses amés et féaux *conseillers* l'évêque de Clermont, le *sire de La Tour-d'Auvergne*, le bailli de Lyon et Jean de Reillac, secrétaire du roi (7).

Les lettres de convocation étaient jointes à celles du roi. Elles étaient datées de Clermont, le 14 novembre 1463; elles indiquaient la réunion pour le 20 décembre suivant.

N'est-il pas permis de conclure de ce document qu'à cette date Bertrand VII faisait encore partie du conseil

(1) C'était ce Jean V, l'incestueux et le rebelle, si peu digne de la clémence royale.

(2) Sous Charles VII, la taille n'était que de 1,800,000 liv. Louis XI la porta de suite à 8,000,000.

(3) Malgré la vive opposition du Parlement.

(4) Enfin il exigea du clergé le cadastre exact de ses biens avec pièces justificatives.

(5) Mézeray, t. 2, p. 256.

(6) Société de l'Histoire de France. Paris, 1885.

(7) Lettres de Louis XI, t. 2, p. 156. L'évêque de Clermont était alors Jacques de Comborn.

Digitized by Google

du roi? En était-il sorti en 1465? S'était-il enrôlé dans la ligue du bien public?

On sait que les premières hostilités éclatèrent dans le Berry, le Bourbonnais et l'Auvergne, sous la direction de Jean de Bourbon et du comte de Dammartin. Louis XI marcha sur les rebelles avec une puissante armée.

Il y a dans le tome 2 des lettres de Louis XI dont nous venons de parler, une lettre d'avril 1465, dans laquelle le roi témoigne aux bonnes villes d'Auvergne combien il est touché de leurs bons sentiments envers lui et promet de les défendre contre le duc de Bourbon. A qui est-elle adressée? Selon MM. Vaësen et Charavay, au comte de Boulogne, c'est-à-dire à Bertrand VII. Que dit-elle (1)? Le comte de Boulogne informe le roi des bonnes dispositions des pays d'Auvergne : « *ils sont courossez*, dit la » lettre, *qu'on refuse de payer le subside voté par les* » *états tenus au Puy le 5 avril 1465, si bien que le ma-* » *nifeste du duc de Bourbon, pour pousser la province à* » *la révolte n'y feroit rien, si elle etoit assurée d'être dé-* » *fendue par le roi.* » Bien entendu que Louis XI s'engagea aussitôt à la défendre envers et contre tous. Cette correspondance ne prouve-t-elle pas jusqu'à l'évidence que Bertrand VII était resté fidèle au roi et avait toute sa confiance? Bertrand VII suivait ainsi la tradition constante de sa famille. Toujours elle s'était isolée des conspirations contre la royauté, même lorsqu'elle en désapprouvait les actes.

Le roi n'avait trouvé de résistance qu'à Bourges. Tout le surplus du pays parcouru par son armée s'était promptement soumis. D'ailleurs, il s'efforçait d'éviter l'effusion du sang et opérait toujours de préférence par des négociations dans lesquelles il excellait. Le duc de Bourbon était le mari de sa sœur, Jeanne de France, troisième fille légitime de Charles VII. Elle était venue joindre le roi à

(1) Même Recueil, t. 2, p. 283.

Digitized by Google

Saint-Pourçain (1) et s'efforçait d'amener une réconciliation. Un jour, le duc apprend que les Bourguignons arrivent à Moulins, il part aussitôt de Varennes (2) où il était et va les recevoir dans sa ville capitale. Le roi en est informé; il se dispose à marcher sur Moulins, lorsque le duc envoie de nouveau ses ambassadeurs pour traiter avec le roi. Louis XI y consentit encore; mais Jean de Bourbon n'était plus à Moulins, il était parti pour sa ville de Riom. Le roi se mit en route pour l'y assiéger. Arrivé aux villages de Marsat et de Mozat (3), il y trouva le duc de Nemours, les comtes d'Armagnac et d'Albret qui se portèrent forts pour le duc de Bourgogne et la paix fut faite. Le roi en donna avis par une lettre écrite d'Aigueperse (4), le 26 juin 1465, à son chancelier (5).

Le duc de Bourbon, rentré en grâce, fut merveilleusement traité. Louis XI lui donna le gouvernement d'un petit royaume dans le centre et le midi de la France. Déjà gouverneur du Languedoc, il fut créé lieutenant général du roi dans l'Orléanais, le Berry, le Lyonnais, le Gévaudan, le Rouergue, le Quercy, le Limousin, le Périgord, l'Auvergne et les enclaves de cette province dans le Bourbonnais (6).

Trois ans plus tard, le duc de Bourbon comprenant que si ce grand gouvernement plaisait à son ambition, il excédait ses forces, demanda au roi la permission de s'adjoindre un lieutenant qui fût un *personnage de grande maison et d'auctorité féable au roi et à lui; et pour la grande et singulière confiance qu'il avoit en messire Ber-*

(1) Saint-Pourçain, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gannat (Allier).

(2) Varennes, chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Palisse (Allier).

(3) Les deux villages de Marsat et de Mozat sont dans la banlieue de Riom (Puy-de-Dôme).

(4) Aigueperse, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Riom.

(5) Le chancelier était Guillaume Juvénal des Ursins. Tous les faits relatifs à cette négociation et à la fuite du duc de Bourbon sont consignés dans une lettre de Louis XI rapportée au recueil dont nous avons parlé, t. 2, p. 317 à 320.

(6) L'acte est du 19 novembre 1465.

Digitized by Google

trand, comte de Boulogne et d'Auvergne et en sa prudence, vaillance, expérience, loyaulté et autres grandes vertus, il en fit son lieutenant général en tous les pays placés sous sa garde en 1465 (1). Le roi y donna sa plus complète adhésion.

Enfin, dans le courant de la même année, le sire de La Tour fut envoyé en Bresse avec deux mille hommes sous son commandement, pour punir Philippe de Savoie, comte de Bresse, de son alliance avec le nouveau duc de Bourgogne qui avait fait de grands ravages sur les frontières de la Picardie. Cette expédition fut courte et se termina par un traité (2).

Bertrand VII avait donc conservé sa position comme homme de guerre dans les conseils du roi durant les sept premières années du nouveau règne. Sa réputation, ses aptitudes militaires lui valurent la confiance du souverain. Mais Louis XI n'aimait point la guerre, quoiqu'il fût brave sur le champ de bataille. Il trouva dans Bertrand VII des qualités qui lui plurent davantage et qu'il mit à profit.

Les perfidies liguées contre lui à diverses reprises ne lui rendirent que plus sensible l'inébranlable loyauté du sire de La Tour. Il le chargea des missions les plus délicates et les plus confidentielles. En outre, il avait besoin d'un homme expérimenté, prudent, habile et sur les informations duquel il pût compter. Nous avons vu quels services lui avait rendus Bertrand VII dans son expédition contre le duc de Bourbon en 1465. En 1470, il l'associa à une pensée plus intime et le fit agréer par son frère, le duc de Guienne, pour négocier le mariage de ce prince avec la fille d'Henri IV, roi de Castille. Il était pour le roi d'un intérêt de premier ordre d'empêcher son frère d'épouser la fille unique de Charles le Téméraire qui la lui avait fait

(1) Cette délégation est du 25 mai 1468. Les deux actes sont rapportés par Baluze, t. 2, p. 664.

(2) Baluze, t. 1, p. 338.

Digitized by Google

proposer. Le duc de Guienne donna à Bertrand VII sa procuration pour consentir à son union avec la princesse espagnole qu'il n'avait jamais vue. La négociation fut menée si bien qu'elle aboutit à des fiançailles célébrées à Ségovie le 26 octobre suivant. Pourtant le mariage n'eut pas lieu. Le connétable de Saint-Pol parvint à dissuader le faible duc de Guienne de réaliser cette alliance et à le ramener à l'idée de donner la préférence à la fille du Bourguignon. On sait que le frère du roi mourut peu de temps après et que sa mort fit naître contre Louis XI des soupçons d'empoisonnement (1).

Cinq ans après, Charles le Téméraire était tué ou assassiné devant Nancy (2). Louis XI était trop avisé pour ne pas profiter sans retard de cet événement. La maison de Bourgogne n'était plus en état de lui résister. Il s'était d'ailleurs secrètement assuré du concours d'un puissant serviteur du duc défunt, celui de Desquerdes (3) dont il fit un connétable. Toutes les villes de la Somme se rendirent volontairement ou ne firent qu'un semblant de résistance. Boulogne et le Boulenois se soumirent promptement. On se rappelle que Philippe le Bon, sous prétexte d'irritation contre Georges de la Trémouille, second mari de Jeanne de Boulogne, à qui cette ville et son comté appartenaient, s'en empara les armes à la main et les garda (4). Deux fois même il obtint de Charles VII et de Louis XI la confirmation de cette usurpation : une fois en 1435, par le traité d'Arras; une autre, en 1465, par le traité de Conflans. Mais les véritables propriétaires, les

(1) Le duc de Guienne mourut le 12 mai 1472.

(2) Charles le Téméraire mourut le 5 janvier 1477. Le napolitain Campobasso à qui, dit-on, il avait donné un jour un soufflet, avait aposté quinze hommes pour l'assassiner dans la déroute qui lui paraissait certaine. Le duc fut-il tué au contraire par l'ennemi? Le fait n'a jamais été suffisamment éclairci.

(3) Philippe de Crèvecœur Desquerdes n'attendait qu'une occasion pour quitter la maison de Bourgogne et passer au service du roi.

(4) Voir la première partie de notre Monographie, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

barons de La Tour, n'avaient jamais adhéré à ces conventions; elles étaient donc nulles et non advenues pour eux.

Nous avons dit que Boulogne et son territoire, par leur proximité de l'Angleterre et des Flandres, avaient, de ce côté, une grande importance pour la défense du royaume. Louis XI désira les réunir à ses Etats. Il en fit la demande à Bertrand VII qui s'empressa de lui en faire hommage. Le roi donna en échange le comté de Lauraguais (1).

La vie de Louis XI n'avait été qu'une longue lutte; mais il sut la mettre à profit. Il devait ses triomphes à son habileté personnelle et à ses efforts persévérants. Comines ajoute : à sa sagesse dans l'adversité. On a dit qu'il mit les rois hors de page; il est certain qu'il donna une grande force à la royauté en la débarrassant des conspirations seigneuriales et en s'entourant d'hommes nouveaux pris dans les rangs de la bourgeoisie. Il eut à un haut degré la passion de l'unité : unité du pouvoir, unité politique, unité territoriale, unité de législation, unité de coutumes, unité de poids et mesures. Il y travailla par tous les moyens, sans scrupule, sans pitié, sans bonne foi, sans remords.

Despote, jaloux, défiant, cruel, terrible, il mourut le 30 août 1483, âgé de 60 ans, après un règne de 22 ans. Mais sa santé s'était profondément altérée depuis le mois de mars 1480. Un jour, près de Chinon, il tomba subitement dans une crise et ne recouvra la connaissance et la parole qu'au bout de deux jours. Cette crise se renouvela un an après, en 1481, à Tours. Une troisième défaillance arrivée à la fin de la même année lui fit comprendre que sa fin était proche. On sait de quelles superstitieuses terreurs elle fut entourée (2).

Bertrand VII devait lui survivre plusieurs années, mais

(1) Voir aussi ce que nous avons dit de cet échange et de l'importance du Lauraguais, aux mêmes pages de la première partie de notre Monographie. Bertrand VII y trouvait aussi son avantage, puisque depuis que le comté de Boulogne était entré dans sa maison, elle n'en avait jamais joui.

(2) Il mourut au château de Plessis-les-Tours, près de la ville de ce nom.

Digitized by Google

il s'était retiré de la vie publique. Comme tous les membres de sa famille, il s'occupa avant de mourir d'œuvres de religion. Sa femme et lui, excités par les prédications d'un éloquent cordelier, eurent l'idée de fonder à Vic-le-Comte un couvent de cet ordre. Le pape Sixte IV les y autorisa. La construction ne fut achevée qu'au bout d'un temps assez long et la dédicace de l'église ne fut faite par l'évêque de Clermont que le 3 octobre 1484.

Néanmoins, ni Bertrand VII ni sa femme n'y furent enterrés. Par une raison qui nous est inconnue, leurs cendres ne furent point portées dans le lieu ordinaire de la sépulture de famille. Louise de la Trémouille était morte en 1474, par conséquent avant l'érection du couvent de Vic-le-Comte. Elle fut inhumée dans un caveau sous le chœur de l'église de l'abbaye du Bouchet. Son mari, décédé à Saint-Saturnin le 26 septembre 1494, fut enseveli près d'elle dans un riche mausolée (1).

Ils laissèrent cinq enfants, un fils et quatre filles.

Nous allons parler de Jean, son successeur dans la baronnie. L'aînée des filles, Françoise de La Tour, épousa Gilbert de Chabannes, fils de Jacques, grand-maître de France, et neveu de l'écorcheur Antoine comte de Dammartin. Le mariage fut célébré à Vic-le-Comte, en 1469. Nous avons déjà fait connaître la composition de la dot de la future (2). Deux ans après, la seconde fille, Jeanne, fut mariée à Aymar de Poitiers, veuf en premières noces de Marie, fille naturelle de Louis XI, et grand-père de la fameuse Diane, duchesse de Valentinois. Anne, la troisième, devint la femme d'Alexandre Stuart, duc d'Albanie, fils de Jacques II, roi d'Ecosse et frère du roi Jacques III, auquel il disputa la couronne de ce pays. Ce mariage eut lieu en 1478. Alexandre mourut d'une blessure qu'il reçut dans une joute en 1485 (3). Sa veuve se remaria au comte

(1) Baluze, t. 1, p. 343.
(2) Première partie de notre Monographie, page 47.
(3) Baluze, t. 1, p. 345.

Digitized by Google

de la Chambre, d'une grande et ancienne famille de Savoie. La quatrième fut mariée en 1486 à Claude de Blaisy, seigneur de Cautchez (1), du sang royal.

Baluze ajoute aux enfants légitimes de Bertrand VII un enfant naturel nommé Thibaud de La Tour et qui devint évêque de Sisteron (2). En écrivant l'histoire de la petite ville de Latour, nous aurons à rechercher si Bertrand VII ne laisse pas une fille naturelle nommée Adelinde et mariée vers la fin du xv^e^ siècle à un gentilhomme du pays.

Telle fut la vie de ce seigneur de La Tour, le plus illustre de la lignée de la branche aînée de cette grande maison. Résumons-la en quelques mots:

Sous le titre de sire de Mongascon, durant seize ans, il s'illustra dans toutes les expéditions dont il fit partie. Il eut une part glorieuse à la délivrance de sa patrie et l'insigne honneur d'être l'un des héros de la fin de l'horrible guerre de Cent ans. L'un des conseillers les plus fidèles et les plus écoutés de Charles VII, il s'isola de la Praguerie et soutint son roi contre tous ses ennemis. Sous Louis XI, il refusa de s'engager dans la ligue du bien public et montra que l'homme de guerre était aussi un négociateur habile. Sous ces deux règnes, ses services et son caractère lui valurent l'entière confiance royale. Il en fit toujours le plus noble emploi.

Il porta au plus haut degré la gloire et la prospérité de sa maison, et puisque la branche à laquelle il appartenait ne devait pas avoir d'autre héritier mâle que son fils, on peut dire qu'elle dut à son avant-dernier représentant les hautes destinées après lesquelles elle s'éteignit.

(1) Baluze, t. 1, p. 347.

(2) Baluze, t. 1, p. 347; Sisteron, chef-lieu d'arrondissement des Basses-Alpes

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Jean, fils unique de Bertrand VII, remplaça son père dans la baronnie en 1484. Il avait épousé une princesse du sang royal, Jeanne de Bourbon-Vendôme, veuve de Jean II, duc de Bourbon. En 1498, Louis XII le fit chevalier de son ordre (1). Jean mourut en 1501, le 28 mars, et fut enterré à l'abbaye du Bouchet. Sa vie fut courte et sans éclat.

Deux ans après son décès, sa veuve convola en troisièmes noces avec François de la Pause, le fils de son maître d'hôtel. Cette mésalliance irrita sa famille qui s'éloigna d'elle. Elle s'était fait construire un superbe mausolée sur lequel, après sa mort, ses parents refusèrent de laisser mettre le nom de son dernier époux (2).

Jean ne laissa pas d'enfant mâle. Ses deux filles, Anne et Madeleine, se marièrent : Anne, l'aînée, le 13 juillet 1505, à son cousin germain, Jean Stuart, duc d'Albanie et comte de la Marche; la seconde, Madeleine, en 1518, à Laurent de Médicis, duc d'Urbin, neveu de Léon X. Nous n'avons pas à faire l'histoire du duc d'Albanie; bornons-nous à rappeler qu'il joua un grand rôle dans les affaires d'Écosse et fut employé en Italie par François Ier à des négociations importantes.

Madeleine apporta à son mari une très grande fortune et notamment la terre de La Tour. Mais cette union princière fut de courte durée. Madeleine mourut un an après son mariage, et son mari ne tarda pas à la suivre dans le

(1) Baluze, t. 2, p. 680.

(2) Baluze, t. 1, p. 351. — Ce mausolée fut préparé par elle dans l'église des Cordeliers de Vic-le-Comte. Cette localité est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

tombeau. Ils n'eurent qu'une fille qui devait être si célèbre un jour, la fameuse Catherine de Médicis.

Sa tante, la duchesse d'Albanie, ne laissa pas d'enfant. Par son testament elle distribua sa fortune entre son mari et Catherine qui, après le décès du duc, recueillit la totalité des biens de la maison de La Tour (1).

On sait que Catherine de Médicis épousa, en 1553, Henri d'Orléans, second fils de François Ier, qui, quelques années plus tard, devint roi de France sous le nom d'Henri II. Dans son contrat de mariage elle s'était réservé en propres tous ses biens et avait fait une substitution en faveur de ses filles, si ses fils venaient à mourir sans postérité.

Nous avons dit ce qu'elle fit du patrimoine de ses ancêtres maternels (2). Nous avons également fait connaître que sa fille Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, parvint, malgré ses malheurs, à reconstituer la plus grande partie de la baronnie (3) et à s'en remettre en possession. Elle n'avait pas d'enfant et se créa un héritier testamentaire.

La baronnie sortit de la maison des Valois pour entrer dans celle des Bourbons. En voulant la sauver, Marguerite la mit entre les mains d'un titulaire qui acheva de la perdre.

(1) Voir sur tous ces faits la première partie de notre Monographie, p. 39 et suiv.
(2) Voir sur tous ces faits la première partie de notre Monographie, p. 39 et suiv.
(3) Première partie de notre Monographie, p. 39 et suiv.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

Les barons sous les Bourbons

(3me période).

Louis XIII devint propriétaire de la baronnie de La Tour au commencement du XVIIe siècle. Les Valois avaient possédé cette grande seigneurie 43 ans (de 1533 à 1606); elle resta 45 ans dans la maison de Bourbon (de 1606 à 1651). Après avoir ainsi traversé deux maisons royales en moins d'un siècle, elle redevint seigneuriale jusqu'à sa suppression (de 1651 à 1789).

Une donation l'avait transmise aux Bourbons. — Un acte d'échange en rendit propriétaire le duc de Bouillon. Avant de mourir, elle eut le temps de mesurer la distance qui sépare le pinacle des gémonies. Lorsqu'elle fut frappée à mort, nul souvenir de ses grandeurs passées ne put la préserver de tomber dans la fosse commune des victimes de la révolution.

Louis XIII avait 9 ans à peine à la mort d'Henri IV (1). La donation de la reine Margot était de 1606. Elle était faite au profit de l'enfant d'une femme qui, par l'effet d'un divorce, occupait sur le trône de France la place de Marguerite. Et, chose remarquable! la donatrice venait d'enlever à un Valois les biens dont elle gratifiait cet enfant (2)! Son but était de perpétuer les traditions de sa famille.

(1) On sait qu'Henri IV fut assassiné le 14 mai 1610, à Paris.

(2) On n'a pas oublié la peine qu'eut la reine Margot à obtenir la restitution de la baronnie qu'au mépris des stipulations de son contrat de mariage, Catherine de Médicis avait donnée à Charles de Valois, le fils naturel de Charles IX et de sa maîtresse Marie Touchet.

Digitized by Google

Pauvre reine Margot ! aucune bonne action n'a pu désarmer ses détracteurs !

Que fit le jeune roi des biens donnés ? Dans les mains de Catherine de Médicis, ils avaient servi à ses intrigues et à son insatiable ambition, — dans celles de Louis XIII ils furent employés au paiement de ses dettes personnelles.

Tout était donc bien fini pour la maison de La Tour ! Son nom, autrefois si retentissant sur les champs de bataille et si regretté dans les conseils des souverains de la France, ne devait plus trouver d'écho désormais qu'au Châtelet ou dans les grandes salles du Parlement de Paris. Des prétentions héréditaires exhumées d'une substitution du XV^e^ siècle, des luttes judiciaires vives, acharnées, entre des créanciers, des engagistes et des adjudicataires se prolongèrent pendant plus d'un siècle, sans scrupule sur les moyens employés (1).

.... Sit dolus an virtus quis in hoste requirat ?

Nous ne reviendrons pas sur ces interminables contestations judiciaires qui remplirent les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Mais l'histoire de la baronnie exige qu'on examine attentivement l'acte d'échange en vertu duquel Louis XIV transmit cette seigneurie à la maison de Bouillon (2).

Louis XIII mourut en 1643. Son successeur n'avait pas encore cinq ans. En 1651, il venait à peine de déclarer sa majorité lorsque Turenne détaché de la 1^re^ Fronde le supplia de réaliser en faveur de son frère aîné Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, l'engagement pris par Richelieu en 1642 pour la principauté de Sedan et dans les circonstances que voici (3) :

(1) On sait qu'au mépris des stipulations de son contrat de mariage Catherine de Médicis avait donné la baronnie à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Il fallut un arrêt du Parlement de Paris en faveur de la reine Margot pour faire annuler cette donation.

(2) Voir les pages 58 à 69 de la première partie de notre Monographie.

(3) L'échange de 1651 est rapporté en entier par Baluze, t. 2, p. 810 et suiv.

Digitized by Google

A cette dernière date, Bouillon, surpris en flagrant délit de conspiration avec les Espagnols contre la France, fut contraint de céder au cardinal de Richelieu sa ville de Sedan. Sa femme, Marie-Éléonore de Berg, si célèbre par son esprit et sa beauté, avait été l'âme de la Fronde. Nous n'oserions pas affirmer que ces causes de suspicion furent étrangères à l'acte d'échange dont nous avons à étudier les dispositions.

Louis XIV garda Sedan. Le duc de Bouillon lui céda aussi ce qui lui restait de la principauté de ce nom et les deux seigneuries de Jametz et de Raucourt. Le roi donna en échange au duc de Bouillon deux duchés-pairies avec des villes importantes, trois comtés, une baronnie, une châtellenie et deux seigneuries aux environs de Paris (1).

C'étaient de belles terres sans doute ; mais pourquoi les donner à de si grandes distances les unes des autres ? Le souvenir du passé avait-il pesé sur cette composition des biens cédés à Bouillon ? Etait-ce un calcul du roi ? La Marfée (2), la Fronde étaient-elles revenues à sa mémoire ?

En outre plusieurs de ces terres, notamment la baronnie de La Tour, étaient engagées à des créanciers du roi. Était-ce un nouvel obstacle volontairement apporté au caractère entreprenant du duc ? Car il allait se trouver en face de liquidations difficiles. Aussi le roi prenait ses pré-

(1) Voici les noms de ces seigneuries : 1° le duché-pairie d'Albret avec les villes de Nogaro, de Barcelone et de Plaisance en Gascogne ; 2° le duché-pairie de Château-Thierry dans la Brie avec les villes d'Epernay et de Châtillon-sur-Marne en Champagne ; 3° le comté d'Evreux avec les villes de Conches, de Breteuil et de Beaumont-le-Roger en Normandie ; 4° le comté de Beaumont avec les villes de Faux, de Mons et de Bonne en Périgord : 5° le comté d'Auvergne, moins les villes de Clermont et de Lezoux, plus la baronnie de La Tour ; 6° la châtellenie de Gambais dans le comté de Montfort-l'Amaury, et 7° la seigneurie de Poissy et celle de Saint-James, près Paris.

(2) La bataille de la Marfée est du 6 juillet 1641 ; le jeune comte de Soissons la gagna, mais il y fut tué. Soissons, ennemi du cardinal, s'était joint, à Sedan, au duc de Guise et au duc de Bouillon : il avait signé avec eux le traité avec les Espagnols. Le maréchal de Châtillon commandait les troupes royales. Il fut battu.

Digitized by Google

cautions pour s'en isoler et se mettre à l'abri de toute action récursoire. La preuve s'en trouve dans la stipulation relative à la baronnie de La Tour. La cession était ainsi conçue : « Le roi cède la baronnie de La Tour *en ce qui appartient à Sa Majesté.* » Pas un mot de plus; pas la moindre explication.

La formule ne pouvait pas être plus évasive. Que cédait en effet le roi? Quels étaient ses droits dans la baronnie? Elle n'avait plus que cinq terres, et ces terres étaient détenues par Chandeniers au double titre d'engagiste au lieu et place d'Attichy, et de cohéritier à qui des restitutions de jouissances non encore liquidées étaient dues en vertu de l'arrêt de 1617 (1) du Parlement de Paris.

Or le cohéritier ou l'engagiste pouvaient se faire attribuer tout ou partie des cinq terres. Une autre éventualité pouvait aussi inquiéter le roi. Les héritiers de Clèves demandaient en justice des droits héréditaires fondés sur le titre qui avait si bien réussi à Chandeniers. — Enfin s'il faut en croire des actes de la fin du XV^e^ et du milieu du XVII^e^ siècle, la terre de La Tour avait été déjà diminuée par des donations faites à des enfants naturels par les derniers seigneurs de ce nom (2).

Le roi prenait donc toutes ses précautions pour se mettre à l'abri de tout débat ultérieur. Néanmoins il armait Bouillon de tous les moyens de défense qu'il pouvait lui confier. Seulement on s'étonne de trouver dans l'acte d'échange l'énumération des juridictions qui pouvaient être saisies des contestations dans lesquelles Bouillon pouvait être pris à partie (3).

En ce qui touchait la baronnie de La Tour, le duc ne

(1) Nous avons parlé de cet arrêt dans la première partie de notre Monographie, p. 55.

(2) Ces actes sont dans nos archives. Nous les analyserons dans notre étude sur la petite ville de La Tour.

(3) L'échange indique les Parlements de Paris, de Rouen, de Bordeaux, de Toulouse, et les Chambres des Comptes de Paris, de Rouen, de Montpellier et de Pau.

Digitized by Google

pouvait se faire aucune illusion, puisque l'instance était engagée depuis longtemps. Mais il mourut en 1652. Sa veuve voulut se mettre en possession de la baronnie. Elle se trouva en face non pas de Chandeniers, mais de ses créanciers qui avaient fait saisir tous ses biens. Le 6 septembre de la même année, ces biens furent vendus au Châtelet. Un syndicat (1), composé comme nous l'avons dit, en devint adjudicataire ; mais il les fit revendre presqu'aussitôt, et l'on sait que M^lle^ Marie de Chandeniers et le comte Maurice de Broglie en acquirent alors la propriété. Ce fut désormais contre ces derniers que dut lutter la famille de Bouillon. A la révolution de 1789, le procès qui avait duré 126 ans n'était pas encore terminé !

Cependant le fils de Frédéric-Maurice, Godefroy-Maurice de Bouillon, époux de Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin, grand-chambellan de France et gouverneur de la haute et de la basse Auvergne (2), poursuivait activement la liquidation de la créance héréditaire de Chandeniers. Il offrait le remboursement de l'engagement d'Attichy. Mais les de Broglie, se prévalant du silence de l'adjudication sur ces deux points, soutenaient que la propriété pure et simple leur avait été transmise et que seuls ils pouvaient prendre le titre de barons de La Tour. De leur côté les Bouillon, s'appuyant sur l'acte d'échange de 1661, se donnaient cette qualification et en exerçaient les prérogatives. Nous avons dans nos archives un acte de 1757, par lequel Charles-Godefroy de Bouillon, arrière-petit-fils de Frédéric-Maurice, nomma en sa qualité de baron de La Tour le bailli de La Tour-d'Auvergne (3).

Mais 14 ans plus tard, en 1771, les de Broglie, au même titre, percevaient les droits de mutation dans l'étendue de la baronnie.

(1) Première partie de la Monographie (note 2 de la page 69).
(2) Rapport de l'intendant d'Auvergne Lefebvre d'Ormesson en 1698.
(3) L'acte est dans nos archives.

Digitized by Google

En vain le Parlement de Paris en ordonnait la restitution aux Bouillon ; en vain le Conseil royal proclamait les droits de ces derniers. Des incidents de procédure survenaient et arrêtaient, en fournissant de nouveaux prétextes à la discussion, la solution du débat, si bien que les Broglie étaient encore en possession des cinq terres en 1789, puisqu'en 1792 elles furent vendues nationalement, comme biens d'émigrés, sur les représentants de cette famille.

Telle fut la fin de la baronnie de La Tour. Elle avait parcouru le cercle fatal dont parlent Polybe et Vico. Son agonie fut lente et vulgaire ; ce n'était plus qu'un lambeau lorsqu'elle fut emportée par la révolution.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette seconde partie de notre monographie, de rendre un dernier hommage à cette longue lignée de princes de la maison d'Auvergne si dignes de leur illustration. Tous brillèrent par l'éclat de leurs services militaires ; tous se firent encore plus remarquer par la noblesse de leur conduite. Un patrimoine d'honneur, de dévouement aux véritables intérêts de leur pays, se transmit chez eux, pendant plus de 500 ans, de génération en génération. Convaincus que la royauté légitime était la véritable garantie du salut et de l'avenir de la France, au milieu des horreurs de la guerre étrangère et des malheurs des discordes civiles, on les trouva toujours fidèles au drapeau national. Ils servirent leur pays de leur épée sur les champs de bataille et de leur expérience dans les conseils du prince. Profondément imbus de l'esprit chrétien, ils pratiquèrent sans cesse ces belles vertus qui font les grands hommes et les bons citoyens.

Il nous semble juste d'honorer leur mémoire.

H. Burin des Roziers.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR G. ONSLOW

APPENDICE

(Suite et fin.)

Deux lettres de M. David :

Monsieur et cher Ami,

Je suis persuadé que M. B...., dont vous prenez la peine de m'entretenir, gérerait avec succès la Direction de Riom, à laquelle il désire plus particulièrement être appelé ; mais j'ignore si ce poste sera vacant très prochainement, et dans cette incertitude j'estime qu'il conviendrait de présenter M. B... pour toute autre résidence rapprochée de l'Auvergne, dès que le moment de l'avancer sera venu. Ce moment, je l'espère, n'est plus très éloigné. Je le hâterai autant que cela dépendra de moi, soyez-en bien persuadé. Il ne me sera pas moins agréable de faire une chose à laquelle vous vous intéressez que d'obtenir en faveur de cet employé la juste récompense de ses bons services.

J'apprends avec plaisir votre arrivée à Paris dans le courant du mois prochain. Vous ne pouvez douter que nous désirions tous vous revoir. Pour mon compte j'en serais bien heureux, fût-ce même à titre de député, quoique je ne vous souhaite pas celui-là.

Vous serez bien surpris des progrès qu'a faits M. Vivier depuis votre dernier voyage. Son talent sur le cor et les effets qu'il en obtient aujourd'hui sont extrêmement remarquables, non-seulement par la puissance, mais par leur pureté et les ingénieuses mélodies qu'il en obtient. Il a composé des *soli* de plusieurs caractères et vraiment fort distingués. C'est en tout point un talent qui me paraît réaliser entièrement les espérances que vous avez conçues de lui. Je ne doute pas que le concert qu'il se dispose à donner dans peu de temps ne lui soit très profitable et ne confirme son succès déjà bien établi parmi les juges les plus compétents. Vous savez que M. Vivier demeure dans un petit pavillon tout près du soleil et situé dans votre propre maison, place de la Bourse.

Vous ne me dites pas si Mme Onslow vous accompagnera, cette année, dans la capitale. Si elle a ce projet et si elle l'accomplit, je lui demanderai la faveur de lui offrir mon respectueux hommage, en même temps que je vous renouvellerais à vous-même, Monsieur et cher ami, l'expression de mes sentiments les plus distingués de considération et d'affectueux attachement.

Paris, 9 décembre 1844. DAVID.

Paris, 18 novembre 1844.

Monsieur et cher Ami,

Je n'ai pas répondu à une lettre que Mme B..... m'a écrite il y a peu de temps, parce que, attendant d'un moment à l'autre la vacance qui permettra d'appeler son mari à une direction, je voulais lui donner la nouvelle

Digitized by Google

de cette nomination. L'époque est peut-être éloignée, et je ne laisserai point échapper l'occasion, dès qu'elle se présentera.

J'apprends avec grand plaisir que vous nous apporterez un nouvel ouvrage dans deux mois. Le feu sacré de la bonne musique instrumentale s'éteint insensiblement. Honneur à ceux dont la verve intarissable entretient les bonnes traditions, et à vous en particulier pour vos louables efforts, bien dignes assurément du succès qui les a couronnés. Tous nos amateurs attendent chaque année, avec un véritable intérêt, le produit de vos inspirations. Je ne doute point que, cette année, leur espoir ne soit complettement réalisé, et j'applaudis d'avance.

Je regrette fort d'apprendre que vous avez pris la peine de venir chez moi au milieu du mois d'août, pendant le court séjour que vous avez fait à Paris. Je me suis en effet absenté, mais pendant trois jours seulement, et non pour aller prendre des bains de mer, ce qui m'est prescrit cependant. Vous savez que je ne suis pas de ceux qui abandonnent facilement leurs affaires.

Trouvez bon que j'offre ici à Mme Onslow mes remerciements pour l'aimable souvenir qu'elle veut bien conserver de moi, ainsi que mon hommage respectueux. J'espère pouvoir le faire de vive voix si elle vous accompagne à Paris lors de votre prochain voyage, et je ne suis pas seul à le désirer.

Agréez, Monsieur et cher Ami, l'assurance de mes sentiments d'affection, de considération et d'empressé dévouement,

DAVID.

Analyse de la 2e symphonie par un critique allemand :

Un organe de critique musicale publié à Berlin, l'*Iris*, apprécie favorablement la 2e symphonie. (No de septembre 1833.)

Cette œuvre se distingue, comme toutes celles d'Onslow, par la noblesse du style et la régularité des proportions, ce qui imprime à l'ensemble le cachet d'une conception distinguée, réalisée avec profondeur. Nous avons remarqué avec beaucoup de plaisir que cette symphonie est entrée dans le style du genre d'une façon bien plus décisive que la 1re du compositeur examinée dans cette feuille. Ce qui nous a de suite bien disposés en faveur de l'auteur, c'est qu'il a choisi un ton que nous aimons particulièrement pour le grand orchestre, à savoir celui de D mol ; car aucun ton ne nous paraît plus apte à exprimer l'élévation et la noblesse. Il est vrai que ce caractère nous ne le reconnaissons pas dans le 2e allegro de la présente symphonie ; mais il a une noble chaleur pour laquelle ce ton est apprécié, sinon spécialement, du moins très heureusement. Le thème attaqué avec énergie, selon l'indication du compositeur, présente un petit nombre de traits hardis, le caractère principal de l'ensemble. La phrase mélodique en F dur, qui vient ensuite, jette une lumière douce et bienfaisante entre les ombres puissantes qui formaient le premier plan. La mélodie, attaquée d'abord par la clarinette, est accompagnée d'un dessin adroitement combiné par les altos et les violoncelles, et rendue dans la suite encore infiniment plus intéressante par une très belle réplique des bassons, et exprimée ensuite par le violoncelle, après quoi les dessins d'ornementation viennent se superposer à la mélodie. Le retour à la partie plus animée de la fin de la 1re reprise de l'allegro est d'un grand effet. Les premiers violons ont ici un mouvement tout à fait grandiose, tandis que l'alto et le second violon posent l'un après l'autre le dessin du thème. Magistral est le passage à la 2e partie de l'allegro avec la façon de traiter les sujets et contre-sujets, avec la succession des pensées et des masses d'orchestre jusqu'à l'endroit où la première phrase mélodique apparaît avec le hautbois en A mol, jusqu'à ce que la clarinette la reprenne à son tour en F dur. A partir de là elle est réunie avec le thème fondamental et traitée ainsi dans les masses de l'orchestre. Ainsi nous voyons de toutes les façons une belle régularité des proportions dans l'ensem-

Digitized by Google

ble comme dans les parties, à côté d'une exécution très soignée dans le détail. Etant donné qu'à ces qualités se joint une invention noble, bien qu'elle ne descende pas jusqu'aux dernières profondeurs, il est impossible que le morceau ne réjouisse pas jusqu'au fond de l'âme. Il en sera de même de l'andante, qui brille par une belle instrumentation, notamment le début avec les entrées des cors et des clarinettes menant un pizzicato des instruments à cordes est nouveau et très harmonieux.

Nous ne pouvons analyser en détail toutes les phrases, comme nous avons fait pour la première phrase de la symphonie, sous peine de dépasser la place qui nous est réservée dans ces feuilles. Cependant nous voulons nous permettre encore quelques observations sur chacun des mouvements suivants : Le menuet produirait peut-être plus d'effet, grâce à une exécution très rapide et très brillante. A la lecture il nous plairait médiocrement, bien que la phrase fût très bonne. Nous l'aurions voulu plus gai et d'un plus vif humour, lorsque au contraire le compositeur l'a laissé se concentrer dans un travail et un murmure intérieur plutôt que de déployer ses ailes en liberté. Le finale, un presto extrêmement vif, est destiné à produire un effet très piquant, par le jeu des instruments qui se disputent la pensée, procédé familier à Beethoven, et se livrent ainsi à un agréable badinage. Par là le sujet prend une tournure originale, bien qu'en lui-même il ne soit pas d'une invention très remarquable. Il a l'avantage de se laisser diviser facilement en un certain nombre de dessins caractéristiques qui reviennent toujours dans la suite et entourent en se jouant les masses principales de la pensée marquant une division très régulière de tout finale. La phrase qui fait suite au 1er développement du thème se présente d'une façon supérieure avec les basses, qui descendent en staccato pianissimo, et avec les instruments à vent s'arrêtant sur la tierce et la quinte. Une reprise mélodique jette ensuite une lumière agréable sur ce mouvement inquiet. Ainsi donc l'œuvre entière serait une œuvre tout à fait bien venue dans laquelle nous remarquons un progrès du compositeur, car il est impossible de faire à cette symphonie le reproche qu'on devait adresser à la première, à savoir d'être encore trop écrite dans le style du quatuor. Elle a tout à fait pris le ton du genre et conserve partout, comme tous les ouvrages d'Onslow, la mesure exacte, aussi bien dans la durée de l'ensemble que des diverses parties. Elle réjouit ainsi par l'exécution, bien qu'elle ne nous ouvre pas de nouveaux trésors d'invention.

Il ne nous reste donc rien à souhaiter que de pouvoir très prochainement entendre une exécution complète. Nous n'avons jugé l'œuvre que d'après la partition écrite. Les arrangements en seront bientôt livrés au public.

Anecdote de Dragonetti :

Escudier raconte, dans un feuilleton, l'origine de l'adjonction de la contrebasse dans les quintettes d'Onslow. Il était allé visiter sa famille en Angleterre. Il assistait à une grande soirée dont sa musique devait faire les honneurs. Après une heure d'attente, le 2e violoncelle n'arrivait pas ; on s'impatientait, et l'auteur lui-même, avec cette vivacité que la mort seule a pu anéantir, ne pouvait plus tenir en place. Enfin, un des exécutants se hasarda à dire : Mais nous avons là le fameux Dragonetti, voulez-vous qu'il joue sur la contrebasse la partie de 2e violoncelle ? — Non... non... cent mille fois non ! Mon 10e quintette est exécuté pour la première fois et, malgré tout le talent que je reconnais au signor Dragonetti, j'en suis sûr, la contrebasse fera un effet détestable. Elle va hurler au milieu des autres instruments ; et comment pourra-t-elle assouplir ses sons formidables ?

Enfin, faute de mieux et lassé d'attendre, il fallut se résigner. Dragonetti, placé au pupitre du 2e violoncelle, entame l'introduction en fa mineur du quintette, qui commence justement par un solo. Le célèbre contrebassiste n'avait

Digitized by Google

pas joué huit mesures qu'Onslow émerveillé applaudit à outrance, ainsi que le public. Dès ce moment, le maître arrangea les quintettes pour violoncelle ou contrebasse *ad libitum*. M. Gouffé, un contrebassiste célèbre, a arrangé les neuf premiers sous les yeux de l'auteur.

*

Des lettres et des traités signés par les parties contractantes nous font connaître les prix de vente des œuvres de G. Onslow à ses éditeurs. Troupenaz payait 500 francs chaque quatuor, quintette, symphonie, sonate, duo et trio, et cela du 20 avril 1831 au 20 avril 1835.

Le 9 novembre 1834, Schlesinger laissait à sa discrétion la détermination du chiffre. Mais, en 1836, il lui propose 400 francs par quintette.

Brandus, en 1846, traita au même prix, du 21 avril de cette année au 1er avril 1852.

En 1831, H.-A. Probst, de Leipzig, avait acquis la propriété des œuvres musicales inédites et futures à 500 francs pour chaque pièce instrumentale, telle que quatuor, quintette, trio, sonate, symphonie, etc.

*

Lettre de J. Czerny :

Vienne, le 6 décembre 1830.

Monsieur,

Si vous avez en manuscript un œuvre à peu près si grand et si joli come les célèbres sonates op. 7 et 22 à 4 m., ayez la bonté de me l'envoyer par la poste, et de m'en dire le prix. Avez-vous aussi d'autres manuscripts, je vous prie, de vouloir bien me les nommer, ainsi que les prix; car je ne manquerai pas de vous répondre de suite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Joseph Czerny.

Testament de G. Onslow :

Je soussigné, André-George-Louis Onslow, propriétaire, demeurant à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, ai fait mon testament olographe ainsi qu'il suit :

En témoignage de mon tendre attachement pour Mme Charlotte-Delphine-Françoise de Fontange, mon épouse, je lui donne et lègue la moitié de l'usufruit de tout ce que je possèderai à mon décès, soit en meubles, soit en immeubles, voulant que le château de Bellerive, le mobilier qui le garnit, les jardins, prairies, bois et vignes qui l'entourent, toutes les dépendances dudit château, la terre de Biat, tout le territoire des Poiriers, 12,000 toises de territoire de la Planaise, formant une zone bornée au midi par le chemin actuel du pont de Cournon, et s'étendant depuis la rivière jusqu'au chemin de La Roche-Noire à Pérignat-ès-Allier, fassent partie de l'usufruit susdit sans être tenu de faire donner état des lieux ou inventaire et de donner caution.

Je donne et lègue, par préciput et hors part, à Louis-Arthur Onslow, mon fils, une somme de soixante mille francs à prendre sur la totalité de mes biens, et désire qu'après le décès de ma femme, la propriété de Pérignat-ès-Allier et le château de Bellerive et ses dépendances soient possédés par lui au moyen d'un retour payé à ses sœurs. Le reste de mes biens, sauf l'usufruit de la moitié de leur totalité léguée à ma femme, sera partagé par portions égales entre mes enfants.

Je lègue à mon fils Louis-Arthur Onslow le portrait de notre illustre aïeul, Arthur Onslow, orateur de la Chambre des communes, peint sur émail; plus une petite montre en or qui fut donnée audit Arthur Onslow par le roi

Digitized by Google

George II. Cette montre est enfermée dans un étui de galuchat vert, et a son mouvement en fort mauvais état.

Je recommande mon frère Arthur à ma femme et à mes enfants, et désire que la pension qu'il recevra de moi au moment de mon décès lui soit continuée après moi (*).

(*) Je lègue : à mes petites-filles, Marie et Delphine, toute ma musique de piano, y compris mes propres compositions pour cet instrument; à Charlotte Costaz, ma bien-aimée belle-fille, mes partitions d'opéras, soit de moi, soit d'autres auteurs, plus la collection en partition de mes quintettes et quatuors.

Approuvé le renvoi : GEORGE ONSLOW.

Comme gage de mon affection, et de l'amitié à leur père, Marc Riberolles, je lègue :

A Antoine Riberolles :

Mes deux violons (dont l'un est de Pique, et porte des peintures sur la table de dessous), ma quinte et leurs archets ;

A Joseph Riberolles, son frère :

La collection de mes quintetti et quatuors;

La même gravée en partition en livres séparés;

Ma collection des quatuors d'Haydn;

Celle des quintetti et quatuors de Mozart;

Celle des quintetti et quatuors de Beethoven.

Je lègue à M. Franchomme, de Lille, professeur de violoncelle à Paris, ma basse de Forster et son archet, l'un et l'autre contenus dans un étui peint en vert.

Que M. Franchomme trouve dans ce souvenir un témoignage de mon affection pour sa personne et de ma haute estime pour son talent.

Telles sont mes dernières volontés écrites de ma main, appelant les bénédictions divines sur ma femme et mes chers enfants. Puisse-t-elle les récompenser des sentiments de tendresse, de respect et de dévoûment dont ils n'ont cessé de me donner les témoignages en retour de l'affection sans bornes que je leur ai vouée jusqu'à ma mort.

Fait à Clermont-Ferrand, le quinze août mil huit cent quarante-un.

GEORGE ONSLOW.

*

Lettre des musiciens de Cologne :

Madame Onslow, à Paris.

Madame,

N'ayant pas reçu un avis direct du décès de monsieur votre époux, nous n'avons osé vous exprimer du temps les vifs regrets que cette grande perte nous a causé.....

Le défunt nous a daigné nous distinguer d'une manière si honorable pour nous tous, en nous dédiant une de ses belles œuvres, ce qui nous a rendus fiers obtenant cette haute marque de son amitié, que personne n'a senti plus vivement la perte que vous, l'art et nous tous ont essuyée en le voyant quitter ce monde.

Soyez sûre, Madame, que le souvenir de M. G. Onslow nous est sacré et nous sera sacré pour toujours, et que nous regrettons beaucoup d'être obligés de renouveler vos douleurs en vous exprimant nos plus vives condoléances, que vous voulez accepter venant des cœurs les plus sincères, qui vous vouent la plus haute estime qu'ils porteront toujours au défunt.

Ayant reçu le quintuor de la part de M. Onslow, nous n'avons pas manqué de lui exprimer nos remerciements, en ajoutant à notre lettre adressée à Clermont-Ferrand un petit souvenir de la ville de Cologne; mais nous ne savons

Digitized by Google

pas si notre lettre lui est parvenue, c'est pourquoi nous nous en informons pour ne paraître ingrats dans vos yeux.

Veuillez, Madame, croire aux regrets que nous vouons à la grande perte que vous et nous tous ont essuyée, et être persuadée du plus profond respect avec lequel nous signons :

VICH. DU MONT.
ALBERT HEIMANN.
FR. DERCKINN.
FR. HARTMANN.
J.-ADOLPH BREUER.

Cologne, le 23 avril 1857.

*

A la mémoire de George Onslow.

A genoux ! — Il est mort, et sa tâche est finie !
Les anges, en chantant, au ciel l'ont emporté.
Dieu jugeait que ce front sacré par le génie
Etait mûr pour la gloire et l'immortalité.
Sans doute il l'enviait à notre étroite sphère ;
Il voulait qu'il guidât les chœurs mélodieux
Des séraphins priant autour du sanctuaire,
Et qu'il mêlât sa lyre aux cithares des cieux.
Il est mort, préludant aux célestes cantiques ;
Et quand son âme a fui le terrestre linceul,
Elle a dû rencontrer sous les divins portiques
Beethoven et Mozart l'attendant sur le seuil.
C'était leur dernier frère, et la sainte Harmonie,
Sa nourrice et sa mère, avait dès le berceau,
A longs flots répandu sa tendresse infinie
Et ses mille trésors sur cet enfant si beau !
Aussi, quand il chantait, les accords de sa lyre
Aussitôt révélaient le grand prêtre de l'art,
Et la foule écoutait ton sublime délire,
Suspendue à ta lèvre, harmonieux vieillard !
Pardonne, ô maestro ! si ma voix est sans charmes
Et si mon vers se traîne et meurt à peine éclos ;
Mon luth ne vibre plus, arrosé par mes larmes,
Et mon chant se finit au milieu des sanglots.

AGÉNOR BARDOUX.

*

Liste des œuvres d'Onslow donnée par Fétis :

1° Trente-quatre quintettes, savoir : Œuvre 1re, pour 2 violons et violoncelles ; Paris. Pleyel. — Op. 17, id. ; ib. — Op. 18 et 19, pour 2 violons, alto, violoncelle et contrebasse ; ibid. — Op. 23, 24, 25, pour 2 violons, 2 altos et basse ; ibid. — Op. 32, 33, 34, 35, pour 2 violons, alto, violoncelle et contrebasse ; ibid. — Op. 37, pour 2 violons, alto et 2 violoncelles ; ibid. — Op. 38, id. ; ib. — Op. 39, 40, 43, 44, 45, pour 2 violons, alto, violoncelle et contrebasse. — Op. 51, 57, 58, pour 2 violons, alto et violoncelles. — Op. 59, 61, 67, 68, 72, 73, 74, 78, 80, 82, id. ; ib.

2° Trente-six quatuors, pour 2 violons, alto et violoncelle, savoir : Op. 4, 8, 9, 21, 36, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 62, 63, 64, 65, 66. 69 ; Paris et Leipzig.

Digitized by Google

3° Trois symphonies à grand orchestre : Op. 41, 42 ; et la 3e tirée de l'Op. 32 ; Paris et Leipzig.

4° Trios pour piano, violon et violoncelle : Op. 3, 14, 20, 24, 26 et 27 ; Paris, Pleyel.

5° Sextuor pour piano, 2 violons, alto, violoncelle et contrebasse : Op. 30 ; ibid.

6° Duos pour piano et violon : Op. 11, 15, 21, 31 ; ibid.

7° Sonates pour piano et violoncelle : Op. 16 ; ibid.

8° Sonates pour piano à 4 mains : Op. 7, 22 ; ibid.

9° Sonates pour piano seul : Op. 2 ; ibid.

10° Thèmes variés, Sonates, etc., pour piano seul ; ibid.

11° Trois opéras, savoir :

L'*Alcade de la Véga*, en 3 actes ;
Le *Colporteur*, en 3 actes ;
Le *Duc de Guise*, en 3 actes.

H. LUGUET.

Digitized by Google

MÉLANGES.

—

LE MUSÉE LECOQ A CLERMONT-FERRAND.

I

La ville de Clermont-Ferrand possède depuis dix-huit ans environ un riche musée d'histoire naturelle auquel elle a donné le nom de celui qui en fut le fondateur, Henri Lecoq.

Lecoq naquit à Avesnes (Nord), le 14 avril 1802. Après avoir achevé brillamment ses études pharmaceutiques à Paris, il fut appelé, à l'âge de vingt-quatre ans, à occuper la chaire d'histoire naturelle que venait de créer la municipalité de la ville de Clermont. Jusqu'en 1854, Lecoq fut professeur municipal, et lorsqu'à cette époque l'Etat établit à Clermont un centre d'enseignement supérieur, la chaire d'histoire naturelle lui fut confiée grâce à ses publications qui étaient déjà importantes (1).

Le nouveau professeur de Faculté s'occupa plus que jamais de rechercher dans l'Auvergne tout ce que la nature prodigue y avait entassé de richesses scientifiques. Il réunit autour de lui d'immenses matériaux d'études dont il emplit sa maison, ne se réservant pour lui-même qu'un logement plus que modeste. Sa grande fortune et une activité hors de pair, l'aidèrent puissamment à acquérir les collections réunies et déterminées par des naturalistes en renom, et à en faire la base de ses recherches personnelles sur l'histoire naturelle du Plateau central.

Lecoq mourut à Clermont le 14 août 1871, et il est certain que les tristes événements qui venaient de bouleverser la France à cette époque néfaste, hâtèrent sa fin.

(1) Parmi les nombreuses et importantes publications de Lecoq, nous citerons en botanique ses *Etudes sur la géographie botanique de l'Europe* et son *Catalogue raisonné des plantes vasculaires du Plateau central*; et en géologie, la *Carte géologique du Puy-de-Dôme* en 24 feuilles au 1/40,000e, et ses *Epoques géologiques de l'Auvergne* qui lui servent de texte explicatif.

Digitized by Google

Il légua à la ville de Clermont ses collections d'histoire naturelle, augmentant encore ainsi les nombreuses donations qu'il avait faites à la ville de son vivant.

II

Le bâtiment où sont installées les collections de Lecoq est un grand hôtel à trois étages, surmonté d'un belvédère ; la façade principale, sans style remarquable, donne sur l'ancienne place du Taureau, aujourd'hui place Lecoq.

On pénètre dans cet édifice par une haute porte cochère, s'ouvrant sur un grand vestibule, d'où l'on voit en échappée la terrasse et le jardin qui, depuis la mort du célèbre naturaliste clermontois, s'est singulièrement rétréci. De chaque côté débouchent deux larges escaliers au pied desquels s'élève, sur un piédestal en lave, le buste de Lecoq, œuvre du sculpteur Mouly.

L'escalier de droite conduit aux étages supérieurs, et c'est tout d'abord à la partie de l'édifice consacrée à l'Auvergne qu'on arrive. On pénètre par un petit vestibule dans la salle n° 1, grande et élevée, qui occupe toute la façade du bâtiment et en prend en profondeur le tiers environ.

Autour et contre les murs sont adossés des meubles à deux corps superposés dont l'intérieur, simplement rayonné, est rempli de cartons d'herbiers, tandis que le supérieur, soigneusement vitré, renferme des échantillons de roches et minéraux d'Auvergne. Entre ces deux portions principales des meubles, se trouvent des tiroirs remplis de graines de plantes de diverses espèces, mais principalement de céréales.

Un de ces mêmes meubles, placé à l'un des bouts de la salle, est spécialement affecté à la collection d'animaux conservés dans l'alcool, et fait face à l'immense carte géologique du département du Puy-de-Dôme, suspendue au mur du fond qu'elle couvre presque en entier.

Cette salle est à coup sûr une des plus intéressantes du musée, car elle comprend la partie principale des travaux de Lecoq sur la basse Auvergne.

Cette grande carte géologique, qui étale au mur ses teintes vives et harmonieuses, traduit nettement le but que son savant auteur poursuivit sans relâche, la connaissance approfondie du sol auvergnat. C'est cette idée qui entraina Lecoq pendant trente et une années à parcourir en tous sens l'Auvergne, pour arriver à l'étude complète de cette région si difficile et si complexe qui, malgré les travaux im-

Digitized by Google

portants de tant d'illustres géologues, ses devanciers, ne devait pas livrer encore tous ses secrets.

C'est également de cette idée qu'est sortie la *Collection par communes* qu'on peut voir dans les vitrines latérales. Chaque commune, signalée par une étiquette, comprend une portion plus ou moins vaste de la vitrine, suivant son étendue et sa richesse minéralogique et géologique. On peut se rendre compte de la constitution du sol, des roches qui le forment, des minéraux qui s'y rencontrent, et si l'on jette les yeux sur la carte, on voit les masses coloriées qui correspondent aux matériaux déterminés et étiquetés avec le plus grand soin.

Pour le visiteur, une telle disposition est des plus avantageuses, car on peut ainsi en quelques heures parcourir l'Auvergne entière et avoir en main les échantillons empruntés à telle coulée de basalte, à telle masse granitique, à telle colline calcaire; on peut comparer l'aspect des différentes roches, et se rendre compte, à l'aide de la carte, de la position de leur gisement, en vue d'une excursion projetée.

Mais le but utilitaire d'une telle collection n'aurait pas été complètement atteint sans l'addition d'une autre série composée de minéraux et de roches rangées méthodiquement d'après les caractères physiques et chimiques. Lecoq n'a point négligé cette partie de son œuvre, et le centre de la salle n° 1 contient, en vitrines, la *Collection des minéraux d'Auvergne* faite sur ces données.

On y remarque une longue série de produits d'eaux minérales et formations lacustres de diverses époques qui forment un ensemble très intéressant, permettant de passer en revue toutes les variétés de travertins, d'incrustations, de dépôts calcaires qu'on pent rencontrer dans le bassin de la Limagne.

Des zéolithes, principalement la mésotype du puy de Marman, remarquable par la beauté et la grosseur des échantillons, des quartz améthystes, des calcédoines guttulaires, des opales résinites de Gergovia en nombreux spécimens, des orthoses cristallisés dont les belles mâcles du gisement célèbre de Four-la-Brouque, ont été spécialement étudiées par M. l'ingénieur Gonnard, de Lyon, minéralogiste distingué auquel nous devons un grand nombre d'excellents travaux sur la minéralogie de l'Auvergne, sa patrie.

Enfin les fluorines, les pyrites, les fers oligistes des roches volcaniques, les galènes et les blendes de Pontgibaud sont disposés sur les gradins des vitrines au milieu d'un cortège d'autres espèces également remarquables, mais dont la description ne pourrait trouver place dans le cadre restreint que nous nous sommes réservé pour cette note.

Digitized by Google

De cette salle et sans intermédiaire, on pénètre dans une autre de plus petites dimensions, meublée plus simplement. Deux longues vitrines murales, peu profondes, s'étalent de chaque côté et renferment, celle de droite : les échantillons trop volumineux de roches ou de minéraux qui n'ont pu trouver place dans les meubles de la grande salle; celle de gauche, divisée en deux parties par la cheminée en marbre noir, surmontée du portrait émaillée de Lecoq, contient tout ce que le musée renferme d'objets relatifs à l'étude de la faune et de la flore fossiles de la basse Auvergne.

La flore est représentée par les empreintes de feuilles sur les schistes du bassin de Menat, sur les marnes miocènes de Corent, où quelques insectes se trouvent également mêlés aux plantes, et dans les cinérites blanches ou jaunâtres des gisements bien connus de la Bourboule et de Varenne près du lac Chambon.

La faune, moins riche, offre comme objets intéressants : quelques poissons de Menat ou des marnes de la Limagne, principalement de Corent, des ossements de vertébrés, des sables pliocènes de Perrier ou d'autres gisements, une marmotte trouvée dans les fentes de la coulée de basalte récent du volcan de Gravenoire, un beau crâne de mouflon des alluvions des hauts niveaux de la vallée de l'Allier, et des fragments de squelettes ou de dents d'éléphants et rhinocéros.

Au fond, entre les deux fenêtres, les débris monstrueux d'une défense de mastodonte gisent sur un petit meuble à tiroirs renfermant une collection d'insectes dont la suite se trouve dans les cartons placés dans le petit vestibule à l'entrée des salles.

Au milieu et faisant face à la cheminée, une vitrine horizontale montre étalés les produits industriels des sources incrustantes de Saint-Alyre et les échantillons de petit volume de roches et minéraux servant de complément à l'ouvrage des *Vues et Coupes géologiques*, publié en 1830 par Lecoq et Bouillet.

Quant aux tiroirs qui supportent cette vitrine centrale, ils ont reçu, comme ceux de la salle principale, l'excédent de diverses collections.

Tel est l'ensemble du premier étage.

On gagne ensuite, par le même escalier, le second étage dont la distribution générale est semblable à celle du premier, mais avec une plus grande simplicité dans la construction des meubles. Une petite porte basse conduit du palier de l'escalier dans une grande salle, correspondant à celle du premier étage, moins élevée de plafond, il est vrai, mais offrant la même surface et les mêmes dispositions intérieures.

Les vitrines latérales placées entre les fenêtres sont totalement remplies de belles coquilles d'espèces vivantes de mollusques marins,

Digitized by Google

terrestres ou fluviatiles. Ces coquilles font partie d'une importante collection acquise, par Lecoq, des héritiers de divers amateurs ou savants fort distingués, tels que Duclos, Hwas, Lajoie, Bruguière, etc.; l'ensemble de cette collection comprend plus de 100.000 individus en partie classés ou déterminés par feu Ducros de Saint-Germain, l'ancien collaborateur de Moquin-Tandon de l'Institut (1).

Sur le mur opposé, des oiseaux, la plupart étrangers au pays ou provenant même d'expéditions lointaines (2) et quelques polypiers, garnissent les vitrines supérieures, tandis que des roches des départements limitrophes du Puy-de-Dôme et de diverses localités, sont logées dans le corps inférieur de ces mêmes vitrines.

A chaque bout de la salle se trouvent enfermées, dans des tiroirs nombreux, les coquilles fossiles du bassin parisien, en grande partie déterminées par Danhauser. Au-dessus s'élèvent, rangés sur des rayons, des cartons de la partie cryptogamique de l'herbier, renfermant beaucoup d'échantillons de mousse et de lichens, accompagnés de notes critiques de Mougeot, de Desmazières, de Delise, de Dufour, de Schimper, de de Candolle, et des déterminations par Nylander des espèces recueillies par Lecoq et Ducros de Saint-Germain; les algues ont été déterminées par M. Flahaut, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

Le milieu de la pièce est occupé par deux vastes meubles, dont le vitrage supérieur et latéral, vivement éclairé par les cinq fenêtres de la façade, laisse voir les beaux échantillons qui composent la collection générale de minéralogie.

Un coup d'œil jeté sur cette collection permet immédiatement d'établir des comparaisons intéressantes entre les espèces minérales étrangères et locales, et c'est là certainement le but qu'a poursuivi le collectionneur; car, à côté des fers oligistes de l'île d'Elbe, on voit, par exemple, les fers spéculaires du Puy-de-Dôme ou du pic de la Tache; ailleurs les fluorines d'Angleterre sont suivies de celles de la roche Cornet, et cet ordre de choses se poursuit dans toutes les familles minérales représentées en Auvergne.

On trouve donc au musée Lecoq deux collections de minéralogie :

(1) Ducros de Saint-Germain, plus connu sous le nom de Ducros-Paris, donna à Lecoq sa collection personnelle, qui fut en quelque sorte le premier noyau autour duquel se groupèrent successivement les coquilles achetées par Lecoq. Ce naturaliste ne put achever malheureusement la détermination de toutes les pièces de cette grande collection; il classa les murex, les volutes, les olives, et son œuvre est restée inachevée par suite d'une affection grave des yeux dont il fut atteint. Il mourut à Clermont en 1888.

(2) Cette collection fut donnée à la ville par Mme Jouvet-Chalus, de Clermont, postérieurement à la mort de Lecoq.

Digitized by Google

l'une, située au premier étage, est composée exclusivement de minéraux d'Auvergne ; l'autre, placée dans les vitrines centrales du second étage, présente le mélange d'espèces minérales étrangères et du centre de la France. Loin d'être excessif, ce double emploi présente, au contraire, un grand intérêt pour le minéralogiste étranger, qui peut ainsi non-seulement se rendre compte de la richesse des gisements de l'Auvergne qu'il veut visiter, mais encore comparer les échantillons qu'on y a recueillis avec ceux des pays lointains qu'il vient de parcourir.

Le lithologiste regrettera même, en visitant le musée Lecoq, qu'une semblable prodigalité n'ait pas été observée à l'égard de la collection des roches et principalement des roches éruptives de notre pays, qui offrent aux géologues de si intéressants sujets d'études pétrographiques, et ont été déjà l'objet de très remarquables travaux pendant ces dernières années (1).

Ces vitrines centrales sont ensuite complétées par des tiroirs étroits et nombreux qui garnissent entièrement un des côtés et renferment les coquilles vivantes qui font encore partie de la collection déjà citée.

La petite salle dans laquelle on arrive bientôt est entièrement consacrée à l'ornithologie, et les éléments de cette collection, sauf quelques spécimens exotiques donnés au musée, sont tirés de l'Europe centrale en général, mais plus particulièrement de l'Auvergne (2).

Une petite vitrine placée entre les fenêtres fait cependant exception et renferme des mammifères du Plateau central parmi lesquels on remarque la Loutre (*Lutra vulgaris* L.) et la Genette (*Genetta vulgaris* L.), deux petits carnassiers assez rarement rencontrés dans le Puy-de-Dôme pour mériter cette remarque (3).

Au-dessous se trouve, placée dans les tiroirs du même meuble, une collection d'œufs d'oiseaux classés et déterminés en grande partie par le naturaliste anglais Walter, et fort bien conservée grâce à la bonne disposition et aux soins donnés par Ducros.

La grande table du milieu, sur laquelle on voit une mâchoire

(1) Voir Lassaulx, *Études pétrographiques sur les roches volcaniques de l'Auvergne*, traduites par F. Gonnard, ingénieur, 1874, Clermont. Michel Lévy, Carte géologique détaillée de la France, feuille de Clermont, édition 1888.

(2) Ces oiseaux ont été pour la plupart tués et empaillés par Ducros de Saint-Germain et Ricco. Ces naturalistes avaient obtenu, par l'entremise de Lecoq, l'autorisation de chasser en tout temps. Ils avaient également commencé une collection de reptiles et poissons d'Auvergne.

(3) La Genette est très rare dans le Puy-de-Dôme bien plus que la Loutre qu'on rencontre quelquefois vers les viviers. La Genette est surtout cantonnée aux environs de Vic-le-Comte, dans les bois de l'ancien comté d'Auvergne.

Digitized by Google

hippopotame (1), un trigonocéphale (2) et quelques autres objets d'histoire naturelle, repose sur un bâti en bois garni de tiroirs renfermant encore des coquilles de mollusques, suite de la collection déjà citée.

On passe ensuite dans un petit vestibule, dont le fond, ainsi que les côtés de la salle étroite qui lui est contiguë, sont occupés par les derniers cartons de l'herbier (3) et le complément et doubles de la grande collection de Conchyliologie que l'on a rencontrée si souvent dans les salles précédentes.

Enfin on arrive de nouveau sur le palier de l'escalier où se remarque la petite bibliothèque dont les volumes sont renfermés dans deux vitrines encadrant la porte d'entrée. On y trouve quelques bons ouvrages, tels que : la *Paléontologie* de Pictet, le *Manuel de Conchyliologie* de Woodward, une partie du grand ouvrage du même ordre de Reeve, etc., etc., de nombreuses brochures, des lettres autographes de botanistes célèbres, mais, hélas! fort peu de publications concernant l'Auvergne.

Malgré ses imperfections, cette bibliothèque peut encore rendre d'utiles services et permet d'obtenir des renseignements généraux, ou parfois même assez détaillés, sur certaines branches de l'histoire naturelle.

Ainsi se trouve terminée l'énumération des collections d'histoire naturelle contenues dans le second étage du Musée Lecoq, et nous arrivons en même temps aux termes de ce rapide voyage au travers de ses galeries.

Mais cet examen sommaire ne peut donner qu'une idée bien vague de l'intérêt particulier qu'offrent aux naturalistes les collections contenues dans les vitrines, aussi nous semble-t-il nécessaire de faire suivre cette note générale d'une étude plus spéciale de la partie la plus intéressante du Musée Lecoq, de celle qui a trait à la géologie de l'Auvergne.

Paul GAUTIER,
Aide naturaliste au Musée Lecoq.

---

(1) Cette mâchoire appartenait à l'une des espèces vivant encore dans les fleuves d'Afrique ; celle qui existe au Musée provient du fleuve Mondah et a été donnée par M. Dauzat, chirurgien de marine.

(2) Ce trigonocéphale a été rapporté par mon excellent ami M. Marcel Grandclément, officier de marine.

(3) On doit remarquer que l'herbier et la collection de Conchyliologie sont logés en différents endroits dans les salles du Musée. C'est là un défaut capital qu'explique sans l'excuser la disposition des tiroirs et des rayons.

Digitized by Google

PREMIER ÉTAGE

—

Façade. — Place Lecoq.

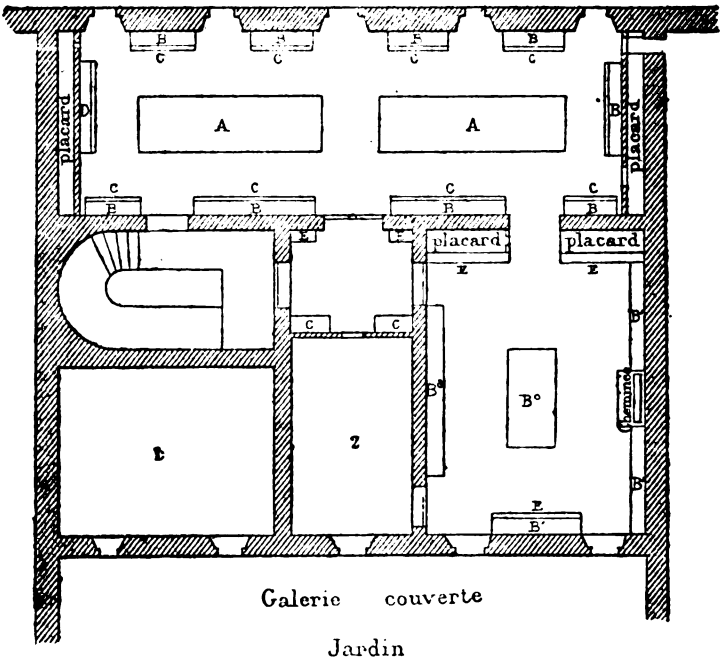

LÉGENDE.

GRANDE SALLE.

A A. — Grandes vitrines centrales renfermant la collection des animaux d'Auvergne.

B B B. — Vitrines latérales dont le corps supérieur vitré renferme la *Collection par canton* des minéraux et roches du Puy-de-Dôme.

C C C. — Corps inférieur de ces vitrines renfermant des graines dans les tiroirs et une partie de l'herbier dans les rayons.

PETITE SALLE.

B' B'. — Collection de Paléontologie et Paléophytologie d'Auvergne.

B 2. — Vitrine occupant le centre de la pièce — Collection de roches et minéraux composée par Lecoq et Bouillet pour leur ouvrage sur la géologie de l'Auvergne intitulé : *Vues et Coupes*, 1830.

B 3. — Roches et minéraux en échantillons volumineux.

C. — Suite de l'herbier.

E E. — Placards flanquant la porte d'entrée. — Collection d'insectes : Lépidoptères exotiques.

VESTIBULE.

C C. — Suite de l'herbier.

E E. — Collection d'insectes : Lépidoptères et Coléoptères.

APPARTEMENT DU DIRECTEUR, N° 1.

CABINET DU DIRECTEUR, N° 2.

Digitized by Google

DEUXIÈME ÉTAGE

—

Façade. — Place Lecoq.

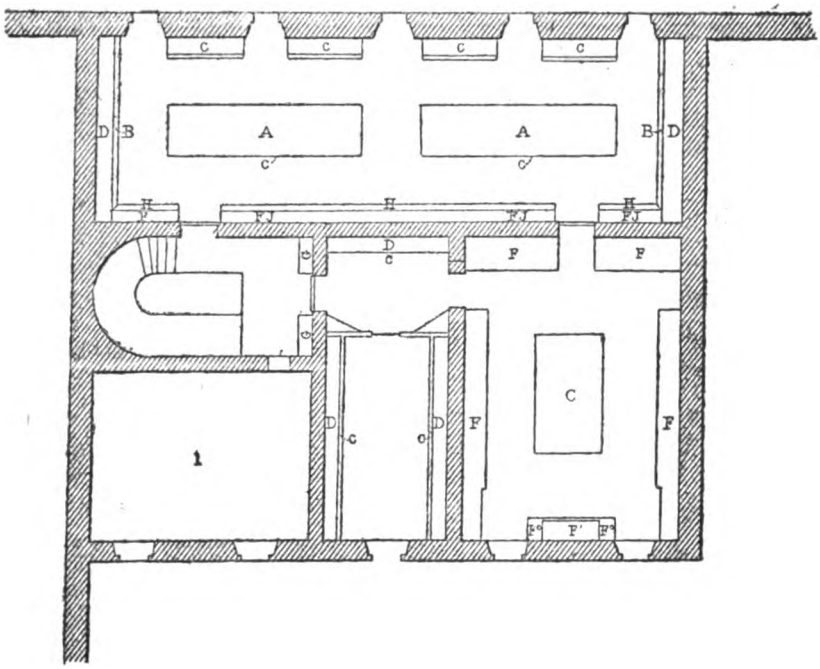

LÉGENDE.

Grande Salle.

A A. — Grandes vitrines contenant la collection de minéralogie générale.
B. — Paléontologie du bassin parisien.
C C C C. — Conchyliologie, première série.
C' C'. — Conchyliologie, deuxième série.
D D. — Herbier (Cryptogamie).
F. — Coralliaires.
F J. — Ornithologie (collection donnée au Musée Lecoq par Mme Jouvet-Chalus.
H H H. — Roches de divers départements limitrophes du Puy-de-Dôme. — Eponges diverses, ossements fossiles, etc.

Petite Salle.

C. — Conchyliologie (troisième série) dans les tiroirs. — Sur la table: Trigonocéphale, Pithon, mâchoire d'un Hippopotame, Œuf d'Epiornis, etc.
F F F F. — Oiseaux d'Auvergne. — Quelques espèces exotiques.
F'. — Mammifères d'Auvergne.
Fo Fo. — Œufs d'oiseaux.

Vestibule.

C. — Conchyliologie, quatrième série.
D. — Suite de l'Herbier.
G G. — Bibliothèque. — Cabinet de l'aide naturaliste.
C C. — Conchyliologie double.
D D. — Herbier (suite et fin).

Appartement du Directeur, n° 1.

Digitized by Google

Le recueil des lettres de Louvois, nos 279-280 de la bibliothèque de la ville de Clermont et les *Lettres du prince de Condé à M. de Chazerat.*

—

Notre collègue, M. Rouchon, a rendu compte dans la *Revue* (p. 165 du présent volume) d'un mémoire de M. Chotard qui a pour point de départ le manuscrit 279-280 de la bibliothèque de Clermont. Nous ne voulons pas revenir sur l'appréciation critique du travail de M. le doyen de la Faculté des lettres; mais il nous paraît utile de donner quelques renseignements complémentaires relativement à plusieurs lettres du prince de Condé qui y figurent.

Le manuscrit en question qui contient une correspondance officielle de Louvois adressée à M. de Chazerat alors directeur des fortifications des villes de Flandre, a été acquis en novembre 1838 par M. Gonod, à cette époque bibliothécaire de la ville de Clermont. Celui-ci s'empressa d'en faire l'objet d'une communication à l'Académie de cette ville, ainsi qu'en témoignent les registres de la Société. Son importance, l'intérêt qu'il présente, furent dès lors reconnus et proclamés.

Les bibliothécaires qui se succédèrent ensuite ne cessèrent pas d'attacher au manuscrit 279-280 toute l'attention qu'il mérite. Un membre du comité de la bibliothèque de Dunkerque, auquel nous le fîmes connaître il y a quelques années, obtint de prendre copie, pour cet établissement, de toute la partie qui concerne cette ville. Plus récemment nous eûmes l'occasion de le signaler encore au Ministère de la Guerre, qui faisait rechercher partout les documents pouvant intéresser l'histoire militaire de la France, en suite de quoi une copie intégrale en fut prise. Elle figure actuellement parmi les archives du Dépôt de la Guerre. Deux jeunes érudits, habitant alors Clermont, ont depuis, et tour à tour, exprimé l'intention de faire de la correspondance de Louvois avec Chazerat l'objet d'une publication, mais ils quittèrent l'un et l'autre le pays avant d'avoir pu accomplir leur dessein.

Ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage de M. Chotard, en outre des lettres de Louvois, notre manuscrit contient une lettre de Vauban, une du prince de Conti, Louis-Armand de Bourbon, et aussi six lettres du prince de Condé, *le grand Condé*. Quelques-unes de ces dernières sont écrites partiellement en chiffres. M. Chotard a reproduit ces six lettres en appendice, mais il s'est glissé dans la reproduction qu'il donne quelques erreurs de copiste, et de plus il n'y fait figurer la traduction des chiffres que d'une seule lettre. Aussi croyons-nous utile de donner ici les rectifications et compléments nécessaires, d'autant que celle qui concerne Calais n'est pas sans importance. Les

Digitized by Google

portions écrites en chiffres dans l'original sont ici entre crochets. Nous copions textuellement, mais sans nous astreindre à reproduire les particularités ou négligences d'orthographe (1).

La lettre ci-après, qui est la première en date, n'est reproduite dans le volume que simplement en chiffres. Sa transcription en caractères usuels figure cependant dans notre recueil comme nous allons le voir. Voici ce qu'on lit dans l'imprimé à la suite de la missive : « Suit une feuille que nous ne reproduisons pas; la moitié des lignes est en chiffres, l'autre moitié en lettres, et ces lettres sont évidemment de la main de M. de Chazerat. Il n'y a pas d'en-tête, il n'y a pas de signature. Elle ne saurait fixer l'attention. » Il y a là méprise; ces lignes dont une moitié est en chiffres et l'autre en lettres, n'étant autre chose que la transcription, avec traduction interlinéaire, de la lettre qui précédait, tout cela de la main de M. de Chazerat, comme le fait fort justement remarquer l'auteur du travail. Voici la lettre complète, avec les chiffres remplacés par la traduction :

« Au camp de Brugelette, près Lens (2), ce 3 juillet 1679.

» J'ai été bien aise de voir le mémoire que vous m'avez envoyé touchant les fortifications des places de la mer. Quand M. de Vauban sera ici je lui ferai voir (*sic*) et vous en manderai son sentiment. Cependant, comme vous me témoignez qu'il faut encore quelques palissades pour achever de mettre Gravelines tout à fait en bon état j'en écris à M. Le Boistel.

» [Au regard de Calais, je suis bien faché que cette place soit en aussi mauvais état que vous me le mandez.] Il ne serait pas mal à propos que vous mandassiez (3) [à M. de Louvois le besoin pressant qu'il y a d'y travailler], et comme c'est une place qui est, comme je crois, [aux soins de M. Colbert]. vous pourriez lui en écrire; et même je crois qu'il serait bon que [M. le duc de Charost] (4) leur en écrivit à tous deux, [afin qu'ils sachent l'état ou est la place, et qu'ils y remédient comme ils le jugeront à propos.] Vous me ferez plaisir de me

(1) Nous nous conformons en cela à la méthode généralement adoptée, en cas identiques, par les érudits les plus autorisés.

(2) *Brugelette*, bourg du Hainaut (Belgique), arrondissement d'Ath, canton de Chièvres, sur la Dendre orientale, affluent de l'Escaut. *Lens-sur-Dendre* dont il s'agit ici est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mons. — Ce fut environ un mois après la date de cette lettre que fut livrée la bataille de Senef, endroit qui n'est distant de Brugelette que de 25 kilomètres à vol d'oiseau.

(3) Dans l'imprimé il y a Mandastiez. La seconde des deux S est en effet beaucoup plus allongée que la première, ce qui lui donne un peu l'apparence d'un T; mais il y a bien Mandassiez, ce que confirme, du reste, la suite.

(4) Le duc de Béthune-Charost était gouverneur de Calais.

Digitized by Google

donner de fois à autre de vos nouvelles, cependant assurez vous que j'ai toute sorte d'estime et d'amitié pour vous.

» LOUIS DE BOURBON. »

En post-scriptum :

« Je vous envoie le duplicata de cette lettre, parce que j'ai appris que le courrier avait été pris (1). »

La sollicitude que montre le prince de Condé relativement à l'état des fortifications des villes de Flandre et autres avoisinantes n'était pas sans graves motifs, vu les circonstances. Ayant sous ses ordres des troupes fort inférieures en nombre à l'armée qu'on lui opposait, force lui était de se borner à une campagne défensive.

Un échec possible le contraignant à reculer, ces places fortes devenaient un appui indispensable pour continuer la résistance. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, frappé de l'importance de ce fait et aussi de l'intérêt qu'il y avait de dérober à la connaissance de l'ennemi les conditions de défense des places fortes, séduit enfin par quelques apparences, M. Chotard ait cru pouvoir conjecturer que la lettre était de la main même de Condé. Parmi ces lettres « il en est deux, lisons-nous dans son ouvrage (2), qui paraissent écrites de la main même de l'illustre général, du vainqueur de Rocroy et de Sénef..... Elles ne sont qu'une seule et même lettre ; la seconde reproduit exactement la première... Comme l'écriture, la même dans les deux lettres, diffère essentiellement de celle des trois autres qui ne sont pas de la même plume, et que, penchée comme la signature, elle s'en rapproche, ayant le même lancé et des traits vraiement semblables, on peut espérer que l'on possède en ce point deux autographes aussi rares que précieux. » Plus loin nous trouvons encore ces lignes dans une note : « Il nous semble que l'écriture est celle même du prince de Condé, nous l'avons comparée avec des autographes bien certifiés, et nous ne croyons pas nous tromper. (3). »

Quel que soit notre désir de posséder un aussi précieux trésor qu'un autographe du grand Condé, nous ne pouvons souscrire à cette conclusion. Malgré un certain air de famille, l'écriture du corps de la lettre n'est réellement pas de la même main que la signature. Un examen attentif fait découvrir des différences sensibles. La signature dans les deux expéditions que nous possédons, n'a été tracée ni avec la même plume, ni avec la même encre, comme on peut s'en assurer

(1) Les deux expéditions de cette lettre se trouvent dans le manuscrit de la Bibliothèque.

(2) Pages 10 et 11.

(3) Page 294.

Digitized by Google

sur l'original. D'un autre côté, on ne peut douter de l'existence d'une minute primitive sur laquelle elles ont été recopiées l'une et l'autre, leur identité absolue en fait foi. Or, peut-on supposer que le prince de Condé ait pris la peine d'écrire de sa main, d'abord la minute, puis de copier celle-ci à deux reprises ? Cela est absolument invraisemblable. Et puis quel motif ? Pour que le secret soit mieux gardé? Mais alors pourquoi ne pas avoir pris le même soin à l'égard de la pièce concernant la dégradation advenue aux fortifications de Bergues, dont il n'importait pas moins de dissimuler la connaissance? S'il y avait eu quelque chance d'avoir là des pièces autographes, cela n'aurait pas manqué d'être mentionné au catalogue.

Pour la lettre qui suit en date, où il n'y a point de partie chiffrée, nous n'avons qu'à renvoyer à l'imprimé, en faisant observer toutefois que par suite d'une erreur de copiste ou d'une faute d'impression, elle se trouve datée du 2 juillet 1674 au lieu du 12 juillet qui est la vraie date.

Celle venant après est datée du 24 juillet 1674, tandis que l'imprimé porte inexactement 1672.

La lettre succédant à celle-ci offre des parties chiffrées. Le manuscrit de la Bibliothèque n'en donne pas de traduction et dans l'imprimé on s'est borné à la reproduire telle quelle. Malgré l'insuffisance des éléments dont nous disposions (1), nous sommes parvenus à en déchiffrer à peu près la moitié, soit les six premières lignes sur douze lignes qu'elle contient. Cela suffit néanmoins pour nous en indiquer l'objet, c'est-à-dire un accident survenu aux remparts de Bergues dont il est encore question dans une missive subséquente.

« Au camp du Piéton (2), le 9 août 1674.

» Je viens de recevoir votre lettre du 2 de ce mois par laquelle vous me mandez [l'accident qui est arrivé à Bergues.] Il est de la dernière importance que [vous y remédiez promptement] et que l'on prenne toutes les précautions possibles pour... »

» Louis de Bourbon. »

M. Chotard donne la reproduction intégrale de la lettre datée du camp de la Bussière, le 26 août 1674, avec chiffres et traduction interlinéaire, tel que cela existe dans le manuscrit. Il a lu la Busnive au lieu de la Bussière, mais une note de son livre se demande avec raison s'il ne faudrait pas lire la Buissière ou Labuissière. Bien que l'écriture de ce mot soit un peu défectueuse, il y a bien *la Bussière*, seulement l'E est imparfaitement tracé et le point trop à droite de l'I.

(1) Les deux lettres qui figurent avec traduction.

(2) La rivière du Piéton, affluent de la Sambre.

Digitized by Google

La phrase : « J'ai vu ce que vous me témoignez sur ce qui s'est passé ici » se rapporte à la bataille de Sénef, livrée le 11 août précédent.

Une lettre écrite du camp près Bavay, le 16 septembre 1674, ne nécessite aucune observation.

C'est là la dernière lettre de Condé que renferme notre recueil. Qu'il nous soit permis en terminant d'exprimer, comme l'auteur de l'article de la *Revue*, le regret que M. Chotard n'ait pas cru devoir se charger de publier intégralement toute cette correspondance, et qu'il se soit borné à un mémoire sur le sujet. Quelque valeur que puisse avoir une étude et une analyse, rien ne vaut le document lui-même. C'est une publication qui reste encore à faire.

ED. VIMONT.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

— Le résumé général des résultats acquis par M. Julien, professeur à la Faculté des Sciences, sur le Carbonifère marin du Plateau Central nous est connu par une communication à l'Académie des Sciences et par une note publiée dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*. En attendant la publication détaillée entreprise par le professeur sur cette intéressante formation géologique, nous pouvons donner une idée précise de la constitution de cette formation carbonifère.

Elle est comprise à l'état de lambeaux entre Cussy, en Morvan, au nord; Nérondes et Saint-Germain-Laval, au sud; la vallée de la Saône et du Rhône, à l'est, et les environs d'Évaux et Chambon, dans la Creuse, à l'ouest.

« Partout où on l'observe, le terrain carbonifère se compose de deux termes : un terme inférieur d'origine marine, formé de schistes variés, de marbre crinoïdique, d'îlots coralliques, de quartzites, de grès et d'arkoses; et d'un terme supérieur, recouvrant uniformément les dépôts marins sous-jacents, formé lui-même de poudingues et de grès anthracifère intimement liés à des porphyres contemporains et à des tufs porphyriques. »

L'examen des fossiles comparés à ceux du carbonifère belge conduit le professeur aux plus intéressantes conclusions sur l'interprétation exacte des lambeaux carbonifères du Morvan et du Plateau Central et lui permet d'établir une double oscillation du Plateau central, dans le cours de la période carbonifère, autour d'un axe correspondant à la dépression Digoin-Chagny. Le Morvan, affaissé d'abord, reçoit les assises successives de l'époque de Tournai, puis il se relève, tandis que le Plateau Central s'affaisse à son tour et reçoit des dépôts

Digitized by Google

caractérisés par les fossiles des assises de Waulsort et de Visé; puis un mouvement ascentionnel général met à sec le Plateau jusqu'au mouvement d'affaissement triasique. Les dépôts du Morvan ne sont donc pas synchroniques de ceux du Plateau Central; ils leur sont antérieurs et *tournaisiens*; ceux du Plateau Central sont plus récents, embrassant le sous-étage *waulsortien* et le sous-étage *viséen*, avec l'assise de Dinant à la base et l'assise de Visé cantonnée à l'Ardoisière, près Vichy. De ce fait, les grès anthracifères continentaux et les porphyres épanchés varient comme date de leur formation, suivant l'âge des formations marines qu'ils recouvrent. — P. G.

— M. Léopold Delisle vient de publier un cahier d'*Instructions adressées aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique*, sur la littérature latine et l'histoire du moyen-âge (Paris, Leroux, in-8°, 116 pages et une planche). Après des recommandations sur la manière de préparer les textes pour l'impression, M. Delisle, avec la parfaite netteté qu'il sait mettre au service d'une vaste et sûre érudition, donne comme modèles cinquante notes ou courtes dissertations accompagnant des documents inédits. Toutes seraient à signaler, mais nous nous bornerons à relever ce qui intéresse notre région : *Note du père Sirmond sur un manuscrit perdu des Capitulaires, utilisé par Baluze.* — *Commencement de l'année dans le Forez*, 1417. — Au début du xv^e^ siècle, dans cette province voisine de l'Auvergne, on faisait partir du 25 mars le commencement de l'année, et non pas du jour de Pâques, qui était l'usage de France, ni du jour de Noël, qui était l'usage de Rome. Le chiffre de l'indiction se changeait au 24 septembre, tandis que la cour romaine faisait coïncider le changement de l'indiction avec celui du millésime.

— M. Bielawski, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire d'Auvergne, vient de publier un nouveau volume sur la période la moins connue de cette histoire. En voici le titre : *Le Plateau central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens.*

Cosmogonie, géologie, histoire, ce livre touche à tout. Il semble que M. Bielawski ait voulu se conformer au conseil de Herder : « Si » notre philosophie de l'histoire de l'homme veut mériter ce nom, il » faut qu'elle commence par le Ciel. » Et bravement M. Bielawski a abordé l'étude des lois de Kepler, de Newton, de Laplace. Nous ne sommes pas bien convaincus que ce ne soit pas là un hors-d'œuvre, et nous conseillerions à M. Bielawski, s'il voulait nous entendre, de restreindre ses efforts à un champ moins vaste. Sur ce terrain de l'archéologie préhistorique, où M. Bielawski a travaillé plus particulièrement, que de terres vierges encore ! et comme tout ce qu'on sait est encore mal assuré ! et comme il faudrait être prudent !

Digitized by Google

M. Bielawski ignore-t-il que les silex du puy Courny, de l'avis des hommes les plus compétents, n'ont pas été taillés par un être humain? Qu'il demande sur ce point l'opinion de M. Rames. En somme, nous ne possédons encore aucun objet de l'industrie humaine qu'on puisse rapporter au Tertiaire. Quant au singe précurseur de l'homme, aucun fait n'en est encore venu confirmer l'hypothèse. Il faut laisser cette machine de combat, un peu vieille et usée, aux bibliothèques matérialistes.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans le livre de M. Bielawski, c'est, il nous semble, la description des objets qu'il a trouvés ou vérifiés par lui-même. Et là nous pensons qu'il n'a pas assez insisté. Qu'il continue ses recherches et ses études en ce sens; elles seront utiles et fructueuses à coup sûr, et il serait vraiment à regretter que tant d'ardeur, d'intelligence, fût dépensé en pure perte et sans apporter quelque chose de nouveau à nos connaissances sur le passé de notre chère province. G. R.

— Notre confrère, M. Vernière, nous adresse deux petites brochures, toutes deux se rapportant à la ville de Brioude, laquelle, ainsi que chacun sait, appartenait autrefois à la province d'Auvergne. Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur en donner la substance.

La première est le récit de voyage que fit à Brioude, en 1710, Alain Desprez, recteur de Saint-Julien-de-Vouvantes, dans la Loire-Inférieure.

Alain Desprez, en arrivant dans sa cure, y trouva la dévotion à saint Julien bien diminuée de son ancienne ferveur, et son histoire parfaitement inconnue des paroissiens de Saint-Julien-de-Vouvantes. Il rechercha la vie du saint et apprit que son tombeau existait en France, à Brioude; il pensa qu'il trouverait peut-être là des reliques, se flatta d'en obtenir pour son église. Son imagination s'échauffa et il se mit en route. C'est l'itinéraire de son voyage que M. Vernière nous a adressé.

Le recteur de Saint-Julien obtint ce qu'il désirait et repartit pour sa paroisse. « Je partis de Brioude, nous dit-il, le jeudi 24 juillet 1710, » bien joyeux d'avoir avec moi ce précieux dépôt pour lequel je » m'étais donné tant de peines. Je pris mon retour par Clermont, sur » la route duquel j'allai coucher à neuf heures, dans un petit lieu sur » le passage, nommé, si je ne me trompe, la Maison Rouge. Le len- » demain, je me rendis de bonne heure à Clermont où je dis la messe à » Saint-Pierre; j'allai aussi visiter le grande église qui est un fort » beau vaisseau et fort clair, mais dont le devant n'est pas achevé » non plus que le collège des jésuites; mais il y a une très belle place

Digitized by Google

» vis-à-vis des Minimes. Je logeai à la Croix-d'Or, au faubourg près » le puy de Dôme, j'en sortis vers les trois heures et par une très » grande chaleur; plus je montais la montagne, plus il me semblait » que le temps se rafraîchissait quoique j'eusse le soleil à plomb; » mais c'était un effet de l'agitation de l'air; je passai la montagne » laissant à main droite une pointe en forme de pain de sucre qui en » fait toute la hauteur, car cette pointe s'élevait au-dessus des nues, et » il y a sur son sommet une petite chapelle avec une croix.

» J'allai coucher à Gelles, où je vis des espèces de quarts en gros » cuir où l'on transporte le vin et il se vend dans ces quarts étroits » et allongés faits pour être chargés aisément sur des mulets, et il se » vend, dis-je, à la livre en gros (1) ».

La seconde brochure que nous adresse M. Vernière est relative à la construction de l'église Saint-Julien-de-Brioude. M. J. Lachenal a découvert dans les papiers de l'abbé Martinon, une bulle du pape Alexandre IV, datée du 9 août 1259, recommandant à la générosité des fidèles les travaux d'agrandissement entrepris à l'église Saint-Julien.

« L'église Saint-Julien, nous dit l'auteur de la notice, comme la » plupart de nos cathédrales et de nos basiliques, n'est pas l'œuvre » d'un jour. Le premier sanctuaire, élevé au martyr Julien, fut bâti » avec les matériaux de ce temple de Mercure et Mars (*grande delubrum* de Grégoire de Tours), dont les idoles furent jetées à l'étang » voisin. Saccagé par les Francs et les Sarrasins, il fut relevé de ses » ruines, et parvint graduellement à l'état où il est de nos jours;...

» Si l'on examine avec un peu d'attention les murailles de l'église, » on aperçoit très distinctement à l'extérieur une soudure reliant » l'abside à la nef; les matériaux et l'appareil de l'une et de l'autre » sont différents. Enfin, à l'intérieur et dans les soubassements du » chœur, on remarque diverses ouvertures donnant dans la crypte et » y amenant l'air et la lumière. On ne les y eut pas percées, si elles » eussent pris jour dans l'intérieur même du sanctuaire; mais elles » donnaient au dehors ou dans le cloître, et toute cette partie de » l'église qui s'étend autour du chœur actuel, en bordure sur la place » Grégoire-de-Tours, tout cela a dû être ajouté à l'église elle-même » lors des travaux d'agrandissement dont parle la bulle de 1259.

(1) Gœlnitz avait également remarqué ces vaisseaux vinaires lorsqu'il suivit en 1629, de Limoges à Clermont, la même route que le recteur de Saint-Julien-de-Vouvantes. « ...Quidquid vini habent, Claromonte mulis advehitur, utribus et vasculis onustis. » Ulysses Belgico-Gallicus, Leyde, Elzevir, 1631, p. 645.

Les outres et les boutes étaient d'un usage très répandu dans les pays, tels que le Vivarais, le Velay, le Gévaudan et l'Auvergne, où, avant l'ouverture des voies nombreuses de communication qui existent aujourd'hui, les transports se faisaient au moyen de bêtes de somme.

Digitized by Google

» Ne résulte-t-il pas de toutes ces constatations que de grands » remaniements ont été opérés en cette dernière partie de l'édifice, et » qu'ils l'ont été à une époque de transition où les architectes auver- » gnats demeuraient fidèles aux traditions du style roman et du plein » cintre, mais avec une tendance, timide il est vrai, vers le style » ogival.

» Tandis qu'à Clermont le gothique s'épanouissait pur de tout » mélange, à Brioude on demeurait fidèle aux anciens errements, » sans doute pour ne pas rompre l'harmonie de l'édifice et lui con- » server le style qui avait présidé à son plan. »

— Signalons dans le dernier numéro de la *Romania*, une étude de de M. Paul Meyer sur quelques manuscrits de la chanson d'Aspremont. L'un de ces manuscrits étant conservé dans un dépôt de notre ville, nous transcrivons ici le passage qui le concerne :

« Le fragment que je vais maintenant faire connaître, nous dit » M. P. Meyer, appartient aux archives du Puy-de-Dôme, où il servait » de couverture à un registre. Il a été signalé par l'archiviste M. Rou- » chon, p. 250-1 du Catalogue des manuscrits conservés dans les » dépôts d'archives, publié en 1886, par le Ministère de l'Instruction » publique. Les formes que présentent les quelques vers cités dans la » notice de M. Rouchon me donnèrent à croire que le fragment pou- » vait avoir fait partie du même manuscrit que le feuillet des archives » de la Lozère, dont M E. Langlois a publié le contenu, c'est-à-dire » 293 vers d'Otinel et 395 vers d'Aspremont. Me trouvant en 1888 de » passage à Clermont, je pus m'assurer que ma conjecture était fon- » dée. Le fragment de Clermont est un feuillet double, rogné du haut » de façon que la première ligne de chaque colonne est enlevée ou » du moins entamée. Par suite, les dimensions sont moindres que » celles du manuscrit de Mende, maintenant à Paris. Mais l'écriture » est la même. Le feuillet double de Mende ne formait pas le centre » d'un cahier. Il manque bien des centaines de vers entre les deux » feuillets simples, tandis que le texte écrit sur le feuillet double de » Clermont se suit sans interruption. C'était certainemont la dernière » feuille du manuscrit. On y lit : 1° la fin d'Asprement qui occupe » tout le premier feuillet (six colonnes) et partie de la première » colonne du deuxième; 2° deux petits poèmes dont je traiterai une » autre fois ».

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand. — Imprimerie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

GÉOMÉTRIE DE LA RÈGLE ET DU COMPAS

Dans la pratique du dessin, on peut négliger, sans inconvénient, le quart du millimètre; ainsi, deux points situés à une distance inférieure à un quart de millimètre peuvent être considérés comme confondus, et deux longueurs différant de moins d'un quart de millimètre comme égales. Cela admis, le problème de la rectification de l'arc de cercle est susceptible d'une solution très simple, n'exigeant que l'emploi de la règle et du compas, qui sont toujours, comme du temps des anciens, les instruments par excellence du dessinateur, ceux avec lesquels on peut obtenir la plus grande précision.

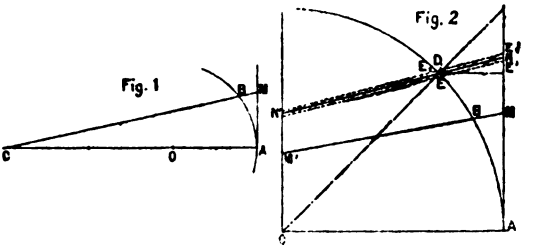

Soit AB (fig. 1) un arc de cercle plus petit qu'un quadrant; menons le diamètre passant par l'une des extrémités A de cet arc; sur ce diamètre, à partir du point A et du côté du centre, prenons une longueur AC égale à trois fois le rayon; joignons le point C au point B, et soit M le point où cette ligne CB coupe la tangente en A. La longueur de l'arc AB est un peu plus grande que la ligne AM, mais elle en diffère de moins de $\frac{1}{500}$ du rayon si l'arc AB est plus petit que la moitié du quadrant, ou en degrés plus petit que 45°; et de moins de $\frac{1}{4000}$ du rayon si l'arc AB est plus petit que le tiers du quadrant (30°). On pourra donc prendre AM pour longueur de l'arc AB, supposé inférieur à la moitié du quadrant, à moins que le rayon soit nota-

Digitized by Google

blement supérieur à 1 décimètre. Dans ce cas, il faudra opérer sur des arcs ne dépassant pas le tiers du quadrant.

Le point C peut tomber en dehors des limites de l'épure; mais un artifice très simple, familier en descriptive, permet de s'en passer.

Soit d'abord à trouver un arc AB égal à une ligne AM. Menons par le centre O (fig. 2) une perpendiculaire sur OA, et prenons OM égal aux deux tiers de AM; la droite M'M rencontre la circonférence au point B.

Soit, au contraire, à trouver la longueur d'un arc AD, la moitié du quadrant dans la figure. Prenons sur la tangente en A une longueur AE', voisine de celle de l'arc AD, comprise entre le sinus et la tangente de cet arc.

Par la construction décrite plus haut, on obtiendra un arc AE égal à AE'. L'arc ED, étant très petit, peut être considéré comme égal à sa corde. On obtiendra donc la longueur AN de l'arc AD en prenant E'N = ED.

Comme vérification, la ligne DN doit passer par le point N', tel que $ON' = \frac{2}{3} ON$.

La plupart des opérations sur les arcs de cercle peuvent se ramener au cas où ces arcs ne dépassent pas une certaine fraction du quadrant, la moitié par exemple. Ainsi, la rectification du demi-cercle s'obtiendra en multipliant par 4 la longueur de la moitié du quadrant; la division du cercle en n parties égales revient à prendre la fraction $\frac{8}{n}$ du demi-quadrant.

On peut donc effectuer ces opérations à l'aide de la règle et du compas seulement, par un petit nombre de constructions.

La méthode que nous venons d'exposer s'étend à toutes les courbes.

A. PELLET.

(Voir, pour la démonstration, *Journal de Mathématiques spéciales*. Juin 1890.)

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

NOMS DE TERROIRS DE LA COMMUNE DE CEBAZAT

PRÈS CLERMONT

S'il est une étude attrayante, bien faite pour captiver ceux qui s'inquiètent du pourquoi des choses, c'est à coup sûr l'étude des origines des noms de lieux et spécialement des noms de terroirs.

Les noms de terroirs viennent de loin; la plupart d'entre eux descendent des idiomes primitifs dont la fusion a constitué notre langue nationale. Cette fusion, les origines géographiques la font souvent saisir sur le vif, et, en Auvergne, où les races celtique et latine ont laissé de fortes et durables empreintes, on trouvera la racine des noms tantôt dans le dialecte parlé par les premiers habitants du pays et tantôt dans la langue parlée par les vainqueurs.

On pourrait même dire que le fond de notre topographie est presque exclusivement celtique, car le latin n'est pas une langue-mère; c'est, comme l'a très bien dit le savant M. Houzé (1), une langue fille de deux lits : l'élément celtique est peut-être aussi puissant chez elle que l'élément oriental. Le celtique, en effet, avec ses divers dialectes, n'était pas seulement parlé dans les Iles Britanniques, la Gaule et la Belgique, on l'employait aussi dans

(1) *Etude sur la signification des noms de lieux en France.* Paris, 1884, p. 6.

Digitized by Google

le nord de l'Espagne, dans la Suisse et très avant dans l'Italie. L'examen des noms de lieux démontre cette vérité; quant aux noms de terroirs, ils sont, cela n'est pas douteux, l'une des sources les plus authentiques où il soit possible de retrouver quelques restes de la vieille langue gauloise, si peu connue aujourd'hui.

« Le français, affirme M. Gaston Paris (1), n'a hérité » du gaulois qu'un nombre de mots extrêmement res- » treint, presque tous adoptés déjà par le latin de » Rome et désignant des objets fabriqués en Gaule ou » des produits de notre sol. Les étymologies qui préten- » dent rattacher un mot roman à un mot celtique sont » presque toujours des hypothèses dénuées de fondement. » Parmi les mots qu'on peut avec sécurité ramener à » cette origine, on ne trouve pas un verbe, ce qui est as- » surément significatif. »

Il n'y a absolument que les mots servant à désigner les accidents du sol, les grands aspects des terrains, qui aient conservé leur affectation primitive et par suite gardé leur allure gauloise. Beaucoup de noms de terroirs sont, en effet, d'anciens noms communs employés pour décrire les accidents topographiques au moment où les Celtes dominaient sur notre sol. Dans les temps primitifs, il n'existait pas, à proprement parler, de noms de lieux ou de terroirs. Toutes les appellations susceptibles d'être employées pour marquer tel ou tel accident de terrain, tel ou tel fait géographique, avaient cours à la fois. Les lieux habités eux-mêmes n'avaient pas de nom particulier : ils tiraient leur vocable des accidents locaux. On va jusqu'à croire que les noms de lieux n'étaient pas encore fixés à l'époque de l'invasion romaine, et que les inconvénients résultant de l'absence de qualifications spéciales à chaque localité frappèrent les nouveaux maîtres du pays et provoquèrent l'édit en vertu duquel bon nombre de villes gauloises du-

(1) *Les parlers de France,* lecture faite à la Sorbonne le 26 mai 1889.

Digitized by Google

rent prendre les noms des peuplades dont elles étaient les chefs-lieux (1). Les Parisis eurent ainsi Paris pour capitale; les Suessiones, Soissons; les Bituriges, Bourges, etc.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les vieux noms de terroirs sont comme une peinture à grands traits qui fait apparaître la physionomie générale de la localité : vallée, hauteur, forêt, source ou ruisseau. C'est pourquoi l'étymologie topographique, comme le fait judicieusement observer M. Le Héricher (2), ne saurait se faire dans le cabinet : elle ne peut se résoudre que sur le terrain. C'est en nous conformant à ces principes, c'est en suivant cette méthode que nous avons dressé la liste des noms topographiques de la commune de Cebazat. Nous avons essayé de suivre ces noms dans leurs variations successives, et pour cela nous nous sommes reporté aux anciennes formes données par les vieux terriers, les anciennes lièves, et nous avons mis particulièrement à contribution un cadastre établi en 1752 par Michel Veysseyrias, « notaire royal, » arpenteur, bailli de Beaune et lieutenant de Château- » gay, Ménétrol et Bourassol, habitant à Clermont-Fer- » rand, nommé par ordonnance de M^gr^ Rossignol, inten- » dant d'Auvergne, en date du 18 mars 1750, à l'effet de » procéder à l'arpentage général et estimation du produit » de tous les biens immeubles de la paroisse de Cebazat, » en présence des syndics et propriétaires des héritages » ou iceux dûment appelés. »

Ce cadastre, en bon état de conservation, existe aux archives de la mairie de Cebazat, avec un plan très détaillé de cette localité, de la même date.

Notre travail n'aurait-il d'autre résultat que de modifier l'orthographe fautive de la plupart des noms portés au cadastre de 1828, que nous nous déclarerions satisfait. Mais il y a plus : nous avons la conviction que dans les vieux

(1) Pennier, *Les noms topographiques devant la philologie*. Paris, 1886.
(2) *Noms de lieux de la Manche*. Avranches, 1881.

Digitized by Google

noms terriens se retrouve presque entière l'histoire de notre langue, de nos institutions et de nos mœurs (1).

Le premier nom qui appelle l'attention, en mettant le pied sur le territoire de la commune de Cebazat, est naturellement le nom même du chef-lieu de la commune. D'où vient le nom de Cebazat? Quelle est l'origine de cette appellation?

Dans les vieux titres nous trouvons : *Sabasacum*, *Sabaziacum*, *Sabazat*, et c'est cette dernière dénomination, la plus exacte historiquement, que le patois a conservée. Le lieu est entouré de collines où l'on cultive la vigne depuis les temps les plus reculés; c'est peut-être à cette circonstance que la localité doit son nom. On sait, en effet, que dans l'antiquité païenne Bacchus avait le surnom de Sabas et de Sabasius. Il existait aussi un dieu Sabasius, d'origine assyrienne, qui fut honoré en Grèce, puis à Rome, et dont le culte, franchissant enfin les Alpes, s'implanta jusque dans nos contrées : on a récemment trouvé à Vichy des tablettes votives offertes au dieu Sa-

(1) Pour éviter des citations répétées qui surchargeraient considérablement les pages de cette étude, nous dirons ici, une fois pour toutes, que les titres et terriers par nous consultés sont aux Archives du département du Puy-de-Dôme, dans les cotes et fonds indiqués ci-après, suivant les dates qui précèdent chaque forme ancienne des noms. Pour l'année 1290, nous avons eu le terrier du Port (Fonds du chapitre du Port, cote 12), et pour l'année 1303, le terrier de Chantoin. Quant aux dates de 1422, 1450, 1456, 1476, 1484, 1519, 1521, 1529, 1531, 1577, 1583, 1697, elles se rapportent toutes à des actes et titres enliassés sous la cote 8 du fonds du chapitre de Cebazat.

Les formes de 1431 à 1440 sont du terrier *Simeonis*, cote 1re du fonds du chapitre; celles de 1481 et 1563 proviennent de la cote 9 du même fonds. Les années 1521, 1523, 1529 se trouvent dans l'*inventaire ancien* du chapitre; 1527 et 1528, dans le terrier A, cote 1re du fonds de Cebazat, et dans le *terrier vert* du Port, cote 14.

Enfin le terrier *Mordefroy* (cote 15 du fonds du chapitre) est de l'année 1602, et le cadastre Veysseyrias de 1752.

Voilà les sources où nous avons puisé pour connaître les orthographes anciennes. Quand on voudra savoir dans quel fonds ou terrier se retrouve un nom, on n'aura qu'à regarder la date qui le précède et à se reporter à la présente note.

Digitized by Google

basius (1). Un temple dédié à cette divinité, sorte de Bacchus asiatique, a-t-il existé jadis au sein du pays qui nous occupe et a-t-il servi à le dénommer? Ou bien faut-il, ce qui semble beaucoup plus probable, reconnaître ici dans *Sabas* le nom d'un simple mortel (2), le nom d'un conquérant d'origine gothique ou germanique, et alors *Sabasacum* signifierait le domaine, la propriété de Sabas? C'est ce qu'il est difficile de dire d'une façon positive, en l'absence de découvertes archéologiques pouvant fournir quelques indications à ce sujet. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est que le lieu où est actuellement bâti le bourg de Cebazat a été habité dès les temps les plus reculés : nous en avons pour preuves les parures en ossements, les haches de pierre, les grattoirs et couteaux de silex, les poteries à pâte noire et grossière, tous objets remontant à l'époque préhistorique, découverts dans les terres avoisinantes (3). A l'époque romaine, sa situation sur la voie stratégique qui reliait l'Auvergne au Berry donna à Cebazat une certaine importance. La route du Berry sortait de Clermont *(Augusto-Nemetum)* par le quartier de Chantoin et se bifurquait en deux branches près du moulin de Chanterane. La branche de droite atteignait Gerzat et fuyait vers la Bourgogne; la branche de gauche contournait, à l'est, le pied de Chanturgue, où elle sert maintenant de chemin d'exploitation, arrivait à la chapelle de Neyrat et gagnait Cebazat, pour traverser plus loin Pompignat, Ménétrol, Riom, Issac-la-Tourette, Davayat, Combronde, etc. (4).

(1) Voir l'histoire du culte de Sabasius dans l'intéressant travail de MM. Rossignol et Bertrand, intitulé : *Etudes de quelques découvertes antiques faites à Vichy et particulièrement sur les bractéoles votives en argent (Bracteola*, petite feuille, lamelle, d'or ou d'argent).

(2) Un saint Sabas existe au calendrier romain. Sa fête se célèbre le 5 décembre.

(3) Voir *La station préhistorique de Cebazat*, par M. le docteur Pommerol, Revue d'Auvergne, année 1885.

(4) Mathieu, *Des Colonies et des Voies romaines en Auvergne*, p. 234 et suiv.

Digitized by Google

Le vicus ou bourg de Cebazat se trouvant ainsi sur le passage d'une voie romaine très fréquentée, dut se développer et prospérer. Les vases, les médailles, les figurines qu'on a trouvés, au cours de ce siècle, dans le sol environnant, annoncent une station de premier ordre.

Bouillet rapporte, dans sa *Statistique monumentale*, qu'en creusant un routoir, en 1814, on découvrit une très grande quantité d'objets en verre et en terre, des vases, des lampes, mêlés à des fragments de briques et de tuiles à rebords.

En 1856, on mit à jour, dans une couche de sable, un squelette entier dont les bras étaient couverts de bracelets et les doigts de bagues, le tout en bronze avec une belle patine. Ces bagues et bracelets, achetés par M. Bouillet, furent par lui donnés au Musée de Clermont, où on les voit aujourd'hui.

Mathieu, dans son *Histoire des colonies et des voies romaines en Auvergne* (1), mentionne également des urnes sépulcrales, des patères et des guttus trouvés tout près de Cebazat, dans un ancien champ d'inhumation.

Enfin, M. Luguet, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, dans une conférence faite le 26 février 1890 à la Société du Musée de Riom, a fait connaître un remarquable fragment de statue en bronze représentant une tête de femme, découvert à Cebazat, dans les démolitions d'un vieux mur. Cette tête, détachée du corps à la hauteur des épaules, mesure huit centimètres du col au sommet du diadème qui la couronne. Les traits sont d'une grande pureté et rappellent le type des plus belles statues antiques. Ce qui fait la particularité de cette figure, c'est qu'à la place de chaque oreille, sort du milieu des torsades des cheveux très abondants une petite tête dont le type offre quelque analogie avec celui de la figure principale.

D'après le savant professeur, la femme ou la divinité

(1) Page 235.

Digitized by Google

représentée par cette triple tête serait Diane, l'*Artémis* des Grecs, dont elle figure les épithètes caractéristiques : *Triplex*, *Triformis*, *Tergemina*, etc., que les anciens appliquaient à la fille de Jupiter et de Latone. M. Luguet attribue cette statue à l'époque de Trajan.

Ces intéressantes trouvailles démontrent, on le voit, la haute antiquité du bourg de Cebazat. Nous rencontrerons ultérieurement, à travers les noms de quartiers et les noms de terroirs, d'abondantes indications historiques : nous ne les négligerons point; car, nous le répétons, notre but, dans cette étude, est de prouver que toute l'histoire d'une localité peut se retrouver dans les vieux noms terriens.

Nous allons tenter l'expérience en suivant ces noms par ordre alphabétique.

Adoue [L'] (au cadastre, *Ladoux*).

1527, Ladous; — 1602, Lasdoux.

Même racine que l'Adour, nom de fleuve. Cette racine, *dour*, est celtique et signifie eau. Précédé de l'article armoricain *ar*, le mot *dour* ou *doue* a fait *ar-dour* et *ar-doue*, et par contraction *adour* et *adoue*.

L'Adoue signifie donc *la fontaine*, et, en effet, une fontaine bien connue (sur le bord de la grande route de Clermont à Riom) existe sur le territoire qui nous occupe.

Aubeterre.

1484, Aubiat; — 1527, Laux Aulbyatz; — 1563, Aubeterre; — 1595, Les Aubiats; — 1752, Laus Biards.

Alba terra, terre blanche, terrain calcaire.

Bancillou [Le].

1752, Le Bansillou.

Terrain sur une hauteur. Racine celtique *bann*, haut, élevé, d'où est venu le mot bannière, morceau d'étoffe attaché au haut d'un bâton. De là viennent aussi les mots

Digitized by Google

banc, siège élevé, et banquet (festin), parce qu'on y était assis sur des bancs (1).

BARRY [LE] (au cadastre, *les Barils*).

1476-1527, Le Barry.

Radical celtique *var*, qui signifie hauteur et par suite clôture, mur de protection. Du sanscrit *vara*, maison, est venu le mot baraque. *Barra*, *barria*, *barreyra*, *barrium*, en bas-latin, ont le sens de barrière, rempart, faubourg. D'où le mot *barri*. En vieux français, *barrier* est synonyme de portier.

BEDAT.

Territoire voisin du ruisseau de Bedat qui descend de Nohanent, et dont le nom vient probablement du primitif *bed* signifiant lit de rivière ou de ruisseau, de la même famille que *by*, voulant dire courir, couler, et qui doit tenir à *via*, chemin, voie.

ÉLIE JALOUSTRE.

(A suivre.)

(1) Conf. *le puy de Banne*, commune de Lempdes, canton de Pont-du-Château, et les localités portant le nom de *Banson*, qui généralement sont situées sur des hauteurs.

Digitized by Google

PROBLÈMES ET DOCUMENTS INÉDITS D'AUVERGNE

LES PREMIERS TRAVAUX DE DESSÈCHEMENT DU MARAIS DE LIMAGNE

D'APRÈS LES TEXTES INÉDITS DU MOYEN-AGE

I.

CE QU'ON ENTEND PAR LE MARAIS DE LIMAGNE.

La Limagne doit sa fécondité légendaire aux limons d'un ancien lac. Les bas-fonds à terres noires de cette célèbre plaine portent le nom de *Marais*.

Le Marais s'étend, par portions inégales, sur les sept cantons de Clermont nord, Riom plaine, Pont-du-Château, Ennezat, Maringues, Randan, Aigueperse. Ennezat et Maringues sont et ont toujours été ses vraies capitales : Ennezat pour le bassin de Bedat ou Grand-Marais, Maringues pour le bassin de l'Andon ou Bas-Marais. Ces deux bassins se déversent l'un et l'autre dans la Morge, affluent de l'Allier, qu'elle rejoint à Vialle, commune de Luzillat, à 4 kilomètres en aval de Maringues.

Le pays qui porte le nom de Marais est loin d'être tout entier marécageux, comme son nom semblerait l'indiquer; c'est, au contraire, une région particulièrement fertile.

Digitized by Google

Cette Beauce de l'Aquitaine fut le grenier de l'Auvergne et des provinces voisines avant la création des voies de communication de terre et de mer dont l'ouverture est en train de ruiner l'Europe. Seules les dépressions les plus basses sont encore inondées d'une manière intermittente pendant les saisons pluvieuses, ou sont transformées, du moins, en nappes de boues délayées et profondes.

Mais si le Marais n'est plus marais que çà et là, par plaques, il l'a été partout autrefois. Comment a-t-il cessé de l'être ? Comment ces milliers et ces milliers d'hectares, qui intéressent une quarantaine de communes très peuplées, ont-ils été conquis à la culture ? Il est évident, à la simple inspection des lieux, que les conquêtes individuelles, celles opérées coups de bêche par coups de bêche, sans entente avec le voisin, n'ont pas suffi et qu'elles n'ont commencé d'être fructueuses qu'à partir du jour où de grands travaux d'ensemble ont canalisé la plaine. A quelle époque ces premiers travaux de drainage ont-ils été exécutés ? Là est le problème à résoudre.

II.

LES DESSÈCHEMENTS MODERNES.

Quand on parle du dessèchement du Marais de Limagne, la pensée se reporte aussitôt aux travaux opérés sous l'impulsion d'Henri IV et de Louis XIV. Et, en effet, le Marais a été, par à-coup, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, l'objet de travaux pour la plupart connus. Je me bornerai à résumer les principales phases de ce sujet un peu banal.

La première opération de cette période moderne fut celle des lacs ou marais de Sarlièvе et du Cendre, en tête de la Limagne. Confiée par Henri IV, sous le ministère de Sully, à un Hollandais nommé Bradley, et mise en œuvre par un Allemand d'origine italienne, Octavio de Strada,

Digitized by Google

de 1611 à 1625 (1), elle enrichit le pays et les entrepreneurs qui furent payés en terres. Les Strada y gagnèrent leur marquisat et leur grosse fortune chiffrée, en 1789-1794, à 60,000 livres de rentes en immeubles (2). Dès 1698, la part de l'ancien marais qui leur avait été concédée, non-seulement en seigneurie, mais encore en domaine utile, formait entre les mains du fils d'Octavio « le plus beau domaine de la province », au témoignage du préfet du temps, l'intendant Lefebvre d'Ormesson (3).

La seconde opération, celle du dessèchement du milieu du Marais, se divisa en deux attaques principales comprenant : l'une les marais de Cœur ou de Riom, de Saint-Beauzire, Ménétrol et Gerzat (438 arpents 481 toises) ; l'autre comprenant les marais d'Ennezat « d'une lieue de circuit ». Elle fut commencée sous Louis XIV et terminée sous Louis XV. Rollet, de Riom, intendant du duc de Bouillon, concessionnaire des derniers travaux en 1724 (4), y gagna beaucoup aussi. La partie du marécage concédée au spéculateur prit le nom de Marais Rollet, et une branche des Rollet s'appelait Rollet des Marais.

La troisième opération, celle du dessèchement de l'extrémité nord des marais de Limagne ou Bas-Marais était de beaucoup la plus considérable et la plus difficile. En négligeant les fractions, le marais de Champeyroux y figurait pour 53 arpents, ceux de Saint-Ignat pour 346, de Busserolles pour 118, de Tirande pour 144, de Surat pour 1,137, de Thuret pour 503, de Pagnan pour 706, de Saint-André et le Coat, aujourd'hui Saint-André-le-Coq, pour 257 arpents de marécages ou *prats movens* (5) ; soit en

(1) Notice sur les entreprises de dessèchements des lacs et des marais dans la généralité d'Auvergne, Cohendy (Mém. de l'Acad. de Clermont, 1869, 1re partie).

(2) Notes sur les suspects, rédigées en l'an III sous le nom de *Tableaux*, que je compte publier si les loisirs le permettent.

(3) Relation de l'état de la province d'Auvergne.

(4) Notice Cohendy.

(5) Procès-verbal dressé le 5 octobre 1622 par les magistrats de la sénéchaussée de

Digitized by Google

tout 3,211 arpents ou 1,655 hectares, si l'on compte l'arpent pour moitié de l'hectare. Après diverses péripéties, une société se forma en 1714 entre Saladin, ingénieur de la province, l'abbé de Benoît de Saint-Port, originaire de Maringues, demeurant à La Palisse, et le comte de Corswarent, lieutenant en retraite à La Palisse, qui céda sa part en 1720 au marquis de Chalmazel. Saladin apportait les connaissances techniques, l'abbé de Saint-Port l'idée et la protection de son ami le marquis de Castries, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, pour obtenir la concession; ce personnage l'obtint, en effet, et on l'admit dans la société, moyennant l'apport du titre de concession. Il ne manquait que de l'argent. Deux traitants, MM. Le Blanc et d'Arbonne, celui-ci receveur des fermes à La Palisse, se chargèrent de le fournir. L'idée première de cette compagnie avait été d'ouvrir un canal navigable partant de Riom, coupant le Marais en écharpe et débouchant dans l'Allier, à Vialle. La conception était belle, malheureusement les études démontrèrent que le canal ne ferait pas ses frais, et Saladin, plus pratique, s'arrêta à un projet de drainage composé de tranchées de pourtour circonscrivant chacun des marais à dessécher, et d'un réseau de chenaux intérieurs destinés à vider l'enceinte. Etudes faites, il se trouva qu'il fallait, à cause de leur forme irrégulière et allongée, 42 kilomètres et 702 mètres d'énormes rases de pourtour pour les seuls marais de Thuret, Pagnan et Surat, et 145 kilomètres de fossés ou chenaux en tout pour les divers marais (1). On recula d'abord devant la dépense; mais on fut surtout arrêté par l'opposi-

Riom sur commission de la Cour des Comptes (Arch. mun. de la com. de Saint-André; papiers communiqués par M. Grange, antiquaire). *Prés movens*, prés mouvants, ainsi nommés en 1408 au terrier de la Luminerie de Maringues, *apud* Saint-André.

(1) Notice précitée de M. Cohendy. — L'entrepreneur chargé des travaux en 1721, un sieur Gaillard, avait dès lors l'intention d'utiliser le ruisseau d'Andon, comme d'un grand collecteur pour le Bas-Marais.

Digitized by Google

tion des paroisses intéressées. Déjà fort indisposées par la nouvelle jurisprudence des hautes cours de justice qui attribuait la propriété des communaux au seigneur pour les deux tiers (1), leur irritation fut portée à son comble quand elles virent qu'on allait les priver, par les dessèchements, prélude de la mise en labours, de la jouissance d'une grande partie du tiers qui leur restait; sur ce tiers on allait prélever de grandes étendues pour indemniser les compagnies de leurs déboursés, leur permettre de payer leurs entrepreneurs et de réaliser les bénéfices en vue desquels elles s'étaient constituées.

On ne se doute pas de l'innombrable série de négociations, d'accords, d'intrigues, de ruptures et de volte-faces auxquels donna lieu la divergence des intérêts; de la quantité de réunions d'habitants, de délibérations de paroisses, d'exploits d'huissiers et de jugements qui furent nécessaires (2). Trop long et trop étranger à cette courte

(1) Cette jurisprudence inique, fondée sur une donnée historique fausse en Auvergne où l'allodialité est la règle certaine, s'accusa par de nombreuses décisions rendues entre deux arrêts relatifs à nos marais, qui sont : 1° Une sentence des requêtes de l'hôtel, adjugeant au duc de Bouillon, comme seigneur haut-justicier, les deux tiers des communaux de Gerzat, sous le prétexte qu'un tiers seulement du royaume était allodial depuis le partage entre les Gallo-Romains et les conquérants barbares dont les seigneurs étaient réputés les ayant-droit (Chabrol, *Cout. d'Auv.* I, 46-48); 2° Un arrêt de la maîtrise des Eaux et Forêts de Riom, ordonnant le *triage* des marais d'Ennezat dans la proportion d'un tiers aux habitants, des deux tiers au duc de Bouillon (Ibid., 48).

(2) La grande difficulté fut qu'on ne put trouver pour la grande rase de Surat que 1m 49 de pente sur les 3,228 premiers mètres de parcours; aussi le grand marais de Surat est-il encore le plus mouillé et le plus nu de tous aujourd'hui : c'est un désert de boue sans arbres. Ce qui sauva les concessionnaires fut qu'ils obtinrent 7m 21 de pente pour les 2,232 mètres suivants. La grande rase de Surat eut ainsi 5,453 mètres de long, et les eaux sollicitées à l'écoulement vidèrent à peu près la partie inférieure du marais. La grande rase de Thuret-Pagnan à l'Andon eut 4,190 mètres de long avec une inclinaison de 4m 53, soit en moyenne 1 millimètre par mètre. Je puise la plupart des renseignements relatifs aux opérations du Bas-Marais, de 1771 à 1792, dans un mémoire inédit et fort complet de l'affaire rédigé sous forme de délibération du Conseil municipal de Saint-André (Arch. mun. de Saint-André. — Délibérations de 1844). Les grandes rases ne dépassaient guère dans leur cours inférieur 3 mètres de profondeur sur 6 mètres de large, sauf aux approches de Maringues où le creusement du lit de l'Andon demanda des travaux plus considérables.

Digitized by Google

étude serait le récit de la lutte et des interminables procès qui surgirent entre les habitants, leur seigneur et les concessionnaires. Cela dura près de soixante ans; soixante ans pendant lesquels les travaux furent suspendus, repris, abandonnés, les compagnies succédant aux compagnies.

En 1771, Charles-Godefroy de la Tour, cinquième duc de Bouillon, traita avec Jaoul, ingénieur des ponts et chaussées de la province, et M. Baudet de Laroche, de Maringues, son associé, qui réduisirent le plan primitif après divers tâtonnements. Ils se contentèrent de creuser deux grands collecteurs, traversant les marais de Surat et de Pagnan, pour aboutir au lit de l'Andon, près de Maringues, avec un réseau de rases secondaires se dégorgeant dans les grandes rases collecteurs. Jaoul ajouta une idée simple et excellente, celle d'abaisser le seuil de l'Andon à son embouchure dans la Morge, et de relever son lit là où il se déprimait. Les paysans menacés de perdre leurs pâturages, car, en fait, c'étaient eux qui jouissaient à peu près de tout, même des deux tiers du seigneur, s'opposèrent aux travaux avec une nouvelle énergie. Jaoul et Baudet-Laroche les calmèrent momentanément en leur abandonnant une partie des marais que le duc de Bouillon leur avait cédés à bail emphytéotique de 99 ans, en 1771, peu avant sa mort, et que son fils, Godefroy-Charles, leur vendit ferme, en 1776, sous l'obligation de canaliser et de mettre en culture.

Les dernières opérations du dessèchement du bassin de l'Andon, auquel neuf paroisses étaient intéressées, sont restées inétudiées. Ce n'est qu'en 1792 que les travaux à plan restreint étant à peu près terminés, MM. Jaoul et son associé Baudet-Lafarge, héritier et neveu de M. Baudet-Laroche, purent enfin commencer l'exploitation agricole d'une partie des terrains desséchés et concédés. Ils avaient, à cet effet, édifié une vaste ferme aux portes de Maringues, au lieu dit des Baraques, parce que là étaient les derniers baraquements des ouvriers employés à la canalisation meurtrière du Bas-Marais. Quand les

Digitized by Google

paysans virent, en ces temps de disette, ces terres neuves couvertes de chanvres et de blés géants, là où ils avaient, eux et leurs pères, conduit leurs troupeaux depuis les premiers Gaëls, ils cédèrent aux suggestions des politiciens qui les exploitaient. Ils se jetèrent armés sur le domaine des Baraques, en 1794; on se battit à coups de fusil. Il y eut des morts et des blessés; les bâtiments de la ferme furent pris et livrés aux flammes. Le bien vint de l'excès du mal; les chefs de famille, mis en possession chacun d'une tranche de terres assainies qui leur rapporta plus que leur droit de pacage, commencèrent à s'apaiser (1).

Mais la querelle se raviva lorsqu'il fallut participer à l'entretien des rases. On plaidait encore, en 1833-1844, sur la part contributive de chaque commune dans le récurement des rases qui se comblaient chaque jour, au point que, çà et là, le marais recommençait à se former (2). En des temps moins réguliers, moins pacifiques, les chenaux eussent perdu leur niveau d'écoulement sur tout leur parcours; et une génération plus tard, aujourd'hui par exemple, on ne trouverait plus que des fossés informes, couverts de buissons, comblés aux trois quarts, avec des apparences de ruisseaux naturels, c'est-à-dire tortueux.

Je n'ai tracé que les lignes générales de la canalisation moderne du Marais. Il y eut d'autres entreprises locales sur une moindre échelle.

A la veille de la Révolution, en 1765, l'intendant de Ballainvilliers écrivait au contrôleur général de Laverdy, à propos du marais du bassin de la Morge: « On pourrait améliorer une assez vaste étendue de pays avec les eaux de cette rivière, en faisant un canal d'arrosage sur la rive gauche, entre le village de Pontmaur et celui de Varennes. Les ouvrages à faire pour cet objet ne coûteraient qu'environ

(1) Je renvoie les textes et l'indication des sources sur le dessèchement de cette extrémité nord du Marais à la Notice qui accompagnera la publication de la Charte coutumière de Pagnan.

(2) Arch. mun. de la comm. de Saint-André.

Digitized by Google

6,000 livres en se servant pour le creusement du canal des corvées qui seraient fournies par les communautés qui en profiteraient (1). » Dans ce projet on retrouve l'idée-mère qui a présidé aux travaux du Marais dès les premières origines. Elle poursuivait un double but dans l'emmagasinage des eaux : se procurer des terres à céréales et créer des prairies.

Plusieurs marais assez grands n'avaient pas encore été desséchés à la Révolution, tels que celui de Chappes, dont l'entreprise était demandée en 1786 par MM. Chabrol, de Riom, et Enjobert de Martillat (2), ou les bas-fonds de Champeyroux, dans lesquels s'abattent encore les vols de canards sauvages quand la saison est pluvieuse; ou ceux de la partie inférieure de la commune de Clerlande, anciennement nommée et bien nommée Vasiat (3).

De plus, par un abus qu'explique l'éloignement des Bouillon, ces rois du Marais, domestiqués depuis Mazarin et fixés à la cour, les paysans empiétaient chaque année d'un coup d'araire sur les bordures des marais herbeux de leur paroisse, diminuant ainsi chaque année l'étendue du marécage. Leur travail n'en assainissait à la vérité les bords que très imparfaitement, faute d'être solidarisé avec d'autres travaux (4).

Le résultat des canalisations du XVIII^e^ siècle, dans les marais situés entre Clermont, Riom, Aigueperse, les coteaux de Randan, Maringues, Joze et Pont-du-Château, fut d'assainir au moins 3,000 hectares valant de 15 à 16 millions, et d'augmenter de plusieurs années la moyenne de la vie des habitants dans cette patrie des *niolles* (5), des

(1) Tablettes hist. de l'Auv., VII, 19-20.

(2) Papiers Mabru à nous communiqués par M. Grange, et dont une grande partie a été achetée par M. Francisque Mège. — Mabru était alors l'intendant du duc de Bouillon.

(3 et 4) Arch. nat., Fonds Bouillon, R^2^, 162, 126-127 notamment.

(5) Mot patois (de *nubeolæ*, petites nuées), employé dans le Marais de Limagne pour désigner les brouillards paludéens et nauséabonds qui rasent le sol parfois à l'automne et au printemps.

Digitized by Google

fièvres intermittentes et de l'anémie. On peut porter au double, soit environ 6,000 hectares, l'étendue des terres marécageuses de la même région après les guerres prolongées. Le Marais, toujours prêt à regagner le terrain perdu, a progressé ou s'est rétréci suivant la persévérance de l'homme à lutter contre lui.

Ce qu'il nous faut retenir de cet aperçu des travaux de dessèchement dont nous vivons à cette heure dans le Marais, c'est que, tout incomplets qu'ils sont, ils ont duré environ 180 ans.

III.

DÉNOMINATIONS TOPOGRAPHIQUES.

§ 1er. — *La Limagne d'après les anciens textes.*

Mais ces travaux ont-ils été les seuls? N'avait-on rien fait avant les XVIIe et XVIIIe siècles? Serait-il vrai que le plus riche trésor d'humus de toute la province, que dis-je, de la France d'outre-Loire, n'ait jamais tenté ni les populations ni les chefs qui les ont gouvernées depuis le jour de l'occupation première jusqu'à l'heure où Henri IV prit Sully pour ministre? Pour la solution de la question, il était utile de rechercher, ce qui n'avait jamais été fait, si les raisons de sentiment ne se doublaient pas d'arguments écrits. J'ai donc réuni un certain nombre de textes du moyen-âge constatant que le Marais a été autrefois, à une époque fort reculée, sillonné par tout un système de canaux artificiels, de *chanaux*, ainsi qu'on les appelait. Et comme le fonds de l'argumentation réside sur l'immémorialité des noms de terroirs du moyen-âge dans cette région et sur la certitude de leur corrélation ordinaire avec les objets matériels qu'ils expriment, il est nécessaire d'en citer quelques exemples parmi les plus saillants.

Digitized by Google

Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que *Léman* signifie en langue gaëlique ou celtique : lac, grande étendue d'eau, marais, et que limon en est dérivé. Le Léman de Genève, le *Lemanicus lacus* de César, n'a pas d'autre étymologie que le Léman arverne. Il n'y a de différence entre les deux que dans les proportions, le degré de résistance et la durée du barrage.

Le Léman arverne a été formé par un soulèvement qui a barré le cours de l'Allier, de Limons à Aigueperse, et forcé le fleuve et ses affluents de gauche à se répandre sur la plaine. L'énorme quantité de galets, de silex polis par les eaux, qui couvre encore le sommet de ces coteaux, atteste leur formation par soulèvement. On en enlève depuis des siècles pour construire les édifices et empierrer les chemins dans ce pays à sous-sol calcaire, entièrement dépourvu d'autres pierres, et cependant il reste encore sur les plats sommets des coteaux du barrage naturel, une masse énorme de ces cailloux roulés que, pour mon compte, j'ai foulés bien souvent.

S'il n'est pas encore démontré que l'homme d'Auvergne ait vu le lac dans toute sa gloire, emplissant la plaine à pleins bords, il est certain qu'il l'a connu à l'état de nappes marécageuses encombrées de végétaux et bordées d'alluvions fertiles. Cela est rendu certain par le nombre de demeures et de stations préhistoriques dont les moindres boursouflures de la plaine sont semées. Il a appelé ce pays de son vrai nom, le Pays de Limagne.

C'est le *Pagum Lemaniam* de Sidoine Apollinaire au v^e^ siècle (1).

L'*Arverniam lemanem* de Grégoire de Tours, au vi^e^ siècle (2).

Le *Limane* du même auteur (3).

(1) Epist.
(2) Hist. Franc. Lib. III, cap. 9.
(3) Ib. Lib. V, cap. 35.

Digitized by Google

Le *Pagus Limanicus* de Pépin-le-Bref, en 756 (1).
Pagus Limanicus encore en 761 (2).
Lemanicus pagus en février 766 (3);
Aïcis Limanicus en 898 (4).
Pagus Limaniæ entre 1049 et 1096 (5).
Pagus Limaniæ en 1060-1096 (6).
Terra de Limania en 1209 (7).
Limnania en 1229 (8).
Limaynha, *Limania* en patois en 1242 (9), en 1263 (10), en 1278 (11). Depuis, les textes sont innombrables. Le *pagus* a donné son nom à une grande subdivision ecclésiastique, l'archiprêtré de Limagne (12).

Ce qui est moins connu, c'est que Limagne était un nom générique. La plaine de Limagne n'était pas seule à porter ce nom en Auvergne. Il y avait des Limagnes un peu partout; depuis « *le lac de Limagne* » de la commune de Saint-Jean-de-Nay, canton de Loudes, arrondissement du Puy, exactement situé sur la frontière de l'ancienne Auvergne et du Velay, jusqu'à la seigneurie de *Vaux et Limagnes* de la commune de Saint-Myon, au nord de

(1) Ch. 25 du Cartulaire de Brioude, datée de la XII^e année du règne de Waifer, duc d'Aquitaine, en Auvergne.

(2) Ch. 17 du même Cartulaire. Si la charte est authentique, on l'a attribuée à tort à Pépin II, *roi d'Aquitaine* (859), car elle est datée *Pippino rege Francorum* et de la 20^e année de son règne.

(3) Charte dite de Mozat (Gallia Christ. II Eccl. Clarom. Instrum. col. 103-105. — Mabillon (Annal. benedict.) l'attribue à Pépin II et non à Pépin-le-Bref. C'est une charte fabriquée au IX^e siècle sur documents du VIII^e.

(4) Cartulaire de Brioude, p. 19.

(5) Baluze, Maison d'Auv. II, 30. D'après les chartes de Cluny, Cartul. de Saint-Odilon.

(6) Ibidem II, 38.

(7) Ibid. II, 82. — *Villam de Clarlende in terra de Limania.*

(8) Bibl. nat. Fonds Baluze, t. II, p. 192. Homm. de Béraud de Mercœur.

(9) Arch. départ. Puy-de-Dôme. Fonds Port. Terrier Dogue rédigé en patois.

(10) Ibid., fol. 187.

(11) Arch. départ. Fonds Chap. Cath. Arm. IX, sac G, cote 5.

(12) *Archipresbiteratus de Limanie.* Il doit dater de la fin du XI^e siècle ou du commencement du XII^e au plus tard.

Digitized by Google

Riom (Puy-de-Dôme). Dans le seul canton d'Aurillac, il y en avait, il y en a encore deux : *Limagne*, village de la vallée de Jussac, et *Limagne* de la commune de Saint-Simon, dans la vallée de Jordane.

En 960, Rainulfe donne à l'abbaye de Beaulieu, sur les confins de l'Auvergne, son fief de Limagne *illo fevo de Limanico*, et il renouvelle ce don en 974 (1). Pierre de *Limagne* vivait en 1278, en Basse-Auvergne, à la Roche-Noire (2). *Limanion* est un chef-lieu de commune du canton de Châtillon (Nièvre), et *Limon* se trouve dans le même département, commune de Saint-Benin.

Tous ces lieux, sans exception, se trouvent dans des bas-fonds gras et limoneux autrefois recouverts par les eaux. Il y a mieux : le mot est chez nous, dans la langue du moyen-âge, un nom singulier qu'il faut ajouter au dictionnaire des locutions de la France centrale.

Au XI^e^ siècle, peu après l'an 1000, Rigaud de Lavergne achète à Amblard III, comtour de Nonette et seigneur d'Espalion, « *des limagnes* » situées au territoire des Barges, près de Florac et à peu de distance des marches de l'Auvergne (3).

Limagne, de la paroisse de Saint-Simon, se nommait « *les Limagnes* » vers 1050 (4).

Au XII^e^ siècle, un seigneur de La Tour dispose par testament de « *ses limaignes*. En 1242, on appelle « *las Limaynhas* de Lunhat » un terroir particulièrement fertile et profond de la commune de Lussat, canton de Pont-du-Château (5).

(1) Hist. du Languedoc. (Dom Vaissete, IV, 1re partie, p. 39.)

(2) *Petrus de Limanha, Rupe de Marnhac.* (Arch. dép., arm. IX, sac G, cote 5, Fonds chap. cath.)

(3) *De Bargas, illas limaniasque Amblardo conquisitavi.* (Ch. 380 du Cartulaire de Conques, édition Desjardin.)

(4) *Petrus de Limaniis*, abbé d'Aurillac. — Breve chronicon abbatiæ Aureliacensis. *(Vetera Analecta.* Mabillon, II, 257.)

(5) Terrier Dogue du Chapitre du Port. (Arch. départ. Fonds Port, fol. 150.)

Digitized by Google

A la fin du même siècle (1288), le comte Robert II, Dauphin d'Auvergne, donne en dot à sa sœur Mathilde, 100 livres de rente « à asseoir dans deux des châtellenies de Champeix, Vodable et Plauzat, mais seulement dans *la limagne* desdites châtellenies (1). »

Les terres de labour situées à côté de Pierrefort (arrondissement de Saint-Flour), dans un fond et dans un sol gras se nomment encore aujourd'hui, de leur vieux nom : « *les champs limaniers* ».

On disait donc une limagne, comme on disait un chambon, une varenne, une narse, des chamalières, un palud, des liues, une jonchère, etc... La limagne est une terre d'alluvion, vaseuse, fertile, profonde et plate.

Du pied des montagnes du Velay, à la naissance des collines du Berry, qui commençait à Chantelle avant la création du Bourbonnais au XI^e^ siècle, l'Allier formait une suite de lacs et donna naissance, par conséquent, à un chapelet de limagnes, lorsque ces lacs furent desséchés par le retrait des eaux : lacs ou limagnes des environs de Vieille-Brioude, de Massiac, de Lempdes, de la plaine d'Issoire, du Lambronais, de la Comté, d'Authezat; pays qui tous ont émis, sur la foi de quelque charte isolée (2), et surtout sous le couvert d'une locution dont nous venons de démontrer le sens générique, la prétention d'appartenir au pays de Limagne, prétention assurément mal fondée. La véritable Limagne n'est autre chose que le plat-fond du grand Léman d'Auvergne, entre Gergovie, Clermont, Riom, Aigueperse, Maringues, Artonne et l'Allier.

Il commençait au lac du Cendre, le *lacus Al Sandra*, le

(1) *Assidendas in duabus de castellaniis infrascriptis, videlicet in castellania de Champelhs, et de Vodabula et de Plauzac et in* LIMANIA *tamen dictarum castellaniarum.* (Baluze, Hist. de la Mais. d'Auv., II, 281.)

(2) La 17^e^ charte du Cartulaire de Brioude, place en 761 les hauteurs du Mont-Paulin au-dessus du Broc, près d'Issoire, *in pago Limanico*, etc...

Digitized by Google

lacus Alexandra, de 994-1048 (1), et à Sarliève, le *lacus Sarlhac*, le *lacus de Sarlega*, de 954-986 (2) et de l'an 1000 (3), sous la montagne de Gergovie. Le lieu de refuge de la nation arverne, qui devait devenir la capitale de la plus grande confédération des Gaules, s'élevait, à l'origine, au fond d'un golfe en tête du Léman qu'elle dominait dans toute sa longueur, aussi loin qu'on pouvait apercevoir les feux de signaux. A partir de là seulement, les rives du lac s'écartaient avec une ampleur ininterrompue, et le fleuve, après avoir embrassé de ses deux bras l'île rocheuse de Cournon, s'étalait dans la plaine ouverte. Au delà d'Aigueperse, il formait d'autres lagons, ceux de Poézat, de Gannat, d'Escurolles, etc., celui de Sauzet, dont les eaux noires, jointes aux flots jaunes du torrent de Sioule, battaient la côte du Mayet-d'École. Mais, à partir d'Aigueperse, ce n'était plus le Léman proprement dit, bien que la Limagne fût censée s'étendre depuis le pont de Vieille-Brioude jusqu'à Gannat ou même jusqu'à Saint-Pourçain, sur près de 40 lieues de long (4).

Les dîmes que l'abbaye de Saint-Allyre possédait, depuis le Crest jusqu'à Gerzat, portaient, au moyen-âge, le nom de « Directe de la *Limagne* (5) »; plus bas, c'étaient celles de la « *Petite Limagne* (6) ».

Le Léman, père du Marais, long de 48 kilomètres environ, à course droite de pirogue, large de 16 kilomètres en moyenne, avait ses deux déversoirs principaux à Aigueperse et à Limons, en laissant de côté le val de Buron;

(1) Ch. 413, Cartul. de Sauxillanges.

(2) Ch. 229, même Cartulaire.

(3) Ch. 223, 262, 598, etc., ibid. — Voir aussi : Contrat de mariage de Pierre, fils d'Achert et de Latgiarde, avec Florence, fille d'Aubert et de Wilhelmine, en 1060. (Fond du Chapitre cathédral de Clermont : Arch. départ.)

(4) Belleforest : Cosmographie, Pays d'Auvergne, p. 236.

(5) Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-Allyre; *passim*.

(6) Terrier de la Petite Limagne (Ibid., Layette NN, cote 3238). En 1345.

Digitized by Google

et il est fort digné d'observation que le nom de ces deux estuaires corresponde exactement à l'état du sol, au moment où le Marais commençait à se former.

Là où les eaux lentes se disséminaient en lagunes marécageuses, les premières familles qui ont pris terre dans les îles ou se sont creusé des terriers dans le tuf calcaire des rives, ont baptisé le lieu de son nom imagé et juste : les *Eaux éparses* (1).

Là où le courant violent du fleuve lancé à toute vitesse dans son thalweg entre les côtes de Bulhon, Sauvagnat et Joursat sur la droite, de Montgâcon, Vendègre, Demolle, Mons sur la gauche, se trouvait resserré tout à coup par l'étranglement de la vallée et déposait, dans un remous de ses eaux limoneuses, les terres légères et les graviers désagrégés par lui dans les montagnes d'Issoire et du Brivadois, les premiers habitants appelèrent le lieu de son nom juste aussi : *les Limons* (2). Le sol de ce territoire, sur plusieurs kilomètres en avant et plusieurs en arrière

(1) ***Aqua sparsa***, en 1016. (Bal., Mais. d'Auv., II, 31.) — ***Aigua Esparssa***, en idiome arverne, en 1242-1263. (Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fond Port. Terrier Dogue.) — ***Esguiparsa***, en 1307 et 1408 (Arch. nat. R² 126, fol. 61 et 105). ***Aquæ sparsæ*** est la forme la plus fréquente. Ces deux mots ont le même sens en celtique et en latin. Dans les chartes de fondation du prieuré de Médagues, le moine rédacteur, qui était du Marais, de Marmillat près Lempdes, nous donne le nom latin et le nom celtique de Médagues : Terra quæ appellatur Villa nova, vel alio nomine ***Mesdague***... terra quæ appellatur ***Medagues*** id est Villanova... terra quæ ***vulgo dicitur Mes dagues*** (Bibl. nat. Fragm. hist. eccl. Aquit. Estiennot. Bibl. nat. anc. St-Germain, latin, III, 170). — ***Mesdags***, en 1317 (Arch. nat. R² 126, fol. 61). — ***Me, Mes*** signifie, en celtique, milieu. La place centrale de Tirande, au milieu du Marais, se nomme en patois au moyen-âge : « ***Le Mes, le Mi de Tiranda***... », al. « ***le Milieu de Tiranda*** » (Terrier de Tirande de 1394, d'après ceux de 1318, 1289 et les lièves du XIe siècle). ***Médagues***, ***Mes d'ags***, que l'on a traduit par ***Mediis aquis***, avait été baptisé ainsi par les premiers occupants, parce que ses sources minérales sourdent dans le lit même de l'Allier, au milieu des eaux. Les Romains exploitèrent ces eaux et construisirent là une petite station balnéaire dont on a retrouvé des vestiges. L'établissement nouveau fut la ***Villa nova***. Le nom romain ne put détrôner le nom primitif. Le sens d'Aigueperse n'est pas douteux.

(2) Chef-lieu de commune du canton de Maringues, arrondissement de Thiers, sur la limite du département de l'Allier. Aucun auteur n'a donné de renseignements sérieux sur cette localité. Son nom primitif est ***Lemous***, en langue arverne. « Guilhem de

Digitized by Google

du village, est encore revêtu d'un manteau de graviers et de chambonnages dont la nuance jaunâtre contraste vivement avec le sol foncé du lac et de son estuaire d'Aigueperse-Effiat.

Ce promontoire qui se détache de la chaîne de coteaux servant de barrage entre les deux déversoires, et s'avance, cap au sud, entre deux anses, c'est le coteau de Pagnan, que je trouve nommé trente-sept fois *Painhans (Pen, Penh; ans)*, du VII^e^ au XIV^e^ siècle, c'est-à-dire « le cap de l'anse » ou « le cap de l'eau ». — Voici Maringues *(Mar ing)* littéralement « l'extrémité du Marais » ou, si l'on veut, « le lieu du Marais », suivant les deux sens donnés par les celtisants à la finale *ing;* entre Maringues et Pagnan, Proulhat *(Prulh lac)* « la source du lac »; Tirande « la Terre de l'eau » *(Tir and);* Lande, *Landa*, l'Eau, « le pays de l'eau (1) », Ennezat, anciennement *Esnezac* « le lieu de la chasse » *(Esnes ac);* Riom, l'ancien *Ricomagus* « le chef de la plaine » ou « Richeplaine » ou « Champs du roi » *(Rich, rig ; mag)*, et combien d'autres, jusqu'à *Neimheid*, dont on fit *Nemetum* « le Temple », le centre du culte national, et *Ger gauv* « la ville de guerre ». Les noms primitifs appropriés aux lieux abondent en ce pays.

Lemous, seigneur de *Lemous*. » hommage, en 1274, à Aimeric de Montgâcon, pour biens situés entre Limons et St-Priest-Bramefant (Arch. nat. R^2^ 126, fol. 106, n° 2). Gauvain de *Lemos* vit sur place, en 1279, et possède des biens aux Moussouves, *Mossoas, Mossozas* (ibid.). Guill. de *Lemos*, seigneur de *Lemos, Lemous* dans le même acte de 1342 (Arch. nat. J. 1084, n° 13). — Le nom se prononçant alors *Lemousse, Limouse, Limoux, Limose, Lémose*, les rédacteurs d'actes, étrangers au pays, en ont fait fréquemment *Lemovicas*. De là peut-être une famille de Limoges, vassale à Clermont des seigneurs de Montgâcon, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Il en fut de même d'un autre *Lemous* près d'Olliergues ; *Leme*, en 954-974 ; *Lemovicas*, en 927 (Ch. 13 et 356, Cartul. de Brioude), qui a donné son nom à une autre famille de Limoges. *Lemovicas* et *Limoges* ne sont que des déviations. — La « *Motte de Limons* », avant d'être château féodal, avait été une station celtique ; le curé du lieu, en 1840-1845, y avait réuni une curieuse collection d'objets trouvés sur place, notamment de poteries gauloises noires et pétries à la main, et d'armes en silex.

(1) La forme Lempdes est récente. Dans les actes du XI^e^ siècle, dans les terriers des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, c'est toujours *Lande, Landa*.

Digitized by Google

§ 2. — *Le Marais, d'après les actes authentiques du moyen-âge.*

Les eaux se sont abaissées par évaporation sur toute la surface du globe; le fond du Léman s'est exhaussé; d'autre part, les détritus de plantes paludéennes en décomposition depuis des siècles et les verrues du sol émergent de tous les côtés, figurant un archipel dans le Léman transformé en marécage. Encore des siècles, le niveau des eaux a baissé encore; rarement, dans les années d'inondation, l'Allier se déverse dans la plaine par les coupures de ses berges plates (1); mais ses plus grandes eaux ne recouvrent plus jamais les boursouflures déjà très habitées; le Marais est intermittent; seules quelques cuvettes miroitent au soleil en toutes saisons; les habitants, qui ne vivaient que de la chasse et de la pêche, sont maintenant cultivateurs en même temps que pasteurs. On peut dire d'une manière générale que presque tous les villages du Marais de Limagne existaient alors; la preuve en est qu'ils sont presque tous doublés de demeures souterraines. La Limagne est perforée de balmes partout où son sous-sol est calcaire, et par conséquent imperméable.

Les noires alluvions du Marais ont enrichi les Arvernes vivant à l'époque historique; nul doute qu'elles n'aient contribué à la réputation d'opulence dont ils jouissaient avant la conquête romaine. Le Marais dut être divinisé comme l'était l'Allier à Cournon et par des raisons bien plus fortes; il occupa évidemment une grande place dans l'imagination de ses habitants. Ne leur fournissait-il pas tout ce dont ils avaient besoin : la viande et le laitage sans travail dans les pâtures immenses qui en tapissaient

(1) Les anciennes berges de l'Allier existent encore, très reconnaissables tout le long du Marais, de Cournon à Limons. Le fleuve avait une largeur variant en général de 500 mètres à 2 kilomètres environ.

Digitized by Google

le fond; le pain, les légumes et le chanvre sur ses rives; le poisson dans ses nombreux marigots; une cavalerie pour la guerre s'élevant toute seule dans les pampas couverts de hautes graminées; de sûres retraites enfin derrière les fondrières mouvantes, dans le fouillis des aulnes, des vernes, des saules et des joncs de grande taille où l'ennemi ne pouvait les suivre faute de connaître les sentiers qui conduisaient aux mottes fermes.

Le Marais a joué un rôle prépondérant dans l'histoire des populations qui l'habitaient; c'est grâce un peu à lui que le paysan libre fut la règle du pays, le serf l'exception, la rare exception. Divisé entre chaque tribu, dont l'unité forma l'unité de paroisse du IIIe au Ve siècle, il apporta l'aisance à chaque communauté d'habitants, y maintint des goûts d'indépendance par l'habitude de s'administrer soi-même et d'élire des représentants pour gérer la chose commune. Aussi y voit-on des groupes purement ruraux, des villages qui n'étaient même pas chefs-lieux de paroisse posséder, aux XIIIe et XIVe siècles, des chartes de coutumes, jouir du consulat, tels que Pagnan et Tirande, sans qu'on puisse en chercher la cause dans « le commerce, père de la liberté », vu que ces villages de laboureurs n'abritaient pas le moindre marchand dans leurs maisons de pisé.

Le Marais s'est toujours appelé le Marais, aussi haut que les documents remontent. Sous Charles-le-Chauve, deux propriétaires du pays, Rotbaud et Ottelin, vassaux d'Arembert à Maringues, lui vendent une terre, *sita in paugo Telotornense in fine Mariacense in villa Marego*, laquelle fut cédée à Cluny vers l'époque de sa fondation, en 910 (1). — « La ville de Maringues sur les bords de la

(1) Charte 10 du Cartul. de Cluny. L'église de Maringues était, avant 994, la propriété de l'abbaye de Cluny, ainsi que nombre d'autres tout autour de cette ville. (Patrol. latine. Migne, t. 188, col. 932-935.)

Digitized by Google

contrée du Marais, dans le pays de Turluron (1) », c'est bien cela. Si nous ne nous sommes pas trompé dans cette attribution géographique, Maringues faisait partie, alors comme aujourd'hui, de la circonscription territoriale qui comprenait l'arrondissement de Thiers.

Voici une série de textes inédits du moyen-âge relatifs au Marais. Il est à remarquer : 1° que les terriers des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, où je les ai recueillis pour la plupart, n'ont fait que copier les noms de lieux dans les terriers antérieurs qu'ils visent fréquemment; 2° que ces terriers originaires ont été rédigés eux-mêmes sur le vu des lièves, papiers de recette et autres titres remontant du VIII^e^ au X^e^ siècle. Nous avons donc, avec ces documents, des dénominations géographiques qu'on peut considérer comme primitives (2) :

Le Marestz Alniaci (Aulnat), en 1263 (3).

El Mares Pontel, entre Gerzat et Pont-du-Château, en 1242 (4).

Le Marest de Gerzat sive de la Rulhoza ... de la Rulhouze; — Les Marais al Seugle de la Ruilheze ... Mares al Saugle de la Rioulouze ... Maresius dal Seugle; — Les Mares de Gerzat, en 1333 et 1334 (5), en 1406 (6), etc.

(1) Le *pagus* ou *comitatus Tolornensis*, *Telotornensis*, *Torlornensis* et autres variantes figurant aux Cartulaires de Brioude, de Sauxillanges, aux archives du Chapitre cathédral, était un des cinq sous-comtés d'Auvergne. Il empruntait son nom au château de Turluron, à 4 kilomètres de Billom, qui était, à proprement parler, le château dont Billom était la ville. Il est détruit depuis longtemps. Le comté de Turluron comprenait à peu près les arrondissements de Thiers et d'Ambert.

(2) Un grand nombre de ces terriers font partie de la collection de M. François Boyer. Je le remercie de la complaisance qu'il a mise à me les communiquer.

(3) Arch. départ. Puy-de-Dôme. Fonds Port. Terrier Dogue, fol. 185.

(4) Ibid., fol. 134 verso et 135.

(5) Trente-deux acquisitions dans ce marais par Marie de Flandre, dame de Montgâcon, comtesse douairière d'Auvergne, veuve de Robert VII (Arch. nat. R^2^ 126-127). — Accord entre son fils Jean d'Auvergne-Boulogne et le sieur de Ravel, touchant les limites de leurs terres dans le Marais (Ibid., 125). — *Seugle*, d'où *Souille*, signifie lieux boueux, mouillé; il est à peu près synonyme de *liue*, *meulh*, *meuilh*.

(6) Terrier du Chastel-d'Ennezat *apud* Gerzat.

Digitized by Google

Le petit Marest de Linhat, en 1408 (1) ... *de Lunhat*, en 1472 (2).

Maresius de Ponte Castri, en 1261-1267 (3); *Le Marest de Pont du Chastel* (4).

Le Mares de Sal près Lussat, en 1242-1263 (5), en 1303 (6).

Le Marest de Luxsat, en 1223 (7), 1242-1263 (8); *Le Marest de Loussat*, en 1274 (9); *Marest de Luxsat*, en 1405 (10), 1454 (11).

Le Marest du Chastel d'Ennezat, en 1405-1406 (12).

Le Marest d'Espinet, en 1404 et 1454 (13).

Le Marest de Chappes; — La Charreyra do Marest; — La Via do Marest, à la même époque (14).

Le Mares de Vézat al. Vaziat, partie méridionale de la commune de Clerlande, en 1336 (15).

(1) Ibid. *apud* Chappes.

(2) Terrier de Saint-Beauzire, dressé par Chabaure, notaire.

(3) Terrier Dogue du chapitre du Port. Loc. cit. On dit aussi *Maresius* en *Quereg*, en 1204. (Ch. 37 du Cartul. de Beaulieu.)

(4) Terrier de Saint-Beauzire (1471-1472).

(5) Terrier Dogue.

(6) Lièvre du Terrier du Port de 1303, dit *Terrier Auvergnat*; document en roman arverne, comme le Terrier Dogue et le Mémorial de Jean Bernard, chanoine du Port de 1223.

(7) Mémorial de Jehan Bernars. (Arch. départ. Fonds Port.)

(8) Terrier Dogue.

(9) Arch. départ. Fonds Chap. cath. Arm. XIV, sac K, cote 15 : Vente par Durand de Sauvagnat au Chap. cath. de Clermont.

(10) Terrier du Chastel-d'Ennezat *apud* Luxsat, 1404-1406.

(11) Ibid., 1454-1456.

(12) Terrier du Chastel-d'Ennezat, dressé par Anglès, notaire et chancelier de Godefroy de Boulogne.

(13) Terrier d'Espinet *apud* du précédent, commencé en 1404 ; et terrier du même lieu, de 1454, acte du mois d'avril.

(14) Terrier de Chappes, reçu par Anglès et Bonnet Boniol, en 1405.— Terrier du même lieu, de 1454, nos 176 et 198.

(15) Transaction entre Marie de Flandre et le sieur de Ravel, sur les limites de leurs terres dans le Marais d'Ennezat. (Arch. nat. R² 126, fol. 70.)

Digitized by Google

Le Marest commun de Saint-Inhat; — Les Marestz de Saint-Inhat, en 1408 (1).

Les Marest del Coat, en 1409 (2).

Le Marest commun de Saint-Andrieus, en 1395 (3).

Le Marest de Panhas, en 1242 (4); *Le Marest de Panhans*, en 1394-1395 (5).

Le Marest de Maringues, en 1392-1397 (6). Nous avons déjà vu le Marais de Maringues en 886.

Mares est le diminutif de la racine *mar* qui se retrouve dans presque toutes les langues sémitiques pour exprimer l'idée d'une grande étendue d'eau.

Ces fonds de marais n'avaient plus de poissons en liberté au moyen-âge, à cause de leurs dessèchements accidentels, du peu de profondeur des cuvettes permanentes et de leur caractère communal qui les mettait à la merci de tous; mais le poisson y était gardé dans des laisses, des *boires*, des *doos*, douves, ou réservoirs très nombreux. Cependant, en amont du vieux Léman, près de la Serre et de Gergovia (commune de Veyre-Monton), le marais de

(1) Terrier de Saint-Ignat, pour Jacques et Philippe de Vernet, fils mineurs de Jacques et d'Agnès de Saugues, dressé par Jullien, notaire.

(2) Vidimus de transaction sur les limites du Marais de Cohat, où se rencontraient le duché de Montpensier et la baronnie de Montgâcon, entre le procureur général de la Sénéchaussée d'Auvergne, pour les Bourbons, et Bertrand V de La Tour comme époux de Marie de Boulogne. (Arch. nat. R² 126, fol, 115, n° 29.)

(3) Terrier de Saint-André ou Saint-Andrieus *apud* celui de Montgâcon, dressé par Jean de Montbardon et Antoine Bessole, dit Toniguet, notaires à Maringues.

(4) Terrier Dogue, fol. 120 verso.

(5) Terrier de Montgascon *apud Panhans*, al. Pagnan.

(6) Terrier de Montg. *apud Marengues*. — Comptes consulaires de Maringues, 1465-1481 (Arch. munic. de Maringues. — Sentence de Pierre Vigot, lieutenant du châtelain de Maringues, du 19 juin 1516, entre les habitants et Me Pierre Boudet, substitut au bailliage de Maringues, et son frère Louis, prêtre communaliste de Maringues (Ibid.). — « Terroir *anciennement* appelé le *Marest* de Maringues »; appartenances de l'Olme de la Branche ou de l'Olme Andrieus, entre Maringues, Solagnat et l'Andon (Terrier de Maringues, 1667-1686, fol. 114). — Actes reçus Blaise Boudet et Douxsaint, not. à Maringues, et Antoine Falevard, not. à Joze.

Digitized by Google

la Narce, desséché depuis longtemps, *lacus qui vocatur Narcia*, en 994-1048, était assez poissonneux alors pour faire l'objet d'un bail emphytéotique ou d'une dation en fief. La garde héréditaire du lac était confiée à une assez grosse famille du pays qu'on appelait à cause de cela les *Narciaires* (*Narciarii*). Vers 1030-1040, le prieuré de Sauxillanges, à qui Elie Ier du Crest avait donné ce lac aux environs de l'an 1000, fit un traité avec les Narciaires, aux termes duquel ceux-ci ne devaient avoir du poisson que ce que le monastère ou ses pêcheurs voudraient bien leur en laisser tous les ans. Le couvent se réservait aussi de prendre tous les joncs nécessaires pour couvrir ses églises et ses maisons du territoire des Martres (1). Ce marais est aujourd'hui le domaine de la Narse.

§ 3. — *Le nom des cours d'eau du Marais d'après les documents du moyen-âge.*

Aucun des cours d'eau qui sillonnent le Marais ne porte un nom moderne ou insignifiant. Deux se déversent directement dans l'Allier : l'Artière et la Morge.

1° *L'Artière* (*Art eyre*) est le *fluvius Arteria* de la bulle de Pascal II, en 1107 (2). En latin, ce mot a le même sens que le mot français qu'il exprime ; artère, grosse veine, se dit exactement *arteria*. On serait d'autant plus tenté de le prendre dans le sens de grand ruisseau ou grande rase, que les Romains, dont la langue était sœur de la celtique, employaient celui de *vena* dans le sens de rases d'irrigations artificielles. — La forme est la même dans la langue nationale, c'est-à-dire en patois celtico-roman : « Pont al Chastel... *lo riu d'Arteyra* » en 1242 (3). — « *Laigua*

(1) Ch. 377, 565 du Cartul. de Sauxill. Voir comme complément ch. 84, 65, 67, 75, 978, 567, 844.

(2) *Monum. pontif. Arverniæ.* Chaix de la Varène, p. 129.

(3) Terrier Dogue (Arch. départ., Fonds Port).

Digitized by Google

que hom appella Artheira » dit à la même époque le Terrier Dogue en parlant du territoire des Paulines, emplacement de la gare et des casernes de Clermont (1). — *Artheyra* en 1223 (2). Une voie qui longeait ce cours d'eau portait son nom : *la via Artheira* en 1242 (3). De même une partie du village située vers son embouchure dans l'Allier : *la via per ont hom vai ad Artheira* (4). Ce village était une partie seulement des Martres ; la preuve en est que le surplus du bourg est nommé *les Martres* dans le même document. Le groupe primitif est celui nommé *Arteira* que je crois être la partie basse du village, celle située près du ruisseau.

2° *La Morge.* — Le *fluvius Morgia* de 1107 (5), le *flumen de Morja* de 1245 (6), la « *rivière de Morge* » de 1305 (7), la *Morghe* en 1317 (8), *flumen Morghii, Morgha, Morgie* en 1397 (9), *Morgha* en 1408 (10)— a pour racine le mot gaëlique *or*, le plus répandu de tous dans les noms de cours d'eau d'Auvergne, avec celui de *auz* et celui de *and* qui ont le même sens, sauf peut-être que ce dernier paraît s'appliquer à une eau un peu plus lente. L'initiale *M* et la finale muette *rje* caractérisaient-ils l'*or* du Marais ? Morje n'était-il que le résultat de la fusion des mots *or*, eau, et de *Mares* ou *Marze* « la rivière du Ma-

(1) Ibid.

(2) Mémorial de Jehan Bernars (chanoni dal Port). Mêmes archives. — Le terroir des *Paulines* porte toujours ce nom romain. On l'a rapproché de celui de Pauline, femme de Titus Labienus, lieutenant de César et son principal officier dans la guerre de conquête des Gaules.

(3 et 4) Terrier Dogue.

(5) Bulle de Pascal II précitée.

(6) Tablettes histor. de l'Auv. Bibl. Cler. Man. de Dulaure. Hommage de Faucon II de Montgâcon à Alfonse de Poitiers en 1245.

(7) Arch. nat. R² 126, fol. 97.

(8) Hommage de Guillaume de Nonnette à Marie de Flandre « de tout ce qu'il a entre la Morge et le château de Maringues. » (Ibid., fol. 95 verso.)

(9) Aveu et dénombrement de Guillaume Chambe, damoiseau de Bessat, à Jean de Berry, duc d'Auvergne. (Orig. sur parchemin entre mes mains.)

(10) Terrier de la Luminerie de Maringues *apud* Saint-Ignat. (Arch. mun. de Maringues.)

Digitized by Google

rais »? ou encore la réunion des deux mots *or* et *marche*, *marge* « la rivière des marches, de la frontière »? Les deux hypothèses peuvent convenir à ce cours d'eau. La rivière de Mourjou, en Haute-Auvergne; le Morjon, Morgon, Mourgon ou Mourjon, autre affluent de l'Allier, à Saint-Germain-des-Fossés, rive droite, sont dans des conditions topographiques analogues.

Les principaux affluents de la Morge sont, dans le Marais, le Bedat ou Tiretaine sur la droite ; l'Andon sur la gauche.

Nous avons prouvé ailleurs par textes que le nom primitif du ruisseau de Tiretaine était *Dordanie*, *Dordagne*, c'est-à-dire le ruisseau qui descend de la montagne *(Dore dun)*. Et, en effet, il descend du pied du puy de Dôme.

Le Bedat, qui n'est que la continuation de la Tiretaine, est le *rivus de Bedatz* de 1223 (1); *l'aigua que hom appella Bedaitz* en 1242 (2), *l'aigua de Bedais* à la même date (3). « *La ribbe de Bedat* » d'un acte authentique de 1336 (4) donne son orthographe moderne qui est reproduite aussi dans le terrier de Saint-Laure de 1394 (5). Le Bedat, avant de se jeter dans la Morge, entre Saint-Laure et Maringues, près d'Entraigues, en un lieu dit aujourd'hui Chabreloche et autrefois Royat, a reçu le ruisseau d'Ambène qui baigne Ennezat.

C'est le *Rif de Lambena* et *de l'Embena* en 1404 (6).

(1) Mémorial de Jean Bernard. — Acte de vente par Adémar de Gerzat au monastère de Saint-Allyre. (Hist. d'un village de Limagne, Gerzat, par M. Elie Jalousire. Mém. de l'Acad. de Clermont, 1885, p. 119.) — Il est difficile de ne pas voir dans *Bedatz*, *Bedais* la même racine que dans les deux rivières de Bidouze, affluents de l'Adour, la *Bidassoa*, la rivière de Bidage, Bidatge, Bidache, etc...

(2) Terrier Dogue. *Apud Chapas*, fol. 175 verso.

(3) Ibid., folio 175. *Apud Bordelas de Enazac.*

(4) Acte de bornage d'Ennezat-ville et d'Ennezat-le-Chastel. Le Bedat y est donné comme ligne séparative entre les territoires de Chappes et de Puychany.

(5) Terrier de Montgascon *apud* Saint-Laure. Dressé par Jean de Montbardon pour Godefroy Ier de Boulogne.

(6) Terrier du Chastel-d'Ennezat, par Jean Chàbrier et Toniguet-Bessole, lieutenant du châtelain d'Ennezat.

Digitized by Google

Un document patois de 1242 le nomme cependant *Embeira* en 1242 : — « *Enazac-L'aigua que hom appella Embeira de que mollo moles de Nuailhac* » (1).

L'Andon ou Petite eau, diminutif du celtique *and*, est nommé *flumen d'Ando* en 1290 (2); *Ando* en 1306 (3); « *le fleuve d'Andon* » (4) à la même époque — au moyen-âge *flumen, fluvius, rivus* est tout un. — Le Pont-d'Andon, à Maringues, est appelé *pontem d'Ando* en 1397 (5). Le terrier de Maringues dressé en 1392-1395 dit *Andon, Endon* (6). Le patois en a fait Andou qui est resté. C'est dans Maringues que l'Andon, formé par plusieurs sources des bas coteaux du canton de Randan, rejoint la Morge après s'être traîné dans le Marais.

Etant ainsi démontré, d'une part, que les noms topographiques du Marais ont eu la vie très dure et que, d'autre part, ils ont représenté positivement les objets matériels qu'ils expriment, il sera logique de conclure que le Marais a été l'objet de grands travaux de dessèchement bien longtemps avant les entreprises modernes, si nous trouvons dans les noms de ses terroirs du moyen-âge une série de dénominations rappelant les tranchées, canaux ou chanaux qui les sillonnaient. Et si ces tranchées se correspondaient de paroisse à paroisse, il faudrait bien admettre que les travaux ont été faits sur des plans d'ensemble.

§ 4. — *Les Chanaux du Marais au moyen-âge.*

Chanal, chenal signifient dans la langue des terriers du moyen-âge, ils signifient encore dans le pays un fossé, un

(1) Terrier Dogue du Port, fol. 171.

(2) Hommage de Robert de Sauvagnat, près Bulhon, au comte Robert VI, s^r de Montgâcon. (Arch. nat., R^3 126.)

(3) Ibid.

(4) Aveu et dénombrement de Bessat, par Guillaume Chambe, damoiseau.

(5) Ibid.

(6) Collection Boyer. Terrier de Montgascon *apud* Maringues.

Digitized by Google

béal, un bief, un canal comme le nom le dit, un travail artificiel, en un mot, destiné à diriger les eaux suivant la volonté de l'homme sur un point déterminé. Il y a dans la commune de Veyre-Monton, non loin de l'ancien lac de la Narce, desséché par la main de l'homme, un terroir naguère et, me dit-on même aujourd'hui, dénommé *la Chanal* ou *les Chanaux*. Le voici appelé *Canales* dans une donation des environs de l'an 1000, exactement entre 994 et 1048 (1).

Les chanaux, canaux ou grandes tranchées artificielles du Marais, que nous allons citer d'après de nombreux documents émanés de personnes différentes, ne peuvent être confondus ni avec les fossés de bornage ou d'assainissement des propriétés particulières, à cause de leur longueur qui les fait traverser des paroisses entières ; ni avec les fossés d'eaux dormantes dénommés dans les mêmes actes *Mort-rif*, *fossat mort-rial*, fossés d'eaux mortes en 1374; ni, à plus forte raison, avec le lit naturel des ruisseaux qualifiés *rifs*, *ruifs*, *rius*, *ribeyra*, *fluvium*, *flumen*, *aqua decurrens* ou simplement *aqua*. Cependant, comme les canaux étaient précisément creusés pour dériver les ruisseaux et les sources, la dénomination de *rius* pourrait leur être adjointe; j'ai rencontré le cas deux fois seulement.

Les vieux canaux du Marais se divisent tout naturellement en deux réseaux principaux desservant les bassins de la Morge et d'Artière. Le bassin de Morge se divise lui-même en bassin de Bedat, sur la rive droite, et bassin d'Andon sur la rive gauche.

(1) Armand de Monton donne au prieuré de Sauxillanges, sous l'abbatiat d'Odilon de Mercœur, élu abbé de Cluny en 994, mort le 31 décembre 1048 : tres campi, duo in cultura prope ecclesiam S. Marcialis (Saint-Martial de Veyre), tercius juxta via publica S. Hylarii (Saint-Hilaire des Martres-de-Veyre) qui dicitur ad *Canales*..... illum vero qui dicitur ad *Canales* tenebo qurando vixero. (Ch. 380 du Cartulaire de Sauxillanges). Pour l'identité d'Armand de Monton, comp. ch. 379 et 382. Pour l'identité des églises de Saint-Hilaire et de Saint-Martial, comp. géographie du Cartul. de Sauxillanges. Heuzé : Cartul. *in fine*, p. 669-670.

Digitized by Google

IV.

LES ANCIENS TRAVAUX DE CANALISATION DU MARAIS D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS DU MOYEN-AGE.

§ 1er. — *Chanaux de la rive droite de la Morge. Bassin de Bedat.*

Marais de Clermont et de Montferrand.

En tête des marais du Léman, deux grandes tranchées nommées *Las Chanaulx* au terrier de Clermont de 1494-1498 (1) s'amorçaient sous Clermont et Montferrand, au-dessus d'Aulnat et à la limite de leurs territoires, là où le ruisseau de Bedat entre dans l'ancien marécage, après avoir perdu son nom de Dordagne. L'un d'eux, celui le plus rapproché de Montferrand, est nommé dans le terrier du Port de 1242 : « *La Chanal de la Peira iosta lo champ del Temple de Montferrant* (2) », à côté du champ des templiers de Montferrand. Leur résidence fortifiée était sous Montferrand au lieu dit Ségur; *la Peira* était le nom donné aux bornes limitatives des territoires ou à d'anciens menhirs qui continuaient à faire l'office de bornes. — « *La Chanal* (3) » se retrouve en 1242 et en 1303 sous Cebazat. « *A Vinzela sobre la Chanal* », texte de ces mêmes époques, atteste la direction de cet embranchement dans les

(1) Terrier de Clermont, reçu Chabaure, not. à Clermont, pour Godefroy II de La Tour-Boulogne, seigneur de la Maison de Boulogne, fief composé de maisons en ville, d'héritages divers dans la banlieue, surtout dans la vallée de Tiretaine, de Chamalières à Montferrand. Ce terrier fut précédé d'une enquête : — « Las Chanaulx... *Terre à las Chanaulx à Jehan, révérend de Saint-Advidour* » (Saint-Adjutor, à Clermont), — « *Terres situées... en la justice de Clermont, au terroir de* las Chanaulx, *tenues par Jehan Rènepont dit Rinoche, habitant aux faubourgs de Clermont.* » (Même terrier, 168e reconnaissance, fol. 10.)

(2) Terrier Dogue, fol. 132 (Arch. dép. fonds Port).

(3) Terrier Auvergnat du Port, daté de 1303 (Arch. dép. Fonds Port, fol. 31).

Digitized by Google

mêmes appartenances (1). Le terroir de « *Las Chanaulx* en la justice de Clermont » confinait au territoire de la justice de Montferrand. Ces titres différents concordent donc bien ensemble pour fixer le point de départ des travaux en amont du Marais.

Marais d'Aulnat.

« *A Alnac.* Lo riu que hom appella *la Chanal* (2) » en 1242 prouve que l'un des deux grands canaux au moins servait à emmagasiner l'eau courante du ruisseau qui n'est autre, sans doute, que le Bedat. On l'appelait aussi, à la même date, « *Beef veilh* », le bief ou canal *vieux* (3).

Marais de Gerzat.

Ici commencent les grands travaux. Les canaux principaux se ramifient parce que le marais s'élargit. Nous trouvons trois grandes artères au moins dans ce marais qui fait suite à celui d'Aulnat : 1° « *La Chanal commune* » (4) traverse « les Seugles communaux », indice qu'elle fut l'œuvre du municipe; — 2° « *Les Eschanaux...* (5), *les Deux Chanaux...* (6), *las Chanaux* » (7), qui sont nos deux grandes tranchées parties de Clermont et Montferrand. Elles forment deux grandes rases à peu près parallèles, mais sur deux niveaux différents; l'une appelée « *la Chanal grande...* (8), *la Grant Chanal...* (9), *la première Chanal...* (10), *la Chanal* maistra » (11) ou simplement « *la*

(1) Ibidem. — Et terrier Dogue de 1242, fol. 31 verso.

(2) Ibid., fol. 146 verso : « *A Vinzella sobre la Chanal.* »

(3) Terrier Dogue, fol. 185 verso.

(4) Terrier du Chastel-d'Ennezat *apud* Gerzat, acte d'avril 1456. Ce terrier est fait d'après celui de 1404-1406.

(5) Terrier de la Luminerie de Maringues *apud* Gerzat, 1492. (Arch. mun. Mar.).

(6 à 10) Terrier de Gerzat précité, 1456.

(11) Terrier de la Luminerie de Maringues précité.

Digitized by Google

Chanal » (1), ou encore « *le fossat de la Chanal* » (2), longe le « Seugle premier » et se dirige sur Epinet; l'autre appelée « *la Petite Chanal...* (3) *la Segonde Chanal* (4) suit le « Seugle segond ». Le marais qui s'étend entre ces deux grandes artères se nomme « *Le Marest entre les deux chanaux* » (5); le Seugle second est dit « *Seugle dessoubz le Chanal* (6); — 3° « *La Chanal torta* (7) », dont le nom est dû à son tracé tortueux qui épouse les contours du terrain est sans doute la même que « *le fossat deus Torns* » de 1242 (8). — D'autres canaux d'importance secondaire s'embranchent dans ces principaux égouts : « *La petite Chanal de my-seugle* » (9), par exemple; *la Chanal de Darmaing...* (10), *le fossat des Darmaing* » (11).

Marais de Lussat.

Lussat a son canal sur la rive droite de Bedat. — « La *Chanal de Luxsat* » est mentionnée dans un acte d'avril 1455, comme un travail assez ancien déjà pour avoir donné son nom aux territoires qu'elle traverse (12). Une grande rase recueille les eaux de la source dite du Pot ou Poihol : « La Raza *que meu de la Font del Poihol deves meidia* » en 1242 » (13).

(1) Terrier du Chastel-d'Ennezat *apud* Gerzat, acte de juin 1406.
(2 et 3) Terrier de Gerzat au terrier du Chastel-d'Ennezat de 1456.
(4) Terrier de Gerzat de 1406.
(5) Ibid. 1406.
(6) Acte d'avril 1456 au terrier de Gerzat dans le terrier du Chastel-d'Ennezat.
(7) Même terrier.
(8) Terrier Dogue du Port, fol. 136, *apud Gerzac.*
(9 et 10) Terrier de Gerzat de 1406.
(11) Acte de juin 1406 au même terrier.
(12) Terrier de Luxsat *apud* de celui du Chastel-d'Ennezat.
(13) Terrier Dogue, fol. 148 verso. Loc. cit. — *Pot*, même sens que *Poï*, puy, monticule; *Poihol*, petit monticule. Les mottes ou *tumuli* du Marais sont souvent appelés ainsi dans les actes du moyen-âge.

Digitized by Google

Marais d'Epinet.

Le grand canal ou *Chanal maistra* de Gerzat se continue sur le territoire d'Epinet, commune de Saint-Beauzire, sous le nom de « *Fossé de la Chanal d'Espinet* » (1). C'est « *le fossat commun d'Espinet* » du terrier de 1394, dressé sur le vu de ceux de 1319 et 1289 (2). Peut-être ce Fossat commun n'est-il que la suite de la Chanal commune que nous venons de voir traverser les seugles communs de Gerzat, car les marais communs des deux communautés d'habitants confinaient l'un à l'autre. De même nous retrouvons sur Epinet, qui fut au moyen-âge un chef-lieu de paroisse et de seigneurie, « *la Chanal torte dans le marest d'Espinet* » en 1404 (3); ces dénominations dont les habitants baptisaient leurs canaux comme leurs grands chemins nous aident à les suivre d'une paroisse à l'autre. Il est possible que la *Chanal segonde* desservit également Epinet en partie après avoir traversé les marais communs de Gerzat; mais je n'ai vu que 115 actes de cette seigneurie pour le moyen-âge, c'est-à-dire beaucoup moins que pour les autres, de sorte que je ne saurais dire si cette grande rase traversait les marais d'Epinet ou se dirigeait sur la paroisse de Saint-Beauzire.

Marais de Saint-Beauzire.

Là nous retrouvons « *les Chanaux* » qui venaient des marais de Gerzat, et la *Chanal torte*, dite familièrement « *la Torta* (4) ». L'une de ces tranchées était particulièrement ancienne; on l'appelait « *le Veilh fossat* » en

(1) Terrier d'Espinet de 1394, *apud* de celui de Montgascon.
(2) Ibidem.
(3) Terrier du Chastel-d'Ennezat de 1404.
(4) Terrier de Saint-Beauzire, par Antoine Chabaure, notaire à Maringues, 1471-1472, n° 36.

Digitized by Google

1242-1263 (1) ; « *le Fossat veilh* » en 1472 (2). Deux embranchements de ces grands collecteurs se nommaient : « *la Chenal de Chazelles* (3) », près de Saint-Beauzire et « *la Chenal de la Varenne* (4). »

Marais de Chappes.

Le « *Fossat veilh* » se continue sur cette paroisse (5). Il passait au terroir de Jenzat : « *Le fossat veilh de Jenzat* » (6), à moins qu'il n'y eût sur la paroisse, ce qui est possible, deux vieilles tranchées.

Marais de Puy-Chany.

Encore le « *le Fossat vieilh* » (7) sur ce territoire de la commune de Saint-Beauzire, ancien chef-lieu de paroisse du moyen-âge comme Epinet.

Marais d'Ennezat, Saint-Laure, Entraigues, Pessat-Villeneuve, Clerlande, Vasiat, Varennes-sur-Morge, etc.

Dans le marais du canton d'Ennezat, le plus vaste du Léman avec celui de l'Andon, les ramifications se multiplient. La maîtresse-rase qui dessert les marais particuliers d'Ennezat, Lignat, Pessat, Clerlande, Vasiat, Varennes, entre l'Ambène, la Morge, Riom et Saint-Laure, s'appelle toujours : « *La Chanal...* (8), *la Chenal* (9) ». Un territoire d'Ennezat tout près du bourg portait en 1229 le nom de

(1) Terrier Dogue, loc. cit., fol. 125 *verso*. Article de Astorg Atayna *de Sancto Baudelio*.

(2) Terrier de Saint-Beauzire de 1472 pour le comte d'Auvergne, Bertrand VI, comme représentant sa mère Jacquette du Peschin.

(3 et 4) Ibid.

(5 et 6) Terrier de Chappes *apud* de celui du Chastel-d'Ennezat de 1454.

(7) Terrier de *Puy Cheny, Pacheny, Puychenin (Mons Caninus* au XI^e^ siècle). Mars 1454, *apud* du terrier de Chastel-d'Ennezat.

(8) Terrier de Clerlande. Ibid., acte de mars 1404.

(9) Terrier de Clerlande *apud* du terrier de Montgascon. Reconn. d'Etienne de Royat du 30 mai 1394.

Digitized by Google

terroir de « *la Chanal réal* (1) », le canal royal, indice de son importance, plutôt sans doute que de la royale origine de celui qui l'avait fait creuser. De même, la grande et antique voie que suivait le val de Tiretaine en partant de Clermont, et qui passait entre cette ville et Montferrand, s'appelait au moyen-âge *la Strada réal*, *la Charreyra réal*.

Parmi les fossés secondaires, affluents du principal, citons : « *las Fossas* (2) » et « *le Fossé de la Cubette* (3) », dénomination fort juste d'un bas-fond, la Cuvette. On retrouve aussi entre Ennezat et Gerzat « *le Fossat velh* (4) » que nous avons plusieurs fois signalé en amont et « *le Fossat de Peira corba* (5) » qui vient de Montferrand. — Un grand collecteur paraît arriver du côté du marais de Riom dit des *Liues*, des *Lhues*, des *Liuas* (6), et aboutir au sud-ouest du territoire de Saint-Laure, au-dessus de Busserolles et de Royat, lieu détruit, près Saint-Laure. — A Entraigues, ainsi nommé de sa situation au confluent de l'Ambène et de Bedat, les eaux des chanaux sont utilisées aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles pour l'irrigation des grandes prairies des Breuils (7). — Une grande rase dite le *Fossat* ou les *Fossats* décharge le marais de Vasiat des eaux dont il est saturé et les déverse sur l'Ambène, à une médiocre distance et en amont d'Ennezat. Le Bedat rejoint enfin la Morge au-dessous du Pont-de-Royat, entre Saint-Laure et Maringues, après avoir servi de dégorgeoir majeur à toute une partie du grand Marais.

(1) *Campum qui appellatur* Chanal reals *quod est situm apud Anaziacum qui est de nostro dominio*, dit l'abbé de Saint-Allyre dans l'acte d'inféodation de ce territoire à Etienne de Tirande, à charge d'hommage et de 2 setiers de froment de rente. (Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fonds Saint-Allyre. Layette 1, M ; liasse 1, cote 20-73. Orig. sur parch.)

(2 et 3) Terrier de Clerlande *apud* d'Ennezat, 1404-1405.

(4) Ibid., acte de 1404.

(5) Terrier Dogue, fol. 103 v°. En 1242.

(6) Terres délayées. De diluere.

(7) Terrier de Montgascon dressé en 1393 par Jean de Monthardon et Tonignet-Bessole, notaires à Maringues. *Apud* Entraigues.

Digitized by Google

Nous manquons de renseignements sur le marais de Riom, mais tout fait supposer qu'il fut drainé et irrigué à la même époque à l'aide d'embranchements utilisant l'Ambène et autres ruisseaux secondaires.

§ 2. — *Chanaux de la rive gauche de la Morge. Bassin de l'Andon ou Bas-Marais.*

Marais de Surat, Maringues, Pagnan, Thuret, Saint-André, Le Cohat, Saint-Clément.

Je dois me circonscrire dans ce cercle ; au delà, un chapelet de bas-fonds qui se succèdent en remontant la Morge, savoir : le marais nord de Thuret, celui de Sardon, ceux de Bussières, Pruns, Aigueperse, Aubiat, Cellule, Vendon, Artonne, ne font pas partie du grand Bas-Marais proprement dit.

Les plus bas fonds de ce dernier sont dans les anciennes paroisses de Surat et de Pagnan. Surat dépend de la commune de Saint-Ignat, Pagnan de celle de Saint-André et le Cohat, aujourd'hui Saint-André-le-Coq. — Le Bas-Marais a, comme les autres, ses très vieux chanaux au moyen-âge : — « *La Fossé commun de Surat* (1) » (1405) et « *la Rasa veilh de Panhans* (2) » (1408) paraissent en avoir été les principaux et primitifs collecteurs.

Une rase commune se nommant « *la Courbete* », ailleurs « *las Courbas...*, *las Courbes...*, *la Courbe* (3) », traversait également les marais de Pagnan et de Surat en 1394. On voit que la combinaison de grandes tranchées de fonds relativement droites, avec des tranchées tortueuses poursuivant dans leurs sinuosités les naissants, les suintements, les flaques d'eau et les groupes d'habi-

(1) Terrier de Surat *apud* de celui d'Ennezat. Acte du mois d'avril 1405.

(2) Terrier de la Luminerie de Maringues *apud* Surat. — Terrier de Pagnan; (mars 1394), *apud* de celui de Montgascon.

(3) Terrier de Pagnan, 1394, ibid.

Digitized by Google

tations sur les rives du marécage, se retrouve sur la rive gauche de Morge comme sur la rive droite. Il y eut là manifestement du système, une conception raisonnée des travaux hydrauliques exécutés suivant des règles en usage alors chez les gens du métier.

Aux alentours de la grande rase de Pagnan existait, en 1394 et 1395, *le cartier doz rases... razas... ras* (1) », c'est-à-dire un réseau de tranchées de second ordre aboutissant à l'égout principal. De même dans les autres parties du marécage d'un millier d'hectares de Pagnan-Surat.

Le déversoir de la *Raza veilh* était le ruisseau d'Andon. Elle y aboutissait « *au devant du grand Proulhat* » (2), près de Maringues.

§ 3. — *Bassin de l'Arteyre. — Marais de Pont-du-Château et de Lempdes.*

L'Arteyre, aujourd'hui l'Artière, est le bras de la Dordogne du Puy-de-Dôme, qui enserre Clermont par la droite en descendant de Royat, pendant que la Tiretaine ou Bedat le contourne par la gauche.

Le bassin de l'Artière, qui se déverse directement dans l'Allier, avait aussi ses vieux chanaux au moyen-âge. Je n'ai pu me procurer les terriers du XIV^e^ siècle pour Lempdes et Pont-du-Château, principales seigneuries de ce bassin; mais le terrier du Port de 1242 parle d'une rase qui recueillait au passage la « Font del Poihol » aux appartenances de Lignat sur la rive gauche de

(1) Ibid. Actes des mois d'avril 1394 et mai 1395.

(2) Actes des 31 octobre 1667 et 19 juillet 1680 reçus par Blaise Boudet, notaire à Maringues (Terrier de Maringues, d'après les terriers antérieurs). Les travaux modernes de dessèchements n'étaient pas encore commencés dans cette partie des marais; il s'agissait donc de la *vieille rase* primitive : « *Terroir de la Rase* sive de la Barmette aux appartenances du rif d'Andon, sive de l'Olme de la Branche et à présent des Pontets ». — « La Barmette au terroir de l'Olme de la Branche *au devant du grand Proulhat.* »

Digitized by Google

l'Artière (1); le terrier de Saint-Beauzire de 1472 constate la préexistence des « *Chanaux de Pont-du-Chastel* (2) », et il atteste que Lempdes en possédait également. Il en est un notamment qui servait de limite à sa justice et la séparait de celle de Pont-du-Château; présomption très sérieuse de la grande antiquité de cette tranchée qui se nommait « *Béal* », bien qu'elle n'amenât l'eau à aucun moulin — « *Béal qui part les justices de Pont-du-Chastel et de Landes* ». Le béal dans le langage du pays est un canal creusé de main d'hommes pour conduire une eau courante dans une direction déterminée (3).

V.

ÉPOQUE DES PREMIERS TRAVAUX DE DESSÈCHEMENT DU MARAIS DE LIMAGNE.

Il faut donc renoncer à ne voir dans le Marais qu'un vaste terrain de sport où le seigneur du moyen-âge promenait ses faucons à l'œil ardent en quête du héron, des sarcelles et des oies sauvages. Il est incontestable que les marais du vieux Léman ont été drainés, assainis, canalisés à l'aide de grands travaux bien longtemps avant qu'Henri IV et Sully, Louis XIV et Colbert aient songé à les assécher de nouveau. Ces hommes d'Etat n'ont fait que restaurer des cultures tombées en décadence et remplacer des canaux que les guerres civiles avaient laissé combler. Au moyen-âge, au XIII^e^ siècle, par exemple, le Marais était, tout compte fait et suivant de solides preuves, mieux drainé, plus productif et plus peuplé qu'au XVIII^e^, grâce à un réseau de tranchées qui avait dû être plus dif-

(1) « *La Raza* que meu de la Font del Poihol deves media » (fol. 149).
(2) Reçu par M^e^ Antoine Chabaure, notaire.
(3) Ibidem.

Digitized by Google

ficile à exécuter que celui dont nous profitons à cette heure.

Cet antique réseau, M. le docteur Pommerol, qui connaît si bien le Marais, sa patrie, pourrait mieux qu'aucun de nous le retrouver dans le réseau actuel dont il a décrit ici même l'orographie. Mais, quel que soit le curieux qui se livrera à ce travail d'application sur les lieux des documents inédits que nous venons de parcourir, il devra ne pas se laisser tromper par les apparences et se bien garder de qualifier de « ruisseau » tout petit cours d'eau sinueux et irrégulier. Les fossés creusés dans les terres molles perdent leur ligne droite ou leur courbure régulière lorsqu'ils cessent d'être entretenus. Le pied lourd des bestiaux commence par en déformer les crêtes et détermine des éboulements qui créent des zig-zags dans le courant. Viennent de grandes pluies, le fil de l'eau, rejeté d'une paroi à l'autre, augmente la sinuosité par des ravinements. Des touffes d'arbrisseaux, qui surgissent ensuite du fond et ne tardent pas à devenir des arbres, y forment des mottes fermes dont les promontoires contraignent le courant à corroder davantage la rive opposée. Que ce travail de la nature dure des siècles, et la tranchée que l'homme avait ouverte revêtira les apparences d'un ruisselet naturel. Ruisselet de nos jours, ruisseau dans les temps anciens où les eaux étaient plus abondantes.

Maintenant, à quelle époque remontaient ces rases *vieilles*, ces fossats *vielhs*, ces chanals *vieilhes*, tout cet ensemble de travaux *vieux* au XV^e^, au XIV^e^, au XIII^e^ siècles, et *communs* à leurs habitants?

Ici nous sommes privés de textes positifs et réduits aux raisonnements. S'ils ne valent pas un bon écrit, ils nous permettront cependant de limiter, dans une certaine mesure, le champ des recherches.

Il est à noter d'abord que presque tous les canaux du moyen-âge dans le Marais nous sont connus parce qu'ils

Digitized by Google

ont donné leur nom aux terroirs qu'ils traversaient ou qu'ils avaient traversés ; ainsi ce n'est pas des « chanaux » que donne Armand Ier de Monton entre 994 et 1048, mais « des terres situées au territoire qu'on appelle les Chanaux, *ad Canales* ». Ce n'est pas un chenal que l'abbé de Saint-Allyre inféode en 1229 à Etienne de Tirande dans le marais d'Ennezat, c'est « un champ au terroir du *Chenal royal* ». Or, pour que le nom du travail matériel opéré sur un terroir se substitue au nom primitif de ce terroir sans être précédé dans les terriers du *sive* traditionnel, il faut longtemps, très longtemps ; et cela se conçoit, car le feudiste qui dressait un terrier avait à en rattacher les reconnaissances à celles du terrier précédent (1) ; aussi l'avait-il sous les yeux en rédigeant le nouveau et manquait-il rarement de le viser. C'est ainsi que le grand terrier des domaines de Godefroy Ier de Boulogne et de sa fille, Marie de La Tour, dit *Terrier nouvel*, commencé en 1392, terminé en 1408, et où je viens de puiser abondamment, parce qu'il comprend presque tout le Marais, a été rédigé sur le vu du *Terrier vieux*, comme il appert de la déclaration des notaires rédacteurs (2). De son côté, « le *Terrier vieux* escript sur parchemin » daté de 1335 (3), l'avait été d'après celui de 1270

(1) La comparaison du terrier de Pagnan dressé par Jean de Montbardon, notaire à Maringues, en 1394-1395, avec le terrier du même lieu rédigé par Blaise Boudet, notaire aussi à Maringues, trois cents ans plus tard (1681), en fournit de nombreux exemples : — « *La Lécheyre* » (nom primitif) de 1395 est dit en 1681 : « *La Lécheyre, à présent appelé le Prat dessus las Tarras* », — « *Los Prades, à présent les Vinichons*. — « *Les Fontanilles* » de 1395 sont « *les Fontanilles sive le Rodurial* » en 1681. — « *Les Prats Consous* » (consuls) de 1395 sont en 1681 : « *Les Prats Consous sive Victou* », en souvenir d'une victoire remportée sur les calvinistes au siècle précédent. — « *La via Saladina* » de 1395, nom remontant probablement à l'invasion sarrazine du VIIIe siècle, est en 1681 : « *La voye appelée Salladine, à présent de Victou* », etc... Il y a même plusieurs exemples de trois dénominations pour le même terroir, séparées par les *sive*.

(2) Plusieurs mentions comme celle-ci : « *Ainsi come est contenu au vieux terrier* ». (Acte du 3 août 1394. Terrier de Maringues. Reconn. Pierre Berthon.)

(3) Arch. nat. R^3 126, fol. 116.

Digitized by Google

à 1289 dit *Terrier de bois* à cause de sa couverture (1). Dans l'intervalle, une grande liève avait conservé le nom des terroirs (2). Pour l'époque antérieure à 1270-1289 « le Trésor du donjon du chastel de Montgascon » renfermait une quantité de lièves-terrières et de livres de redevances qui remontaient au XII^e^ et XI^e^ siècles (3). Les notaires les ont utilisés pour la dresse des terriers du XIII^e^, puisque quatre cents ans plus tard on les voit juger ces documents indispensables à la rédaction du terrier de 1656, et qu'à cet effet on les transporta à grands frais après double recolement, double inventaire analytique et une foule de formalités de justice, du trésor de la tour d'Olliergues, où ils avaient été transférés après l'abandon du château de Montgâcon, dans le trésor du château de Joze, nouvelle résidence des ducs de Bouillon. Le *Terrier Dogue* du chapitre du Port, dressé sur parchemin en 1242-1283, à qui nous avons aussi beaucoup emprunté, a été fait sur le vu du *Mémorial de Jean Bernard*, chanoine du Port, libellé en 1223 et le Mémorial l'a été sur les lièves et terriers précédents; pour cette haute partie du Marais, les rédacteurs avaient de très vieux documents. Le *Terrier rouge* de Chamalières, aujourd'hui disparu, a été composé vers l'an 1000 ou peu après (4). Les chanaux que nous

(1) « *Aultre terrier couvert de boix contenant mémoire de plusieurs rentes de la terre de Montgascon, daté de l'an* 1289 ». (Ibid.)

(2) *Reçeu des devoirs des seigneuries de Montgascon, de l'an* 1307 ». (Ibid.)

(3) Entr'autres : — « Huict liefves *très anciennes* desdites seigneuries » Montgascon, Maringues, Pagnan, Saint-Laure, Ennezat, Gerzat, etc... (Trés. des Ch. R^2^ 126). — « Un registre des receptes desd. seigneuries *très ancien* et sans date ». — « Un registre d'Aix (couverture en peau) *fort ancienne* en parchemin, contenant 220 feuillets ». — D'autres lièves, rouleaux ou livres de cens des mêmes seigneuries, formant une collection de 280 documents sous des cotes différentes, etc... Le feudiste Archon, châtelain de Gerzat pour les ducs de Bouillon et procureur à la sénéchaussée de Riom, auteur de l'*Inventaire du Trésor d'Olliergues* de 1656, à qui nous empruntons ces indications, ne se sert des mots *très anciens* qu'en parlant des titres remontant au-delà de la fin du XIII^e^ siècle.

(4) Il est daté de cette époque dans l'Inventaire des titres des Dauphins, du Fonds Baluze de la Biblioth. nation., dont une copie littérale se trouve dans le manuscrit

Digitized by Google

avons cités remontent donc par une filiation d'actes à la plus haute antiquité.

Un grand nombre de terrains situés, d'après les actes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, en des terroirs du Marais dénommés le *Lac*, le *Marais*, les *Lhues*, *liues*, *liuas*, *Palus*, *Narses*, *Nautes*, *Meulhs* ou *Meuilhs* ou portant d'autres dénominations significatives d'un sol noyé, sont cependant à cette époque en terres de labour. Autre présomption de l'ancienneté de la conquête sur le marécage par l'assèchement, fruit de la canalisation.

Enfin, le fait que les plus grandes artères étaient déjà au moyen-âge une propriété communale constitue une preuve que les vieux chanaux avaient été creusés par l'association des municipes ruraux dont ils traversaient le territoire, ou encore que leur extrême ancienneté les avait fait incorporer aux marais communs. Or, le droit des villages du Marais sur leurs communaux est primordial ; la théorie de Boulainvilliers et de l'école féodale dont il fut le chef, sur la concession des communaux par les seigneurs après la conquête franque, est inapplicable aux habitants de ce pays (1). Ils jouissaient d'une présomption de franchise et d'allodialité. Ceux que les seigneurs « concédèrent » aux habitants avaient été usurpés par leurs ancêtres sur l'Eglise au VIII^e^ siècle, sur les paysans lors de la révolution féodale de 950 à 1050 et au XII^e^ siècle.

Crouzet, à la Biblioth. de Clermont. Peut-être est-ce une erreur de l'auteur de ce vieil inventaire.

(1) On reconstitue le mode primitif de formation de presque tous les vieux villages du Marais à l'aide des dénominations de terroirs et la formation est identique. Les communaux y figurent toujours. — On peut considérer comme villages *vieux* tous ceux dont le nom ne se compose pas d'un nom, sobriquet ou prénom d'homme précédé de l'article *le*, *la*, *les* ou de la proposition *chez*, ou encore affectant la forme du pluriel. Les groupes d'habitants de cette dernière catégorie sont des colonies, c'est dire que leur fondation est relativement récente.

Digitized by Google

Quand donc aurait-on pu entreprendre et mener à fin de si grands travaux exigeant le consentement de tant de propriétaires, sur huit lieues environ de longueur, à travers une quarantaine de paroisses?

Assurément pas pendant la crise des routiers de 1428 à 1472, date du document le plus récent où nous ayons puisé. A peine eut-on alors assez d'argent pour *apâtir* les bandes établies en Limagne, que Froissart appelait leur « paradis »; pour essayer contre elles une lutte armée inégale; pour fortifier les villes ouvertes. Ces fortifications ne purent même être achevées, faute de fonds. On était toujours tenu en haleine. D'ailleurs, il se trouva précisément que les trois principaux commissaires des Etats de la province, les véritables souverains de la Basse-Auvergne alors abandonnée par le pouvoir central à ses propres ressources, ceux contre qui se tourna surtout la colère et la cupidité des gens d'armes, furent les maîtres du Marais depuis Clermont jusqu'au Cohat, Clémentelle, Effiat et Aigueperse (1). Leurs domaines furent successivement occupés par les bandes de Villandrando, par les bâtards de Bourbon, d'Armagnac, par le vicomte de Lomague, les capitaines Andrelin, Chapelle et autres chefs de compagnies pendant cette période.

Ce n'est certes pas pendant la guerre de Cent ans, qui vit, au contraire, combler une partie des canaux, tomber en friche une portion du Marais, le ruina et le dépeupla, moins par la mort sur le champ de bataille que par la rançon, l'incendie et l'impôt; sous le principat de ce bourreau d'argent de Jean de Berry, formidable égoïste, à peine moins redoutable aux habitants que les Anglais eux-mêmes, qui se ruina en prodigalités pour sa personne,

(1) Les seigneurs de Montpensier (Bourbons); les seigneurs de Pont-du-Château (Louis et Marquis de Beaufort de Canillac); les seigneurs de Montgâcon (Bertrand VI, comte d'Auvergne, puis ses fils Bertrand VII et Godefroy II).

Digitized by Google

érigea des édifices de luxe pour lui et n'exécuta pas un seul grand travail d'utilité générale en dehors de quelques églises.

En remontant du commencement de la guerre de Cent ans jusqu'à la mort d'Alfonse de Poitiers (1271), on se trouve dans une période de réaction féodale qui déchaîna sur le Marais une infinité de guerres privées de seigneurs à seigneurs, de vendettas de village à village dont le récit remplirait un volume. Cette époque vit le triomphe de l'individualisme des communautés, mais elle fut un dissolvant pour l'esprit d'association des communautés entre elles.

Les 30 ans du règne de l'apanagiste Alfonse en Auvergne (1241-1271) auraient pu réaliser l'œuvre, car ce prince, absent de la province et toujours présent par ses enquêteurs, fut le meilleur administrateur qu'ait eu notre pays. Son gouvernement fut l'ère joyeuse, si on néglige les accidents pour considérer l'ensemble. La paix, l'égalité devant la justice, les grands mâtés, les petits protégés, les fonctionnaires prévaricateurs destitués, les communes restaurées, leurs privilèges codifiés par écrit, la tuile remplaçant le chaume, l'agriculture retrouvant son essor, la population du Marais plus dense qu'aujourd'hui d'un cinquième environ, le rendement de la Terre d'Auvergne doublé sans augmentation d'impôts, les chancelleries bien tenues. Aussi quelle abondance relative de documents ! Mais c'est justement parce que nous avons, dans sa correspondance inédite avec ses officiers d'Auvergne, preuve écrite que les paysans de Veyre se sont syndiqués pour édifier le pont de Veyre; que la construction des hôpitaux, des églises, des monuments religieux, des monastères étaient des œuvres communes, impersonnelles, ayant une caisse permanente nourrie par des cotisations et des legs, que le silence sur les travaux de dessèchement du grand Marais est plus expressif. En 1199, la première Dauphine d'Auvergne, G. (Guillemette de Nevers?) comtesse de Mont-

Digitized by Google

ferrand, léguait une somme « *aux ponts d'Auvergne* (1) »; en 1302, Robert III, dauphin, comte de Clermont, en léguait une autre « pour la construction du Pont-Saint-Esprit », dans le Gard (2). Bertrand III de La Tour donne en 1286 trente livres tournois « pour refaire et réparer les ponts et *mauvais pas* d'Auvergne (3). » Les legs « à la *construction* de la cathédrale de Clermont, des couvents de Chantoen, de Saint-André » et autres sont nombreux au XIII^e^ siècle dans nos archives (4). On donnait même « au passage d'Outre-Mer » (5). L'idée de soutenir les œuvres d'utilité générale, même d'utilité purement matérielle, comme les travaux publics, est vivace dans l'esprit des riches de Basse-Auvergne à cette époque. On les voit bien léguer *pontibus Arverniæ*, on ne les trouve pas donnant *canalibus Maresi.*

Comment admettre qu'aucun document ne nous ait conservé le souvenir de travaux de cette importance s'ils s'étaient effectués au XIII^e^ siècle, alors qu'une opération pareille, exécutée sous un gouvernement plus fort, dans un pays plus unifié, a duré, nous l'avons vu, près de 180 ans, avec des péripéties et des différends sans nombre? Comment supposer que les tranchées aient pu couper les terres de plusieurs milliers d'intéressés, de trois à quatre cents seigneuries directes au moins, sans avoir laissé de traces des innombrables conflits d'intérêts que leur exécution ne pouvait manquer de faire éclore? Le paysan a toujours été hostile aux travaux qui ont pour effet de le priver actuellement, même pour son bien futur, de ses communaux

(1) *Pontibus Arverniæ L solidos* (Bal. Mais. d'Auv., II, 257).

(2) *Ædificio pontis Sancti Spiritus* (Ib. 306).

(3) *Item lego pontibus et malis possibus Alverniæ reparandis et restituendis triginta libras Turonenses* (Ibid. 535).

(4) Ibid. 280, 278, 268, 535, 589. — Arch. dép. du Puy-de-Dôme, Fonds Beaumont, cote 14, etc...

(5) *Lego passatgio ultramarino sexcentas libras Turonenses* (Testament de Guill. de La Tour en 1317. Ib. II, 571.)

Digitized by Google

herbagers, qu'il s'agisse de reboiser ses montagnes ou de dessécher ses marais. Le paysan du XIII^e^ siècle était infiniment plus libre sous le gouvernement d'Alfonse et de Saint-Louis que sous le règne de Louis XIV. Rien ne se pouvait sans lui; les clameurs de tant de paroisses se seraient fait entendre. On n'a rien entendu, donc les travaux d'ensemble ne datent pas des trois derniers quarts du XIII^e^ siècle. Ils existaient déjà.

Les campagnes de Philippe-Auguste et de ses généraux, dont le Marais fut l'un des principaux théâtres, puisqu'il fut entièrement conquis et annexé à la *Terre* (royale) *d'Auvergne;* les guerres du comte Guy II et de son frère l'évêque, des Dauphins d'Auvergne et des comtes, de Guillaume VII et de Guillaume VIII, dont l'accord était indispensable pour une opération de dessèchement, à cause de l'enchevêtrement de leurs terres dans le Marais, enfin les croisades ne laissent point de place appréciable du commencement du XIII^e^ au commencement du XII^e^ siècle, pour cette œuvre de paix. Les destructions du XII^e^ siècle furent sauvages à ce point qu'il est pour l'Auvergne le plus pauvre en documents.

Le XI^e^ siècle a fait de très grandes choses et de très grands travaux. C'est l'ère par excellence des maçons et des moines défricheurs. Si le Marais avait été un palud d'une seule pièce appartenant à un seul maître, à une seule paroisse, à une seule abbaye, nous pourrions croire qu'il en fut de lui comme de la forêt de la Chaise-Dieu peuplée par saint Robert, du désert de Saint-Projet, des bruyères de Montsalvy ou de la forêt de Laussac, livrés par les vicomtes de Carlat à saint Gaubert, fils d'un seigneur des environs de Thiers, pour être défrichés et repeuplés par ses moines. Mais la situation est exactement inverse. Il n'y a pas qu'un marais, il y a quarante à cinquante marais au moins, propriétés d'autant de communautés d'habitants, divisés entre des seigneurs indépendants le plus souvent ennemis, où les chapitres de l'église

Digitized by Google

Cathédrale, du Port, de Saint-Genès, d'Ennezat, de Riom, les abbayes de Mozat, Manglieu, Menat, Saint-Allyre, Saint-André, Thiers, la Chaise-Dieu et une foule de monastères, d'églises de rang inférieur, ont des cens, des dîmes, des co-propriétés, sur des parcelles prodigieusement morcelées, plus morcelées qu'aujourd'hui en plusieurs endroits. Les fermes, les métairies, les *corts* et les *granges* y sont très rares. Le travail de formation des grands corps de culture n'a guère commencé qu'au XVI^e^ siècle en Limagne ; il s'est accéléré dans les deux suivants, pour se défaire dans le nôtre, sauf à recommencer très probablement au XX^e^ siècle. On n'aperçoit au XI^e^ aucune puissance assez forte pour coaliser les intérêts particuliers et les contraindre aux charges d'une canalisation d'ensemble dans cette région.

En remontant au delà, c'est l'anarchie des derniers Carlovingiens (927-987) : l'Auvergne se disloquant de toutes parts au profit des vicomtes et de leurs familles ; les magnats « se ruant en guerre » les uns contre les autres, suivant l'énergique expression d'une charte des archives du chapitre cathédral de Clermont (950-968), afin de tailler une principauté plus grande aux dépens des voisins, du fisc et des églises. Les fossés que creuse alors le paysan sont ceux du château seigneurial qui s'élève pour le défendre des incursions de l'ennemi plus encore que pour l'opprimer. La communauté rurale existe toujours, mais elle est sans force ; et si les ghildes villageoises se forment, le *guidage* qu'elles s'accordent l'une à l'autre n'a trait qu'à la sauvegarde de la personne et des biens. Le temps qui reste à l'homme de labour n'est pas de trop pour relever les ruines accumulées dans la plaine par les invasions normandes, qui ne cessèrent qu'en 922, après la bataille des Estreisses (1) et la conversion de

(1) Canton de Pierrefort (Cantal, arrondissement de Saint-Flour), près de Brezons, sur la route du Rouergue ?

Digitized by Google

Rollon. Le Marais est déjà drainé, salubre et fertile ; la preuve en est que les comtes carlovingiens de la province ont un de leurs palais principaux à Ennezat. Le grand plaid qu'y tint le comte Guillaume de Poitou Tête-d'Etoupes, en 950 ou 952, n'est pas le seul (1). J'en signalerai un autre resté inaperçu des historiens de l'Auvergne, le *magnum placitum* tenu, au mois d'octobre 913, *in villa Anaziaco*, par Guillaume II le Pieux (2). Bernard II au Pied-Velu (868-885), père de Guillaume le Pieux ; Bernard Ier, père de Bernard II (848-868), avaient aussi à Ennezat une de leurs résidences princières de l'Aquitaine. Ils ne l'eussent pas choisie dans un marécage apparemment, ces marquis de Gothie dont les gouvernements étaient vastes à ce point que Bernard II et son fils Guillaume pouvaient partir des confins de l'Orléanais et de la Touraine et se rendre en Espagne sans sortir de leurs domaines autrement que pour traverser le comté de Toulouse !

La paix fut courte de 778 à 800. Charles le Grand et son fils Louis le Pieux furent plus occupés à conquérir et à maintenir l'Aquitaine qu'à la cultiver. Charles était un Saxon vivant dans ses villas du nord. Le comte Itier, qu'il maintint en Auvergne, lors de la réorganisation de 778, était un favori, abbé laïque de Saint-Martin-de-Tours en même temps que de Brioude ; on le trouve à la cour, en Italie, en Touraine plus qu'en Auvergne (3), où on ne le connaît que par une inscription sur une châsse de la cathédrale de Clermont, par un acte du Cartulaire de Brioude, et par deux autres de la Pancarte noire de Tours. Louis le Pieux ou le Débonnaire ne put gouverner l'Auvergne, toute frémissante de la conquête, qu'avec des Arvernes, en laissant faire, et non sans peine. Point d'autorité forte, point d'unité, ni dans les bénéficiaires, ni dans les corps des seigneurs, ni dans celui des commu-

(1) Bal. Mais. d'Auv., II, 1.
(2) Charte 825 du cartulaire de Cluny.
(3) Pancarte noire de saint Martin.

Digitized by Google

nautés rurales; rien qui permette de placer dans cette courte période une œuvre d'économie agricole de longue haleine. Quant au surplus du VIIIe siècle, ce que nous en connaissons s'y prête moins encore. Le duel des deux dynasties aquitaine et franque, le choc des deux races, la blonde et la brune, se produisit précisément dans la France centrale, en Auvergne, dans la plaine qui nous occupe, qui fut à plusieurs reprises razziée à blanc « par le fer et le feu », au dire des chroniqueurs francs. Si la rencontre plus effrayante encore de la barbarie mahométane et de la civilisation chrétienne eut lieu un peu plus au sud et à l'ouest, la Basse-Auvergne en reçut un rude contre-coup. Cette période n'est pour elle qu'une série de trépidations affreuses; on avait bien le loisir, en vérité, de se concerter pour drainer la plaine! toutes les ressources se concentraient et s'épuisaient à lutter pour la vie.

Sous l'ère franque, ère guerrière, le paysan gallo-romain vit des créations et des progrès déjà réalisés; la culture tombe plutôt qu'elle ne grandit. La Limagne, d'ailleurs, est déjà en possession de sa réputation de richesse; elle est célèbre à la cour des descendants de Clovis par sa fertilité. Deux textes fort connus et bien souvent cités de Grégoire de Tours l'attestent. C'est donc dans un passé plus ancien qu'il faut chercher les travaux qui ont secondé la nature.

En revanche, nous voilà arrivés à une époque où tous les travaux publics entreprenables, qu'on nous passe le mot, ont été entrepris : mines, stations thermales, routes, ponts, aqueducs, dessèchement de marais, canaux, on a touché à tout sous l'ère gallo-romaine. Pas une nappe d'eau minérale dans nos campagnes les plus reculées d'Auvergne où l'on n'ait trouvé la main des ingénieurs romains; le Marais est couvert de villas de patriciens (1);

(1) Au fond du marais de la commune de Saint-André, notamment au Cohat, le champ

Digitized by Google

l'agriculture est en honneur dans la haute société arverne ; le grand seigneur arverne s'en occupe directement, ainsi qu'on peut le voir par les lettres de Sidoine.

On aurait, dit-on, trouvé il y a vingt-sept ou vingt-huit ans, deux monnaies de la colonie de Nîmes dans le fond d'un des grands fossés d'Ennezat en le récurant. Le fait n'étant pas constaté d'une manière positive, n'en tenons aucun compte. Il n'en est pas besoin pour affirmer que la civilisation romaine a fait quelque chose pour le Marais de Limagne. Tout se réunit alors pour inviter à cette conclusion. La paix, une paix de longue durée, la célèbre *pax romana;* des écoles, des ingénieurs habiles, une administration forte et bien hiérarchisée, un zèle inouï pour les travaux publics, pour les progrès matériels de toutes sortes, des municipes bien constitués, le goût des grandes entreprises développé chez les particuliers par l'exemple, d'énormes fortunes privées, enfin l'esclavage fournissant la solution du problème moderne : le travail à bon marché. Tout se tient dans les progrès d'une civilisation; l'un ne va pas sans l'autre; si l'on n'avait pas touché, sous les empereurs, à la canalisation du Marais, ne fût-ce que pour l'entretenir et l'améliorer, on peut dire que ce serait un miracle.

Mais il est à peu près certain que ce Marais était déjà desséché par une canalisation au moins rudimentaire lorsque les légions de César le longèrent pour la première fois, en l'an 52 avant Jésus-Christ. On peut l'induire : 1° de la densité de la population arverne avant la conquête ; 2° de l'état de la civilisation du pays à ce moment ; 3° des moyens dont les Gaulois disposaient. Un mot seulement sur chacun de ces points.

I. Autant qu'on puisse en juger par les contingents que

des Mottes porte la trace d'une habitation de luxe. J'en ai vu d'autres sur les bords du marais de Pagnan. Pagnan était la propriété de Calminius, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine aux VI^e^ et VII^e^ siècles. La riche villa du Cohat fut peut-être sa demeure.

Digitized by Google

fournirent les Arvernes à l'armée nationale, l'Arvernie devait compter environ les deux tiers des habitants qui la peuplent aujourd'hui (1). La Gaule était très peuplée, au dire de Strabon, qui attribue le fait au système d'éducation de l'enfant et à la surprenante fécondité des femmes de cette nation (2). La population a été partout, dans tous les temps, proportionnée à la richesse agricole, et plus considérable dans la banlieue des grandes villes. Or, c'est en tête du Marais que s'élevait Gergovia, la capitale de l'Arvernie, l'une des plus grandes villes des Gaules. Si une portion de l'Auvergne fut défrichée, cultivée avec quelque soin, ce dut être celle-là, placée sous un climat tempéré et sous l'œil des chefs. Aussi presque tous les villages du Marais, portent-ils la preuve de leur existence celtique dans leur nom, dans leur constitution primitive révélée par les dénominations de terroirs, dans leurs balmes, leurs *tumuli*, leurs menhirs ou pierres *treytes* (debout), mentionnées dans les terriers des XIV^e^ et XV^e^ siècles, ou encore existants ; dans les monnaies, les briques, les poteries, les haches, bouts de flèche, couteaux, outils de silex et de bronze, et autres vestiges découverts sur leur territoire. Il paraît y avoir eu un certain nombre de ponts sur l'Allier le long du Marais, indice d'une population importante (3).

II. — La Gaule n'était plus alors dans la période héroïque, mais dans la phase agricole de son histoire ; elle

(1) Comp. pour leurs contingents *De bello gallico,* lib. IV, cap. 75, 11, 12, 2, 66, 54. On ne peut guère évaluer à moins de 100 à 120,000 hommes les contingents actifs fournis par les Arvernes proprement dits dans la VII^e^ campagne de 52-53. A quoi il faut ajouter, après avoir multiplié par 6, au moins, peut-être par 7 ou 8, les troupes employées à garder les postes importants, les ponts, certaines villes, les réfractaires, les étrangers. D'après Strabon (*Géogr.* IV. *De Gallis*), les Arvernes mirent 400,000 hommes sous les armes pour résister à César ; ce qui doit s'entendre, sans doute, de la Confédération arverne et non des Arvernes proprement dits (Puy-de-Dôme, Cantal et une partie de l'Allier et de la Haute-Loire).

(2) *De Gallis.* Lib. IV, p. 196.

(3) *De bello gall.*, VII, 34, etc...

Digitized by Google

venait d'inventer la charrue à roues (1). Le blé et les troupeaux faisaient sa richesse principale et cette richesse était proverbiale en Italie, où elle apportait ses denrées (2). Celle des Arvernes l'emportait sur les autres, et il fallait que leur réputation d'opulence fût bien méritée, puisqu'à peine conquis, et malgré les désastres de la guerre, ils firent construire par Zénodore, le plus grand architecte du temps, mort l'an 20 avant Jésus-Christ, la statue colossale du Mercure arverne, la huitième merveille du monde, qui coûta dix années de travail et 40 millions de sesterces ou 8 millions 200,000 francs, c'est-à-dire exactement le montant du tribut imposé par César à toute la Gaule (3)! Ce fait est la preuve péremptoire que les Arvernes étaient prospères et aimaient à faire grand; que leurs tribus, leurs peuplades et leurs chefs de clan savaient se fédérer, se syndiquer et se cotiser en vue d'une œuvre d'intérêt public. Cela suppose chez le Sénat arverne, siégeant dans la capitale, un pouvoir administratif supérieur qui s'exerçait sur les divers municipes de la nation. La centralisation de l'autorité permettait de faire de vastes travaux d'ordre général, de frapper des impôts dans ce but et de les répartir entre les différentes circonscriptions. Rien de pareil au moyen-âge. Le comte ne peut lever aucun impôt extraordinaire sur les terres de ses feudataires en dehors de ceux prévus par la coutume. Les États provinciaux commencent à voter des subsides pour les besoins de la défense générale de la province ou du royaume au XIV^e^ siècle; mais c'est très rarement, avec timidité et dans les proportions les plus mesquines qu'ils affectent quelques ressources aux travaux d'utilité publique; encore ne sont-ils que des accessoires du budget de la guerre, tels que l'entretien des ponts ou le balisage de

(1) Pline. Lib. XVIII, cap. 18.

(2) Athénée. Lib. IV, cap. 13. — Diod. de Sicile, V, 303. — Strabon. Géogr. *De Gallis*, IV, 12.

(3) Pline. Lib. XXXIV, cap. 7.

Digitized by Google

l'Allier pour faciliter la circulation des troupes et des vivres. De subsides votés pour une entreprise de pure économie agricole, nous n'en connaissons pas un seul exemple sous le régime des États provinciaux d'Auvergne, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle; tout est à la guerre.

Ajoutez à cela que la constitution de la société gauloise, avant la conquête, se prêtait merveilleusement, beaucoup mieux que sous les deux premières races de nos rois, aux travaux d'ensemble dans la province. D'une part, l'esprit d'association de territoire à territoire, de cité à cité, de village à village, signalé par César, est l'essence de la civilisation celtique. — « Tout le système politique de la Gaule, a dit Augustin Thierry, reposait sur l'*esprit d'association* (1). » D'immenses territoires avec leurs villages soumis à la toute-puissance de petits princes fort riches et quasi souverains, entourés d'une foule d'ambactes ou vassaux et de clients; la vie démocratique réfugiée dans les villes; les campagnes unifiées sous la main de leurs maîtres; telle était, d'autre part, la situation des peuplades rurales depuis l'an 121 (2). Elle était, il faut en convenir, admirablement propre à l'exécution de grands travaux. Avant, c'était le régime monarchique non moins apte aux œuvres de même nature. Strabon nous a conservé la mémoire du roi arverne Luern ou Lucrius, qui parcourait « *la plaine d'Auvergne* », c'est-à-dire la Limagne, le Marais, sur son char plaqué d'or, en jetant les monnaies à pleines mains sur son passage. C'est dans un golfe de cette plaine, au bout du Marais, que naquit Vercingétorix et que résidait Celtil son père, le premier des princes de la Gaule, assez puissant pour avoir essayé de rétablir la monarchie à son profit; c'est dans la campagne voisine de Gergovia, *in agris*, que le héros de la guerre d'indépendance leva sa première armée de pay-

(1) Hist. des Gaulois, II, 108.
(2) *De bell. gall.*, VI, 13,14.

Digitized by Google

sans, à Gergovia qu'il se fit couronner roi (1). On peut sans trop de témérité supposer que la riche plaine qui s'étend du pied de Gergovia jusqu'à Maringues et Aigueperse était, au moins en partie, le patrimoine de cette famille, puisqu'elle était la première de la nation. Signalons à ce sujet une circonstance restée inconnue, l'existence à l'extrémité de la plaine, à 4 kilomètres de Maringues, au pied de l'énorme motte de Montgâcon, d'un lieu habité, portant le nom de *Celtil* ou *Celty* (2). Si, comme le pense M. Mathieu, la butte de Montgâcon est un tumulus celtique, il serait le plus gigantesque tombeau de chef, non-seulement de l'Auvergne, mais probablement de toute la France (3).

Autre observation nouvelle et qui peut avoir son intérêt au point de vue qui nous occupe, en ce qu'elle confirme dans une certaine mesure, pour les chefs de clan gallo-arvernes, cette règle générale que les environs des capitales appartiennent d'ordinaire aux grands de la nation. Les vicomtes carlovingiens des cinq comtés de Clermont, Turluron, Tallende, Brioude et du Gévaudan arverne (4), issus, pense-t-on, de ceux de Carlat, ont tous, au x^e^ siècle, des propriétés aux pieds de la montagne de Gergovia (5), malgré l'éloignement de leurs résidences respectives (6). Produit de l'alliance de quelques grandes

(1) *De bell. gall.*, VII, 4.

(2) Commune de Luzillat. Le domaine de Celtil ou Celty confine au village de Luzillat par le sud-est du côté de Vialle (au moyen-âge *Villa, Ville).*

(3) La forme extérieure, si curieuse et si bizarre de la butte de Montgâcon, qui a trompé l'examen superficiel de M. Mathieu, a été obtenue par les remblais provenant de la démolition du château sous le ministère de Richelieu. Il est néanmoins probable que ces remblais recouvrent un ancien tumulus.

(4) Les domaines des vicomtes du Gévaudan septentrional s'étendaient sur une partie de l'arrondissement de Saint-Flour. Ce vicomté de Gévaudan allait jusqu'à la Trueyre, englobant une portion du canton de Ruines. Faverolles, dans ce canton, était encore du Gévaudan en 1010.

(5) Cartulaires de Sauxillanges, de Brioude. Fonds Cathédral et Evêché aux Arch. départ. du Puy-de-Dôme ; *passim*.

(6) On ne connaît de cours seigneuriales aux vicomtes dits de Clermont, au x^e^ siècle,

Digitized by Google

familles franques avec les débris des grandes *gentes* arverno-romaines, ces principicules n'étaient-ils pas les héritiers des chefs gaulois et du fisc gallo-romain? La Limagne, tout commande cette conclusion, fut en grande partie le patrimoine des plus riches parmi les chefs arvernes, et ceux-ci étaient comptés parmi les plus puissants des Gaules.

III. — Les Arvernes étaient habiles à manier la terre, non-seulement à ciel ouvert, mais même sous le sol; presque tous nos gisements métalliques ont été exploités par eux; César fut frappé d'admiration par les travaux d'art des assiégés, aussitôt que Vercingétorix eut jeté ses 10,000 Arvernes dans Bourges, au mois de mars 53 (1). Ils n'avaient pas attendu d'être instruits par les légions romaines; ils avaient des ingénieurs. La preuve en est dans la construction savante et raisonnée de leurs fortifications (2).

Eux aussi usaient de l'esclavage comme moyen d'exécution. Les grands chefs de clan de la Limagne avaient une armée d'esclaves. Leur puissance était assez forte, avant la conquête, pour leur permettre de violer impunément les immémoriales coutumes limitatives des redevances et des services dus par le paysan au chef. — « La plèbe est à peu près réduite à la condition des esclaves, dit César en parlant d'eux... La plupart, accablés soit par les dettes, soit par le taux exorbitant des impôts, soit par la violence

qu'aux environs d'Issoire ou à une distance au moins à peu près égale. Aucun titre ne permet de dire qu'ils résidassent à Clermont. Aucun document ne leur donne la qualification de vicomtes de Clermont avant 975 environ (Cartul. d'Auv. et Cartul. de de Paray). Les vicomtes Dalmas Ier et Dalmas II (927-982 environ), abbés laïques de Brioude, avaient à Brioude leur principal établissement, suivant toute apparence. Les héritiers des vicomtes du comté de Turluron avaient leur capitale à Usson, Palliers, Thiers, Billom, etc..., à la fin du xe siècle; ceux des vicomtes du comté du Talende méridional à Nonette, Saint-Flour, Apchon, à la même époque; les vicomtes de Gévaudan, à Grèze, Langogne, environs de Vieille-Brioude, et peut-être à Ruines.

(1) *De bell., gall.*, II, 22.

(2) Mélange de moëllons pour braver l'incendie, de poutres pour les rendre insensibles au bélier.

Digitized by Google

des Grands, se soumettent de leur plein gré à la servitude entre les mains des Grands, et ceux-ci ont sur eux tous les mêmes droits que *les maîtres sur les esclaves* (1). » Sans doute c'est là une manière de parler qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre ; mais on en peut induire que les chefs de clan à qui appartenait le Marais y jouissaient d'une autorité immense et qu'ils y disposaient gratuitement de plusieurs milliers de bras.

Il était donc infiniment plus facile et plus économique à un Bituit, à un Luern, à un Psanit, à un Celtil, à un Vercingétorix, un Vergasillaun ou un Epadnact, pour ne parler que des chefs arvernes frappant monnaie dont les médailles nous sont parvenues, de faire creuser un réseau de canaux dans le Marais, qu'à un baron, à un comte d'Auvergne, à un roi du moyen-âge, voire même à un intendant de Louis XIV. Et, comme cette plaine, grenier de la nation, s'étendait aux pieds mêmes de leur capitale ; que les chefs n'avaient qu'à vouloir pour débarrasser ses terres à blé de l'excès de ses eaux au profit des prairies qu'elle renfermait ; que l'opération n'avait rien qui dépassât les connaissances des Gaulois des six derniers siècles avant notre ère ; que leur intérêt était manifeste, l'hypothèse qu'ils n'ont pas fait creuser au moins les fossés indispensables, répugne à l'esprit le plus sceptique.

VI.

CONCLUSION.

Le grand Marais de Limagne a été vraisemblablement desséché au moyen de vastes travaux d'ensemble antérieurs à la conquête, complétés et perfectionnés pendant les trois premiers siècles de notre ère.

(1) *De bell. gall.*, VI, 13.

Digitized by Google

La décadence agricole, conséquence des invasions barbares et de la vie guerrière du haut moyen-âge; le morcellement de la souveraineté du sol, suite de la révolution féodale des Xe et XIe siècles; les guerres civiles du XIIe, la guerre de Cent ans, amenèrent le comblement partiel de ces vieux travaux signalés comme anciens sous les règnes de Saint-Louis, de Philippe le Hardi, des premiers Valois. De beaucoup de fossés il ne restait alors que le nom communiqué par eux aux terroirs qu'ils traversaient naguère. Les guerres de religion aggravèrent encore la situation. A l'avènement d'Henri IV, le Marais était moins fertile, moins asséché, la population moins riche qu'elle ne l'était au XIIIe siècle et sous les empereurs romains; on avait rétrogradé. 180 ans de travaux, tour à tour projetés, commencés, délaissés, repris, reconquérirent le terrain perdu sur le marécage; ils n'étaient pas terminés quand la Révolution éclata. Il est probable que nous sommes moins avancés aujourd'hui qu'il y a dix-huit cents ans, et qu'en tout cas nous ne le sommes pas davantage.

On peut prédire sans témérité qu'un jour viendra où l'œuvre du dessèchement complet méditée par M. Eugène Rouher à la fin de sa carrière publique, sera achevée par une association de communes. Faible compensation à de plus grands maux, car notre Limagne donne des signes visibles d'épuisement. L'avenir est, hélas! aux alluvions vierges de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique et même de l'Océanie, et la distance qui nous en sépare diminue tous les jours.

MARCELLIN BOUDET.

Digitized by Google

TABLE

—

Pages.

I. *Ce qu'on entend par le Marais de Limagne*..... 331

II. *Les desséchements modernes*..... 332

III. *Dénominations topographiques*..... 339

§ 1. La Limagne, d'après les anciens textes..... 339

§ 2. Le Marais, d'après les actes authentiques du moyen-âge..... 347

§ 3. Le nom des cours d'eau du Marais, d'après les documents du moyen-âge..... 352

§ 4. Les chanaux du Marais au moyen-âge..... 355

IV. *Les anciens travaux de canalisation du Marais, d'après les documents inédits du moyen-âge*..... 357

§ 1. Chanaux de la rive droite. Bassin du Bedat..... 357

Marais de Clermont et Montferrand..... 357

Marais d'Aulnat..... 358

Marais de Gerzat..... 358

Marais de Lussat..... 359

Marais d'Epinet..... 360

Marais de Saint-Beauzire..... 360

Marais de Chappes..... 361

Marais de Puy-Chany..... 361

Marais d'Ennezat et de sa région..... 361

§ 2. Chanaux de la rive gauche. Bassin d'Andon ou Bas-Marais... 363

Marais de Surat, Maringues, Pagnan, Saint-André, etc.... 363

§ 3. Bassin de l'Arteyre. — Marais de Pont-du-Château et de Lempdes..... 364

V. *Epoque des premiers travaux de dessèchement du marais de Limagne*..... 365

VI. *Conclusion*..... 383

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 2 juillet 1890.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La parole est donnée à M. P. Gautier, qui résume ses recherches sur la constitution géologique des environs de Billom, et présente à l'appui des cartes et coupes détaillées.

M. David communique ensuite à la Société un document concernant les fermes des places et marchés de Montferrand en 1455. — Renvoyé au Comité de publication.

Après une courte discussion au sujet d'un puits funéraire dont M. Lenoir montre une photographie, et sur lequel on reviendra si les fouilles sont reprises, la séance est levée à 9 heures. — C. T.

Séance du 8 octobre 1890.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux, vice-président.

M. le Président donne la liste des ouvrages reçus et dépouille la correspondance.

M. Bielawski adresse au Président de la Société une protestation contre l'article bibliographique sur l'ouvrage *Le Plateau Central*, etc., article publié dans le dernier numéro de la *Revue*. Il demande l'insertion d'une lettre que lui a écrite M. Rames.

Après en avoir délibéré, la Société est d'avis de publier la lettre en question. M. Rouchon est chargé de préparer une note à ce sujet pour le prochain numéro de la *Revue*.

On arrête la composition du numéro de novembre, qui comprendra : *La géométrie de la règle et du compas*, par M. Pellet ; — *Étude sur les noms de terroirs de la commune de Cebazat*, par M. E. Jaloustre ; — *Les dessèchements du Marais de Limagne au moyen-âge*, par M. Boudet ; — Chronique et mélanges.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Assainissement de l'Hôtel-Dieu de Clermont.

Le Compte-rendu des Conseils d'hygiène du Puy-de-Dôme en 1889, qui vient de paraître, contient un important rapport de M. le Dr V. Nivet *sur l'assainissement de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand.* Cette question, qu'il avait déjà soigneusement étudiée dans son *Rapport sur l'engrais humain, les égouts et les fosses d'aisance*, publié en 1881, fut reprise en 1886, lors de l'épidémie de fièvres typhoïdes qui sévit à cette époque et fit de nombreuses victimes. Il fut constaté qu'il y avait beaucoup à faire dans notre pays pour mettre les habitations et les villes dans de bonnes conditions hygiéniques. A Clermont, M. le Préfet, M. le Maire, l'Administration des Hospices s'en occupèrent activement et différentes mesures furent prises pour remédier au mal. L'Administration hospitalière y était particulièrement intéressée : l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général, situés dans la ville même, contiennent une population moyenne de huit cents personnes placées dans des conditions telles que la moindre négligence peut compromettre leur état sanitaire et même celui de la ville.

Si un semblable malheur ne s'est pas produit, il faut l'attribuer en grande partie au système d'égouts dont est pourvu l'Hôtel-Dieu. Devançant singulièrement les hygiénistes modernes, les fondateurs de ces utiles établissements (1) avaient assuré l'évacuation des eaux vannes et des matières stercorales suivant un principe que nos contemporains croient avoir découvert et qui est excellent : la séparation des matières solides d'avec les liquides, et l'expulsion de ces dernières dans un cours d'eau voisin. Ces deux sortes de matières étaient d'ailleurs, après leur séparation, employées à la fertilisation du sol ; c'est là en germe tout le système moderne. Il ne restait qu'à perfectionner le procédé.

Il faut, en effet, s'empresser d'ajouter que ce système, remarquable pour le temps dans lequel il a été conçu, est loin de répondre aux légitimes exigences de l'hygiène contemporaine; il offre, entre autres défectuosités, celle de ne pas isoler suffisamment la population hospitalisée des matières expulsées et des gaz qui se dégagent des canaux qui les reçoivent, ce qui peut, dans certaines circonstances, créer un danger.

(1) L'Hôpital-Général a été construit en 1657. — L'Hôtel-Dieu en 1767.

Digitized by Google

C'est ce que M. le Dr Nivet signale dans ces ouvrages avec une très grande autorité. S'inspirant des travaux des Pasteur, des Brouardel, des Koch, des Cornil et des de Freycinet, il décrit le rôle des micro-organismes dans les infections épidémiques, et les différents systèmes employés pour les détruire ou se mettre à l'abri de leur atteinte; avec la compétence indiscutable qu'il possède sur ce sujet, il trace tout un plan d'assainissement de l'Hôtel-Dieu. Le système qu'il propose est le *tout à l'égout* perfectionné par la science moderne. Il se résume ainsi : Les matières excrémentitielles sont reçues dans une cuvette en porcelaine, à siphon, et chassées par une chute de dix litres d'eau dans un tuyau de descente en fonte émaillée à l'intérieur et de petit diamètre ; ce tuyau est muni d'un siphon à l'endroit où il se réunit à la canalisation souterraine qui reçoit la masse liquide et l'entraîne dans des tinettes Prangey où s'opère la séparation des parties liquides d'avec les parties solides. Les liquides sont lancés dans un canal souterrain et étanche qui les déverse dans l'égout collecteur de la ville; les solides demeurent dans les tinettes. Quand celles-ci sont pleines, elles sont enlevées, transportées au dépotoir public et aussitôt remplacées par d'autres. Tous les tuyaux d'eau, les vidoirs, les cabinets de toilette, etc., sont munis d'appareils siphonnés, de manière à rendre impossible le retour des gaz de l'égout dans l'hôpital. De plus, des tuyaux d'évent sont placés partout où il en est besoin. Enfin, de puissantes chasses d'eau passent à chaque instant dans tous ces tubes de manière à ce qu'aucun dépôt ne puisse se fixer aux parois. C'est, on le voit, le *tout à l'égout* moderne avec application du *système diviseur* au moyen de la tinette *Prangey*.

Tel est, en principe, le système décrit par M. le Dr Nivet et adopté par l'Administration des Hospices. Ajoutons que, pour contribuer à cette utile mais coûteuse amélioration de nos établissements hospitaliers, M. le Dr Nivet a fait don à cette Administration d'une somme de 8,000 francs, qui a été acceptée avec une vive reconnaissance.

Remercions ici l'ancien Président de la Société d'Emulation de ce nouveau service, que sa sollicitude éclairée autant que généreuse vient d'ajouter à ceux qu'il a déjà rendus en si grand nombre, et dont profiteront non-seulement les pauvres, mais aussi l'hygiène générale de notre ville.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

—

FOURNIER L'AMÉRICAIN. — Une Société de l'Histoire de la Révolution française s'est fondée, en 1888, à Paris, sous la présidence d'un homme éminent, M. Charton, que la mort a enlevé depuis.

Cette Société a pour objet : « 1° De faire prévaloir la méthode scientifique dans les études sur la Révolution française ; — 2° d'offrir un point de ralliement aux personnes qui, à Paris et dans les départements, s'occupent de l'Histoire de France depuis 1789 ; — 3° de publier des textes inédits ou rares et des œuvres originales touchant l'histoire de France depuis 1789 ; — 4° d'organiser des conférences historiques à Paris et dans les départements. »

Elle s'était en outre donné pour mission momentanée de préparer la commémoration de la Révolution française, à l'occasion de l'anniversaire centennal de 1789. On peut juger de la façon dont elle a rempli la tâche qu'elle s'était imposée sur ce point en parcourant le beau *Catalogue de l'exposition historique* qu'elle avait organisée dans la salle des États, aux Tuileries.

Conformément à ses statuts, la *Société de l'Histoire de la Révolution française* a déjà publié plusieurs ouvrages :

Qu'est-ce que le Tiers Etat ? par Sieyès, précédé de l'*Essai sur les privilèges*, édition critique, avec une introduction par Edme Champion ;

Liste des membres de la noblesse impériale, dressée d'après les registres de lettres patentes conservées aux Archives nationales, par Emile Campardon ;

Les Conventionnels, listes alphabétiques par départements des députés et des suppléants à la Convention nationale, dressées par Jules Guiffrey ;

Et tout récemment les *Mémoires secrets de Fournier l'Américain*, avec introduction et notes, par F.-A. Aulard.

Cette dernière publication a un intérêt particulier pour l'Auvergne. Claude Fournier, surnommé *L'Américain* à cause d'un long séjour aux Antilles, était en effet notre compatriote. Il était né à Auzon (petite ville d'Auvergne englobée aujourd'hui dans le département de la Haute-Loire), le 21 décembre 1745, ainsi que l'atteste l'acte de naissance que M. Paul Le Blanc a découvert. Son esprit aventureux l'entraîna à Saint-Domingue, où il habita pendant plus de vingt années et où il amassa, paraît-il, une fortune assez importante. Cette fortune, il la perdit par suite des menées malveillantes des propriétaires voisins. Venu en France cinq ou six ans avant 1789 pour demander jus-

Digitized by Google

tice au Gouvernement, il harcela les ministres de ses réclamations, mais ne put obtenir que des promesses. De là une haine profonde contre le pouvoir et la société.

Aussi, quand éclata la Révolution, se fit-il remarquer parmi les plus violents. « Il fut certainement un des premiers qui, à la veille de » la prise de la Bastille, organisèrent une force armée révolution- » naire. On le vit parmi les acteurs les plus énergiques des journées » des 5 et 6 octobre 1780, du 17 juillet 1791, du 20 juin et du 10 août » 1792. Il commanda la troupe de Marseillais et de gardes nationaux » parisiens qui servait d'escorte aux prisonniers détenus à Orléans et » les mena à Versailles, où ils furent massacrés le 8 septembre 1792. »

Cette partie de la vie de Fournier (juillet 1789 à septembre 1792) fut l'objet de ses mémoires.

La part considérable qu'il avait prise aux plus sanglantes journées de la Révolution lui valut d'être emprisonné plusieurs fois, en 1793, 1794 et 1795. Sous le Consulat, impliqué à tort ou à raison dans l'attentat de la rue Saint-Nicaise, il fut au nombre des personnes dont un sénatus-consulte du 15 nivôse an IX ordonna la déportation.

Après une détention provisoire au fort de Joux et à l'île d'Oléron, il fut embarqué pour Cayenne le 10 ventôse an XII et y séjourna jusqu'en 1809, époque où les Anglais s'emparèrent de la colonie. Rentré en France, il fut encore incarcéré, en 1811, au château d'If, comme convaincu d'avoir préparé une sorte d'émeute contre les employés des droits réunis.

Cet agité est mort à Paris, le 27 juillet 1825, après avoir vainement tenté d'intéresser en sa faveur le gouvernement de la Restauration.

Les *Mémoires secrets* de Fournier, que M. Aulard publie d'après un manuscrit des Archives nationales, n'éclairent pas sans doute d'un jour nouveau les journées fameuses dont ils contiennent le récit. Ils confirment cependant certains détails intéressants et devront être consultés, — avec circonspection toutefois, étant donnée la vanité de l'auteur, — par tous ceux qui désirent connaître par le menu les événements de la Révolution. — F. M.

— M. le Dr Ledru, Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Clermont-Ferrand, a publié une intéressante brochure sur quelques opérations d'ovariotomie qu'il a pratiquées, en 1888 et 1889, à l'Hôtel-Dieu, avec l'aide de quelques-uns de ses confrères (1). L'Administration des Hospices, à défaut d'un pavillon pour les opérations chirurgicales, que l'insuffisance de ses ressources ne lui a pas permis jusqu'ici de construire, a mis à la disposition de ses chirur-

(1) Paris, chez Steinheil, 1890.

Digitized by Google

giens une vaste chambre de la Maison de Santé. Cherchant un milieu meilleur encore, M. le Dr Ledru a installé à Chamalières un pavillon spécial où il a fait une de ces opérations; mais l'éloignement de la ville et l'absence d'un médecin ou d'un élève de garde font que l'on préfère le plus souvent le séjour à la maison de santé. Bien que placé dans des conditions qui ne sont pas aussi absolument favorables que l'on pourrait le désirer, l'habile chirurgien a obtenu des résultats remarquables. Sa brochure décrit huit observations suivies d'opérations, dont six ont amené la guérison.

Nous adressons nos vives félicitations à notre éminent compatriote de ce que, le premier dans notre pays, il a fait profiter nos malades d'un des plus importants bienfaits de la chirurgie contemporaine. Jusqu'à ces dernières années, le kyste de l'ovaire entraînait fatalement la mort, après de vives souffrances et dans un délai parfois assez court. Aujourd'hui, grâce à la sûreté avec laquelle on opère la laparotomie, on extrait hardiment la tumeur ovarique et l'on obtient une guérison rapide et complète. M. le Dr Ledru, par son habile et heureuse initiative, a donc rendu à notre population un immense service; enfin, il a eu l'honneur d'ouvrir à ses collègues une voie qui, nous n'en doutons pas, sera suivie et qui leur réserve le même succès.

— Nous avons signalé à nos lecteurs, dans le dernier numéro de la *Revue*, l'ouvrage intitulé : *Le Plateau central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens*. L'auteur, M. Bielawski, a cru que nous le taxions de matérialisme et nous déclare qu'il est à la fois « spiritualiste et résolument transformiste ». Nous regrettons qu'on ait pu se méprendre sur le sens de notre phrase, et volontiers nous donnons acte à M. Bielawski de sa réclamation.

M. Bielawski nous demande également, en réponse à une observation relative aux silex du puy Courny, de publier une lettre qu'il a reçue de M. Rames. La voici :

« Aurillac, le 27 juillet 1890.

» Monsieur et très cher confrère,

» Agréez, je vous prie, mes compliments et mes félicitations pour votre livre sur le Plateau central. Vous avez su condenser et ordonnancer dans ce volume une foule de faits intéressants et tous dans le mouvement et le sentiment de la science moderne.

» Ci-inclus.....

» B. Rames. »

Nous sommes heureux de pouvoir donner satisfaction à M. Bielawski; mais nous n'avons point changé d'avis en ce qui concerne les silex en question. Nous ne faisons d'ailleurs nulle difficulté de reconnaître que les opinions à ce sujet sont partagées. — G. Rouchon.

Digitized by Google

— Le dernier numéro de la *Revue historique* contient une notice sur le récent ouvrage de notre confrère, M. F. Mège. Nos lecteurs nous sauront gré de la transcrire entièrement :

« M. Francisque Mège, déjà connu par de très bons travaux sur l'histoire de la Révolution dans la Basse-Auvergne, a aussi étudié la vie d'un constituant, mais il a creusé son sujet plus profondément que les biographes de Thouret (1). Des deux volumes qu'il a consacrés à *Gaultier de Biauzat, sa vie et sa correspondance,* l'un raconte sa vie, l'autre contient une partie de la correspondance que le député du tiers état de Clermont-Ferrand adressa à ses commettants pendant la durée de la Constituante. Ce n'était pas un esprit des plus larges que Gaultier de Biauzat, et un patriotisme local poussé à l'extrême contribuait encore à rétrécir, dans maintes circonstances, la portée de son intelligence ; mais il avait du bon sens, de la sincérité, du dévouement, une grande capacité de travail. Ce furent ces dernières qualités qui lui permirent d'entretenir avec ses compatriotes une volumineuse correspondance destinée à les tenir au courant des principaux événements dont Paris était le théâtre. Elle eut un tel succès que Gaultier de Biauzat se décida à la rédiger en forme de journal, ne demandant pour rémunération à l'éditeur que l'envoi gratis aux villes et communes de la province d'Auvergne qui en feraient la demande. Le premier numéro parut le 30 août 1789, sous le titre de : *Journal des Lois et Décrets,* qui a eu depuis la fortune que l'on sait. M. Mège ne s'est pas contenté de raconter avec clarté et agrément, en même temps qu'avec une érudition très sûre, la carrière de Gaultier de Biauzat ; il a publié toutes ses lettres antérieures à la fondation du *Journal des Débats* et un choix de celles qui suivirent, jusqu'au 22 octobre 1791. Des pièces justificatives très intéressantes, parmi lesquelles nous signalerons tout particulièrement une lettre écrite de Clermont, en juin 1799, sur les atrocités commises en Auvergne par les partisans de l'ancien régime (p. 314), complètent le premier de ces deux volumes, dont il faut vivement remercier l'auteur.

(*Rev. hist.*, sept-oct. 1890, p. 120.)

(1) Etude sur Thouret, par MM. E. Carette et A. Sanson.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand. — Imprimerie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

UN REGISTRE D'ÉTAT CIVIL

De l'Année 1793

On a recueilli les *Excentricités du langage français*. Si on faisait de même un recueil des excentricités de l'histoire de France, des faits singuliers, bizarres, extraordinaires qu'on peut y signaler, on y verrait certainement figurer la campagne menée sur la fin de l'année 1793 contre les noms et les prénoms.

I

La Constituante avait supprimé les titres, les armoiries, les livrées. Elle avait interdit aux citoyens de prendre d'autres noms que leur nom patronymique. Il semblait que ces prescriptions démocratiques dussent satisfaire les révolutionnaires les plus exigeants, même sous la Convention. Il n'en fut rien. D'autres appellations subsistaient, qui choquaient leurs oreilles en rappelant par leur signification ou leur origine l'époque de la tyrannie des rois, de la puissance de la noblesse, de la superstition religieuse et des inégalités sociales. On déclara la guerre à ces appellations, et on voulut soumettre à une épuration sévère tous les noms, noms de lieux et noms de personnes.

Mise en demeure de s'expliquer sur cette croisade d'un nouveau genre, la Convention, au lieu de rendre un décret en forme, se borna à donner son adhésion, en quelque sorte incidemment, par un ordre du jour. A la séance du

Digitized by Google

24 brumaire an II (14 novembre 1793), une ci-devant religieuse mariée à un prêtre ayant sollicité l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *Liberté*, Merlin demanda qu'il fût passé à l'ordre du jour, disant que la liberté et l'égalité appartiennent à toute la République, que tous les Français doivent les aimer, mais que personne n'en doit prendre le nom. Tout en réclamant aussi l'ordre du jour, c'est-à-dire en proposant à la Convention de ne pas légiférer sur une pétition de cette nature, le représentant auvergnat Romme, l'un des pères du calendrier récemment adopté, fit valoir d'autres motifs. « Je pense, dit-il, » que chacun est libre de prendre le nom qui lui plaît le » mieux. Si la Convention consacrait des exceptions mo- » tivées selon l'avis de Merlin, il faudrait mettre à l'index » la liste des vertus civiles et morales, ce qui serait une » violation de la liberté. » Et la Convention, se laissant convaincre, adopta l'ordre du jour de Romme et reconnut que *chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît, en se conformant aux formalités prescrites par la loi.*

Quelles étaient ces formalités? La Convention ne les indiqua pas et pour cause. La faculté reconnue aux citoyens étant absolument nouvelle, les lois et les édits anciens ne pouvaient fournir de précédents pour un cas qu'ils n'avaient pas prévu.

Ne trouvant pas sur ce point dans l'ordre du jour de la Convention des dispositions précises, chaque révolutionnaire procéda à sa guise.

En remplacement des prénoms inscrits sur les actes de baptêmes ou naissances, on s'affubla de noms de prétendus républicains grecs, romains ou français, ou de noms de personnages connus par quelque acte hostile à la tyrannie. Et ces prénoms nouveaux, les uns vinrent les déclarer soit à la commune, soit au district ou au département, soit moins officiellement au sein de la société populaire; les autres, sans se préoccuper d'une déclaration

Digitized by Google

quelconque, les accolèrent purement et simplement, sans autre formalité, à leur nom de famille. Quelques-uns, des outranciers, ne se bornèrent même pas aux prénoms. Leur nom de famille se trouvant avoir une couleur aristocratique ou religieuse, ils se hâtèrent de s'en débarrasser comme d'un insigne honteux et compromettant, ou bien ils le défigurèrent par des mutilations ou par un badigeon plus en harmonie avec leur nouvelle foi révolutionnaire.

II

On a dit que tous ces changements de noms étaient le résultat d'un *mouvement parti des couches profondes de la nation* (1). L'affirmation n'est pas exacte. Autrement, comment expliquer que ce mouvement n'ait point gagné les populations rurales c'est-à-dire la majorité de la nation? Comment expliquer que dans les villes même, il ait été très restreint? Comment expliquer enfin que sa durée ait été aussi éphémère?

Ce mouvement ne fut pas davantage le résultat d'un mot d'ordre, d'un plan général concerté d'avance. Personne à proprement parler n'en fut l'initiateur. Il éclata en quelque sorte spontanément et simultanément dans la plupart des villes de France. Au milieu de circonstances identiques, sous l'action des mêmes causes, des mêmes précédents, il n'est pas étonnant que les mêmes effets se produisent.

La royauté avait disparu. Le culte catholique était aboli, la féodalité anéantie. Dans toutes les provinces on avait fait table rase des institutions établies; on avait fermé et dépouillé les églises, brûlé les titres et jeté bas les emblèmes qui se rapportaient à la noblesse ou à la religion. Et cependant les démolisseurs, les destructeurs

(1) *Les Vocables révolutionnaires*, article du docteur Gaétan dans la revue historique *La Révolution française*, tome XIV, janvier-juin 1888.

Digitized by Google

n'étaient pas pleinement tranquillisés. Ils regardaient autour d'eux, et, en vigies prudentes et circonspectes, ils cherchaient à s'assurer si, plus ou moins prochainement, leur sécurité ne serait pas menacée, si leur marche ne risquait pas d'être entravée par quelque écueil ignoré, par quelque épave, si mince qu'elle fût, échappée au naufrage de l'ancien régime.

Le rapport que Romme présenta à la Convention le 20 septembre pour la suppression du calendrier grégorien fut comme la révélation d'une de ces épaves, d'un de ces vestiges dangereux dont il était indispensable de se débarrasser si l'on voulait ne pas retomber sous le joug de la superstition et de la royauté. Mais ce n'était pas assez que de chasser du calendrier les noms des saints et d'empêcher les nouveau-nés d'être placés comme auparavant sous le patronage de ces *canonisés*. Il parut à ces fanatiques qu'on devait proscrire l'usage de ces appellations maudites non-seulement pour l'avenir mais même dans le présent, et qu'il fallait de toute nécessité leur substituer d'autres noms capables d'inspirer à tous l'amour de la patrie, l'horreur des prêtres et la haine de la tyrannie, des noms s'accordant mieux en un mot à l'orthodoxie révolutionnaire.

Des changements, des additions de noms ou prénoms avaient eu lieu antérieurement sous l'influence de la peur ou de l'exaltation (1). Mais c'est certainement à cette date que l'on peut placer le principal point de départ de la campagne antinominale.

Depuis quelque temps déjà diverses publications avaient

(1) Dans le deuxième bataillon des volontaires du Puy-de-Dôme formé en 1792, le capitaine d'une compagnie avait pris le nom d'*Eleuthérophile* et un de ses lieutenants, celui de *Misobasile*. (Voir : *Les Bataillons de Volontaires du Puy-de-Dôme, par F. Mège*, pages 48 et 54.) Mais, en réalité, ces noms fabriqués étaient plutôt des surnoms, des sobriquets que des prénoms substitués à d'autres. Ceux qui se les attribuaient avaient surtout pour but d'arborer leurs sentiments patriotiques en les condensant en une épithète significative.

Digitized by Google

d'ailleurs préparé les esprits à la possibilité d'une modification dans la nomenclature des saints du calendrier.

Sur la fin de l'année 1787, un athée, un libre-penseur, Sylvain Maréchal, voulant sans doute porter coup à un usage de la religion catholique, avait imaginé de publier un *Almanach des honnêtes gens* dans lequel il remplaçait les noms de saints catholiques par ceux de personnages illustres pris dans tous les pays et dans toutes les religions (1). Ce livre bizarre aurait probablement passé tout à fait inaperçu; mais un arrêt du Parlement du 7 janvier 1788 l'ayant condamné à être lacéré et brûlé par le bourreau, la curiosité publique fut naturellement éveillée. On lut la nouvelle nomenclature à Paris, on la lut dans les provinces. Ce fut une première impression.

Les années suivantes d'autres almanachs parurent, les uns visant à une réforme réelle du calendrier, d'autres purement satiriques et pleins de critiques, de jeux de mots et de plaisanteries plus ou moins spirituelles sur les noms des députés (2), mais les uns et les autres portant une main profane sur une nomenclature considérée jusque-là comme à l'abri de toute réforme.

Le *Calendrier du peuple franc pour servir à l'instruction publique, rédigé par une Société de philanthropes pour l'an II de la République* (Angers, an II), paraît avoir

(1) Voici par exemple quelques-uns des noms que Sylvain Maréchal place dans le mois d'avril : Le 1, Bayard; le 3, Jésus-Christ; le 6, Socrate; le 7, Platon; le 12, Bossuet; le 15, Pindare ou Le Tasse; le 20, Michel Cervantès; le 21, Numa Pompilius; le 24, Vincent de Paule; le 25, Louis IX; le 26, Marc Aurèle; le 28, Shakespeare, etc.

(2) Ainsi *Le Nostradamus moderne*, almanach national et patriotique. Paris et Liège, 1790. — *Les Étrennes à la Vérité* ou l'*Almanach des Aristocrates*. Spa, 1790, — L'*Almanach de tous les saints de l'Assemblée nationale qui doivent se réunir dans la vallée de Josaphat après la Constitution*. Paris, 1791. — L'*Almanach des Aristocrates ou Chronologie épigrammatique des apôtres de l'Assemblée nationale*. Rome, 1791. — L'*Almanach du Républicain*. Paris, an II, etc. (Voir : *Les Almanachs de la Révolution* par Henri Welschinger, Paris, 1884. — *Étude sur le Calendrier républicain*, par Georges Villain, dans la revue historique *La Révolution française*, tomes 7 et 8.)

Digitized by Google

été l'œuvre de gens sérieux et convaincus. Il ne se contentait pas de détrôner les noms des saints catholiques pour les remplacer par des noms de personnages célèbres, il changeait aussi le nom des mois et des jours, devançant ainsi le calendrier de la Convention auquel sur quelques points il servit probablement de modèle ; et il n'inscrivait dans chaque mois que des noms de personnages appartenant à une même catégorie. Ainsi Janvier devait s'appeler le *mois des frimats* et il ne devait figurer sous chacun de ses jours que des noms de *législateurs, hommes d'Etat, politiques, orateurs* (ainsi : Lycurgue, Solon, Charondas, Platon, Cicéron, Lhospital, Sully, Bossuet, Rousseau, Penn, Turgot, etc.). Février, le *mois civique ou du serment* ne devait avoir que des noms d'*hommes vertueux* (par exemple : Cincinnatus, Aristide, Phocion, Agis, Caton, Vauban, Dassas, etc.). Mars ou *mois de la liberté*, des noms de *tyrannicides et amis de la liberté* (ainsi entre autres : Brutus, Pelopidas, Scævola, Gracchus, Agrippa, Tell, Milton, Francklin, Lepelletier, etc.). Avril ou *mois des fleurs* des noms de *femmes illustres*, etc. (1).

Cette même année 1793, à peu près au moment où la Convention accueillait la proposition de Romme sur la suppression du calendrier grégorien, Sylvain Maréchal reparut avec un autre almanach intitulé : *Almanach des républicains pour servir à l'instruction publique.* Dans cet almanach, comme dans celui des *Honnêtes gens* tous les saints du calendrier étaient supprimés et remplacés par des hommes plus ou moins célèbres. Dans le mois de Mars par exemple, le *mois des pères*, on voyait nommer côte à côte, Moïse, Virgile, le poète persan Saadi, Anacharsis, le Tasse, Lhospital, Thémistocle, Turgot, Phocion, Roland, Aristote, Jésus-Christ martyr *(sic)*, Lycurgue, Miltiade, Aristide, etc.

Tous ces remplacements avaient sans doute paru au

(1) Georges Villain. *Étude sur le Calendrier républicain.*

Digitized by Google

premier abord ridicules ou tout au moins singuliers et beaucoup n'y avaient vu qu'une sorte de parodie, de bouffonnerie anti-religieuse. Mais à la fin de 1793, le fanatisme ou la terreur aidant, il se trouva des gens pour applaudir aux propositions de Sylvain Maréchal et de ses imitateurs (1), et pour en faire l'application.

III

Dans le département du Puy-de-Dôme, l'agitation onomastique, si l'on peut l'appeler ainsi, se produisit comme dans les autres départements. On y opéra des modifications dans les noms des lieux et dans les noms des personnes ; et, après l'adoption de la nomenclature pittoresque imaginée par Fabre d'Eglantine, les nouveau-nés y reçurent des prénoms tirés du nouveau calendrier officiel (2). Toutefois, cette agitation ne s'étendit guère.

Parmi les populations rurales où les visées sont essentiellement positives, où l'on ne se paie point de mots, où l'on a d'ailleurs le culte de la tradition et où l'on est réfractaire aux nouveautés, on se soucia fort peu de modifications qui semblaient parfois plaisantes ou grotesques et dont on ne saisissait ni la portée ni l'utilité. A part de rarissimes exceptions, il est avéré qu'aucun paysan, aucun campagnard ne s'avisa d'échanger son prénom contre un autre.

Dans les petites villes, dans les chefs-lieux de district, là où parvenaient des journaux, là où il y avait des centres

(1) Le 14 du premier mois (5 octobre 1793), la commune de Paris, *pour effacer jusqu'à la moindre trace du fanatisme*, donna son approbation officielle au nouveau calendrier de Sylvain Maréchal.

(2) Nous avons exposé ailleurs les différents changements imposés aux noms de plusieurs localités de la basse Auvergne. Nous avons parlé aussi des nouveaux prénoms donnés dans les actes de naissance. (Voir : *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme*. Paris, Aubry, 1874. — *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le Proconsulat de Couthon*. Paris, Aubry, 1877.)

Digitized by Google

d'excitation, des foyers d'exaltation mutuelle comme les clubs, les sociétés populaires, les comités de surveillance, les rassemblements militaires, là où les représentants en mission, souverains itinérants, s'arrêtèrent pour tenir leurs assises, il se rencontra un plus grand nombre de ces troqueurs de noms.

Ainsi, à Billom, à Riom, à Besse, à Issoire, à Montaigut, quelques-uns des révolutionnaires les plus attitrés, subissant l'entraînement, s'empressèrent de chercher, le plus souvent dans les listes des almanachs, des noms plus significatifs que ceux inscrits dans leur acte de naissance et surtout plus en harmonie avec les passions dominantes.

Mais dans la plupart des cas, comme aucun règlement n'avait été édicté à ce sujet, ces substitutions de noms ne furent pas constatées officiellement. L'enthousiasme, même lorsqu'il est de commande, dédaigne les formes administratives. Dans les réunions, on se rebaptisait mutuellement, par acclamation. D'autrefois, les citoyens faisaient leur choix isolément et sans solliciter aucune espèce d'investiture. Ainsi firent entr'autres les officiers du cinquième bataillon des volontaires du Puy-de-Dôme qui se décorèrent des prénoms de *Cassius*, *Caton*, *Horatius*, *Calas*, *Lepelletier*, *Marcius*, *Châlier*, *Scœvola*, *Decius*. Ainsi, à Riom, un des membres du conseil général de la commune, craignant sans doute d'être compromis par son nom de famille, *Montroy*, ne voulut plus s'appeler que *Montlibre*. A Billom, un des administrateurs du district remplaça son prénom et son nom patronymique par les noms plus accentués de *Marat la Montagne*. A Vic-sur-Allier, cidevant Vic-le-Comte, le secrétaire de la commune, Lachenal, s'octroya le prénom de *Platon*. A Issoire, le 26 brumaire, dans une réunion de la société populaire présidée par Couthon, un certain nombre de citoyens, l'un excitant l'autre, abdiquèrent le nom de saint qu'ils portaient pour prendre ceux de Curtius, Marat, Lepelletier et autres, et, ajoute l'auteur de la lettre où est racontée cette séance :

Digitized by Google

« Moi qui étais présent à la séance, j'abdiquai celui d'An-
» toine pour prendre celui de Brutus (1).

Quelques-uns des troqueurs cependant, plus fanatiques ou plus méthodiques et plus scrupuleux, voulurent l'intervention d'une autorité constituée pour consacrer les nouveaux noms qu'ils s'étaient attribués.

Ainsi à Issoire, un sieur Bayle *qui voyait*, disait-il, *avec la plus douce satisfaction la vérité succéder à l'erreur et le culte de la raison au fanatisme religieux*, vint requérir le district d'avoir à prendre note de l'intention où il était de changer le nom de *Pierre* qui lui avait été donné au baptême pour celui de *Châlier*, *l'un des martyrs de la liberté*. A Montaigut-en-Combrailles, un citoyen

(1) Poussant la logique jusqu'au bout, les Jacobins d'Issoire ne se contentèrent pas de démolir les noms des saints. Le lendemain, ils consacrèrent une nouvelle séance à brûler leurs statues. S'il fut dressé procès-verbal de ces diverses destructions, ce que nous ignorons, ce procès-verbal ne nous est pas parvenu. Mais nous avons pour y suppléer la lettre plus haut citée dont voici le texte complet :

« AU COMITÉ DE SURVEILLANCE D'AMBERT

» Frères et Amis,

» Un vrai républicain croirait commettre un crime s'il laissait ignorer à ses collègues » la chasse brillante que les sans-culottes d'Issoire viennent de donner aux saints et » aux vierges de leur pays.

» Le 26 brumaire, la Société populaire s'assembla. Le citoyen Couthon, représentant » du peuple, présida la séance. Presque tous les prêtres des environs vinrent déposer » sur le bureau leurs lettres de prêtrise et abdiquer leur qualité de prêtres pour prendre » celle de sans-culottes. Les hommes de loi en firent autant de leur côté. Un nombre » considérable d'autres citoyens abdiquèrent le nom de saint qu'ils portaient pour » prendre celui de Curtius, Marat, Lepelletier et autres. Moi, qui étais présent à la » séance, j'abdiquai celui d'Antoine pour prendre celui de Brutus, sous la réserve que » je me fis cependant du compagnon de mon ci-devant patron.

» Le lendemain, un repas de corps fut donné au représentant, à la suite duquel il » fut arrêté que, pour finir d'extirper le fanatisme, tous les saints et vierges en métaux » entreraient dans le creuset et que ceux en bois seraient brûlés. Cet arrêté fut » exécuté à l'instant même. Plus de deux cents saints ou vierges de différents âges » et corporations furent portés sur la place publique, à l'exception de saint Crépin qui » s'y rendit dans sa voiture et saint Georges à cheval. Tous arrivés au lieu de leur » destination, nous en formâmes une pyramide magnifique qui était surmontée de » l'ange Raphaël annonçant avec sa trompe le jugement général. Cela fait, nous y » mîmes le feu avec un char de lettres de fondation, terriers ou vieux missels. Une » flamme lugubre s'éleva jusque dans les nues. Tout nous annonçait que nous brûlions

Digitized by Google

André Chevalier, se disant *vrai sans-culottes*, obtint du district un arrêté l'autorisant à se dépouiller de noms qui rappellent la tyrannie féodale. « Vu la pétition, disait » cet arrêté, l'assemblée jalouse de saisir toutes les occa- » sions qui lui présentent l'heureux avantage de contri- » buer à faire oublier jusqu'au nom de ces monstres qui » ont privé pendant dix-huit siècles les humains de la » douce jouissance de la liberté et de l'égalité, et voulant » donner au citoyen Chevalier, vrai sans-culottes, une » preuve non équivoque de son affection, ouï le procureur » syndic, ARRÊTE que le citoyen André Chevalier qui a » jusqu'à ce jour porté ces noms et prénoms, s'appellera » désormais *Fervidor Valier*, qu'il demeure en consé- » quence autorisé à signer ainsi tous les actes qui exige- » ront sa signature; que pour prévenir toutes erreurs et

» des indulgences et des choses saintes. Plusieurs de ces pauvres saints faisaient la » grimace. Mais aucun d'eux n'osa dire mot, à l'exception de saint Crépin qui, aussitôt » que le feu prit à sa voiture, voulait s'évader. Mais le cercle fut si resserré qu'il fut » obligé de retourner à son premier poste, à pied, attendu que ses chevaux furent mis » en réquisition ainsi que celui de saint Georges. Le plus sot de tous fut saint Verny, » patron des vignerons, qui, comme Louis Capet, croyait que les bons biberons » demanderaient grâce pour lui. Mais quelle fut sa surprise lorsqu'au moment où il » croyait haranguer le peuple, il entendit Raphaël qui sonnait si fortement de sa trompe » que personne ne put rien entendre! Il fut pour lors déconcerté, et se résolut à suivre » ses camarades.

» Enfin dans cette soirée tous les saints et vierges d'Issoire furent brûlés à l'excep- » tion des vivants.....

» Cette expédition faite, il fut nommé des commissaires pour se rendre dans toutes » les communes du district y inviter les municipalités à en faire autant et y requérir » les vases et ornements des églises. Je pense que cette épidémie aussi salutaire à tous » les Français ne tardera pas à se propager dans vos contrées. Après cela, nous pour- » rons dire avec certitude que le fanatisme est aux abois et que dans peu nous serons » délivrés de ces ennemis ecclésiastiques qui sont la source de tous nos maux.

» Depuis cette nouvelle, nos saints enragent dans leurs niches. Le temps leur dure » d'aller joindre leurs camarades. Si vous êtes humains, ne les laissez plus languir.

» Salut et fraternité.

» Signé : (*illisible*).

» Saint-Germain-l'Herm, 2 frimaire an II » de la République une et indivisible. »

(*Archives départementales. Fonds du district d'Ambert. Secrétariat. Liasse* n° 29.)

Digitized by Google

» préjudices que pourrait occasionner ce changement, il » lui sera permis de faire imprimer le présent arrêté jus- » qu'à concurrence de cent exemplaires. Fait et délibéré » en conseil général du district de Montaigut, le 7 fri- » maire de la 2e année de la République française (1). »

A Clermont, dès le 10 brumaire, les administrateurs du district, statuant sur la demande à eux présentée par leur secrétaire Etienne Dartois, ancien secrétaire de l'assemblée d'Élection de Clermont, lui accordèrent la permission provisoire de prendre le nom d'*Étienne Botte*. Sous ce nom très roturier, le citoyen Dartois espérait évidemment avoir moins de chance de devenir suspect qu'en continuant à s'appeler comme le second frère du roi Louis XVI. Le fanatisme n'était pour rien dans sa détermination.

Si les districts se prêtaient volontiers à enregistrer les changements demandés, ils n'avaient, à vrai dire, aucune qualité pour le faire, leurs attributions ordinaires n'ayant aucun rapport avec l'état civil des citoyens. Seules, les administrations municipales, auxquelles la loi de 1792 venait de confier la tenue des registres de naissances, mariages et décès, pouvaient se croire fondées à jouer un rôle dans la circonstance. Aussi quelques-unes, celle de Clermont notamment, ne négligèrent-elles pas de s'attribuer ce qu'elles considéraient comme leur droit exclusif.

On était à la fin de brumaire an II. Les représentants Couthon et Maignet venant de Lyon étaient rentrés à Clermont, et, avant de retourner à Paris, s'occupaient à perfectionner l'œuvre de réforme révolutionnaire qu'ils avaient commencée dans le département du Puy-de-Dôme.

Couthon n'était pas l'ami des cérémonies catholiques

(1) *Archives départementales. Fonds du district de Montaigut. Registre des délibérations.*

Digitized by Google

non plus que celui des saints du calendrier; il l'avait bien montré en ordonnant l'impression et la distribution de certains couplets satiriques intitulés : *Litanies des saints convertis en monnaie* dont il avait eu communication à Ambert (1). Il l'avait montré plus encore en faisant analyser la relique du *Précieux Sang* conservée à Billom et en présidant les réunions iconoclastes d'Issoire. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait abandonné alors son prénom de Georges pour adopter celui d'*Aristide* que les sociétés populaires lui avaient conféré (2).

Toutefois, il est à croire que si Couthon avait attaché une importance capitale et immédiate à la déchéance du patronage des saints, il aurait, étant présent à Clermont, réclamé pour l'exemple l'inscription de son changement de prénom en tête du nouveau registre de l'état civil. S'il avait considéré comme un article de foi patriotique l'expurgation obligatoire des noms des citoyens, il aurait certainement pris un arrêté analogue à celui qu'Alexis Monteil met sous la plume d'un représentant en mission, en ces termes : « A. Chambre, représentant... ARRÊTE: » Tout citoyen portant un nom de tyran, tel que le roi, » l'empereur, le prince; ou de noble, tel que le duc, le » marquis, le comte, le baron, le chevalier, l'écuyer; ou » de féodalité, tel que château, du châtel, latour; ou de » modéré, tel que le doux, la rose, la violette, le gentil, » petit-pas; ou rappelant la superstition, tel que Martin, » Bernard, Benoît, pourra en changer et en prendre un » de républicain grec, romain ou français, ou d'époque

(1) *Chansons politiques et satiriques en Auvergne pendant la période révolutionnaire,* par F. Mège. Clermont, 1888.

(2) « J'ai livré un combat à mort aux prêtres, aux saints, aux cloches et à toutes » les reliques possibles, » écrivait-il le 26 brumaire au Comité de Salut public, en lui annonçant son changement de nom.

(*Le Puy-de-Dôme en* 1793 *et le Proconsulat de Couthon,* par F. Mège.)

Quelques jours après, à la fête célébrée à Clermont le 30 brumaire en l'honneur de Châlier, deux autres conventionnels furent également rebaptisés par les assistants. Goupilleau fut appelé *Tell* et Maignet *Publicola.*

Digitized by Google

» révolutionnaire, ou de production minérale, végétale, » animale, ou d'instrument d'agriculture, ou enfin de » meuble, à la charge toutefois d'en faire la déclaration à » la municipalité (1). »

Au lieu de cela, dans son arrêté du 24 brumaire relatif aux cultes, Couthon se contenta d'ordonner d'une manière générale *la destruction de tous les signes extérieurs des cultes* sans rien spécifier pour les noms des saints catholiques. Enfin, il ne conserva son nouveau nom d'*Aristide* que pendant quelques semaines (2).

Mais si les changements de prénoms ne lui apparaissaient pas comme absolument indispensables, il n'avait garde cependant de leur montrer de l'hostilité. Membre de la Montagne conventionnelle, entouré de sectaires soupçonneux, il était fatalement condamné à ne pas se laisser dépasser en ferveur révolutionnaire, à faire bon visage à toutes les utopies et à souscrire à toutes les mesures imaginées par le fanatisme et l'intolérance.

Il avait laissé modifier son prénom ; il ne pouvait qu'être favorable aux dispositions ayant pour but d'encourager les citoyens à adopter des modifications de même nature. C'est donc certainement avec son approbation, sinon sur son initiative, que le 25 brumaire an II (15 novembre 1793), avant même de connaître l'ordre du jour motivé voté la veille par la Convention, la municipalité de Cler-

(1) *Histoire des Français de divers états.* Tome V. *Décade des corps constitués de l'an II.*

(2) La lettre du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), mentionnée dans sa *Correspondance inédite* (publiée par F. Mège. Paris, Aubry, 1874) est simplement signée *Couthon.* La signature *Aristide Couthon* employée dans les précédentes est abandonnée définitivement et désormais *Aristide* ne reparaîtra plus.

Comme Couthon, Robespierre semble ne pas avoir été un partisan très décidé du remaniement du calendrier. C'est ce que l'on peut inférer, paraît-il, d'une note de sa main inscrite sur un carnet conservé aux Archives nationales. (*E. Hamel. — Histoire de Robespierre*, tome III, page 163. — *Welschinger. Les Almanachs de la Révolution*, page 52.)

Digitized by Google

mont se fit autoriser par le conseil général de la commune à ouvrir un nouveau registre d'état civil (1). Ce registre, destiné à recevoir les déclarations de changements de prénoms, avait pour but de régulariser ainsi, en leur donnant une apparence officielle, les modifications apportées aux actes antérieurs.

La mesure était louable sans doute en ce qu'elle devait parer aux inconvénients qu'un défaut de constatation ne pouvait manquer de produire dans l'avenir. Mais elle n'était pas en rapport avec la réalité des choses. Là où il n'y avait qu'une agitation superficielle très circonscrite et sans durée possible, les officiers municipaux de Clermont, trompés par leur ferveur révolutionnaire, avaient cru voir comme une sorte de grand courant qui, sorti des profondeurs de la nation, allait, en vulgarisant le nom des héros du patriotisme, aider à la propagation des idées nouvelles que la Révolution avait fait éclore. Et ils étaient persuadés que peu à peu ce courant ne pouvait manquer d'entraîner toutes les classes des citoyens.

Ils ne tardèrent pas à être désabusés.

Le dépouillement du registre ouvert d'après leurs

(1) *Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune de Clermont.* Volume 22 :

« *Séance du 25 brumaire an II.* Verdier-Latour, président. — Sur l'observation » faite par les officiers publics qu'il serait essentiel d'avoir un registre pour recevoir » la déclaration des citoyens qui voudraient changer leurs prénoms, le Conseil général » autorise les officiers publics à ouvrir un registre pour cet objet.

» *Séance du 26 brumaire.* — La Société populaire envoie des commissaires à la » commune pour l'inviter à changer le nom des rues dont les noms ont trait au fana- » tisme ou à la féodalité. — Le Conseil arrête que le bureau de régie fera faire ces » changements et qu'il s'adjoindra tel citoyen qui lui paraîtra convenable pour cet » objet. Arrête que les frais de ces changements seront supportés par les particuliers » dont les maisons font le coin des rues.

» *Séance du 29 brumaire.* — Le citoyen Lémery, commissaire des guerres, écrit » à la commune et prend le prénom de *Mutius*. Le Conseil arrête qu'il sera écrit au » citoyen Lémery pour l'inviter à se faire inscrire préalablement sur les registres de la » commune et arrête que nul citoyen ne pourra changer son nom qu'autant qu'il en » aura fait dresser acte par les officiers publics. »

Digitized by Google

vues (1), dans le chef-lieu du département, c'est-à-dire dans la ville la plus populeuse de la région, celle qui comptait le plus de sans-culottes, le plus de fanatiques, ce dépouillement sera la meilleure démonstration du caractère factice de ce prétendu courant national et du peu d'étendue de son action dans le département du Puy-de-Dôme.

En tête de ce registre d'état civil de nouvelle sorte, se lit la mention suivante : « Le présent registre composé de » deux cents feuillets et destiné à recevoir les déclarations » des citoyens qui voudront changer leurs noms et pré- » noms, conformément à l'arrêté du conseil général de » la commune, du 25 brumaire de l'an second de la Répu- » blique française une et indivisible, a été coté et paraphé » à chaque feuillet par moi soussigné premier officier mu- » nicipal de la commune de Clermont-Ferrand le 27 bru- » maire de l'an second de la République française une et » indivisible. *Signé* : VERDIER-LATOUR, officier muni- » cipal. »

Sur les deux cents feuillets, ou 400 pages, dont ce registre se composait à l'origine, dix-neuf pages seulement ont été utilisées. Ces dix-neuf pages contiennent soixante-quatre déclarations, dont sept de changements de noms et de prénoms (2), et cinquante-sept de changements de prénoms seuls, plus six déclarations de renonciation à prêtrise sans autre modification (3).

(1) Ce registre fait partie des Archives municipales de Clermont-Ferrand. Nous en devons l'indication et la communication à l'obligeance de M. E. Vimont, bibliothécaire archiviste de la ville.

(2) Le sieur Alexis Chevalier devient *Télémaque Martial*; Jean Prieur, officier municipal, *Agricola Solon*; Louis Roy, tailleur, *Tell Bressol* et sa fille Marie Roy, l'*Unité Bressol*. Enfin un sieur Théodore Biffaud, originaire de la Haute-Loire, ne veut plus s'appeler que *Décius le bien-aimé*. — Les quatre premières modifications sont explicables. *Chevalier, Prieur, Roy*, ce sont là des appellations malsonnantes et dangereuses pour l'époque. Mais la dernière !

(3) En insérant ces renonciations la municipalité de Clermont voulut sans doute imiter la commune de Paris qui, le 7 novembre, avait décidé la création d'un registre

Digitized by Google

Sauf une fois où interviennent des témoins pour corroborer la demande d'une jeune fille de sept ans qui veut substituer le nom de *Clélie* à celui de Marie, les déclarations sont uniquement signées par ceux qui changent de noms et contresignées par un ou plusieurs officiers municipaux. En majeure partie, ces déclarations sont conçues en termes administratifs, sans réflexions ni récriminations. Elles mentionnent simplement que le déclarant entend porter désormais le nom de ..... au lieu de celui qui lui avait été donné à l'époque de sa naissance (1). Il n'y en a que huit où les comparants indiquent plus ou moins brièvement le mobile auquel ils ont obéi, la raison qui a motivé leur démarche. L'un dit qu'il renonce au prénom *que le fanatisme religieux lui avait donné à l'époque de sa naissance*. Un autre déclare, « qu'en » vrai sans-culottes et en bon républicain il veut prendre » et porter désormais le prénom de *Rousseau* au lieu et » place de Blaise qui lui avait été donné lors de sa nais- » sance, ajoutant que le prénom de Rousseau est analogue

sur lequel on inscrirait les noms des ministres du culte qui voudraient se déprêtriser. Seulement elle jugea qu'un seul registre suffirait à Clermont pour contenir les répudiations de toute nature.

(1) Voici le texte de la déclaration faite pour son propre compte par le premier officier municipal, Verdier-Latour : « Aujourd'hui 27 brumaire, an second de la Répu- » blique française une et indivisible, a comparu en la maison commune et par-devant » nous officiers publics soussignés, Michel-François Verdier-Latour, fils de défunts » Pierre Verdier-Latour et Anne Blandinière, originaire du lieu de Saint-Alyre, mu- » nicipalité de Monton, né le jour du mois de juillet 1742, ci-devant religieux de la » congrégation de Saint-Maur, et maintenant officier municipal de cette commune, y » habitant section du Puy-de-Dôme, qui nous a déclaré qu'il entend désormais porter » le prénom et le nom de *Bias Verdier*, au lieu de ceux de Michel-François Verdier- » Latour qui lui avaient été donnés à l'époque de sa naissance ; et nous a déclaré de » plus avoir remis le 23 présent mois ses lettres de prêtrise au représentant du peuple » Couthon, pour être remis à la Convention nationale. De tout quoi il nous a requis de » dresser acte sur le registre à ce destiné. En conséquence nous, officiers publics » soussignés avons dressé le présent acte que ledit Bias Verdier a signé avec nous » lesdits jour et an.

» *Signé :* Bias Verdier, — J.-E. Dumazet, officier public ; — Truchon, officier » ministériel ; — Imbert, officier public. »

Digitized by Google

» à son caractère. » D'autres, qui changent à la fois de noms et de prénoms ne veulent plus de ces dénominations » qui leur avaient été données à l'époque de leur nais- » sance et qui rappelant des idées de fanatisme et de » féodalité ne peuvent plus convenir à un bon républi- » cain. » Un autre, le fils d'un notaire, craignant sans doute qu'on n'interprète mal son inscription tardive sur le registre, déclare qu'il veut porter et *s'est donné depuis un mois* le prénom de Diogène.

Des soixante-quatre déclarations que contient le registre, quarante-quatre ont été faites dans les cinq ou six premiers jours (les 27, 29 et 30 brumaire, 1 et 3 frimaire). Puis le mouvement se ralentit, pour cesser bientôt complètement. La première déclaration inscrite porte la date du 27 brumaire an II (17 novembre 1793) (1), et la dernière celle du 3 nivôse an II (2 janvier 1794). L'agitation onomastique n'a donc eu d'effet constaté à Clermont que pendant un mois et demi.

Si l'on décompose le personnel des déclarants, on trouve que sur soixante-quatre, dont trente-six seulement sont originaires de Clermont, il y a six fonctionnaires civils, juges, juges de paix ou greffiers; — cinq militaires, officiers de la garde nationale ou vétérans; — sept officiers municipaux, notables ou membres du conseil général de la commune; — un homme de loi; — sept employés du département ou de la municipalité; — deux professeurs ou instituteurs; — sept marchands; — huit anciens prêtres ou religieux (sans compter ceux qui renoncent simplement à la prêtrise); — neuf enfants ou jeunes gens (dont 3 jeunes filles) de moins de vingt-cinq ans; — et douze individus non spécialement qualifiés.

Presque tous ces déclarants appartiennent à la bourgeoisie. Il n'y en a que trois tenant à la noblesse : l'ancien

(1) C'est celle du secrétaire général du département, Jean-Baptiste-Claude Abraham, qui vient échanger ses prénoms contre celui de *Scævola*. La déclaration Verdier-Latour dont nous avons donné le texte plus haut est la seconde par ordre d'inscription.

Digitized by Google

colonel de la garde nationale de Clermont, le général comte de Chazot, qui choisit le prénom de *Thémistocle;* — Claude-Alexis Mabru, anobli par l'exercice d'une charge de trésorier de France à Riom, qui échange ses prénoms contre celui de *Châlier;* — et enfin le neveu de M. Guerrier de Besance, premier président de la Cour des Aides, qui vient répudier ses noms de Joseph-Édouard du Mazet pour prendre ceux de *Phocion Mazet.*

En revanche, aucun véritable ouvrier, aucun journalier ou cultivateur ne figure parmi ces 64 débaptisés. Chose singulière aussi, l'administration départementale, composée de Jacobins purs, triés par Couthon, et qui devrait ce semble donner l'exemple en cette circonstance, n'est représentée que par son secrétaire général, Abraham. Manquent également la plupart des juges du tribunal, des membres du district et de ceux du conseil général de la commune. Les officiers municipaux, promoteurs de la création du nouveau registre ne sont même pas tous parmi les troqueurs de noms. Bien plus, si parmi ceux dont la signature est au registre pour certifier les déclarations, quelques-uns comme Verdier-Latour *(Bias Verdier)*, comme du Mazet *(Phocion Mazet)*, comme Truchon *(Esope Truchon)*, comme Montaloi *(Fabricius Montaloi)*, n'ont pas voulu être les derniers à se rebaptiser, d'autres comme les citoyens Habriac, Imbert, Leymery, n'ont pas jugé à propos de faire des déclarations personnelles et de se débarrasser à leur tour de leur nom de baptême.

Peut-être faut-il attribuer en partie ces abstentions au respect humain! Beaucoup, même parmi les sans-culottes connaissent, sinon le texte, au moins la signification du dicton latin : *verba volant, scripta manent.* Or, tenir des propos virulents, intolérants, enfler la voix, renier ses paroles, ses opinions, ses croyances passées, changer de nom, s'affubler dans les réunions d'une dénomination grecque ou romaine, tout cela n'est ni bien difficile, ni

Digitized by Google

bien dommageable. Il ne doit point en rester de traces. Mais, faire dresser acte de ce changement dans un registre destiné à survivre et à être conservé, se vouer peut-être ainsi, soi et les siens, au ridicule pour de longues années! Il y a là de quoi inspirer de fortes réflexions à ceux que le fanatisme et l'esprit de secte n'a pas tout à fait aveuglés, de quoi arrêter ceux qui n'ont pas une conviction bien affermie.

Est-ce bien d'ailleurs une conviction véritable qui a amené à la Maison commune les soixante-quatre troqueurs de noms mentionnés dans le registre? Quelques-uns sont sincères, cela n'est pas douteux. Mais parmi les autres, il y a dix enfants ou jeunes gens dont cinq ayant moins de treize ans. Est-ce qu'on peut les croire conscients de la démarche qu'ils viennent de faire? Mais sur les huit prêtres ou religieux déclarants, il y en a quatre ou cinq dont le sans-culottisme ne semble vraiment pas de bon aloi, à en juger par les noms qu'ils ont choisis. Ce sont des noms d'une signification bien inoffensive, bien terne, bien peu tapageuse pour l'époque. Ainsi, un ancien chanoine de Montferrand veut s'appeler *Juvénal;* un autre, un religieux bernardin, prend le nom d'*Arsène;* un troisième, celui d'*Agricola;* un ci-devant bénédictin, celui de *Démocrite;* un autre enfin celui de *Miton* (1). Peut-on voir dans ces changements-là de véritables manifestations antireligieuses et antimonarchiques? Que dire aussi d'une jeune fille de 24 ans qui se décerne le nom d'*Éléonore* en remplacement de celui d'Antoinette, lequel, dit la décla-

(1) Le nom de ***Miton*** a été porté par différents personnages. On peut citer entre autres un M. Miton dont parle Sainte-Beuve dans son ***Port-Royal*** et qui fut un des amis de jeunesse du grand Pascal.

Ce n'est évidemment pas celui-là qui a servi de parrain dans la circonstance présente. C'est bien plutôt un Miton, prêtre d'Afrique, qui fut martyrisé dans les premiers siècles de l'Église et dont la fête se célèbre le 4 mai; à moins que ce ne soit tout bonnement un ami, un confrère, M. Miton, chanoine de Notre-Dame du Port à Clermont. Peut-être s'agit-il aussi de ***Milton*** dont le déclarant aurait emprunté le nom au ***Calendrier du peuple franc***, lequel nom se serait défiguré en chemin!

Digitized by Google

ration, *rappelant des idées de fanatisme ne peut plus convenir à une bonne républicaine?* Cette déclaration n'est-elle pas évidemment dictée par le désir d'échapper aux risques que pouvait occasionner un prénom porté par la femme du tyran Louis XVI?

Si le nombre restreint des mutations enregistrées à Clermont indique le peu de popularité du travestissement prénominal imaginé par le fanatisme, la nature des prénoms choisis prouve également, ce qui du reste a été maintes fois constaté, qu'en Auvergne les innovations politiques ou autres sont d'ordinaire assez froidement accueillies par le plus grand nombre, et que, parmi ceux-là même qui s'y soumettent, il ne se rencontre que fort peu d'exaltés.

Ainsi pour quelques prénoms à allure ou signification violente : — *2 Marat*, — *1 Châlier*, — *1 Brutus*, — auxquels on peut ajouter 7 *Tell*, bien que Guillaume Tell personnifie moins la haine des rois que l'amour de l'indépendance, on trouve dans le registre de la municipalité de Clermont : 15 noms de philosophes ou écrivains grecs (1), 15 noms de personnages plus ou moins marquants de l'histoire romaine (2), *6 Rousseau*, *2 Émile*, *3 Franklin*, *2 Libre*, *1 Penn*, *1 Équaire* (mis pour *Équerre*, sans doute, et emprunté au formulaire maçonnique), 4 appellations abstraites : *Égalité*, l'*Unité*, *la Raison*, *Montagne* et 4 prénoms — *Miton*, *Arsène*, *Dassas*, *Éléonore* — sans aucun rapport apparent avec les intentions révolutionnaires des promoteurs de la réforme.

(1) 1 Bias, — 1 Phocion, — 1 Démocrite, — 1 Télémaque, — 3 Aristide, — 1 Pythias, — 1 Timoléon, — 1 Esope, — 1 Diogène, — 2 Thémistocle, — 1 Héraclite, — 1 Philotime.

(2) 1 Juvénal, — 1 Gracchus, — 1 Decius, — 1 Mutius, — 1 Fabricius, — 2 Publicola, — 2 Agricola, — 2 Scævola, — 2 Camille, — 1 Lentulus, — 1 Clélie.

Digitized by Google

IV

A quel moment disparut la mode des nouveaux noms? Il serait difficile de formuler une indication précise à cet égard. Les modes, les usages prennent fin par désuétude, insensiblement et non pas subitement, brusquement, à un signal donné. A en juger par la date de la dernière déclaration insérée dans le registre d'état civil dont nous avons fait le dépouillement, par la date aussi de la lettre où Couthon se reprenait à signer Couthon tout court, sans adjonction d'*Aristide*, on peut dire qu'à partir du mois de pluviôse an II (février 1794), il ne se produisit, en Auvergne du moins, presque plus de changements. La plupart des rebaptisés négligèrent dès lors l'emploi des désignations dont ils s'étaient affublés et revinrent peu à peu à leurs anciens noms.

Postérieurement à cette date nous avons cependant à mentionner un changement, le dernier probablement qui se produisit dans le département du Puy-de-Dôme. C'est celui qui fut effectué après le 9 thermidor par le frère et le fils du conventionnel Couthon. Le 30 thermidor an II, Pierre Couthon, notaire à Orcet près Clermont-Ferrand, vint déclarer au conseil général de sa commune *que les circonstances ne lui permettant point de conserver plus longtemps le nom propre sous lequel il a été connu jusqu'à présent*, il est dans l'intention de l'abdiquer et de signer désormais du nom de sa mère, *Lafon*, les actes qu'il recevra comme notaire. Et aussitôt, le conseil de la commune *ne trouvant aucun inconvénient à ce changement de nom*, autorise la substitution de Pierre Lafon à Pierre Couthon. Le même jour, le sieur Antoine Brunel, beau-père de Couthon et maire d'Orcet, vient faire pareille abdication au nom d'Antoine Couthon, son petit-fils

Digitized by Google

mineur qui s'appellera à l'avenir Antoine Brunel du nom de sa mère (1). *Væ victis !*

La Convention ne tarda pas d'ailleurs à se prononcer formellement contre la réforme avortée. Le 4 fructidor an II (21 août 1794), Bréard, député de la Charente-Inférieure fit adopter en principe une proposition défendant à tout Français de porter d'autre nom que le nom de son père. « Croyez-vous, dit-il, que les gens qui sont » venus à notre barre en se parant du nom de Socrate » eussent bu la ciguë si on la leur eût présentée ? Non, » non. Ils l'eussent rejetée bien loin, et vous n'auriez » plus aperçu en eux que l'intrigant et l'imposteur. Ce » n'est pas les noms des hommes illustres de l'antiquité » qu'il faut usurper; ce sont leurs vertus qu'il faut imiter, » qu'il faut surpasser s'il est possible. » Et, deux jours après, le 6 fructidor, sur le rapport de Cambacérès, la Convention adopta un décret ainsi conçu :

« Article 1. — Aucun citoyen ne pourra porter de » noms ni de prénoms autres que ceux exprimés dans son » acte de naissance. Ceux qui les auront quittés seront » tenus de les reprendre.

» Art. 2. — Il est également défendu d'ajouter aucun » surnom à son nom propre à moins qu'il n'ait servi jus- » qu'ici à distinguer les membres d'une même famille, » sans rappeler des qualifications féodales ou nobiliaires.

» Art. 3. — Ceux qui enfreindront les dispositions des » deux articles précédents seront condamnés à six mois » d'emprisonnement et à une amende égale au quart

(1) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, novembre 1886. — Et dire que, quelques mois auparavant, en brumaire an II (novembre 1793), non-seulement les amis et les parents de Couthon ne songeaient pas à le renier, mais quelques-uns de ses thuriféraires les plus dévoués poussaient l'adulation jusqu'à s'approprier son nom de Couthon pour en faire leur prénom ! (Voir : *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le Proconsulat de Couthon*, IIIe partie, chap. 2, § 3.)

Bien plus tard, devenu soldat, le fils de Couthon se refusa, dit-on, à un nouveau reniement qui cependant lui aurait valu alors un grade d'officier. (*Correspondance inédite de Georges Couthon*, publiée par F. Mège, page 336.)

Digitized by Google

» de leurs revenus. La récidive sera punie de la dégra-
» dation civique. »

Ce décret n'éprouva guère d'opposition parmi les représentants. Éclairée par une expérience de plusieurs mois, la Convention comprenait qu'elle avait fait fausse route en votant son ordre du jour du 24 brumaire, c'est-à-dire en autorisant les sectaires à pousser à la révision des noms et prénoms, autrement dit à la destruction d'actes publics parfaitement réguliers; et en laissant, d'autre part, à chacun la liberté d'accepter ou de refuser toute modification, ce qui établissait deux catégories, contrairement au principe de l'égalité devant la loi. Elle avait pu apprécier aussi combien un tel remaniement était mal accueilli; combien il avait peu de chance d'être adopté par la majorité de la nation, s'il était laissé facultatif; et enfin quelle profonde perturbation il apporterait dans les traditions et les habitudes aussi bien que dans les relations des diverses classes de citoyens, s'il était rendu obligatoire (1).

FRANCISQUE MÈGE.

---

(1) Comme le décret du 6 fructidor ne parlait que des *changements* de noms et prénoms, les citoyens continuèrent à demeurer libres de donner à leurs enfants, lors de leur naissance, les prénoms qui leur convenaient. Mais en l'an XI, un décret du 11 germinal (1er avril 1803), vint restreindre à son tour et régler cette liberté, en décidant que « les noms en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages » connus de l'histoire ancienne pourraient seuls être reçus comme prénoms sur les » registres de l'état civil destinés à constater les naissances. » Le calendrier grégorien ayant remplacé depuis le calendrier républicain à la date du 11 nivôse an XIV (1er janvier 1806), il s'ensuit que c'est lui seul maintenant que vise la loi du 11 germinal.

Digitized by Google

LE MONUMENT DE DESAIX

(Strophes prononcées pour l'Inauguration, à Ayat, le 17 août 1890)

PAR EMMANUEL DES ESSARTS.

I

Alors la République avait une pléiade
De généraux étincelants.
Ce fut une saison d'Homère, une iliade
D'exploits, d'audaces, de talents.
Tous ces preux de vingt ans, à Fleurus, à Mayence,
A Montenotte, à Mondovi,
Éblouissaient, comme un printemps sans défaillance,
Le monde qu'ils avaient ravi.
Les trônes sous leurs pas croulaient; les rois timides
Se cachaient devant leurs drapeaux
Et leurs jeunes clairons des vieilles Pyramides
Réveillaient l'antique repos.
Tous étaient grands : Kléber au beau rire sonore
Et vous Joubert, et toi Desaix,
Marceau, le pâle éphèbe aux longs cheveux d'aurore,
Hoche qui fit le Rhin français,
Tous ont des droits pareils au métal héroïque,
Au bronze rayonnant et dur ;
Tous sont grands, mais comme eux triomphateur stoïque
Notre Desaix est le plus pur!

Digitized by Google

II

Pur comme nos sommets neigeux, nos lacs limpides,
Pur comme un éternel glacier,
Tel fut le fier jeune homme aux vertus intrépides
Cœur d'or et courage d'acier,
Ce penseur qui parmi la bataille enflammée
Suivant son belliqueux chemin
Gardait la dignité de la raison armée,
La beauté du courage humain,
Si bien que rassurés par sa clémence auguste
Comme par la bonté d'un dieu,
Les vaincus baptisaient du nom de « sultan juste »
Ce rival du sultan de feu.
Tel fut Desaix ; la foudre en main, l'âme attendrie,
Marqué par la faveur du sort
Pour être le suprême espoir de la Patrie
Que lui seul sauva par sa mort.
Déjà sur nos soldats s'abattait la Défaite
Et les vautours planaient en chœur
Quand l'effort inspiré de son regard prophète
Fit accourir Desaix vainqueur.
Oui ! vainqueur et blessé..., l'on eût dit que la Gloire
Voulait fermer pour le sommeil
Ces yeux qu'elle avait fait s'ouvrir sur la victoire
Comme un jet de large soleil.
Meurs donc, sage guerrier... L'agile Renommée
Te porte aujourd'hui sur l'autel
Et l'Auvergne redit à la France charmée
Que Desaix est mort immortel !

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

NOMS DE TERROIRS DE LA COMMUNE DE CEBAZAT

PRÈS CLERMONT

(Suite.)

Bellemoure.

1474, Bermor; — 1481, Bellemore; — 1557, Bellamoura; — 1602, Bellemoure.

More, en vieux français, désigne une lande humide. Le celtique *mor*, eau, et par extension l'eau par excellence : la mer (d'où *ar-mor*, l'Armorique), a dû donner ce vieux mot qui a été latinisé du *mora*.

Ici l'adjectif *Belle* est pris dans le sens populaire de *grande*, de même que l'on dit un bel homme pour indiquer un homme grand. *Bellemore* signifie donc de grandes landes, de grandes bruyères marécageuses, qui aujourd'hui ont complètement disparu et fait place à de fertiles terres et à d'excellentes vignes.

D'après la tradition, il aurait existé jadis dans les terres de Bellemoure un château où résidait la famille « de Bellamora ». Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au XII^e^ siècle, un Jean de Bellemoure était chanoine du chapitre de Cebazat. Ce chanoine fit bâtir, en l'année 1101, une chapelle au terroir de l'Hôpital, ainsi que nous le verrons plus loin.

Digitized by Google

BOSTMORT (au cadastre, *Beaumort*).

Bois mort (En vieux français, bois se disait *bost*).

BOIS [LE].

1752, Le Bois, *vulgò* le Bost.

BOUSSADET [LE].

1527, Las Boussadeyras, Las Boussadelz ; — 1563, Bossedel, Las Boussades ; — 1580-1602, La Boussadel ; — 1752, La Boussadet.

La racine celtique est *bod*, buisson, qui a donné le celto-breton *bossec*, le lieu des buissons, d'où viennent *Boussat*, *Boussac*, *Boussadet*, endroits fourrés, jadis incultes.

CACHELOCHE.

1431, Cache-loche ; — 1527, Cacheloche.

Le mot *casse, cassou*, désigne un terrain bas, humide, du celtique *cas*, indiquant un objet creux, susceptible de contenir quelque chose. De là sont venus les mots case, *casa* (maison) ; casserolle, ustensile creux.

Quant à *oche* ou *ouche*, il faut chercher son origine dans le bas-latin *olca*, en vieux français *osche*, *ousche*, ayant le sens de terre labourable, entourée de fossés pour recevoir les eaux.

CAIRE [LE].

1545, Las Quairas ; — 1592, Las Queyras ; — 1752, Puy dau Quayre.

Du celtique *cair*, *kaer*, pierre, montagne.

CARROSSAS [LAS].

Terrain voisin de la grande route de Clermont à Paris, où jadis passaient « les carrosses » ou voitures publiques.

Digitized by Google

CHAMERET (au cadastre, *Chamberet*).

1303, Chamaret, Chameret; — 1531-1602, Chameret; — 1752, Chamberé.

Petite vallée ayant une forme courbe. La racine celtique et primitive *cam*, *cham*, *chem*, *com*, désigne tout ce qui est courbe, sinueux et creux.

Sur ce territoire s'élève une maison de campagne appartenant actuellement à M. Vincent Barre, maire de la commune de Cebazat, et autrefois à la famille Mordefroict qui, au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, a fourni plusieurs notaires résidant à Cebazat.

Marie Mordefroict épousa François Milange, seigneur de Saint-Gluet, Poizat et Châteaufort, premier président au bureau des finances de la Généralité de Riom. Elle mourut dans sa maison de Chameret le 20 mars 1787, à l'âge de 51 ans, et fut enterrée à Cebazat (1).

M. Joseph Barre, bourgeois de Clermont, se rendit acquéreur, peu de temps après, de l'habitation de M. Milange et des dépendances.

On a trouvé dans ce terroir, situé à l'ouest du bourg, une certaine quantité d'ossements humains provenant de cadavres enterrés là en grand nombre. Cebazat ayant subi plusieurs assauts pendant les troubles de la Ligue, on peut supposer que les combattants qui succombèrent furent inhumés dans ces parages.

CHAMPCROS.

1431, Champcrot; — 1527, Champcros.

Petit vallon, peu profond.

CHAMPERBAT (au cadastre, *Champerbas*).

1527, Champerbat; — 1563, Champerbal.

(1) Reg. des sépultures aux Arch. mun.

Digitized by Google

Ce nom devrait s'écrire Champ-herbat ; en français, champ herbé, c'est-à-dire lieu herbu. Rabelais dit *se herber* pour *s'asseoir dans l'herbe.*

Champ-Roche.

1527-1602, Champ-Roche.

Champvidau.

1752, Champvidau.

Champ de Vidal, nom de l'ancien propriétaire du terrain ; Vidal est lui-même une forme de Vital.

Chanaud [La].

1303, Le Chanal ; — 1488, La Chanal ; — 1513-1602, La Chanaud ; — 1592, La Chanat ; — 1752, La Chanaud ou la Guigne-Basse.

Ce nom rappelle un ancien fossé d'assainissement ou bien vient de *chanal*, bois, avec le sens particulier de bois de chênes (Gloss. de Ducange, v° *Canale*).

Chantelauze.

1290, Chanta-Alauza ; — 1527, Chantelauze.

Chantelauze signifie Chante-Alouette, endroit où l'on entend chanter l'alouette.

Chapelle [La].

Il s'agit ici de l'ancienne chapelle de Saint-Blaise ou de l'Hôpital, dont il sera parlé à l'article *l'Hôpital.*

Charrettes [Les].

Territoire traversé par de grands chemins, savoir : l'ancien chemin royal de Montferrand à Riom, le chemin de Ceyre à Riom, etc.

Digitized by Google

Charvance [La].

1422-1527, La Charvance; — 1602, Las Chabreyras *sive* La Charvansse.

Ce nom de terroir vient du mot *charve*, qui est une altération du mot *chanvre*. La Charvance était autrefois une chenevière.

Chateau [Quartier du].

Voilà un nom de quartier qui suscite toute une histoire : celle de la seigneurie de Cebazat. Assez obscure dans ses origines, cette histoire ne commence à devenir certaine qu'au XII[e] siècle, époque à laquelle la seigneurie était aux mains des comtes d'Auvergne. En l'année 1213, elle passa au roi de France, lorsque Philippe-Auguste prononça la confiscation du comté d'Auvergne, à l'encontre de Guy II de La Tour, pour cause de félonie.

Guy de Dampierre, sire de Bourbon, lieutenant de Philippe-Auguste, reçut en garde le comté, mais il mourut peu de temps après et eut pour successeur son fils Archambaud, qui conserva le dépôt confié à son père jusqu'au jour où il lui fut réclamé par le roi de France (1229), comme faisant partie de l'apanage constitué à Alfonse, comte de Poitiers.

En effet, par son testament en date du 12 juin 1225, Louis VIII avait donné, à titre d'apanage, la terre d'Auvergne à son fils Alfonse; mais Alfonse ne fut investi qu'à sa majorité, c'est-à-dire en 1241, par son frère, le roi Louis IX, des biens formant son apanage. Pendant sa minorité, la terre d'Auvergne fut administrée par Beraud de Mercœur, avec le titre de connétable. Elle était divisée en un certain nombre de prévôtés, et Cebazat *(Sabaziacum)* devint le chef-lieu de l'une de ces divisions administratives (1).

A la tête de chaque prévôté se trouvait un prévôt auquel

(1) Boutaric, *Alfonse de Poitiers*, p. 173.

Digitized by Google

appartenait la première connaissance des procès et notamment des contraventions en matière de simple police. De plus, comme au moyen-âge, toutes les branches de l'administration étaient réunies dans les mêmes mains, le prévôt joignait à l'exercice de la justice le recouvrement de l'impôt et des redevances dues au seigneur. Il versait les fonds par lui perçus entre les mains de son chef hiérarchique, le connétable, qui prenait aussi le nom de bailli d'Auvergne.

Alfonse de Poitiers accorda aux habitants de Cebazat une charte de privilèges, au mois de juillet 1270, alors qu'il se préparait à Aymargues, près d'Aiguesmortes, à partir pour la croisade, avec le roi saint Louis.

Chabrol, dans ses *Coutumes d'Auvergne*, avait promis (t. I^er^, p. 56) de publier cette charte écrite en latin, mais il paraît que l'original fut adiré depuis qu'il avait fait cette promesse (voir t. IV, p. 525). Toutefois, il existe aux Archives de Cebazat une copie de ce document. Cette copie est du commencement du XVIII^e^ siècle; elle est accompagnée d'une traduction en français, faite en 1713 par deux notaires de Riom, Fauchier et Chambon.

Alfonse de Poitiers mourut à Savone, en Sicile, le 21 août 1720. Par son testament il légua une somme de 20 sols à l'Hôtel-Dieu de Cebazat.

Le frère de saint Louis étant décédé sans enfants, la seigneurie de Cebazat, ainsi que tout ce qui constituait l'apanage, fit retour à la couronne de France; mais Cebazat resta peu de temps dans le domaine royal, car en l'année 1306 le roi Philippe V le donna, avec le château de Tournoël, à Pierre et Guillaume de Maumont, seigneurs originaires du Limousin.

En échange de cette donation, les frères de Maumont délaissèrent au roi, pour en prendre immédiatement possession, deux autres terres : celle de Chalus, en Limousin, et celle de Bourdeilles, en Périgord.

Guillaume de Maumont vécut quelques années en Au-

Digitized by Google

vergne et mourut sans postérité, laissant tous ses biens à son frère, qui confirma en 1324, le lundi après la fête de Saint-Barthélemy, les privilèges de Cebazat.

L'acte de confirmation renferme la charte d'Alfonse. C'est la copie de cet acte qui est conservée aux Archives municipales, selon ce que nous avons dit plus haut.

Pierre de Maumont épousa Louise Dauphine, sœur de Robert II, Dauphin d'Auvergne, et en eut une fille unique, Marthe, qui se maria avec Géraud de La Roche, d'une ancienne famille du Limousin.

Marthe et Géraud moururent sans héritiers directs. Leurs biens furent recueillis par leurs jeunes parents, Hugues de La Roche et Dauphine Rogier de Beaufort, qui se marièrent en 1343 et eurent trois fils, dont l'un, Nicolas de La Roche, leur succéda et devint seigneur de Tournoël et de Cebazat, en 1398, à la mort de son père.

Nicolas de La Roche épousa, en 1404, Alix de Chauvigny de Blot, dont il eut neuf enfants. Le 11 juillet 1419, il émancipa son fils aîné, Jean, et le maria avec Louise de La Fayette, fille du maréchal de ce nom.

Après s'être distingué sur les champs de bataille d'Azincourt, de Rouen et de Baugé, Nicolas de La Roche fut tué à Verneuil le 14 août 1424. Il avait alors trois fils : Jean, Antoine et Philibert (1).

La branche aînée des de La Roche posséda Tournoël. Quant à la branche cadette, celle d'Antoine, elle eut en partage Châteauneuf et Cebazat ; mais Louise de La Fayette, veuve de Jean de La Roche, garda toute sa vie, à cause de ses droits d'usufruit, le titre de dame de Tournoël et de Cebazat. Elle fit, en cette qualité, en l'année 1472, saisir chez les marchands de Cebazat les poids et les mesures reconnus faux. Les consuls protestèrent, parce que le droit de vérification et de confiscation leur appartenait exclusivement, en vertu des antiques privilèges

(1) Philibert mourut avant 1477 et laissa deux enfants, Louis et Delphine.

Digitized by Google

du lieu. Une sentence du bailli, en date du 22 mars 1472, reconnut en effet leur droit et le confirma (1).

Les descendants d'Antoine de La Roche entrèrent en jouissance de la seigneurie de Cebazat à la mort de Louise de La Fayette. Ces descendants étaient : François, Bertrand et Jeanne de La Roche.

L'aîné, François, épousa Catherine de Blanchefort et retint le titre de seigneur de Cebazat (1480). Il mourut vers 1519, laissant trois enfants : François, Suzanne et Barbe, sous la tutelle de leur mère.

En 1535, François de La Roche possédait Cebazat, ainsi que Châteauneuf, Saint-Germain et Espinasse. Il mourut en 1553, époux de Jeanne de Montmorin-Saint-Hérem.

Son fils et successeur, Jean de La Roche, s'intitulait baron de Cebazat. Ayant émis la prétention, en l'année 1579, de faire couper quelques-uns des arbres plantés entre la muraille et le fossé de la ville, « lesdits arbres » grands et hauts, la plupart d'iceux surpassant en hau» teur ladite muraille », les consuls de Cebazat l'assignèrent devant le sénéchal d'Auvergne, à Riom, pour se faire reconnaître la propriété des arbres en question, « rappor» tant grand profit et utilité à la ville, tant pour la forte» resse d'icelle que pour la coupe et le retail dont les » habitants ont toujours joui de temps immémorial. » Une sentence du 18 janvier 1580 condamna Jean de La Roche et maintint la commune dans sa propriété et jouissance (2).

Un arrêt de la Cour des Grands-Jours de Lyon, daté du 23 octobre 1596 et rapporté par Chappuis (3), nous apprend que la taille aux quatre cas fut adjugée en ce temps-là au seigneur de Cebazat pour sa rançon (4).

(1) Archives de Cebazat.

(2) Arch. de Cebazat.

(3) Liv. Ier, tit. 3, *in fine*.

(4) La *taille* dite *aux quatre cas* était une aide accordée aux besoins du seigneur dans certains cas déterminés. On la nommait ainsi pour la distinguer de la *taille à merci et volonté*.

Digitized by Google

Nous ignorons les circonstances dans lesquelles cette rançon dut être payée; mais ce que nous savons, c'est que Jean de La Roche, ayant besoin d'argent, vendit « la » terre, seigneurie et baronnie de Cebazat » à Jean de La Queuille, sieur et baron de Florat, Châteaugay, Beaune, Pessat, Vendat, marquis de Bourassol, Ménétrol et autres lieux.

Dans le contrat d'aliénation, rédigé par Antoine Rougeyron, notaire royal à Châteaugay, le 1er février 1598, nous voyons le vendeur agir tant en son nom que comme mandataire exprès de Geoffroi de La Roche, son frère, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant au château des Haiz, en Bourbonnais, et encore comme se portant fort pour noble Gervais de La Roche, écuyer, sieur de Genzat et de Niaulx, son autre frère, et pour Jacqueline et Marie de La Roche, ses sœurs.

La seigneurie et baronnie de Cebazat, « consistant en » maison, château, basse-cour, une grosse tour, colombier, » jardins et cuvages, étableries, prés, terres, vignes, mou- » lin; cens, rentes, dîmes, percières, fiefs, arrière-fiefs, » droit à la taille aux quatre cas, justice haute, moyenne et » basse, et généralement tous autres ses droits, apparte- » nances et dépendances », fut ainsi cédé pour le prix de huit mille écus sol, payés comptant (1). En outre, l'acte explique que la seigneurie est tenue en fief franc et lige du roi, et qu'elle n'est sujette à aucune charge et servitude quelconque, excepté le moulin qui doit le cens au chapitre de Cebazat, mais que ce cens n'excède pas un setier de blé. « Présents au contrat : Honorable homme Gabriel » Bardon, marchand bourgeois de la ville de Moulins ; » Claude Cogniet, procureur et notaire royal à Gerzat ; » Claude Seguin, praticien à Châteaugay ; messire Jean » Cousteys, prebtre dudit lieu. »

Le nouveau seigneur de Cebazat confirma, le 27 février

(1) Arch. du Puy-de-Dôme. Fonds du Chap. de Cebazat, cote 15.

Digitized by Google

1598, les privilèges des habitants, tant ceux qui leur avaient été accordés par Alfonse de Poitiers que par Guillaume de Maumont et Louise de La Fayette. Aux termes de cette dernière confirmation, les consuls de Cebazat furent maintenus dans leur droit de fixer la date de l'ouverture des vendanges. Le seigneur se réserva toutefois la faculté de commencer ses vendanges un jour avant ses vassaux, mais il laissa aux magistrats municipaux l'exercice de la police et le contrôle des poids et mesures (1).

Peu de temps après, Jean de La Queuille obtint du roi Henri IV, pour ses vassaux de Cebazat, la concession de quatre foires annuelles. Les lettres patentes du roi, données à Paris le 27 octobre 1601, octroyaient en même temps aux habitants la permission de bâtir une halle et d'établir là des bancs et étaux pour la commodité des marchands forains (2).

Les foires dont il est parlé dans les lettres patentes de Henri IV n'étaient pas, à proprement parler, une création nouvelle. Elles furent plutôt confirmées que concédées pour la première fois par ce souverain. Dès le XIII^e^ siècle, en effet, nous voyons quatre foires exister au chef-lieu de la commune. Un mandement du bailli d'Auvergne, en date du 9 juin 1280, prescrivait au prévôt de Cebazat de ne pas protéger, à l'égal des bourgeois du roi, les bourgeois de Clermont qui venaient aux quatre foires annuelles de Cebazat, sauf à l'aller et au retour (3).

On voit donc que, dès le moyen-âge, le commerce était important dans cette commune, les deux produits principaux du pays, le vin et les pommes, ayant donné lieu, à toutes les époques, à d'actives transactions. Le commerce du vin, notamment, était si considérable à Cebazat, sous

(1) Arch. mun. de Cebazat, *passim*.

(2) Anc. inventaire des titres de la commune aux Arch. de Cebazat.

(3) Reg. des Olim, fol. 5 verso, Parlement de la Pentecôte. — Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, I, p. 220.

Digitized by Google

le règne de Henri IV, qu'un emploi de jaugeur-juré, » pour les tonneaux et autres vaisseaux propres à tenir » du vin », fut établi dans ce bourg en l'année 1609. Antoine Guillebaud fut le premier titulaire de cette charge (1).

Cebazat a encore actuellement deux foires qui ont lieu, l'une le 20 mai, et l'autre le 4 août. Elles ont été rétablies sous l'administration de M. Fredet-Chomette, en 1842.

Les La Queuille, *seigneurs de Cebazat.*

Jean de La Queuille, l'acquéreur de la seigneurie de Cebazat, épousa en 1608 Simone du Saix, et de ce mariage naquit Guillaume de La Queuille, qui se maria avec Anne de Gadagne.

Par son contrat de mariage, du 12 juillet 1639, Guillaume de La Queuille fut institué, lui et ses descendants, héritier de son père, et cette institution contractuelle comprenait les terres de Châteaugay, Cebazat, Ménétrol, Bourassol, bois de Jusmes et leurs dépendances, et la terre de Vendat en Bourbonnais.

Guillaume de La Queuille mourut le 10 décembre 1650, avant son père, Jean de La Queuille. Il laissait un fils unique, Claude, âgé d'environ onze ans, issu de son mariage avec Anne de Gadagne.

Jean de La Queuille mourut peu après son fils Guillaume. Par l'effet de cette mort, Claude de La Queuille devint propriétaire de tous les biens appartenant à la famille. Il épousa, au mois de mars 1669, Marie de Ronchivol, dont il eut plusieurs enfants. Il mourut au mois d'août 1707, et ses enfants se partagèrent sa succession par acte notarié du 6 février 1708.

Anne-Gilbert de La Queuille reçut dans son lot la terre de Châteaugay et les seigneuries de Cebazat et de Vendat.

(1) Arch. de Cebazat.

Digitized by Google

Il avait épousé, le 19 mars 1706, M^lle^ Marie-Joséphe d'Amanzé, originaire du Mâconnais, et, à sa mort, survenue le 16 octobre 1722, il laissa cinq enfants, tous mineurs : deux garçons et trois filles.

Louis de La Queuille, l'aîné, mourut en 1730, sans postérité. En conséquence, son frère cadet, Gaspard, recueillit les biens et les titres de la famille.

Ce dernier se maria, le 6 avril 1741, avec Jacqueline de Lastic de Saint-Gal, petite-fille du maréchal de Bezons. En 1755, il était colonel du régiment de Nice et brigadier des armées du roi. Il mourut à Paris, le 3 mai 1758, à l'âge de 42 ans, laissant sept enfants, dont l'aîné, Jean-Claude-Marie, marquis de La Queuille, fut le dernier seigneur de Cebazat.

Le marquis de La Queuille épousa, en 1773, M^lle^ Émilie de Scorailles (morte à Paris le 10 février 1816). Colonel à 30 ans du régiment provincial de Clermont, maréchal de camp à 36 ans, le marquis de La Queuille fut député de la noblesse d'Auvergne aux Etats-Généraux de 1789. Il émigra en 1791 et ne rentra en France qu'en 1803. Il est mort à Paris le 30 avril 1810, à l'âge de 68 ans, laissant pour unique héritière sa fille, Adélaïde-Émilie de La Queuille, mariée à M. le marquis de Goyon de Marcé (1).

A la Révolution, le château de Cebazat fut vendu comme bien d'émigré. M. Martial Mignard s'en rendit acquéreur; la famille Vaury-Malabarge l'a ensuite possédé; M^me^ veuve Perrault, née Vaury, en est actuellement propriétaire.

Remanié à une date relativement récente, ce château n'a aucun caractère architectural. La muraille du côté du nord est seule restée de l'ancienne construction; on y voit une fenêtre à meneaux, du XV^e^ siècle. A l'intérieur subsiste encore une chambre qu'on appelle *la prison*, et au-dessous de laquelle se trouve un caveau portant le nom de cachot.

(1) Voir, sur le marquis de La Queuille, l'ouvrage de M. Marc de Vissac : ***Châteaugay et ses seigneurs***. Riom, Leboyer, 1880.

Digitized by Google

La porte de la prison, fort épaisse et en bois de chêne, porte des inscriptions faites par les prisonniers : figurines plus ou moins grossières, imprécations et jurements, dates (1755-1756), noms de cavaliers du régiment de Poly, en garnison à Cebazat, etc.

Si l'on veut savoir ce que rapportait à ses seigneurs la terre de Cebazat, dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle, on n'a qu'à se reporter aux comptes dressés par les fermiers et mentionnés dans un mémoire sur procès imprimé en 1842. On verra ainsi que les sieurs Tamen, père et fils, fermiers de tous les droits seigneuriaux en l'année 1757, payaient un prix annuel de 1,900 livres à la famille de La Queuille (1).

CHATEAU-GAILLARD.

Habitation sur une hauteur, avec une vue étendue.

CHAUDELET DE LADOUE.

1752, Chaudelet de Las Doux.

Terrain bas et mouillé. Le Chaudelet était autrefois une petite mare formée par la fontaine de l'Adoue.

Chaudelet vient du vieux mot français *chaudel*, ayant le sens de bouillie. (Gloss. fr. de Ducange, et Gloss. lat. v° *calenum*.)

CHAUSSAS [LAS].

1450, Las Chaussas; — 1527, Las Chaussadas; — 1645, Las Chaussas *sive* Las Treilhas.

Ce nom dénote sans doute quelque ancien chemin pavé ou voie romaine dont les tronçons apparaissaient jadis dans ce terroir. Il n'en subsiste aucun vestige.

(1) Mémoire pour MM. et M[lle] de La Queuille. Paris, 1842, p. 170.

Digitized by Google

Chazelles.

1647, Le pré de Chazelles.

Chazelle a le sens de cabane, masure, maison en ruines.

Chrétianne [La].

1752, La Creytianne.

Terre portant le nom de son propriétaire. Plusieurs familles à Cebazat portent le nom de *Chrétien*.

Cibony [Le].

1431, Sebony; — 1437, Cebony; — 1603, Sibony.

Du latin *ciborium*, tabernacle, petite chapelle. Ce nom de Cibony existe dans plusieurs localités en Auvergne. Ainsi, à Billom, la place en face de la halle est appelée « place du Cibony ». A Clermont, dans les vieux titres et terriers, on trouve mentionné « le Cibony de Jaude ». A Auzat-sur-Allier, dans l'ancien cimetière, se trouve une sorte de voûte ou caveau connu sous le nom de *Cebogne*. Ce caveau est rempli d'ossements. A Gerzat, près du terroir de « Sous-la-Mort », s'étend le territoire du Cibony; sur le cadastre de 1752, conservé à la mairie de Cebazat, on lit, sous le n° 6033 : *Place et voûte du Cibony*.

Les Cibonies sont probablement d'anciens ossuaires, et précédemment ils ont pu être des *sacella*, petits temples dédiés à la déesse Hécate, et construits par les Romains sur le bord des routes et dans les carrefours. La très jolie et très intéressante tête de Diane, en bronze, trouvée à Cebazat, appartenant à M. Girard, de Clermont, et décrite par M. le professeur Luguet dans une conférence au Musée de Riom, le 26 février 1890, provient peut-être de notre Cibony. Diane, en effet, était dans les Enfers connue sous le nom d'Hécate : elle y présidait aux expiations.

Digitized by Google

CLASDENA.

1521, Cladenas ; — 1527, Cladenas *sive* Las Listas dous pratz ; — 1583, Cladenas.

Terrain bas et marécageux. Le mot celtique *cas*, *clas*, a le sens de rassembler, amasser, et l'expression *na* représente l'idée d'eau, comme *nant*, qui veut dire eau, rivière, ruisseau.

Clasdena signifierait donc amas d'eau.

Dans le Jura, on trouve plusieurs endroits appelés *la Claie*, *la Claive*. C'est le plus souvent une mare (1). *Clay*, en anglais, signifie argile.

ÉLIE JALOUSTRE.

(A suivre.)

(1) Toubain, *Extrait du Cadastre des communes du Jura.*

Digitized by Google

DOCUMENT POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'AUVERGNE

A L'ÉPOQUE DE LA GUERRE DE CENT ANS.

Pas n'est besoin d'un long commentaire pour faire ressortir l'importance de la pièce qui va suivre. Ce n'est pas qu'elle ait été ignorée des historiens auvergnats qui l'ont très exactement utilisée, mais elle est restée, nous le croyons, inédite, et nous pensons utile de la publier pour ceux qui auront besoin de recourir aux sources.

Vingt années nous séparent du début de la funeste guerre anglo-française qui n'était pas près de prendre fin. L'année précédente, avait eu lieu, à travers la France, la course furieuse du prince de Galles, laissant, en Auvergne et en Bourbonnais, des traces désastreuses, et terminée par la bataille de Poitiers et la captivité du roi Jean.

C'est à l'administration prudente de son fils (depuis Charles V) que fut due la nomination de Guillaume VI d'Apchon comme capitaine général de l'Auvergne et, comme on le sait, l'espoir fondé sur les capacités de cet homme de guerre ne fut pas déçu.

—

Charles, ainsné filz et lieutenant du Roy de France, duc de Normandie et dalphin de Viennois, à tous ceulx qui verront ces presentes lettres salut. Savoir faisons que nous confians des senz, loyauté et diligence de nostre bien amé le seigneur d'Apchon, nous ycelui sire d'Apchon, à la supplication des gens d'eglise, nobles et habitans du païs d'Auvergne, avons fait, ordené et establi, faisons, ordenons et establissons, par la teneur de ces présentes lettres, capitaine general et souverain de tout ledit païs d'Auvergne pour nostre dit seigneur et pour nous, aus

Digitized by Google

gaiges de trois cenz hommes d'armes les quels nous voulons estre paiez sur les subsides ou aides qui ont esté ou seront ordenez à lever es dioceses de Clermont et de Saint-Flour, où bailliage d'Auvergne; et li avons donné et donnons povoir, autorité et mandement especial de assembler et tenir les diz trois cenz hommes d'armes, et aussi d'assembler les nobles et habitans dudit païs et faire ou dit païs host et chevauchiées pour la garde et deffense d'icelui toutesfois et en la manière qu'il li plaira des diz trois cens hommes d'armes, croistre et apeticier par le conseil des diz genz d'eglise, nobles et habitans toutesfois et en la maniere que à lui et à yceuls genz d'eglise, nobles et habitanz semblera bon, et aussi de croistre les subsides ou aides qui sont ou seront ordenez es dites dioceses ou cas que au paiement des dis trois cens hommes d'armes et des autres gens d'armes et sergenz que ledit sire d'Apchon tenra sur ledit païs pour la garde et deffense d'icelui les diz subsides ou aides ne pourroient suffire; de visiter les chasteaux et forteresses dudit païs d'Auvergne et ceulz qui pourront estre tenuz et gardez et seront proffitables pour le païs à tenir et garder encontre les ennemis de nostre dit seigneur et de nous faire emparer, reparer, fortiffier et garnir de genz d'armes, arbalestriers, vivres, artillerie et autres choses necessaires à la garde et deffense d'iceuls, aus coux de ceulz à qui il appartiendra, les quelz nous voulons qu'il y contraigne tantost et sanz délay; et les autres chasteaux et forteresses qui ne pourront estre tenuz et gardez, ou qui à tenir et garder encontre les ennemis ne seront proffitables, faire araser et abatre par le conseil et avis des diz genz d'eglise, nobles et habitans, si que les diz ennemiz ne se y puissent logier et que aucuns escaudles ou domages n'en viengnent au dit païs, et generalement de faire toutes autres choses pour la garde et deffense dudit païs qui à office de capitaine general et souverain appartiennent, puent et doivent appartenir. Si donnons en mandement à tous les justiciers et subjetz de nostre

Digitized by Google

dit seigneur et de nous que au dit sire d'Apchon, comme à capitaine general et souverain dudit païs d'Auvergne obeissent et entendent diligemment et li prestent conseil, confort et aide se mestier en a, et il en sont requis. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces présentes lettres le scel de Chastellet à Paris en absence du grant scel de nostre dit seigneur. Donné à Paris, le XII[e] jour de décembre l'an de grace mil CCC cinquante et sept. Sur le repli : Par mons. le duc, à la relation du conseil auquel estoient mess. les evesques de Nevers, de Lisieux et de Laon, le chancellier de Normandie, le mareschal de Champagne, le sire de Soyecourt et l'advoué de Therouanne. J. BLANCH.

—

Orig. en parchemin, autrefois scellé sur double queue. — Arch. de l'Allier, titres de la famille d'Apchon provisoirement compris dans le fonds Badier de Verseille.

—

Ce document, qui existe aux archives de l'Allier, m'a été communiqué par M. Vayssière, le laborieux et sympathique archiviste de ce département.

Docteur VANNAIRE
(de Gannat).

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 3 décembre 1890.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4, sous la présidence de M. Lenoir.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président lit une lettre de M. Bleynie qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, et prie de le remplacer comme vice-président; en même temps M. Bleynie adresse son vote pour la nomination du président.

L'assemblée décide d'accepter le vote par correspondance, mais propose de maintenir M. Bleynie comme vice-président.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel du Bureau :

Vote pour la nomination du Président : sur 11 votants, M. Chotard, absent, obtient 11 voix. M. Chotard est donc élu à l'unanimité.

M. Mège étant vice-président sortant, et M. Chotard, vice-président, étant nommé président, il est procédé à l'élection de deux vice-présidents.

Au premier tour, sur 10 votants, M. Gaultier de Biauzat obtient 9 voix. Un deuxième tour est nécessaire, et M. Ch. Jaloustre est nommé par 6 voix.

Ensuite MM. Mathieu et Rouchon, sortants, sont réélus par acclamation.

M. David est nommé secrétaire des séances à la place de M. Ch. Jaloustre, nommé vice-président.

M. E. Jaloustre est élu archiviste à la place laissée libre par M. Gaultier de Biauzat.

MM. Chibret et Colomès, membres sortants du Comité de Publication, ainsi que M. Chotard, sont remplacés par MM. Lenoir, Billiet et Vimont.

Le Bureau est donc constitué comme il suit :

Président : M. CHOTARD;

Vice-Présidents : MM. GAULTIER DE BIAUZAT, CH. JALOUSTRE, BLEYNIE;

Secrétaire : M. ROUCHON;

Secrétaires des séances : MM. CH. TRUCHOT, DAVID;

Trésorier : M. MATHIEU;

Archiviste : E. JALOUSTRE.

Digitized by Google

Le Comité de Publication est composé de:

MM. LENOIR, GIROD, DES ESSARTS, BILLIET, VIMONT, GASQUET, POMMEROL et TRUCHOT.

M. Pommerol donne ensuite lecture d'une note de M. Bréhat sur la découverte, aux mines de Pranal, de plusieurs abris préhistoriques. Il ajoute quelques explications et montre un certain nombre d'objets: dents et ossements d'animaux, poteries et silex. Tout cela est fort intéressant et fera l'objet d'une note insérée dans la *Revue*.

Après une courte observation de M. Vimont sur cette communication, la séance est levée à 9 h. 1/2.

CH. T.

MÉLANGES.

—

LE COURS D'HISTOIRE D'AUVERGNE A LA FACULTÉ DES LETTRES.

PAR M. ROUCHON.

Nous ne nous trompions pas quand l'année dernière, ici même, nous prédisions à M. Rouchon un succès toujours croissant, un public de plus en plus nombreux et sympathique aux pieds de sa chaire: le talent du conférencier, l'amour du sol natal ont fait que nos prévisions se sont complètement réalisées.

En douze leçons, le professeur nous a menés du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle, de ce XIII^e^ siècle qui apparaît toujours en relief dans le lointain de l'histoire avec l'auréole que lui donne l'épanouissement des libertés publiques, avec la couronne qu'ont posée sur sa tête les Saint Louis, les Albert-le-Grand, les Roger-Bacon, jusqu'à ce XVIII^e^ siècle dont les misères et les abjections ont produit une révolution d'où est sorti un nouvel ordre social.

Dans notre pays d'Auvergne, le résultat final de la lutte entre l'évêque de Clermont, Robert de La Tour, et son frère le comte Guy II, avait été, au commencement du XIII^e^ siècle, en 1213, la conquête définitive de tout le comté par le roi Philippe-Auguste. Celui-ci confia la garde du fief à Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, dont la charge fut une sorte de commandement militaire; quant à l'évêque de Clermont, allié fidèle du roi, il reçut les forteresses les plus voisines de son domaine épiscopal: Lezoux, Pont-du-Château, Dallet, Entraigues, et, un peu plus tard, Gerzat, Malintrat, Lignat et Thuret.

A la date de 1230, notre province comprenait cinq grands territoires: la Haute-Auvergne, où le roi installera bientôt le bailli des

Digitized by Google

montagnes; l'ancien Comté; le Dauphiné; le Domaine de l'évêque; enfin le surplus des terres conquises par le roi de France, terres qui vont former la *terre d'Auvergne* et devenir l'apanage du second fils de Louis VIII, Alfonse, comte de Poitou, frère de Saint Louis (1241).

***

Le professeur examinant, dans sa seconde conférence, la constitution de l'Eglise d'Auvergne, a fait ressortir l'importance politique des évêques, la richesse des monastères, le grand nombre des édifices religieux, et, dans sa troisième leçon, parlant des familles nobles, il a dit combien était difficile à résoudre la question de savoir à quelle race appartenait l'aristocratie féodale. Rien ne prouve la prétendue sujétion des Gallo-Romains après la conquête, rien ne démontre la suprématie absolue des familles franques. Toutes les races dont la fusion a constitué notre nationalité ont eu certainement une noblesse, et il est probable que toutes ont leur part dans la formation de l'ancienne aristocratie.

M. Rouchon a parfaitement mis en lumière le système de la hiérarchie féodale avec ses liens de subordination entre les personnes et entre les terres, avec ses fiefs, avec ses fonds servants et dominants. Le séjour habituel du seigneur féodal est le château-fort qui se voit là-haut, comme un nid d'aigle, sur la cime de la montagne. Là trône la châtelaine, dans la grande salle de réunion qu'on appelle simplement la salle (*aula*) dans les textes latins du temps; dans cette vaste pièce ont lieu les fêtes domestiques, et le seigneur y reçoit les hommages de ses vassaux. Mais les membres de l'aristocratie n'ont plus seulement leurs maisons fortes des champs, ils ont aussi un logis à la ville. Les titres du XIII^e^ siècle montrent à cette époque plusieurs maisons féodales à Clermont: l'hôtel de Cros près du palais épiscopal, sur l'emplacement actuel de la rue Royale; les hôtels de Montgascon, de Montboissier, de Vernines; l'hôtel de la Tour-du-Pin que l'évêque de Clermont acheta en 1308 aux comtes de Forez. C'est dans cette maison, rue Pascal, que furent installés plus tard, au XVIII^e^ siècle, les bureaux de l'Intendance (actuellement évêché et maison Fleury).

Une autre maison, appelée *le Palais*, située hors des murs de la ville, appartenait à la famille des Aycelin, seigneurs de Montaigut. Les de La Tour avaient également deux hôtels dans Clermont, l'un placé au nord de la cathédrale, l'autre voisin de la place de Jaude, et qui fut donné par Bernard de La Tour aux Cordeliers, lorsqu'ils vinrent s'établir de Beaurepaire à Clermont.

***

Digitized by Google

Dans sa quatrième leçon, le conférencier continuant son étude de la société au moyen-âge, nous a montré au-dessous des prêtres et au-dessous des nobles, les bourgeois des villes, puis les simples hommes libres, vilains, manants ou roturiers, et enfin les vrais déshérités du monde féodal, les serfs.

Les documents que l'on possède semblent indiquer que la classe des serfs était peu nombreuse en Auvergne, et cela dès le x^e^ siècle. Les cartulaires de Brioude et de Sauxillanges, publiés par M. Doniol dans les Mémoires de l'Académie de Clermont, contiennent plus de 1,300 chartes appartenant aux IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles. Dans une douzaine de chartes seulement on trouve ces mots *servi*, *ancilli*, qui désignent évidemment des serfs. Généralement on ne voit dans ces cartulaires que des hommes libres, propriétaires ou fermiers.

Depuis longtemps, en effet, de nombreux affranchissements s'étaient produits dans notre pays. Au X^e^ siècle, un comte d'Auvergne donnait par testament la liberté à tous les serfs de ses domaines. En 1270, Alfonse de Poitiers, prêt à partir pour la croisade où il laissa la vie, affranchit tous les serfs de sa terre d'Auvergne. Les cultivateurs étaient donc dans notre pays, dès les temps les plus reculés, des hommes libres, et cette classe de travailleurs faisant fructifier la terre et vivant de ses produits était, nous dit M. Rouchon, prospère et satisfaite.

La manière dont se fondaient les villes neuves, les privilèges dont on les dotait, l'administration qui leur était donnée, fournissent au professeur d'intéressants détails, la plupart absolument inédits, tels que ceux concernant la petite ville prévotale de Cornes qui n'est plus aujourd'hui qu'un misérable hameau près de Bourg-Lastic, mais qui au XIII^e^ siècle, grâce à Alfonse de Poitiers et au chanoine Louis de Royre, ancien propriétaire du lieu, devint une ville franche, administrée par un bayle ou prévôt.

***

Après avoir rapidement dépeint les conditions d'existence faites aux juifs dans la société du moyen-âge, M. Rouchon entre dans l'étude des chartes communales de l'Auvergne. La charte originale de Montferrand est la plus ancienne de notre province. Elle fut accordée en 1199 aux habitants de cette ville par Guillaume, comte de Montferrand, et par la comtesse sa mère. Ce document n'a jamais été publié; il faut espérer que M. Emmanuel Teilhard, archiviste de la ville de Clermont, qui a découvert et transcrit ce titre important, le donnera quelque jour au public. Les chartes qui ont servi de modèles aux chartes d'Auvergne sont, par ordre de date, celles de Montpellier et de Montferrand, et enfin la charte de Riom. Celle-ci est une des

Digitized by Google

plus célèbres de notre province. Elle fut accordée en 1270 par Alfonse de Poitiers à la capitale de son comté; on l'a appelée l'*Alfonsine*. L'Alfonsine a été adoptée par un grand nombre de villes et de bourgs de notre pays. Les premiers magistrats sont, dans cette charte, des *cousuls* élus, assistés de conseillers paraillement élus. La police, les finances, la garde de la ville sont dans les attributions des consuls. En certains cas, les habitants s'assemblent sur la place publique ou dans la maison commune, dite « Maison du Saint-Esprit ». Les attributions judiciaires sont partagées, de façons diverses, entre les consuls et le bailli du seigneur. Toutes ces communes, grandes ou petites, s'administrent, gèrent leurs affaires elles-mêmes; leurs habitants se gouvernent; selon le mot de M. Guizot, « ils sont souverains. »

L'édifice des franchises communales tombera un jour sous les coups répétés du pouvoir absolu, mais quand on étudie l'histoire du XIII^e^ siècle, quand on voit ce magnifique épanouissement de la démocratie, lorsqu'on considère ce mouvement de la vie publique s'étendant jusqu'aux plus humbles communes du royaume, on se sent pris d'un immense respect, d'une profonde sympathie pour ces ancêtres vaillants, qui jadis sans fléchir marchèrent à la conquête de leurs droits et relevèrent non sans gloire les murs des antiques municipes. Ces hommes ont tendu d'un effort sublime à la vraie liberté et ils s'en sont approchés, ils ont failli atteindre l'idéal entrevu, parce que leurs cœurs étaient grands et que leurs âmes étaient hautes.

*
* *

C'est la figure d'un de ces hommes énergiques du XIII^e^ siècle, ce sont les traits vigoureux de l'un de ces Auvergnats à la fière allure que M. Rouchon a placés sous nos yeux dans sa cinquième leçon. Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, occupe en effet une place importante dans l'histoire du XIII^e^ siècle, et cette place il la doit à son mérite scientifique, à sa renommée d'orateur et d'écrivain; mais par une étonnante singularité, par un hasard inexpliqué, le lieu de sa naissance et la famille de Guillaume sont demeurés inconnus. Son surnom que l'on retrouve dans une bulle d'Honorius III, du 22 novembre 1224, où le pape l'appelle « magister Guillelmus l'Auvergnatz », ne laisse aucun doute sur sa patrie; cependant on fait une simple supposition en plaçant son lieu de naissance à Aurillac ou dans les environs.

Promu en l'année 1228 au siège épiscopal que la mort de Barthélemy, évêque de Paris, venait de laisser vacant, Guillaume d'Auvergne joua un rôle important dans les conseils de Blanche de Castille et de Saint Louis. Il est le premier docteur du XIII^e^ siècle dont nous con-

Digitized by Google

naissions les œuvres; une anecdote va nous édifier sur l'aimable caractère, l'esprit enjoué de ce maître éminent. Un jour que dînait à sa table Jean de Beaumont, personnage de la cour de Saint Louis, et entre parenthèse, personnage assez maussade et pas mal outrecuidant, la conversation s'engagea ainsi entre l'hôte et l'amphytrion : « A quoi sert l'eau qui est sur votre table, monseigneur, puisque » vous n'en mêlez jamais à votre vin? » — « Cette eau, répond Guil- » laume, cette eau à laquelle je ne touche jamais, remplit justement » le même service que vous à la cour du roi. » — « Voudriez-vous » dire par là que je ne sers à rien? » — « Au contraire, mon cher de » Beaumont, quand vous êtes au palais, si un prince ou un comte » veut élever la voix, aussitôt vous le rappelez à l'ordre et le faites » taire. De même si mon bon vin d'Angers, de Saint-Pourçain ou » d'Auxerre, voulait me faire le moindre mal, j'aurais recours à » l'esprit contrariant de cette bouteille d'eau, et instantanément le » vin perdrait sa violence. »

La répartie est charmante, comme on le voit; elle nous apprend en même temps que le vin de Saint-Pourçain, honoré des faveurs de l'évêque de Paris, était l'un des crûs les plus fameux de cette époque. Dans *La bataille des vins* de Henri d'Andeli, dans *Le vin et l'eau* d'un rimeur anonyme, dans les poésies de Charles d'Orléans et jusque dans les mémoires de Fléchier, on retrouve le souvenir de cette réputation consacrée plus tard par des ordonnances royales, sous Henri IV et Louis XIII.

***

Saint Louis est le héros du christianisme et de la chevalerie : en lui semble atteint l'idéal que le moyen-âge a cherché; dans ce noble et pur caractère le monde féodal, près de se dissoudre, a jeté son dernier éclat. Un temps approche néanmoins, et il est déjà venu, où la féodalité qui jusqu'alors a représenté la France va être renversée par l'étranger : l'Angleterre infligera à notre pays de cruelles et sanglantes leçons et lui fera acheter cher la conscience de lui-même et ses premiers mouvements de patriotisme.

Les prétentions d'Edouard III à la couronne de France furent les causes premières de la terrible guerre de Cent ans, au cours de laquelle la noblesse française joncha les plaines de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. La bourgeoisie tenta de prendre la place de cette aristocratie terrassée, mais la révolution bourgeoise fut vaincue à Paris et mortellement frappée avec Etienne Marcel, tandis que dans ces mêmes temps était écrasée dans les campagnes une insurrection populaire, la Jacquerie, qui ressuscita au milieu de la France féodale les scènes affreuses des guerres serviles de l'antiquité.

Digitized by Google

La profonde misère de notre patrie arracha au roi d'Angleterre ce traité de Brétigny qui laissait la couronne aux Valois en donnant la moitié de la France aux Anglais, mais la paix, si elle le délivrait de l'Angleterre, jetait notre malheureux pays aux mains d'innombrables aventuriers que la guerre avait nourris jusqu'alors et qui désormais vécurent de pillage : on a appelé leurs bandes nombreuses et disciplinées « les Grandes Compagnies ». Des provinces entières furent occupées et ravagées par ces brigands, et notamment l'Auvergne eut à souffrir de leurs exactions et de leurs rapines. Leurs chefs les plus renommés étaient Seguin de Badefol, qui tint plusieurs années Brioude sous la terreur; Aymerigot Marchez qui, du château d'Alleuse, rançonna vingt ans toute la Haute-Auvergne; Geoffroy Tête-noire, Perrot le Béarnais, Géronnet de Ladurant, et tant d'autres qui dévorèrent l'Auvergne comme une proie.

Froissart, dans les pages les plus vivantes et les plus colorées de ses chroniques, a raconté les exploits de ces aventuriers qui *ardoient et exiloient tout le pays;* et ce n'était pas seulement l'Anglais, le routier qui dévalisait notre infortunée province, c'était encore son maître et seigneur, le duc Jean de Berry, lequel ayant reçu l'Auvergne en apanage, taillait trois ou quatre fois l'an ses sujets pour satisfaire ses goûts de luxe et de dépense. « C'avait été un grand malheur pour » l'Auvergne, nous a dit M. Rouchon, que de tomber entre de telles » mains. Le duc était un artiste, admirateur de toutes les belles » choses. Pour réunir les statues, les beaux livres aux fines miniatures, les riches joyaux délicatement ciselés, pour construire » les grands édifices auxquels son souvenir est demeuré attaché, il » fallait beaucoup d'argent, et cet argent il le prenait de toutes mains. » Vaniteux et sensuel, mais pas méchant au fond, il faut croire que » ce prince ignorait de combien de souffrances étaient payés ses » trésors. »

Le cri des victimes de toutes ces déprédations fut si énergique et si désespéré qu'il fallut bien enfin l'entendre. De vaillants et généreux seigneurs, au nombre desquels il faut compter Louis II de Bourbon, gendre de Beraud, dauphin d'Auvergne, menèrent une rude et brillante campagne contre ces bandits dont les chefs disparurent peu à peu. Seguin de Badefol mourut tranquillement à Riom, après avoir légué 200 livres et un drap d'or à la chartreuse du Port-Sainte-Marie, pour y être enterré comme un honnête seigneur; Geoffroy Tête-noire fut mortellement blessé, après avoir défendu un an son château de Ventadour; Aymerigot Marchez, assiégé dans la Roche-Vendeix, s'échappa et s'étant réfugié chez son cousin le sire de Tounemire, fut livré par ce dernier et écartelé en place de Grève (1390). L'Auvergne

Digitized by Google

se reprit à vivre, et en 1391 elle fut heureuse de recevoir le roi Charles V dont la ferme intervention arrêta les écarts du duc de Berry.

***

Cependant la fin des misères publiques n'était pas encore venue, Charles VI commençait à peine à raffermir contre les grands vassaux l'autorité royale, lorsqu'il fut subitement frappé de folie. La France entière semble aussitôt entraînée dans son vertige. Des ligues de seigneurs se forment pour se disputer par des assassinats et par des batailles la possession de Paris et la direction du gouvernement. Sous les noms d'Armagnacs et de Bourguignons, le midi de la France lutte contre le nord ; après le meurtre de Jean-Sans-Peur, au pont de Montereau, les habitants de Paris se donnent au roi d'Angleterre et le traité de Troyes proclame celui-ci héritier de Charles VI.

Tout le monde accéda à ce traité qui détruisait l'indépendance de la France : Charles VI, la reine, les États généraux reconnurent Henri V d'Angleterre pour héritier du trône. Royauté, noblesse, légistes abandonnaient sans retour la France aux Anglais, mais la bourgeoisie et le peuple ne signèrent pas cette déchéance de la nation.

Les deux rois étant morts, leurs fils restèrent en présence. Henri VI, encore enfant, fut proclamé à Paris roi de France et d'Angleterre; Charles VII, réfugié derrière la Loire, fut proclamé roi de France par quelques seigneurs attachés à sa mauvaise fortune. Le roi de Bourges, comme on l'appelait avec mépris, semblait perdu; l'indépendance nationale allait disparaître, quand tout à coup surgit une « messagère divine » qui sauva le roi et la France.

« Quand Jeanne d'Arc parut, ainsi que l'a fort bien dit le confé-
» rencier, elle conquit immédiatement le cœur d'ailleurs encore bien
» vivant de la France. N'était-elle point, en effet, cette jeune fille du
» peuple, cette paysanne de Lorraine, l'incarnation de la patrie
» française dans ce qu'elle a de meilleur : l'esprit alerte, la gaieté qui
» est un signe de force, l'entrain belliqueux, l'ironie méprisante en
» face de la violence, la sympathie pour les vaincus, la pitié pour les
» petits, les faibles, les déshérités? »

La foi et le dévouement, ces sources sacrées du patriotisme, ont élevé au-dessus de l'humanité la bergère de Domremy, et nos pères, les bourgeois de Clermont, avaient raison de décerner à Jeanne, dans une délibération municipale, le titre de « messagère de Dieu », faisant ainsi un acte solennel de foi en sa mission divine.

La Pucelle faisait le siège de la Charité-sur-Loire. Elle avait écrit aux villes de Clermont et de Riom pour leur demander des secours.

Digitized by Google

La lettre adressée aux Riomois et signée de la main de Jeanne, est conservée aux archives municipales de Riom. Quant à la lettre envoyée aux Clermontois, elle n'a pas été retrouvée, mais elle est rappelée dans une page d'un « mémorial » municipal appelé *le papier du chien*. L'un des passages de ce mémorial, en effet, commence ainsi :

« Mémoyre soit que la pucela Jehanna et *messaige de Dieu* et monsieur Dalebret envoyèrent à la ville de Clermont le 7e jour en novembre l'an mil quatre cent et vint et neuf une lettre faysant mention que la ville leur voulssit aider de poudre de canon et de trait et d'artillerie pour le siège de la Charité. »

Clermont envoya à la Pucelle deux quintaux de salpêtre, un quintal de soufre et autres provisions de guerre, « et pour la personne de ladicte Jehanne une espée, deux dagues et une apche d'armes. »

Orléans délivrée, Troyes prise d'assaut, le roi sacré à Reims et affermi ainsi dans l'opinion du peuple, furent les premiers services rendus par Jeanne d'Arc à la France, mais le plus grand de tous fut de fonder sur le bûcher même de son martyre l'indépendance et l'unité de la patrie, et de mettre au cœur de tous les Français, ainsi que l'a écrit un éloquent historien, « cet ineffaçable souvenir que la » patrie chez eux est née du cœur d'une femme, de sa tendresse et de » ses larmes, du sang qu'elle a donné pour eux. »

***

Abandonnant pour un moment sa narration historique, le conférencier a, dans sa 7e leçon, fait une incursion dans le domaine de l'art. Notre province est riche en œuvres artistiques. Malgré les ravages du temps et l'indifférence ou la complicité des hommes, une foule de monuments remarquables se dressent encore sur notre sol et s'imposent à l'attention. Nous sommes restés, il faut bien l'avouer, un peu trop étrangers à l'étude et à l'admiration de tant de richesses; on compte ceux de nos compatriotes qui les premiers ont reconnu et apprécié nos trésors. MM. Mallay, de la Faye, de l'Hôpital, Emile Thibaud, Vimont, ont dans de savantes notices étudié plusieurs de nos vieux édifices religieux et s'ils n'ont pu dissiper le mystère des origines, au moins ils s'accordent à croire que la plupart des architectes de nos églises romanes étaient de pauvres moines qui ensevelissant leur nom dans l'oubli ont accompli ainsi le suprême vœu d'humilité fait au seuil du cloître : *elegi abjectus esse !*

L'église du Port, à Clermont, étant le type le plus achevé, sinon le plus brillant, de l'art roman auvergnat, le professeur étudie cet édifice dans ses différentes parties et lui restitue sa date véritable que les archéologues sérieux avaient déjà soupçonnée. On a cru longtemps,

Digitized by Google

en effet, que l'église actuelle était celle même qu'avait construite saint Sigon dans la seconde moitié du IXe siècle, pour remplacer la basilique élevée jadis par saint Avit, au VIe siècle, et renversée par les Normands. Déjà un maître célèbre, Viollet-le-Duc, avait déclaré que le Port n'est pas l'enfance de l'art roman, mais bien son âge mûr, son plein épanouissement; et il plaçait sa construction à la fin du XIe siècle. Mais voici qu'un document authentique, une lettre de Pons, évêque d'Auvergne, donne la date exacte du monument : en l'année 1185, Pons demandait aux fidèles des secours pour la construction de l'église du Port « *ad constructionem ecclesie Portuensis que in suburbio Claromontis in honorem beate Virginis fundata.* » Le texte, on le voit, est formel : le Port était encore inachevé en 1185.

Ces révélations, accompagnées d'ingénieux aperçus sur la science architectonique au moyen-âge, ont vivement intéressé l'auditoire, et après cette courte digression, le conférencier a abordé, dans sa 8e leçon, l'histoire des guerres religieuses en Auvergne. — E. J.

(A suivre.)

POÉSIES DU FOYER ET DE L'ÉCOLE.

PAR EUGÈNE MANUEL.

Un livre de M. Eugène Manuel n'a pas besoin d'être recommandé; il lui suffit d'être désigné à la connaissance et à l'attention de toutes les personnes qui se sont adonnées à l'instruction de la jeunesse. Nous savons même déjà avec quelle vivacité ont été accueillies les *Poésies du foyer et de l'école*, avec quel empressement elles ont été lues; on les apprendra bientôt dans toute la France; on les saura : elles entreront dans toutes les jeunes mémoires.

Nous ne pouvons nous empêcher de féliciter la population de nos écoles du soin que l'on prend de lui fournir des livres excellents dont la substance nourrit sans fatigue et toujours avec agrément les cœurs et les esprits. Nous n'étions pas jadis si bien traités, et les livres de prose et de vers que l'on mettait entre nos mains étaient lourds et passablement indigestes. Pour ne parler que de la poésie, quelle peine n'avions-nous pas à retenir les stances de Jean-Baptiste Rousseau, même celles adressées au comte du Luc :

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune
Protée, à qui le ciel, père de la fortune,
Ne cache aucun secret...

et, quoi qu'on en dît, nous admirions faiblement ces trois vers si célèbres alors :

Mais au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Digitized by Google

Nous faisions sans doute des excursions dans les œuvres de Victor Hugo, de Lamartine : nous mettions même en vers latins le *Désespoir* :

Lorsque du Créateur la parole féconde
Dans une heure fatale eut enfanté le monde
Des germes du chaos.....

mais ces œuvres, nouvelles encore, n'étaient pas d'un usage quotidien ; elles étaient œuvres de lecture et non d'enseignement.

Depuis, on a pris en pitié les jeunes mémoires, et on a tâché de leur plaire en les instruisant. On a formé de bons recueils en prenant çà et là dans nos poètes ce qu'ils offraient de meilleur et de plus parfait ; et dès lors, au désir d'oublier, qui était naguère comme imposé, a succédé le désir de retenir ; le charme remplaçait l'ennui, et provoquait un véritable *sursum corda*.

Toutefois ces recueils, parfaits dans chacune de leurs parties, manquaient d'unité et ne formaient pas un ensemble. Quelque excellent qu'en fût le choix, ils ne donnaient que des morceaux détachés, pris dans des poètes différents, *des membres dispersés*, pour employer une expresion d'Horace ; ils faisaient passer brusquement d'un mode à un autre ; le ton se brisait à tout moment ; l'impression produite, sans cesse heurtée, perdait de sa force et de sa pénétration. La séduction s'était à peine exercée qu'elle s'arrêtait. On ne passe pas en effet sans étonnement d'un auteur à un autre ; la continuité d'une même émotion permet seule une lecture suivie.

Ce mérite, nous le rencontrons dans le recueil de M. Manuel, ce poète aimable que l'on ne sait quitter une fois qu'on l'a rencontré ; on le suit d'une pièce à une autre, le retrouvant toujours le même, fin, délicat, ému et communiquant son émotion, touchant, entraînant, s'élevant avec sa pensée et trouvant toujours l'expression qui lui convient, ou forte, ou gracieuse, ou simple et légère. Toujours sincère et toujours honnête, il est d'un commerce agréable et bien profitable, et c'est un plaisir de s'instruire et de se former dans une si douce et si généreuse école. Il est lui et rien que lui dans son livre, et l'on passe d'un sujet à un autre avec une égalité de sentiment qui dispose à tout saisir, à tout comprendre. Le maître est unique, et c'est un doux maître dont le joug est bienfaisant et salutaire :

A travers bois *sa* source fuit ;
Elle est humble et fait peu de bruit ;
Mais elle est pure : on y peut boire.

Oui, certes, elle est pure et elle mérite d'être bien connue.

M. Manuel, pour composer son recueil, a puisé dans ses œuvres et il a puisé avec tact et mesure ; nous connaissions tous ces morceaux d'une inspiration si bonne et toujours si semblable à elle-

Digitized by Google

même, sauf quelques-uns qui sont nouveaux et qu'il publie pour la première fois. Son choix est le meilleur possible; en se laissant entraîner à la droiture de son cœur et de son esprit, il a élevé pour le grand bien de la jeunesse un triple monumnent à la famille, à l'école, à la patrie.

Comment n'aurait-il pas bien chanté la famille, lui qui aimait tant sa mère et qui le lui a si bien dit :

Mon cœur est tout rempli d'amour, mais pour le dire,
Je n'ai que mon regard, je n'ai que mon sourire,
Je n'ai que mes deux bras, ma lèvre et mon baiser ;

lui qui aime tant la compagne de sa vie :

L'épouse égayant sa maison ;

et les enfants, avec quelle grâce il les présente! comme il comprend leurs petits cœurs, et comme il sait se réjouir et souffrir avec eux!

Ici, c'est la fille de Sardou qui prend une première leçon d'histoire et qui y trouve la mort cruelle, impitoyable, l'homme méchant qui fait entrer le meurtre dans le monde : et de combien de meurtres sera-t-il et est-il encore suivi ! La pauvre enfant toute troublée vient dire :

Abel est mort ; Caïn l'a tué!

Elle pleure et sanglote.

Là, c'est la fille du pauvre qui mendie pour sa mère malade, pour ses frères qui n'ont pas de pain, et qui cependant chante et rit, privilège de son âge, au soleil, au beau temps, aux gazons, à la mousse, et qui passe en un moment des larmes à la joie, comme malgré elle : au reproche qu'on lui fait, elle répond :

C'est pour moi que je chante, et pour eux que je pleure!

Tout enfant, riche ou pauvre, n'aime-t-il pas sa mère qui lui fait un nid :

Entre ses genoux, ses bras et son sein?

nid toujours doux, plus doux peut-être encore sous les paavres toits :

Qu'importe la bure épaisse et vulgaire,
Ou les plis soyeux couvrant les genoux?
Peut-être à l'enfant, qui n'y songe guère,
Les haillons font un lit plus doux.

Que dire de ces deux âmes qui ont longtemps vécu au ciel l'une près de l'autre, et qui se séparent en descendant sur la terre, l'une dans un palais, l'autre dans un sixième étage? L'une est dans l'or, la dentelle et la soie, l'autre n'a qu'un dur oreiller pour couche : l'inégalité est la loi de notre monde : heureusement elle ne le précède ni ne le suit ; quel mystère ! Aussi le poète ajoute-t-il :

Digitized by Google

Puis quand chaque âme ainsi fut née,
Dieu mit un voile à son passé :
Et c'est alors, ô destinée,
Que ton mystère a commencé !

Comme elle est gentille cette enfant qui écoute son grand-père lui racontant une longue et brillante histoire ! Elle le dévore de ses grands yeux, elle boit ses paroles ; quelle gracieuse image ! Et ce grand-père est un grand poète, et cette enfant est Jeanne Hugo. Mais c'est un long récit, et elle en perd le fil :

Alors se décidant, de sa plus fraîche voix :
Tu me raconteras le reste une autre fois.

La souffrance de l'enfance a bien aussi sa poésie : voyez cette petite malade qui, dans un lit d'hôpital, attend une mort prématurée ; les sœurs la soignent bien, mais elles ne peuvent l'égayer ; et cependant, là est l'enseignement, l'âme peut être encore accessible à quelque joie que la charité éveille ; une mère riche et malheureuse apporte la poupée d'une fille qu'elle a perdue, et la pauvre malade tressaille de plaisir :

Un sang vif afflua vers ses pâles pommettes,
Pour la première fois devant les sœurs muettes,
L'enfant goûta sur terre un bonheur ignoré,
Et se mit à sourire : — Et vous avez pleuré !

L'enfance n'est pas seulement insouciante devant la maladie ; elle l'est encore devant la mort ; il faut que la conscience s'éveille pour que le souci se révèle. Un enfant qui a perdu son père ne comprend pas cette perte :

Va jouer, mon doux ami,
Va, ton père est endormi...
Va jouer aujourd'hui : — Demain
Que Dieu te garde !

Quel sentiment vrai, et qui ne l'a éprouvé ? Qui n'a frémi en entendant un enfant dire en riant, en jouant : mon père est mort, ou : ma mère est morte ! Ce n'est pas d'un mauvais cœur, mais d'un cœur qui s'ignore.

Peut-on lire sans émotion le vieux paroissien qui s'est usé sous des doigts pieux et qui, sur le parapet des quais où il est relégué, atteste par ses déchirures un long service de prières ; ce n'est plus qu'une

Epave échouée aux rives de la Seine...

Cependant :

Le souffle d'air qui passe, et qui s'en fait un jeu,
De ses flancs chaque jour détache une prière,
Et la feuille emportée au cours de la rivière
Semble en tourbillonnant prendre son vol vers Dieu.

Digitized by Google

La famille après avoir duré finit : heureux ceux qui s'en vont ensemble, comme ce vieux mari et cette vieille femme qui s'éteignent un même jour :

Dormez en paix, vieillards, plus d'un cœur vous envie,
Vous qu'un même instant couche en un double linceul !
Vous n'aurez pas connu le tourment de la vie :
Survivre à ce qu'on aime et se retrouver seul.

Mais les tombeaux sont souvent abandonnés ; et notre poète les plaint avec une tristesse qui pénètre l'âme :

Je ne sais rien qui soit plus triste
Que ces vieux tombeaux délaissés,
Où jamais ne vient le fleuriste
Et que la mousse a tapissés.

Les familles des morts sont éteintes, ou bien elles sont oublieuses, et dès lors, elles sont coupables ; les pauvres restes n'obtiennent plus que la pitié du passant :

Dans ta tombe déserte et nue
Du moins ma prière descend :
Repose en paix, âme inconnue,
Reçois le salut du passant.

Rien n'est plus sain que ces pensées familiales ; nien n'est plus bienfaisant que les tableaux scolaires qui vont suivre.

A la campagne, une petite fillette que l'école a déjà instruite veut y conduire sa grand'mère qui résiste :

Que veux-tu que j'y fasse à mon âge ?...
Et l'enfant : non, suis-moi, je veux t'apprendre à lire...

Elle lui dit comment on apprend :

On épelle d'abord les lettres, tu verras,
Sur de grands tableaux noirs pendus à la muraille.

Elle lui énumère ensuite les avantages et les plaisirs de la lecture. La scène est charmante, et elle se termine par ces vers d'un si juste enseignement :

Toute main peut semer la graine salutaire,
Et parfois l'on entend sortir, — touchant mystère —
Comme d'un vers luisant monte à nous la clarté,
Des lèvres des petits la grande vérité.

L'école a ses joies, l'école a ses chants, et comme il est gracieux celui du printemps ! tout s'éveille ; la nature en fête se pare d'un éclat nouveau ; on entend tout germer. C'est le printemps, dit la mousse :

Le genêt dit : C'est le printemps !
La sauge vers la centaurée
S'incline et lui dit : Je l'entends !

Le poète à son tour sent comme un souffle de Dieu et

Dit : Quelque chose en moi s'éveille,
C'est le printemps ! — Faisons des vers !

Digitized by Google

N'es-ce pas là une nouvelle ronde poétique et fraîche, semblable à celle que les petites filles aiment à chanter dans les galeries et dans les jardins des pensions, et où chaque fleur se présente et révèle ses attributs; on la saura bientôt cette nouvelle ronde ; il semble déjà que nous l'entendons et que de petits pas pressés en marquent la mesure.

Et nous entendons aussi ces petites filles, l'une de cinq ans, l'autre de trois, qui se parlent en français et en allemand : oui, oui — *ia, ia !* Elles disent de leurs jouets : beau, beau ; *schœn, schœn* ! de leurs goûters : bon, bon ; *gut, gut* ; de leurs courses : vite, vite; *schnell, schnell* ; et quelles bonnes résolutions !

Allons, soyons sage, aujourd'hui :
Morgen, morgen, dit la petite.

M. Manuel a semé par la France de nombreux disciples ; il a été, il est toujours un des apôtres de *l'alma mater,* de la mère nourricière :

Il voit le monde entier resplendir dans l'école.

Il est de ces maîtres qui forment de bons et solides esprits, qui leur communiquent la chaleur de l'âme, la vigueur de l'esprit, qui affermissent les caractères et les préparent pour les grandes luttes et les travaux difficiles. On s'use dans cette préparation, et nous nous souvenons de ce qui a été dit un jour d'un maître vénéré : comme on polit des diamants avec des débris de diamants, il a poli des âmes en se mettant lui-même en poussière ; mais de cette noble poussière sortent des éclairs qui illuminent des œuvres toujours utiles ; l'étincelle reste au front, et elle a passé dans le petit livre charmant qui nous occupe et nous séduit.

Que de bons conseils à chaque page ! Aimez le travail, dit

Le rude paysan, le fils des noirs sillons,
Qui, courbé durant six jours, n'est droit que le dimanche.

évitez les rixes, où parfois des amis s'entraînent, comme ces deux matelots de si émouvante mémoire. L'un fut tué, et le meurtrier ne put survivre à sa victoire : il sauta du navire dans les flots,

Et plongeant dans l'abîme,
Il alla devant Dieu retrouver sa victime.

Honorez les morts, et surtout les grands morts. Le monde indifférent a souvent le tort d'ignorer leurs tombes ; il faut les rechercher. « La tombe de Briseux », où est-elle ? la jeune fille dit : « Je ne sais pas » ; la vieille femme : « Nous ne connaissons pas tous les morts » :

Seul le gardien du lieu sut nous montrer la place,
Dans un coin retiré...

Digitized by Google

Mais le granit se perd sous les herbes folles qui ont trop poussé. « Arrachons, arrachons », dit le pieux visiteur, et cependant :

Peut-être aurions nous pu, sans honte et sans remords,
Laisser en liberté, sur la terre où tu dors,
L'herbe des champs comme elle pousse!
Peut-être ils te plaisaient, l'oubli silencieux,
Et la lande arrivant pour te protéger mieux,
Et ton nom caché sous la mousse.
Pourvu qu'à certains jours un obscur visiteur,
De tes chants sains et forts fidèle adorateur,
Trouve ta tombe délaissée,
Et répétant le nom de Marie et le tien,
Fasse, sous le granit témoin de l'entretien,
Tressaillir ta cendre glacée.

A côté de la famille, de l'école, se dresse la grande image de la patrie, cette grande famille que l'on aime aussi ardemment que l'autre, pour laquelle on se dévoue, pour laquelle on se bat et pour laquelle on meurt; on la veut grande et libre, et sans regret on laisse couler son sang pour elle et sa vie s'éteindre.

— Pourtant, ami, la vie est belle,
Et vous êtes si jeune encore!
— Non, puisque le trépas est une loi fatale...
J'aime encore mieux partir, jeune avec mon espoir,
Et dans quelque sillon de la terre natale,
Périr pour une idée ou bien pour un devoir.

La guerre est cruelle, mais surtout pour ceux qui lui survivent; avec quels accents notre poète déplore la mort d'Henri Regnault!

La patrie avec toi, du même coup frappée,
Dormait aussi dans ton cercueil.

Appercevez-vous ensuite cette mère dont le fils est soldat dans un fort; elle va le voir, lui porte un panier de vivres, et se rassure à ses bonnes paroles :

Tout va bien, l'on s'y fait; tiens-toi tranquille; en somme,
Il faut beaucoup de plomb pour vous abattre un homme;
Il me semble que j'ai toujours fait ce métier,
Et l'on te le rendra vivant, ton héritier.

Mais un jour le jeune soldat ne paraît pas, et le planton répond : il est absent!

Absent! elle n'osait sonder cette nouvelle.....
Lentement elle fit deux cents pas sur la route,
Puis s'assit près du bord, prise d'un dernier doute,
Et l'âpre jour d'hiver était à son déclin,
Qu'on l'y voyait encore avec son panier plein.

Cruelle douleur, et la même en deçà et au delà du Rhin; telle est la vision des deux mères :

Digitized by Google

Les deux foyers se ressemblaient;
Et devant le feu des broussailles,
Deux mères, dont les doigts tremblaient,
Songeaient aux lointaines batailles.....
L'une disait — cris obstinés —
Navrants dans sa langue et la nôtre :
Mein Kind, mein Kind! — Vous comprenez?
Mon fils, mon fils! murmurait l'autre.

Et les deux soldats étaient tombés dans une même lutte :

Les deux soldats se ressemblaient,
Mourant, quand il fait si bon vivre;
Et leurs pauvres membres tremblaient,
Bleuis par la bise et le givre.....
L'un répétait — cris obstinés —
Navrants dans sa langue et la nôtre :
Mutter, Mutter! — Vous comprenez?
Maman, maman! répétait l'autre.

Cependant il faut se battre, témoin ce père qui perd trois fils, et qui reste volontaire pour les venger.

La douloureuse défaite est accomplie; l'Alsace est perdue. Tous les cœurs vraiment français de cette belle province souffrent de la soumission, et ils souffrent à en mourir, comme maître Moser, et comme d'autres que nous avons connus; mais tous meurent avec l'espoir que ce beau et noble pays cessera un jour d'être allemand. Il se fait des testaments en vue de la libération, et maître Moser demande par un codicille qu'on lui en porte la nouvelle sur sa tombe. On lui dira simplement :

Moser, Moser! C'est fait.

La libération de la dette en 1873 a son chant de triomphe :

Ils sont partis; la dette effroyable est soldée!

Cette même année s'achevaient les délais accordés aux Alsaciens-Lorrains pour opter entre la France et l'Allemagne. L'un d'eux qui a trop tardé, comptant sur sa forte jeunesse, meurt tout à coup sans s'être prononcé; sa noble femme, qui ne veut pas que l'enfant qu'elle porte encore dans son sein soit Allemand, part dans le deuil; le chemin est long, pénible, et devant ses pas fatigués la frontière paraît reculer; elle arrive à temps toutefois:

O Dieu! tu m'exauçais!
Sois loué! c'est un fils! dit-elle, il est Français!

Que dire de ce vaisseau *Germania* qui, dans sa route vers l'Amérique, fait escale au Havre, et dont les passagers ne peuvent voir la terre de France. Un voile d'épais brouillard la leur dérobe; leur espoir brutal est trompé; ils partent déçus et honteux de leur déception.

Digitized by Google

C'eût été une joie pour eux de voir le pays vaincu ; c'est une douleur pour nous de voir la grande vallée du Rhin que nous avons perdue. M. Manuel, dans un voyage dans les Vosges, s'est refusé à cette vue, et ses sentiments si vrais, nous les avons nous-mêmes éprouvés : nous avons tristement suivi la frontière nouvelle, du ballon d'Alsace au Hehneck et à la Schlucht ; nous avons longé ces bornes marquées du D allemand fatal ; au sommet du Hohneck nous étions près des nuages, au milieu de l'orage, et la terre d'Alsace brillait sous un soleil éclatant ; Munster, Colmar étincelaient, et au delà, le ruban du Rhin scintillait comme la mer autour du bouclier d'Achille ; il semblait d'argent ; et ce beau spectacle faisait jaillir les larmes des yeux. M. Manuel aime la patrie et la fait aimer ; il échauffe les courages et les dispose à la lutte : « Ce sera demain, mais ce demain est loin », dit-il. Il contient la colère prématurée ; il chasse les folles idées ; c'est une revendication qu'il faut exercer et, sans presser le moment, être prêt à la saisir. Aimons la patrie pour la défendre et la refaire, et avec M. Manuel puisons cet amour au foyer généreux de la famille et dans l'enceinte heureuse de l'école.

H. CHOTARD.

LE GÉNÉRAL BEAUFRANCHET D'AYAT. — Le 2 juillet 1812, un député du Puy-de-Dôme au Corps législatif de l'Empire mourait à Paris. Il avait nom Beaufranchet d'Ayat, ancien officier général mis à la retraite le 26 prairial an III (24 juin 1795), sur la base de vingt un ans, un mois et quelques jours de service.

Beaufranchet d'Ayat appartenait, comme tant d'autres officiers de l'armée républicaine, à l'ancienne armée royale.

Inscrit comme « page du roi à la petite écurie » de Versailles, sous le nom de Louis-Charles-Antoine, comte de Beaufranchet d'Ayat, on le voit successivement lieutenant d'infanterie dans la légion de Soubise en 1774, capitaine au régiment de Berry en 1778, lieutenant-colonel en 1791, colonel en 1792 et maréchal de camp le 16 septembre de la même année.

Le nouveau maréchal de camp prit part à la journée de Valmy et, après la campagne, revint à Paris comme chef d'état-major et assista, le 21 janvier, au supplice de Louis XVI. Ce serait lui qui aurait donné le signal du roulement de tambours attribué à Santerre.

Beaufranchet d'Ayat alla achever sa carrière en Vendée.

Sur ses états de service on lit, à la feuille des renseignements : « Aimant *sa mère*, ses enfants et ayant l'âme d'un fier républicain. » Nulle part le nom du père dudit général n'est mentionné.

En dépit de l'article du Code qui interdit la recherche de la paternité et traduit en français le vieil axiome romain : « *Pater is est quem*

Digitized by Google

justæ nuptiæ demonstrant ». M. Ch.-L. Chassin étudie, dans la *Revue bleue*, la vie de Beaufranchet d'Ayat et se permet à son égard de violer les prescriptions du Code civil. D'après cet écrivain, Beaufranchet d'Ayat, qui assista au supplice de Louis XVI et guerroya en Vendée, c'était tout simplement un bâtard du roi Louis XV.

Au mois de mai 1754, le journal de d'Argenson note : « Il est certain que la petite Morfil est accouchée d'un garçon », et en décembre 1755 : « La demoiselle Morfil, maîtresse du roi depuis trois ans, est sûrement mariée à un homme de condition qu'on ne nomme pas et est partie pour une province éloignée; « enfin, en janvier 1756, il ajoute que le mari de l'accouchée du roi « est un aide-major au régiment d'infanterie de Beauvoisis, nommé Ayac, qui à lui et à sa mère, a huit cents livres de rente et une gentilhommière aux pieds des montagnes d'Auvergne ».

L'acte de baptême de Mlle Morphy (et non Morfil), retrouvé aux archives de Saint-Eloy de Rouen, est du mois d'octobre 1737 et fixe sa naissance au 21; dans le contrat de mariage, le 25 novembre 1755, il est dit que la future épouse est âgée de 18 ans. L'enfant qu'elle avait eu, le 21 mars 1754, fut réputé né au château du mari de sa mère, Ayat et non Ayac, comme l'écrit le marquis d'Argenson.

Telle est la conclusion de l'article publié par M. Ch.-L. Chassin dans la *Revue Bleue* du 16 septembre 1790, page 10 (1).

P. S. — Aux faits relatés par la *Revue Bleue*, nous ajouterons que Mlle O'Murphy (telle est la véritable orthographe du nom de la maîtresse de Louis XV) s'est mariée trois fois.

Beaufranchet d'Ayat tué à Rosbach, elle épousa François-Nicolas Lenormand, seigneur de Flagheac, maître d'hôtel du comte d'Artois, dont elle n'eut pas d'enfants, la postérité d'icelui descendant de sa première femme Madeleine Rollet de Lauriat. En troisièmes noces, elle s'est unie au conventionnel Dumont, lequel divorça.

Mlle O'Murphy mourut à Paris, en 1814.

Les Beaufranchet existent encore en Auvergne, mais la branche d'Ayat est éteinte. (Communication de M. Antoine Vernière, avocat à Brioude.)

M. Chanson.

---

(1) *Un bâtard de Louis XV, général républicain en Vendée.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Liste des Présidents depuis la fondation.

1884. — M. le Dr Nivet, *président d'honneur*.
1885. — M. le Dr Pommerol.
1886. — M. Emmanuel des Essarts.
1887-1888. — M. le pasteur Bleynie de Chateauvieux.
1889-1890. — M. Lenoir (Victor).

Conseil d'administration pour 1890.

Président : M. Lenoir.
Vice-Présidents : MM. Mège, Chotard, Bleynie de Chateauvieux.
Secrétaire général : M. G. Rouchon.
Secrétaires des séances : MM. C. Jaloustre et Ch. Truchot.
Trésorier : M. Mathieu.
Archiviste : M. Gaultier de Biauzat.

Comité de publication.

MM. Chotard, *président;* Dr P. Girod, *secrétaire;*
Des Essarts, Dr Chibret, Colomès, Gasquet, Dr Pommerol, Ch. Truchot.

Liste des Membres.

MM. Alanore, pharmacien, à Clermont.
Amé, architecte, à Clermont.
Aniel, agent d'affaires, à Clermont.
Aubert, capitaine d'état-major en retraite, à La Palisse.
Ballière, architecte, à Clermont.
Baraduc, docteur en médecine, à Montaigut-en-Combrailles.
Bassiet, avocat, juge suppléant, à Gannat.
Baudonnat, chef de division honoraire à la Préfecture.
Baudry, négociant, à Clermont.
Bellet, ancien notaire, adjoint au maire, à Montferrand.
Berthoule, secrétaire de la Société nationale d'acclimatation, à Paris.

Digitized by Google

MM. BERTRANDON, notaire, aux Martres-de-Veyre.
BIDEAU (Léon), inspecteur en chef de la marine, à Paris.
BIDET, ancien notaire, à Montferrand.
BILLET, percepteur, à Clermont.
BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX, pasteur de l'Eglise réformée de Clermont.
BONNAUD, ancien député, maire de Saint-Pourçain.
BONNEVIE DE POGNAT (comte de), au château d'Aubiat.
BONNEVILLE, notaire, à Clermont.
BOUCHEROT, docteur en médecine, médecin militaire au 92e régiment de ligne, à Clermont.
BOUCHET, clerc de notaire, à Beaumont.
BOUCHET, avocat, à Issoire.
BOUDET (Marcellin), président du Tribunal civil de Saint-Flour.
BOUILLARD, inspecteur d'assurances, à Clermont.
BOYER-ROCHEFORT, maire, à Murols.
BRIHAT, conducteur des ponts-et-chaussées, à Pontgibaud.
BROCARD, administrateur de la Compagnie des Eaux de Royat.
BRUYANT, licencé ès-sciences naturelles, à Clermont.
BURIN DES ROZIERS (Hyacinthe), président honoraire de la Cour d'appel de Paris.
CHABORY (Léon), conseiller général, au Mont-Dore.
CHABROL (Jean), pharmacien, à Clermont.
CHABROL (Ulysse), ancien directeur du Musée, à Clermont.
CHAMPAGNAT, négociant, à Riom.
CHANPOMIER, ancien juge de paix, à Billom.
CHANSON (Maurice), à Lyon.
CHANTEGRELLET (Albert), conseiller d'Etat, à Paris.
CHASSAIGNE, avocat, à Ambert.
CHASSAIGNE, procureur de la République, à Aubusson.
CHASSANT, ancien régisseur de l'Etablissement thermal de Royat.
CHAUDESSOLLES, avocat, à Clermont.
CHAUVASSAIGNES (Frank), conseiller général, à Theix.
CHIBRET, docteur en médecine, à Clermont.
CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres de Clermont.
CLAUSELS, avocat, à Riom.
COLOMBIER, avocat, à Clermont.
COLOMÈS, juge au Tribunal civil, à Clermont.
COMBAUD, attaché aux Archives départementales.
COQUELUT, pharmacien, à Clermont.
CÔTE-BLATIN, conseiller général, à Clermont.
COUSTÉ, ancien directeur de la Manufacture de tabac.
DALBINE (Antoine), greffier de la justice de paix, à Clermont.

Digitized by Google

MM. DALBINE, architecte, à Clermont.
DAVID, négociant, à Clermont.
DESCHAMPS, docteur en médecine, à Riom.
DE DIENER (comte), au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
DES ESSARTS, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
DONIOL, directeur de l'Imprimerie nationale, à Paris.
DUCHARNE, président de la Ligue d'enseignement, à Clermont.
DULIER, ex-agent-voyer en chef du département du Puy-de-Dôme.
DUMAS, botaniste, à Clermont.
DUSSOPT, négociant, à Clermont.
ESPÉRET, professeur au lycée de Brives.
EUSÈBIO, professeur au lycée du Puy.
FAUCON (Albert), agréé, à Clermont.
FAUCON (Félix), collectionneur, à Paris.
FAULON (Maurice), ancien élève de l'Ecole de Rome, à Arlanc.
FONTAINE (Alexis), ancien avoué, à Clermont.
FOUILHOUX, juge de paix, à Clermont.
FOURNIAL, docteur en médecine, à Clermont.
FOURNIER, docteur en médecine, à Clermont.
FOURNIER-LATOURAILLE, avoué, à Brioude.
GAILLARD (Etienne), trésorier de la Caisse d'épargne, à Saint-Flour.
GAILLARD (Gilbert), sénateur du Puy-de-Dôme.
GASQUET, professeur à la Faculté des lettres, maire de Clermont.
GAUTIER (Léger-Paul), préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
GAULTIER DE BIAUZAT, ex-ingénieur en chef des houillères du Creuzot, adjoint au maire de Clermont.
GAUTREZ, docteur en médecine, à Clermont.
GÉNÉBRIER, notaire, à Echandely.
GIBERT, substitut, à Moulins.
GIRARD-COL, professeur d'agriculture, à Clermont.
GIROD (le docteur Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
GLANGEAUD, préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
GOURBEYRE, docteur en médecine, à Ambert.
GRASSET, docteur en médecine, à Riom.
HAUTERIVE (D'), vice-président de la Société d'horticulture, à Issoire.
HOMMELL, professeur au collège de Riom.
HUGUET (Adrien), notaire, à Billom.
JACQUETON père, négociant, à Paris.
JACQUETON fils, archiviste-paléographe, à Paris.

Digitized by Google

MM. JALOUSTRE (Cirgues), chef de division honoraire à la Préfecture.
JALOUSTRE (Charles), chef de division à la Préfecture.
JALOUSTRE (Elie, percepteur, à Clermont.
JULIEN, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
KUHN (Emile), à Clermont.
LABOURIER (Émile), avoué, à Clermont.
LACHENAL (Jacques), receveur particulier des finances, à Brioude.
LACOCHE (Hecter), directeur des Contributions directes, à Lons-le-Saunier.
LANGLAIS, agréé du Tribunal de commerce, à Clermont.
LEBLANC (Paul), à Brioude.
LEDOS, archiviste-paléographe, à Paris.
LESMARIS (Louis), ancien notaire, à Clermont.
LONGY (Albert), à Issoire.
LENOIR (Etienne-Victor), président du Tribunal civil, à Gannat.
MARC (Gabriel), ancien membre du Comité de la Société des gens de lettres, à Paris.
MARIGNIER, conseiller général, maire de Joze.
MATHIEU (Jean-Baptiste), ancien notaire, Clermont.
MÈGE (Fernand), avocat et député du Puy-de-Dôme.
MÈGE (Francisque), propriétaire, à Clermont.
MICHEL, notaire, conseiller général, maire de Combronde.
MORIN, docteur en médecine, à Riom.
MOSNIER, préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
NIVET, docteur en médecine, à Clermont.
NUGER, avoué, à Clermont.
OSSAYE (Arthur), ancien négociant, Chamalières.
PERRIER, conservateur des hypothèques, à Saint-Quentin.
PESTEL (Léon), ancien agent de change, à Clermont.
PIREYRE, docteur en médecine, à Saint-Amant-Tallende.
PIRONON-CONCHON, banquier, à Clermont.
PLICQUE, docteur en médecine, à Lezoux.
POMMEROL, docteur en médecine, conseiller général, maire de Gerzat.
POMMEROL, avocat, à Paris.
PONSONNAILLE, receveur particulier des finances, à Riom.
RELLIER (Emile), avocat, à Clermont.
RENAUD, ancien sous-inspecteur des Domaines, à Troyes.
REYNARD (Joseph), agent voyer d'arrondissement, à Riom.
RICHET, imprimeur, à Clermont.
ROUCHON (Gilbert), archiviste du Département, à Clermont.
ROUCHON (Louis), architecte, à Clermont.
SAURET, ancien juge, à Issoire.

Digitized by Google

MM. TAILLANDIER, négociant, à Clermont.
TEILHARD (Emmanuel), à Clermont.
TEISSET (Louis), négociant, à Clermont.
THIBAUD, docteur en médecine, à Saint-Nectaire.
TORRILHON (Gabriel), à Chamalières.
TRÉVIS (Antoine), entrepreneur à Clermont.
TRUCHOT (Charles), professeur à l'Ecole de médecine de Clermont.
VALENTIN, avocat, à Marcenat (Cantal).
VAZEILLES (François), ancien avoué, à Clermont.
VENTRE, ancien avoué, à Riom.
VERNIÈRE, avocat, à Brioude.
VERRU, directeur de l'imprimerie Mont-Louis, à Clermont.
VIGNANCOURT, avocat, à Clermont.
VIMONT (Edouard), bibliothécaire de la Ville, Clermont.
VOLUISANT, maire de Blanzat.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr PAUL GIROD.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLES DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MÉMOIRES ORIGINAUX.

Agriculture (l') dans le Puy-de-Dôme..... 241
Baronnie (la) de La Tour-d'Auvergne (suite)..... 118. 191, 279
Catalogue raisonné des Champignons supérieurs du Puy-de-Dôme..... 251
Champinons du Puy-de-Dôme. Catalogue..... 251
Documents relatifs aux Compagnies en Auvergne après 1360..... 41
Document..... 433
Etude sur Georges Onslow (suite et fin)..... 60, 129, 213, 296
Etude sur les noms de terroirs de la commune de Cebazat..... 323, 418
Excursion géologique en Auvergne..... 171
Fourmis (les) des environs de Clermont..... 13, 87
Géométrie de la règle et du compas..... 321
Monument (le) de Desaix (poésie)..... 416
Pierre tombale (une) à Châtillon-d'Azergues..... 81
Premiers (les) travaux de dessèchement du Marais de la Limagne..... 331
Problèmes et Documents inédits de l'Auvergne (suite et fin)..... 1
Quartier (le) et les rues des Notaires au moyen-âge..... 1
Salons de 1890 (l'Auvergne aux)..... 161

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

Arts. — Etude sur Georges Onslow (suite), [Luguet], 60, 129, 213, 296. — Artistes auvergnats au Salon Lyonnais, 150. — L'Auvergne aux Salons de 1890 (5 mars), 161.
Artistes auvergnats au Salon Lyonnais..... 150
Assainissement de l'Hôtel-Dieu de Clermont..... 387
Bardoux à l'Institut..... 149
Centenaire du Journal des Débats..... 142
Châtillon-d'Azergues et les Balsac..... 240
Carbonifère marin du Plateau Central..... 316
Compte-rendu de la gestion du Trésorier..... 140

Digitized by Google

Expédition de Saint-Anthême, en 1793 (analyse)..... 71
En guise d'amant (analyse)..... 228
Faune introduite du Lac Pavin..... 75
Faune de l'Allier (Coléoptères)..... 80
Fournier l'Américain (analyse)..... 389
Gaultier de Biauzat, sa vie, sa correspondance..... 392
Histoire. — Problèmes et Documents inédits sur l'Auvergne [Boudet, M.], 1. — Deux documents relatifs aux Compagnies en Auvergne après 1830 [Ledos], 41. — L'Expédition de Saint-Anthême en 1793 [Chanson, M.], 71. — Une pierre tombale à Châtillon-d'Azergues [Chanson], 81. — La Baronnie de La Tour-d'Auvergne [Burin des Roziers], 18, 191, 279. — Louis XIV, Vauban et les fortifications (analyse), 151. — Le Mercure arverne et la Diane de Cebazat, 157. — Histoire de la Renaissance en Italie, 158. — Vollore et ses environs (analyse), 232. — Histoire de la ville d'Issoire (analyse), 236. — Châtillon-d'Azergues et les Balsac, 240. — Recueil des lettres de Louvois, 312. — Etude sur les noms de terroir de la commune de Cebazat [Jaloustre], 323, 418. — Les premiers travaux de dessèchement du Marais de Limagne [Boudet, M.], 331. — Fournier l'Américain (analyse), 389. — Gaultier de Biauzat, sa vie, sa correspondance, 392. — Un registre d'état civil de 1793, 393.
Histoire de la Renaissance en Italie..... 158
Histoire de la ville d'Issoire (analyse)..... 237
Italie. Strophes et poèmes (analyse)..... 153
Introduction au Dictionnaire topographique du Cantal..... 237
Les Lacs d'Auvergne. Orographie, Faune naturelle, Faune introduite... 75
Liste des membres..... 455
Louis XIV, Vauban et les fortifications, etc. (analyse)..... 151
Legs au Musée Desaix..... 158
Mercure arverne et Diane de Cebazat..... 157
Musée Lecoq, à Clermont-Ferrand..... 303
Ovariotomies..... 390
Plateau Central dans les temps anciens (analyse)..... 317, 391
Procès-verbaux des séances..... 69, 70, 139, 227, 228, 386, 436
Recueil des Lettres de Louvois..... 312
Registre (un) d'état civil de 1793..... 393
Sciences. — Les Fourmis des environs de Clermont [Bruyant], 13, 87. — Faune introduite du Lac Pavin, 75. — Les Lacs d'Auvergne. Orographie, Faune naturelle, Faune introduite, 75. — Faune de l'Allier (Coléoptères), 80. — Sur les prétendues éruptions volcaniques, etc., 80. — Une excursion géologique en Auvergne [Glangeaud], 174. — Ydes et ses Eaux minerales, 285. — Catalogue raisonné des Cham-

Digitized by Google

pignons supérieurs du Puy-de-Dôme [Coquelut], 261. — Le Musée Lecoq, à Clermont-Ferrand, 303. — Géométrie de la règle et du compas [Pellet], 321. — Carbonifère marin du Plateau Central, 316. — Plateau Central dans les temps anciens, 317. — Ovariotomies, 390.

VARIÉTÉS. — Centenaire du Journal des Débats, 142. — Bardoux à l'Institut, 149. — Italie. Strophes et poèmes (analyse), 228. — Legs au Musée Desaix, 158. — En guise d'amant (analyse), 228. — Introduction au Dictionnaire topographique du Cantal, 237. — L'Agriculture dans le Puy-de-Dôme [Côte-Blatin], 241. — Assainissement de l'Hôtel-Dieu de Clermont, 387. — Le Monument de Desaix [E. des Essarts], 416.

Vollore et ses environs (analyse)..... 232

Ydes et ses Eaux minérales..... 245

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

AMÉ, E..... 237
BERTHOULE, A..... 75
BIELAWSKI..... 317, 391
BOUDET, M..... 1, 331
BRUYANT, C..... 13, 87
BURIN DES ROZIERS, H. 118, 191, 279
CHANSON, M..... 71, 81, 150, 240
CHASSAN..... 235
CÔTE-BLATIN..... 241
DELISLE, L..... 317
DES ESSARTS, E..... 149, 416
ERHARDT, A..... 228
[illegible] A..... 236
GAUTIER, P..... 303
GIROD, P..... 75, 237
GLANGEAUD, Ph..... 171
GUÉLON (abbé)..... 232
JALOUSTRE, E..... 323, 418
JULIEN, A..... 316
LEDOS, E.-G..... 41
LEDRU (Dr)..... 390
LUGUET, H..... 60, 129, 213, 296
LUGUET, M..... 228
LONGY, A..... 236
MARC, G..... 161
MÈGE, F.....142, 389, 392, 393
MEYER, P..... 320
NIVET (Dr)..... 387
OLIVIER, E..... 80
PELLET, A..... 321
REINACH, S..... 80
ROUCHON, G.... 151, 153, 232, 235
VERNIÈRE, A..... 318
VIMONT, Ed..... 312

Clermont-Ferrand. — Imprimerie MONT-LOUIS, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06827 4003

Digitized by Google